



**HAL**  
open science

**GESTION DE L'EAU A DAR ES-SALAAM  
(TANZANIE) Défaillance institutionnelle et réponses  
citadines**

Valerie Messer

► **To cite this version:**

Valerie Messer. GESTION DE L'EAU A DAR ES-SALAAM (TANZANIE) Défaillance institutionnelle et réponses citadines. Géographie. Université Louis Pasteur Strasbourg, 2003. Français. NNT : . tel-01261241

**HAL Id: tel-01261241**

**<https://shs.hal.science/tel-01261241>**

Submitted on 27 Jan 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# LA GESTION DE L'EAU A DAR ES-SALAAM (TANZANIE)

## Défaillance institutionnelle et réponses citadines

par  
**Valérie MESSER**

Thèse présentée et soutenue  
pour l'obtention du titre de  
Docteur de l'Université Louis Pasteur

Directeur de Thèse : Jean-Luc PIERMAY

*Discipline : Géographie*



### Jury

Alain Dubresson, rapporteur externe  
Bernard Calas, rapporteur externe  
Richard Kleinschmager, rapporteur interne  
Odile Goerg, examinatrice  
Jean-Luc Piermay, directeur de thèse

Strasbourg - Novembre 2003



# LA GESTION DE L'EAU A DAR ES-SALAAM (TANZANIE)

## Défaillance institutionnelle et réponses citadines

par  
**Valérie MESSER**

Thèse présentée et soutenue  
pour l'obtention du titre de  
Docteur de l'Université Louis Pasteur

*Discipline : Géographie*

Directeur de Thèse : Jean-Luc PIERMAY

### Jury

Alain Dubresson, rapporteur externe  
Bernard Calas, rapporteur externe  
Richard Kleinschmager, rapporteur interne  
Odile Goerg, examinatrice  
Jean-Luc Piermay, directeur de thèse

IFRA



IFRA003353

05/01/04  
MES 350.871'08



## RESUME

### LA GESTION DE L'EAU A DAR ES –SALAAM (TANZANIE)

#### Défaillances institutionnelles et réponses citoyennes

C'est en tant que révélateur de la gestion urbaine que l'eau est abordée dans cette thèse. L'eau est un besoin vital pour la vie, de ce fait elle suscite de nombreuses mobilisations. Par conséquent l'étude de la gestion de l'eau permet de rendre compte des dynamiques urbaines en particulier dans une ville où le service de distribution de l'eau est défaillant. Dar Es-Salaam souffre en effet d'un sous-équipement global et l'eau n'apparaît plus comme un facteur d'urbanisation. Face à cette carence, le secteur de l'eau et de la gestion urbaine sont acculés à des réformes (privatisation et décentralisation). Parallèlement des initiatives nombreuses émergent du « bas » de la société. Ces initiatives d'ordre individuel ou collectif ont fait l'objet d'enquêtes menées dans six quartiers de la ville qui ont permis d'identifier des processus d'individuation, d'autonomisation et d'intégration. De cette atomisation gestionnaire et de la diversité des processus d'accès à l'équipement résultent une gestion fortement spatialisée génératrice de nouvelles discontinuités au sein de la ville. Par ailleurs, les réformes entérinent ces inégalités en réappropriant les initiatives locales et en favorisant la gestion communautaire des équipements, renforçant ainsi l'archipelisation.

**MOTS CLES :** Ville, eau, gestion urbaine, distribution de l'eau, service urbain, organisations citoyennes, archipel, Dar Es-Salaam, Afrique orientale.

## SUMMARY

### WATER MANAGEMENT IN THE CITY OF DAR ES SALAAM (TANZANIA)

#### Institutional failures and citizen answers

Water is approached in this thesis as a revealing toll of urban management. Water is vital for life generating many mobilisations. Consequently, the water sector studies could explain urban dynamics, especially in a city where water supply is failing. Dar Es-Salaam suffers from a global lack of equipment and urbanisation is not more explained by the presence or the absence of water supply. As a consequence of this inadequacy, the water sector and urban management are currently under reforms (privatisation and decentralisation), while inhabitants are organizing themselves. With the help of several surveys carried out in this thesis in six city neighbourhoods, individual and collective initiatives were identified belonging to individuation, autonomisation and integration processes. The multiplicity of the actors and the diversification of the processes created new discontinuities within the city. As a result, the city appears like an archipelago, with areas connected to the water network, areas served by boreholes and areas without any water management.

**Key Words:** City, water, urban management, water supply, urban services, utilities, citizen organisations, Dar Es Salaam, East Africa

**Laboratoire Image et Ville – Faculté de géographie et d'aménagement**

3, rue de l'Argonne

67 000 STRASBOURG



## REMERCIEMENTS

Un grand merci à Jean Luc Piermay, professeur de Géographie à l'Université Louis Pasteur, pour son encadrement, son soutien, son enthousiasme autour de ce projet, sa grande disponibilité et ses questionnements fructueux.

Ce travail n'aurait pu se faire sans les soutiens financiers de l'Institut Français de Recherche en Afrique. Merci à Bernard Calas de m'avoir intégré au programme de recherche pluridisciplinaire sur Dar Es-Salaam. Les deux premières bourses ponctuelles ont pu en effet financer deux séjours de terrain. Merci au Ministère de la Recherche pour la création des bourses Aires Culturelles et enfin merci à Philippe Bocquier, Directeur de l'IFRA, pour son accueil lors de mon année passée à Nairobi de septembre 2000 à septembre 2001. Ces soutiens financiers et ces marques de confiance ont été autant de motivations pour continuer.

Les marques de sympathie et d'encouragements ici en France mais également à Dar Es-Salaam ont également contribué à la réalisation de ce travail. Merci à Davis Mwamfupe, directeur du département de Géographie de l'Université de Dar Es-Salaam, merci à Alphonse Kyessi, professeur à UCLAS, leurs connaissances du terrain et des rouages administratifs tanzaniens ont facilité bien des démarches. Les enquêtes de terrain ont pu être menées grâce à la collaboration de Rose Uppor, plus qu'une simple traductrice, elle m'a guidé dans les quartiers de Dar Es-Salaam, accompagné lors des longs déplacements en *daladala* avec beaucoup de dynamisme. Un merci tout particulier à Murielle Leguillas, Klaka et Kevin qui m'ont accueilli dans leur famille lors de mes différents séjours. Enfin que soit remercié ici tous mes interlocuteurs, responsables de quartiers, fonctionnaires, techniciens, et habitants de Dar Es-Salaam qui ont accepté mon intrusion dans leur bureau ou sur leur parcelle.

Merci au Laboratoire Image et Ville, à Anne Christine Bronner pour ses trucs et astuces de cartographe, merci à Jacky Hirsh qui a toujours répondu devant mon ignorance informatique. Un grand merci à mes compagnons doctorants en fin de thèse Christophe, Anne et Jean-Philippe. Un merci tout particulier à Claire Hiegel, ensemble nous avons usé les bancs de la fac, traversé les années de thèse et enfin mis le point final.

Merci à Christiane Waydelich, Clémence Lelouvier et Delphine Kapps pour avoir répondu présent lors de la dernière ligne droite.

Je n'oublie pas mes parents, grand, grand merci,

et Philippe qui a accepté éloignement, absences, angoisses et sautes d'humeur.  
Merci pour ton soutien et ta compréhension.



# SOMMAIRE

<b>Introduction Générale</b> .....	3
<b>PARTIE I. CROISSANCE URBAINE ET RETARD STRUCTUREL DES EQUIPEMENTS</b> .....	17
Chapitre 1. Chronique d'une ville sous équipée .....	21
Chapitre 2. Une permanence du sous-équipement dans l'histoire de Dar Es-Salaam .....	99
<b>PARTIE II. ORGANISATIONS CITADINES ET TENTATIVES DE REFORMES INSTITUTIONNELLES</b> .....	151
Chapitre 1. La dégradation d'un système d'encadrement antérieur.....	155
Chapitre 2. Les incertitudes d'un temps de réformes.....	191
Chapitre 3. Les groupements de citoyens : moteur et partenaire de la gestion urbaine.....	221
<b>PARTIE III. DE LA SEGMENTATION URBAINE AUX VELLEITES DE REMISE EN COHERENCE DE LA VILLE</b> .....	239
Chapitre 1. Les processus d'accès à l'eau : individuation, autonomisation, intégration et dépendance.....	243
Chapitre 2. Une gestion kaléidoscopique.....	287
Chapitre 3. Quelle cohérence pour la ville ou les enjeux de la gouvernance urbaine ? .....	329
<b>Conclusion générale</b> .....	359
Liste des sigles .....	375
Références bibliographiques .....	379
Tables des matières .....	403
Tables des illustrations .....	409
<b>Annexes</b>	



# **INTRODUCTION GÉNÉRALE**

Le secteur de l'eau est aujourd'hui au centre de nombreuses politiques, tant environnementales que de lutte contre la pauvreté dans les pays d'Afrique subsaharienne mais également à l'échelle planétaire. Les conférences autour du thème de l'eau se multiplient depuis les années 1980, proclamées décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement. En 1992 les Nations unies ont fait du 22 mars la « journée mondiale de l'eau ». Des associations, institutions de recherche, départements d'organismes internationaux se spécialisent sur le thème de l'eau comme l'office international de l'eau déclaré association d'utilité publique en 1991. En France, le GRET, et plus particulièrement l'association du Programme solidarité eau (Pseau) mène depuis 1984 de nombreux programmes de solidarité internationale dans l'ensemble des pays en voie de développement sur le thème de la distribution de l'eau et de l'assainissement<sup>1</sup>. Enfin, au cours de l'année 2003, année « Internationale de l'eau potable », eut lieu le troisième Forum International de l'eau à Kyoto au Japon. Ces nombreuses mobilisations émanant des organismes internationaux, en particulier les Nations unies et la Banque mondiale, ainsi que de certains gouvernements sont le corollaire des enjeux de l'eau tant à l'échelle locale que mondiale : enjeux environnementaux, enjeux géopolitiques, enjeux économiques, enjeux sociaux<sup>2</sup>.

Parallèlement les chercheurs, géographes, sociologues, économistes ont fait de « l'eau » un objet d'étude selon des entrées propres à chaque discipline. Les nombreux travaux concernant la gestion de l'eau dans les villes des pays en voie de développement proposent donc une diversité d'approches et de regards sur ce thème.

L'eau dans les villes des pays en voie de développement peut ainsi être appréhendée en tant que ressource naturelle fragile et limitée qui requiert une gestion. En milieu urbain, l'eau est un bien indispensable à la population, aux activités commerciales, industrielles, et parfois agraires des villes des pays en développement. Elle est donc largement mobilisée, utilisée, dégradée, altérée. C'est l'approche que fait Pascale Metzger<sup>3</sup>, qui replace la problématique de la gestion de l'eau dans la perspective épistémologique plus large de l'environnement urbain.

L'étude de l'eau en ville renvoie également à l'identification des modes de gestion : société publique ou privée, gestion centralisée ou non. Ces modèles de gestion sont souvent hérités de la colonisation, mais ils sont, comme le montre les travaux d'Henri Coing<sup>4</sup> de plus en plus réappropriés par les gouvernements et les populations. De plus, les modes de gestion de la

---

<sup>1</sup> Les notes de synthèses et documents de travail du programme *Eau potable et assainissement dans les quartiers périurbains et les petits centres* sont consultables sur le site [www.gret.org](http://www.gret.org).

<sup>2</sup> MESSER V. (1995) *La gestion de l'eau dans la ville africaine : acteurs et enjeux*. Mémoire de D.E.A. Strasbourg, UFR de Géographie, Université Louis Pasteur, 84 p.

<sup>3</sup> METZGER P. (1994) Contribution à une problématique de l'environnement urbain. In *Cahiers des Sciences Humaines de l'ORSTOM*, n°4, pp.595-619.

<sup>4</sup> COING H. (1980) Le transfert des techniques urbaines vers le tiers-Monde : éléments pour une problématique. In *Les annales de la recherche urbaine* n°7, pp.3-26.



distribution de l'eau dans les pays en voie de développement sont bien souvent défectueux et inadaptés. Ce sont précisément ces carences du service public et l'inadaptation du système de distribution au mode de vie des habitants sur les plans à la fois culturels, sociologiques et économiques que décrit F. Dianzinga<sup>5</sup> dans son travail de thèse sur le service de distribution de l'eau à Brazzaville. Les inadaptations de la gestion de l'eau dans les villes indiennes sont également abordées par Marie-Hélène Zérah<sup>6</sup>. À partir de la notion d'inconstance, elle analyse l'offre d'eau pour les ménages raccordés à un réseau municipal ainsi que les stratégies compensatoires des ménages insatisfaits du service de distribution. Dans les villes des pays en voie de développement, une large partie de la population fait appel à un service de revente de l'eau composé de revendeurs ambulants, de bornes-fontaines publiques ou privées. Morel à l'Huissier dans ses travaux étudie ce maillon indispensable.

### *L'étude de la gestion de l'eau permet de caractériser les dynamiques urbaines*

C'est en tant que révélateur des dynamiques urbaines que la gestion de l'eau est étudiée dans ce travail. Les services urbains (transport, électricité, assainissement, collecte des déchets, alimentation en eau), mais surtout leur mode de gestion, traduisent en effet les mutations de la société. Mais l'eau est sans aucun doute le bien le plus indispensable à la vie ; on peut vivre sans transports, sans télécommunication, mais pas sans eau. De par son insuffisance, elle engendre des concurrences au sein de la ville et illustre l'accès différencié des citoyens aux ressources et aux services urbains. L'accès à l'eau suscite de plus des initiatives collectives, et mobilise les forces locales. L'investissement nécessaire à la mise en place d'infrastructures au sein des quartiers, que ce soit les forages ou les canalisations, est important. Les populations pauvres sont donc confrontées au problème du coût, d'où la difficulté pour ces citoyens d'obtenir l'eau. On observe ce révélateur « eau » car on se pose la question du fonctionnement de la ville africaine dans un contexte de croissance démographique et de faiblesse des finances.

L'observation du révélateur « eau » passe dans un premier temps par l'étude du réseau de distribution, par l'inventaire des abonnés, la cartographie des quartiers desservis, car « *tout réseau est une image du pouvoir du ou des acteurs dominants* <sup>7</sup> ». Mais à Dar Es-Salaam le branchement individuel n'est pas le mode d'approvisionnement majoritaire, les habitants ont largement recours aux revendeurs, mais également aux eaux souterraines et de surface. Ainsi de nombreux intermédiaires, fontainiers, revendeurs, comités de quartiers apparaissent comme des acteurs indispensables dans la gestion de l'eau. À ces nouveaux acteurs s'ajoutent les instances décentralisées. Sylvie Jaglin présente dans sa thèse « *Pouvoirs urbains et gestion partagée à Ouagadougou* <sup>8</sup> » les acteurs et les tentatives de décentralisation technique et de

---

<sup>5</sup> DIANZINGA F. (1984) *L'eau dans Brazzaville et le service public de l'eau. Réflexion sur l'adaptation d'une organisation technique à son environnement social, culturel et urbain*. Grenoble, Thèse de Doctorat, Institut d'Urbanisme, 285 p. + annexes.

<sup>6</sup> ZERAH M.-H. (1999) *L'accès à l'eau dans les villes indiennes*. Paris, Anthropos, coll. Villes, 167 p.

<sup>7</sup> C. Raffestin cité dans DUPUY G. (1991) *L'urbanisme des réseaux. Théories et méthodes*, Paris, Armand Colin, coll. U Géographie, p.115.

<sup>8</sup> JAGLIN S. (1991) *Pouvoirs urbains et gestion partagée à Ouagadougou. Équipements et services de proximité dans les périphéries*. Thèse de doctorat en Urbanisme et Aménagement, Université de Paris VIII, 1169 p.

gestion dans la capitale du Burkina Faso. L'étude de ces intermédiaires renvoie à l'émergence des pouvoirs locaux. Comme les travaux de Sylvie Jaglin, notre étude rentre dans le champ conceptuel de la gestion urbaine entendue comme la compréhension des réponses des pouvoirs aux attentes antagoniques des citoyens, mais également comme « *l'ensemble des fonctions de coordination des services techniques et de régulations qui concourent au fonctionnement urbain* »<sup>9</sup>. On s'interroge en effet sur le fonctionnement urbain dans un contexte de désengagement de l'Etat en matière de services urbains, de mobilisations citoyennes dans ce secteur et de réformes institutionnelles fortes en matière de décentralisation et de privatisation. Ceci induit l'élaboration d'un inventaire des acteurs nombreux de la gestion de l'eau, mais également la compréhension de la répartition des pouvoirs et les stratégies propres à chaque acteur.

Du fait de cette forte mobilisation d'acteurs et des mutations du secteur de la distribution de l'eau dans les villes des pays en voie de développement, ce révélateur « eau » même s'il ne permet pas de saisir toute la complexité de la ville, permet, par l'observation des interactions entre le déficit en matière d'adduction d'eau et le fonctionnement de la ville, de mettre en lumière des processus majeurs. L'eau est donc un révélateur des changements urbains, un révélateur d'autant plus fort dans une ville où la ressource eau pose de sérieux problèmes comme à Dar Es-Salaam.

### ***Dar Es-Salaam : originalité du lieu, de par sa forte crise mais également son histoire***

Ce travail de thèse est arrimé à un terrain. Mais ce faisant, ne risque-t-on pas de proposer une étude monographique de plus ? Le risque n'est certes pas totalement évité, mais la ville de Dar Es-Salaam présente l'avantage d'un certain nombre de fortes spécificités susceptibles de nourrir une réflexion originale sur un thème déjà bien étudié, et de contribuer ainsi au débat.

Dar Es-Salaam présente tout d'abord une originalité liée à l'histoire particulière de la Tanzanie. La Tanzanie au lendemain de la proclamation d'indépendance mena une expérience de développement rural qui n'a pas réussi à limiter la croissance urbaine de la ville principale du pays. La déclaration d'Arusha, prononcée en 1967 par le Président Nyerere, dénonce les inégalités sociales présentes dans le pays et en particulier la domination des villes, où se concentrent richesses et infrastructures, sur les campagnes. Le gouvernement concentra alors son investissement vers les campagnes mais également vers la nouvelle capitale nationale Dodoma. Dar Es-Salaam devait ralentir sa croissance et par conséquent réduire son attractivité. Dans ce contexte défavorable à Dar Es-Salaam, les faibles investissements effectués furent insuffisants au regard de la forte pression démographique nourrie par la migration rurale. Ceci engendra une dégradation des services urbains existants et limita les extensions des réseaux vers les nouvelles zones d'occupation. De plus, la forte crise économique que connut le pays dans les années 1970 ne permit pas un rattrapage. Il en résulte

---

<sup>9</sup> DUPUY G (1982) Pour un génie urbain problématique. In Annales de la Recherche urbaine, n°13. Cité dans JAGLIN S. (1998b) *Ségrégation, fragmentation et discontinuités gestionnaires (Johannesburg, Lusaka, Windhoek)*. Colloque de Tours 4-6 juin 1998, p.2.



une non maîtrise de la ville du fait du désintérêt politique vis-à-vis des questions urbaines et d'un manque d'investissement et de maintenance pour les réseaux urbains en place. Aujourd'hui la ville compte environ 3 millions d'habitants dont 70 % résident dans de l'habitat illégal. La quantité d'eau desservant la ville est largement en deçà des besoins domestiques et économiques de la métropole du fait d'un réseau défaillant où près de la moitié de la quantité d'eau produite est perdue dans le système de distribution. La crise de l'eau dans la ville est inhérente aux problèmes de gestion car, comme d'autres villes de pays en développement, Dar Es-Salaam manque d'eau mobilisée dans la tuyauterie, non pas d'eau tout court.

Mais à Dar Es-Salaam cette pénurie d'eau n'a de conséquence déterminante, ni sur les taux de croissance urbaine, ni sur la localisation des quartiers. La ville connut en effet des taux de croissance impressionnants de près de 10 % par an dans les années 1970, au moment même où le gouvernement tentait de réduire l'attractivité de la métropole. Les dernières estimations présentent des taux de croissance autour des 7 % par an et une population de près de 3 millions d'habitants. Dans le même temps, l'assèchement total des tuyaux n'empêche pas un quartier de rester ou de devenir de haut niveau résidentiel, ni dans les quartiers péri-centraux, un immeuble de pousser en hauteur et d'être occupé, la pénurie de l'eau touchant l'ensemble des quartiers de la ville, certes de manière nuancée. Cela permet de reposer la question des logiques de fonctionnement de la ville en regard de la gestion de l'eau. Cette situation limite en matière de gestion de l'eau en fait donc un exemple original, encore peu étudié par la recherche française.

### *De la multiplicité des acteurs ...*

La question des articulations entre les divers acteurs en présence autour de question de l'eau, entre le « bas » et le « haut » de la société, était à la base de ce travail. La gestion de l'eau aujourd'hui dans les villes africaines dans un contexte de crise gestionnaire et de désengagement de l'Etat central est le fait d'une multitude d'acteurs : citoyens, comités de quartiers, revendeurs, municipalité, société de distribution de l'eau, ministère de l'eau, mais également ONG et bailleurs internationaux.

Quel est le rôle des acteurs au sein de la ville ? L'État se désengage de la gestion urbaine et des services urbains, en instaurant un programme de privatisation et de renforcement des autorités locales sous l'égide des bailleurs internationaux. La municipalité, malmenée à Dar Es-Salaam depuis la création de la ville, réapparaît dans le paysage politique. Dans le même temps, les citoyens ont montré leurs facultés d'adaptation aux réalités urbaines, au sous-équipement, en faisant preuve de débrouillardise, en créant de nouvelles organisations sociales et en adoptant des stratégies d'accès à l'eau et à l'équipement. Comment s'articulent ces différents acteurs aux priorités souvent antagonistes au sein de la ville ?

*... À l'invention de la gestion d'une ville fortement diversifiée*

L'hypothèse avancée est alors que cette atomisation gestionnaire accentue et crée de l'inégalité en matière d'approvisionnement en eau au sein de la ville. L'inscription spatiale des différents modes d'approvisionnement (connexion au réseau, construction d'équipements parallèles comme les forages ou les puits, récupération de l'eau de surface) fait alors apparaître une ville aux fortes disparités spatiales, tant dans les modes d'approvisionnement en eau que dans les modes de gestion. Mais quelle ville se dessine alors, une ville éclatée, fragmentée ou archipellisée ? Comment définir cette forte disparité entre les morceaux de ville ? Existe-t-il des liens, si oui lesquels, entre ces morceaux de ville ? En somme, quel « modèle » peut rendre compte des réalités observées ?

L'accès à l'eau et aux équipements révèle donc les mutations de la société. La situation de crise que connaît la ville de Dar Es-Salaam a engendré une gestion de cette ressource fortement spatialisée, une ville qui montre de grandes inégalités du point de vue des équipements qui relèvent des dynamiques urbaines locales. Ainsi la crise, ou plutôt les réponses ou non-réponses à la crise, révèlent la géographie de la ville. L'enjeu actuel pour la ville de Dar Es-Salaam, avec les réformes en cours, la privatisation de la société de distribution de l'eau et les nouvelles autorités locales, est de gérer cette diversité. L'avenir de la ville tend-il vers une accentuation de ces inégalités, les nouvelles autorités locales joueront-elles le rôle de régulateur politique ?

Ce travail ne se veut pas circonscrit à son espace d'investigation, mais tente de mettre en perspective l'étude de cette ville avec les autres villes, en particulier les villes d'Afrique subsaharienne en interrogeant les notions de fragmentation, d'archipellisation, d'atomisation et d'invention. Qui sont les acteurs de l'invention ? Quelle est la part des citoyens et des institutionnels dans cette invention ? Profite-t-elle à toute la ville ou se morcelle-t-elle en des lieux ?

***Méthodologie : le choix de l'enquête qualitative et le recours aux entretiens***

Cette recherche se veut avant tout qualitative. Elle ne vise pas en effet à quantifier les phénomènes mis en exergue mais plutôt à les décrire, à les analyser. Au-delà de la présence ou de l'absence de processus d'équipement au sein des quartiers de la part du ménage de manière collective ou individuelle, il s'agit de « capter » les dynamismes urbains. Il ne s'agissait pas de faire l'étude d'un espace particulier de la ville à l'instar des espaces périphériques de la ville de Ouagadougou pour Sylvie Jaglin (1991)<sup>10</sup>, ou des quartiers informels précaires d'Abidjan pour Alphonse Yapi Diahou (1994)<sup>11</sup>, ni d'enquêter une catégorie de consommateurs comme les abonnés au service de distribution de l'eau dans les

---

<sup>10</sup> JAGLIN S. (1991), op.cit.

<sup>11</sup> YAPI-DAIHOU A. (1994) *Les politiques urbaines en Côte d'Ivoire et leurs impacts sur l'habitat non planifié précaire, l'exemple de l'agglomération d'Abidjan*. Thèse de Doctorat, université de Paris VIII.

travaux de Marie-Hélène Zérah (1999)<sup>12</sup>. À partir de l'analyse de quartiers pris en échantillon, il s'agissait de saisir la complexité de la ville dans sa diversité et sa globalité. Il faut cependant noter que l'espace étudié dans ce travail ne correspond pas aux limites administratives de la municipalité de Dar Es-Salaam qui englobe une grande superficie d'espace rural : l'étude se limite à l'espace bâti à l'intérieur du grand Dar Es-Salaam.

Pour saisir les processus d'accès à l'eau et d'accès à l'équipement, il fallait donc un échantillon de quartiers présentant des situations dissemblables au niveau de l'habitat, de la distribution de l'eau et des modes de gestions. Il m'importait en effet de saisir la diversité au sein de la ville. L'échantillon devait contenir des quartiers présentant des projets autour de la desserte en eau, car « *les projets sont souvent en effet d'excellents révélateurs des logiques sociales des contextes dans lesquels ils sont mis en œuvre : l'observation et l'analyse du positionnement des acteurs concernés autour du lancement et de la conduite d'un projet sont riches d'enseignements sur les dynamiques locales* »<sup>13</sup>. Il fallait également des situations où le réseau de distribution était défaillant, et d'autres où il était quasiment absent, des quartiers planifiés, non planifiés, récents, anciens, denses, péri-urbains... Le choix de l'échantillon s'est donc fait de manière raisonnée, chaque quartier faisant l'objet d'une étude spécifique au vu des enjeux locaux.

En fonction de ces critères, trois quartiers furent sélectionnés :

- Kijitonyama est un quartier en partie planifié au nord du centre ville, il a bénéficié du programme *Sites and Services* de la Banque mondiale dans les années 1970. Il est l'un des deux quartiers pilotes sélectionnés par les Nations unies dans le programme *Sustainable Dar Es-Salaam Project*. Les Nations unies travaillent avec la municipalité de Dar Es-Salaam et une organisation communautaire de base du quartier pour la construction et la gestion d'un réseau autonome composé de deux forages et de 16 robinets répartis dans le quartier. On est ici en présence d'un partenariat entre un bailleur de fonds, les institutions gouvernementales et un comité de quartier.

- À Buguruni, la population est fortement dépendante des quelques points d'eau du quartier et des nombreux revendeurs. La distribution de l'eau est largement défaillante dans cet ancien village *Zaramo* rattrapé par la croissance urbaine, qui a connu une forte densification. Le revendeur est un maillon clef de la desserte au sein de ce quartier.

- Enfin, le quartier péri-urbain de Mchikichini, à l'extrême sud de Dar Es-Salaam, en l'absence d'un réseau secondaire, présente une diversité de réponses au manque d'eau. Seules les habitations situées le long de l'artère principale, Kilwa Road, qui relie le quartier au centre ville, sont connectées au réseau de distribution de l'eau. Au-delà, les populations font appel aux revendeurs, sollicitent les eaux souterraines ou de surface en fonction de leur capacité

---

<sup>12</sup> ZERAH M.-H. (1999), op.cit.

<sup>13</sup> ALLOU S. (1999) *Associations et municipalités, acteurs ou figurants du développement urbain en Afrique ? Autour de l'appui du GRET au programme Jeunes Ville Emploi du Bénin*, Séminaire Développement institutionnel, 2 octobre 1998. Paris, GRET, Document de travail n°10, p.5.



technique et économique. Les représentants du gouvernement local sont ici fortement présents et jouent le rôle d'intermédiaires entre la population et les diverses autorités présentes dans la ville.

Au cours du travail de terrain, les enquêtes se sont élargies à trois nouveaux quartiers : le premier, Msasani Peninsular, faisait l'objet d'une réhabilitation de son réseau de distribution d'eau, tandis que le second, Kimanga, venait d'être connecté au réseau grâce à la cotisation d'un comité d'usagers. Enfin, le quartier de Barafu fut visité en octobre 2000, alors que j'effectuais un travail concernant les élections municipales ; un forage venait d'être construit au sein du quartier.

Tandis que dans les trois premiers quartiers, de nombreuses enquêtes auprès des personnes ressources, c'est-à-dire les responsables de comités de quartier, les représentants des autorités locales par exemple, mais également auprès de la population dans sa diversité, ont été menées, les trois derniers ont fait l'objet d'une étude plus succincte.

- À Msasani Peninsular, quartier résidentiel aisé au nord du centre ville, l'étude du quartier s'est basée sur les travaux effectués par les employés de la SOGEA<sup>14</sup>, complétés par quelques interviews de résidents et de revendeurs par camions-citernes. Ce quartier présente une forte particularité puisque, malgré le fait qu'il regroupe une population relativement aisée, il n'est plus desservi par le réseau de distribution de l'eau. La population fait alors appel aux revendeurs par camions-citernes.

- Quartier récent de la périphérie ouest de la ville, Kimanga n'est pas desservi par le réseau secondaire de distribution de l'eau. La population doit se connecter à ses propres frais à la canalisation principale la plus proche. C'est à la suite de la revue de presse effectuée au siège de l'hebdomadaire *Business Times* que j'ai rencontré le président du collectif de Kimanga, M. Robert Mihayo. Usant de son statut de journaliste, il relate dans ses articles l'expérience de son collectif composé de 45 propriétaires.

- À Barafu Mburahati, c'est en collaboration avec l'ONG internationale *Concern*, et grâce à son aide financière, que le comité de quartier fit construire un forage pour desservir les habitants du quartier.

Dans les quartiers de l'échantillon, des enquêtes spécifiques à chaque situation ont été menées. Ainsi, à Buguruni et à Msasani ce sont les revendeurs qui ont retenu mon attention, à Kijitonyama, je me suis attelée à décrypter le fonctionnement du comité de quartier, à Mchikichini, devant la multiplication des modes d'accès, c'est l'addition des arrangements locaux qui mobilisa mes enquêtes.

---

<sup>14</sup> SOGEA - DAWASA, (1998) *Rapport d'enquête sur les branchements de la presqu'île de Msasani*, Dar Es-Salaam, Document interne, 14 p.

Selon les quartiers, les outils mobilisés pour l'enquête ont donc été différents : interview libre, questionnaire, entretien semi-directif ayant une place de choix. Cette dernière technique offre la possibilité de rebondir sur les réponses des enquêtés tout en suivant une ligne directrice pour ne pas omettre certaines informations. Des grilles d'entretien furent élaborées pour les responsables de comités et d'associations. Pour les revendeurs et les ménages enquêtés un questionnaire a été construit, largement complété par le discours plus libre de l'enquêté qui clôturait ces rencontres. Ainsi, les entretiens semi-directifs et les questionnaires étaient bien souvent plus proches de la discussion.

Ce travail d'enquêtes s'est effectué lors de mes divers séjours à Dar Es-Salaam. Le premier, en 1997 d'une durée de 3 mois, fut ma première rencontre avec l'Afrique de l'Est et constitua la phase d'observation du terrain, première étape préalable et indispensable à un travail d'enquête. Les entretiens se déroulaient alors de manière informelle et l'essentiel de ce séjour consista à prendre contact avec les institutionnels, à effectuer des observations dans les divers quartiers de la ville, aux lieux stratégiques d'approvisionnement en eau c'est-à-dire à proximité des puits ou auprès des revendeurs. Ce fut également l'expérience de vivre la réalité d'une ville où les robinets sont régulièrement à sec, où il faut chercher l'eau et la gérer avec parcimonie au quotidien. Ce vécu fit partie de cette première approche avec mon sujet de thèse. Ce premier séjour était en effet marqué par une forte pénurie en eau en l'absence de la petite saison des pluies de décembre 1996, qui toucha l'ensemble des quartiers de la ville, y compris le centre ville.

Les deux séjours suivants, d'une durée de trois mois chacun, de juin à août 1998, puis de janvier à mars 1999, ont fait l'objet d'enquêtes dans les quartiers de mon échantillon en complément des informations collectées auprès des ministères, mairie, techniciens de la distribution de l'eau. Enfin, l'année passée en tant que boursière à l'IFRA-Nairobi entre septembre 2000 et septembre 2001 m'a permis d'effectuer des retours dans les quartiers et de suivre l'évolution des projets que j'avais pu enquêter précédemment.

Le travail d'enquête consista également à collecter des documents et rapports auprès des acteurs officiels de la distribution de l'eau : DAWASA, ministère de l'Eau, Maji Vijini (*Regional Water Engineers*), la Banque mondiale, les Nations unies, les ONG (Plan International, Water Aid, UNICEF), la municipalité (encore *City Commission* en 1999), et le ministère en charge des affaires locales. Ceci fut enrichi par une revue de presse effectuée aux archives des journaux locaux de langue anglaise : *Daily News*, *The Guardian*, *The Business Times* et *The East African*. Enfin, les travaux universitaires concernant la Tanzanie et plus particulièrement Dar Es-Salaam ont pu être consultés à la bibliothèque universitaire de Dar Es-Salaam, en particulier au *East Africa Department*, ainsi qu'à la bibliothèque de l'UCLAS<sup>15</sup>.

---

<sup>15</sup> *University College of Lands, Architecture and Survey*

Cette collecte d'informations sur le terrain se heurta à quelques difficultés. Le contexte de réforme des institutions engendra des confusions liées aux termes employés par les différents enquêtés qui indifféremment utilisaient les termes de zones, municipalités ou districts ; il était alors difficile d'identifier les autorités en question. Le terme de gouvernement local - *local government* - posa également des problèmes de compréhension. Largement usité à Dar Es-Salaam, il désigne les représentants de la municipalité à l'échelle du *Mtaa*, les *Ten cells leaders* ou encore les employés municipaux à l'échelle de l'arrondissement.

Certaines catégories d'acteurs ont été particulièrement difficiles à enquêter, en particulier les propriétaires des camions-citernes. Les chauffeurs ne sont en général que de simples employés qui ne peuvent répondre aux questions d'ordre stratégique et d'investissement. Parallèlement, les informations concernant la privatisation de la société de distribution de l'eau alors en cours furent relativement opaques. Les tentatives de rendez-vous auprès de la personne chargée du programme de privatisation de la DAWASA à la Banque Mondiale et auprès des responsables du *Presidential Parastatal Sector Reform Commission* (PPSRC) ont tous échoué.

L'accueil dans les quartiers de la part de la population et des représentants locaux fut très chaleureux. Dans les quartiers où un projet de desserte en eau avait abouti, les responsables des comités montraient avec fierté leur réalisation. Dans le quartier de Mchikichini, non desservi par le réseau de distribution, la population et les responsables locaux témoignèrent d'une forte attente autour de mon travail. Ce n'est qu'à Buguruni que des témoignages de suspicion et parfois d'hostilité apparurent de la part des revendeurs ainsi que de la population. Des enquêtes furent écourtées, des refus de réponses furent essuyés. C'est donc en compagnie du secrétaire du bureau du *Mtaa* que les enquêtes ont pu continuer ; celui-ci choisissait les lieux et les personnes à enquêter.

Enfin, le recours à un traducteur pour l'essentiel des enquêtes dans les quartiers fut nécessaire. La population à Dar Es-Salaam ne parle pas l'anglais ou très peu, les interviews se déroulaient en Kiswahili, que je ne maîtrise pas suffisamment pour effectuer seule les investigations. Une interprète, Rose Uppor, étudiante de l'université de Dar Es-Salaam, m'a ainsi accompagnée lors des enquêtes dans les quartiers. Les retranscriptions des réponses des personnes enquêtées ont ainsi fait l'objet d'une double traduction : du Kiswahili à l'anglais, puis de l'anglais au français, ce qui engendre certains biais dans l'enquête.

Partant de nos hypothèses et des réalités de terrain, c'est le choix de l'entretien comme outil, une démarche qualitative qui fut préférée. L'objectif de l'enquête était en effet d'obtenir des informations concernant les processus d'équipement au sein de la ville, l'élection des quartiers bénéficiaires d'un équipement ou d'une desserte en eau. Ce travail s'est appuyé sur une étude quantitative auprès de 1000 ménages menées par le *Centre for Energy, Environment, Science and Technology*<sup>16</sup> en 1996. Cette étude apporte de nombreuses

<sup>16</sup> CEEST (1996) *Dar Es Salaam household Water demand : an end use perspective*. Dar Es-Salaam, CEEST Research Report Series, 72p.

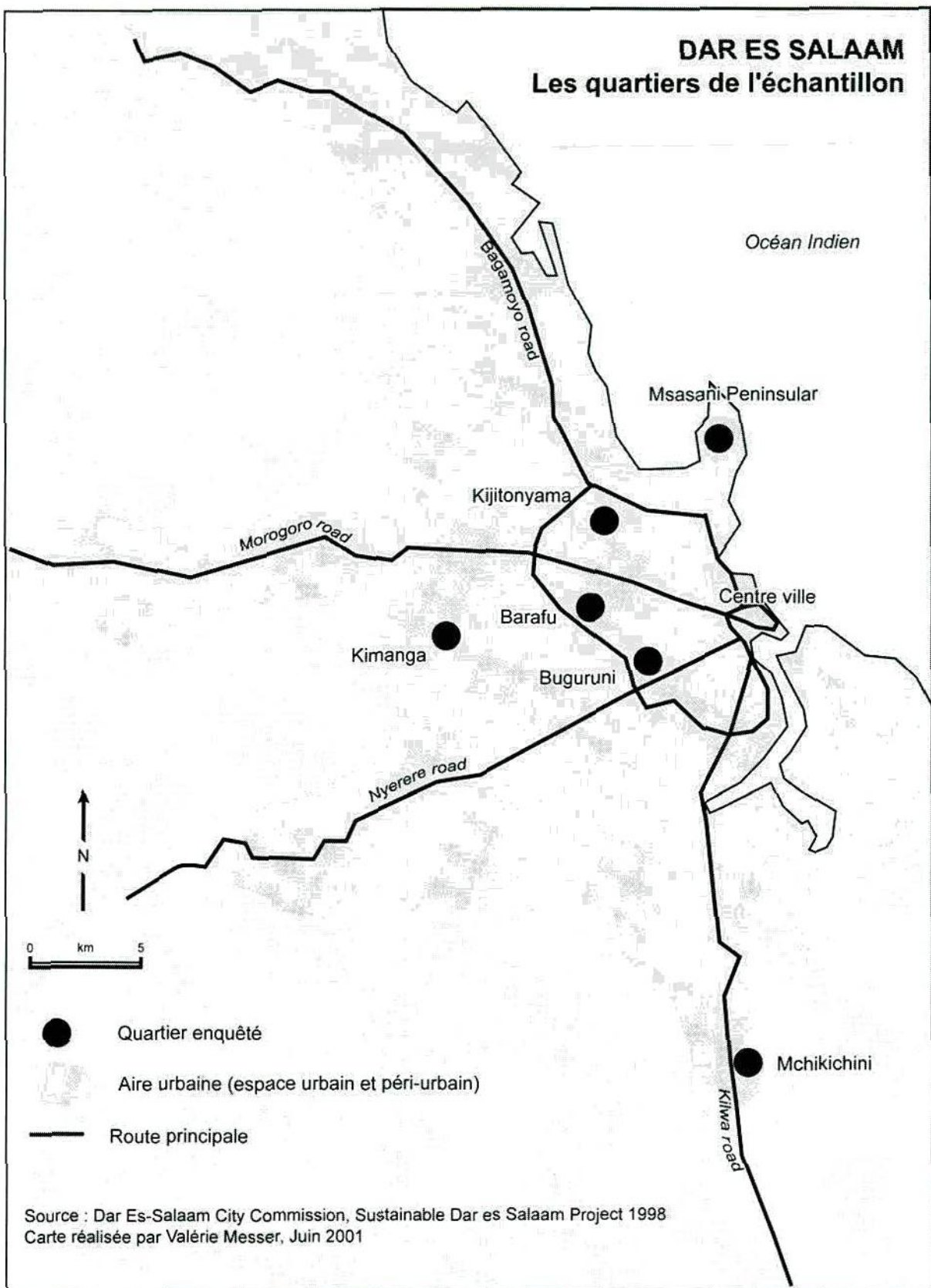


informations concernant l'approvisionnement en eau à l'échelle du ménage : l'équipement, le mode d'approvisionnement, la distance à la source, le temps passé à chercher l'eau, les sources complémentaires, par catégories sociales. Ainsi, bien que très riche, le rapport fournissant les résultats de ces enquêtes présente une lacune de taille pour un géographe, à savoir l'absence de références spatiales. De plus, les données du dernier recensement, de 1988, sont fournies par arrondissement, unité-statistique fortement hétérogène regroupant des milliers d'habitants ; elle n'est donc pas pertinente pour élaborer une étude à l'échelle de la ville. Cette absence de données quantitatives à l'échelle de la ville par petite unité spatiale, ainsi que l'obsolescence des données mobilisables, a conforté notre choix de l'enquête qualitative.

De fait, ce travail de terrain présente plusieurs écueils. On peut en effet reprocher l'insuffisance de données quantitatives concernant la consommation en eau, par exemple, par quartier, ou encore l'absence de cartographie de la répartition des puits privés dans la ville. On peut également reprocher le choix, sans doute ambitieux, de vouloir comprendre les processus et les dynamiques de la société, dans une ville où les données sont peu nombreuses. Le choix des études de quartiers pose également le danger de s'y enfermer. On tenta de pallier cet écueil par l'utilisation constante tout au long du travail du changement d'échelle, de la ville au quartier, du quartier au ménage. De plus, il ne s'agissait pas de se cantonner aux quartiers de notre échantillon, mais de comprendre le lien existant entre le quartier, mais surtout ses habitants, et le reste de la ville.

Ces enquêtes de terrain ont permis de comprendre et d'appréhender les modes de gestion et d'accès à l'eau dans certains quartiers de Dar Es-Salaam. Les quartiers de notre échantillon ont permis de révéler à travers l'étude des processus d'équipement, le rôle et les compétences des divers acteurs, les conflits et les chevauchements existants, ainsi que les relations entre la population et les divers acteurs de la gestion urbaine. Le passage d'une échelle à l'autre nous a permis de comprendre les processus d'équipement et de non-équipement au sein de la ville.

Cette thèse se décline en trois parties. La première, « Croissance urbaine et retard structurel des équipements », établit un état des lieux du sous-équipement à Dar Es-Salaam à travers la description de la ville et les choix politiques antérieurs effectués en matière de services urbains et de gestion urbaine. La seconde partie centrée sur l'institutionnel et le politique, analyse la dégradation du système institutionnel antérieur et l'obligation de réformer, ainsi que les organisations citoyennes. La dernière partie aborde les différences spatiales en termes d'approvisionnement et de gestion de l'eau au sein de la ville, ainsi que les nouveaux arrangements entre acteurs qui en découlent.



## **PARTIE I**

# **CROISSANCE URBAINE ET RETARD STRUCTUREL DES EQUIPEMENTS**

La côte swahilie, du Mozambique à la Somalie, est depuis des siècles le siège de l'implantation de centres urbains témoins de la présence du peuple arabe ainsi que de la pratique du commerce entre les continents africain et asiatique. Dans ce contexte, Dar Es-Salaam est un centre urbain tardif, réceptacle du pouvoir du sultan de Zanzibar et plus tard des autorités coloniales, allemandes puis britanniques. Aujourd'hui elle est l'une des villes les plus importantes de la côte, supplantant d'anciens ports comme Bagamoyo. Cette ascension rapide dans la hiérarchie urbaine de l'Afrique orientale témoigne de l'importance du phénomène urbain à Dar Es-Salaam.

Dar Es-Salaam accueille de nombreux migrants quittant leurs terres pour chercher de nouvelles conditions de vie. En l'absence d'un investissement suffisant en matière de logement, la population s'installe majoritairement en dehors des cadres légaux. Aujourd'hui 70 % de la population habitent dans des zones illégalement construites souvent non équipés. C'est autour de la question des réseaux que j'ai choisi d'articuler la présentation de la ville. L'état des infrastructures publiques permet en effet de mesurer le fonctionnement de la ville. La ville souffre d'une carence des équipements publics et d'une faiblesse des services urbains : voiries insuffisantes, réseau de distribution de l'eau sous-dimensionné, réseau d'assainissement quasi-inexistant, écoles surchargées, centres de soin limités en nombre... L'inachèvement des infrastructures et la rareté des services de superstructures touchent l'ensemble des habitants de la ville et n'épargnent pas les quartiers chics ou les lotissements planifiés. Les services privés (écoles, vendeurs d'eau par camions-citernes, ramassage des ordures...) compensent ces carences auprès des populations aisées. Les réseaux sont de ce fait un facteur essentiel de structuration comme de différenciation de l'espace urbain.

Le premier chapitre met en exergue la croissance démographique de la ville, en s'attardant sur les trois dernières décennies, et le faible développement des équipements dans la métropole, montrant ainsi la situation de sous-équipement. Ce retard structurel des équipements par rapport à la croissance urbaine n'est pas le seul fait de Dar Es-Salaam, le constat est commun à bien des villes africaines. Cependant le contexte tanzanien pose certaines particularités qui tendent à aggraver cette situation de retard. Le contexte historique de la mise en place des réseaux est décrit dans le second chapitre, car le sous-équipement et les différenciations entre les quartiers sont liés aux choix politiques et au contexte historique et économique antérieurs.



## **Chapitre 1**

### **Chronique d'une ville sous-équipée**

En moins d'un siècle, le site de Dar Es-Salaam s'est métamorphosé. Le paysage rural, composé de quelques villages de pêcheurs et de quelques domaines de plantations, a mué en une ville approchant les trois millions d'habitants et s'étendant sur plus de 300 kilomètres carrés bâtis. Dar Es-Salaam s'impose aujourd'hui comme le centre administratif, politique, économique et culturel de la Tanzanie, et ce malgré le retrait de son statut de capitale nationale au début des années 1970.

Cette évolution urbaine et les forts taux de croissance urbaine au lendemain de la proclamation d'indépendance sont des phénomènes communs à bien des villes d'Afrique. Centre administratif, commercial et décisionnel du pays, entre Océan Indien et continent africain, la ville agit comme un véritable aimant, attirant les jeunes migrants à la recherche d'emplois. La pression foncière se faisant plus forte, les nouveaux arrivés n'ont pas d'autre choix que de s'agglomérer dans les quartiers illégalement construits de la métropole. La ville s'étire le long des artères principales qui pénètrent le tissu urbain et joignent le centre ville aux régions limitrophes. Cette pression humaine ne pèse pas uniquement sur le foncier, elle s'exerce également sur les infrastructures urbaines. Les équipements sont rapidement dépassés par la croissance urbaine et c'est l'ensemble de la ville qui en pâtit.

Marquée par la croissance classique d'une ville portuaire coloniale, Dar Es-Salaam se démarque par son important sous-équipement. Ici, ce ne sont pas uniquement les quartiers périphériques et les friches urbaines envahis par les nouveaux citadins qui souffrent de l'absence d'équipements de base comme la voirie, le réseau de distribution d'eau potable ou encore l'assainissement. Mais la ville dans son ensemble, y compris le centre ville et les quartiers planifiés des classes moyennes et aisées, endure cette carence des services urbains, due à une insuffisance des infrastructures dans le tissu urbain d'une part, mais également à un déficit de la maintenance des équipements en place d'autre part.

#### **I. Les fondements de la croissance de la ville**

Après avoir été le centre de rivalités entre puissances coloniales, le site de Dar Es-Salaam, cantonné aux abords d'une baie naturelle, s'impose progressivement, à la fin du XIX<sup>e</sup> et plus encore au début du XX<sup>e</sup> siècle, comme nouveau port de la côte est-africaine. La ville devient un centre d'échanges important avec le développement des équipements portuaires et la création de la ligne de chemin de fer vers Kigoma, au bord du lac Tanganyika. À partir de ce

moment, la métropole daroise n'a fait que croître et s'étendre accueillant ainsi de nouveaux migrants. Cette croissance sera cependant entrecoupée de périodes de stagnation.

### ***A. Un site qui a servi une volonté politique***

La concordance entre un site exceptionnel et des exigences politiques et commerciales explique le choix de l'emplacement comme nouveau centre portuaire de la côte est-africaine à la veille du XX<sup>e</sup> siècle. Il est choisi tout d'abord par le sultan de Zanzibar comme nouveau lieu de résidence. Il bénéficie plus tard de l'intérêt des puissances européennes pour l'Afrique orientale. La base de la colonisation étant de développer les échanges entre la colonie et la métropole, les sites portuaires jouent un rôle significatif dans les politiques et les choix d'implantations des colonisateurs. C'est dans ce contexte bénéfique que s'est développée la ville de Dar Es-Salaam.

#### **1. Un site naturel favorable à l'établissement d'un port**

Le site de Dar Es-Salaam, caractérisé par son port naturel, attira les premiers fondateurs de la ville : le sultan Sayyid Majid Said dans un premier temps et par la suite le gouvernement allemand. « *Majid réalisa les avantages d'un port large et abrité, et décida de créer un nouveau port maritime, un nouveau centre commercial, et une résidence alternative et plus calme que Zanzibar*<sup>17</sup> ». Déjà à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'explorateur Thomson soulignait justement que « *devant les avantages que possède Dar Es-Salaam par rapport aux autres sites de la côte, il n'y a pas de doute, que tôt ou tard, elle deviendra ce qu'en espérait son fondateur*<sup>18</sup> ».

On observe trois parties distinctes qui composent le site portuaire de Dar Es-Salaam, offrant chacune des avantages certains à l'exploitation portuaire : le chenal, la crique et les vallées formant un Y renversé<sup>19</sup>. Le chenal principal qui permet aux bateaux de pénétrer dans la crique est formé du côté de l'océan d'une rupture dans la barrière de corail, et du côté de la côte d'une étroite ouverture séparant le centre ville et le quartier de Kigamboni.

---

<sup>17</sup> HOYLE B.S. (1967) The seaport of East Africa. *East African Studies* n°26. Nairobi, p.41. Traduction personnelle.

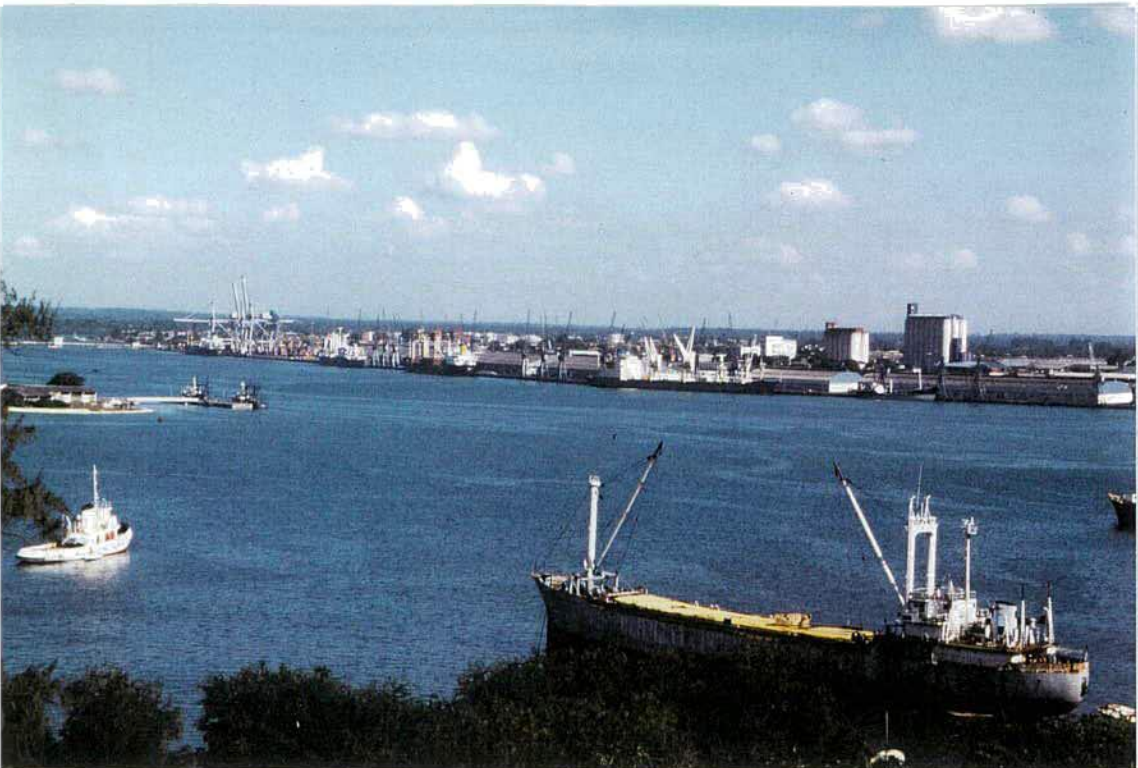
<sup>18</sup> THOMSON J. (1881) To the central African lakes and back, London, 1881, pp.73-75 Cité dans HOYLE B.S. (1967), op. cit., p.42. Traduction personnelle

<sup>19</sup> MASCARENHAS A. (1970) The port of Dar Es-Salaam. In SUTTON J. (Ed.) Dar Es-Salaam : City, Port and Region. *Tanzania Notes and Records*, 71 (1970). Dar Es-Salaam, The Tanzanian Society, p.85.

*Photo I.1. L'entrée du port de Dar Es-Salaam*



*Photo I.2. La ria de Kurasini*



Une fois passé le chenal, les bateaux aboutissent dans le bassin portuaire qui s'élargit pour former la rade du port de Dar Es-Salaam. Il se prolonge par la ria de Kurasini, puis se sépare en deux vallées noyées : Mzinga et Kizinga. Le bassin est bordé à l'Ouest d'une terrasse sur laquelle s'installèrent les premières constructions urbaines, et autour desquelles se développa le centre urbain. Le port s'est installé plus au sud sur le rivage marécageux de Kurasini, moins attractif pour l'établissement de zones résidentielles.

Les caractéristiques topologiques du site présentent plusieurs avantages pour l'activité portuaire. La profondeur des vallées permet l'accès aux navires à fort tirant d'eau. Les dimensions du bassin et la longueur des rives aménageables permettent l'installation d'activités portuaires marchandes puis industrielles. En effet, le port possède une superficie de 96 hectares et s'étend sur plus de 10 kilomètres à l'intérieur des terres. De plus, le port offre un lieu abrité et protégé pour les navires mouillés dans la rade. Ainsi à l'abri des houles, et fort de ses caractéristiques naturelles, ce site est favorable au mouillage. Enfin, les dépôts sédimentaires des deux rivières sont faibles, et cela évite un entretien lourd du bassin. Par conséquent, les colons allemands à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle n'effectuèrent que de légères modifications de précaution comme l'installation d'un phare pour signaler l'entrée du port<sup>20</sup> et le rendre plus opérationnel.

## 2. Dar Es-Salaam : porte d'entrée et zone d'échanges pour le pouvoir colonial

Comme pour le reste de l'Afrique subsaharienne, la partie orientale du continent est peu urbanisée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. L'Afrique est à cette époque largement à dominante rurale, peuplée de paysans et de tribus pastorales. Mais les villes bien que minoritaires sont présentes dans l'histoire de l'Afrique comme nous le démontre Catherine Coquery-Vidrovitch dans son ouvrage « *Histoire des villes d'Afrique noire. Des origines à la colonisation* »<sup>21</sup>. Elles ne sont pas toutes de création coloniale. Mombassa, Zanzibar ou encore Dar Es-Salaam pour l'Afrique de l'Est ne sont pas à l'origine des villes coloniales.

Alors qu'en Afrique de l'Ouest, les capitales d'empires comme Djenné ou Gao connaissent leur apogée, la côte orientale se dotait dès le VII<sup>e</sup> siècle de cités Etats portuaires issues de l'influence arabe. Ces villes sont à fonction principalement marchande (échange entre l'Afrique et le monde arabe) et leur architecture est d'inspiration arabe. Ces villes sont construites sur des îles : Lamu, Zanzibar, Kilwa. Au XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle, Kilwa la plus prestigieuse des cités-Etats de cette époque, était le plus grand centre commercial, fondé sur le commerce de l'or. La côte tanzanienne abritait d'autres centres de moindre influence : Kaole au sud de Bagamoyo, Kunduchi au nord du futur site de Dar Es-Salaam, ou encore Kisiju et Ras Malibe. L'arrivée des Portugais dans la région sonna le déclin urbain de la côte swahilie. Les Portugais incendièrent Kilwa en 1505, attaquèrent plus tard Mombassa, la région devient

---

<sup>20</sup> MASCARENHAS A. (1970), op. cit., p.88-89.

<sup>21</sup> COQUERY-VODROVITCH C. (1993) *Histoire des villes d'Afrique noire. Des origines à la colonisation*. Paris, Albin Michel, coll. « L'évolution de l'Humanité », 412 p.

alors instable pour le commerce et certaines villes disparurent. L'influence de Kilwa s'affaiblissait petit à petit au profit de Mombassa, qui s'affirmait comme le plus grand lieu d'échanges de la côte est-africaine. À la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, on ne comptait plus qu'une dizaine de villes le long de la côte, toutes composées d'une population arabe, africaine et métissée, principalement de religion musulmane. Mais au début du XIX<sup>e</sup> siècle ces « *ports de l'Océan Indien n'étaient plus que l'ombre d'eux-mêmes*<sup>22</sup> ». Dans le même temps entre le XVI<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup>, les villes africaines de la côte atlantique se développèrent et devinrent de grands centres marchands, basés sur la traite des esclaves.

La deuxième génération des villes swahilies s'est s'implantée et développée le long de la côte lors du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>23</sup>, elle a été accompagnée par la création de petits centres dans l'arrière-pays. Les villes de la côte, et Zanzibar en particulier, amplifiaient leur activité commerciale sous le règne du sultan Sayyid Said<sup>24</sup>, qui en 1840 déplaça sa cour de Masquât à Zanzibar pour étendre son influence dans cette zone de l'Océan Indien. Les villes de la côte est-africaine bénéficièrent en effet au XIX<sup>e</sup> siècle de l'interdiction du commerce des esclaves sur la côte Atlantique, l'Océan Indien devint alors le centre de la traite négrière et un grand lieu de trafic d'armes. Une partie des esclaves était utilisée par les propriétaires terriens et commerçants de la côte, dans les plantations de girofliers, de coton, de cocotiers, autant de matières premières prêtes pour l'exportation. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les principales villes de l'Afrique de l'Est (Lamu, Mombassa, Zanzibar, Bagamoyo, Tanga et Lindi) correspondaient aux entrepôts côtiers, lieux d'arrivée des caravanes<sup>25</sup>.(Figure I.2.) Dans ces lieux d'échange, transitaient l'ivoire, le sel, le fer, mais également les esclaves. À l'intérieur des terres, le long des routes commerciales s'implantaient de petits centres, servant de relais, fournissant les caravanes de passage et les groupes pastoraux voisins. Le trajet Ujiji-Tabora-Bagamoyo fut l'axe principal emprunté par les caravanes en particulier celles des trafiquants d'ivoire. Par conséquent, une croissance démographique fut constatée, Ujiji, au nord du lac Tanganyika comptant 3000 habitants environ vers 1875 passa à 14 000 habitants en 1910, Tabora, à mi-chemin du trajet, passa de 5000 habitants en 1870 à 37 000 habitants en 1910. Bagamoyo comptait pour sa part 20 000 habitants vers 1890 alors qu'on y comptait dix ans plus tôt à peine 4 à 6 000 habitants<sup>26</sup>.

---

<sup>22</sup> COQUERY-VODROVITCH C. (1993), op. cit., p.224.

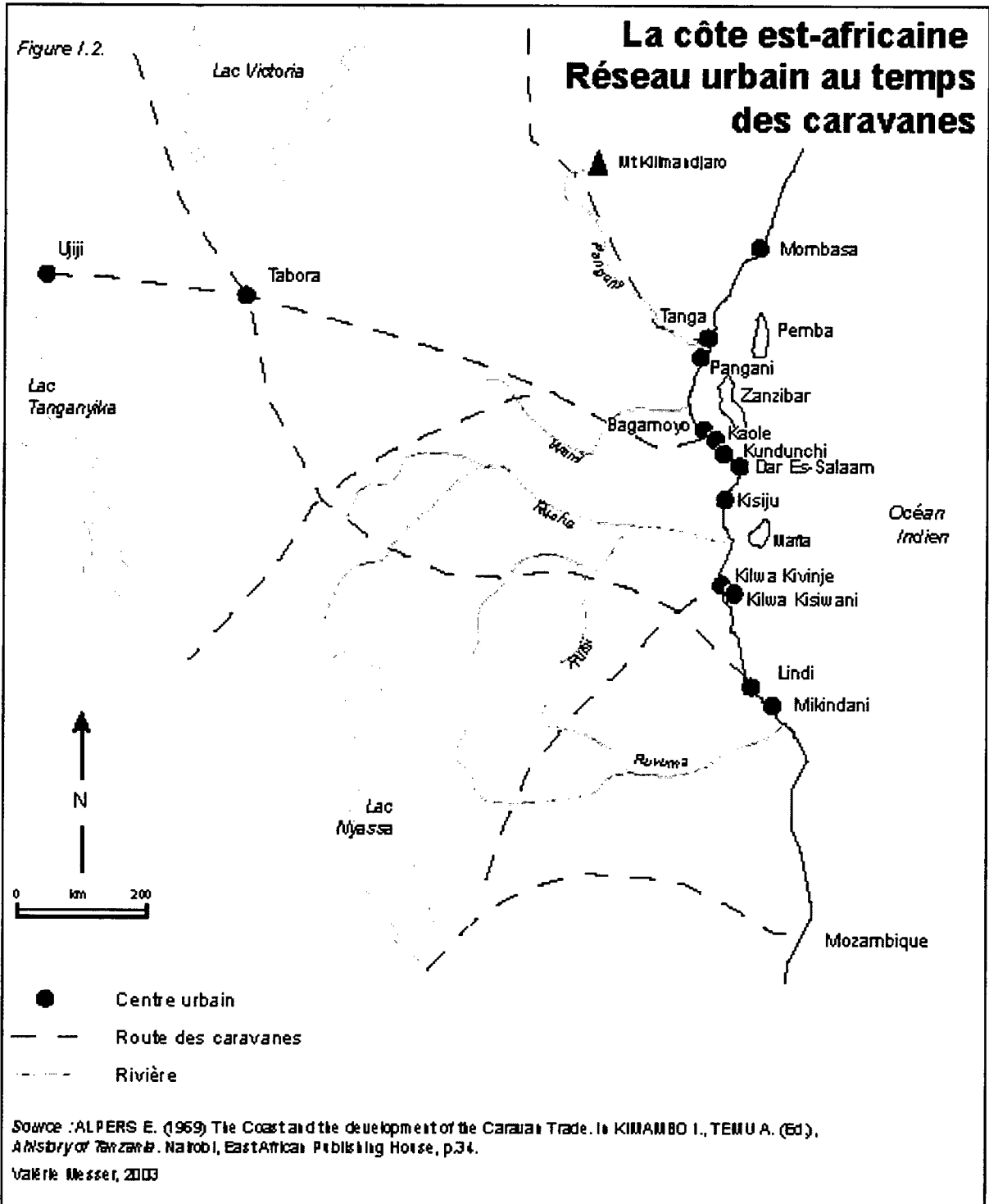
<sup>23</sup> SUTTON J. (1990) *A thousand years of East African*. Nairobi, British Institute in Eastern Africa, p.63.

<sup>24</sup> ALPERS E. (1969) *The Coast and the development of the Caravan Trade*. In KIMAMBO I., TEMU A.(Ed.), *A history of Tanzania*. Nairobi, East African Publishing House, p.45.

<sup>25</sup> ANDERSON D., RATHBONE R. (Ed.) (2000) *Africa's Urban Past*. Oxford, James Currey, p.6

<sup>26</sup> COQUERY-VODROVITCH C. (1993), op. cit., p.233.





Dar Es-Salaam ne détient pas une longue histoire d'activité commerciale. Les navigateurs arabes et portugais négligeaient la petite crique du site de Dar Es-Salaam. À l'époque où le trafic maritime était effectué par des embarcations légères, principalement des boutres, le rivage sablonneux de Bagamoyo suffisait à accueillir de tels navires. Avec l'apparition de la navigation à vapeur, les bateaux devenaient plus manœuvrables et l'accès à la baie de Dar Es-Salaam en était facilité. De plus, le site de Dar Es-Salaam offrait aux bateaux marchands un des abris les plus sûrs du littoral est-africain. La ville présentait donc tous les avantages pour se doter d'une installation portuaire. Son développement s'est alors fait au détriment de Bagamoyo. Cette dernière n'a pas possédé les aménités portuaires pour accueillir cargos et bateaux de plus en plus nombreux, tout particulièrement depuis l'ouverture du canal de Suez en 1869.

Les fondations de la nouvelle ville de Dar Es-Salaam, à côté du petit village de Mzizima, sont l'œuvre de Seyyid Majid qui succéda à son père Seyyid Said comme sultan de Zanzibar en 1856. Au milieu des années 1860, désirant s'éloigner du climat de conspiration régnant sur l'île de Zanzibar<sup>27</sup>, il fonde sa « maison de la paix » sur le continent. La préférence du sultan fut pour le site de Dar Es-Salaam au détriment de Bagamoyo. La distance plus faible entre l'île de Zanzibar et Dar Es-Salaam mais également un meilleur accueil de la part des populations présentes sur le site activa sa motivation. En effet, à Bagamoyo, les deux groupes ethniques principaux, les *Shomvi* et les *Zaramo* possédaient des représentants « *qui auraient résistés au contrôle direct du sultan... Dar Es-Salaam par contraste était la ville du sultan*<sup>28</sup> ». Le sultan se retrouvait comme le dirigeant absolu sur cet espace. Il amena avec lui une garnison de soldats pour sa protection, ses esclaves pour le travail agricole ainsi que des dignitaires indiens et omanais. Les occupants du site, les *Shomvi*, petit groupe de cultivateurs et pêcheurs autochtones, et les *Zaramo*, installés depuis près d'un siècle, troquèrent des terres contre des cadeaux proposés par le sultan. Ce dernier construisit son palais et développa des plantations de cocotiers. D'après les recherches de Franck Rimbault, « *ce projet trahissait une volonté, non pas de modifier le système commercial qui avait fait la fortune du sultanat depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, mais de substituer un nouveau port aux interfaces existantes : Bagamoyo, point d'arrivée sur la côte des caravanes, et Zanzibar, emporium concentrant les produits africains et faisant donc le lien entre le continent et les marchés extérieurs*<sup>29</sup> ».

Après la mort du sultan en 1870, son frère Seyyid Barghash, qui ne partageait pas l'enthousiasme pour le développement de Dar Es-Salaam, lui succéda. La ville fut alors laissée à l'abandon. De plus, en avril 1872, un violent ouragan entraîna de sérieux dommages

---

<sup>27</sup> Les raisons du choix de Dar Es-Salaam comme nouvelle résidence du sultan sont encore débattues aujourd'hui, celle avancée dans ce texte ne semble pas faire l'unanimité, mais réunit du moins un grand nombre d'historiens. D'autres thèses avancent la possibilité d'influence de puissances étrangères, françaises mais surtout britanniques. A ce propos voir SUTTON J. (1970) *Dar Es-Salaam : A Sketch of a hundred Years* In SUTTON J. (Ed.) op. cit., note de bas de page, p.3.

<sup>28</sup> SUTTON J. (1970), op. cit., p.4. Traduction personnelle.

<sup>29</sup> RIMBAULT F. L'évolution de l'espace péri-urbain à Dar Es-Salaam durant la colonisation allemande (1890-1914). In CALAS B. (Coord.) *Les spatialités de Dar Es-Salaam : territoires, réseaux et horizons de la grande ville*. IFRA-DYMSET (à paraître).

aux quelques bâtiments construits. Joseph Thomson, l'un des premiers explorateurs, débuta son voyage africain par Dar Es-Salaam en 1876 et découvrit alors une ville où : « *les maisons abandonnées n'offraient un abri qu'aux seuls chauves-souris, hiboux, lézards et serpents, et la place dans son ensemble affichait l'aspect d'une vieille ville abandonnée ayant subi des combats, au lieu d'une ville à peine éclosée...*<sup>30</sup> ».

Les Allemands, par l'intermédiaire « d'aventuriers » et de missionnaires, prenaient progressivement possession du Tanganyika. Aventurier de la première heure, Carl Peters créa en 1884 sa propre compagnie, afin d'acquérir des colonies pour le compte de l'Allemagne. Par signature de traités de protection, extorquée aux divers chefs locaux, 140 000 km<sup>2</sup> de territoire furent placés en l'espace de deux mois sous le contrôle allemand<sup>31</sup>. En 1887, Carl Peters modifia sa société, et la transforma en la *Deutsch Ostafrikanische Gesellschaft* (DOAG), suivant le modèle britannique de la *British East Africa Company*. Ainsi réorganisée, la compagnie prospectait de nouvelles zones d'immigration. De 1887 à 1891, cette compagnie à charte a assuré l'administration de la colonie.

Ne détenant pas de port pour leurs possessions continentales, les Allemands obtinrent, en 1885, par traité du sultan de Zanzibar, l'autorisation de s'installer à Dar Es-Salaam. En 1888, cette autorisation s'appliquera à l'ensemble de la bande côtière. Le projet du sultan de faire de Dar Es-Salaam à la fois le point d'arrivée des caravanes et un port ouvert sur le reste du monde était alors réactivé. Le capitaine Leue, représentant de la *German East Africa Company* à Dar Es-Salaam, s'installa sur le site en 1887. Il fut rapidement rejoint par des missionnaires luthériens et bénédictins. La ville était alors constituée d'une petite communauté comprenant environ 2000 personnes, dont 200 Indiens, 50 Arabes et 500 esclaves et quelques autochtones, des *Zaramo* en majorité<sup>32</sup>.

*« Sans ces vingt années de stagnation apparente qui permirent, en fait, à la ville de se situer dans la vie locale et régionale, le grand projet artificiel de Majid n'aurait pas été capable de développer, en symbiose avec les peuples en place, le système économique viable qui lui permit de démarrer en flèche à l'époque coloniale : plus que tous les autres peut-être, le cas de Dar Es-Salaam démontre à quel point, en Afrique de l'Est comme en Afrique de l'Ouest, la révolution urbaine a précédé l'intervention coloniale<sup>33</sup> ».*

Les luttes d'influence entre les différentes puissances coloniales, Allemagne, Royaume-Uni et France, pour contrôler cette région aboutissent en 1890 à la signature de deux traités. « *Le*

---

<sup>30</sup> THOMSON J. (1881) *To the central African lakes and back*, London, 1881, pp.73-75 Cité dans HOYLE B.S. (1967), op. cit., p.42. Traduction personnelle.

<sup>31</sup> BAROIN C., CONSTANTIN F. (1999) (Dir.) *La Tanzanie contemporaine*. Paris, Karthala-IFRA, coll. « Hommes et Société », p.26.

<sup>32</sup> SCHNEE H. (1920) *Deutsches Koloniallexikon Band II*, Verlagvonquelle and Meyer, Leipzig p.283 ; cité dans KIRONDE L. (1994) *The evolution of the land use structure of Dar Es-Salaam. 1880-1990: A study in the effects of land policy*, Ph.D. thesis, Department of land development, Faculty of Architecture design and development, University of Nairobi, p. 115.

<sup>33</sup> COQUERY-VODROVITCH C. (1993), op. cit., p.237.

premier, entre l'Allemagne et le Royaume-Uni, place Zanzibar et Pemba sous protectorat britannique, tandis que les Anglais reconnaissaient le contrôle des Allemands sur le Tanganyika, le Rwanda et le Burundi. Un mois plus tard, une convention anglo-française accorde Zanzibar à la Grande-Bretagne et Madagascar à la France<sup>34</sup>». Dar Es-Salaam devint un port important pour les Allemands<sup>35</sup>. Ce nouveau port devait pouvoir concurrencer les autres ports de la région sous domination britannique, et en particulier Mombassa et Zanzibar. En effet, cet accord entre les Britanniques et les Allemands partageait les zones d'influence des deux puissances, et l'Allemagne renonça à son emprise au nord de la frontière entre le Tanganyika et le Kenya<sup>36</sup>. Le gouvernement germanique prit le pouvoir uniquement sur le territoire du Tanganyika.

La compagnie de Carl Peters céda alors l'ensemble de ses droits au gouvernement allemand. En compensation, elle obtint le monopole d'opérer en Afrique de l'Est germanique en tant que compagnie privée. Les Allemands choisirent Dar Es-Salaam comme capitale de leur colonie. Elle n'était plus uniquement un port d'accueil, mais bien un lieu de pouvoir et de décision, base du pouvoir colonial allemand dans un espace convoité. Le gouvernement colonial allemand fut transféré de Bagamoyo à Dar Es-Salaam. Certaines entreprises commerciales quittèrent Zanzibar pour s'installer dans ce nouveau centre. Un département des douanes fut créé. De centre administratif de la colonie allemande, Dar es-Salaam devint également le centre commercial et le principal port du pays.

Comme de nombreuses villes africaines, ce n'est qu'après 1900 que l'essor de Dar Es-Salaam s'accéléra, avec la construction du chemin de fer, la modernisation du port et l'augmentation des exportations. En effet, le développement du port de Dar Es-Salaam a été étroitement lié à la construction de la voie ferrée qui devait relier la ville à l'intérieur des terres. La construction du chemin de fer commença en 1905. Il joignit tout d'abord Dar Es-Salaam à Morogoro, puis à Tabora en 1912, et enfin à Kigoma en 1914. Dans le même temps, le port se modernisait et s'agrandissait. Une première digue fut aménagée en 1905, équipée d'une crue pour décharger les bateaux. Des entrepôts en bois, quatre grues, une voie de garage et un chantier naval étaient construits pour pourvoir au nombre croissant de vaisseaux venant mouiller dans le port<sup>37</sup>. Le but des administrateurs germaniques était donc bien de faire de cette ville portuaire un nouveau nœud de communication, à l'interface entre les terres intérieures de l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien. En l'espace de moins de vingt années, Dar Es-Salaam passait d'une petite bourgade de 2000 habitants à une ville de 20 000 habitants.

Lors de la Première Guerre mondiale, l'Afrique de l'Est fut également un lieu de conflits entre les Allemands et les alliés, chacun voulant accroître son influence coloniale. En 1916, le

---

<sup>34</sup> BAROIN C., CONSTANTIN F. (1999) (Dir.) op. cit., p.26.

<sup>35</sup> BEACHY R.W. (1996) *A history of East Africa 1592-1902*. London, Tauris Academic Studies, p.242.

<sup>36</sup> WERE S.G., WILSON D.A. (1972) *East Africa through a Thousand Years. A history of the Years A.D. 1000 to the Present day*. London, Evans Brothers Limited, p.178.

<sup>37</sup> MASCARENHAS A. (1971) The port of Dar Es-Salaam. In Berry L., *Tanzania in Maps*. University of London, Press London, p. 138.

port fut envahi et occupé par les Britanniques<sup>38</sup>. Il devenait alors un port militaire important des troupes alliées dans cette partie orientale du continent africain. Suite à la défaite allemande après la Première Guerre mondiale, le Territoire du Tanganyika se retrouva sous tutelle de la Société des Nations. La Grande-Bretagne fut désignée comme pays de tutelle. Ceci signifie que le Tanganyika était sous le contrôle de la Société des Nations mais les Britanniques administraient ce territoire. En juillet 1920, les Britanniques en acceptèrent officiellement la responsabilité et Sir Horace Byatt devint le premier Gouverneur britannique. Ce n'est qu'en juillet 1922 que la Société des Nations confirma la tutelle britannique<sup>39</sup>. Ce passage de pouvoir au gouvernement britannique rendit incertain, au lendemain de la Première Guerre mondiale, le futur développement de la ville. Les Anglais préféraient en effet le site de Mombassa situé à 290 kilomètres plus au nord sur le territoire kenyan en attendant l'éclaircissement de la situation. Ce n'est donc qu'à la confirmation de la tutelle que les Anglais commencèrent à s'installer dans la ville de Dar Es-Salaam, puis dans l'ensemble du Tanganyika.

La croissance de Dar Es-Salaam a été relativement faible entre les deux guerres. Touchée comme l'ensemble des colonies par le crac boursier de 1929 et la crise économique qui s'en suivit, la Tanzanie et plus particulièrement Dar Es-Salaam connurent un ralentissement des investissements européens qui enraya leur développement commercial. Jusqu'au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, la croissance urbaine de la métropole stagna.

### ***B. Dar Es-Salaam : une attraction qui ne s'essouffle guère***

Comme pour l'ensemble des pays du continent africain, la véritable explosion urbaine débute au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Comme le souligne P. Bairoch, cette forte croissance est sans précédent : « *Dans le monde développé, pour passer d'un taux d'urbanisation de l'ordre de 12 % à un taux de l'ordre de 32 %, il a fallu environ 100 ans, alors que ce passage s'est effectué dans le Tiers Monde en l'espace de 50 ans*<sup>40</sup> ». Et la Tanzanie n'échappe pas à cette réalité : elle est, en effet, passée d'un taux d'urbanisation de 2.4 % à la veille des années 50, à 30 % en l'an 2000. Entre 1948 et 1967 le taux de croissance de la population urbaine était de 6.8 % contre 2.3 % pour la population rurale, les taux d'urbanisation s'accéléraient et la part des ruraux même s'ils sont encore aujourd'hui largement majoritaires baisse. La Tanzanie comparée à d'autres pays d'Afrique avait au lendemain de la Seconde Guerre mondiale une faible base urbaine : en 1970, seuls 6 autres pays du continent avaient une part de population urbaine inférieure à 5 %<sup>41</sup>. Aujourd'hui encore, avec 30 % de sa population en milieu urbain, la Tanzanie se situe légèrement en-deçà de la moyenne pour

---

<sup>38</sup> William Boyd retrace cet épisode dans son roman « Comme neige au soleil »

<sup>39</sup> WERE S.G., WILSON D.A. (1972), op. cit., p. 245.

<sup>40</sup> BAIROCH P. (1985) *De Jéricho à Mexico*. Villes et économie dans l'histoire. Paris, Arcades. Gallimard, p. 549.

<sup>41</sup> STREN R. (1975) *Urban inequality and Housing policy in Tanzania*. Berkeley, Institute of international Studies, University of California.

l'Afrique subsaharienne. À l'échelle régionale de l'Afrique de l'Est, elle se situe en tête des pays urbanisés avec le Kenya, loin devant l'Ouganda (13 %) et surtout le Rwanda et le Burundi, 6 % et 9 % respectivement. En effet, dans les trois pays de la sous-région de l'Afrique de l'Est, la Tanzanie, le Kenya et l'Ouganda, un processus d'urbanisation s'est installé nourri par une importante migration rurale. Le Rwanda et le Burundi font figure d'exception. L'Afrique orientale est cependant la zone la moins urbanisée de l'Afrique subsaharienne avec un taux d'urbanisation de 25 % contre 32 % pour l'Afrique centrale, 40 % pour l'Afrique de l'ouest et 50 % pour l'Afrique australe.

Aujourd'hui la Tanzanie reste malgré tout un pays faiblement urbanisé, avec un tiers de la population vivant dans les zones urbaines. La Tanzanie est un vaste pays peu peuplé avec 945 000 km<sup>2</sup> et 30,5 millions d'habitants, soit une densité de 32 habitants au km<sup>2</sup>. Elle est encore composée de nombreux groupes pastoraux, dont les représentants les plus connus et médiatisés sont les *Maasai*, vivant sur les hauts plateaux au nord du pays, à cheval entre le Kenya et la Tanzanie. La structure paysanne reste forte en Tanzanie. La population agricole est inégalement répartie sur le territoire, dont seulement 4 % sont cultivés. La Tanzanie est en effet un pays peu peuplé marqué par des îlots de fortes densités. Les densités les plus fortes, proches voire supérieures à 200 habitants au km<sup>2</sup>, se situent aux abords du lac Victoria, autour de la ville de Mwanza, et sur les pentes du Kilimandjaro<sup>42</sup>. Cette persistance du caractère rural en Tanzanie est certainement à analyser d'un point de vue historique mais également culturel. L'Afrique de l'Est, dont la Tanzanie, est occupée principalement par de petits groupes ethniques. En dehors de centres côtiers le long de l'Océan Indien, le pays ne connaissait aucune ville jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. L'habitat était dispersé et bien souvent temporaire. Les peuples pasteurs, les *Maasai* ou les *Gogo*, n'ont pas d'habitation permanente, ils suivent leur troupeaux en fonction des saisons et de la disponibilité des pâturages. Pour les agriculteurs, les installations permanentes étaient également rares, l'agriculture pratiquée était en effet itinérante. Les populations s'installaient sur un espace, une fois que la fertilité du sol diminuée, ils changeaient de lieux. L'agriculture permanente était uniquement pratiquée dans les montagnes du nord-ouest et du sud-ouest, sur les pentes du Kilimandjaro, du mont Meru et des *Usambara*. La densité y était forte, les populations vivaient soit en petits villages regroupant jusqu'à 30 familles, soit de manière dispersée comme sur les pentes du Kilimandjaro. Au lendemain de la proclamation de l'indépendance une étude estimait à 175 000 personnes la population vivant dans des villages groupés à l'intérieur du pays, soit 350 habitants en moyenne par localités ; 280 000 occupaient les villages denses de la côte ; et 8,8 millions vivaient dans de l'habitat dispersé. De plus, malgré la méconnaissance de nombreuses ethnies de l'actuel Tanzanie, rappelons qu'on en dénombre plus de 120, de leur mode d'organisation social, il apparaît que certaines d'entre elles présentaient une forte cohésion sociale<sup>43</sup>. Ainsi, la cohésion des sociétés villageoises du Tanganyika était relativement forte en particulier chez les *Maasai*, organisés en classes d'âge, ou encore les *Chagga* des pentes du Kilimandjaro. Ces derniers n'ont pas délaissé les pentes au profit de la

---

<sup>42</sup> BAROIN C. (1999) Les Tanzaniens. Histoire et diversité. In BAROIN C., CONSTANTIN F. (Dir.) *La Tanzanie contemporaine*. Paris, Karthala-IFRA, coll. « Hommes et Société », p.90.

<sup>43</sup> BAROIN C. (1999) op.cit., p.98.



plaine, retenus par la propriété individuelle de leurs champs et l'intérêt de la culture du café d'altitude<sup>44</sup>. À la vue de l'ensemble de ces facteurs, il apparaît que le processus d'urbanisation, en dehors des sites côtiers est un phénomène très récent en Tanzanie.

Avec une croissance urbaine tardive, les taux de croissance de l'urbanisation sont d'autant plus forts en Tanzanie. Grâce à des taux de croissance urbaine de 8,9 % par an entre 1967 et 1978, le taux d'urbanisation de la Tanzanie a frôlé les 10 % à partir de la décennie 1970 (Tableau I.1.). Comme le souligne Roland Pourtier, « on remarque que la croissance est d'autant plus forte au cours du demi-siècle écoulé que le taux d'urbanisation était faible en 1950 : celui-ci a été multiplié par 5 en Afrique orientale, par 4 en Afrique occidentale, par 3 en Afrique centrale. Par contre, il a assez peu augmenté en Afrique australe car l'urbanisation, étroitement liée dans cette partie de l'Afrique à l'industrialisation, a été relativement précoce<sup>45</sup> ».

**Tableau I.1. La population urbaine en Tanzanie**

Année	Population totale	Population urbaine	% de la population urbaine
1948	7 744 600	183 862	2.4
1957	9 087 600	364 072	4.0
1967	11 958 654	685 547	5.7
1978	17 036 499	2 265 854	13.3
1988	22 533 758	4 043 684	17.9
2000*		8 000 000	30.0

Source : Recensements. \* Rapport de la Banque Mondiale

L'Afrique orientale, en particulier la Tanzanie, rattrape son retard à l'aide de forts taux de croissance et ce jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Il faut souligner que cette période est également marquée par des taux de croissance de la population en hausse. La Tanzanie se situait alors dans la première phase de sa transition démographique. Les taux de mortalité baissaient avec les progrès sanitaires, les taux de natalité restaient importants, les taux de croissance de la population globale passaient donc de 1,8 % en 1951 à 3,5 % en 1967<sup>46</sup>. Les forts taux d'urbanisation étaient à la fois le fait de la croissance naturelle et de l'immigration. Mais ces taux d'urbanisation nationaux cachent des différences considérables de croissance entre les villes. En effet, ce rattrapage s'est fait principalement au profit de Dar Es-Salaam et ceci jusqu'en dans les années 1980.

<sup>44</sup> GOUROU P. (1970) *L'Afrique*. Paris, Hachette, p. 264.

<sup>45</sup> POURTIER R. (2001) *Afriques noires*. Paris, Hachette, carré géographique, p. 158.

<sup>46</sup> ISHUMI A. (1984) *The urban jobless in eastern Africa. A Study of the Unemployed Population in the Growing Urban Centres, with Special Reference to Tanzania*. Uppsala, Scandinavian Institute of African Studies, p.21.

## 1. Dar Es-Salaam principal bénéficiaire de l'urbanisation

La croissance urbaine de Dar Es-Salaam a été pendant longtemps bien plus forte que la croissance urbaine nationale, en particulier entre 1948 et 1978. Dar Es-Salaam avait donc englobé une part importante des migrants qui quittaient leurs terres. Au lendemain de la proclamation d'indépendance, le pays connaissait, pour reprendre l'expression d'Adolpho Mascarenhas, un « *Go to Dar Es-Salaam syndrome*<sup>47</sup> ». La migration se dirigeait prioritairement vers cette métropole, au détriment des autres centres urbains.

En 1967, Dar Es-Salaam avec une population de 272 821 personnes était 4,5 fois plus importante en nombre que la seconde ville du pays, Tanga, qui comptait 61 058 habitants<sup>48</sup>. Le changement officiel de capitale, en 1972, au profit de Dodoma situé du centre du pays, ne renversa pas cette tendance. Dar Es-Salaam connut à cette période ses taux de croissance les plus forts avec 9,8 % entre 1967 et 1978 (Tableau I.2).

**Tableau I.2. Taux de croissance de Dar Es-Salaam, 1948-2000**

Période	Taux de croissance annuel pour Dar Es-Salaam (%)
1948-57	7
1957-67	7.8
1967-78	9.8
1978-88	4.8
1988-2000	7*

Sources : STREN R. HALFANI M., MALOMBE J. (1995) *Coping with urbanization and Urban Policy*, in BARKAN J. *Beyond capitalism vs.s in Kenya and Tanzania*. Nairobi, East African educational publishers , p. 175.

\*Estimation en prenant en compte une population en 2000 de 3 millions d'habitants.

Peu de villes ont connu des taux de croissance aussi importants durant cette période. Une étude effectuée au début des années 1970, concernant les villes de plus de 100 000 habitants en 1960, a classé les métropoles par rapport à leur taux de croissance entre 1960 et 1970. Dar Es-Salaam se situe dans ce classement à la dix-huitième position avec un taux de 9 % derrière les villes d'Amérique latine Brasilia au Brésil (13,5 %), Tijuana au Mexique (11,9 %) ou encore des villes asiatiques comme Koriyama au Japon (16,7 %). Kampala, la capitale de l'Ouganda, est la seule ville africaine du sud du Sahara parmi les vingt premières de ce

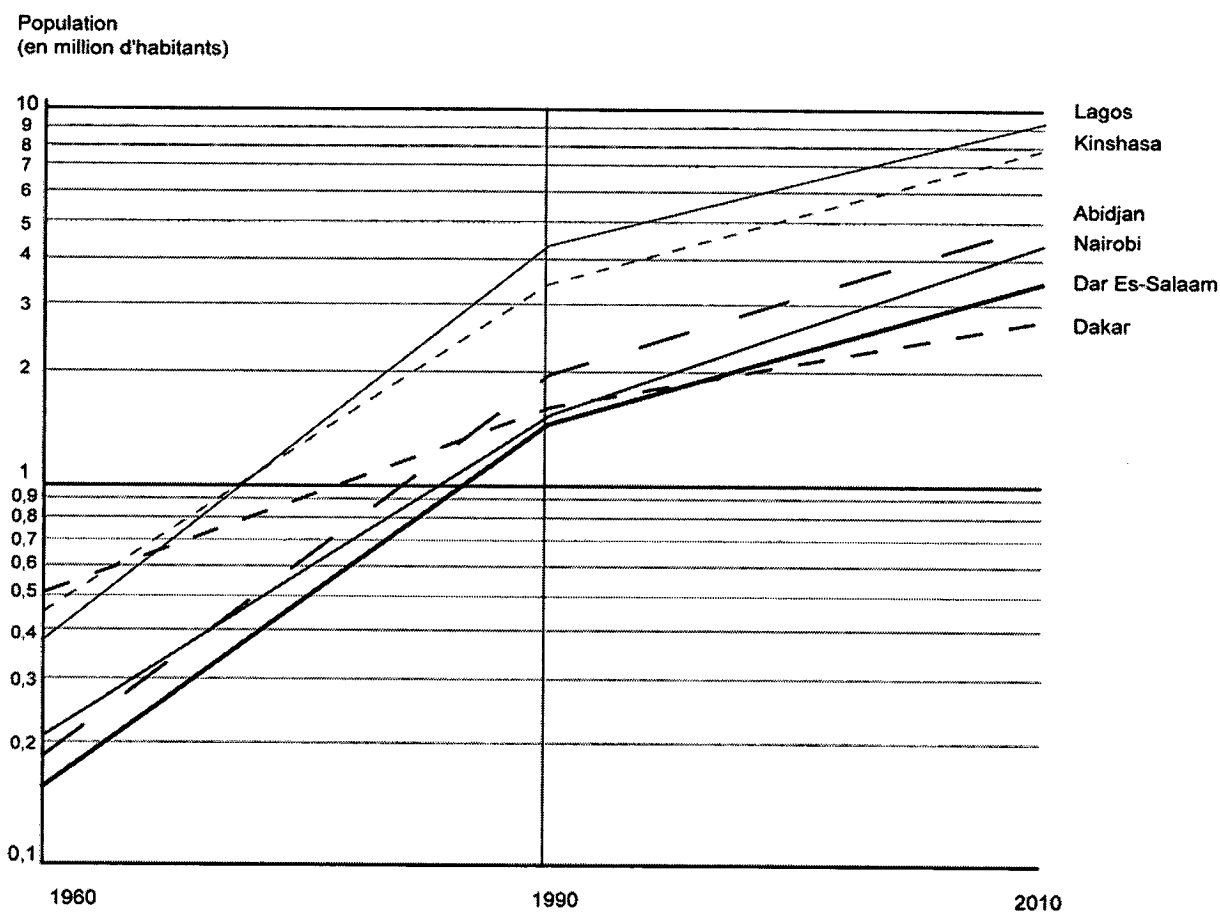
---

<sup>47</sup> MASCARENHAS A. (2000) *Aspects of migration and Urbanization in Tanzania*. In NGWARE S., KIRONDE L. (Ed.) *Urbanising Tanzania. Issues, Initiatives and Priorities*. Dar Es-Salaam, Dar Es-Salaam University Press, p.61.

<sup>48</sup> STREN R. (1975), op. cit.

classement, elle prend la quinzième position avec un taux de croissance de 9,2 %<sup>49</sup>. Ces taux de croissance permirent également à Dar Es-Salaam de gravir les échelons dans le classement des villes les plus importantes du sud du Sahara. En 1960 elle se situait en vingt-quatrième position, en 1990 elle avait atteint la douzième place<sup>50</sup>, et dans les projections pour 2010 (Figure I.3) elle gagne encore une place, dépassant Dakar (Sénégal).

**Figure I.3. La croissance de quelques villes d'Afrique du sud du Sahara  
Projection 2010**



Source : VENARD J.L. (1995) *Urban planning and environment in Sub-Sahara Africa*. Post-UNCED series, Paper N°5, AFTES-World Bank, Annexe 2, Tableau A2.1, p.42.

Les chiffres sont issus de la compilation de plusieurs bases de données : WALTPS (1994), UN (1992) et ILTS (1992).

<sup>49</sup> KINGSLEY D. *World Urbanization, 1950-1970*, Vol. 1 cité dans SOJA E., WEAVER C. (1976) *Urbanization and Underdevelopment in East Africa*. In BERRY B. *Urbanization and counter urbanization, Urban Affairs annual reviews*. vol.11. London, p. 235.

<sup>50</sup> VENARD J.L. (1995) *Urban planning and environment in Sub-Saharan Africa*. Post-UNCED series, Towards environmentally Sustainable Development in Sub-Saharan Africa, Building Blocks for Africa 2025, Paper n°5, AFTES-World-Bank, Annexe 2, Table A2.1, p.42.

**Tableau I.3. Part de la population daroise dans la population urbaine entre 1948 et 2000**

Année	Population urbaine	Population de Dar Es-Salaam	%
1948	183 862	69 277	37,6
1957	364 072	128 742	35,3
1967	685 547	272 821	39,7
1972*	835 000	395 000	47,3
1978	2.265.854	843 090	37,2
1988	4.043.684	1 360 850	33,6
2000**	8.000.000	3 000 000	37,5

Sources :

Recensements.

\* FIMBO M. (1978) Financing Workers' Housing in Tanzania : the Tanzanian Housing Bank. In KANYEIHAMBA G., Mc AUSLAN J. (ed.) *Urban legal problems in Eastern Africa*, Scandinavian Institute of African Studies, Uppsala, p 185.

\*\* Rapport de la Banque Mondiale 2000

**Tableau I.4. Évolution de la population de Dar Es-Salaam, 1887-2000**

Années	Population				Total
	Africaine	Asiatique	Européenne	Autres	
1887*		350			2 000
1894**	9 000	620	400		10 000
1900**	18 000	1 480	360		20 000
1913**	19 000	2 500	1 000		22 500
1921	20 000	4 000	600		24 600
1931	24 000	9 000	1 330		34 300
1948	50 765	16 726	1 726		69 277
1957	93 363	29 986	4 479	914	128 742
1967					272 821
1978					843 090
1988					1 360 850
2000***					3 000 000

Sources : Données compilées in KIRONDE L. (1994) op.cit.

Recensement pour les différentes années excepté pour :

\* Von SICARD S. (1970) *The Lutheran Church on the Coast of Tanzania 1887-1914*, Almqvist and Wiksells Boktryckeri AB, Uppsalla, p.59

\*\* GILLMAN C. (1945) "Dar Es-Salaam 1860 to 1940 : A Story of Growth and Change", in *Tanganyika Notes and Records* n° 20, p1 - 23.

\*\*\* estimation faite par les Nations unies<sup>51</sup>

<sup>51</sup> Ces estimations sont élaborées à partir d'hypothèses non vérifiées. L'absence de recensements depuis 1988 rend la connaissance démographique de la ville aléatoire.

Elle dominait largement le système urbain puisqu'elle regroupait à elle seule près de la moitié de la population urbaine du pays. Elle a depuis légèrement baissé en matière d'influence, aujourd'hui elle ne regroupe plus que 37,5 % de la population urbaine totale (Tableau I.3), ce qui reste bien entendu encore honorable. Mais elle garde un indice de primatie<sup>52</sup> de 4,9 en 1994<sup>53</sup>. Le dernier recensement montrait une baisse de la croissance de la ville de Dar Es-Salaam. Ce phénomène est commun à de nombreuses capitales d'Afrique subsaharienne. Des enquêtes «migrations et urbanisation» en Afrique de l'Ouest coordonnées par le CREPOD (Institut du Sahel) ont permis d'affirmer ce phénomène de ralentissement des migrations vers les grandes villes. Les résultats ont en effet montré que les flux du monde rural vers la capitale se sont fortement ralentis. L'absence d'une telle étude en Afrique de l'Est nous limite à supposer l'existence de ce phénomène pour la Tanzanie, ce qui semble être confirmé par la baisse de croissance de Dar Es-Salaam lors du dernier recensement. Cependant les estimations actuelles des Nations unies concernant la croissance de Dar Es-Salaam tenteraient à montrer un regain de croissance avec un taux estimé à 7 %.

Le tissu urbain tanzanien est par conséquent hypertrophié par cette agglomération, et l'on aboutit à un réseau urbain marqué par la macrocéphalie. Dar Es-Salaam est la seule ville plurimillionnaire de la Tanzanie et elle se trouve au sommet de la hiérarchie urbaine tanzanienne. Elle s'est donc développée au détriment des villes secondaires, preuve en est qu'elle accueille plus de citadins que les 15 villes secondaires les plus peuplées du pays. La deuxième ville du pays en nombre d'habitants est Mwanza avec 500 000 habitants, soit 6 fois moins que Dar Es-Salaam. Dodoma, la capitale du pays, se place en troisième position avec une population de 300 000 habitants, ce qui représente dix fois moins que la « grosse tête » nationale (Tableau I.5.).

La suprématie de la ville de Dar Es-Salaam ne se résume pas simplement à un nombre important d'habitants. Elle détient également l'ensemble des forces productives et décisionnelles du pays. Les sièges financiers et Les firmes étrangères se sont installés dans cette ville. Les représentations diplomatiques se trouvent toujours à Dar Es-Salaam et non à Dodoma, la capitale politique du pays. Les industries sont également concentrées dans les zones industrielles de la ville : le long de Pugu Road et au sud de la zone portuaire. Enfin les établissements scolaires les plus prestigieux, les grandes écoles, les formations spécialisées (à l'exception de l'Université agricole de Morogoro) se concentrent également dans cette ville.

---

<sup>52</sup> L'indice de primatie correspond au calcul du rapport de la population de la plus grande ville à celle de la deuxième ville du pays. Il permet d'apprécier le degré de concentration.

<sup>53</sup> ANTOINE P. (1997) *L'urbanisation en Afrique et ses perspectives*. Revue « Aliments dans les villes », Programme FAO, Approvisionnement et distribution alimentaires des villes, p. 5.

**Tableau I.5. Les villes de Tanzanie en 2000**

Villes	Population
Dar Es-Salaam	3 000 000
Mwanza	500 000
Dodoma	300 000
Arusha	250 000
Morogoro	206 000
Tanga	187 000
Tabora	160 000
Moshi	137 200
Shinyanga	135 740
Iringa	121 000
Songea	113 000
Kigoma	105 000
Mtwara	100 000
Musoma	80 000
Bukoba	67 000
Lindi	59 000

Sources : Compilation de données municipales. In KIRONDE L. (2000) Rapid Urbanization in Tanzania: The Government's Coping Strategies. In NGWARE S., KIRONDE L.(Ed.) op.cit., p.40.

De plus, l'actuel processus de mondialisation pourrait être favorable à Dar Es-Salaam. Les entreprises et sociétés étrangères sont en effet plus intéressées à placer leurs investissements à Dar Es-Salaam, à proximité des organes financiers opérant dans la ville<sup>54</sup> que dans le reste du pays plus isolé et moins accessible. Cette concentration des activités et des flux dans la métropole peut tendre à renforcer le rôle économique de la ville et donc son influence au niveau national.

## **2. Une forte croissance démographique issue principalement de l'exode rural**

La forte croissance urbaine de Dar Es-Salaam est surtout le fruit d'une forte migration rurale. Le taux de croissance naturel pour l'ensemble du pays passe de 2 %, à 2.7 et à 3 % respectivement pour les périodes intercensitaires de 1948-57, 1957-67 et 1967-78. Le taux de croissance annuel de la ville s'élève à 9,8 % entre 1967 et 1978. Le taux de croissance naturelle à Dar Es-Salaam est probablement plus élevé que pour le reste du pays car la population est majoritairement composée de jeunes adultes, cependant il n'explique pas à lui seul les 9,8% de taux de croissance. Le fort exode rural est donc le principal facteur responsable de l'accroissement de la population de Dar Es-Salaam. Au milieu des années 1980, les enquêtes menées par Saitiel Kulaba<sup>55</sup> à Dar Es-Salaam montraient que 81 % des personnes interrogées n'étaient pas nées dans la ville.

---

<sup>54</sup> MASCARENHAS A. (2000) op.cit., p.67.

<sup>55</sup> KULABA S. (1993) Les collectivités locales et la gestion des services urbains en Tanzanie in STREN R., WHITE R. (Dir.) *Villes africaines en Crise : Gérer la croissance urbaine au sud du Sahara, Côte d'Ivoire, Kenya, Nigeria, Soudan, Sénégal, Tanzanie, Zaïre*. Paris, L'Harmattan, coll. Villes et entreprises, p. 219.



La ville a drainé vers elle une population rurale, de sa région propre mais également de l'ensemble du territoire et également des pays limitrophes. Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, les modalités de la migration évoluèrent. Dans les années 1930, les migrants étaient des hommes jeunes seuls qui cherchaient un meilleur salaire en ville<sup>56</sup>. Ils ne s'installaient pas systématiquement de manière permanente en ville. La migration vers la ville avait pour but un gain rapide d'argent, et était suivie d'un retour au village<sup>57</sup>. Le schéma migratoire était alors circulaire. Certains migrants s'installaient plus longuement en ville, ils effectuaient toute leur carrière en ville et économisaient suffisamment d'argent pour profiter de leur retraite dans leur région d'origine. Les activités portuaires et ferroviaires étaient les principales sources d'emploi.

Depuis l'après-guerre, la tendance pour les migrants est à la sédentarisation dans la métropole. La population de Dar Es-Salaam double depuis lors régulièrement tous les 10 ans et atteint aujourd'hui 3 millions de citoyens. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la ville commençait à s'industrialiser, attirant les investisseurs européens et la main d'œuvre locale. Avec l'indépendance, de nombreux emplois du service public devenaient disponibles. Les fonctionnaires expatriés se retirèrent, laissant la place aux Tanzaniens. Dar Es-Salaam devint la capitale nationale, et accueillit les nombreuses représentations étrangères.

Pendant longtemps l'écart salarial entre le monde rural et le monde urbain était le facteur explicatif du fort exode rural. « *La période 1955-1970 s'est caractérisée par une augmentation rapide des salaires urbains des Africains...l'indice des salaires réels a plus que triplé au cours de la période*<sup>58</sup> ». L'accession à l'indépendance renforça l'influence du facteur administratif. Les postes administratifs nouvellement vacants, aux salaires particulièrement attrayants pour les Tanzaniens, attiraient de nombreux jeunes qualifiés qui pouvaient ainsi espérer obtenir une bonne situation en ville. Les choix politiques liés à la rémunération des fonctionnaires avaient participé à l'engouement des jeunes ruraux tanzaniens en faveur de leur installation à Dar Es-Salaam.

*« Les pouvoirs publics sont de plus en plus intervenus sur le marché du travail. Pour les catégories les moins qualifiées du spectre des emplois, une législation relative aux salaires minimaux et une politique de fixation des salaires dans le secteur public ont été explicitement établies pour provoquer une augmentation des salaires, dans le but de stabiliser la main-d'œuvre urbaine et de mettre fin aux systèmes de migrations circulaires qui régnaient pendant toute la période coloniale...<sup>59</sup> ».*

---

<sup>56</sup> STREN R. (1975) op.cit.

<sup>57</sup> ILIFFE J. (1969) The age of improvement and differentiation (1907-45). In KIMAMBO I., TEMU A. (Ed.) *A history of Tanzania*. Nairobi, East African Publishing House, p.144.

<sup>58</sup> BARNUM H.N., SABOT R.H. (1976) *Migration, Instruction et Excédents de main d'œuvre urbaine. Le cas de la Tanzanie*. Paris, Centre de développement de l'organisation de coopération et de développement économique, p.62.

<sup>59</sup> Ibid., p.62.

Le nombre d'emplois a augmenté entre 1955 et 1970 et « *la croissance la plus remarquable a été celle du nombre des offres d'emplois dans les industries manufacturières et dans la fonction publique....Les offres d'emplois des secteurs dans lesquels le nombre d'emplois a crû le plus rapidement se caractérisent par une intensité relativement forte en qualification*<sup>60</sup> ». La fonction publique proposa en effet depuis 1966 de nombreuses possibilités d'emplois, le nombre de fonctionnaires est en effet passé de 191 046, en 1976 à 295.352 en 1980, secteur para-étatique non compris<sup>61</sup>. Pendant que les services du gouvernement central s'étoffaient, les 400 entreprises publiques que comptait la Tanzanie en 1981 embauchaient également, et un nombre important de ces emplois se situait à Dar Es-Salaam. Ces nouvelles opportunités, en particulier la possibilité d'occuper un emploi qualifié et bien rémunéré, motivaient de nombreux jeunes diplômés du monde rural à tenter leur chance en ville. Par saturation du marché de l'emploi, cette réserve de main d'œuvre fut rapidement sujette au chômage, et les premières touchées furent les personnes les moins qualifiées.

Durant les années 1980, on a observé un ralentissement sensible de la croissance urbaine. L'évolution de la migration du monde rural vers la plus grande ville tanzanienne suit la tendance observée en Afrique de l'Ouest. Le taux de croissance n'a été que de 4.8 % par an entre les deux recensements de 1978 et de 1988. La migration durant cette décennie a donc été réduite et il semblerait que ce soit au profit des villes secondaires tanzaniennes. La migration vers la ville demande des moyens financiers (pour payer le voyage, et s'installer) et humains (connaissances qui logeront et/ou qui aideront à trouver un emploi). L'écart salarial s'est réduit et le coût de la vie en ville est bien plus élevé (prix du logement, des denrées...). Ainsi, la forte dégradation des conditions de vie réduisit le taux de candidats à la migration dans la plus grande ville tanzanienne. Le migrant n'était en effet plus assuré de trouver un travail en ville et devait donc compter sur les liens rural-urbain<sup>62</sup>. Déjà en 1978, 57 % des urbains gagnaient un salaire inférieur au salaire minimum, et travaillaient dans le secteur informel de l'économie urbaine<sup>63</sup>. Travailler dans le secteur informel de l'économie ne signifie pas obligatoirement un bas revenu, ce secteur s'est considérablement développé à Dar Es-Salaam depuis la proclamation de l'indépendance et certains secteurs se révèlent être très rentables, mais ceci reste très marginal. En dépit de ce nouveau contexte économique défavorable, la raison principale de la migration restait encore et toujours la recherche d'un emploi. Des enquêtes dans le quartier de Buguruni ont montré que la recherche d'un emploi était le facteur

---

<sup>60</sup> Ibid., p.63.

<sup>61</sup> STREN R. (1985), L'Etat au risque de la ville. Pouvoir et société urbaine en Afrique de l'Est. In *Politique africaine* n°17, p.83.

<sup>62</sup> HOLM M. (1992) *Survival strategies of migrants to Makambako. An intermediate town in Tanzania*. In BAKER J., PEDRSON P. (Ed.) *The rural-urban interface in Africa. Expansion and adaptation*. Seminar Proceeding n°27. The Scandinavian Institute of African Studies, p.238.

<sup>63</sup> CAMPBELL J. (1990) *The state, urban development and housing*. In O'NEIL N., MUSTAPHA K. (Ed.) *Capitalism, Socialism and the development crisis in Tanzania*. England, Avebury, p.160.

déterminant de la migration pour plus de la moitié des nouveaux citoyens<sup>64</sup>. L'argument du rapprochement familial était avancé par 30 % des migrants installés à Buguruni.

Les conséquences de cette forte croissance urbaine se résument en deux mots (et maux) : chômage et « squatting ». La population nombreuse qui espérait trouver un emploi en ville travaille le plus souvent dans le secteur informel (Tableau I.6.). Les emplois salariés du gouvernement et des entreprises ne suffisent pas à résorber l'ensemble des demandeurs d'emplois. La forte pression sur le foncier et le faible revenu des citoyens les incitent à s'installer dans les zones non planifiées de la ville.

**Tableau I.6. Répartition de la population par secteur d'activité**

	Administration	Industrie	Agriculture	Sans emplois	dont secteur informel*
Hommes	146881	170642	52094	161092	190971
Femmes	57903	42741	60768	314418	124587
<b>TOTAL</b>	<b>204 784</b>	<b>213 383</b>	<b>112 862</b>	<b>475510</b>	<b>315 958</b>

Sources : United Republic of Tanzania (1996), op. cit., p.18. \* United Republic of Tanzania (1991) The National Informal Sector Survey, Planning Commission, Dar Es-Salaam cité dans KIRONDE L., NGWARE S. (Ed.) (2000), op.cit., p.27.

La structure démographique présentée par le dernier recensement de la ville en 1988 révèle encore les particularités d'une croissance urbaine nourrie par la migration rurale. L'indice de masculinité de la population est de 108<sup>65</sup>. De plus, la tranche d'âge des 15-44 ans est sur-représentée dans la capitale. Les enfants de moins de 15 ans sont pour leur part sous-représentés dans la métropole. En 1988, la ville continue d'accueillir de jeunes migrants ; 66.6 % de la population a moins de 20 ans (Tableau I.7a). On a donc une sur-représentation des jeunes hommes, phénomène caractéristique des villes dont la croissance est issue de la migration rurale. Relativisons tout de même ! Nous sommes loin de la situation de la décennie soixante où l'indice de masculinité était proche de 130. Les femmes ont rejoint en grande partie leurs maris, et de nombreuses femmes seules ou avec enfants quittent également le monde rural pour s'installer en ville. Le nombre de familles monoparentales s'accroît plus particulièrement dans les couches pauvres de la société. La migration n'est plus un phénomène spécifiquement masculin dans l'Afrique actuelle. De plus, les taux de croissance naturelle de la ville participent de manière significative à la croissance démographique de celle-ci.

<sup>64</sup> MAIGA F.Z.M. (1995) *Urban population growth and housing problems in Tanzania: A Case study of Dar Es-Salaam City*. M.A. Demography, University of Dar Es-Salaam, p.80.

<sup>65</sup> The United Republic of Tanzania (1996) *Dar Es-Salaam Regional Abstract*, President's Office, Planning Commission, Bureau of Statistics, Dar Es-Salaam, p.6.

**Tableau I.7a et 7b. Structure de la population de Dar Es-Salaam en 1988**

**Répartition par sexe**

Dar Es-Salaam	
Effectifs Totaux	1 360 865
Effectifs masculins	707 264
Effectifs féminins	653 601

Source : The United Republic of Tanzania (1996) *Dar Es-Salaam Regional Abstract*, President's Office, Planning Commission; Bureau of Statistics, Dar Es-Salaam

**Répartition par classes d'âge.**

Tranches d'âges	Effectifs pour Dar Es-Salaam	Répartition pour Dar Es-Salaam (en %)	Répartition pour le pays (en %)
0-4	184 584	13.6	16.8
5-9	169 779	12.5	15.6
10-14	157 108	11.5	13.3
15-19	171 090	12.6	10.9
20-24	155 832	11.5	8.1
25-29	147 001	10.8	7.6
30-34	100 379	7.4	5.4
35-39	84 518	6.2	4.7
40-44	52 046	3.8	3.4
45-49	41 738	3.1	3.1
50-54	29 028	2.1	2.7
55-59	19 720	2.0	1.9
60-64	16 918	0.9	1.4
65-69	11 570	0.6	1.2
70-74	7 495	0.3	0.6
75-79	3 859	0.5	1.1
80+	1 526	0.1	0.3
N.S.	1 526		

Source : The United Republic of Tanzania (1996) *Dar Es-Salaam Regional Abstract*, President's Office, Planning Commission, Bureau of Statistics, Dar Es-Salaam, p.11.

La connaissance démographique de la métropole est actuellement conjecturale. Les inscriptions sur les listes électorales, lors des dernières élections d'octobre 2000, ont révélé une forte méconnaissance de la population de la part des autorités. L'estimation du nombre de votants a été faite dans chacune des sept circonscriptions de la ville par les responsables des élections avec des modes de calculs différents. Les fonctionnaires en charge des élections se sont basés sur un recensement qui a plus de dix ans d'âge et des taux de croissance qui ont toutes les chances d'être fantaisistes. L'exemple de la circonscription de Kinondoni, la circonscription qui a enregistré le taux d'inscriptions le plus bas (45.8 %) démontre bien l'écart entre la réalité et les estimations faites. La population dans la circonscription de Kinondoni est estimée par les autorités locales à 564.000 personnes. Cette estimation prend en compte le recensement national de 1988 ainsi que le rapport de la *City Commission* concernant une étude sur la pauvreté menée entre 1996 et 1997<sup>66</sup>. Cette étude estime le taux de croissance de Kinondoni entre 7 et 11 % du fait de la forte immigration rurale. Sur la base de cette étude, le *Returning Officer* estima à 366 000 personnes le nombre de votants de la circonscription, soit 65 % de la population totale. Cette estimation apparaît sur-évaluée au vu du nombre d'inscrits à Kinondoni, à peine 167.902. Par contre, dans les circonscriptions de Temeke et Kigamboni, le nombre de votants était sous-estimé : les taux d'inscription dépassent les 100 % et sont respectivement de 112.88 % et de 135,71 %. Ceci nous montre la précarité de la connaissance de la démographie locale<sup>67</sup> et donc la méconnaissance du taux d'inscription réel aux élections.

Les divers rapports des Nations unies sur la croissance de Dar Es-Salaam estiment la population actuelle à 3 millions d'habitants, sur la base d'un taux de croissance annuel d'environ 7 %. Ces estimations sont fondées sur des hypothèses non vérifiées. L'absence de recensement ou d'étude fine, à notre connaissance, à l'échelle de toute la ville depuis 1988 ne nous permet pas d'avoir une idée précise de la population et nous laisse donc dans le domaine de la supposition.

Aujourd'hui, malgré l'absence de recensement, il apparaît que l'attraction de Dar Es-Salaam sur l'ensemble du territoire national ne s'est pas essouffée. Les pré-enquêtes du prochain recensement témoignent de l'importance du phénomène migratoire. Les zones urbaines, en particulier Kinondoni (une des trois municipalités de Dar Es-Salaam et échantillon pilote du recensement), sont caractérisées par une sur-représentation de la population de 15 à 49 ans. La libéralisation économique engagée au milieu des années 1980, les investissements nombreux dans la capitale émanant de groupes étrangers pour l'essentiel, ont certainement contribué à motiver de nombreux migrants vers l'aventure urbaine. Dar Es-Salaam donne en effet l'image d'une ville dynamique, où les choses changent, des bâtiments se construisent, des magasins et des firmes s'installent, le centre ville se modernise.

---

<sup>66</sup> RAMADHANI A. (2000) *Final report on the election process, constituency: Kinondoni, Tanzania election monitoring committee*, TEMCO II, 25 p.

<sup>67</sup> MESSER V. (2001) Dar Es-Salaam : Elections municipales et gouvernement local. In MAUPEU H. (Ed.) *Annuaire de l'Afrique Orientale 2001*, IFRA-CREAPAO. Paris, L'Harmattan, p.135.

### 3. Dar Es-Salaam : une ville de rencontre

Dar Es-Salaam est, par son histoire et sa position côtière sur la façade est-africaine, une ville de rencontre entre les peuples et les cultures, entre les *Swahili* et les gens de l'intérieur du continent africain, entre Musulmans et Chrétiens, entre langue arabe et bantou. Elle présente donc une forte hétérogénéité. En effet, la position côtière de Dar Es-Salaam a favorisé les échanges, les rencontres, le métissage. Portés par les alizés, les boutres d'Arabes et les bateaux venant des Indes faisaient escales sur la côte est-africaine tandis que les Africains de l'intérieur des terres descendaient sur la côte, comme les *Zaramo*.

Aujourd'hui par les différentes origines des migrants, la ville est devenue multiethnique. Comme le souligne A.Mascarenhas<sup>68</sup>, Dar Es-Salaam n'est pas le bastion de l'ethnie locale. Les *Zaramo* sont considérés comme les autochtones de la ville car ils composaient la majorité numérique de la population lors de la création de la ville par le sultan de Zanzibar au milieu des années 1860. Les *Zaramo*, arrivés dès le XVIII<sup>e</sup> siècle sur les sites de Dar Es-Salaam, sont venus en masse pour aider les *Shomvi*, peu nombreux, de Bagamoyo qui étaient attaqués par les *Kamba* de l'actuel Kenya. Les *Zaramo* venaient des collines à l'ouest de Dar Es-Salaam, ils s'appelaient alors les *Kutu* et cultivaient les terres des montagnes de l'Uluguru, puis une partie d'entre eux « descendirent vers la mer » (*Kuzama, Kusamara* – s'enfoncer dans l'eau<sup>69</sup>). En remerciement de leur aide, les *Shomvi* leur donnèrent les chefferies de plusieurs villages : Mtoni, Buguruni, Kurasini, aujourd'hui intégrés à la ville de Dar Es-Salaam<sup>70</sup>. À cette population de pêcheurs et d'agriculteurs composés des *Zaramo* et des *Shomvi*, d'autres groupes se sont rajoutés lors de la création de Dar Es-Salaam : les marchands omanais, les dignitaires *Zanzibari*, les esclaves qui travaillaient dans les plantations des propriétaires *Zanzibari*, les caravaniers (*Yao, Makonde*). De nouveaux migrants *Zaramo* provenant des alentours proches de Dar Es-Salaam venaient gonfler les rangs de leur ethnie au sein de la ville, et englobèrent petit à petit les *Shomvi* beaucoup moins nombreux. Les héritiers de ces deux ethnies se revendiquent aujourd'hui tous *Zaramo*. Les descendants des *Shomvi* sont en effet aujourd'hui quasi –inexistants. Mais rapidement malgré leur importance numérique les *Zaramo* durent faire face à la concurrence d'autre ethnies, entre autres « *les Manyemas(...), qui privés des liens tribaux avec leur Congo natal, se recyclaient dynamiquement dans les activités urbaines, soutenus par L'Umma musulman, les Chagga arrivés plus tard et excellents commerçants.* <sup>71</sup>» Les *Zaramo* sont restés un peuple de pêcheurs, petits cultivateurs, gardant un champ à la périphérie de la ville, ils ne sont pas intégrés à l'économie urbaine, c'est peut-être cela qui les empêcha de devenir des leaders à Dar Es-Salaam. Les *Zaramo* sont cependant reconnus pour avoir gardé une forte tradition même en milieu urbain, et des liens

---

<sup>68</sup> MASARENHAS A. (1966) *Urban development in Dar Es-Salaam*. M.A. Geography. University of California, Los Angeles, p.42.

<sup>69</sup> LOIRE G. (1993) *Gens de mer à Dar Es-Salaam*. Paris, Karthala, p. 99.

<sup>70</sup> LOIRE G. (1993), op. cit., p.100.

<sup>71</sup> Ibid., p.103.

très forts avec leurs régions d'origine. Ils sont par exemple reconnus pour être de bons médecins traditionnels. Ils ne représentent pas une force décisionnelle ou de pouvoir au sein de la ville.

Aujourd'hui la ville présente une forte hétérogénéité ethnique. On compte en effet dans le pays plus de 120 ethnies. À l'échelle nationale, aucune de ces ethnies n'est suffisamment nombreuse pour prétendre dominer les autres<sup>72</sup>. Certaines possèdent cependant une effective ascendance du fait de la richesse économique de leur région comme les *Chagga* des pentes du Kilimandjaro.

Mais Dar Es-Salaam est également peuplé de *Swahili*. Les *Swahili* présents à Dar Es-Salaam sont également désignés par les africains du continent par le terme de *Zanzibari*, car provenant pour la plupart de l'île de Zanzibar et de Pemba. Le terme *Swahili* fait référence à une culture et une population qui est le fruit de métissage entre africains, arabes et indiens depuis plus de dix siècles le long de la côte est-africaine. Le terme *Swahili* provient en effet du mot arabe sahil – la côte, le littoral. Les *Swahili* pratiquent la religion musulmane. Ils sont fortement urbanisés, en témoignent les nombreuses ruines des cités États le long de la côte. Ils ont incorporé de nombreux traits culturels et architecturaux asiatiques dans leur propre tradition, le modèle de la maison swahilie par exemple, les mosquées, les modèles de rues étroites, les tenues vestimentaires comme les *kikoi*, tissu que les hommes enroulent autour de leur taille, ou encore la *kofia*, la coiffe des hommes musulmans. Ainsi peut-on croiser à Dar Es-Salaam diverses manières de porter les kangas, deux pièces de tissus imprimés portant des proverbes, selon la religion de la femme. Une pièce de tissu est toujours portée autour de la taille, l'autre est soit portée sur la tête faisant office de voile pour les femmes musulmanes soit jetée sur l'épaule pour les femmes chrétiennes. Le *Kiswahili*, langue officielle de la Tanzanie, révèle également la rencontre. « *C'est une langue typiquement bantoue par sa structure et sa morphologie. Quand au lexique, il a emprunté un nombre très important de termes à l'arabe, au persan, au portugais, à l'anglais, à l'hindi et au gujerati, ce qui a conduit certains spécialistes à considérer le Kiswahili comme un parler créole*<sup>73</sup> ».

Les *Swahili* ont introduit la religion musulmane, les colons germaniques et britanniques ont pour leur part développé la religion chrétienne, tant catholique que protestante. De nombreuses missions étaient en effet présentes dès la création de Dar Es-Salaam en périphérie de la ville. Les missionnaires possédaient des terres, des plantations, ils y bâtissaient des églises ou des temples.

Ville de rencontre, foisonnante, grouillante Dar Es-Salaam s'est développée très rapidement en l'absence de politique publique permettant de guider l'expansion spatiale de la ville. Elle s'étend le long des artères principales, et les nouveaux habitants envahissent les versants insalubres.

---

<sup>72</sup> BAROIN C. (1999) op.cit., p.98.

<sup>73</sup> YAHYA-OTHMAN S. (1999) KISWAHILI la consécration d'une langue nationale africaine. In BAROIN C., CONSTANTIN F. (Dir.) *La Tanzanie contemporaine*. Paris, Karthala-IFRA, coll. Hommes et Société, p. 78.



## **II. Une croissance non maîtrisée**

L'impressionnante croissance démographique de Dar Es-Salaam se traduit par une forte extension spatiale de la ville, la densification des quartiers et le recours au secteur informel. Les tentatives de maîtrise de la croissance urbaine ont échoué, laissant les habitants s'installer en dehors des zones prévues par les plans d'urbanisme. 70 % des habitations relèvent ainsi du secteur informel.

### ***A. Une croissance tentaculaire***

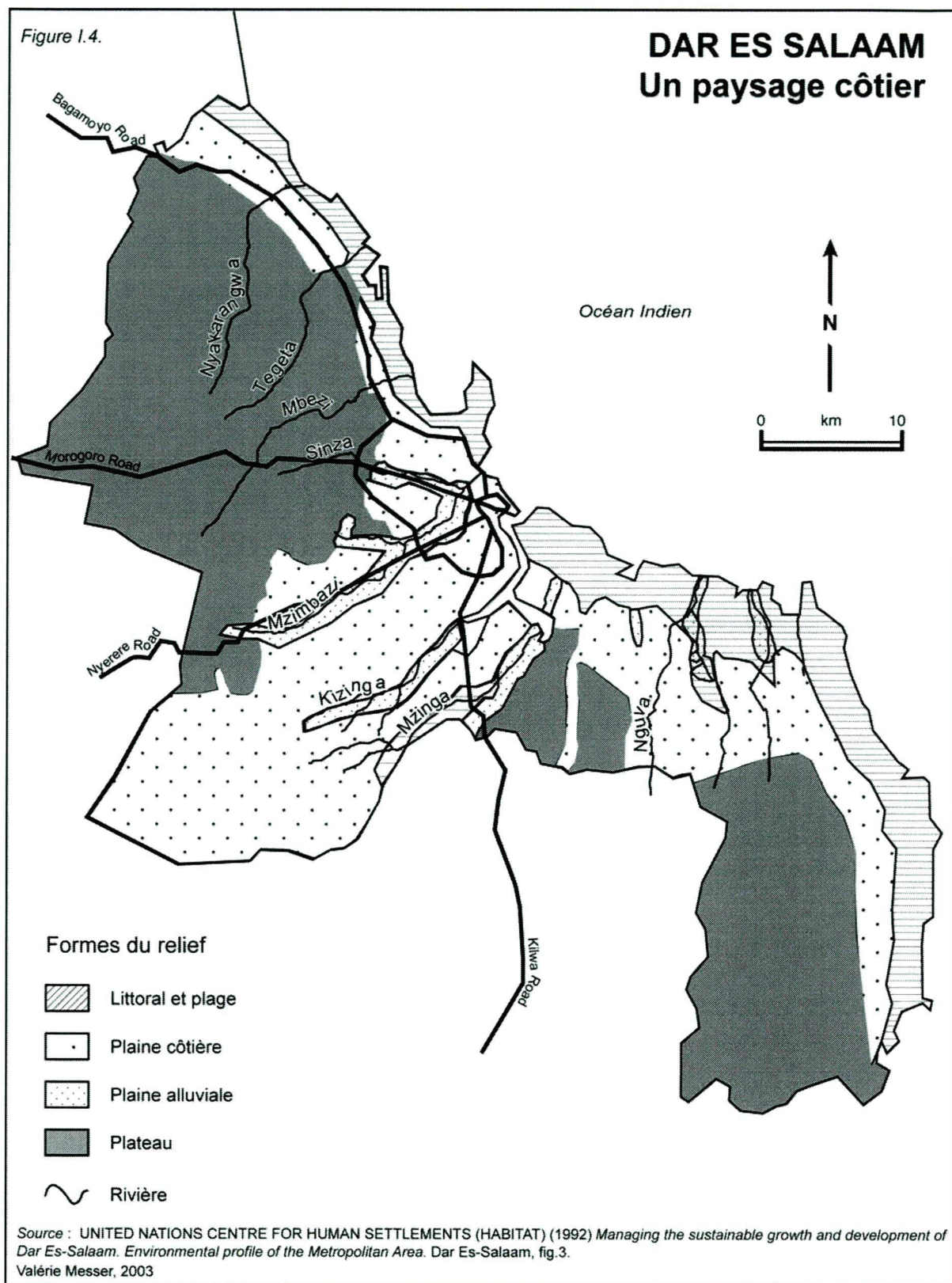
La forme urbaine de Dar Es-Salaam ressemble à un gant à quatre doigts. La ville s'est étendue le long des quatre pénétrantes principales. Cette croissance tentaculaire répond aux exigences du site mais également aux besoins de la population qui s'est installée dans un premier temps dans les zones les mieux équipées, le long du réseau de transport.

#### **1. Un site contraignant**

Les caractéristiques topographiques et géologiques du site de Dar Es-Salaam ont déterminé les orientations de l'extension du bâti sur le site mais influent également sur les capacités d'équipement de la ville. On distingue deux grandes régions géomorphologiques : la plaine côtière et le plateau intérieur.

La ville se situe principalement dans une plaine côtière large de 10 kilomètres à l'ouest du centre se rétrécissant vers le nord. Au sud-est du centre ville, la plaine côtière est large de 5 à 8 kilomètres. L'aspect général de cette plaine côtière est relativement uniforme, les altitudes sont inférieures à 100 mètres avec une légère inclinaison de 3 % vers l'Océan Indien Mais cette plaine côtière présente quelques accidents, le site est disséqué par un ensemble de vallées. La côte est-africaine est en effet marquée par la présence de nombreuses vallées résultant des changements de niveau de la mer durant la période du pléistocène, du début de l'ère quaternaire aux glaciations. Certains de ces fonds de vallées sont entièrement recouverts par les alluvions du lit de débordement de la rivière, il s'agit alors de plaines alluviales. *Msimbazi Valley* est la plaine alluviale la plus importante de Dar Es-Salaam, elle traverse la ville d'ouest en est. Elle longe les quartiers de Vingunguti et Buruguni, sépare les quartiers d'Ilala et Magomeni pour se jeter dans l'océan au nord du quartier d'Upanga. Cette plaine large d'un kilomètre impropre à la construction, sépare la ville en deux. De nombreuses rivières provenant des *Puggu Hills* à l'ouest de la ville convergent vers cette plaine alluviale.

La ville s'est développée autour de ce système de rivières qui agissent comme des barrières naturelles. Ces nombreuses rivières pérennes ou saisonnières coulent au fond des vallées en U, encaissées d'une dizaine de mètres : Msimbazi, Mzinga, Mlalakuwa, Mbezi, Mpiji.



Les caractéristiques géologiques du site de Dar Es-Salaam ont également des répercussions sur les caractéristiques de rétention et d'écoulement des eaux. La plaine côtière d'un point de vue géologique présente une certaine hétérogénéité. Les couches superficielles du sol datent de l'époque récente et du Pléistocène. Cependant la stratigraphie du Pléistocène n'est pas totalement maîtrisée par les chercheurs. Une première et seule étude complète à ce jour date de l'époque coloniale allemande. Koert et Toranu ont en 1910 reconstitué les couches du Pléistocène sur une hauteur de 20 mètres pour la ville de Dar Es-Salaam. Leur coupe géologique montre la dominance des sédiments principalement sableux avec des intercalations marines (calcaires coralliens...)75. Caractéristique d'une zone côtière, le site a été modelé par les intrusions marines. Cette zone de Dar Es-Salaam est principalement constituée de sols meubles, soit du sable soit de l'argile.

Les habitations sont donc construites sur des terrasses marines provenant de dépôts marins et fluviaux. Les caractéristiques du site ne sont pas forcément adaptées pour accueillir une ville millionnaire et ses activités. Il en résulte certains dysfonctionnements. La faiblesse de l'inclinaison et les caractéristiques du sol occasionnent des problèmes de drainage, problèmes qui se traduisent par une forte pollution des sols et de la nappe phréatique.

Ces spécificités du site ont donc des implications dans le processus d'urbanisation de la ville.

## **2. Du port aux périphéries : l'étalement urbain**

L'étendue maximale de la ville du nord au sud passe de 6 à 10 kilomètres entre 1947 et 1969, puis à 15 kilomètres en 1978, pour prendre des dimensions spectaculaires à la fin du millénaire. Une étroite bande côtière s'étend sur 30 kilomètres au nord de la ville, jusqu'au village de Mbweni. Vers l'ouest et le sud, les constructions le long des routes courent sur plus de 20 kilomètres. La superficie de la ville est aujourd'hui d'environ 300 km<sup>2</sup>. Cependant la première couronne, d'un diamètre de 10 kilomètres autour du noyau central, accueille la majorité des citadins et présente les densités les plus fortes.

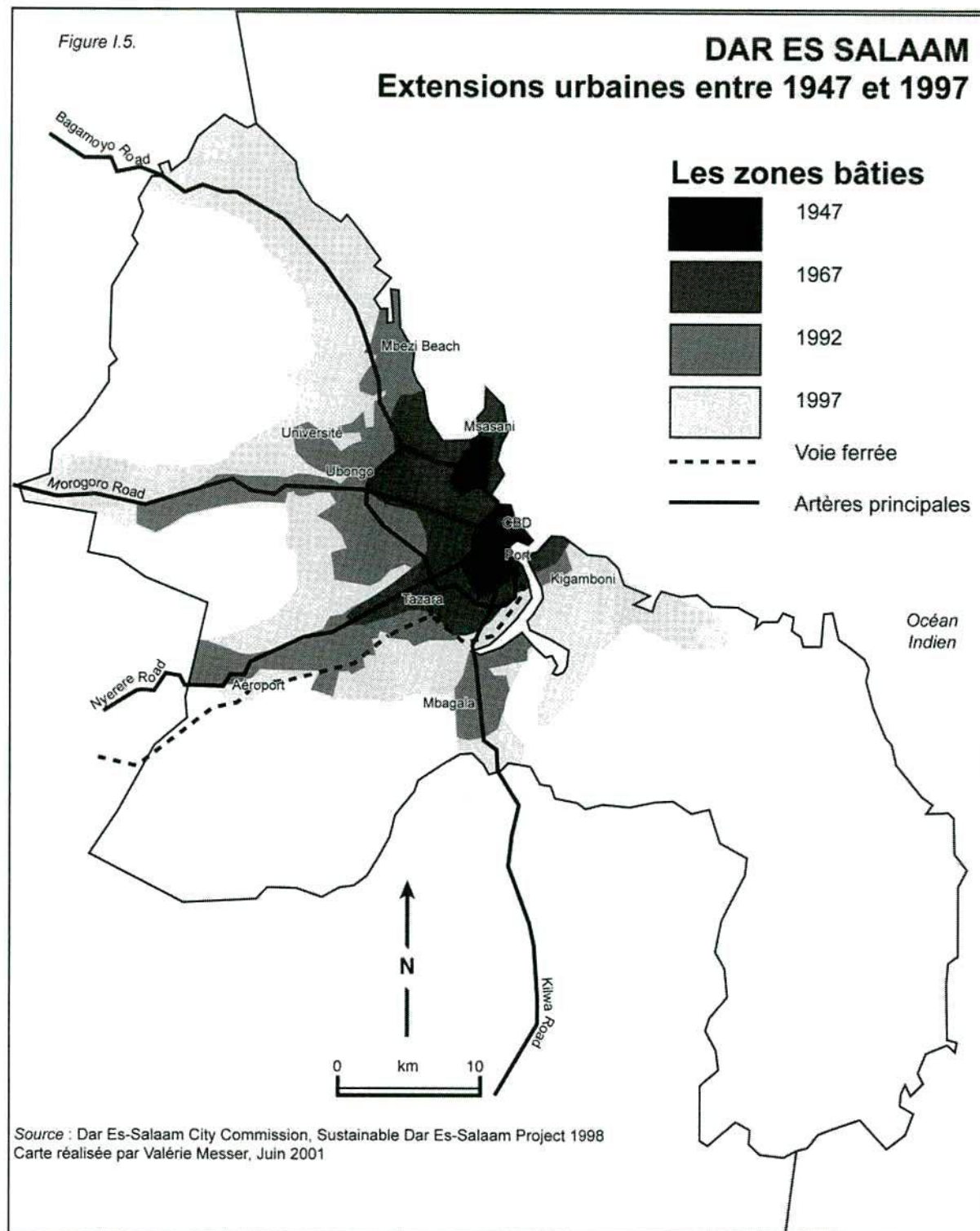
Le port a constitué le fondement de la croissance de Dar Es-Salaam, et c'est autour de ce site que se sont établies les nouvelles installations : l'aménagement du port, la gare et les activités commerciales. L'industrie s'est installée aux abords du port, alors que le quartier administratif colonial s'est étendu au nord, le long de l'Océan Indien avec la construction des bâtiments administratifs et les premières résidences de colons. La première croissance de la ville s'est faite d'une part au nord avec le quartier résidentiel européen, Oster Bay, et d'autre part vers le sud avec l'extension du port et l'apparition des premiers quartiers de squatters. Les premiers quartiers planifiés pour la population africaine ont pris place pour leur part à l'ouest du centre ville.

---

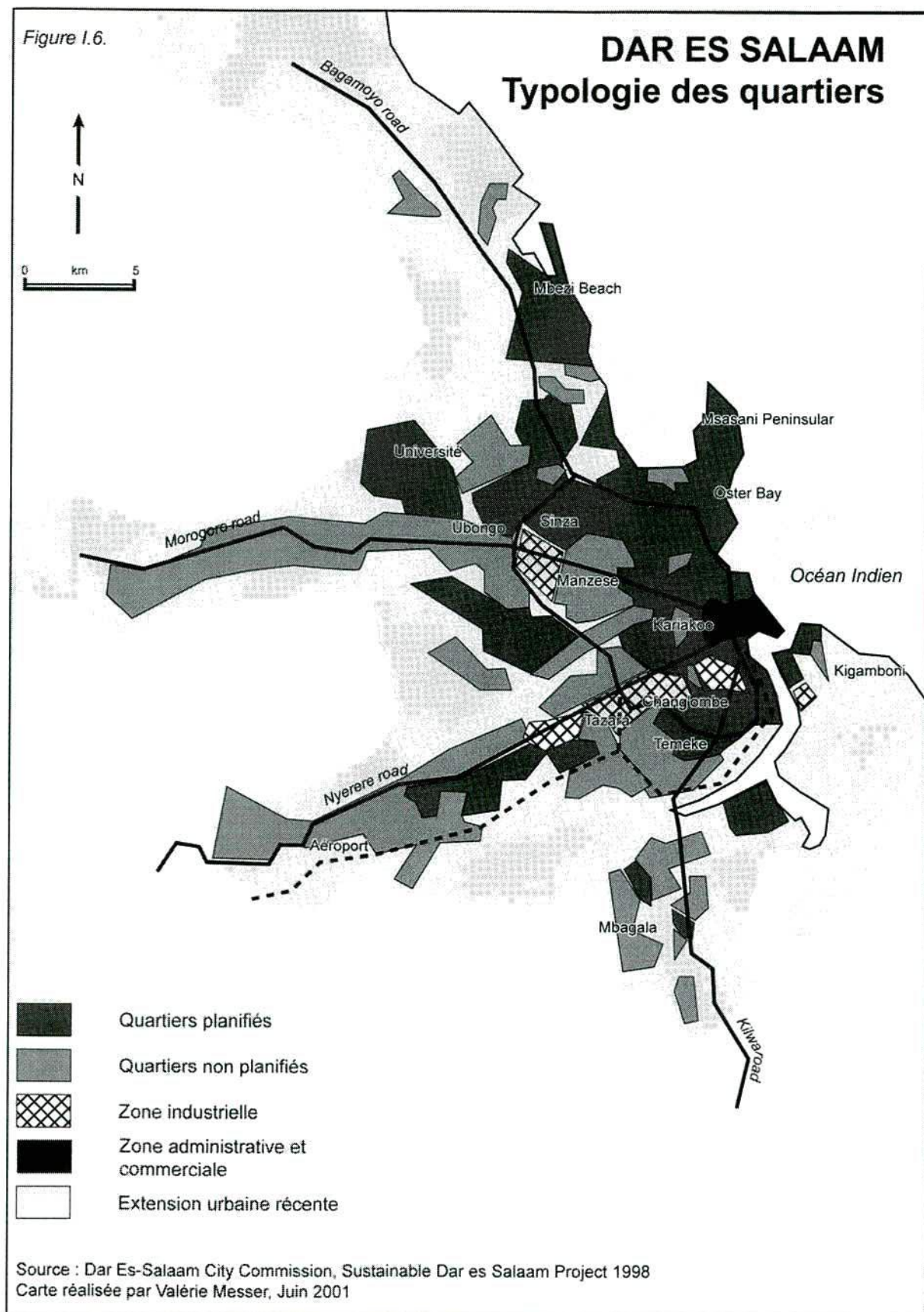
75 TEMPLE P. (1970) *Aspects of the geomorphology of the Dar Es-Salaam Area*. In SUTTON J. (1970), op. cit., p.36.

La bande côtière au nord du centre ville fut de tout temps le lieu privilégié des populations aisées. Les colons britanniques se sont installés à Oster Bay, péninsule sur-élevée face à l'Océan Indien. Le quartier de Msasani Peninsular, s'est développé dans les années soixante. Le quartier de Mikocheni bénéficia du programme *sites and services*, financé par la Banque mondiale, au début des années soixante-dix. Plus récemment le quartier de Mbezi Beach se développa le long de la côte. Tous ces quartiers regroupent les couches sociales aisées et moyennes de la population daroise, dont un nombre important de décideurs et de hauts fonctionnaires ainsi que la population expatriée. La population riche a donc toujours privilégié cet emplacement liant les atouts du site en face de l'océan, et de la situation à proximité de Bagamoyo Road qui rejoint les quartiers côtiers du nord au centre ville. Cet attrait de la côte au nord du centre ville explique l'extension de la métropole dans cette direction. Ce développement vers le nord est renforcé par la mise en place de nouveaux pôles au début de l'indépendance, tout particulièrement la création du campus Universitaire. L'université construite en 1964 sur les hauteurs de la ville, à *Observation Hill*, dans un cadre verdoyant, voit se développer autour d'elle un nouveau quartier résidentiel. Au sud de la zone universitaire, les quartiers de Kijitonyama, de Sinza, de Mwenge et Ubongo ont bénéficié de ce pôle de croissance. Ils accueillent aujourd'hui une part importante des enseignants et des étudiants, mais également des écoles supérieures privées ou publiques. Ces quartiers se sont développés dans les années 1970 et ont bénéficié des programmes de *sites and services* financés par la Banque Mondiale.

À la fin des années 1980, ce sont encore les périphéries septentrionales qui se développent le long de l'Océan Indien. Mbezi Beach devient le nouveau quartier de la classe privilégiée tanzanienne. Les villas se construisent les unes à côté des autres, plus grandes, plus spacieuses les unes que les autres, et ce malgré l'absence notoire d'équipements au sein du quartier. Aujourd'hui, Mbezi Beach, le nouveau quartier d'accueil de la population aisée, présente les tarifs fonciers les plus élevés en périphérie de la ville.









À l'ouest du centre ville, l'extension s'est faite le long de deux pénétrantes : Nyerere (anciennement Pugu Road) et Morogoro Road. Le développement de ces axes est en partie le fait de l'installation des zones industrielles et équipements de transports. Avec l'extension du port et l'ouverture du nouvel aéroport international, un dynamisme industriel a été insufflé. Les industries se sont installées principalement vers l'ouest, entre la gare Tazara et l'aéroport. Pugu Road et Chang'ombe sont les deux premières véritables zones industrielles de la ville. Le premier aéroport ouvrit ses portes en 1954. L'établissement d'industries s'est accéléré au cours des années 1960, émanant de la volonté politique d'auto suffisance. Le quartier industriel d'Ubongo le long de Morogoro Road s'est alors développé. À la fin des années 1960, ces zones industrielles se situaient en dehors du tissu urbain. Depuis, elles ont été rattrapées par l'extension urbaine du bâti. De nombreux quartiers informels bourgeonnèrent en effet à proximité de ces zones d'emploi. Les citoyens cherchaient des lieux de résidences proches de leur lieu de travail et les propriétaires traditionnels vendaient leurs terres sans tenir compte des plans d'urbanisme. Avec l'ouverture du nouvel aéroport international en 1978, la zone industrielle de Pugu est redynamisée. La route reliant l'aéroport au centre ville est aujourd'hui bordée d'industries mais surtout d'entreprises commerciales et d'entrepôts. Morogoro Road et Nyerere Road sont donc deux colonnes vertébrales de la croissance de Dar Es-Salaam.

Vers le sud, c'est le long de Kilwa Road que se concentrent les habitations et les zones d'activités. Au sud de la zone portuaire, on traverse le quartier de Mbagala étiré le long de l'artère principale. Cette partie de l'agglomération présente encore un caractère très rural. Des plantations de cocotiers séparent les arrondissements de Mbagala et de Charambe. L'extension et l'urbanisation est moins importante le long de cette artère, il n'existe pas de centre attractif dans cette partie de la ville. Le seul équipement attractif se situe à Mbagala, dans le quartier Saba-Saba, il s'agit du grand hall de Foire qui accueille chaque mois de juillet la foire internationale de Dar Es-Salaam : le Saba-Saba.

L'Etat tenta de développer le sud de l'agglomération en particulier le quartier de Kigamboni qui fait face au port, de l'autre côté du chenal d'entrée dans le bassin portuaire. La volonté gouvernementale était de faire du quartier de Kigamboni une zone industrielle entourée de quartiers résidentiels, celui-ci reste encore aujourd'hui peu développé et possède un fort caractère rural. Après la proclamation de l'indépendance, la présence de la raffinerie à Kigamboni en fait un nouveau centre industriel. Avec l'aide des Italiens, le gouvernement lance le projet de la raffinerie TIPER<sup>76</sup>. Des oléoducs enterrés relient la raffinerie aux cuves de stockage sur l'autre rive de la rivière Kurasini. L'absence de pont et de mode de communication pérenne<sup>77</sup> entre ce quartier et le centre ville, limite la croissance au sud de Dar Es-Salaam. La pointe de Kigamboni est planifiée au cours des années 1970. De nombreux

---

<sup>76</sup> *The Tanzanian and Italian Petroleum Refining Co Ltd (Tiper).*

<sup>77</sup> Le projet d'un pont apparaît dans les Plans Urbains de 1968 et 1979, il est toujours à l'état de projet aujourd'hui. Il réapparaît dans les futurs projets de la municipalité dans le but de limiter la croissance vers le nord. voir SUDP (1999) *Draft for the City of Dar Es-Salaam, Stakeholders' edition 1999*, 99p.+ annexes. La construction est estimée à 60 millions de dollars.

employés travaillant dans les bureaux gouvernementaux de l'autre côté de la baie s'y installent. Les parcelles sont relativement grandes. Et de nombreux propriétaires établissent en complément de leur habitation principale des constructions permettant l'exploitation d'activités secondaires : poulaillers, petites étables... Ce quartier malgré sa proximité du centre ville offre donc plus une image de zone péri-urbaine, avec ses cocotiers, ses activités agricoles et son cadre de vie. Aujourd'hui, la route nouvellement recouverte de tarmac, reliant Kigamboni à la côte sud, permet le développement progressif des activités touristiques. L'ouverture récente d'hôtels et de restaurants permettra peut-être l'essor de cette zone.

L'extension s'est donc faite de manière tentaculaire le long de quatre grandes radiales : Kilwa Road vers le sud, Nyerere Road et Morogoro Road vers l'ouest, Bagamaoyo Road vers le nord. C'est le long des voies de meilleure accessibilité et des infrastructures existantes que s'est développée la ville. Alors que l'urbanisation continue de se développer dans ces directions, les interstices accueillent aujourd'hui les nouveaux arrivants.

Le développement le long des quelques infrastructures, lié aux caractéristiques naturelles du site, contraint la mise en place des réseaux urbains. Les distances importantes ainsi que les équipements nécessaires à l'équipement des quartiers nécessitent des coûts importants au vu des capacités financières de l'Etat et de la municipalité. De plus, l'extension urbaine, stimulée par la construction des infrastructures est surtout le fait d'un dynamisme qui échappe au cadre légal et aux planifications.

### ***B. Une absence de maîtrise de la croissance urbaine : 70 % de l'habitat hors des cadres officiels***

Malgré les politiques d'habitat menées à Dar Es-Salaam (*Sites and services, upgrading program*), la population vient s'agglutiner dans les espaces non planifiés de la ville. Par manque de réponses appropriées de la part du gouvernement, le recours au secteur informel en matière d'habitat n'est pas le seul fait des populations pauvres. Aujourd'hui, plus de 70 % de la population de Dar Es-Salaam vit dans des *squatters settlements*.

Dans le contexte tanzanien, le terme « *quartiers de squats* » décrit l'absence de statut légal des habitations dans le quartier, plutôt que des indications physiques sur l'unité d'habitation. En effet, les maisons sont construites en matériaux permanents voire semi-permanents<sup>78</sup>. Les huttes en matériaux précaires ont pratiquement disparu du paysage darois. Les petites constructions encore lisibles sur les cartes établies en 1994 par la *Survey and Mapping Division* se font aujourd'hui plus rares. Il s'agit souvent d'une première construction qui se trouve par la suite remplacée par une maison en dur. La majorité des habitations est aujourd'hui faite de briques. La confection des briques à Dar Es-Salaam se fait le plus souvent directement sur la parcelle à construire ; c'est une activité économique importante dans la ville : en témoigne sa prise en compte par la société de distribution de l'eau qui établit un tarif particulier pour ce

---

<sup>78</sup> STREN R. HALFANI M., MALOMBE J. (1995) op.cit., p. 190.

secteur économique grand consommateur d'eau. Les particularités géologiques de la ville lui permettent en effet de bénéficier en abondance de la matière première pour la fabrication de ce matériau.

On entend par *squatters settlement* les zones où la terre a été acquise et construite en dehors des schémas officiels<sup>79</sup>. L'occupation légale de la terre en Tanzanie nécessite un droit d'occupation délivré par le *Land Division*, ce document ne peut être fourni que pour des parcelles planifiées. Ainsi, une construction illégale implique qu'elle se situe dans une zone non planifiée ou qu'elle se situe dans une zone lotie mais sans un droit officiel d'occupation. Ainsi pour Richard Stren, une zone de *squatting* est une zone dans laquelle la population a construit sa maison sans prendre en considération les bornages, que ces délimitations soient ou non établies. Il reprend ainsi le sens de l'expression populaire swahilie désignant les squatters « *watu wanaojenga ovyo ovyo* »<sup>80</sup>, ce qui se traduirait par les personnes qui construisent de manière aléatoire. Ainsi définis, les *squatters settlements* correspondent au terme francophone de quartiers spontanés.

En effet, à Dar Es-Salaam, comme à Ouagadougou ou à Abidjan, est qualifié de spontané tout ce qui est juridiquement illégal, quels que soient les moyens financiers déployés et les aspects physiques des constructions<sup>81</sup>. Ces habitations, sur des zones soit réservées par les autorités à des fins publiques, soit définies comme non constructibles ou comme réserves foncières, sont plus ou moins tolérées par l'administration. Cependant le terme de spontané est contestable, car le fait que le quartier se soit construit en dehors de la légalité ne signifie nullement qu'il ait été réalisé de manière spontanée, sans interventions d'acteurs.

Ce phénomène de construction illégale est principalement la résultante de deux phénomènes ; d'une part une incapacité de réguler la propriété foncière de la part des autorités, d'autre part une incapacité de fournir des logements adaptés aux populations les plus nombreuses dans la ville à savoir les nouveaux migrants souvent sans grande ressource financière.

Ainsi, dès l'époque coloniale les quartiers construits en dehors des plans urbains, en dehors des zonages, émergeaient. Les politiques foncières d'expropriation pratiquées par les administrations coloniales germaniques et britanniques ont participé au flou et ont engendré des contestations autour de la propriété foncière au sein de la ville. Jusqu'au milieu des années 1950, le gouvernement colonial réquisitionnait des terres en fonction des zones qu'il voulait lotir. Les zones en périphérie du centre de Dar Es-Salaam relevaient toujours du droit coutumier, les autochtones restaient donc propriétaires de leurs terres en dehors du centre de Dar Es-Salaam. Ce n'est qu'à la fin des années 1950 que le gouvernement colonial commença

---

<sup>79</sup> KIRONDE L. (1995) Access to land by the urban poor in Tanzania: some findings from Dar Es-Salaam. In *Environment and Urbanization*, vol. 7 n°1, p. 77.

<sup>80</sup> STREN R. (1975), op. cit.

<sup>81</sup> JAGLIN S. (1995) *Gestion urbaine partagée à Ouagadougou. Pouvoirs et périphéries (1983-1991)*. Paris, Karthala/ORSTOM, Coll. Hommes et Sociétés, p.44. et ANTOINE P., DUBRESSON A., MANOU-SAVINA A. (1987) *Abidjan « côté cours »*. Paris, Karthala/ORSTOM, pp.127-128.

à verser des compensations aux populations qui étaient déplacées dans de nouvelles zones planifiées.

L'allocation de la terre est depuis 1948 sous la responsabilité de la municipalité. Cette dernière n'a pas réussi à répondre aux besoins de la population. La ville de l'informel s'est développée face à l'insuffisance de la production foncière publique. Dès le lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les quartiers de squats se sont développés dans la périphérie urbaine de la ville.

Le gouvernement a maintenu en ville deux systèmes : l'officiel et le coutumier. En 1963, la terre est nationalisée mais les droits coutumiers sont reconnus à la périphérie de la ville, ce qui donne lieu à un marché florissant de parcelles privées<sup>82</sup>. Ainsi suite à une série de décrets, toutes les propriétés foncières libres furent converties en propriétés gouvernementales. Les propriétaires antérieurs devaient alors payer des loyers au gouvernement. L'ensemble des terres situées à l'intérieur des limites municipales devait être enregistré sous le *Freehold Titles (Conversion) and Government Leases Act of 1963*. Ces *freeholds* étaient alors enregistrés au nom du gouvernement. Dès lors, toutes les terres ont été investies par le gouvernement, et chaque utilisateur de la terre, même si il en est le propriétaire, doit être en possession d'un droit d'occupation délivré par le *Commissioner for Lands*. Le second texte de loi régit le droit d'occupation sous *The Town and Country Planning Ordinance* : tout bâtiment construit dans une zone planifiée doit recevoir un consentement de la part des autorités locales en accord avec le *Townships Ordinance*. Seules les personnes ayant des titres officiels concernant leurs terres peuvent effectuer cette demande, l'autorité locale a le pouvoir, sous la section 72 du *Town and Country Planning Ordinance*, d'ordonner la destruction des bâtiments hors normes. Cependant, dans les faits ces destructions ne sont pas effectuées car elles nécessiteraient l'usage de la force pour faire partir les occupants récalcitrants, ainsi la loi concernant la démolition est rapidement apparue inopérante.

L'administration publique a tenté d'éliminer les occupations du sol illégales au sein de la ville. Face au phénomène de *squatting*, le gouvernement tanzanien mène une politique radicale. En 1963, le *National Housing Corporation* commence son programme de destruction des bidonvilles : *slums clearance*. Dans le même temps, la mairie en levant des taxes dans ces quartiers non planifiés, reconnaît ces quartiers et encourage le développement de ces zones d'habitat. De plus, les mesures légales de destruction par le gouvernement des bâtiments illégaux se révélèrent très lourdes et longues. Les sommes nécessaires pour la compensation promis aux populations étaient trop importantes par rapport aux capacités budgétaires de l'Etat. Par conséquent, les populations ne prenaient pas beaucoup de risque en s'installant de manière illégale à Dar Es-Salaam car le gouvernement n'avait pas les moyens de ses ambitions en matière de politique foncière. La politique étatique, face aux 60 % d'habitat illégal, s'assouplit, dès le début des années 1970 par la reconnaissance des quartiers spontanés. La réponse étatique est alors de fournir un équipement de base à ces quartiers à

---

<sup>82</sup> STREN R. (1982) Underdevelopment, Urban squatting and the State bureaucracy: A case study of Tanzania. In *Canadian Journal of African Studies*, vol 16, n°1, p.75.

travers les actions de *upgrading*. En effet, en 1972 il était clair pour le gouvernement qu'il n'arriverait pas à enrayer le phénomène d'occupation illégale des parcelles. Ces quartiers posaient de plus de nombreux problèmes en termes de services et d'infrastructures. Le gouvernement élabora deux textes en faveur des quartiers de squatts. Le premier, autorise l'installation d'équipements dans les zones de *squatting*. Le second élabore une politique d'équipement et de réhabilitation de ces quartiers, et marque ainsi une étape importante dans la reconnaissance de ces quartiers par le gouvernement<sup>83</sup>.

L'évolution du phénomène de *squatting* dans la ville se révèle être alors très rapide. Face au « laissez faire » des autorités, la population s'installe dans des zones non planifiées. On est passé de 24 km<sup>2</sup> d'espaces construits non planifiés en 1979, soit 40 % des espaces résidentiels, à plus de 50 km<sup>2</sup> aujourd'hui ce qui représente près de 70 % de l'habitat résidentiels. Dans un contexte de pénurie d'habitations officielles, les personnes qui ont un besoin rapide de logements obtiennent satisfaction par la voie informelle même si cette transaction ne peut pas être officiellement enregistrée. Les personnes procèdent de manière traditionnelle, elles versent une somme au *mzee*<sup>84</sup> en charge de la distribution des terres pour le groupe ou le clan. Les raisons qui poussent les nouveaux propriétaires à construire de manière illégale sont de plusieurs ordres. Lors d'enquêtes menées au début des années 1970 dans deux quartiers illégaux de Dar Es-Salaam, Manzese et Kinondoni, les propriétaires avançaient principalement deux raisons : l'une était de vivre gratuitement dans sa maison, sans payer de loyer pour sa retraite, et l'autre était la possibilité d'augmenter ses revenus en louant une ou plusieurs chambres.

Les zones en dehors des limites municipales sont restées sous le contrôle des autochtones ; voyant là une activité lucrative et sous la pression démographique, les pêcheurs le long du littoral, et les paysans à la périphérie, ont vendu leurs terres et se sont déplacés plus loin du centre. Mais dans son application, le statut légal de la terre reste pour la population un concept vague. La situation à Manzese, relatée par Kironde dans sa thèse, est significative<sup>85</sup>. L'opération d'équipement de ce quartier spontané dans les années 1970 n'a jamais abordé le problème de la propriété foncière. Les habitants ont donc continué à agir sous l'application du droit coutumier. Au début des années 1990, 92 % des citoyens de ce quartier ne possèdent toujours pas de titre foncier.

Le recours au secteur informel n'est plus, actuellement, le seul fait des populations pauvres. Les populations moyennes ou aisées voulant accéder à la propriété font également appel au secteur informel. Les quartiers de squats présentent donc une forte hétérogénéité. De grandes villas jouxtent des habitations plus modestes. Ainsi les conditions d'habitation ne sont pas les mêmes suivant les capacités financières des habitants et « *la séparation entre les citoyens en*

---

<sup>83</sup> STREN R. (1982), op. cit., p.77.

<sup>84</sup> *mzee* signifie le « vieux », homme respectable.

<sup>85</sup> KIRONDE L. (1994), op. cit., p.478.

*situation de grande précarité économique et ceux qui bénéficient des revenus satisfaisants ne suit pas celle qui délimite l'habitat spontané de l'habitat légal<sup>86</sup> ».*

C'est pourquoi, Lusagga Kironde dans sa thèse réduit davantage la première définition : « *le terme squatting est communément utilisé à Dar Es-Salaam pour définir les occupations et le développement, d'assez forte densité (ce qui normalement élimine les zones dites agricoles), de zone urbaine, obtenues autrement que par le biais des autorités publiques. Ces zones se sont donc développées de manière illégale<sup>87</sup> ».*

Ces quartiers spontanés sont donc majoritaires à Dar Es-Salaam. Ils se sont accrus et étendus à la suite d'une forte croissance démographique de la ville et de l'incapacité de l'Etat de fournir des stocks suffisants de logements aux nouveaux arrivants. Sans lotissements préalables, ces quartiers se sont développés sans suivre de plans et sans installations d'équipements urbains de base.

### **III. Un sous-équipement qui touche la ville dans son ensemble**

Tant les équipements de superstructures (écoles, hôpitaux, marché) que les équipements d'infrastructures (distribution de l'eau, assainissement, routes...), par le fait même qu'ils n'ont pas accompagné la croissance démographique et l'extension spatiale, font aujourd'hui largement défaut. Ce déficit de services, indispensables au bon fonctionnement de la ville, affecte les différents secteurs d'activités mais surtout la population. Les industries pâtissent des coupures fréquentes d'électricité et d'eau qui réduisent leur capacité de production et augmentent leur investissement (groupe électrogène, achat de l'eau ou construction d'un forage). La population paye le prix de ces manques, en devant faire appel au secteur privé, en jouant de la débrouille, et en souffrant de conditions environnementales précaires.

La ville aujourd'hui est largement sous équipée, et ce sous-équipement ne touche pas uniquement les quartiers spontanés et les couches sociales les plus basses. Ainsi, à Dar Es Salaam ce ne sont pas uniquement « *les plus pauvres ou les migrants, derniers arrivés, qui vivent dans les périphéries des grandes villes où les infrastructures (comme l'eau, les routes goudronnées, l'alimentation en électricité) sont minimales voire absentes, et où l'accès au transport public et aux services sociaux comme les hôpitaux ou l'école est extrêmement limité<sup>88</sup>»* comme le synthétisent Richard Stren et Mario Polèse pour les grandes villes des pays en développement. Le développement de nombreux quartiers dits planifiés, ou du moins légaux, ont précédé l'arrivée des infrastructures de base. C'est par conséquent la ville dans son ensemble qui est touchée par une carence des divers services urbains. Carence qui se situe

---

<sup>86</sup> JAGLIN S. (1995), op. cit., p.48.

<sup>87</sup> KIRONDE L. (1994), op. cit., p.361. Traduction personnelle.

<sup>88</sup> STREN R., POLESE M. (Ed.) (2000) *Understanding the New Socio cultural Dynamics of Cities : Comparative Urban Policy in a Global Context*. In STREN R., POLESE M. (Ed.) *The social Sustainability of Cities. Diversity And the Management of Change*. University of Toronto Press, Canada, p.23. Traduction personnelle.

au niveau de la capacité de production des services, mais également au niveau de leur inégale répartition au sein du tissu urbain.

### ***A. Une forte carence générale des services et des infrastructures***

Les principaux réseaux urbains de Dar Es-Salaam ont été réalisés par les colons britanniques. Ils ont en effet installé les premiers systèmes d'égouts, les premières canalisations de distribution d'eau, pour ne citer que ces deux exemples. Depuis, la ville s'est amplement étendue et la pression sur les équipements s'est renforcée. Malheureusement peu d'investissements dans des extensions et dans l'entretien de ces réseaux ont été apportés depuis plus de vingt ans. L'ensemble des réseaux urbains est par conséquent inadapté aux exigences réelles d'une ville pluri-millionnaire. Il en va de même pour les équipements collectifs publics, qui au lieu de se multiplier se sont dégradés et pour certains réduits en quantité et en qualité.

#### **1. Les réseaux et services urbains**

L'ensemble des réseaux terrestres, routes, assainissement et distribution de l'eau, empruntent les mêmes axes principaux et sont par conséquent étroitement liés. Le réseau d'eau et d'assainissement repose en effet sur le réseau routier goudronné.

Le réseau routier goudronné se limite aux grands axes urbains : les quatre pénétrantes, la ceinture urbaine, plus quelques axes de liaisons. Il ne représente que 450 kilomètres sur 1150 kilomètres de routes qui traversent la ville. Les routes sont peu entretenues, elles sont déformées par les nombreux trous occasionnés par les pluies tropicales. Les trous sont alors colmatés de manière sommaire et l'opération est à recommencer après chaque saison des pluies.

L'intérieur des quartiers est desservi par des pistes plus ou moins défoncées selon la saison et le bon vouloir des résidents utilisateurs. La population aisée fait appel périodiquement à des sociétés privées pour la maintenance de ces pistes. Les routes secondaires qui relient les axes principaux aux quartiers résidentiels se limitent bien souvent à de simples pistes. La topographie rend mal aisée la construction de routes bitumées. Les quartiers sont ainsi simplement reliés aux routes principales par de rudimentaires sentiers. Cette situation est aggravée par l'absence de système d'assainissement. La mobilité des populations est ainsi largement réduite. De plus, l'augmentation du parc automobile depuis la libéralisation de l'économie au début des années 1990 nécessite des aménagements comme l'élargissement des artères principales pour éviter les congestions lors des heures de pointe aux abords du centre ville ou encore l'aménagement de places de parking.

Cette carence en routes à l'intérieur des quartiers explique également l'absence de transports en commun desservant ces zones résidentielles. Les populations doivent dans un premier



temps traverser leur quartier pour rejoindre l'axe de communication le plus proche de leur habitation avant de prendre un véhicule. Le secteur des transports publics est également en crise. Les transports en commun sont seulement pour 10 % le fait de la société *Usafiri Dar Es-Salaam* (UDA), monopolistique jusqu'en 1983. Devant l'incapacité de la société à transporter les actifs, les scolaires, bref l'ensemble des citoyens lors de leurs déplacements, le gouvernement légalisa les transports collectifs privés à Dar Es-Salaam. Le secteur du transport privé est composé principalement de petits bus de 20 à 30 places assises. Ces véhicules, plus communément appelés *daladala*, ne cessent de proliférer dans la ville. Dans le même temps, le nombre de bus municipaux en activité dans la capitale décroît, chutant de 141 en 1984 à 36 en 1993<sup>89</sup>. Or la demande en transport en commun se fait plus forte, la ville s'étend de plus en plus et les activités restent concentrées dans le centre urbain et les quelques zones industrielles. Aux heures de pointe, les *daladala* sont bondés avec à leur bord souvent plus de cinquante personnes. Ces bus, qui transportent la majorité des voyageurs, ne répondent que rarement aux règles de sécurité. Tout habitué de ces moyens de locomotion a expérimenté la panne ; simple pneu crevé, porte qui se détache ou moteur qui fume. Mal entretenus, ils se révèlent être des dangers sur la route. Ces transports privés répondent de plus à une logique commerciale et ne desservent ainsi que les zones rentables.

Le système de ramassage des déchets est actuellement en pleine mutation. Jusqu'à fort récemment, à peine un dixième des déchets était collecté. Les résidents creusent des trous dans leur parcelle ou le long des routes ou encore dans des espaces ouverts, y jettent et brûlent leurs déchets. Depuis 1995, la municipalité s'est attelée à modifier cette situation en privatisant le service de ramassage des ordures. La gestion des déchets ménagers est alors pour certains quartiers du ressort d'entreprises privées. Dans d'autres zones, les ONG locales ont été sollicitées pour participer au ramassage des ordures. Mais bien souvent les déchets collectés au sein du quartier sont simplement déposés dans des bennes ou à même le sol le long des artères principales, laissant alors aux services municipaux le soin de les collecter pour les emmener dans les décharges.

Le réseau d'assainissement, composé de 130 kilomètres d'égouts, ne touche que 5 % de la population de la métropole. Il couvre principalement le centre ville et les zones industrielles d'Ubongo et de Vingunguti<sup>90</sup>. Ce réseau construit à la fin de la colonisation britannique fut en partie réhabilité entre 1980 et 1988 mais de manière insatisfaisante. Quatre-vingts pour cent des ménages non connectés au système de tout à l'égout ont alors accès à d'autres types de facilités, plus rudimentaires : les latrines pour les deux tiers, et les fosses septiques pour le tiers restant<sup>91</sup>. Ces latrines sont vidées le plus souvent directement par les ménages et plus rarement par des entreprises privées. Vingt pour cent de la population ne bénéficient d'aucun équipement, même rudimentaire. Une partie des eaux usées domestiques, mais également industrielles, est donc directement rejetée, sans traitement préalable, dans les rivières qui

---

<sup>89</sup> KIRONDE L. (2000), op. cit., p.51.

<sup>90</sup> United Nations Centre For Human Settlements (Habitat) (1992) *Managing the sustainable growth and development of Dar Es-Salaam. Environmental profile of the Metropolitan Area*. Dar Es-Salaam, p.18.

<sup>91</sup> [www.gpa.unep.org/documents/other/casestudies/east\\_africa\\_case\\_studies\\_final\\_draft](http://www.gpa.unep.org/documents/other/casestudies/east_africa_case_studies_final_draft)

traversent la ville. De nombreuses activités artisanales du secteur informel ne sont pas contrôlées et déversent directement des produits polluants dans les rivières le long desquelles elles se sont installées. Les fossés d'écoulement des eaux de pluies sont eux aussi insuffisants. L'absence de maintenance régulière et la présence de déchets en tout genre réduisent considérablement leurs capacités.

Les services de ramassage des ordures et de l'assainissement sont bien en deçà des capacités requises pour une ville de la taille de Dar Es-Salaam. Les conséquences sont désastreuses pour la ville puisqu'elles ont un impact direct sur les conditions environnementales. La pollution du sol, des rivières mais également de l'Océan Indien inquiètent les spécialistes de la santé publique. La population est contaminée par l'eau souillée, les ressources naturelles se détériorent.

Enfin, le réseau de distribution d'eau potable ne répond pas à la forte demande. On reviendra sur cet exemple plus en détail à la fin de ce chapitre. Les documents officiels émanant du ministère, basés sur les données du recensement de 1998, estiment à 60 % la population ayant accès à l'eau du réseau urbain. En 2000, le président de la commission municipale, M. Charles Keenja, estimait à la baisse le pourcentage de la population ayant un accès à l'eau potable, en avançant une marge de 35 et 45 %<sup>92</sup>.

## 2. Les équipements de superstructures

Les services urbains collectifs de base comme les écoles primaires et les centres de soin ne sont pas en mesure de répondre de manière efficace aux besoins primaires de la population. Ces deux secteurs faisaient partie des priorités de l'*ujamaa*. Force est de constater qu'aujourd'hui ces deux secteurs, dans la ville de Dar Es-Salaam, sont largement insuffisants en quantité, leur qualité de service est souvent médiocre et leur répartition fortement inégale au sein du tissu urbain.

Seules 167 écoles primaires accueillent les 143 000 enfants scolarisés à Dar Es-Salaam (Tableau I.8.). Les écoles sont congestionnées et beaucoup d'entre elles dépassent le nombre moyen de 46 élèves par classe. Il n'est pas rare, dans les quartiers densément peuplés, de comptabiliser près de 100 élèves par classe. Ces écoles souffrent de sous équipement : manque de matériel scolaire, de tables, de chaises, et d'instituteurs.

---

<sup>92</sup> TOMRIC NEW AGENCY (2000) Over 80 % of Dar Households Lack Access to sewerage system, february 25, 2000. Page consulté le 20 janvier 2002. Adresse URL : <http://allafrica.com/stories/200002250088.html>.

**Tableau I.8. Part de la population bénéficiant des services urbains**

	Eau	Assainissement	Électricité	Ramassage des ordures
Part de la population	60%	5%	34.3%	10% des ordures collectées

Source : The United Republic of Tanzania (1996) *Dar Es-Salaam Regional Abstract*, President's Office, Planning Commission; Bureau of Statistics, Dar Es-Salaam

Après avoir dressé un bilan des équipements de base présents en milieu urbain, Lusugga Kironde estime entre 400 et 500 le nombre d'établissements nécessaires pour accueillir la totalité des enfants en âge d'être scolarisés<sup>93</sup>. Pour pallier l'afflux d'élèves, nombre d'établissements accueillent uniquement les enfants par demie-journée. Devant ces établissements, on assiste alors à 13 heures au départ d'une partie des élèves et à l'arrivée des autres. Cette faiblesse du système scolaire résulte de la forte croissance urbaine, et donc de l'augmentation de la demande ; mais également d'une réduction de la participation gouvernementale dans le secteur éducatif depuis les années 1970, transférant une grande part des frais à la charge des parents. Ces conditions difficiles tant pour les enseignants que pour les élèves a des effets indéniables sur le taux de scolarisation et la qualité de l'enseignement. En effet, le taux d'analphabétisation à Dar Es-Salaam est estimé à 30 %, ce taux est le plus élevé de tout le pays.

**Tableau I.9. Les écoles à Dar Es-Salaam en 1992**

	écoles primaires	écoles secondaires publiques	écoles secondaires privées
Nombres d'écoles	159		
Nombre d'élèves	143 000	10 453	11 684
Nombre d'enseignants qualifiés	3 684		
Élèves par écoles, moyenne	909		
Élèves par classes, moyenne	46		

Source : Wizara ya Elimu (TSM1) Takwimu za shule za Msingi, 1992. Basic Education Statistic in Tanzania (BEST) 1991. In The United Republic of Tanzania (1996) *Dar Es-Salaam Regional Abstract*, President's Office, Planning Commission; Bureau of Statistics, Dar Es-Salaam. Cité dans KIRONDE L. (2000) op.cit., p.52.

Ce déficit de l'école publique encourage la création d'écoles privées. Les élites du pays envoient leurs enfants suivre leur scolarisation à l'étranger, soit dans le pays voisin, le Kenya, ou mieux encore aux Etats-Unis ou en Angleterre. Mais la majorité la population de Dar Es-Salaam doit composer avec une éducation défectueuse.

Le secteur de la santé est lui aussi touché par le manque de maintenance des équipements publics. Certains établissements ont dû être fermés car trop insalubres. De plus ces établissements pâtissent des insuffisances des réseaux urbains : approvisionnement en eau, en électricité...

<sup>93</sup> KIRONDE L. (2000), op. cit., p.52.

Tableau I.10. Les services de soin en milieu urbain en 1993

Hôpitaux		Centre de soin		Dispensaires
Gouvernemental	Non Gouvernemental	Gouvernemental	Non Gouvernemental	
4	9	6	-	48

Source : Health Officer of the Dar Es-Salaam City Council in The United Republic of Tanzania (1996) *Dar Es-Salaam Regional Abstract*, President's Office, Planning Commission; Bureau of Statistics, Dar Es-Salaam, p. 44.

Face à cette faiblesse des services collectifs, le secteur privé a gagné du terrain. Les écoles secondaires relèvent pour la moitié du secteur privé. Des hôpitaux privés se sont installés dans la ville, et des organisations non gouvernementales font fonctionner des centres de soins. La population est également à l'initiative de certains équipements : mise en place de rigoles pour les eaux de pluies, ramassage des ordures, contribution financière et humaine pour la construction d'équipements. Les exemples de ces contributions sont fort nombreux au sein de la ville et émanent de la volonté de la population d'améliorer son environnement urbain, à la suite de la prise de conscience que la réponse gouvernementale ne viendra pas.

Les quelques équipements urbains présents dans la ville sont donc concentrés dans le centre ville et les quartiers résidentiels équipés lors de la présence britannique. Les équipements de superstructure répondent donc à un modèle centre-périphérie. Les alentours de Dar Es-Salaam sont peu équipés. C'est le centre qui concentre l'essentiel des installations. Cependant du fait de leur vétusté et de leur inadéquation aux nouveaux besoins d'une population de plus en plus nombreuse, leur fonctionnement pose problème.

### **B. Des quartiers résidentiels sous-équipés**

Difficile travail que celui de tenter une typologie des quartiers à Dar Es-Salaam. L'ensemble des quartiers de la ville présente en effet une forte hétérogénéité interne, ce qui défie toute typologie. Peu maîtrisée et peu canalisée par les autorités gouvernementales, la ville s'est construite non pas en suivant des plans d'urbanismes et des logiques de planification, mais selon des prérogatives privées, individuelles en dehors des schémas et des plans de bureau d'étude. La ville est singularisée par l'importance du phénomène de *squatting* qui touche l'ensemble des citadins et par son sous-équipement. La différenciation ne se limite pas à la simple opposition quartiers centraux – quartiers périphériques ou encore ville légale - ville illégale. La situation n'est certes pas identique pour tous les quartiers de la ville, il ne reste pas moins que l'ensemble des citadins endure la pénurie des infrastructures. L'on peut cependant distinguer trois types de quartiers en fonction de leur statut et de leur âge : les quartiers anciens qui furent équipés lors de la colonisation, les quartiers planifiés du nouvel Etat tanzanien et les quartiers construits en dehors des normes légales.

## **1. Les quartiers anciens : entre densification et infrastructures caduques**

Les quartiers anciens des villes africaines présentent dans l'ensemble une situation relativement acceptable en matière d'équipement. Bénéficiant des aménagements hérités de l'époque coloniale, ils sont desservis par l'ensemble des réseaux et suivent des plans d'urbanisme. Mais après près d'un demi-siècle, ces réseaux nécessitent des réparations, des modifications, des extensions.

L'actuel centre ville de Dar Es-Salaam, composé du quartier administratif et commercial, ainsi que les quartiers densément peuplés de la première périphérie de la ville constituent les quartiers anciens de la ville érigés avant l'indépendance. Ces quartiers connaissent aujourd'hui de nombreuses et profondes modifications. Ces mutations se situent aussi bien au niveau du bâti (densification, verticalisation) que des caractères sociaux et économiques de ses habitants (dés-africanisation, gentrification).

Érigé par les colons, le centre ville concentre l'essentiel des ministères, des administrations et des bureaux des firmes tanzaniennes et étrangères. Le long de l'Océan Indien, sur Kivukoni Front (*The Strand*), les Allemands avaient construit les bâtiments abritant les bureaux officiels. Les administrateurs britanniques se réapproprièrent ces édifices et achevèrent d'urbaniser le front de mer. Aujourd'hui ces bâtiments accueillent les divers ministères du gouvernement tanzanien : *Planning Commission, Survey and Mapping Division, High Court and Court Appeal*, la Mairie.... Héritage historique de la courte histoire daroise, ce centre ville est mis en valeur par un vaste programme de réhabilitation. Certains bâtiments ont déjà été rénovés : le *Old Boma*, le *City Hall* ou encore la haute Cour de Justice. La nouvelle municipalité tente de faire de Dar Es-Salaam un centre touristique, en dépoussiérant ces vieux bâtiments coloniaux. La ville est pour l'instant un passage obligé pour les touristes qui veulent se rendre à Zanzibar, l'objectif de ces rénovations est de faire de Dar Es-Salaam une destination touristique en valorisant cet héritage colonial composé des bâtiments construits sous la période allemande puis sous la période britannique.

Ce centre urbain est également constitué de sociétés, de bureaux de compagnies privées. Sous l'époque socialiste, le développement de ce centre pâtit de la nationalisation des bâtiments et d'une politique d'indépendance économique limitant les investissements étrangers. Ces constructions ont souffert d'un manque d'entretien. Avec la dénationalisation, le centre se développe à nouveau depuis les années 1990. Les investisseurs sont très demandeurs. Les nouveaux bâtiments « poussent » au centre ville. À chacun de mes séjours à Dar Es-Salaam, entre 1997 et 2000, de nouveaux chantiers étaient en cours dans cette partie de la ville. D'anciennes bâtisses sont ainsi détruites pour laisser la place à des immeubles flambant neufs, modernes et clinquants. Des supermarchés, des galeries commerciales, s'installent au pied de ces immeubles. Dar Es-Salaam se « nairobiise », reprenant le modèle des immeubles vitrés, des galeries commerciales luxueuses recouvertes de carrelage et de miroirs, concurrençant les nombreuses boutiques tenues par les Asiatiques et les petits vendeurs de rues. À l'ouest de l'ancien centre administratif colonial s'était en effet développé une zone commerciale autour

d'Indian Street où s'installèrent les commerçants asiatiques. Cet espace est constitué de nombreux bâtiments construits entre 1940 et 1960, de 2 à 4 étages, le rez-de-chaussée étant le plus souvent occupé par des petites boutiques. Certaines façades de ce quartier sont remarquables et ont fait l'objet d'un ravalement. Le caractère indien et asiatique de ce quartier est également marqué par la présence de nombreux temples hindous, ainsi que des nombreuses mosquées. Cette partie de Dar Es-Salaam est encore appelée *Uhindini*, terme swahili, en référence aux nombreux Indiens qui y résident. C'est également dans cette partie de la ville que les petits commerçants ambulants de fruits, mangues, oranges, noix de coco ou ananas selon les saisons vendent leurs denrées. Les vendeurs de journaux, les petits cordonniers s'installent également dans le centre ville aux abords des terminus de bus. Le centre ville est le quartier le plus ancien de la ville. Planifié sous la colonisation, il possède l'ensemble des infrastructures urbaines : routes bitumées, approvisionnement en eau, assainissement. Cependant ces équipements sont aujourd'hui vétustes et caducs. Face à cette situation, les Nations unies dans le cadre de leur Programme pour une ville durable ont investi prioritairement au centre ville en faisant modifier la circulation au centre ville pour les véhicules privés mais également pour les transports en commun, et en faisant réaliser des zones de stationnements pour décongestionner le centre ville.

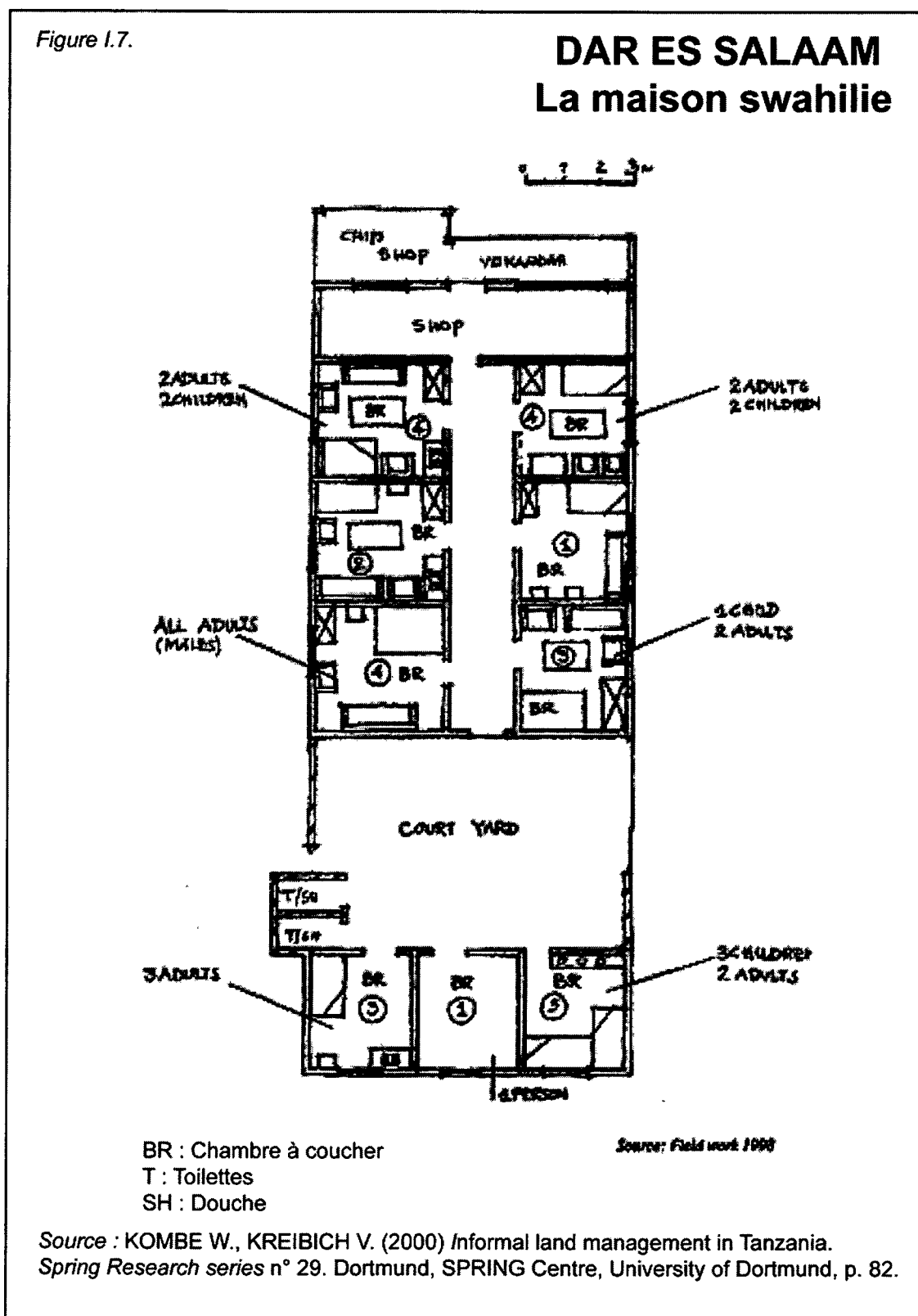
Le second centre commercial de Dar Es-Salaam, Kariakoo, se situe plus à l'ouest de l'autre côté de l'espace public *Mnazi Mmoja*. Cette zone dense regroupe nombre d'activités formelles et informelles. Il est essentiellement constitué de maisons traditionnelles swahilies. Cet habitat rectangulaire n'est pas typique à l'ensemble de la Tanzanie où prédominait jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle le modèle de la case ronde. Les informations concernant l'architecture des maisons swahilies proviennent des premières constructions en pierres datant des années 1320-1350 des sites de Kilwa au sud de la Tanzanie ou encore de celui de Gedi au Kenya. Les murs étaient constitués de morceaux de corail avec l'utilisation de la chaux comme mortier. On entrait dans ces maisons par une cour intérieure, derrière laquelle se succéder en enfilade les diverses pièces. Ces maisons étaient agrémentées de véranda munie de banquettes donnant sur la rue. La cour intérieure était le lieu de fonctions spécifiques, en particulier la préparation des repas<sup>94</sup>. Ces maisons pouvaient avoir un ou deux étages, les toits plats étaient utilisés comme terrasses. Ces maisons étaient occupées par la noblesse, les marchands swahilis, et composaient le centre urbain dense des premières occupations swahilies. Autour des ces centres des familles d'anciens esclaves, des marchands nouvellement arrivés s'installaient dans des maisons présentant une architecture légèrement différente. Elles incorporent en effet un passage central, avec de part et d'autre une succession de pièces. Elles sont communément appelées maison *Bajuni* ou maison swahilie<sup>95</sup>. Ce modèle de maisons était également diffusé dans les villages swahilis de la côte où vivaient des pêcheurs et des agriculteurs. Les matériaux n'étaient plus permanents, les murs étaient composés d'un mélange de boue et de corail, de branches de palétuviers, parfois les murs étaient simplement

---

<sup>94</sup> HORTON M., MIDDLETON J. (2000) *The Swahili. The social landscape of a mercantile society*. Malden Massachusetts, Blackwell Publishers Inc., p.117-118.

<sup>95</sup> HORTON M., MIDDLETON J. (2000) op.cit., p.125.

composés de feuilles de palmier tressées. Elles ne possédaient pas d'étages, et la cour faisait également office d'enclos à bétail.





Les maisons swahilies de Dar Es-Salaam sont construites selon ce modèle. Il s'agit de maisons composées de 6 à 10 chambres réparties de part et d'autre d'un couloir central. Les latrines et sanitaires se situent dans la cour à l'arrière de la maison. Cette cour était également utilisée pour les travaux domestiques, la préparation des repas ou la lessive. Dans les zones les plus denses, chaque chambre est louée à un locataire différent ( Figure I.7.). Elles sont parfois agrémentées d'une véranda à l'avant ou d'une pierre taillée pour s'asseoir ou s'allonger le long de la rue. Ce type de maison communément appelé maison swahilie par différents auteurs est présent dans tous les quartiers de Dar Es-Salaam. En 1988, Georges Loire décrit ainsi une maison swahilie à Mtoni au sud du centre ville de Dar Es-Salaam :

*« La demeure était belle et les traces d'usure donnaient un cachet particulier à son style swahili. Le perron sur lequel nous prenions place surplombait le sol d'un genou ; à cette heure, il remplissait à merveille sa fonction vespérale de baraza : la véranda où l'on se réunit pour causer. Depuis les petites chaises pliantes sur lesquelles nous nous étions laissés prudemment basculer, la vue donnait sur le couloir qui traversait la maison dans sa longueur et ouvrait sur trois chambres de chaque côté. Prévues pour six locataires, la demeure n'en abritait que quatre, le propriétaire, Ladha, s'étant réservé pour sa famille, Aïcha et l'enfant de son premier mariage, les deux chambres proches de la courette. Jetant un regard dans l'enfilade du vestibule, nous pouvions apercevoir le petit patio entouré de murs qui clôturait la construction. Au fond trois portes assez petites donnaient sur les toilettes, une cuisine contenant un réchaud à charbon de bois, et un débarras qui servait aussi d'abri à une demi-douzaine de poulets. Au milieu de la courette, un robinet laissait échapper un filet d'eau sur le ciment<sup>96</sup>».*

Kariakoo est donc composé de ce type de maisons alignées le long des rues perpendiculaires dessinées par le gouvernement colonial. Kariakoo contient également le plus grand marché couvert de la ville, le *Soko kuu*, construit en 1971. Il héberge des stands d'épices, des boucheries, des vendeurs de tissus, mais il est bien calme comparé au grouillement de ses abords, où vendeurs de fruits et de légumes, passagers des *daladala* en transit entre deux bus, et acheteurs se croisent. Les rues adjacentes du marché sont principalement composées de petits commerces en tout genre : quincaillerie, plomberies, matelas, meubles, petits artisans. 32 % des habitations du quartier possèdent une pièce pour accueillir une activité commerciale<sup>97</sup>. Ce quartier est le plus vieux quartier planifié de la banlieue de Dar Es-Salaam. Il émergea dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle lors de la colonisation allemande à la place des anciennes plantations de noix de coco. Il fut rapidement sur-densifié. Les nouveaux migrants venaient y louer des chambres. Il connaît actuellement une recomposition. Le gouvernement a reclassé cette ancienne zone résidentielle africaine. Les propriétaires d'un droit d'occupation doivent investir dans leur habitation pour répondre aux nouvelles exigences gouvernementales.

---

<sup>96</sup> LOIRE G. (1993) op.cit., p. 200.

<sup>97</sup> KAITULU S. (1990) Low cost urban renewal in Tanzania, Community participation in Dar Es-Salaam. In *Cities*, vol 7, n°3, pp. 211- 223.

N'ayant pas les moyens financiers, de nombreux citadins ont vendu leur droit d'occupation. Dans le même temps, les investisseurs immobiliers ont su convaincre une partie des habitants de Kariakoo de leur vendre leur maison, en leur offrant d'une part une autre habitation et une somme en liquide. Officiellement, du fait des statuts fonciers exposés plus haut, la vente de la terre est interdite. Les documents liant le vendeur et l'acheteur stipule donc l'achat de la maison. Le vendeur doit également fournir une lettre dans laquelle il spécifie offrir son droit d'occupation, une photocopie du papier attestant de ce droit d'occupation ainsi que les reçus certifiant le paiement des diverses taxes foncières<sup>98</sup>. Une fois achetées, ces maisons traditionnelles sont détruites et remplacées par des immeubles. La spéculation foncière va bon train depuis les années 1980 dans cette zone de Dar Es-Salaam. Les premiers occupants de ce quartier planifié quittent pour des raisons financières leurs maisons au profit de Tanzaniens d'origine arabe ou indienne, qui viennent y investir<sup>99</sup>. On observe ainsi de nombreux immeubles s'élever à Kariakoo, en particulier dans sa partie proche du centre administratif.

Ce phénomène de densification et de construction à étages touche également les anciens lotissements érigés dans les années 1950 : Magomeni, Kinondoni, Ilala et Temeke. Ces quatre zones sont les anciens quartiers planifiés lors de l'époque coloniale par les administrateurs britanniques. Lotis, ils présentent un urbanisme géométrique, avec des rues parallèles et perpendiculaires. Les maisons swahilies sont les principales formes d'habitations présentes dans ces quartiers. Ces quartiers constituent la première couronne urbaine autour du centre ville et connaissent de fortes densités. Première étape du jeune citadin dans son parcours migratoire intra-urbain, ces quartiers sont majoritairement composés de locataires, qui y trouvent des chambres à louer dans les maisons ou dans leurs annexes. Ici aussi des bâtiments de 5 à 8 étages longent les artères principales. Les anciennes maisons swahilies sont remplacées par de nouvelles constructions pouvant accueillir plus de logements, ce qui se révèle par conséquent plus rentable. Ces quartiers souffrent également de sous équipement : manque d'eau et de robinets publics, ordures jonchant le sol, système d'écoulement insuffisant et impropre qui ne peut empêcher les rues de se transformer en pistes impraticables lors des fortes pluies. De plus, le nouveau modèle d'urbanisation adopté pour les constructions récentes, l'immeuble de plusieurs étages, est inadapté aux réseaux existants. La faible pression qui caractérise le réseau de distribution de l'eau ne permet pas aux appartements les plus élevés d'obtenir de l'eau de manière continue. Des réservoirs sont donc construits sur les toits des immeubles. Ils se remplissent durant la nuit quand la demande est moins forte et ce système permet de fournir aux habitants de l'immeuble une pression acceptable. La question des rejets des eaux usées est également problématique : que faire des eaux usées d'un immeuble comprenant plusieurs logements dans des quartiers où le réseau est absent ? Des fosses septiques sont construites au pied des immeubles et nécessitent d'être vidées régulièrement. La densification accompagnée par une modification des usages avec de nouveaux modèles nécessite donc une adaptation des réseaux à une situation nouvelle.

---

<sup>98</sup> KOMBE J. (1994) The demise of public urban land management and the emergence of informal land markets in Tanzania. A case of Dar-es-Salaam City. In *Habitat International*, vol.18, n°1, p.36.

<sup>99</sup> KIRONDE L. (1994), op. cit., p 458.

*Photo I.3. Le quartier commercial asiatique de Dar Es-Salaam*



*Photo I.4. La verticalisation à Dar Es-Salaam*





À côté de ces quartiers destinés à la population africaine à la fin de la période de colonisation, des quartiers résidentiels à densités plus faibles bénéficiaient d'un équipement plus systématique. Ces quartiers accueillait la population européenne, et indienne. Il s'agit des quartiers résidentiels planifiés le long de l'Océan Indien à savoir Upanga, Oster Bay, et Msasani Peninsular respectivement en s'éloignant du centre ville vers le nord de l'agglomération.

Upanga accueillit la population indienne lors de la densification de *Uhindini* (quartier asiatique du centre ville) au courant des années 1950. Aujourd'hui, ce quartier concentre les ambassades et les bâtiments abritant des agences étrangères (*African Medical and Research Foundation*, la Croix-Rouge...), une école internationale, et des petits immeubles de deux à trois étages agrémentés de jardin.

Le quartier d'Oster Bay fut construit par le gouvernement britannique le long de l'Océan Indien. Les parcelles y sont très grandes, les anciennes maisons des expatriés britanniques sont aujourd'hui occupées par les hauts fonctionnaires tanzaniens. Ces grandes maisons, de plains-pieds sont camouflées au milieu de grands espaces verts. Hérité du modèle britannique ce quartier est en effet très verdoyant. Les parcelles sont séparées par de la végétation, malheureusement de plus en plus remplacée par de hautes palissades et des fils électrifiés. Plus au nord, sur la pointe de la péninsule, le quartier de Msasani Peninsular se développe depuis les années 1950. Il accueille principalement les populations expatriées, les maisons des ambassadeurs, des petits immeubles modernes pour les travailleurs expatriés ainsi que les lieux de loisirs comme des restaurants, des clubs, et les écoles internationales, des centres commerciaux luxueux et des résidences fermées pour une population aisée.

Ces anciens quartiers résidentiels étaient équipés de l'ensemble des infrastructures urbaines. Un système de voirie dessert ces quartiers, l'ensemble des maisons est relié aux réseaux de distribution d'eau de la ville. Mais ces équipements datent des années 1950 et 1960. Aujourd'hui ces équipements sont en partie dépassés par la demande et la pression des habitants sur les services urbains. Du fait de leur vétusté, ils nécessitent des réparations et l'entretien actuellement trop sporadique ne peut maintenir les infrastructures en état de fonctionner. Par exemple, une partie des habitants de Msasani Peninsular n'obtient plus d'eau de la société de distribution du fait des problèmes de pression et ils doivent faire appel à des revendeurs pour remplir leurs grands réservoirs.

## **2. Les quartiers planifiés en attente d'équipement**

Le gouvernement tanzanien a mené par intermittence diverses politiques de lotissement. Dans certains cas, les parcelles étaient assainies, dans d'autres non. De plus, la création de ces lotissements s'est souvent accompagnée de la formation d'une zone informelle à proximité immédiate. Certains de ces quartiers ont bénéficié du programme *Sites and services* dans les



années 1970. Il s'agit de Kijitonyama, Sinza et Mikocheni. Ces zones étaient occupées dès les années 1960. Elles furent retenues en 1972 dans le cadre de ce projet de parcelles assainies financé par un programme de la Banque mondiale. Ce projet consistait à fournir des parcelles équipées, desservies par des routes goudronnées, des robinets publics de distribution d'eau et un système d'assainissement. Mais les standards d'équipements établis par ce programme étaient fort bas. Peu de routes ont été macadamisées, l'ensemble des axes de communications se résume en de simples pistes de terre tassée de temps en temps recouvertes de gravier. L'approvisionnement en eau de ces quartiers est prévu par des kiosques publics, composés de 2 à 4 robinets cimentés sur un socle, 4 kiosques étant prévus pour 50 maisons. Aujourd'hui, rares sont les kiosques qui fonctionnent encore. Le tout-à-l'égout est absent de ces quartiers. La douche et les latrines sont situées à l'extérieur de la maison. De plus, ces zones planifiées équipées se sont développées lentement et n'ont pas été totalement pourvues de leurs équipements.

Ces quartiers présentent une forte hétérogénéité : les villas côtoient les immeubles d'habitation collectifs et les maisons swahilies plus modestes. Comme bon nombre de ces programmes en faveur des populations à faibles revenus menés en Afrique à cette période, une grande partie des parcelles a été détournée au profit d'une couche sociale moyenne voire aisée. Ces équipements n'ont pas été entretenus, de plus ils n'ont pas fait l'objet d'une extension accompagnant le développement et la densification du quartier. La population à bas revenus, exclue de ces programmes, s'est rabattue sur les zones périphériques en érigeant des constructions illégales.

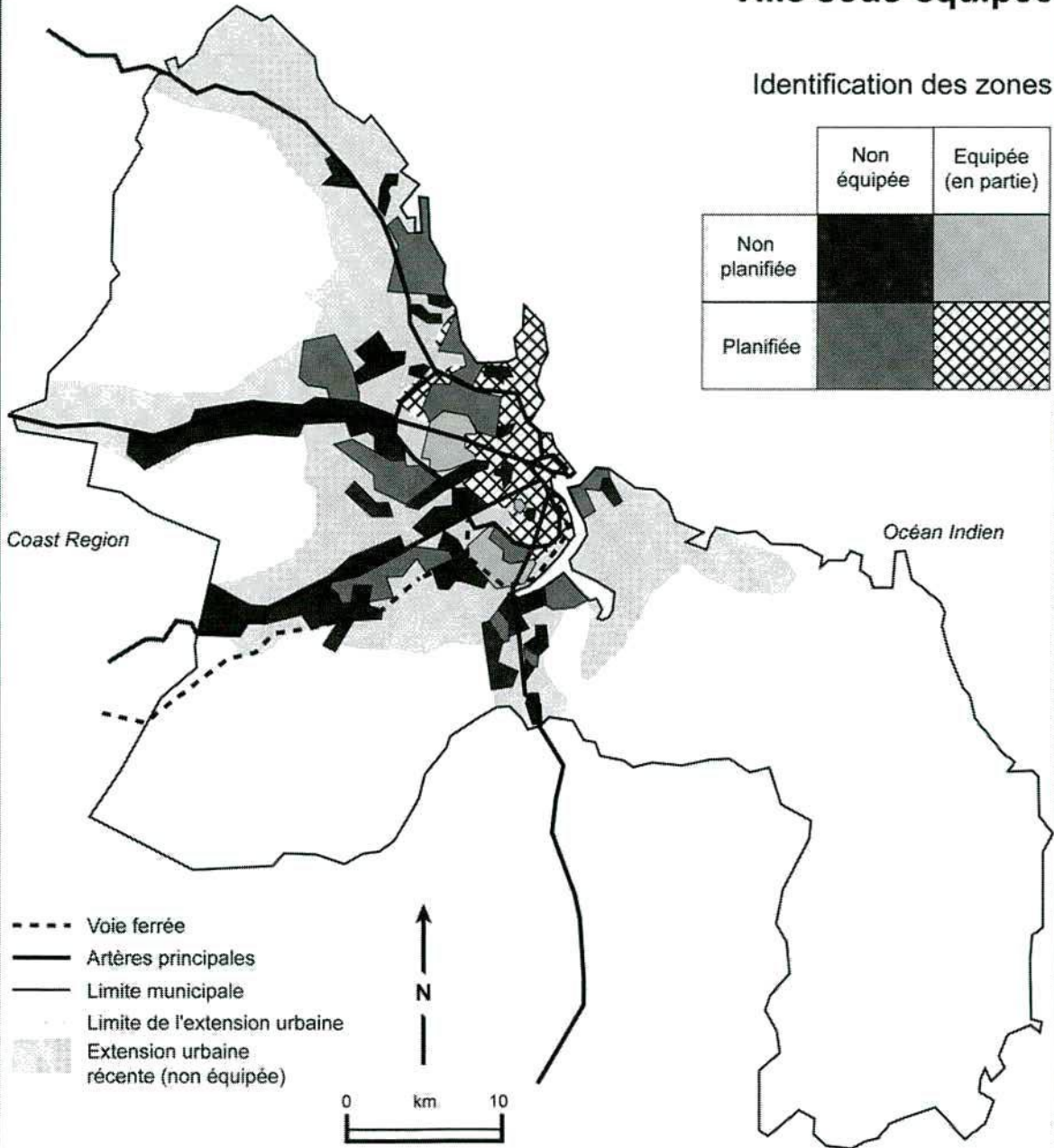
Certains quartiers planifiés se sont développés sans la présence ou la garantie de la venue des infrastructures. Le développement du quartier de Mbezi Beach à la fin des années 1970, en pleine crise économique, s'est fait sans la présence d'équipements. L'Etat s'est limité au découpage en parcelles de la zone et à l'allocation des terrains. Cette zone non équipée, à plus de 10 kilomètres au nord du centre ville, s'est malgré tout développée doucement dès le début des années 1980. Les terrains le long de l'Océan Indien ont été les premiers construits. Aujourd'hui, le quartier de Mbezi Beach regroupe des maisons de standing et ce malgré l'absence de toute infrastructure. Les propriétaires ont pris à leur charge l'équipement de leur propriété. Les pistes sont tracées par les habitants et traversent quelques fois d'autres propriétés encore inoccupées. Les conduites d'eau sont raccordées individuellement de la canalisation principale à la parcelle. Les systèmes de tout-à-l'égout et d'évacuation des eaux pluviales sont absents. D'autres quartiers récents comme Tabata ou Tegeta se sont également développés sans la présence préalable d'infrastructures urbaines. Ces quartiers se rapprochent donc de par leur absence d'équipement des quartiers spontanés qui se développent en dehors des cadres officiels et des plans d'urbanisme dessinés par le ministère en charge de l'urbanisation et la municipalité.

Figure 1.8

## DAR ES-SALAAM Ville sous-équipée

Identification des zones

	Non équipée	Équipée (en partie)
Non planifiée		
Planifiée		



Source : Dar es Salaam City Commission, Sustainable Dar es Salaam Project 1998  
Carte réalisée par Valérie Messer, Juin 2001



### 3. Les quartiers développés en dehors des plans d'urbanisme

Le problème majeur des zones illégales consiste en l'absence de services de base. La majorité des maisons n'ont pas l'accès à l'eau courante, à l'électricité, au système de ramassage des ordures, au système d'assainissement. Ces quartiers sont de plus souvent fortement densifiés. Ils sont donc définis par les conditions déplorables de l'environnement physique et social qui y règnent plus que par la qualité des logements. Les études les plus récentes concernant les quartiers informels menés par les chercheurs de l'université de Dar Es-Salaam ont dénombré 42<sup>100</sup> à 46<sup>101</sup> quartiers, ou plus précisément des *settlements*. Ces quartiers n'ont pas de limite administrative et ne sont pas non plus des bidonvilles présentant une homogénéité urbanistique. Ils se définissent par leur statut d'illégalité et la densité de leur bâti<sup>102</sup>. Il s'agit autant de poches de quelques maisons construites au sein d'un quartier planifié sur un espace réservé, que de quartiers regroupant des milliers d'habitants ; du fait de leur caractère informel, ces quartiers ne possèdent pas de limites fixes. Le nombre des zones d'habitat illégal a fortement augmenté depuis les années 70. En 1980, les autorités en avaient recensé environ 25, ce chiffre a pratiquement doublé aujourd'hui. De plus les anciens quartiers informels n'ont pas cessé de se densifier ; entre 1975 et 1992, le nombre de chambres à l'hectare est ainsi passé de 138 à 234 pour le quartier de Manseze. À Hanna Nassif, l'un des quartiers informels les plus anciens de la ville, la population et le nombre de maisons ont également doublé<sup>103</sup>. Les conditions sanitaires se sont par conséquent aggravées en l'absence de réseau d'assainissement, l'utilisation des latrines devient en effet dans ces conditions inadéquate et dangereuse d'un point de vue sanitaire. Les services sociaux comme les écoles et les centres de soins sont également insuffisants face à l'augmentation de la demande.

Aujourd'hui, les populations les plus pauvres occupent les fonds de vallées comme nouvelles zones de squatting. Zones à risques, elles endurent continuellement inondations, pollution, rejet des latrines des habitations situées en amont. Les habitants s'exposent ainsi aux risques sanitaires et aux catastrophes naturelles. De plus, il est difficile d'équiper ces quartiers en infrastructures de base comme les routes ou les réseaux de distribution d'eau et d'assainissement en raison du terrain accidenté. Avec la croissance accrue de la ville, ces quartiers se densifient et les conditions environnementales s'aggravent. Un rapport mené par la mairie sur les conditions sanitaires estimait à 500 000 le nombre de personnes vivant dans ce type de quartiers<sup>104</sup>. La *Dar Es-Salaam City Commission* a ainsi recensé, en 1997, 5700 maisons menacées par les inondations, à démolir dans les fonds de vallées.

---

<sup>100</sup> KYESSI A., SHEUYA S. (1993) *The role of the Community Based Organizations (CBO's) and Non-Government Organizations (NGO's) in squatter upgrading*. Dar Es-Salaam, Ardhi Institute., p.7.

<sup>101</sup> KOMBE J. (1994), op. cit., p.31.

<sup>102</sup> Voir intra, p. 35, définition du terme de squatting fournit par L. Kironde

<sup>103</sup> Ibid., p.31.

<sup>8</sup>Dar Es-Salaam Urban Health Project (DUHP) (1993) *Basic Information on Dar Es-Salaam : Health sector and DSM Urban health Project*, Dar Es-Salaam City Council, March 1993 cité dans CLOUTIER L. (2001) Social



Le sous-équipement à Dar Es-Salaam n'est donc pas le seul fait des quartiers spontanés. L'Etat a loti certaines zones sans y amener une véritable viabilisation. Déjà dans les années 1980, le point de vue d'Edwin Segal<sup>105</sup> était que les quartiers spontanés ne sont pas très différents des autres zones résidentielles de la ville sous certains aspects. Il n'est donc pas exagéré de conclure que c'est bien la ville dans son ensemble qui est touchée par le sous-équipement. Les quartiers équipés, minoritaires, souffrent d'équipements caducs et sous dimensionnés face au phénomène de densification. Et l'ensemble des quartiers résidentiels se sont développés sans les infrastructures de bases à savoir la voirie, les canalisations d'eau, le système d'assainissement et d'évacuation des eaux des pluies. La population doit donc s'accommoder de ce sous-équipement durable de leur cadre de vie. La population se débrouille alors pour s'équiper à hauteur de ses moyens.

### ***C. Un exemple de sous –équipement : le système de distribution de l'eau***

Les investissements en matière d'équipement en eau de la ville datent de plus de vingt ans. En effet, le dernier gros investissement consenti dans le secteur de l'eau a eu lieu en 1976. Depuis, la population de Dar Es-Salaam n'a pas cessé de croître et les tentatives de rattrapage en terme d'équipements n'ont pas suivi. La population bénéficiant du réseau réticulé est ainsi minoritaire.

#### **1. Des capacités de production inférieures à la demande.**

Avec près de 3 millions d'habitants, la ville souffre quotidiennement du déficit en eau. La demande en eau pour la ville est estimée à 355 000 m<sup>3</sup>/jour<sup>106</sup>. Dans le même temps, la capacité totale de production des trois sources d'approvisionnement est à peine de plus de 270 000 m<sup>3</sup>/ jour, soit un déficit journalier de 80 000 m<sup>3</sup>/jour.

L'eau alimentant la ville provient de 3 prises d'eau distinctes : *Mtoni* au sud de la ville, et deux autres sur la rivière *Ruvu* à une soixantaine de kilomètres au nord de la ville (Figure I.9). L'installation de *Mtoni* est la plus ancienne et la plus limitée en terme de capacité. Elle capte l'eau de la rivière *Kizinga* et la stocke dans un réservoir de faible capacité de 6 millions de litres. De ce fait, la ville de Dar Es-Salaam est essentiellement desservie en eau par la rivière *Ruvu*. La prise d'eau du cours supérieur de la rivière *Ruvu* est localisée à 65 km à l'ouest de Dar Es-Salaam sur la route de Morogoro. L'eau est amenée au réservoir de *Kimara*. Le

---

Transition and Health development in Dar Es-Salaam. In MAUPEU H. (Dir.) *l'Afrique Orientale Annuaire 2001*. IFRA-CREAPAO. Paris, L'Harmattan, p.296.

<sup>105</sup>SEGAL E. (1988) Spontaneous and Planned Housing in Dar Es-Salaam, Tanzania. In OBUDHO R.A., MBLANGA C. (Ed.) *Slum and Squatter Settlements in Sub Saharan Africa. Toward and Planning strategy*. New-York, PRAEGER publisher, pp.159-171.

<sup>106</sup> THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA (1995) *Water and sanitation sector Review, Final Report*, Ministry of Water Energy and Minerals, p.63.



réservoir d'une capacité de 34,2 millions de litres alimente le nord-ouest de l'agglomération. La demande étant trop forte, le réservoir est fréquemment vide. La prise d'eau de la *Lower Ruvu*, d'une capacité de 182 millions de litres, a été construite en 1976. Elle est située à 22 km en aval de celle de la *Upper Ruvu*, et à 18 km de la mer, à proximité de Bagamoyo. L'eau est acheminée aux réservoirs de l'Université, en périphérie de la ville.

Dernier système construit, disposant de la plus grande capacité de production et de stockage, il semble être le moins touché par les incidents, tels que les pannes et les ruptures des canalisations.

**Tableau I.11. Capacité totale des usines**

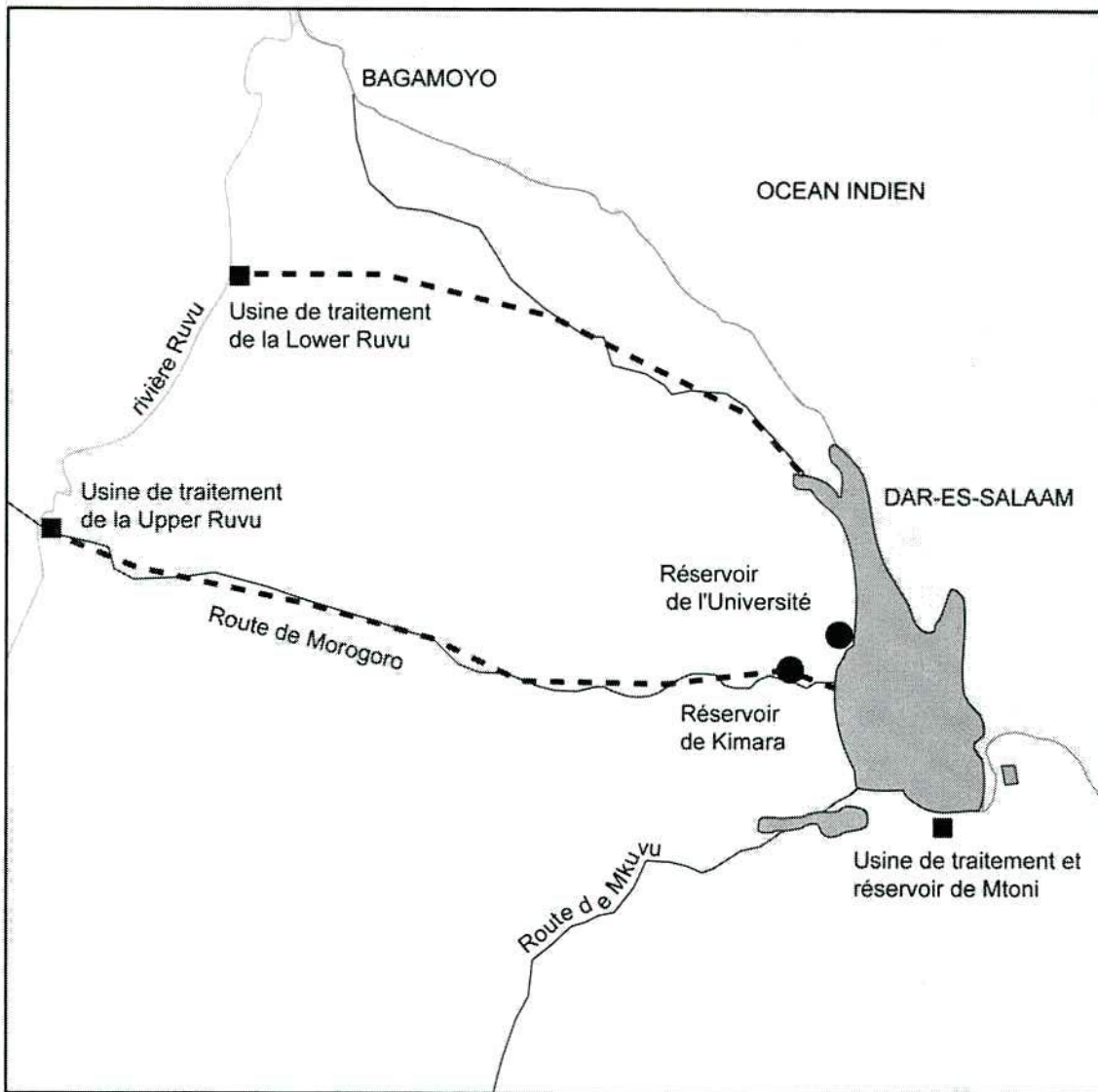
Source	Capacité théorique (millions de litres)
MTONI	9
UPPER RUVU	82
LOWER RUVU	182
Total	273

Source : HUMPHREY H. (1995) *Rehabilitation Study of Dar Es-Salaam Water Supply System, Feasibility Report*, NUWA, The United Republic of Tanzania, p. 13.

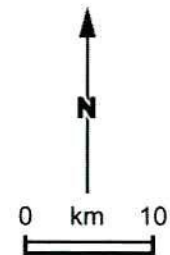
Ces capacités théoriques n'ont jamais été atteintes dans la pratique. Ces trois usines et l'ensemble du système souffrent de problème de maintenance. Les capacités du réseau sont réduites du fait de la dégradation continue du réseau de distribution d'eau. Les fuites sont nombreuses dès la prise d'eau et lors de l'acheminement dans les canalisations principales. De ce fait, les trois réservoirs de la ville sont rarement pleins. Ils subissent deux pics de demande dans la journée, un le matin, l'autre le soir. Comme la demande est importante, l'eau est directement envoyée dans le réseau de distribution, et les réservoirs ne peuvent se remplir. L'eau perdue est estimée entre 35 et 50 % par les différentes études portant sur le système de distribution de l'eau de Dar Es-Salaam. Ainsi l'eau réellement disponible par les citoyens est à peine de 135 millions de litres, soit 45 litres par habitant pour une population de 3 millions de personnes. Ces 45 litres comprennent également la consommation en eau par les activités commerciales et industrielles de la ville, ce qui réduit finalement la quantité d'eau disponible pour la population. Les problèmes de maintenance génèrent donc un fort déficit de la quantité d'eau pour les consommateurs

Figure I.9.

### DAR-ES-SALAAM SYSTEME D'APPROVISIONNEMENT EN EAU



- Usine de traitement
- Réservoir
- - - Canalisation principale
- Route
- ~ Rivière
- Zone desservie en eau



Source : Humphreys H. (1994)

Carte réalisée par Valérie Messer, Mai 2000



Les capacités du réseau n'ont pas suivi la progression de la demande, et on assiste dans la ville à une grave pénurie. Face à ce décalage entre capacité et besoin, la ville connaît des problèmes de pression. L'eau présente dans le réseau n'étant pas suffisante, la pression est trop faible et l'eau ne parvient que par petits filets dans les robinets. La société de distribution est obligée de rationner l'eau par quartier pour que la pression soit suffisante. Ainsi, certains quartiers ne sont desservis que tous les deux jours, deux fois par semaine, de manière plus sporadique ou encore pas du tout. Ainsi à l'inégalité de la répartition des équipements au sein de la ville vient s'ajouter une inégalité dans la répartition de la desserte en eau. Le centre ville est alimenté de manière quotidienne, tandis que les périphéries urbaines attendent pendant des jours que l'eau coule au robinet. Cette pratique du rationnement doit permettre à l'ensemble des quartiers d'être desservi correctement au moins une fois par semaine, cependant cette politique du rationnement rendu nécessaire par les problèmes de pression dans le réseau engendre une inégalité de plus entre les citoyens face aux services urbains. Nous reviendrons sur la répartition spatiale et les inégalités intra-urbaines dans notre dernière partie.

**Tableau I.12. Nombre de jours consécutifs sans eau pour les abonnés de la DAWASA en 1996**

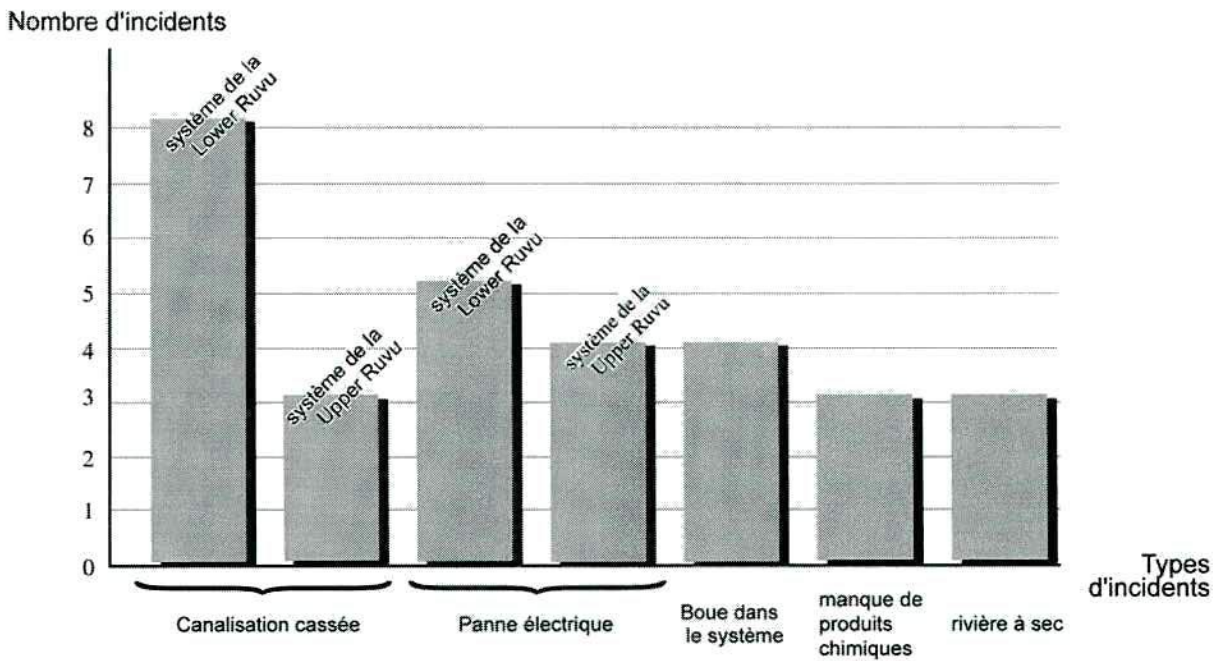
Nombre de jours sans eau	Part des abonnés
1 jour	19.3
2 jours	5.5
3 jours et plus	75.2

Source : CEEST (1998) op. cit., p.27.

Seuls le centre ville et les zones proches des transmissions principales provenant du système de la *Lower Ruvu* sont desservis quotidiennement s'il n'y a pas d'accident. Les incidents survenant en aval du système de distribution, ou les périodes de sécheresse, ont des incidences sur les capacités de distribution d'eau dans la ville. Le dépouillement des coupures de journaux entre 1990 et 1998<sup>107</sup> témoigne des nombreux incidents survenus dans le secteur de la distribution de l'eau. Le diagramme de fréquence présenté ci-dessous reprend les perturbations les plus significatives survenues à Dar Es-Salaam, c'est-à-dire celles ayant eu comme conséquence un arrêt de la distribution de l'eau touchant une part importante de la ville durant au moins plusieurs jours. Les incidents ne touchant qu'un seul quartier ne sont pas ici répertoriés, ainsi les fuites localisées à l'intérieur de la ville, les canalisations secondaires ou tertiaires endommagées ne sont pas ici considérées comme des incidents. De plus, les perturbations ne dépassant pas une pénurie d'eau de quarante-huit heures ne sont pas comptabilisées dans le diagramme de fréquence. Bien que ce diagramme ne soit pas exhaustif, il montre les fragilités du système. Les incidents les plus fréquents touchent les canalisations principales. Le réseau de distribution de l'eau est bien plus perturbé par les accidents d'ordre technique que par les aléas naturels.

<sup>107</sup> Aux archives du journal *Daily News* à Dar Es-Salaam.

Figure I.10. Les incidents dans le système de distribution de l'eau à Dar Es-Salaam entre 1991 et 1998



Source : Daliy News, quotidien, Dar Es-Salaam.

Auteur : Valérie Messer (1999)

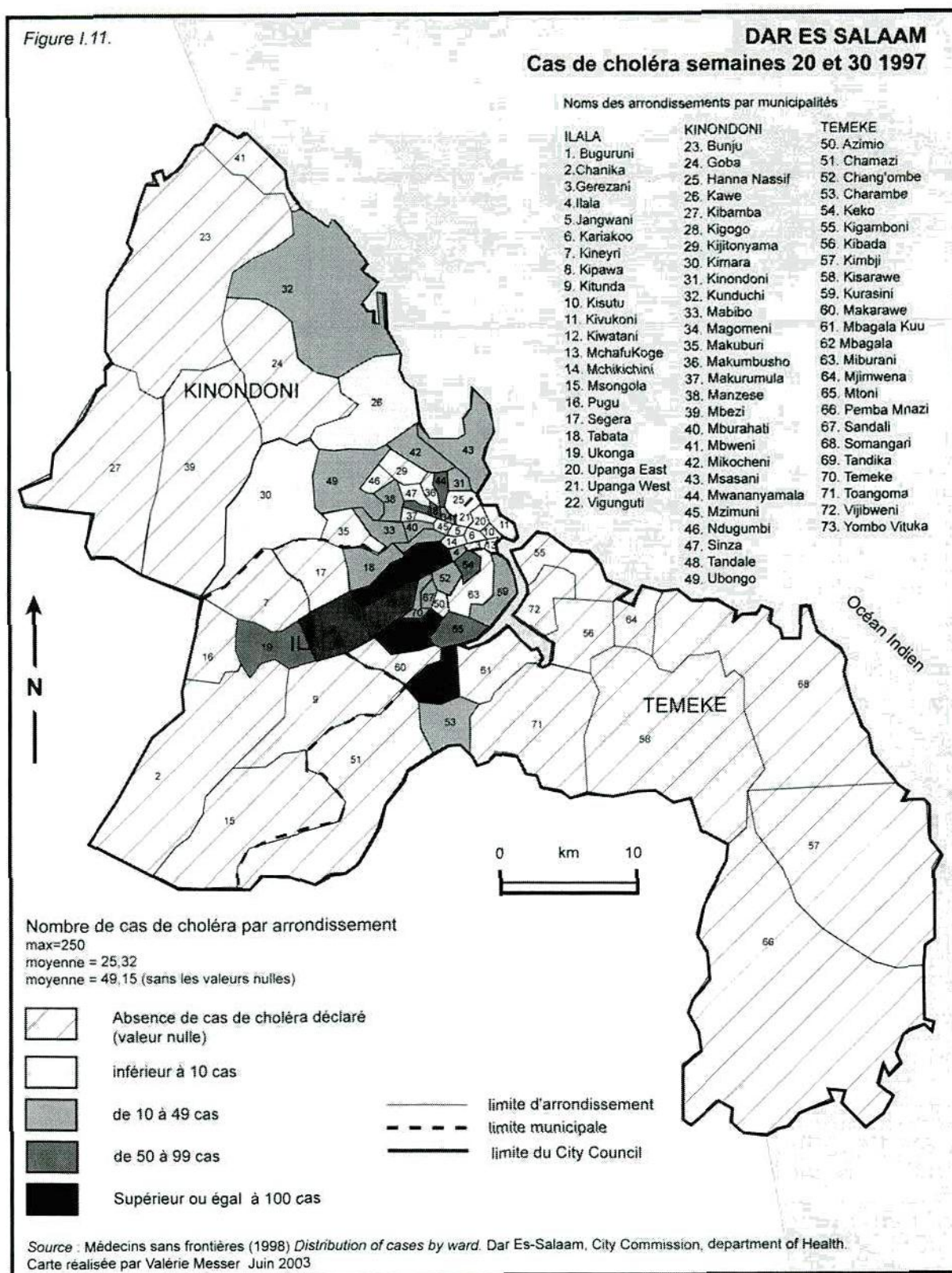


Les limites du réseau de distribution de l'eau de la ville ont été mises en évidence lors des deux dernières pénuries lourdes de conséquences de 1997 et 1998. La première crise fait suite à l'absence de la petite saison des pluies de décembre 1996. Le lit de la rivière *Ruvu* est alors pratiquement à sec, et la ville connaît jusqu'en mars 1997 une pénurie importante en eau. Ainsi, en 1997, la combinaison de l'absence de petite saison des pluies, le manque de réserves et les différentes pannes et ruptures dans le réseau ont réduit la distribution de près de 90 millions de litres par jour (sans compter les pertes en eau dans le réseau<sup>108</sup>). En 1998, la rupture de la canalisation provenant de la Lower Ruvu le long de la route de Bagamoyo, à la suite au passage de la perturbation El Nino dans la région, prive d'eau toute une partie du nord de la ville, et ce durant plus de deux semaines.

Les conséquences pour chacune de ces deux crises sont désastreuses. Les maladies hydriques se sont multipliées, en particulier le choléra qui fit plus d'une centaine de morts dans certains quartiers de la ville. Buguruni, Vingunguti, Tandika, Yombo Vituka et Mbagala furent les quartiers les plus gravement touchés par la crise de choléra (Figure I.11.). Ces quartiers, pour certains relativement denses, ne sont pas desservis par le réseau urbain ou de manière très sporadique. De plus, ils ne possèdent pas de système d'assainissement. La dégradation des conditions sanitaires au sein de tissu urbain, poussa le gouvernement à créer une cellule d'urgence : la *Task Force*. Cette cellule d'urgence est composée de techniciens provenant des diverses entités responsables de l'eau et de la santé à Dar Es-Salaam : ministère de l'Eau, DAWASA (*Dar Es Salaam Water and Sanitation Authority*), municipalité et ministère de la Santé. Le but de cette cellule d'urgence est d'augmenter la quantité d'eau disponible et d'apporter une eau de relativement bonne qualité à la population exclue du réseau réticulaire. Pour augmenter la capacité de production de la société de distribution, l'exploitation des eaux souterraines de Dar Es-Salaam est considérée comme une mesure d'urgence. Plus de 200 puits peu profonds et forages ont été creusés dans le tissu urbain. Ces sources ponctuelles secondent le réseau réticulaire de la ville. Elles augmentent la capacité journalière du réseau de près de 18 millions de litres. Le gouvernement tanzanien a fait appel aux bailleurs de fonds présents dans le pays pour le financement de ce programme. Ces forages appartiennent au ministère de l'Eau qui en laisse l'administration à la cellule d'urgence *Task Force*.

---

<sup>108</sup> WOODHOUSE M. (1998) *Final report : Completion of Emergency boreholes Dar Es-Salaam June 1997-February 1998*, Task Force, DFID, p.10.





Actuellement, 21 forages, dépendant de la DAWASA, sont connectés au réseau, mais certains ne sont pas encore en service (problème d'installation électrique ou absence de pompe) et d'autres pour cause de pollution fécale ou de salinité ont été fermés quelque temps après leur mise en activité. Les forages qui sont sous l'autorité de la DAWASA ont une production de plus de 5 m<sup>3</sup> par heure, ils sont situés à proximité du réseau de distribution de l'eau, ils sont connectés au réseau électrique et sont localisés dans des zones ayant des problèmes de pression. Ils sont, de par ces critères, stratégiques pour la société de distribution car ils permettent d'augmenter la quantité d'eau dans le système de distribution de manière effective.

Le sud de la ville et en particulier la zone de Temeke pâtit le plus fortement des faiblesses du réseau de distribution d'eau. Bénéficiant de caractéristiques naturelles plus favorables, cette zone localise logiquement le plus grand nombre de forages. Ces forages ont une production moyenne de 20 m<sup>3</sup>/h. Ils ont dans certains quartiers grandement amélioré la desserte en eau de la population. Ainsi, à l'extrême sud de la ville, à Mbagala, certaines parties du quartier qui n'étaient pas desservies durant plus de trois années, bénéficient depuis le début de l'année 1998 de l'eau provenant des forages de Nsaza.

**Tableau I.13. Les forages connectés au réseau <sup>109</sup>**

ZONE	NOMBRE
MAGOMENI	4
KINONDONI	2
KAWE	0
TEMEKE	12
ILALA	3
TOTAL	21

Sources : Enquêtes personnelles. Données recueillies auprès des 5 Directeurs de zones de la DAWASA en juillet-août 1998.

Certains de ces forages sous l'autorité de la société de distribution d'eau de la ville ne sont pas connectés au réseau, mais ils sont des points de distribution où la population vient s'approvisionner. Ainsi à Kawe les 4 forages sont équipés de robinets. Ils ne sont utilisés qu'en cas de pénurie d'eau dans le réseau. Un employé de la DAWASA met alors la pompe électrique en marche et la population peut venir chercher l'eau. Dans d'autres quartiers où la situation est plus critique les pompes sont ouvertes tous les jours. Pour l'instant l'eau est distribuée gratuitement à la population sur ordre du ministère. À plus long terme, l'eau devrait être payante. Ces forages ont été équipés pour permettre aussi bien aux femmes qu'aux vendeurs d'eau de venir remplir leurs récipients. Des robinets spécifiquement adaptés au remplissage des jerricanes dans les charrettes ont été installés, permettant ainsi aux petits vendeurs de gagner du temps mais également d'économiser des forces. Par contre aucun aménagement n'est apporté en faveur des femmes contrairement à d'autres pays comme en

---

<sup>109</sup> Melvin Woodhouse dans son rapport parle de 31 forages gérés par la Dawasa (connectés ou non ?). WOODHOUSE M. (1998) *Final report, Completion of Emergency boreholes Dar Es-Salaam June 1997-February 1998*, Task Force, DFID, 10p+ annexes



Côte d'Ivoire où les robinets en becs de cygne sont visibles chez tous les revendeurs privés. Ces aménagements permettent aux femmes de remplir leur récipient en le gardant sur la tête. Toujours en Côte d'Ivoire, l'utilisation des bornes-fontaines payantes – Yacoli - installées par la société de distribution de l'eau de la Côte d'Ivoire nécessitent la présence de deux femmes pour mettre le récipient sur la tête, mais sa pratique s'avère moins fastidieuse que les robinets à même le sol de Dar Es-Salaam, car le récipient est à mi-hauteur.

Certains des forages sont utilisés et gérés par les institutions. Le forage est alors connecté aux différents bâtiments. Les institutions bénéficiant de ces forages ont un besoin en eau pour leur fonctionnement comme les hôpitaux, ou accueillent une forte population comme les écoles ou encore les casernes qui regroupent des logements. Ils sont sous l'autorité de la municipalité.

Enfin, les forages éloignés du réseau sont prévus pour être laissés en gestion par les populations. Ces forages devraient être gérés par des habitants regroupés en association<sup>110</sup>. Ce programme de gestion communautaire des forages est en cours d'élaboration. Il s'agit de laisser ces forages en gestion à la population qui gèrera de manière autonome la distribution de l'eau au sein du quartier. Les modalités ne sont pas établies pour l'instant ; le prix de vente devrait dépendre des « comités eau » créés dans les différents quartiers. Dans ce cadre une vingtaine de forages ont été sélectionnée par le DFID<sup>111</sup> lors d'une étude réalisée à la demande du ministère de l'Eau.

Le DFID a laissé la gestion de ce projet à *Water Aid*. Cette ONG britannique spécialisée dans les programmes d'adduction d'eau est arrivée à Dar Es-Salaam en 1997. Elle a mis en place des comités de quartier pour la gestion des forages dans trois sous quartiers de la ville. D'autres expériences de gestion communautaire de mini réseaux autonomes sont effectuées : Kijitonyama et Tabata (financement *Irish Aid*), Barafu (encadré par l'ONG *Concern*). On compte pour l'instant une petite dizaine de forages communautaires.

Au problème de manque d'eau s'ajoutent également les problèmes de sa qualité. Les usines de traitement de la ville devraient théoriquement traiter l'eau. La qualité de l'eau du réseau de distribution varie en fonction des saisons. Lors de la saison des pluies, saletés et matières fécales s'engouffrent dans les canalisations par les nombreuses fissures. La qualité de l'eau se détériore lors de son acheminement vers les robinets. La contamination bactériologique de l'eau a été observée dans le réseau de distribution, et plus spécifiquement dans les petites canalisations du réseau secondaire<sup>112</sup>. Ainsi la faible part d'eau acheminée aux consommateurs nécessite de leur part un traitement supplémentaire (ébullition de l'eau, filtrage) pour éviter de contracter des maladies transmises par une eau insalubre.

---

<sup>110</sup> Voir rapport BIBBY S. (1998) *The Case for Community Management of Selected Boreholes and Tubes Wells Developed during the Water Supply Emergency in Dar Es-Salaam*. In *Task*, n°76, London, WELL-DFID, 48 p. et WOODHOUSE M. (1998), op. cit.

<sup>111</sup> Department for International Development, Royaume Uni.

<sup>112</sup> CHAGGU E. J. (1993) *Water Provision in Dar Es-Salaam City*. Workshop "Institutional building for increased public sector productivity: In search of strategies for strengthening the Financial and managerial bases of the land-servicing entities in Dar Es-Salaam City", Ardhi Institute Dar Es-Salaam 22-24 septembre 1993.

L'insuffisance quantitative de la production et de la distribution de l'eau est assortie d'un réseau d'alimentation au sein de la ville peu étendu. Les abonnés au réseau sont peu nombreux et en dehors des canalisations primaires le réseau est peu développé.

## **2. Un réseau de distribution sous dimensionné**

Le système de distribution ne dessert pas toute la ville. Il couvre les 300 km<sup>2</sup> (25 kilomètres du nord au sud et 15 kilomètres d'est en ouest) de la ville bâtie, mais pas les extensions et l'ensemble du territoire municipal qui couvrent plus de 1000 km<sup>2</sup>. L'agglomération est alimentée par 821 kilomètres de canalisations. 237 kilomètres de réseau primaire acheminent l'eau des usines de traitements au sein de la ville, auxquels se greffent les 584 kilomètres de réseau secondaire et tertiaire. Le réseau tertiaire permettant la connexion des abonnés est très peu développé, et il est le fait de la population qui bricole un réseau fragile, constitué de longs tuyaux en PVC qui courent sur plusieurs centaines de mètres, ce que l'on appelle à Dar Es-Salaam « spaghettisation ».

Le réseau de distribution est dépendant des trois sources d'approvisionnement principales. La source de Mtoni, la plus ancienne et la plus faible en terme de capacité, possède deux canalisations principales de 150 mm de diamètre qui desservent les zones de Tandika et de Kilwa Road. De nombreuses zones situées au sud de l'usine de Mtoni sont desservies par des forages ou des installations privés. Le second système dépend de la Upper Ruvu. Le réseau de distribution part du réservoir de Kimara, il couvre la partie ouest de la ville, les zones industrielles d'Ubongo et de Morogoro Road, les quartiers résidentiels et l'aéroport. Le troisième système de la Lower Ruvu comprend un réservoir à l'Université d'une capacité de 45,4 millions de litres. Le réseau dépendant de cette prise d'eau couvre la plus grande partie de la ville avec un réseau primaire de canalisation très étendu. La canalisation principale est située le long de Bagamoyo road, et rejoint le centre ville. Ce système dessert donc en particulier la partie côtière au nord de la ville, là où se situent les quartiers résidentiels aisés comme Msasani et les quartiers planifiés comme Mikichini.

Le réseau s'est développé en suivant l'extension urbaine. Ainsi, dans le centre ville, les plus vieilles canalisations datent des années 1950. À Kinondoni et Oster Bay, les canalisations datent des années 1960. Depuis les années 1970, peu de nouvelles canalisations ont été installées. Les nouvelles extensions du réseau se font avec des canalisations en PVC de qualité médiocre et donc fragiles. Le réseau est principalement développé dans les anciens quartiers de la ville et les zones résidentielles aisées. Aujourd'hui, il souffre de vétusté. Les premières canalisations sont touchées par la corrosion, les parois des tuyaux sont attaquées par ce phénomène ayant comme conséquence une réduction du diamètre du tuyau et ainsi une diminution du débit et bien entendu de nombreuses fuites. Les quartiers périphériques et spontanés ne sont pas desservis par le réseau, ou ils le sont de manière insuffisante. L'on constate un déficit des canalisations secondaires et tertiaires dans les quartiers récemment développés. De plus, certains arrondissements, comme Kigamboni, aux franges de la ville

sont desservis non par la DAWASA, mais par un des forages gérés soit par la Région, soit par le *City Council*. Les quartiers enclavés par les vallées ou séparés des infrastructures primaires par les zones marécageuses ou par d'autres obstacles naturels, nécessitant des installations complexes, sont exclus de la ville réticulée.

Ce réseau de distribution de l'eau dessert les robinets individuels, domestiques ou professionnels ainsi que les kiosques publics. La connexion individuelle n'est pas aisée à Dar Es-Salaam. De nombreux obstacles d'ordre financier, technique et administratif limitent le nombre d'abonnés. La connexion individuelle n'est pas, par conséquent, à Dar Es-Salaam le mode d'approvisionnement le plus courant. KULABA S. conclut à l'aide de ses enquêtes menées à Dar Es-Salaam en 1985 auprès de 660 personnes que : « *au niveau des ménages individuels, les branchements d'eau sont insuffisants à Dar Es-Salaam. Parmi les ménages étudiés, 47 % n'ont pas l'eau courante, ni dans leur logement, ni immédiatement à l'extérieur, et 32 % ont dit devoir partager l'eau courante. Sur tous les ménages, 20,9 % seulement avaient l'eau courante*<sup>113</sup> ». Le nombre de citoyens possédant une connexion au réseau est donc minoritaire.

En 1996, une enquête concernant la demande en eau domestique auprès de 990 ménages répartis dans 13 quartiers de Dar Es-Salaam estimait à un tiers les ménages connectés au réseau<sup>114</sup>. Au 1er janvier 1998, la société de distribution comptait 84 473 connexions domestiques officielles, ce qui représente à peine 15 % des ménages<sup>115</sup>. Il est vrai que ce chiffre représente la part minimum des ménages s'approvisionnant à un robinet privé. Dans la majorité des cas, le robinet se situe à l'extérieur de la maison et dans ce cas plusieurs ménages peuvent s'y approvisionner. Il peut s'agir de ménages d'une même famille vivant sur la même parcelle, de locataires autorisés à utiliser le robinet du propriétaire, de reventes ou encore d'arrangements de voisinage. Ces comportements peuvent alors expliquer les taux plus élevés révélés dans les différentes enquêtes. La population connectée est dans tous les cas inférieure à un tiers de la population. Néanmoins, cette diversité de résultats, 20, 30, 15 %, montre bien la difficulté d'avoir une connaissance exacte de la population abonnée d'une ville en pleine croissance, où la population croît plus vite que les estimations, et où la société de distribution ne connaît pas le nombre de ses clients.

---

<sup>113</sup> KULABA S., (1993) Les collectivités locales et la gestion des services urbains en Tanzanie. In STREN R., WHITE R. (Dir.), op. cit., p.253.

<sup>114</sup> CEEEST (1996) *Dar Es-Salaam Water Demand : an end use perspective*, CEEEST Research Report Series, p.25.

<sup>115</sup> En comptant 5 personnes par ménages en moyenne, la taille moyenne des ménages était de 4.3 personnes en 1988 et de 4,8 pour le *Household Budget Survey* mené en 2000 Voir THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA (1996) *Dar Es-Salaam Regional Abstract*, President's Office, Planning Commission; Bureau of Statistics, Dar Es-Salaam, p.6. et NATIONAL BUREAU OF STATISTICS (2000) *Developing a poverty baseline in Tanzania*, Prepared by National Bureau of Statistics of Tanzania and Oxford Policy Management Ltd. Dar Es-Salaam, p. 9.

Tableau I.14. Part de la population connectée par type de quartier

Emplacement du robinet	Typologie des quartiers selon la densité des parcelles.			Total
	Faible	moyenne	Dense	
A l'intérieur	0.5	4.5	3.6	8.6
À l'extérieur	0.1	7.6	7.8	15.5
Intérieur/extérieur	6.4	1.8	0.5	8.7
Total	7.0	13.9	11.9	32.8

Source : CEEST (1998), op.cit., p.28

Malgré la croissance urbaine, le nombre d'abonnés augmente peu. Le réseau n'a pas réussi à s'étendre et à aller à la rencontre des nouveaux consommateurs potentiels. La faiblesse du nombre d'abonnés ne résulte pas uniquement de la défaillance des infrastructures, mais aussi du faible niveau de vie des citoyens<sup>116</sup>. La connexion au réseau nécessite en effet un fort investissement de la part du citoyen. Celui-ci doit s'acquitter d'un coût initial lourd pour le raccordement, et dans un deuxième temps il doit détenir des capacités financières pour faire face au paiement de sa consommation en eau. Les démarches nécessaires pour obtenir une connexion peuvent également démotiver bon nombre de candidats au raccordement. Lorsqu'un particulier veut se connecter au réseau, il doit faire une demande de permis à la société de distribution de l'eau. Les techniciens de la DAWASA étudient la faisabilité du raccordement et établissent un devis. Le prix des travaux est fonction du diamètre de la canalisation, de la distance de la parcelle à la canalisation principale et des travaux à effectuer (creusement à travers une route par exemple). Ainsi un raccordement sur une canalisation de 3 pouces (soit 75 mm) de diamètre revient moins cher qu'une connexion sur une canalisation plus grosse. Les techniciens de la société connectent la prise d'eau à la conduite principale la plus proche de la parcelle. L'installation du tuyau, de la prise d'eau à la parcelle, est à la charge du propriétaire. Celui-ci peut, cependant, demander l'aide technique des employés de la société, mais le plus souvent devant les sommes demandées par la DAWASA, les particuliers se tournent vers les artisans locaux. Les tuyaux sont enterrés à environ 20 à 30 centimètres de profondeur, leur longueur dépasse couramment la centaine de mètres et peut parfois atteindre le kilomètre. Ils sont relativement fragiles, lors de la saison des pluies, ils sont rapidement mis à nu et donc fragilisés, une voiture, un caillou suffiront à les détériorer. Dans tous les cas de figure, le coût du branchement est au minimum de 32 000 Tsh., ce qui équivaut en 1998 environ au salaire mensuel minimum pour un emploi à temps complet. Le futur abonné doit en effet payer une étude de faisabilité et un devis, et fournir une somme forfaitaire de raccordement indépendamment de la distance de sa parcelle à la canalisation (Tableau I.15.).

<sup>116</sup> JAGLIN S. (1995), op. cit., p.149.

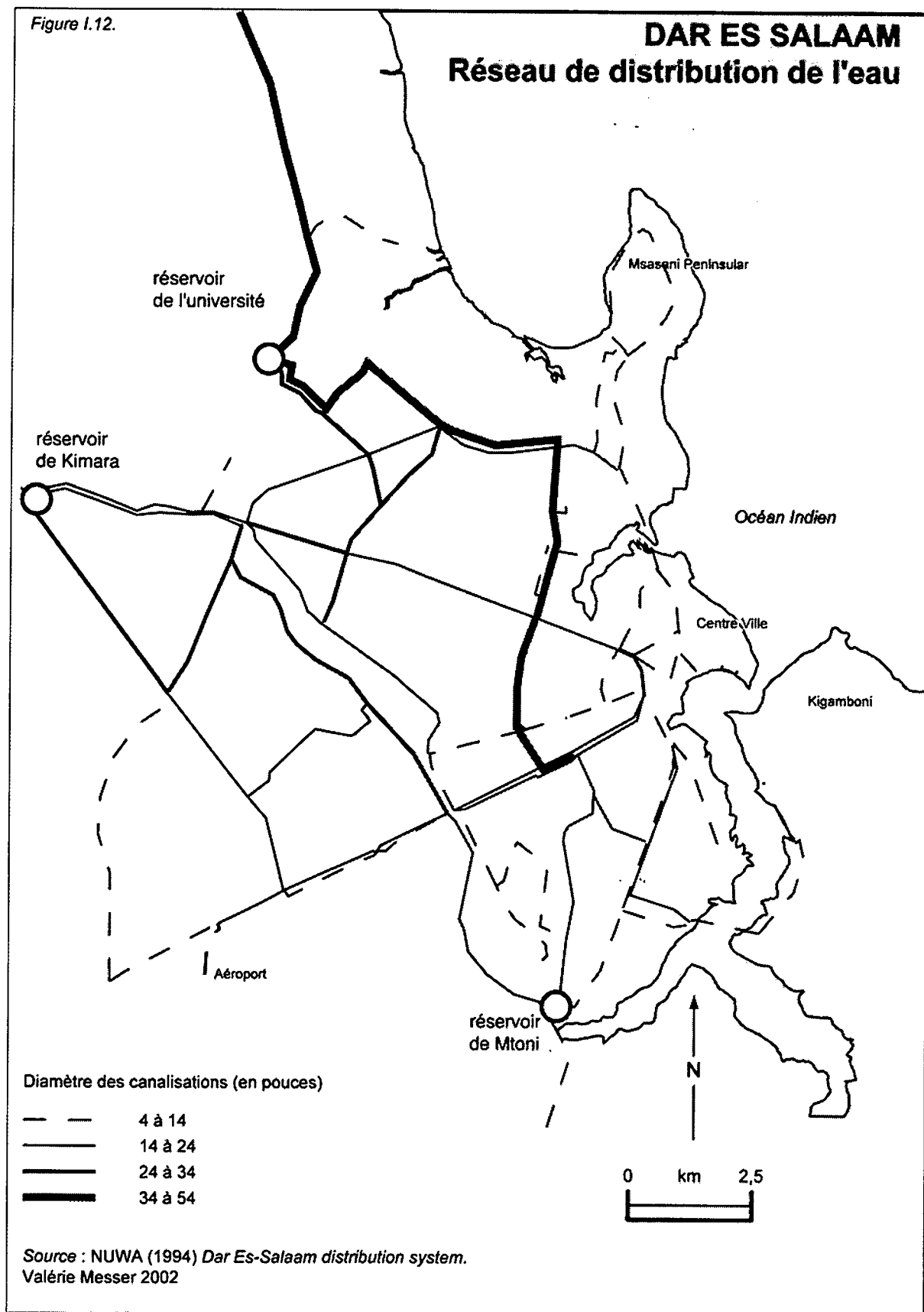
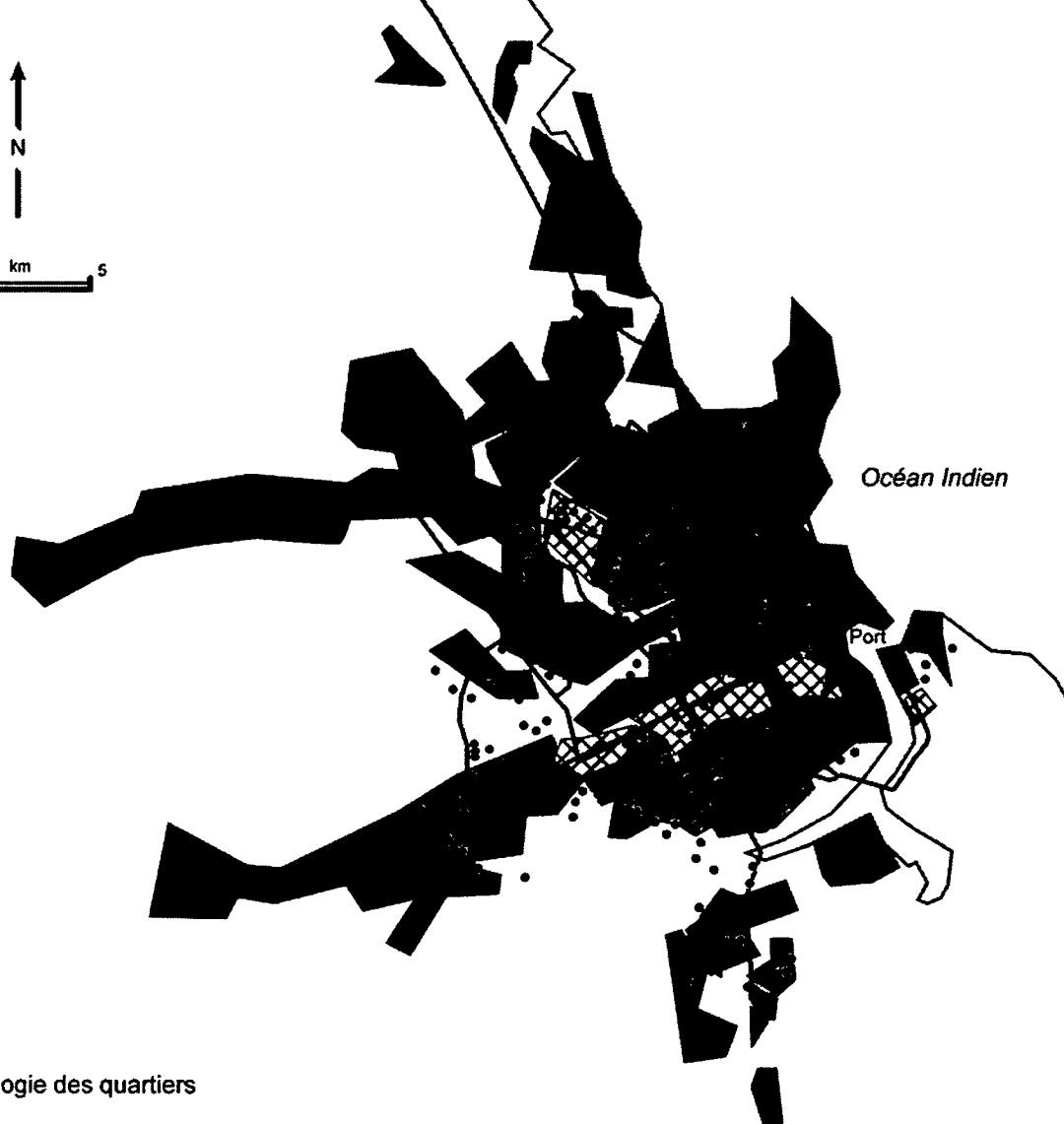
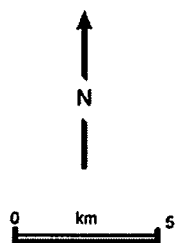




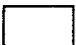


Figure 1.13.



# DAR ES SALAAM Forages et canalisations



### Typologie des quartiers

-  Quartiers planifiés
-  Quartiers non planifiés
-  Zone industrielle
-  Zone administrative et commerciale
-  Extension urbaine récente

### Equipement de distribution de l'eau

-  Canalisation principale
-  Forage

Source : Dar Es-Salaam City Commission, Sustainable Dar es Salaam Project 1998  
Carte réalisée par Valérie Messer, Juin 2001

**Tableau I.15. Coût de la connexion au réseau d'eau en Tsh. en 1998**

	Prix
Devis et étude	6 000
Raccordement pour une distance inférieure à 40 mètres.(charge minimum)	26 000
1 mètre supplémentaire*, prix Dawasa	2 500
1 mètre supplémentaire**, prix artisan	1 000

Sources : \*Entretien Mme Mmeso, Département des finances, Dawasa, juillet 1998.  
\*\*Estimation à partir de mes enquêtes de terrains juillet /août 1998.

La capacité de paiement des factures par les candidats potentiels limite également le nombre de branchements. Comment une population n'ayant pas de revenu fixe, travaillant de façon irrégulière dans le secteur informel, peut-elle économiser la somme suffisante ? Pour répondre à cette caractéristique de la population urbaine, d'autres sociétés de services comme celles du téléphone portable ou de l'électricité ont modifié leur système de facturation en développant le système de pré paiement. Ainsi, les maisons tanzaniennes sont équipées de compteur électrique que l'on charge à l'aide de cartes. Ce système n'est pas encore appliqué au domaine de l'eau, bien que des compteurs fonctionnant sur ce modèle existent déjà sur le marché.

À Dar Es-Salaam le prix de l'eau n'a cessé d'augmenter depuis les années 1990. Cela s'explique par le changement de politique appliquée par la société de distribution de l'eau. En effet, dans les années 1970, l'eau était considérée par le gouvernement comme un bien fondamental pour la population, les charges demandées étaient minimales. Dans les années 1990, l'eau est considérée comme un bien économique et son prix a été réévalué. La tarification est basée sur une catégorisation des consommateurs, les utilisateurs domestiques bénéficiant du tarif le plus bas. Un seul cas de sur taxation existe pour les consommateurs domestique, il est appliqué aux expatriés. Les autres particuliers payent tous la même somme selon qu'ils soient ou non de gros consommateurs, il n'y a pas de taxes pour les grands consommateurs domestiques. Les activités fortes consommatrices d'eau comme les industries ou l'agriculture sont pour leur part beaucoup taxées.

**Tableau I.16. Tarifs minimums et catégories de consommateurs en 1999***(en Shillings Tanzaniens)*

Catégorie des consommateurs	Tarif*
Domestique	1 881
Institution	23 231
Commerciale	23 265
Industrielle	253 231
Agriculture	53 213
Expatriés	40\$
Eau par tanks (9000 litres)	45626

Source : Dar Es-Salaam Water and Sanitation Authority (1999), document interne



La tarification, en l'absence de compteurs, est basée sur une classification dépendant des zones de pression. L'espace desservi par la société de distribution est divisé en 294 zones, une zone regroupant au maximum 999 abonnés. Des compteurs sont installés à l'entrée de chaque zone durant plusieurs mois pour établir la consommation totale. La quantité d'eau consommée par zone est ramenée au nombre d'abonnés pour estimer la consommation moyenne des abonnés et donc établir les factures. Le montant des factures s'étend de 3 253 Tsh. pour une consommation de 15,9 m<sup>3</sup> pour les quartiers desservis une à deux fois par semaine, à plus de 12 000 Tsh. pour une consommation de 43 m<sup>3</sup> dans des quartiers comme Upanga qui sont desservis chaque jour et, de plus, reliés au réseau d'assainissement. En effet, la liaison au réseau d'assainissement est facturée en même temps que la consommation d'eau, ainsi les abonnés reliés au système d'assainissement payent en plus de leur facture d'eau une somme forfaitaire de 1 322Tsh. Tous les abonnés d'une même zone payent la même somme qu'ils soient 2 ou 10 personnes dans le ménage, qu'ils consomment peu ou beaucoup. Cette tarification par zone n'encourage pas l'économie de l'eau. De plus, la facturation touche tous les abonnés même s'ils ne sont pas desservis par le système de distribution de l'eau depuis plusieurs semaines, ceci explique en partie le non paiement d'une grande partie des factures et la crise budgétaire de la société de distribution de Dar Es-Salaam.

Le réseau de distribution alimente également les kiosques publics. Ces robinets ont été installés dans les quartiers résidentiels qui ont bénéficié d'une planification des équipements, comme les programme *Sites and Services* ou encore les programmes d'*Upgrading*. Aujourd'hui, peu entretenus depuis les années 70, les kiosques publics sont une source d'approvisionnement marginale à Dar Es-Salaam . 8 % de la population font appel à ce type d'installation<sup>117</sup>. Les robinets publics sont gérés par le gouvernement local, mais la réparation et les investissements incombent à la société nationale. Il peut s'agir de simples robinets surveillés par des personnes du quartier et cadenassés durant la nuit. Les plus anciens, encore visibles à Temeke, sont composés d'un bloc en béton monté sur une dalle. Ils ont été quasiment tous abandonnés, par manque de maintenance, ou fermés lors de l'équipement en canalisations des quartiers. Depuis la création du *Task Force*, de nouveaux forages viennent seconder ces quelques robinets publics. Des robinets ont été installés en accompagnement des forages pour permettre à la population de s'y approvisionner. Pour l'instant l'eau est gratuite à l'ensemble de ces points collectifs de distribution d'eau. Comme pour le nombre d'abonnés, la connaissance des points d'eau collectifs n'est pas arrêtée ; selon les sources, le nombre de forages et de kiosques n'est pas identique, de plus leur état de fonctionnement n'est pas spécifié et souvent n'est pas connu par les responsables de la société de distribution.

---

<sup>117</sup> CEEST (1998), op. cit., p.25.

*Photo I.5. un robinet public abandonné dans le quartier de Temeke*

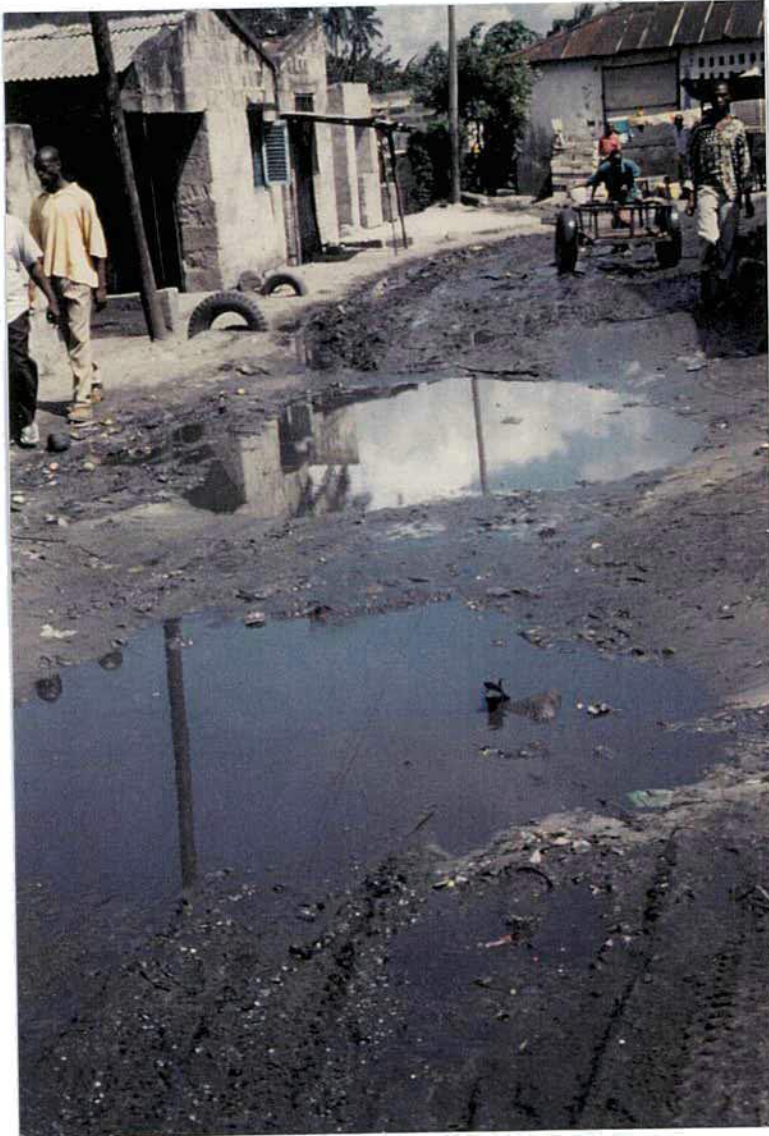


*Photo I.6. Des branchements individuels directement sur le réseau primaire*





*Photo I.7. Une route inondée dues aux fuites dans le réseau à Buguruni*



**Tableau I.17. La répartition des points d'eau collectifs par zone en 1998**

	Kiosques	Forages
MAGOMENI	3	/
KINONDONI	2	10
KAWE	14	4
TEMEKE	16	12
ILALA	9	3

Source : estimation à partir d'entretiens contradictoires. Mrs Mmeso, DAWASA, 15 juillet 1998. Les 5 directeurs de zones et enquêtes de terrain Août 1998.

Les capacités du réseau sont donc réduites et largement en-deçà des besoins de la ville de Dar Es-Salaam : besoins domestiques mais également industriels et agricoles. Les populations sont par conséquent amenées à trouver d'autres sources d'approvisionnement en eau : appel aux revendeurs, eaux de surface, construction de mini-réseaux communautaires.

### 3. Un sous-équipement en eau qui n'influe pas sur les valeurs foncières

La défaillance du réseau de distribution de l'eau touche comme nous venons de le voir l'ensemble des quartiers de la ville. La capacité de production du système est largement sous-dimensionnée par rapport à la demande croissante de la part des habitants mais également des activités économiques installées dans la métropole. Tous les types de quartiers sont touchés par cette pénurie, qu'ils regroupent une population de couches moyennes ou aisées ou plus pauvres, tous subissent au quotidien la pénurie de l'eau, des coupures occasionnelles mais également des carences permanentes pour certains d'entre eux.

La présence de la desserte en eau par un réseau performant n'apparaît pas comme un facteur de valorisation ou de dévalorisation des quartiers. À Masasani Peninsular, le réseau de distribution est présent, mais avec les problèmes de pression que connaît le réseau, le quartier n'est plus desservi quotidiennement par le réseau. La population doit faire appel à des revendeurs pour remplir les réservoirs installés sur les toits des habitations ou sur leur parcelles. Ces réservoirs sont reliés à la tuyauterie de la maison. Msasani Peninsular, quartier qui s'est développé au lendemain de l'indépendance est incontestablement le quartier « aisé » de Dar Es-Salaam. On y note la présence d'hôtels luxueux, agrémentés de petites zones commerciales haut de gammes, d'un complexe de loisirs avec le club de voile, des clubs privés, des restaurants, de l'école internationale... La majorité des expatriés travaillant dans les ambassades ou les entreprises étrangères présentes en Tanzanie habitent dans les grandes villas qui composent ce quartier. Il ne faut pas oublier cependant que, à Dar Es-Salaam comme dans de nombreuses villes africaines, les disparités sont fortes au sein des quartiers, et à Msasani aussi il existe des poches de pauvreté certes minoritaires. Pour autant l'arrêt de la desserte du quartier par le réseau de distribution de l'eau n'a pas dévalorisé cette zone de Dar Es-Salaam qui reste très prisée. Les propriétaires proposent des prix de

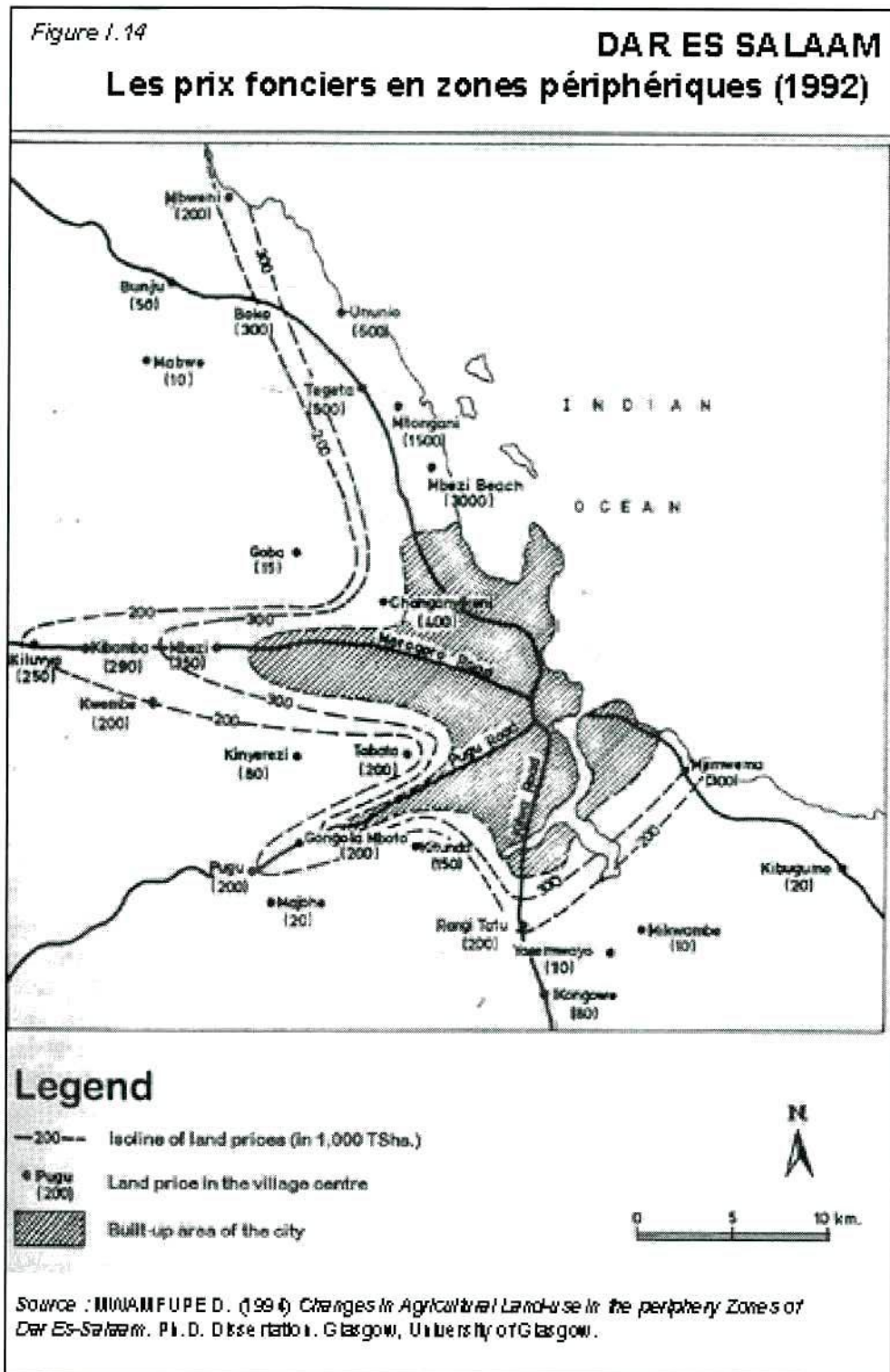


location avec l'achat de l'eau compris dans les loyers. Les nouveaux arrivants savent qu'ils doivent compter dans leur budget une somme importante pour la livraison de l'eau.

Dans le même temps des quartiers se développent dans des zones non équipées comme à Kigamboni à la fin des années 1970 ou plus récemment au nord de la ville à Mbezi Beach. À Kigamboni, les fonctionnaires travaillant dans les bureaux des divers ministères présents dans le vieux centre de Dar Es-Salaam ont fait le choix de s'installer dans ce quartier au sud de la ville, bien qu'une seule canalisation desserve le quartier. La construction de forages était possible dans cette zone de la ville, la qualité de l'eau était de plus satisfaisante pour la consommation. Le quartier était en effet peu densément peuplé, la pression sur les nappes aquifères peu importantes, et la pollution fécale n'était pas encore à l'ordre du jour. Le quartier s'est donc développé sans la présence d'un réseau de distribution d'eau satisfaisant, la population avait à sa disposition d'autres sources.

Enfin le cas le plus récent, celui du quartier de Mbezi Beach, est également un bon exemple d'absence de corrélation entre valeur foncière et desserte en eau. À Mbezi Beach la parcelle coûte 3 000 Tsh., alors que les prix dans les quartiers périphériques voisins sont de 1.500 Tsh. pour le village de Mtongoni à quelques kilomètres au nord, et plus généralement de 300Tsh. pour la proche périphérie de Dar Es-Salaam. Mbezi Beach se situe au bord de l'Océan Indien, au nord de la zone bâtie. Le quartier se situe le long de Bagamoyo Road où passe la canalisation principale provenant de l'usine de pompage situé sur la Ruvu River. Le quartier aurait pu bénéficier de cette canalisation. Cependant le quartier ne fut pas équipé lors de son lotissement d'un réseau secondaire. Les nouveaux propriétaires ont chacun financé individuellement la connexion de leur maison à cette canalisation principale. Ainsi l'absence d'un réseau de distribution d'eau maillé au sein du quartier n'a pas limité l'explosion des prix fonciers pour ce nouveau quartier du nord de l'agglomération.

Ces trois exemples de quartiers recherchés par une population aisée, ou moyenne, en l'absence d'une desserte satisfaisante en eau appuie la démonstration d'un sous-équipement global en infrastructure dans la métropole daroise. L'eau de par son « absence » n'est pas un facteur valorisant ou dévalorisant pour un quartier. Cependant à une échelle plus locale, les zones construites en priorités se situent à proximité des infrastructures de bases que sont les grandes artères qui portent également les canalisations principales de distribution d'eau. C'est le long de ces artères que s'étend la ville de Dar Es-Salaam, les interstices ne sont occupés que dans un deuxième temps.



Il n'y a donc pas de conséquence déterminante de la pénurie d'eau sur la localisation des quartiers. L'assèchement total des tuyaux n'empêche pas un quartier de rester ou de devenir de haut niveau résidentiel. Dans les quartiers péri-centraux, cette situation de carence de l'eau n'empêche pas un immeuble de pousser en hauteur et d'être occupé. À l'échelle de la ville, l'absence de réseau adéquat, et les conditions sanitaires déplorables n'ont pas atteint les taux de croissance urbaine, bien que l'on observe dans les années 1980 un ralentissement, ralentissement perceptible dans beaucoup d'autres villes africaines. L'eau n'est donc plus un facteur structurant de l'urbanisation, dans une ville où les habitants ont appris à ne pas compter sur le réseau de distribution de l'eau.

Cette situation de sous-équipement est liée d'une part à une croissance galopante de la métropole, que les autorités n'ont pas été en mesure de maîtriser. Mais l'absence d'équipement est également inhérente aux politiques antérieures menées en Tanzanie, ainsi qu'aux conditions économiques difficiles que le pays expérimentent.



## Chapitre 2

### Une permanence du sous-équipement dans l'histoire de Dar Es-Salaam

Pour comprendre la situation de carence en infrastructures de la ville de Dar Es-Salaam et les inégalités de répartition des équipements, il nous faut faire un retour dans le temps et adopter une démarche historique. Comme bon nombre de villes coloniales, Dar Es-Salaam porte les stigmates de la colonisation, allemande et britannique dans le cas présent. « *Le paysage, la structure et le développement de l'espace urbain sont marqués du signe de l'action étrangère (...) et très vite la ville a présenté une dichotomie entre la ville européenne (...) d'une part, et d'autre part la « ville africaine»*<sup>118</sup>. Bien qu'aujourd'hui la ville européenne se soit africanisée, que les quartiers africains soient de plus en plus hétérogènes, ces marques nous apportent des clefs de lecture de l'espace et de la mise en place des infrastructures dans la métropole. Dar Es-Salaam était en effet basée sur la division des races. Aujourd'hui les divisions sont bien plus complexes, avec la fin de la discrimination officielle et une nouvelle éthique politique et sociale depuis la proclamation de l'indépendance<sup>119</sup>. Les choix politiques, les orientations idéologiques et le contexte économique du nouvel État indépendant ont également influé sur les équipements urbains.

Les interventions et les choix d'investissements en matière d'équipement pour l'approvisionnement en eau de la ville suivent en effet diverses logiques. La demande en infrastructures est tout d'abord liée à la croissance urbaine et à l'évolution de la consommation, aussi bien domestique et industrielle qu'agricole. Les interventions sont de plus dépendantes des volontés politiques, de l'orientation des priorités gouvernementales. Mais également et de manière plus pragmatique, les réalisations en matière d'équipement sont dépendantes des conditions économiques du pays et donc de ses capacités financières.

Les grands équipements urbains s'accompagnent également de définitions de normes qui suivent les politiques en matière de distribution de l'eau : normes d'équipements (connexion individuelle ou point d'eau collectif), normes de quantité (litres d'eau consommés par jour et par habitant) et de qualité. De nombreux acteurs interviennent dans la définition de ces normes. Pour l'Etat tanzanien socialiste, l'eau devait être par exemple un bien public. Mais la municipalité, la société de distribution et les organismes internationaux définissent également des normes dans la politique de l'eau. Ces normes expliquent également les choix des équipements et leur répartition dans la ville.

---

<sup>118</sup> COQUERY VIDROVITCH C., MONIAT H. (1992) *L'Afrique Noire de 1800 à nos jours*. Paris, Nouvelle Clio, l'histoire et ses problèmes, PUF, p.396.

<sup>119</sup> SUTTON J. (1970), op. cit., p.9.



Dar Es-Salaam a souffert de tout temps d'un sous-investissement en infrastructures. Sous la colonisation britannique, les services étaient répartis inégalement dans la ville, et les niveaux de services étaient différenciés selon les zones d'habitation. La population africaine recevait les niveaux de service les plus bas. Les capacités du réseau de distribution de l'eau ont été de manière quasi permanente en deçà de la demande.

L'accession à l'indépendance aurait pu gommer ces inégalités spatiales, d'autant plus que le pays suivait une politique socialiste prônant la répartition équitable des biens et des services à l'ensemble de la population. Les choix politiques de l'époque de l'*ujamaa* dans un contexte de crise économique subie par l'ensemble du continent africain ont au contraire participé à la détérioration des services urbains et à la « non-gestion » de la ville, le gouvernement ne s'étant pas donné ou n'ayant pu se donner les moyens de ses ambitions.

**Tableau I.18. Les étapes de la construction du système d'approvisionnement en eau de Dar Es-Salaam**

ANNÉE	EQUIPEMENT	DESCRIPTION	
1919		Début du système de distribution de l'eau ( 4 puits)	
1931		11 forages à Gerezani Creek	
1939		Infiltrations dans les galeries	
1942		Usine de traitement à Gerezani	
1949		Début des travaux	
1952	SYSTEME DE MTONI MTONI	Début des opérations	
1959		Début des opérations	
		1 er phase	Aide britannique
1964	UPPER RUVU	2 ème phase	idem
1966		3 ème phase	idem
1971		4 ème phase	idem
1975		5 ème phase	Aide allemande
1976	LOWER RUVU	Débuts des opérations	Aide canadienne
1982		Réhabilitation	Aide canadienne
1984	Réseau de distribution	Réhabilitation	Financement japonais
1987	UPPER RUVU	Réhabilitation	Financement italien
1997		Construction de forages	Aide britannique, UNICEF
1998	UPPER RUVU LOWER RUVU	Réhabilitation (en cours)	Financement Banque mondiale

Source : JICA (1991) *The Study of rehabilitation of Dar Es-Salaam Water Supply in the United Republic of Tanzania*, Final Report, p.2.18, complété par des coupures de presse et entretiens.

## I. Les inégalités d'équipements au sein du tissu urbain héritées du modèle colonial

Le plan urbain colonial participait à la ségrégation urbaine et à l'inégalité d'équipements entre les différentes zones de la ville. Les disparités de niveau de desserte (approvisionnement individuel ou collectif) reflétaient la ségrégation résidentielle. La conception coloniale de la ville, centrée sur une ville pour les Européens, faisait peu cas de la population africaine. L'accès à l'urbanité était limité aux expatriés et aux employés africains. Les conditions d'accès à la terre, ainsi que les standards de construction élevés, exigés par les *Township Ordinances*, excluaient de fait la majorité des Africains. La population africaine « tolérée » en ville subissait pour sa part une politique ségrégative. Se basant sur des arguments hygiénistes, la lutte contre la malaria en particulier, les premiers administrateurs coloniaux découragèrent l'installation des Européens dans les quartiers africains, et poussèrent les autochtones à quitter les zones réservées à la population blanche. Les droits d'occupations du sol étaient accordés uniquement aux constructions en matériaux permanents selon le *building codes* ; ainsi les maisons traditionnelles ne pouvaient pas être considérées comme « permanente », à moins de changer l'ensemble des matériaux de construction<sup>120</sup>. Mais à Dar Es-Salaam, les permis de travaux des maisons détenues par des Africains étaient refusés à leurs propriétaires par les autorités, les obligeant à quitter leur logement quand ce dernier était trop détérioré<sup>121</sup>. Les installations telles les gares ferroviaires et les zones industrielles, de même que les espaces ouverts étaient utilisés comme cordons sanitaires. Ils délimitaient et séparaient d'une certaine distance les différentes zones résidentielles entre elles. De plus, il était à cette époque admis par les administrateurs coloniaux que la population africaine se satisfaisait de sa condition de vie précaire dans un environnement sous-équipé. Ces considérations prenaient place à une période où il s'agissait d'exploiter la population africaine, en la payant peu et en la logeant à moindre coût, justifiant ainsi le sous-équipement des quartiers africains lors de la colonisation.

### A. L'exploitation coloniale

Bien avant la venue des colons sur le site de Dar Es-Salaam, la ville était déjà marquée par une division sociale et raciale. Lors de la création de la ville, le sultan de Zanzibar fut accompagné de dignitaires omanais et de commerçants arabes et indiens. Le centre de la ville était composé du palais du sultan, situé en face du port, entouré des maisons de commerçants. La zone périphérique était pour sa part transformée en plantations de cocotiers. La plantation du sultan s'étendait à l'ouest de la ville, et la périphérie nord était occupée par de plus petites exploitations appartenant aux Arabes, Indiens et Swahilis. Ces derniers permettaient aux nouveaux migrants africains de s'installer dans leur plantation. Ils y voyaient là un double

---

<sup>120</sup> STREN R. (1975), op. cit.

<sup>121</sup> KIRONDE L. (1994), op. cit., p. 45.

intérêt, d'une part une rentrée d'argent et d'autre part de la main d'œuvre pour l'entretien de la plantation. La ville n'était peuplée que de commerçants, la population africaine vivait dans les villages et les plantations environnantes. La population africaine était donc reléguée en périphérie de la ville dans les plantations.

De 1887 à 1918, Dar Es-Salaam était une ville coloniale allemande. Elle accueillait les garnisons militaires et comptait de nombreux bâtiments administratifs. Mais la volonté des autorités germaniques était de donner à la ville la prépondérance commerciale au détriment de Bagamoyo.

Au début de leur présence au Tanganyika, les Allemands rencontrèrent de nombreuses oppositions qui se traduisirent par des rébellions sur l'ensemble du territoire. La rébellion *Maji-Maji*, la plus importante d'entre elles, se déroula au sud du pays et se prolongea de 1905 à 1907. À cette période, l'ensemble des ressources de la colonie était utilisé à des fins militaires. Les Allemands devaient s'imposer sur le territoire. Les premières constructions érigées à Dar Es-Salaam par les Allemands étaient par conséquent principalement à caractère défensif. Ainsi, à la suite de la rébellion *Abushiri* (1887-1890) qui débuta à Pangani et qui s'étendit rapidement aux autres villes de la côte dont Bagamoyo, Tanga, et Dar Es-Salaam, le capitaine Leue, envoyé par la *Compagnie de l'Est Africain* de Karl Peters à Dar Es-Salaam, consolide le *Old Boma*. Ce bâtiment constitué à la base par deux maisons arabes, faisait office à la fois de fort et de siège des quartiers généraux de l'administration germanique. Les bâtisses présentes autour du fort furent rasées pour dégager la vue et ainsi guetter les futures invasions ou rébellions. Pour affirmer son pouvoir et sa domination, l'administration coloniale installa, de plus, une caserne et une station de police sur le site de Dar Es-Salaam.

## **1. La ségrégation raciale**

Ce n'est qu'après 1910, dans un climat plus calme et bénéficiant de plus amples ressources issues principalement des exploitations agricoles, que les administrateurs allemands commencèrent à développer et à aménager la ville portuaire de Dar Es-Salaam. Cependant dès leur arrivée, ils avaient mené une politique de domination et d'exploitation. Dès 1895, le gouvernement germanique devint le premier propriétaire de la ville, ce qui lui donna pouvoir et liberté de façonner la ville à sa guise et de mener à bien son urbanisme. Le premier plan urbain allemand concernant Dar Es-Salaam, le *Bauordnung*, divisait la ville en trois zones architecturales : le quartier colonial, le quartier commercial et le quartier résidentiel pour la population africaine. La population installée entre la ville d'origine, fondée par le sultan, et l'océan, fut expropriée, avec de faibles compensations en contre-partie. Cette zone était réservée pour l'édification des bâtiments coloniaux. L'expropriation se fit de manière forcée et intimidante, ne laissant pas d'alternatives à la population, qui tentera à plusieurs reprises de la contester. Les maisons de la zone commerciale devaient être construites en matériaux permanents, alors qu'aucune norme n'était imposée pour le reste de la ville. Toute construction était préalablement soumise à un permis. Cette astreinte basée dans un premier

temps sur des considérations de salubrité était également un outil de domination pour les administrateurs coloniaux. Elle leur permettait en effet de mieux contrôler la population autochtone et en même temps de la tenir à l'écart de ses lieux d'habitation.

C'est le long du quai bordant l'Océan Indien, que s'organisait le quartier administratif constitué des bâtiments du gouvernement, avec aux étages les logements des militaires et administrateurs allemands. Les parcelles de grandes tailles abritaient maisons individuelles et bureaux. Les maisons coloniales allemandes étaient entourées de vérandas pour optimiser l'aération des bâtiments. Cette partie de la ville était très verdoyante, les routes étaient bordées d'arbres, les jardins étaient luxuriants et un jardin botanique y fut aménagé. La ville était constituée d'un système de larges rues en damier. On retrouve ici les principes architecturaux des Allemands pour leur ville coloniale. En effet comme pour Douala (Cameroun), « *la ventilation est une grande affaire des urbanistes allemands, tant dans la conception des bâtiments que dans le tracé des rues ou la disposition des quartiers les uns par rapport aux autres*<sup>122</sup> ».

Le « bazar » indien était composé de maisons à un étage, de plain-pied. Il correspond à la ville originelle construite par le Sultan. On y trouve des maisons de commerçants indiens et arabes qui étaient venus s'y installer. Plus au sud, le centre européen, première *City*, accueillait une banque, la Poste et les églises catholique et luthérienne.

La majorité des autochtones s'installèrent à Kariakoo dans le nouveau quartier rectangulaire fait de rues droites et perpendiculaires dessinées par la nouvelle administration dans l'ancienne plantation de cocotiers du sultan<sup>123</sup>. Cette zone était séparée du reste de la ville par un large espace vert, connu aujourd'hui sous le nom de *Mnazi Mmoja*. Mais l'administration allemande ne parvenait pas à contrôler cette ville « idéale ». « *Des pressions s'exercèrent entre les quartiers résidentiels des « Maîtres » à l'est, la solide et ordonnée « City » au sud est et la nouvelle zone planifiée des autochtones à l'ouest*<sup>124</sup> ». Il régnait à cet endroit un véritable désordre aux yeux des planificateurs coloniaux. Il s'agissait d'un espace triangulaire, bordé au nord par une série de marécages, où les Indiens, les citadins arabes et africains se mélangeaient, « *une zone de bidonville défiant tous les efforts de propreté et les normes sanitaires de l'administration*<sup>125</sup> ».

En 1913, la population de Dar Es-Salaam atteignit 19 000 habitants, ayant plus que doublé depuis l'arrivée des Allemands. Un nouveau plan urbain fut élaboré. Le nouveau *Bauordnung*, délimitait les trois parties de la ville selon des critères raciaux : Zone 1

---

<sup>122</sup> SOULILLOU J. (1982) *Douala – Un siècle en images*, Paris. Cité dans POINSOT J., SINOUE A., STERNADEL J. (1989) *Les villes d'Afrique Noire entre 1650 et 1960. Politiques et opérations d'urbanisme et d'habitat*. Analyses et documents. ORSTOM-ACA. Ministère de la Coopération. Paris, La documentation française, p. 96.

<sup>123</sup> GILLMAN G. (1945) Dar Es-Salaam 1860 to 1940: A Story of Growth and Change. In *Tanganyika Notes and Records* n° 20, p. 9.

<sup>124</sup> GILLMAN G. (1945), op. cit., p.15.

<sup>125</sup> GILLMAN G. (1945), op. cit., p.15.

(composée d'établissements gouvernementaux et de résidences d'Européens), Zone 2 (zone mixte commerciale et résidentielle indienne), et Zone 3 (réservée à la population africaine). Avec la Première Guerre mondiale, ce plan urbain ne fut que partiellement réalisé. Il avait cependant ancré les bases du futur développement de la ville. La ville allemande était donc composée d'une part d'un quartier européen ordonné et d'autre part de zones commerciales et résidentielles moins structurées. Ainsi, bien que Kariakoo fut dessiné selon un plan rigide, son développement fut plus qu'aléatoire durant la Première Guerre mondiale.

Après 1918, les Anglais entérinèrent cette ségrégation urbaine. Ainsi, bien que les dirigeants aient changé, les principes établis pour la capitale coloniale restèrent les mêmes<sup>126</sup>. Toutefois, le mandat britannique marqua un changement important pour la ville, qui n'était plus une simple garnison, mais une ville coloniale offrant des logements et des zones de loisirs à la population européenne de plus en plus nombreuse à Dar Es-Salaam. Du point de vue urbanistique, la nouvelle administration réaménagea les différentes unités composant la ville. Conçu sur le modèle des villes coloniales britanniques, le plan fut exécuté de manière autoritaire. Les espaces ouverts séparant la ville indienne de la ville africaine subirent un nettoyage progressif, et les espaces de transition composés d'une population mixte, hérités de la municipalité germanique, furent réduits<sup>127</sup>. Soucieux des questions sanitaires, les administrateurs britanniques octroyèrent une place importante à des médecins. Le *Chairman* du *Central Town Planning and Building Committee* créée en 1922 était, en effet, le *Principal Medical Officer*<sup>128</sup>. Les problèmes sanitaires étaient au cœur des préoccupations de ce comité qui validait de la sorte la ségrégation raciale. Ainsi, en 1929, Gerezani, quartier africain proche des bâtiments des employés européens des chemins de fer, fut rasé et la population déplacée<sup>129</sup>. L'argument hygiéniste était un moyen d'imposer ces politiques de destruction d'habitations, de déplacements de population, et par conséquent d'exclusion de la population africaine de certains lieux urbains.

La population africaine était rejetée à l'ouest de la ville dans le quartier de Kariakoo. L'administration britannique urbanisa Kariakoo et l'étendit plus à l'ouest vers Ilala. Ce quartier accueillait les travailleurs urbains, employés de maisons, dockers et ouvriers, et des activités commerciales avec l'établissement du grand marché au centre du quartier. Dans cette zone, les individus louaient la terre sur laquelle ils construisaient leur maison. « *La majorité des maisons d'un étage étaient composées d'une ossature en palétuviers, de murs en torchis et de toits en feuille de palmier. Le propriétaire occupait une pièce et louait les cinq autres. Il était appelé couramment le fadahausi (le père de la maison) en swahili*<sup>130</sup> ». Certains habitants de ces quartiers bâtissaient plusieurs maisons. Les maisons construites à Kariakoo étaient de type swahili. Ce type de maisons était présent de manière constante dans tous les quartiers de la ville, il fut en effet repris comme style universel pour les futures zones

---

<sup>126</sup> KIRONDE L. (1994), op. cit., p.147.

<sup>127</sup> GILLMAN G. (1945), op. cit., p.17.

<sup>128</sup> KIRONDE L. (1994), op. cit., p.156.

<sup>129</sup> KIRONDE L. (1994), op. cit., p.177.

<sup>130</sup> ILIFFE J. (1979), op. cit., p.385. Traduction personnelle.



planifiées lors des opérations de construction du *National Housing Corporation*<sup>131</sup>. Ces maisons swahilies ne reprenaient pas les constructions traditionnelles des villages de la côte, ils en étaient plutôt une adaptation contemporaine tenant compte des contraintes de la gestion locative. En effet, le modèle de la maison swahilie devenait très populaire pour plusieurs raisons. L'architecture de ces maisons présente des avantages pratiques, la cour à l'arrière de la maison est utilisée pour les activités des femmes (cuisine, lessive), elle peut être fermée par un mur pour préserver la vie privée des habitants, par exemple les femmes musulmanes. De plus, la répartition des chambres de part et d'autre du couloir central, ainsi que la présence des toilettes dans l'arrière-cour permet de louer chambre par chambre, ce qui intéresse les propriétaires. Cette architecture permet en effet de vivre à plusieurs dans ces maisons sans trop d'inconvénients. Ces maisons étaient occupées par plusieurs locataires, et représentaient le premier modèle de logement locatif auquel s'ajouteront plus tard les « *quarters* » puis les immeubles. Le coût de construction de ces maisons était de plus relativement faible, et les propriétaires rentabilisaient rapidement leur investissement.

Durant la période coloniale, la zone la plus recherchée par les Africains se situait dans la partie est de Kariakoo, à proximité des zones de travail. Sous la pression foncière, les loyers y étaient plus élevés ; c'est par conséquent la population africaine la mieux payée, la plus instruite, qui y logeait. C'est ici que se forgea la classe politique tanzanienne, et que fermenta la lutte pour l'indépendance avec la création de la *Tanganyika African National Union* (TANU). Le *Chama Cha Mapinduzi* (CCM), ancien parti unique successeur du TANU, y possède encore aujourd'hui son bureau central.

La zone européenne se développa vers le Nord. Recherchant des zones salubres, les administrateurs ont choisi des quartiers en hauteur, venteux, éloignés des zones marécageuses. La population européenne s'installa en conséquence à Oster Bay et Sea View, face à l'Océan Indien.

La volonté britannique était donc bien de diviser la ville en espaces homogènes, d'établir des zones résidentielles homogènes séparées par de vrais espaces non habités. Il est à noter cependant que dans les faits, le suivi de cette politique fut moins rigide que dans d'autres villes de colonisation britannique comme Nairobi pour l'Afrique de l'Est, ou les villes d'Afrique australe, par exemple. L'administration avait toléré des quartiers mixtes et le développement spontané de zones d'habitations africaines tant que la population européenne ne s'y sentait pas confrontée. En 1933, un amendement aux *Townships (Building) Rules* (1930) qui reconduisit la division germanique de la ville en 4 zones urbanistiques, une zone résidentielle pour les Européens, une zone commerciale et résidentielle pour les Asiatiques, une zone résidentielle pour les Africains, et une zone industrielle, légalisait certaines installations " non autochtones " dans les quartiers africains<sup>132</sup>. Ceci fut rendu nécessaire par le fait que de nombreux Indiens occupaient déjà certaines zones réservées à la population africaine. Ainsi, Upanga était resté une zone mixte où cohabitaient Africains et Indiens,

---

<sup>131</sup> SUTTON J. (1970), op. cit., p.14.

<sup>132</sup> KIRONDE (1994), op. cit., p.161.

éloignée du quartier européen. Les administrateurs ont donc laissé faire. Keko, un quartier non planifié occupé par la population africaine au sud de la ville, fut également toléré par les administrateurs. Le statut de territoire sous tutelle explique certainement cette plus grande souplesse au regard d'autres métropoles coloniales de l'Afrique orientale et australe. La préoccupation des administrateurs britanniques était uniquement de gérer le territoire et de revenir en Europe.

A la suite de ces différents plans d'urbanisme G. Gillman<sup>133</sup> dans son étude menée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, trace une description « classique » de la ville coloniale emblématique de la ségrégation. Il distingue dans la ville les cinq zones suivantes :

- le quartier résidentiel européen (*Uzunguni*<sup>134</sup>) le long de l'Océan Indien, exposé « au vent frais » : Sea View, Oster Bay.
- la «City» qui comprend la ville commerciale près du port et les installations du chemin de fer.
- la ville asiatique constituée d'une combinaison de magasins et de maisons résidentielles.
- la ville autochtone à l'ouest comprenant le quartier planifié de Kariakoo et Ilala, en forte croissance.
- les réserves foncières.

La ville est donc fortement ségréguée tant du point de vue de la fonctionnalité, zone commerciale administrative ou résidentielle, que des races pour les zones résidentielles. La population africaine est rejetée à l'ouest de la ville et tolérée dans quelques quartiers spontanés. Pour la population africaine, cette ségrégation spatiale s'accompagna de plus par une exclusion des politiques urbaines.

---

<sup>133</sup> GILLMAN G. (1945), op. cit., p.16-17.

<sup>134</sup> *Mzungu* terme swahili signifie l'Européen.





## **2. La population africaine exclue des politiques urbaines**

Sous les colonisations, allemande puis britannique, la population africaine n'était pas intégrée aux politiques urbaines. Sa présence en ville n'était pas légitime pour les administrateurs qui tentaient de la contrôler et de la limiter aux seuls employés nécessaires aux activités économiques et domestiques des colons. De plus, les administrateurs ne tenaient pas compte des besoins et des revendications de cette population africaine.

Considérés par les administrateurs comme des étrangers dans la ville, les Africains nouvellement installés dans la ville de Dar Es-Salaam devaient se faire enregistrer auprès du *District Officer* dans les 6 jours à compter de leur arrivée. L'administration coloniale se donnait également le droit de renvoyer tout individu dans sa région d'origine. La politique coloniale maintenait les plus pauvres en dehors de la ville, et regroupait les personnes autorisées à résider en milieu urbain (employés), dans des quartiers spécifiques.

La population africaine était peu considérée dans la gestion urbaine, preuve en est sa non-représentation au conseil municipal. Les Britanniques ont en effet introduit pour la population africaine, entre 1926 et 1953, un système d'administration indirecte. Le gouvernement britannique utilisait les « chefs » autochtones comme intermédiaire entre l'administration coloniale et la population. Ce système offrait une faible possibilité de participation à la population autochtone dans la gestion des affaires locales<sup>135</sup>. Les chefs désignés par le gouverneur n'avaient pas toujours de légitimité au sein du quartier. De plus, leurs rôles étaient bien souvent limités à celui de simple intermédiaire, traducteur entre le gouvernement colonial et la population. Les intérêts des Africains étaient censés être représentés par le Gouverneur, le *Chief Secretary* et le secrétaire aux affaires autochtones. Les Africains n'ayant pas de porte-parole au conseil législatif, le gouvernement colonial considérait peu les conditions de vie des Africains dans la ville. Par contre les Indiens sont représentés, et ce dès 1926, au *Legislative Council*.

Peu de cas était fait des quartiers africains et dès les années 40, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les quartiers de squats se construisirent en périphérie urbaine. Les quartiers planifiés par l'administration britannique ne pouvaient plus accueillir les nouveaux arrivants. Aucune parcelle, en dehors des deux quartiers africains de Kariakoo et d'Ilala, n'était prévue pour la population africaine. Les milliers d'Africains devaient se contenter des 2000 parcelles présentes dans les deux quartiers de la zone 3, dessinées avant les années 1930. La construction d'habitat planifié était donc fortement déficitaire et par conséquent l'habitat spontané proliféra. Devant ces nouvelles occupations anarchiques, les autorités fermaient les yeux. Pour limiter la croissance urbaine, l'administration britannique tenta de contrôler, sans y parvenir, la migration rurale en ne donnant la permission de s'installer en ville qu'aux personnes possédant un travail.

---

<sup>135</sup> WARIOBA M. (1999) *Management of local government in Tanzania. Some historical insights and trends*. Mzumbe, Institute of development management, Research, Information and Publication Department, p.9.

### 3. Inégalité d'équipement et faible investissement

La ségrégation urbaine instaurée par l'administration coloniale était également perceptible au niveau des services urbains. Seule la population européenne et les installations coloniales bénéficiaient des infrastructures urbaines. En effet, dans l'ensemble des villes coloniales « *les opérations ont d'abord été pensées comme destinées aux populations européennes. Lorsque le principe d'élargissement de ces politiques est envisagé, et particulièrement vis-à-vis des Africains, il doit s'accompagner d'une réduction des avantages et des coûts. Ainsi la procédure de lotissement, lorsqu'elle est étendue aux quartiers africains, n'est pas suivie d'une viabilisation et de la construction de réseaux. Seules les contraintes d'alignement, de bornage des parcelles et les réglementations de constructions subsistent*<sup>136</sup> ». Les lotissements comme Kariakoo et Ilala étaient par conséquent conçus dans cet état d'esprit.

Lors de l'occupation allemande, les équipements étaient limités aux intérêts économiques et aux populations expatriées. L'accès à l'électricité était restreint aux installations inhérentes aux chemins de fer, aux hôtels et aux rues du quartier européen. Le système d'évacuation des eaux usées et des eaux de pluie protégeait uniquement les expatriés des maladies. Les puits construits lors de la construction de la ville par le sultan (Gerezani, Kurasini, Upanga et Kariakoo) étaient toujours utilisés par l'ensemble de la population au début du siècle. L'utilisation de puits modernes creusés par des ouvriers qualifiés amenés par les Allemands a permis d'aller plus en profondeur et ainsi d'obtenir des poches permanentes d'eau souterraine, leur utilisation se développa rapidement, ainsi dans la zone européenne de la ville, chaque propriété avait son propre puits avec une pompe manuelle. Mais la salinité de l'eau, spécialement pendant la saison sèche, était très élevée<sup>137</sup>.

À la fin de la domination allemande, Dar Es-Salaam apparaît par conséquent comme une ville sous équipée où les équipements, installés postérieurement au développement urbain, sont concentrés dans la zone européenne.

Capitale de la colonie britannique, Dar Es-Salaam était l'objet d'une plus grande attention de la part des colonisateurs que les autres villes du Tanganyika, et bénéficiait de l'installation de services urbains telles les routes et la distribution de l'eau. Cependant, la ville pâtissait encore et toujours d'un manque de réseaux urbains en particulier en matière de drainage et d'assainissement. Les routes étaient rares et en mauvais état. Dans le même temps, les logements dans la zone 3 étaient en nombre insuffisant pour accueillir les nouveaux migrants. En effet, l'entre-deux-guerres était une période de prospérité pour le Tanganyika. Le réseau de voies ferrées fut étendu, les activités marchandes fleurissaient dans la ville. Le quartier de Kariakoo s'étendit dès les années 1920 vers Ilala. Ilala, nouveau quartier d'accueil des migrants s'amplifia, rapidement. Malgré cela, le gouvernement colonial ne proposa pas entre

---

<sup>136</sup> POINSOT J., SINOUE A., STERNADEL J. (1989) op.cit., p.331.

<sup>137</sup> GILLMAN G. (1945), op. cit., p.9.



les deux guerres de véritable développement urbain pour Dar Es-Salaam. Le coût de la planification était considéré comme trop élevé et non nécessaire pour le cas d'un territoire sous tutelle.

Sous le mandat britannique, la distribution de l'eau à Dar Es-Salaam avait radicalement changé. Les puits peu profonds furent fermés pour cause de salinité. En 1929, les sources souterraines proches de Gerezani Creek commencèrent à être exploitées. En 1931, on pouvait compter 11 forages dans la ville, ces différents systèmes étaient connectés et en 1933 la première canalisation de distribution de l'eau fut construite dans la zone 1. D'après les descriptions de G. Gillman, l'ensemble de la ville, y compris le quartier des Africains, recevait une eau de bonne qualité provenant du forage de Gerezani<sup>138</sup>. Cependant, il ne nous dit pas si cette eau est suffisante en quantité, en particulier dans les quartiers africains à fortes densités. Les diverses études menées sur les conditions de vie de la population africaine à l'époque coloniale relève bien un déficit des équipements et plus particulièrement de la quantité de l'eau. Les recherches menées par Lusagga Kironde concernant la période coloniale britannique montre bien une forte disparité de prise en considération des quartiers par les administrateurs coloniaux : les quartiers africains apparaissent comme les moins bien équipés. À Kariakoo, la population allait chercher l'eau à quelques robinets publics pendant que les quartiers européens bénéficiaient des premières canalisations. En 1932, Ilala n'était équipée que d'un unique robinet pour desservir les 600 maisons de la zone<sup>139</sup>. Les habitants étaient donc obligés de se déplacer sur de longues distances pour s'approvisionner en eau. Les conditions sanitaires dans ces quartiers se détérioraient avec la rapide densification. La population passa effectivement de 24 000 en 1931 à 50 765<sup>140</sup> habitants en 1948. En juillet 1944, seulement 14 kiosques approvisionnaient la population des quartiers africains.

Le système de distribution de l'eau de la ville se développait en fonction des besoins, il s'étendait en même temps qu'une nouvelle zone se mettait en place<sup>141</sup>. Aucune planification des équipements ne fut, depuis la création de la ville et son développement, élaborée. Les réseaux et équipements urbains étaient par conséquent rapidement saturés du fait de l'attraction de la ville et de sa croissance démographique. Il faudra attendre le lendemain de la Seconde Guerre mondiale pour voir apparaître l'élaboration d'un véritable plan urbain et la prise en considération des conditions de vie de la population africaine.

---

<sup>138</sup> GILLMAN G. (1945), op. cit., p.20.

<sup>139</sup> KIRONDE L. (1994), op. cit., p 204.

<sup>140</sup> SUTTON J.E. (1970), op. cit., p.19.

<sup>141</sup> GOVERNMENT OF TANGANYIKA (1949) *Dar Es-Salaam Water Supply* (included Distribution system), second Interim Report, Sir Alexander Gibbs partners, p.1.

## ***B. Le plan urbain de 1949 : les premiers grands équipements***

Tout en restant fidèle à la ségrégation raciale, la période qui suivit la Seconde Guerre mondiale pose les premiers jalons de l'urbanisation des quartiers africains avec l'élaboration du premier véritable Plan urbain pour la ville de Dar Es-Salaam.

### **1. Un contexte favorable à une certaine prise en compte de la population africaine**

Au cours des années 1930, des considérations sociales apparaissaient dans les rapports des administrateurs et la population africaine n'était plus envisagée comme une population de passage. « (...) *De nombreux officiels reconnaissent comme un fait établi la présence permanente d'une communauté africaine à Dar Es-Salaam, et la nécessité de recourir à de nouvelles initiatives pour parvenir à un développement convenable pour cette communauté*<sup>142</sup> ».

La population africaine n'était plus simplement vue comme une population de main d'œuvre dans la ville, elle était enfin considérée comme faisant partie des citoyens. Des réflexions concernant les logements à faibles coûts pour les populations africaines virent alors le jour. Il s'agissait de stabiliser une population dans un environnement « sain ». Ainsi, les administrateurs, en particulier les médecins, préconisaient de meilleures conditions de vie et une meilleure éducation dans les quartiers africains, d'autant que les quartiers africains devenaient de plus en plus insalubres du fait de la forte densité et de l'insuffisance d'équipement. Cependant, les administrateurs qui avaient une forte autonomie continuaient de mener une politique ségrégative. Néanmoins, les premiers plans d'urbanisme apparaissaient avec la planification des quartiers africains. Dans le même temps, la population africaine réclamait des standards socio-économiques plus élevés. L'administration devait alors tenir compte des revendications de son personnel qualifié africain. Cette classe moyenne était logée dans des quartiers planifiés. Des équipements sociaux et économiques y furent construits. Près de 8 000 parcelles furent loties dans les quartiers de Temeke, Magomeni, Kinondoni, et Kigamboni.

L'après Seconde Guerre mondiale apporta également une nouvelle conception d'intervention dans les colonies. Il s'agissait de préparer le pays à son accession à l'indépendance, et ceci passa par son développement. Les colonisateurs encourageaient alors la création d'une classe moyenne africaine et lui procurèrent des logements en matériaux permanents comme le block W à Magomeni développé en 1947<sup>143</sup>. L'administration britannique élaborait le *Ten Year Development plan for Tanganyika* en 1946. Ce plan prévoyait le développement des infrastructures dans le pays et en particulier l'équipement des centres urbains. Il fut suivi par un financement en faveur des habitations pour les Africains en 1951 avec le *Revised*

---

<sup>142</sup> BURTON A. (1999) *Wahuni (The Undesirable) African urbanization, crime and colonial order in Dar Es-Salaam 1919-1961*. PhD, SOAS, London thesis, p.37. Traduction personnelle.

<sup>143</sup> KIRONDE L. (1994), op. cit., p.51.

*Development Plan*. En 1957, un total de 3 600 maisons ont ainsi été construites par le gouvernement colonial pour location sous le *African Urban Housing Scheme*. La ville devait participer et générer le développement du pays. La construction des routes, des systèmes d'assainissement, de l'aéroport, des infrastructures sociales comme les écoles et les hôpitaux y fut programmée. Ce fut dans ce nouveau contexte que fut mis en place le plan urbain britannique de 1949 élaboré par un consultant anglais, Sir Alexander Gibbs.

Enfin, comme le souligne le rapport de la *East Africa Royal Commission 1953-1955* présenté en juin 1955 devant le parlement britannique la politique générale dans les colonies au milieu des années 1950 insistait sur l'importance d'intégrer les Africains dans la vie urbaine. Cependant cette directive ne fut qu'à moitié suivie au Tanganyika. Le gouvernement encourageait en effet la formation d'une classe moyenne africaine à Dar Es-Salaam ; dans le même temps en terme de planification, rien ne fut mis en œuvre pour changer les conditions de vie des populations africaines.

## **2. La persistance de la ségrégation**

Dans le plan de 1949, deux concepts étaient conçus comme spécifiques aux villes tropicales : la dimension sanitaire et la ségrégation de l'habitat qui correspond à une ségrégation sociale et raciale. Ces deux points n'avaient que le seul but d'améliorer et de tenir compte des conditions de vie d'une minorité d'expatriés<sup>144</sup>. La ville était toujours divisée en trois zones raciales : les quartiers européens, asiatiques et africains. Et avec le décret de 1936, *The Town Development control Ordinance*, les zones sont également déterminées par une classement de densités : densité faible, moyenne ou forte. Cette classification détermine la taille des parcelles pour chaque zone ainsi que les niveaux de services associés. L'ensemble de la population africaine résidait dans les quartiers de forte densité où la taille des parcelles était à peine de 10 m<sup>2</sup>. Dans les zones à densité moyenne, la taille des parcelles variait entre 25 à 50 m<sup>2</sup> et elle était d'environ 100 m<sup>2</sup> pour les zones à faible densité<sup>145</sup>. La distinction entre les trois zones concernait également la durée du bail qui était plus longue pour les zones à faible densité.

Les corridors sanitaires qui séparaient les différents quartiers de la ville faisaient office de *breezes lanes*, d'espaces venteux, limitant les contacts et les échanges entre les populations. Les activités industrielles se développaient dans un premier temps autour des activités portuaires et ferroviaires. Une zone industrielle fut créée le long de *Pugu road* à partir de la fin des années 1940.

Des quartiers furent planifiés : Ilala, Kigamboni, Temeke, Magomeni et Kinondoni. Ces quartiers accueillait les employés à proximité des zones d'emplois : Temeke au sud de la

---

<sup>144</sup> ARMSTRONG A. (1987) *Masters Plans for Dar Es-Salaam, Tanzania. The shaping of an African City*. In *Habitat International*, vol. 11, n° 2, pp. 136.

<sup>145</sup> STRENR. (1975), op. cit.

zone industrielle de Pugu Road, Kinondoni, une *house-boys town*, à l'ouest de la zone résidentielle européenne d'Oster Bay. Des logements sociaux, les *quarters*, réservés aux employés de l'administration, furent construits à Ilala, Temeke et Magomeni. Ces projets de faible ampleur, 200 à 400 maisons par site, ne regroupaient que la population africaine aisée du fait des loyers qui y étaient pratiqués. Les parcelles étaient délimitées, et la population y construisait elle-même sa maison. Ces lotissements n'étaient pas accompagnés de la mise en place d'infrastructures adéquates. À Magomeni, la connexion au réseau d'électricité et d'eau potable n'était pas prévue dans le projet. À Kigamboni, l'eau était fournie par l'intermédiaire de puits. Ces quartiers n'étaient pas planifiés pour obtenir des connexions individuelles au réseau de distribution d'eau. L'eau n'y était présente que par l'intermédiaire de kiosques publics. Dans le même temps, le réseau se développait dans les quartiers gouvernementaux et résidentiels européens et asiatiques.

Malgré la prise en considération de la forte demande en logements de la part d'une population africaine de plus en plus nombreuse, les services pour leur part restaient encore inégaux au sein de la ville. Les puits se révélèrent rapidement insuffisants pour répondre aux besoins de la ville de Dar Es-Salaam, aussi bien pour les besoins domestiques qu'industriels. En 1949, la première usine de traitement de l'eau provenant des puits de Gerezani, d'une capacité de 3000 gallons par heure, fut construite. Cette installation mise en place par les Britanniques sera abandonnée pour cause de salinité au profit de l'usine de pompage de Mtoni.

Suite au premier Master Plan de 1948, conçu par M. Gibbs, le système de Mtoni débuta. La première usine de traitement se situe au sud de la ville. L'eau est pompée de la rivière Kizinga. Les constructions commencèrent en 1949. Cette usine ne deviendra opérationnelle qu'en 1952. Elle fut construite pour répondre à la demande d'une population qui s'élevait alors à 45 000 habitants. Sa capacité maximale était de 6.8 millions de litres par jour. L'eau y est nettoyée, filtrée et chlorée. Cette usine, au sud de la ville, se situait dans les années 1950 à l'extérieur du tissu urbain.

Les estimations concernant la consommation de la population étaient basées sur la situation de 1947 étudié par Sir A. Gibbs. Il établit un tableau de la consommation par « races », montrant ainsi les fortes disparités au sein de la ville. La consommation moyenne à l'échelle de la ville était à peine de 9,4 litres par habitant et par jour. Ce bilan de la consommation révèle de manière significative les différences de traitement au sein de la ville.

**Tableau I.19. La consommation en eau à Dar Es-Salaam en 1947**

	Population	l/j/p	Total par jour
Domestique			
Africaine	45 292	4,59	208 000
Asiatique	16 998	64,26	1 100 000
Européenne	1 092	252,45	276 000
Total	63 382	9,4	1 584 000
Industriel			1 955 000
Total			3 539 000

Source : GOVERNEMENT OF TANGANYAKA (1949) *Dar Es-Salaam Water Supply (included Distribution system), second Interim Report*, Sir Alexander Gibbs partners, p.4, après avoir converti les gallons en litres (1 Gallon Impérial = 4,59 litres).

La construction de ce premier système de distribution de l'eau dans la ville suivait la logique coloniale, à savoir une ségrégation raciale traduite par une différenciation de niveaux de services suivant les quartiers. Les quartiers desservis comprenaient uniquement les quartiers planifiés sous l'autorité coloniale : le centre ville, quartier commercial et des institutions gouvernementales, les quartiers résidentiels asiatiques et européens, Upanga, Oster Bay. Les quartiers africains, Kariakoo, Magomeni, Temeke et Ilala, étaient pour leur part équipés en robinets publics. Les canalisations n'étaient tracées que dans les quartiers planifiés où des routes étaient déjà présentes.

Le système de Mtoni s'avéra rapidement inadéquat. Lors du *Development Plan*, il fut décidé d'utiliser une nouvelle source en eau. L'eau sera également pompée de la rivière Ruvu au nord de la métropole. Ce projet fut approuvé en 1954 et les travaux débutèrent en 1959. Le système de la Ruvu était composé d'une usine de pompage d'une capacité de 82 millions de litres par jour. Les quartiers planifiés européens et asiatiques étaient équipés en canalisations et connexions individuelles, les quartiers africains planifiés étaient pourvus de robinets publics. Les quartiers spontanés n'étaient toujours pas pris en compte par l'administration.

La ville fut donc équipée au coup par coup, lotissement par lotissement. Malgré le plan d'aménagement de la ville, les différentes composantes de la ville n'étaient pas connectées entre elles. La configuration du site<sup>146</sup>, caractérisée par l'importance des vallées, entravaient les connexions. Magomeni, choisi comme nouveau lotissement africain, était séparé du centre ville par la rivière Msimbazi. Avant la construction du pont en 1953, l'accès à ce quartier n'était possible qu'à pied et à pied secs, uniquement en saison sèche. Les véhicules à moteur ne pouvaient pas traverser la crique de Msimbazi.

L'extension horizontale de la ville, du quartier européen peu dense, des quartiers résidentiels autochtones autour du centre urbain rendait l'équipement de la ville difficile. Il faut ajouter à cela le peu de considération et d'investissement consenti aux quartiers africains par l'administration, pour comprendre la situation de sous-équipement de la ville de

---

<sup>146</sup> Voir Partie I, chapitre 1.



Dar Es-Salaam à la veille de l'indépendance. Avec l'accession à l'indépendance, Dar Es-Salaam bénéficiera, dans un premier temps en tant que capitale nationale, des attentions du gouvernement avant de voir les interventions se détourner au profit des campagnes et d'autres centres urbains.

## II. Une gestion deshéritante

Le bilan de la politique socialiste est difficile à établir. Fortement politisés, les débats autour des choix et des résultats de la politique de Nyerere aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain sont rarement objectifs et débouchent souvent sur un raccourci facile entre monde capitaliste et monde socialiste. Pour certains auteurs, la Tanzanie vivait un véritable miracle, pour d'autres elle semblait dans une grave crise<sup>147</sup>. Or, les orientations prises sont plus complexes. Ainsi l'intervention en milieu urbain et plus spécifiquement à Dar Es-Salaam a subi deux logiques antagonistes. Au lendemain de l'indépendance la toute jeune capitale représentait la vitrine du Tanganyika et devait par conséquent présenter une image avantageuse aux visiteurs. Dar Es-Salaam recueillait attentions et financements de la part du gouvernement. Elle était alors le centre administratif national ainsi que le siège des ministères, des consulats et ambassades représentées au Tanganyika. En tant que première ville du pays, elle concentrait la plupart des opérations d'urbanisme (*slum clearance*, *Sites and Services*) ainsi que les grands équipements urbains (Université, hôpitaux). À la fin des années 60, la ville était au contraire considérée comme néfaste au développement du pays et souffrait alors des décisions gouvernementales qui engendrèrent des répercussions négatives sur les infrastructures et services urbains. Le gouvernement tanzanien développa une politique d'aménagement du territoire radicale à travers l'implantation d'une série de programmes pour limiter la croissance et l'influence de Dar Es-Salaam par le contrôle des migrations, en déconcentrant l'implantation des industries dans neuf pôles de développement, en décentralisant l'administration au niveau des régions, et en transformant l'habitat rural dispersé en créant des villages groupés. Cependant, l'attraction de Dar Es-Salaam s'intensifiait et perdurait, et ne fut pas affectée de manière décisive par ces divers choix politiques inhérents à la déclaration d'Arusha de 1967 tels que l'abolition des gouvernements urbains ou le changement de capitale. Le temps favorable à Dar Es-Salaam en matière d'investissement a été en définitive court, on se concentrera par conséquent sur la seconde période, celle de l'*ujamaa*, qui eut des conséquences en terme de gestion urbaine et d'équipement urbain.

---

<sup>147</sup> Voir à ce sujet l'article de Joel Samoff ; SAMOFF J. (1981) Crises and socialism in Tanzania. In *The Journal of Modern African Studies*, 19,2, pp.279-306.

**Tableau I.20. Les dépenses du gouvernement par ministère pour les deux plans quinquennaux (1964–1974)**

	1964-5	1965-6	1966-7	1967-8	1968-9	Premier FYP
Administration régional et Développement rural	18	24	11	30	42	125
Agriculture	12	12	31	22	44	121
Ressources naturelles	5	5	11	16	18	55
Éducation	43	45	30	26	13	157
Santé	1	3	1	8	7	20
Transport	26	31	86	83	185	411
Développement urbain	3	4	10	21	8	46
Eau	40	34	33	45	57	209
Défense	6	8	59	56	44	173
Autre	14	15	25	27	16	97
<b>TOTAL</b>	<b>168</b>	<b>181</b>	<b>297</b>	<b>334</b>	<b>434</b>	<b>1414</b>

	1969-70	1970-71	1971-72	1972-73	1973-74	Second FYP
Administration régional et Développement rural	31	38	36	41	52	198
Agriculture	34	38	24	64	95	255
Ressources naturelles	23	22	20	21	48	134
Éducation	37	47	43	74	77	278
Santé	39	43	22	14	50	168
Transport	183	227	179	156	177	922
Développement urbain	15	21	8	13	25	82
Eau	59	66	48	79	170	422
Défense	46	75	124	106	140	491
Autre	36	56	45	68	77	282
<b>TOTAL</b>	<b>503</b>	<b>633</b>	<b>549</b>	<b>636</b>	<b>911</b>	<b>3232</b>

Source : CLARK W.E. (1978) *Socialist Development and public investment in Tanzania, 1964-73.*  
 University Toronto Press, p.73  
 FYP : plan quinquennal

## ***A. Une politique en faveur des campagnes***

Après 1967, dans un contexte politique de développement des campagnes, de nombreuses orientations visant à réduire l'influence urbaine, et celle de Dar Es-Salaam en particulier, furent prises. Les investissements vers le monde urbain sont réduits (Tableau I.20). Les autorités locales urbaines furent abandonnées au profit des Districts et des Régions. Neufs pôles de croissance répartis sur l'ensemble du territoire national furent désignés. Dar Es-Salaam fut destituée de son statut de capitale au profit de Dodoma, située au centre du pays. L'ensemble de ces choix répondait à la volonté idéologique de réduire les inégalités au sein du territoire national. La politique en faveur des campagnes aurait dû permettre à celles-ci de se munir d'infrastructures comme les écoles et les hôpitaux, d'obtenir gratuitement certains services comme l'éducation, la santé ou la distribution en eau et donc de limiter la migration. Or cette politique n'empêcha pas Dar Es-Salaam de poursuivre sa croissance à un rythme plus soutenu en restant le pôle d'attraction de la population rurale.

### **1. Les principes de l'*ujamaa* : la fin de la domination des villes**

Lors de la déclaration d'Arusha en 1967, six années après la proclamation de l'indépendance, Julius Nyerere, premier président du jeune état tanzanien, posa les principes de sa politique : l'*ujamaa*. Le principe d'égalité entre les individus sur l'ensemble du territoire national était la quintessence de cette idéologie.

- *Tous les hommes sont égaux*
- *Tout individu a le droit à la dignité et au respect*
- *Tout citoyen fait partie intégrante de la nation et a le droit de prendre part au gouvernement au niveau local, régional ou national.*
- *Tout citoyen a le droit de liberté d'expression, de mouvement, de croyance religieuse et d'association dans le cadre de la loi.*
- *Tout individu a le droit de recevoir de la société protection pour sa vie et ses biens.*
- *Tout individu a le droit de recevoir un juste revenu de son travail.*
- *Tous les citoyens, ensemble, possèdent et administrent toutes les ressources nationales pour les générations futures.*<sup>148</sup>

Pour assurer ces principes, l'Etat devait être présent dans la vie économique et être ainsi le régulateur qui limitera les écarts entre les citoyens :

- *Dans le but d'assurer une justice économique, l'État doit avoir un contrôle effectif sur tous les principaux secteurs de production, et*

---

<sup>148</sup> NYERERE J.K. (1967) The Arusha Declaration : Socialism and Self-Reliance In NYERERE J.K *Freedom and Socialism, a selection from writings and speeches, 1965-67*, Dar Es-Salaam, Oxford University Press, p230-23, traduction personnelle.

- *C'est de la responsabilité de l'État d'intervenir dans la vie économique de la nation pour s'assurer ainsi du bien-être de tous les citoyens, et ainsi prévenir l'exploitation d'une personne par une autre, ou d'un groupe par un autre, et empêcher l'accumulation de richesses ce qui serait incompatible avec une société sans classes.<sup>149</sup>*

La volonté du Président était d'éradiquer toute forme d'exploitation et d'abolir les clivages de classes. Il mit en garde contre l'attrait de l'argent, l'intervention des bailleurs de fonds et investisseurs étrangers, et l'importance donnée au développement de l'industrie et de l'urbanisation :

*« L'intérêt que nous portons à l'argent et aux industries nous a fait nous concentrer sur le développement urbain. Nous reconnaissons que nous n'avons pas assez d'argent pour fournir ce type de développement à tous les villages, ce qui profiterait à tous. Nous savons également que nous ne pouvons pas établir d'industries dans tous les villages et ainsi augmenter le revenu de la population. Pour ces raisons, nous dépensons la majorité de notre argent en zones urbaines et nos industries sont installées dans les villes<sup>150</sup> ».*

Mais les villes ne pouvaient à elles seules assurer le développement national. Elles représentaient de plus pour Nyerere un danger. Elles captaient l'attention des bailleurs étrangers, et bénéficiaient ainsi d'importants financements extérieurs. La ville fut accusée de tous les maux, dont le plus grave aux yeux du socialiste Nyerere résidait dans l'exploitation des campagnes par la ville dans un contexte où 90 % des Tanzaniens vivaient à la campagne. Cette préoccupation apparut à plusieurs reprises dans la déclaration d'Arusha:

*« Nous ne devons pas oublier que les habitants des villes peuvent facilement devenir les exploités de ceux qui vivent en milieu rural. Tous nos grands hôpitaux sont en ville et ne profitent qu'à une minorité de Tanzaniens<sup>151</sup> ».*

Il ajoutait plus loin :

*« Il y a deux façons possibles de classer les gens dans notre pays. Nous pouvons mettre d'un côté les capitalistes et les féodalistes, et de l'autre côté, les paysans et les ouvriers. Mais nous pouvons aussi diviser les gens en habitants des villes d'un côté et habitants des zones rurales de l'autre. Si nous n'y prenons garde, nous pourrions arriver à la situation dans laquelle la véritable exploitation en Tanzanie serait l'exploitation des paysans par les habitants des villes<sup>152</sup> ».*

---

<sup>149</sup> Ibid., p. 231.

<sup>150</sup> NYERERE J.K. (1967) op.cit., p. 242, Traduction personnelle.

<sup>151</sup> NYERERE J.K. (1967), op. cit., p. 242. Traduction personnelle.

<sup>152</sup> La déclaration d'Arusha, citée dans ESSY B. M. (1993) *Uhuru, Ujamaa, Azimio, Mwongozo. Contribution à l'analyse de la pensée politique de Julius Kambarage Nyerere*. Thèse de doctorat en Sciences Politiques, Université de Rennes I, p. 95.

Le premier plan quinquennal tanzanien (1964-1969), lors de la première période post-coloniale, concéda une part importante des ressources aux zones urbaines. Ce fut dans ce contexte de «suprématie» que fut élaborée la déclaration d'Arusha.

Le but de Nyerere était d'aboutir à une société égalitaire. Pour y parvenir, il forgea sa politique sur les bases traditionnelles paysannes de la société tanzanienne. Catherine Coquery-Vidrovitch nous rappelle brièvement les trois principes traditionnels auxquels se réfère l'*ujamaa* : « *le respect mutuel qui liait entre eux les membres de la société, la propriété collective des biens essentiels et la redistribution périodique des richesses accumulées...* ». Elle rajoute : « *au nom de cet héritage, elle (l'*ujamaa*) se veut un instrument dynamique de promotion rurale*<sup>153</sup> ». Le développement du pays passera par l'augmentation de la production agricole, qui fournira ainsi de la nourriture à la population et des excédents de revenus aux paysans. Les citoyens devaient pouvoir bénéficier du développement dans toutes les parties de la Tanzanie. Aucune région ne devait être privilégiée par rapport à une autre. Le développement se fera par la force de travail des hommes et des femmes du pays. L'autre cheval de bataille de l'*ujamaa*, le développement de la nation, passait par la fourniture des services sociaux à la population (éducation, service de santé et distribution de l'eau potable) et la réduction des inégalités de salaires.

L'*ujamaa* fut également marqué pour la notion de *self-reliance*, que l'on peut traduire par « autonomie » mais également « confiance en soi ». Le terme de *self-reliance* peut avoir plusieurs sens. Andrew Coulson en énumère un certain nombre :

*« Dans la déclaration, le sens premier était la volonté d'exister sans aide étrangère, (...). Mais il peut également signifier une stratégie de croissance interne ou, une minimisation du commerce ; ou, un refus d'employer des étrangers ; ou une autonomie des collectivités locales, où chaque société parapublique ou village fait appel aux techniques et matériaux locaux et réduit au minimum leur dépendance vis-à-vis du gouvernement central ; une extension de cette interprétation de self reliance définit le développement rural (...) du fait que ce n'est uniquement que dans les zones rurales que la majorité de la population peut être indépendante ; finalement, il peut signifier le non alignement - pas de dépendance envers aucune grande puissance - et le refus d'accepter que le territoire national tombe dans l'aire d'influence de toute autre nation*<sup>154</sup> ».

Le pays devait être le plus possible indépendant des bailleurs internationaux. Mais cette autonomie commençait au niveau local. Les villages, les districts et les régions devaient être capables de se gérer et d'être autosuffisants, ce qui sera à la base de la politique de décentralisation qui suivra au début des années 1970.

---

<sup>153</sup> COQUERY-VIDROVITCH C. (1992) *Afrique Noire. Permanences et ruptures*. Paris, l'Harmattan, p.192.

<sup>154</sup> COULSON A. (1982) *Tanzania. A political Economy*. New York, Oxford University Press, p.299. Traduction personnelle.



Pour certains observateurs, en particulier Shivji et Coulson<sup>155</sup>, cette politique de l'*ujamaa* n'a contribué qu'à porter une classe bourgeoise qui, par l'intermédiaire de la bureaucratie, était parvenue à contrôler sans violence l'ensemble du pays tout en s'éloignant de l'idéologie de l'*ujamaa* et en détournant les fondements de la politique émise par Nyerere. Cette bureaucratie « *a en effet rapidement pris une place prépondérante et, dans la plupart des cas, se contenta d'utiliser la couverture ujamaa pour obtenir des subventions et des récompenses*<sup>156</sup> ».

L'attention du gouvernement était donc principalement tournée vers le monde rural. Pour limiter la suprématie de Dar Es-Salaam, le gouvernement tenta de plus de développer d'autres centres urbains pour accueillir le secteur industriel et répondre aux besoins de secteur agricole environnant.

## **2. La politique de rééquilibrage national au détriment de Dar Es-Salaam**

Au lendemain de la proclamation d'indépendance, Dar Es-Salaam était la ville principale du pays, capitale de la Tanzanie, centre industriel et commercial. Désirant limiter les inégalités nationales, le second plan quinquennal (1969-1974) désigna neuf centres urbains à développer. Ces nouveaux pôles de croissance répartis sur l'ensemble du territoire tanzanien, servaient de zones d'accueil des nouvelles entreprises et de la population. Ces neuf pôles sont : Arusha, Dodoma, Moshi, Mbeya, Morogoro, Mwanza, Mtwara, Tanga et Tabora. Ces pôles de croissance furent les instruments de lutte contre la suprématie daroise. Comme le rappelait le Ministre de l'Economie et de la Planification de l'époque, M. Mkondya : « *c'est dans un effort pour contrecarrer l'attraction manifeste de Dar Es-Salaam dans l'implantation des industries, que les planificateurs ont, en plus de Dar Es-Salaam, nommé 9 villes situées dans différentes parties du pays*<sup>157</sup> ». Ces pôles de croissance répartis sur le territoire tanzanien devaient participer au développement des régions rurales et répondre à la volonté d'égalité nationale. L'implantation de ces pôles de croissance devait d'une part capter une partie de la main d'œuvre mais également accompagner et stimuler le développement agricole. Enfin, ces pôles de croissance devaient attirer une partie des migrants et par conséquent atténuer la croissance urbaine de la capitale, et ainsi « *réduire les coûts sociaux et économiques d'une expansion supplémentaire de la métropole de Dar Es-Salaam*<sup>158</sup> ».

---

<sup>155</sup> SHIVJI I (1991) The politics of Liberalization in Tanzania: notes on the crisis of Ideological Hegemony. In CAMPBELL H., STEIN H. (Ed.) *The IMF and Tanzania*. Harare, Southern Africa Political Economy Series (SAPES) Trust, Harare, pp.67-85. COULSON A. (1982), op. cit.

<sup>156</sup> COQUERY-VIDROVITCH C. (1992), op. cit., p.193.

<sup>157</sup> MKONDYA C.B. (1970) Urban and Regional Planning in Tanzania. In SAFIER M. (Ed.) *The role of the urban and regional Planning in national development for East Africa*. Papers and Proceedings of a seminar organized by the Milton Obote Foundation. Kampala, Milton Obote Foundation, p.78.

<sup>158</sup> Ibid., p.93. Traduction personnelle.

Cette volonté de développer les régions rurales sera plus tard accompagnée par le changement de capitale. En effet, la conception « *parasitique de l'économie urbaine, dépendant pour son existence des surplus de la campagne, est symbolisée par la décision de construire une nouvelle capitale à Dodoma, le centre géographique de la Tanzanie, un effort visant à apporter les privilèges urbains dans une zone de pauvreté et de pénurie*<sup>159</sup> ». La décision de transférer la capitale de la ville côtière vers la ville de Dodoma à 500 km à l'ouest à l'intérieur des terres fut un échec. Les investissements prévus lors du lancement du projet mirent du temps à venir, sur les 3 milliards de shillings tanzaniens accordés en 1973 pour une période de 10 ans, seul 1 fut dépensé à la fin de cette période, ce qui compte tenu de l'inflation ne représente que 10 % des estimations de départ<sup>160</sup>. Les fonctionnaires et les ministères se montrèrent également réticents à leur transfert vers Dodoma, ainsi la majorité des bureaux sont restés à Dar Es-Salaam. « *Pendant ce temps, la population de Dar Es-Salaam a continué de croître bien au-delà de la capacité des autorités locales et gouvernementales à fournir l'infrastructure et les services nécessaires*<sup>161</sup> ». Le taux de croissance fut pendant cette période entre 1967 et 1978 le plus important de l'histoire de la ville avec une croissance annuelle de 9,7 %.

Dans le même temps, le gouvernement encourageait le regroupement des paysans dans les villages communautaires. Au commencement de la mise en place de cette politique, le regroupement en villages se faisait sur la base du volontariat. Mais dès 1974, cette politique glissa vers l'autoritarisme en rendant obligatoire la constitution des villages *ujamaa* et en y déplaçant la population contre son gré. Ce passage de la politique de l'*ujamaa* à l'ère de la villagisation forcée est ainsi décrit par Catherine Coquery-Vidrovitch :

*« Une grande souplesse était prévue : dans un délai de trois ans seraient constitués des villages dits « de développement », dont le choix résulterait d'une planification issue d'études préalables sérieuses (site, fertilité des sols, proximité des routes, proximité d'eau potable, etc.). Ils ne deviendraient « ujamaa » (c'est-à-dire communautaires) qu'à leur rythme propre, par l'élargissement progressif des champs collectifs aux dépens des propriétés individuelles, et la création par étapes des coopératives d'achat déjà constituées. Or la méthode autoritaire prévalut : entre août et novembre 1974 fut généralisée la villagisation forcée, au besoin avec l'aide de l'armée qui, en quelques semaines, transporta des millions de ruraux à travers le pays sur des terres en friches dont ils devaient faire leurs villages et leur champs, alors même que certains des paysans évacués avaient déjà entrepris les semailles, puisque la saison des pluies commence vers octobre... Quantitativement, le résultat fut efficace : en juin 1975, 9 millions de Tanzaniens (65 % de la population rurale) étaient regroupés en villages<sup>162</sup> ».*

---

<sup>159</sup> SACHAK N. (1988) Ville et Campagne : L'Ujamaa à l'épreuve. In CONSTANTIN F., MARTIN D.C (éds..) *Arusha (Tanzanie) Vingt ans après*. Travaux et documents du CREPAO, p.60.

<sup>160</sup> STREN R. (1985) op.cit., p.79.

<sup>161</sup> Ibid., p.79.

<sup>162</sup> COQUERY-VIDROVITCH C. (1992), op. cit., p.194.

S. Urfer décrit en ces termes cet épisode de la villagisation :

« Entre août et novembre 1974, un véritable raz de marée déferla sur le pays, et des millions de personnes se virent autoritairement transférées, parfois du jour au lendemain, sur des espaces en friche dont ils devaient faire leur village et leurs champs. En maints endroits, l'armée fut mise à contribution pour remettre les récalcitrants au pas et les déménager *mana militari*. Courant octobre, le pays semblait sortir d'un cataclysme national : le long des routes, tant bien que mal alignées, se succédaient de misérables huttes de branchages et de feuilles<sup>163</sup> ».

Un plan de développement de la région de Dar Es-Salaam, délimitée par un triangle formé par l'Océan Indien, la rivière Ruvu et à la base la limite entre les terres cultivées et le bush fut également élaboré pour limiter la migration. Ce plan proposait de développer les activités agricoles pour nourrir Dar Es-Salaam mais également offrir des centres attractifs contrant l'attrait de Dar Es-Salaam<sup>164</sup>.

Parallèlement, les sans emplois, « parasites urbains », étaient renvoyés dans leurs régions d'origine, mais le plus souvent dans les proches villages des agglomérations. Voulant réduire la croissance urbaine et convaincue que le développement du pays ne se fera que grâce à la force du pays, à savoir sa main d'œuvre, les « mendiants » et « sans emplois » arrêtés en ville étaient envoyés dans les fermes collectivistes. Comme à l'époque coloniale, ces jeunes sans emplois vivant dans les villes étaient durement traités et la réponse la plus fréquente des autorités était leur renvoi de la ville<sup>165</sup>. Les jeunes sans emplois étaient considérés comme des « parasites », des « indésirables<sup>166</sup> » tant par les administrateurs européens que par les responsables tanzaniens après la proclamation de l'indépendance. Cette politique de contrôle de la migration se traduisit en 1983 par la campagne du *Nguvu Kazi*<sup>167</sup>. Ce programme se fit sous l'impulsion du nouveau gouvernement et en particulier son Premier Ministre, Edward Sokoine, nommé en 1983. La mise en place de la loi sur le « déploiement des ressources humaines » adopté par le Parlement le 15 octobre 1983 (*The Human Resources Deployment Act*, rebaptisé *Nguvu Kazi*) était en effet une des priorités du premier ministre<sup>168</sup>. Cette loi

---

<sup>163</sup> URFER S.(1976) *Une Afrique socialiste, la Tanzanie*. Paris, éditions sociales, cité dans DUMONT R., MOTTIN M.F. (1980) *L'Afrique étranglée. Zambie, Tanzanie, Sénégal, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Cap-Vert*. Paris, Seuil, Coll. Histoire immédiate, p.131.

<sup>164</sup> PIORO Z. (1972) Growth poles and growth centre theory applied to settlement development in Tanzania. In KUKLINSKI (1972) *Growth poles and growth centre in regional Planning*. Geneva, United nations research, Institute for social Development, p.180.

<sup>165</sup> À ce sujet voir les travaux d'Andrew Burton, BURTON A. (2001) Urchins, loafers and the cult of the cowboy : urbanization and delinquency in Dar Es-Salaam, 1919-61. *Journal of African History*, 42, United Kingdom, Cambridge University Press, pp.199-216. et BURTON A. (1999) op.cit., 278 p.

<sup>166</sup> Ibid.

<sup>167</sup> En swahili, le terme de *Kazi* signifie Travail, *Nguvu* signifie force, puissance ou encore pouvoir. MITI K. propose dans son article de traduire cette apposition de ces deux termes par des expressions telles que ardeur au travail, application au travail, voire si l'on tient compte des connotations du mot *Nguvu*, amour du travail, In MITI K. (1985) L'opération *Nguvu Kazi* à Dar es Salaam. Ardeur au travail et contrôle de l'espace urbain. In *Politique africaine*, n°17, p.88.

<sup>168</sup> Ibid., p. 89.

devait participer à la lutte contre la pénurie alimentaire que connaissait alors le pays. Les personnes qui étaient sans emploi en ville et plus particulièrement à Dar Es-Salaam devaient retourner travailler dans les champs, tous devaient participer à l'effort national. L'accent était donc mis sur le rapatriement, car selon les dirigeants les problèmes auxquels étaient confrontées les villes, tels que la rareté des biens de consommation ou les difficultés de transports, étaient causés par le trop grand nombre d'inactifs qui y résidaient<sup>169</sup>. La loi fut, une fois votée, immédiatement appliquée dans la ville de Dar Es-Salaam, où la pression sur les services et les infrastructures se faisait de plus en plus forte suite à une décennie marquée par de forts taux de croissance urbaine. Les sans emplois étaient invités à se faire enregistrer auprès de leur arrondissement, des lopins de terres devaient leur être fournis dans les villages autour de Dar Es-Salaam ou dans leur région d'origine. Les citoyens de Dar Es-Salaam devaient avoir en leur possession une carte d'identité stipulant leur employeur pour pouvoir prouver qu'ils n'étaient pas des sans-emplois et donc ne pas se faire arrêter lors des rafles. Ces dernières ont d'ailleurs provoqué de vives protestations de la part de la population car elles étaient souvent menées sans discernement. Ainsi, de véritables travailleurs furent arrêtés, ainsi que des femmes au foyer. Le but de cette loi était donc prioritairement de limiter la croissance de Dar Es-Salaam, mais également pour les dirigeants de réduire le danger potentiel de révolte ou d'opposition qui pourrait naître en ville<sup>170</sup>. Cette pratique devait décourager la venue de migrants en ville. Mais force est de constater qu'elle ne fut pas très concluante.

Ces interventions pour limiter la croissance de Dar Es-Salaam furent accompagnées par une réforme des autorités locales qui devait encourager la mobilisation citadine et l'émergence de projets au niveau local.

### **3. L'abolition des autorités urbaines (1974-1978)**

L'idéologie socialiste fut concrétisée, en 1972, par un choix gestionnaire en faveur de la décentralisation. La volonté des dirigeants était de rapprocher la population des administrations et de faciliter la participation des citoyens au développement de la nation. Le gouvernement voulait décentraliser les instances décisionnelles de Dar Es-Salaam vers les autres niveaux administratifs : districts et régions. Cette décentralisation se traduisit par un transfert des pouvoirs, notamment du contrôle financier, la mise en place d'institutions, de personnel et d'assistance technique. Le système administratif tanzanien était caractérisé par une forte hiérarchie, du village au ministère, par laquelle montaient et redescendaient aussi bien l'information et les projets, que les financements. Lors de cet épisode de la décentralisation, le nombre de régions et de districts fut considérablement augmenté.

En fait de décentralisation, le gouvernement central tanzanien avait renforcé son pouvoir bureaucratique. Il s'agissait plus d'une déconcentration renforçant le poids des encadrements.

---

<sup>169</sup> Ibid., p.92.

<sup>170</sup> Ibid., p.100.

Elle « *s'accompagnait de l'abolition de tous les conseils d'administration locaux dans la Tanzanie urbaine et rurale, et de leur remplacement par des corps régionaux et de districts dominés par les fonctionnaires du gouvernement central*<sup>171</sup> ». Ainsi, les conseils urbains ont été abolis à compter de janvier 1974. À Dar Es-Salaam, le conseil municipal fut dissout et ses fonctions furent partagées entre les trois conseils de Districts pour le Développement d'Ilala, Temeke et de Kinondoni d'une part et la Région de Dar Es-Salaam d'autre part. La décentralisation renforça la place des fonctionnaires présents dans les conseils et placés par le gouvernement central. Les divers ministères, par ailleurs, délèguèrent des ingénieurs au niveau des Districts et des Régions pour gérer les problèmes techniques à l'échelle locale. Les ministères conservèrent d'importants pouvoirs. Les budgets continuèrent d'être élaborés au niveau des ministères et non au niveau des régions<sup>172</sup>. Les *City Councils* disparus, la gestion urbaine fut donc entre les mains des différents ministères et par conséquent du gouvernement central. La gestion urbaine souffrit de cet état de fait ; ainsi pour Richard Stren, « *la décentralisation a causé à Dar Es-Salaam de sévères problèmes de coordination administrative et (indirectement) des niveaux de subventionnement extrêmement bas ainsi qu'une pénurie de personnel en ce qui concerne la plus grande partie des domaines des équipements et des services*<sup>173</sup> ». Cette période de réorganisation des collectivités locales fut marquée par des problèmes de coordination entre le niveau ministériel et le niveau régional, ce qui fut pour Hill F.<sup>174</sup> l'une des sources principales de confusion dans l'administration. En effet, bien que les ministères continuèrent de planifier, c'étaient aux régions et aux districts d'implanter les programmes qui étaient souvent peu appropriés à la réalité locale.

Le gouvernement s'était emparé également des ressources des anciennes municipalités. La taxe locale fut abolie et remplacée par un impôt direct du gouvernement. Ainsi, les diverses taxes étaient récoltées par le gouvernement central et les régions redistribuaient les subventions en fonction des priorités gouvernementales. Par conséquent, pendant cette période, dans le contexte d'une politique de développement des campagnes, les investissements en milieu urbain étaient relativement réduits. De 1972 à 1978, des ressources minimales furent donc allouées aux villes, le gouvernement estimant que les villes étaient suffisamment développées et dotées en infrastructures par rapport aux campagnes. Comme le confirme S. Kulaba, « *la stratégie de développement avait, dans l'ensemble, il est vrai, un préjugé très en faveur du développement rural*<sup>175</sup> ». Ainsi, pendant la période de décentralisation comprise entre 1974 et 1978, la région de Dar Es-Salaam comptabilisa un budget de 80 587 000 Tsh. ; seuls 20 % de ce budget furent alloués à la ville de Dar Es-Salaam (soit 16 037 000 Tsh.), les 80 % restants étant distribués aux zones rurales de la région. Cette somme devait servir à financer les projets de développement, mais également

---

<sup>171</sup> STREN R., (1993) Les collectivités locales urbaines en Afrique. In STREN R. WHITE R. (Dir). *Villes africaines en crise. Gérer la croissance urbaine au sud du Sahara*. Paris, L'Harmattan, coll. Villes et Entreprises, p. 35.

<sup>172</sup> HILL F. (1979) Administrative, Decentralization for Development, Participation, and Control in Tanzania. In *Journal of African Studies*, vol.6 n°4. Los Angeles, University of California, p.185.

<sup>173</sup> STREN R. (1993), op. cit., p. 36.

<sup>174</sup> HILL F. (1979), op. cit., p.185.

<sup>175</sup> KULABA S. (1993) op. cit., p. 231.



à l'entretien des infrastructures et des services. Cette somme était inférieure à celle perçue par les districts ruraux.

Les choix idéologiques accompagnés des changements gestionnaires aboutirent à une situation de crise des infrastructures en milieu urbain. En effet, la ville de Dar Es-Salaam vit durant cette période se détourner l'attention des gestionnaires de sa croissance urbaine. La structure administrative établie lors de la période de décentralisation se révéla rapidement inadéquate pour la gestion des centres urbains. Dans le même temps, les investissements ont été réduits au profit des zones rurales. Le résultat de cette politique se fit rapidement sentir sur le terrain : ainsi, à peine «  *cinq ans après l'abolition des autorités urbaines locales en 1972, le gouvernement commença à recevoir des plaintes concernant la situation des services des centres urbains. Les coupures d'eau prolongées, les ordures non collectées, le manque d'entretien des routes et le manque de contrôle de la malaria rendaient les villes nuisibles pour la santé*<sup>176</sup> ». Cette gestion des milieux urbains par les districts et les régions fut abandonnée en 1978, avec le rétablissement des collectivités locales urbaines que l'on présentera dans la partie suivante.

## ***B. La dégradation des services urbains***

Alors que l'idéologie de l'*ujamaa* qui animait le pouvoir prônait l'égalité des citoyens et l'arrêt de l'exploitation d'une classe par une autre, paradoxalement les différenciations en milieu urbain sont reprises par le texte du plan directeur de 1968. La ville était divisée en zones résidentielles plus ou moins denses. L'inégalité face à l'appropriation de la terre et les services urbains restait fortement présente. Les réalisations de projet urbain ne répondaient pas aux besoins des citoyens et étaient souvent en décalage avec la réalité daroise. Les programmes de logement pour les plus pauvres se révélèrent être des échecs. La sous-estimation de la croissance urbaine, des besoins en parcelles et en services urbains contraignit la population à faire appel au secteur informel. L'insuffisance des logements disponibles et des services, accompagnée d'une maintenance inadéquate, aboutit à une dégradation des services en place dans la métropole.

### **1. L'échec de la politique de la villagisation : Dar Es-Salaam continue de croître**

L'objectif de l'*ujamaa* était de développer le monde rural, d'améliorer les conditions de vie des paysans par un salaire honorable, mais également en leur fournissant des services de bases comme l'approvisionnement en eau, l'éducation ou l'accès aux soins. Pour que le plus grand nombre de paysans bénéficie de ces services, il fallait les regrouper dans des villages. La Tanzanie est un pays où l'habitat est majoritairement dispersé (en dehors des villages des pentes du Kilimandjaro, ou encore de la région de Mtwara). Les administrateurs pensaient qu'il était impossible d'équiper un milieu d'habitat dispersé, une politique de regroupement

---

<sup>176</sup> STREN R. HALFANI M., MALOMBE J. (1995) op.cit., p.192. Traduction personnelle.

de la population dans les campagnes fut alors menée dans le cadre de l'*ujamaa*. Les trois-quarts du pays est situé dans une zone semi-aride, peu peuplée, où l'agriculture pratiquée est une agriculture extensive souvent juxtaposée au nomadisme. La population devait alors s'installer dans les bassins fluviaux plus fertiles. La logique de cette réforme était double : il fallait augmenter la production agricole par une agriculture intensive tout en ayant un but d'équité sociale par l'intermédiaire de la fourniture des services de base comme l'eau et l'éducation. Or, cette politique échoua lourdement et n'endigua pas la forte migration vers les villes et en particulier vers la plus grande d'entre elle : Dar Es-Salaam. L'échec de la politique de l'*ujamaa* est lié à plusieurs facteurs, internes et externes au pays.

La généralisation des villages communautaires et surtout le déplacement forcé des populations furent fort mal acceptés par les paysans. Les villages *ujamaa* où les paysans devaient vivre et travailler ensemble « pour le bien de tous » devaient regrouper 30 à 40 familles. Lors du lancement du programme de développement rural, seuls les villages *ujamaa* bénéficiaient des aides multiples du gouvernement central. Les paysans non *ujamaa*, à l'époque majoritaires, ne recevaient aucun soutien. S'en suivit une baisse de la production agricole dès 1966<sup>177</sup>. Les villages ayant l'appellation *ujamaa* étaient minoritaires au début des années 1970, car les paysans volontaires étaient rares pour venir s'installer dans ces villages. Par conséquent dès 1973, le gouvernement tanzanien changea de méthode en rendant obligatoire la création des villages, c'est l'époque de la « villagisation ».

La mise en place de l'*ujamaa* et du programme de décentralisation dans les campagnes était gérée par une bureaucratie privilégiée qui recevait des salaires supérieurs aux revenus des paysans. La multiplication des niveaux hiérarchiques : villages, arrondissements, districts et régions nécessita un nombre important de bureaucrates pour faire fonctionner ce système. Ces mêmes bureaucrates entassaient ainsi les personnes dans les villages sans véritable connaissance du terrain, et voulaient répondre ainsi aux demandes officielles. En fait la villagisation s'est faite sans planification.

**Tableau I.21. Croissance des villages planifiés en Tanzanie entre 1968 et 1977**

Année	Villages	Population
1968	180	85 500
1971	4500	1,5 million
1974	5500	3,5 millions
1976	6500	10,2 millions
1977	7000	12,5 millions

Source : MOSHA A.C. (1989), Planning and development of human settlement in Tanzania. In *Review of rural and urban planning in South and East Africa*, 1, 1989, p.34.

Durant cette période, la production des matières agricoles chuta encore. Ces gros villages posaient en effet des problèmes de production. La pression sur le sol autour de ces villages

---

<sup>177</sup> DUMONT R., MOTTIN M.F. (1980) op.cit., p.129.

était fort importante, on comptait près de 2 000 habitants par village, certains étaient bien entendu beaucoup plus gros (Tableau I.21). Les champs à proximité des villages étaient cultivés en permanence, les animaux engendraient du surpâturage, les sols s'appauvrirent autour de ces gros villages d'agriculteurs. Certains villages mal situés furent abandonnés car le site était mal choisi : terres trop peu fertiles, zones inondables, manque d'eau... et les paysans furent à nouveau déplacés. Les caractéristiques de la Tanzanie ne semblaient pas être prises en compte lors de l'élaboration de ce programme. Le gouvernement poussait à une nouvelle agriculture faite de cultures intensives, à l'aide d'engrais et de tracteurs qu'il fallait importer. L'instauration de cette agriculture nécessitait donc un investissement important. Le maïs devint la culture principale au détriment des cultures traditionnelles et de la diversité des aliments. La motivation et l'enthousiasme des paysans face à ce programme étaient relativement mitigés ; même si certains villages étaient dynamiques, ils étaient très minoritaires. Cette agriculture eut donc de fortes incidences négatives sur l'environnement, comme les phénomènes de déforestation ou d'érosion. Les modes de vie de la paysannerie ont également été fortement bousculés lors de la période de la villagisation, les paysans ne vivaient plus sur leur terre, ne cultivaient plus les denrées traditionnelles ; pour autant leurs conditions de vie ne s'étaient pas améliorées.

Le mécontentement des paysans était important, les productions ne suffisaient pas, une partie du pays était touchée par la famine, les services de base ne furent pas installés partout et quand ils étaient présents, ils ne fonctionnaient pas forcément. La vie dans les villages était donc rude, les denrées ne suffisaient pas pour nourrir l'ensemble des villageois, certains paysans continuaient de vivre dans une extrême pauvreté. Le développement des villages a donc échoué dans quasiment l'ensemble du pays et n'a pas réussi à entraver l'appel de l'urbanisation. Les paysans, dans un premier temps les jeunes hommes, ont donc été de plus en plus nombreux à quitter le village pour aller à Dar Es-Salaam, lors de cette période *ujamaa* qui a si peu porté d'intérêt au milieu urbain. De plus, les conditions naturelles et en particulier les nombreuses sécheresses qui touchèrent la Tanzanie au courant des deux décennies 1960 et 1970 ne participèrent pas au développement des activités agricoles et aggravèrent les conditions de vie des paysans.

Enfin le programme de décentralisation, en particulier des entreprises, fut également un échec. Sur les trente nouvelles entreprises importantes construites durant les deux années après la déclaration d'Arusha, seules dix se sont implantées en dehors de Dar Es-Salaam : sept sur ces dix ont été localisées entre Arusha et Moshi<sup>178</sup>. Les petits centres urbains n'étaient pas en mesure d'accueillir des entreprises importantes, elles ne possédaient pas les infrastructures nécessaires, comparées à celles présentes à Dar Es-Salaam. Cet échec dans la localisation des industries obligea le gouvernement à débloquer des fonds pour les zones urbaines, en matière d'infrastructures pour satisfaire aux besoins de ces industries : besoins en eau, électricité, routes... Indéniablement, ceci participa à l'augmentation de la migration rurale vers les grandes villes tanzaniennes et tout particulièrement vers Dar Es-Salaam.

---

<sup>178</sup> BANYIKWA W. (1979) The foundations and structure of a humanized urbanism in Tanzania. In *Journal of the Geographical Association of Tanzania*. n°18, June 1979, p.13.

Ce programme en faveur des campagnes a cependant eu des réussites et il y a eu dans certains domaines des réductions d'inégalités. Le programme éducatif mené par le gouvernement fut certainement une des plus grandes réussites de la politique de l'*ujamaa*. Les écoles ont été construites plus ou moins grandes et modernes selon les villages. En 1969 l'ensemble des écoles privées fut nationalisé, avec un corps enseignant africain. Dix ans plus tard, *The Education Act* de 1978, lance une politique d'éducation primaire universelle où tous les enfants doivent effectuer sept années d'enseignement. Les enfants, filles comme garçons, ont donc accès dans l'ensemble du territoire à une éducation primaire. Des écoles primaires furent construites dans tous le pays et des nouveaux instituteurs furent formés. Cet investissement dans le secteur éducatif permit à la Tanzanie d'obtenir un des meilleurs taux d'alphabétisation du continent africain. Du fait du nombre restreint d'établissements, l'accès à l'enseignement secondaire restait cependant très limité. Cette politique éducative offrit une opportunité à ces jeunes gens de tenter leur chance avec leur petit bagage scolaire en ville.

Les inégalités furent également réduites en termes de salaires : l'indice mesurant l'écart entre les salaires les plus élevés et les plus bas dans la fonction publique passait de 29 à 9 entre 1960 et 1977<sup>179</sup>. Mais cela concernait la fonction publique et non pas l'ensemble des salaires privés et publics. Enfin, l'instauration de la langue locale commune à l'ensemble des ethnies de la Tanzanie fut également un geste politique fort de la politique d'*ujamaa*. Le kiswahili devient la langue universelle de l'enseignement primaire. Cette langue est également adoptée pour l'ensemble des actes de la vie : politiques, média, commerces. Il s'agissait pour le gouvernement de trouver une langue de communication pour les 100 ethnies du pays tout en valorisant la population, et ne pas sombrer dans l'utilisation de l'anglais, ce qui aurait pu exclure une partie de la population tanzanienne.

## **2. Echec des programmes de logements**

Les politiques menées en matière de logements et d'équipement des quartiers n'ont pas participé à l'atténuation des écarts en milieu urbain, bien au contraire. Le peu de logements disponibles, les premiers déguerpissements et les programmes détournés en faveur d'une partie privilégiée des urbains ont exclu les plus pauvres des quartiers planifiés et équipés.

Au lendemain de la proclamation de l'indépendance, Dar Es-Salaam bénéficiait de l'attention du gouvernement. Elle était alors la toute jeune capitale du Tanganyika et la représentation et le support du nouvel Etat<sup>180</sup>. En 1962, le *National Housing Corporation* fut créé par le gouvernement pour fournir à la population africaine des logements décents à faible coût. Financé en partie par le gouvernement et les donateurs internationaux, le NHC avait la lourde tâche de construire 10 000 maisons.

---

<sup>179</sup> SAMOFF J. (1981), op. cit., p.291.

<sup>180</sup> MASSIAH G., TRIBILLON J.F. (1988) *Villes en développement. Essai sur les politiques urbaines dans le tiers monde* Cahiers libres. Paris, Editions La Découverte, p.41.

Le gouvernement, de par les différentes modifications de la loi foncière, s'était progressivement proclamé acteur principal de la promotion foncière aux dépens du secteur privé. L'extension de la ville était par conséquent liée à des fonds publics<sup>181</sup>. En 1963, le *Urban Leaseholds Act* facilita l'acquisition de terrain par le gouvernement, sans toutefois éliminer la spéculation foncière en périphérie urbaine. Il devint le seul acteur autorisé à lotir et à fournir des parcelles aux nouveaux citoyens ; le secteur privé était donc écarté du développement urbain<sup>182</sup>. Les parcelles dans les zones de haute densité étaient louées avec des droits d'occupation annuelle, l'occupant devait déposer un paiement équivalent à un an de loyer, pour simplement pouvoir construire une structure temporaire dans un quartier dépourvu d'infrastructures. Pour obtenir un droit d'occupation plus long, en général 33 ans, dans les zones denses, l'occupant devait payer un loyer plus important, et satisfaire aux conditions de construction spécifiées dans le *Building code of 1953*, ce qui demandait des dépenses bien plus importantes. Ces conditions n'encourageaient pas les populations les plus pauvres à s'installer dans les zones planifiées. De plus, le temps d'attente pour obtenir ce droit d'occupation était fort long, une étude menée par le gouvernement tanzanien en 1972 estimait 280 jours<sup>183</sup> ce temps d'attente. Toute construction en dehors des programmes émanant de l'Etat relevait de l'habitat spontané, car en dehors du cadre étatique. Face à l'insuffisance des parcelles loties, les quartiers spontanés se multiplièrent. Ne voulant pas paraître impopulaire, le gouvernement adopta une attitude de « laissez-faire » face à la prolifération de phénomène de *squatting*. En 1971, le gouvernement nationalisa également tous les bâtiments en location d'une valeur de plus de 10 000 \$. *The Registrar of Buildings* (RCB) fut ainsi créé pour gérer les 2 900 bâtiments ainsi acquis par le gouvernement<sup>184</sup>. Cette nationalisation toucha principalement les populations d'origine asiatique du centre ville. Les propriétaires des immeubles avaient le droit de rester dans leur logement ; pour les locataires, seul le créancier changea.

Quelques interventions de *slum clearance*, qui consistaient en des actions de déguerpissement, ont été menées sous l'autorité du NHC au milieu des années 60, lors du premier plan quinquennal. La première intervention eut lieu à Magomeni, elle fut suivie par celles d'Ilala, Temeke, Keko et Mwanyamala. À cette époque, le terme de « bidonville » était utilisé en référence aux maisons swahilies construites en matériaux traditionnels (les murs en bois et torchis, les toits en chaume). Ces anciennes maisons furent remplacées par de nouvelles en matériaux modernes, équipées pour la plupart de latrines, et connectées au réseau d'électricité et d'eau. Pourtant, dans le même temps, la municipalité continua d'allouer des permis de construire pour des maisons en matériaux traditionnels. Le programme de *slum clearance* mené par le NHC eut peu de succès, et fut abandonné en 1969. Pour financer cette politique de logement une société financière fut créée la *Permanent Housing Finance Company of Tanzania* (PHFCT) en 1967. Cette compagnie était financée par le gouvernement

---

<sup>181</sup> CAMPBELL J. (1990) op.cit., p.161.

<sup>182</sup> Ibid., p.164.

<sup>183</sup> STREN R. (1975), op. cit.

<sup>184</sup> MOSHA A. C. (1989) op.cit., p.18.



tanzanien et par le CDC, *Commonwealth Development Corporation*. Cette compagnie fournissait des prêts pour la construction ou l'achat de maisons. Les demandeurs débiteurs devaient fournir un titre d'occupation légale pour obtenir le prêt. Mais les conditions de prêts et de remboursement du prêt limitaient considérablement la population qui pouvait faire appel à ces services de prêts. En effet, Manfred Bienfeld et Helmuth Binhammer<sup>185</sup> ont montré que dans des conditions normales, pour un emprunt de 30 000 shillings tanzaniens, le remboursement mensuel s'élevait à 205,66Tsh. ce qui sous entend que l'emprunteur ait un revenu de 822 Tsh. (quatre fois le montant du prêt d'après les règlements de fonctionnement du PHFCT). Or en 1967, seuls 5 % des adultes salariés avaient un salaire mensuel de plus de 750 Tsh. Ainsi, il apparaît que cette structure financière ne concernait qu'une minorité de la population.

À la fin du premier plan quinquennal (1964-1969), le bilan du NHC était fortement décevant : seules 6 327 maisons avaient été construites, ce qui représentait une moyenne de 1000 constructions par an pour l'ensemble des centres urbains de Tanzanie. À Dar Es-Salaam, seules 400<sup>186</sup> maisons par an ont été construites, alors que la demande annuelle à Dar Es-Salaam était estimée à 6 000 logements<sup>187</sup>. De plus la moitié des maisons construites remplaçaient simplement celles qui avaient été détruites par le programme de *slum clearance*; le parc immobilier était donc renouvelé mais peu agrandi. En conclusion, le programme a plus détruit de maisons qu'il n'en a construit<sup>188</sup>.

Le second plan quinquennal de la République de Tanzanie (1969-1974) définit une nouvelle politique de logement en milieu urbain, centrée principalement sur les logements pour les plus pauvres en abandonnant les actions de déguerpissement. Les dirigeants de l'époque devaient d'une part répondre aux besoins en logements de la population de plus en plus nombreuse en milieu urbain mais également limiter les inégalités entre milieu rural et milieu urbain. Pour répondre à ce double objectif, le gouvernement proposa une politique urbaine basée sur la notion de *self-reliance*. Les citoyens devaient pouvoir par eux-mêmes ou en petits groupes construire leurs habitations avec un minimum d'assistance de la part de l'Etat<sup>189</sup>. La volonté de celui-ci était d'équiper les quartiers non desservis par les réseaux urbains tout en minimisant les coûts. Il s'agissait donc de développer de l'habitat à faible coût. Cette volonté aboutit à la création de deux programmes : *sites and services* et *upgrading*. Le premier fournit des parcelles assainies à la population, le second consista à équiper des quartiers spontanés.

En collaboration avec la Banque mondiale, le NHC crée le *National Sites and Services* (NSSS). Une première phase de trois années fut engagée en 1974. Les zones bénéficiant du programme devaient fournir des parcelles équipées en infrastructures de base telles que l'eau, l'électricité et des établissements collectifs. Ainsi, lors de la première phase du programme,

---

<sup>185</sup> BIENEFELD M., BINHAMMER H. (1972) Tanzania Housing Finance and Housing Policy. In HUTTON J. *Urban Challenge In East Africa*. Nairobi, East African Publishing House, p. 193.

<sup>186</sup> CAMPBELL J. (1990), op. cit., p.161.

<sup>187</sup> BIENEFELD M., BINHAMMER H. (1972), op. cit., p.186-187.

<sup>188</sup> CAMPBELL J. (1990) op. cit., p.161.

<sup>189</sup> FIMBO M. (1978) op.cit., p. 188.

quatre dispensaires, six écoles primaires et six marchés furent construits à Dar Es-Salaam. Les parcelles destinées à la construction de maisons individuelles étaient attribuées avec un bail à long terme de 33 ans pour assurer une certaine sécurité foncière. La population devait alors mettre en valeur cette parcelle en construisant une habitation dans les trois années après l'obtention du bail. Dans le cas contraire, la parcelle était restituée à l'Etat. Cette astreinte devait limiter la spéculation foncière et la revente des terrains à des populations non ciblées par le projet. Les constructions devaient suivre des contraintes relativement strictes, aussi bien au niveau de l'architecture que des matériaux employés. Le modèle de construction était la maison swahilie. Le gouvernement encouragea également la construction à l'aide de matériaux locaux peu coûteux. L'utilisation des blocs de ciment remplaça progressivement le torchis et le bois.

En 1972, un organisme de prêt fut créé : le *Tanzania Housing Bank* (THB), qui remplace l'ancien PHFCT. Les citoyens pouvaient faire appel à cette banque pour obtenir des prêts pour les aider à la construction de leur habitation. Ce système devait faciliter l'accès des populations les plus pauvres à des logements de qualité. Les directives de la THB signifiaient qu'elle ne pouvait financer que les projets économiquement viables et socialement attractifs<sup>190</sup>. Par conséquent, il ne finança que des projets concernant des constructions de moyens et hauts standards, estimés comme économiquement viables. Les citoyens devaient pour bénéficier d'un prêt de cette banque être en possession d'un droit d'occupation du sol. Le montant du prêt était calculé en fonction du revenu annuel de l'emprunteur. Cependant les résultats furent décevants. Le programme de prêt montra rapidement ses limites. Une partie de l'emprunt était utilisée par les bénéficiaires pour l'achat de nourriture par exemple, et non pour construire une habitation. De plus, en l'absence d'une activité industrielle suffisante en Tanzanie, les matériaux nécessaires manquaient régulièrement et par conséquent leur prix augmentait au-delà de la somme prévue lors de l'emprunt. De plus, les subventions de gouvernement octroyées à la THC ont considérablement diminué entre 1970 et 1974 reflétant les nouvelles orientations de développement du gouvernement.

La réhabilitation des quartiers spontanés, les programmes d'*upgrading*, constituait le deuxième volet de la politique d'habitat au profit des populations pauvres. En 1974, la Tanzanie bénéficia une fois de plus d'un prêt de la Banque mondiale pour le financement de la première phase de quatre années de ce programme. Le gouvernement reconnaissait les quartiers spontanés comme une solution intermédiaire au problème d'habitat urbain. L'objectif de ce programme étant d'améliorer les conditions de vie et l'environnement urbain, il passa principalement par la réalisation d'équipements urbains. C'est dans deux parties du quartier de Manzese, le plus ancien quartier spontané de la ville, que démarra le projet de réhabilitation. À l'été de l'année 1980 les travaux d'équipements du quartier de Manzese étaient achevés : routes, drainage, canalisations pour la distribution de l'eau.

Le but de ces deux projets était d'améliorer les normes d'équipements et d'infrastructures des quartiers. Les quartiers devaient être traversés par un réseau de voirie. Une fontaine publique

---

<sup>190</sup>Ibid., p. 191.

équipée de 3 à 4 robinets devait approvisionner 5 à 70 familles à une distance maximale de 250 mètres de chaque habitation. Un réseau d'électricité et de drainage complétait la liste des équipements répertoriés pour ces programmes. Le niveau d'équipement de ces quartiers était par conséquent relativement rudimentaire.

Les résultats des programmes *Sites and Services* et *upgrading* ont été décevants : peu de maisons furent construites, et les bénéficiaires ne furent pas ceux escomptés. Les quartiers illégaux furent en partie équipés avec les infrastructures urbaines de base, le programme de construction de maisons neuves montra de nombreux travers. Les normes de constructions demandées ainsi que les conditions de prêts éloignèrent les populations ciblées de ces programmes de parcelles assainies. En effet, l'auto-construction posa des problèmes à la population trop pauvre pour répondre aux standards demandés. La *Tanzania Housing Bank* n'accordait de prêt qu'aux personnes solvables, se garantissant ainsi le remboursement. L'attribution de prêts était donc limitée à la population salariée, excluant de fait la majorité des citoyens à bas revenus. L'attribution des parcelles équipées était basée sur un système de points avantageant les populations salariées<sup>191</sup>. Les normes de construction élaborées par la Banque mondiale étaient également en décalage avec la réalité tanzanienne. Le prix de construction des maisons s'est révélé être bien plus élevé que les prêts consentis par la THB.

Les populations émanant des classes moyennes et aisées se sont installées dans ces zones de *Sites and Services*. Ce programme sélectionna trois quartiers du district de Kinondoni : Kijitonyama, Sinza et Mikocheni. Ces trois quartiers se trouvent à proximité de quartiers à haut standing, ce qui conduit Halfani M.S à soulever l'hypothèse que ces quartiers de *sites and services* avaient comme unique but d'accueillir les fonctionnaires, politiciens et citoyens de la classe moyenne et supérieure pouvant investir<sup>192</sup>. En 1976, un total de 6104 parcelles étaient louées dans ces trois quartiers de Dar Es-Salaam<sup>193</sup>. Seuls 917, soit 15 % contenaient une construction achevée, et 1784 (29 %) ne montraient aucun début de chantier<sup>194</sup>. Kijitonyama était alors le quartier le plus développé. Les parcelles étaient situées à proximité des routes principales et des services, les maisons construites dans le cadre de ce programme à Kijitonyama se révélèrent d'un standing plus élevé que celui initialement prévu. De nombreuses malversations semblent donc avoir été commises lors de ces programmes de *sites and services*. Ainsi, comme le conclut Richard Stren, ceux qui possèdent les connexions, l'éducation et la richesse en Tanzanie ont été capables de prendre avantage du système de distribution des terres dans le cadre du programme *Sites and Services* comme ils l'auraient probablement fait lors d'une allocation classique de la terre<sup>195</sup>. Il apparaît aujourd'hui une contradiction : alors que les quartiers informels ne cessent de s'étendre, les terrains constructibles ne sont pas tous utilisés. À Sinza, quartier qui a bénéficié du programme *Sites*

---

<sup>191</sup> KIRONDE L.(1994), op. cit., p.387.

<sup>192</sup> HALFANI M.S. (1986) *Urban Management and the implantation of an Externally financed Project in Dar Es-Salaam*. Ph D. Thesis, University of Toronto. Cité dans KIRONDE (1994), p.380.

<sup>193</sup> STREN R. (1982) op.cit., p.85.

<sup>194</sup> Ibid., p.85.

<sup>195</sup> Ibid, p.89.

and Services, il restait en 1992, soit près de 20 ans après le lancement du programme, des parcelles vacantes ainsi que des terrains non mis en valeur.

**Tableau I.22. Progression de la valorisation des parcelles dans les quartiers de Sinza A et Sinza B**

Quartier	A	B	Total
Nombre total de parcelles	600	700	1300
Parcelles vacantes	30	21	51
Parcelles avec fondation	31	18	49
Parcelles partiellement développées (sans le toit)	113	41	154

Source : KOMBE J. (1994) The demise of public urban land management and the emergence of informal land markets in Tanzania. A case of Dar Es-Salaam City. In *Habitat International*, vol.18, n°1, p.32.

Ainsi, malgré les projets entrepris à Dar Es-Salaam, la majorité de l'habitat était du domaine de l'informel, et les infrastructures au sein des quartiers restaient insuffisantes et inappropriées. De plus, la volonté de limiter la croissance urbaine incita les planificateurs à sous estimer la croissance urbaine, et par conséquent les futurs besoins en logement mais également en infrastructures.

### 3. Sous estimation de la croissance urbaine par les autorités

Tout juste après la déclaration d'Arusha un nouveau plan urbain pour le développement de Dar Es-Salaam fut dessiné. L'étude fut financée par le gouvernement canadien et réalisée par une société de consultants canadiens, *Project Planning Associates*. Voilà encore une des contradictions de la politique tanzanienne qui d'un côté revendique la *self-reliance* et de l'autre engage une compagnie étrangère pour définir le futur plan de la capitale tanzanienne. Pour Lusugga Kironde, cette situation était un véritable soulagement autant pour l'Etat et que pour la mairie, qui n'avaient pas à prendre de décisions dans cette période de changement politique. En 1968, fut donc établi le nouveau plan pour le développement de la métropole, mais également le second Plan quinquennal qui tente de limiter l'influence de Dar Es-Salaam. Ce plan quinquennal avec la décentralisation et le changement de capitale a détourné l'attention gouvernementale de Dar Es-Salaam et de son plan urbain, qui de ce fait n'a été que peu appliqué.

Dans un contexte politique en faveur du développement des campagnes, les estimations concernant la croissance urbaine et les besoins en infrastructures et en services se fondaient sur un ralentissement de la croissance démographique de la ville de Dar Es-Salaam. Par conséquent, le plan urbain de 1968 et les différents guides urbanistiques tablaient leur estimation sur des taux de croissance urbains faibles.

Ainsi, les estimations de la demande en eau future faites dans le *Master Plan* de 1968 suivaient la volonté politique du moment, réduire la croissance urbaine de Dar Es-Salaam.

Ainsi en 1969, une étude proposant des recommandations pour le système de distribution de l'eau de la ville établit ses projections sur un taux de croissance urbaine de 9 % jusqu'en 1974, puis de 5 %<sup>196</sup>. Or, dans ce plan, Dar Es-Salaam maintenait sa position de principal centre urbain, en restant le centre administratif du pays, le centre éducatif avec son université, mais également un important centre industriel. En effet, la construction de la ligne de chemin de fer vers la Zambie, le TAZARA, connectait le sud du pays au port et développait les activités de ce dernier.

Les projections du plan urbain de 1968 estimaient l'augmentation de la demande en eau de 80 à 200 litres par habitant et par jour pour les vingt années à venir.<sup>197</sup> Les prévisions pour 1989 étaient basées sur une population de 1 028 000 habitants avec une demande moyenne de 190 litres par habitant et par jour. Il apparaît que si la population a été sous-estimée dans ce plan, la consommation journalière était quant à elle prévue de manière généreuse. Les capacités du réseau d'eau en 1989 devaient donc pouvoir produire 200 millions de litres par jour uniquement pour les besoins domestiques<sup>198</sup>. Ceci nécessitait donc l'exploitation d'une nouvelle source. Les estimations à court terme, c'est-à-dire pour 1974, projetaient une consommation de 112 millions de litres par jour pour une population de 500 000 citoyens. Or comme on le verra plus tard, la demande, dès le début de la décennie 1970, dépassa les capacités du réseau.

De plus, les estimations étaient faites uniquement en fonction de la demande domestique et industrielle. Le plan de 1968 distinguait les industries consommatrices d'eau et les usines non-consommatrices. Mais il n'était pas possible de prédire précisément le type d'industrie qui s'installerait dans la ville, leur nombre ainsi que la quantité d'eau qu'elles consommeraient. De plus, le Second Plan quinquennal appelait au ralentissement du développement industriel dans la métropole daroise au profit des pôles de croissance. Il y avait ici aussi une propension à sous estimer les besoins futurs du secteur industriel. Enfin, les estimations ne prenaient pas en compte les activités fortement consommatrices en eau comme l'agriculture urbaine, l'élevage, ou les hôpitaux. Une part importante des activités de la ville n'était donc pas prise en compte lors de l'élaboration de ces prévisions ; ainsi, des besoins en eau ont été occultés par les planificateurs.

Le plan de 1968 était d'un côté fort ambitieux puisqu'en matière de distribution de l'eau, il était prévu d'équiper toutes les nouvelles zones résidentielles, et d'apporter dans chaque parcelle de l'eau au robinet. Il s'est montré en fait très irréaliste puisqu'il a occulté la croissance urbaine effective de la ville et la prolifération de l'habitat spontané. Ce plan urbain, très technique dans sa conception, ne fut pas appliqué par les politiques et les administrateurs de la ville. L'extension du système de distribution de l'eau suivait ce plan urbain. Mais, au

---

<sup>196</sup> UNITED RESEARCH COMPANY (1969) *Recommendations for the Dar Es-Salaam Water Supply system*. Prepared for the Ministry Of Communication, Labor and Works, United Republic of Tanzania. Boston, USA, p.30.

<sup>197</sup> THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA (1968) *National capital Master Plan*, Dar Es-Salaam, TS 5 Public Services and Utilities by Project Planning Associated Limited, Toronto, Canada, p.17.

<sup>198</sup> *Ibid.*, p.26.

regard des nombreuses défaillances du réseau, des travaux supplémentaires ont été programmés ultérieurement à l'élaboration du plan urbain.

Lors de l'élaboration du nouveau plan urbain, le nombre de connexions au réseau d'eau s'élevait à 14 200 pour une population d'environ 270 000 habitants. Un citoyen sur dix était donc abonné au service de distribution de l'eau. 46 % de la population de Dar Es-Salaam faisaient appel aux fontaines publiques pour leurs besoins quotidiens en eau. En 1965, l'eau aux bornes-fontaines publiques a cessé d'être payante. Ceci permit à la population dépendante de ces bornes-fontaines d'augmenter sa consommation, puisque la quantité d'eau utilisée par personne doubla, passant de 6,5 l/j/p à 14l/j/p entre 1965 et 1967<sup>199</sup>. La distribution d'eau potable pour la consommation domestique était en 1968 d'environ 70 litres par jour et par habitant. On observe donc une augmentation très importante de la consommation depuis 1948, où la consommation moyenne était inférieure à 10 l/j/p. Les écarts de consommations sont également réduits entre la population disposant de robinets et celle faisant appel aux kiosques publics.

**Tableau I.23. Consommation de l'eau en 1967 (litres par jour)**

	Connexions Individuelles	Kiosques	Industries	Total
Consommation en litres	18 000 000	1 800 000	3 900 000	23 700 000
Population concernée	146 978	125 357		
Moyenne	122 l/j/p	14 l/j/p		
	Consommation domestique			
	Totale			
		19 800 000		
		Moyenne		86,86l/j/p
		72, 57 l/j/p		

Auteur : Valérie Messer (septembre 2001)

Source : UNITED RESEARCH COMPANY (1969) op.cit., p.32-35.

L'augmentation des kiosques publics au sein des quartiers depuis l'indépendance, passant de 78 à 102 en 1967, et la gratuité des bornes-fontaines améliorèrent l'accès à l'eau pour la population vivant dans des quartiers peu équipés ; parallèlement, la demande totale en eau se fit plus forte. Du fait de la forte croissance urbaine et de l'augmentation de la consommation journalière, les capacités de production devaient pouvoir répondre à cette pression croissante sur le réseau.

En 1968, la ville de Dar Es-Salaam était desservie par le système de Mtoni et par le système de la Upper Ruvu. Les débuts des travaux concernant ce nouveau système avaient débuté en 1959. Les travaux d'extension du système de la Upper Ruvu consistaient en une augmentation de la capacité de pompage, une extension de la station de traitement, de nouveaux filtres et la

<sup>199</sup> UNITED RESEARCH COMPANY (1969) op.cit., p.32.



construction de nouvelles canalisations. 3402 kilomètres de canalisations devaient être posés dans la ville pour augmenter la capacité d'écoulement du système de distribution. De nouvelles connexions devaient relier le réservoir de l'Université au quartier d'Ubongo, le réservoir de Kimara au quartier de Tabata, et Kigamboni devait également être desservi. Or en 1983, ces trois quartiers attendaient toujours la mise en place des équipements prévus par le plan urbain de 1968<sup>200</sup>. Aujourd'hui, Ubongo est équipé mais les quartiers de Kigamboni et Tabata ne possèdent qu'un embryon de réseau qui ne permet pas de desservir l'ensemble du quartier.

Entre 1968 et 1979, des améliorations du système de distribution de l'eau ont eu lieu : une nouvelle canalisation desservant le quartier industriel de Pugu ; au centre ville, une canalisation en fonte fut posée sur Uhuru street, desservant la Clocktower, le port et Kurasini. Le quartier de Kijitonyama, quartier faisant partie du programme *Sites and Service*, fut également en partie connecté.

Face à l'augmentation de la demande en eau des secteurs domestique et industriel, des extensions du système furent engagées. Les divers investissements des années 70, en particulier les extensions du système de la *Upper Ruvu*, répondaient à des situations d'urgence. Les travaux entrepris n'étaient pas planifiés par le plan urbain antérieur. L'extension du réseau ne concernait que des zones déjà construites et n'anticipait pas l'extension urbaine. La demande en eau de Dar Es-Salaam devançait les projections. Pour augmenter les capacités de production du réseau de distribution, le système de la Upper Ruvu subit cinq étapes successives de développement. Ces différentes étapes ont suivi la croissance urbaine et l'augmentation des besoins en eau. Dès le début de la mise en opération de ce système, le ministère en charge de l'approvisionnement en eau des centres urbains a dû faire face à une pénurie d'eau. Entre 1963 et 1966, avant l'achèvement de la deuxième phase d'extension du système, la demande était plus importante que les capacités de production<sup>201</sup>. Ainsi la quatrième étape augmenta de 27 200 m<sup>3</sup>/j la production d'eau du système. Depuis 1972, la demande dépassa la capacité de la Upper Ruvu et il apparut impératif de fournir une capacité de distribution supplémentaire à la ville. En 1972, le gouvernement allemand finança un programme d'urgence pour éviter une crise de l'eau. Cette intervention étendit le réseau, en posant des canalisations supplémentaires, vers les zones fortement consommatrices dont la zone industrielle et Kurasini.

---

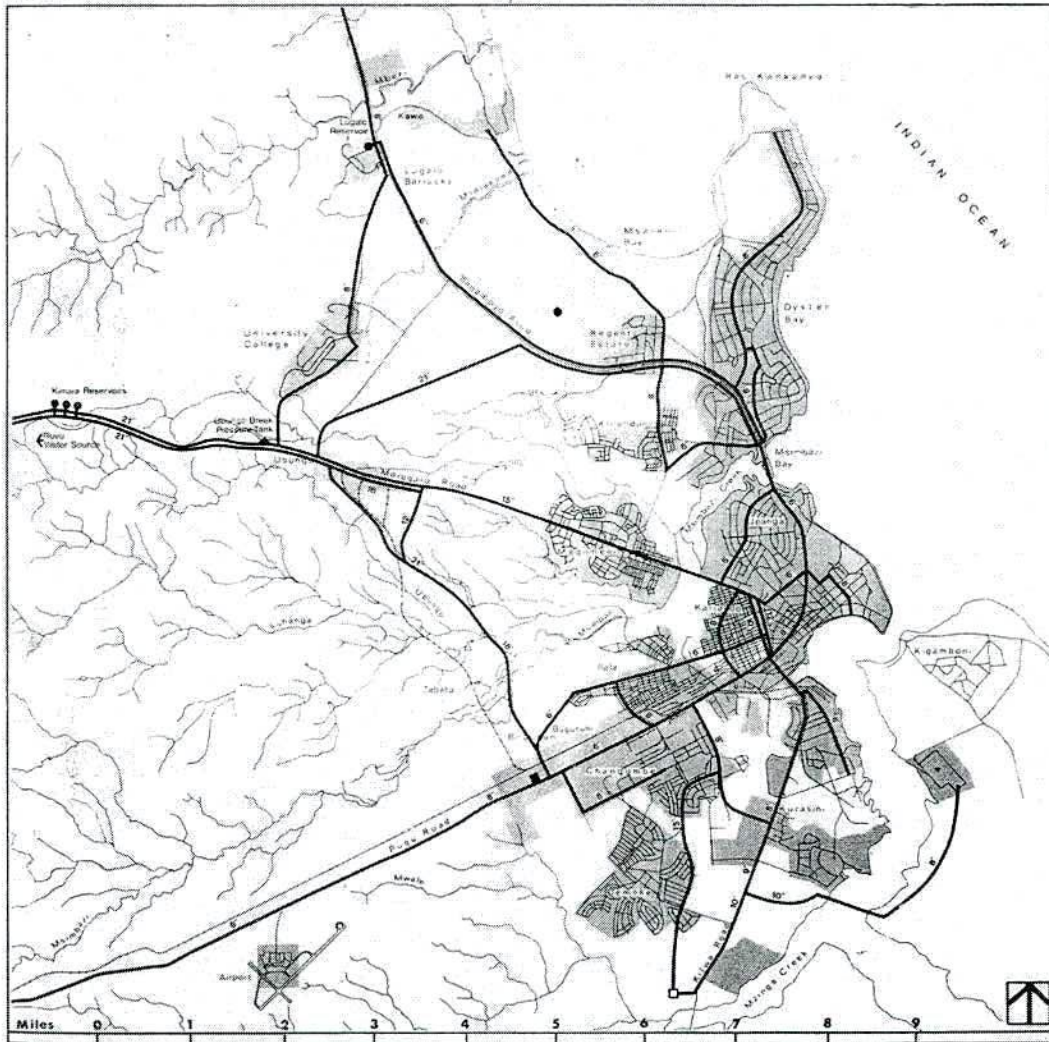
<sup>200</sup> HAYUMA A.M. (1983) The management and Implementation of Physical Infrastructure in Dar Es-Salaam City, Tanzania. In *Journal of Environmental Management* n°16. London, Academic Press Inc., p. 325.

<sup>201</sup> SANG W. (1976) Urban Water problems and policy in Tanzania : a critical assessment. In *Journal of the Geographical Association of Tanzania*, n°14, June 1976, p.108.

Figure I.16

**La distribution de l'eau  
à DAR ES SALAAM  
en 1968**

- Area Served by Water
- 6" Trunk Mains with Size in Inches Diameter
- Pumping Station
- Reservoir
- ▲ Break Pressure Tanks
- Reservoir, Pumping Station & Treatment Plant



Source : Project Planning Associates Ltd, 1968. National Capital Masterplan Dar es Salaam. Government of Tanzania, 72 p.

Durant le Second plan quinquennal, 1969-1974, la volonté du gouvernement était de fournir des standards minimums à la population. L'idéal était de connecter les différentes habitations aux réseaux de distribution de l'eau et de l'assainissement. Certaines parcelles répondant à ces critères furent construites à Dar Es-Salaam : Kijitonyama, Sinza et Tabata. Les dépenses en hydraulique urbaine baissèrent lors du second plan quinquennal du gouvernant tanzanien. Les projets d'hydraulique en zones urbaines avaient utilisé 46 % des fonds dépensés dans les projets eau pour le premier programme quinquennal de la Tanzanie ; pour la période de 1969 à 1974, la part des dépenses des projets baissèrent de 10%<sup>202</sup>. Il s'agissait donc de limiter les dépenses en milieu urbain mais sans faire de véritablement coupe budgétaire. Ces lors des années budgétaires 1971-72 et 1973-74 que le secteur de l'hydraulique urbaine connut les restrictions les plus fortes, ne représentant que 13 et 15 % respectivement des dépenses hydrauliques (Tableau I.24).

**Tableau I.24. Dépenses dans le secteur de l'eau entre 1964 et 1974**

	1964-5	1965-6	1966-7	1967-8	1968-9	Premier FYP
Hydraulique Urbaine	18,4	15,8	12,1	21,3	26	93,6
Hydraulique rurale	3,6	3	7,2	11,3	14	39,1
Irrigation et aménagement des rivières	15	10,6	10,3	5	6,1	47
Etudes	3	5	3,7	7,2	10,2	29,1
TOTAL	40	34,4	33,3	44,8	56,3	208,8
part de l'urbain %	46	46	36	48	46	45
Part de l'irrigation %	38	31	31	11	11	23

	1969-70	1970-71	1971-72	1972-73	1973-74	Second FYP
Hydraulique Urbaine	24,8	23,1	6,1	11,8	84,7	150,5
Hydraulique rurale	19,8	31,5	34,5	44,3	61,5	191,6
Irrigation et aménagement des rivières	9,7	3,1	0,5	0,3	0,2	13,8
Etudes	5	7,9	7,4	22,5	23,5	66,3
TOTAL	59,3	65,6	48,5	78,9	169,9	422,2
part de l'urbain %	42	35	13	15	50	36
Part de l'irrigation %	16	5	1	0	0	3

Source : CLARK W.E. (1978) *Socialist Development and public investment in Tanzania, 1964-73*.  
University Toronto Press, p.86.

Mais dans le même temps certains organes du gouvernement et en particulier les entreprises nationales continuent de privilégier quelques centres urbains. Le ministère de l'Eau a, au lendemain de la déclaration d'Arusha, largement réduit ses investissements en milieu urbain.

<sup>202</sup> CLARK W.E. (1978) op.cit., p. 86.



Cependant la pénurie de l'eau et la situation de crise qui toucha les centres urbains força le ministère en d'allouer une forte part de son budget 1973-1974, environ 50 %, pour développer une distribution de l'eau adaptée, et tout particulièrement à Dar Es-Salaam<sup>203</sup>.

### **III. Un impossible rattrapage dans un contexte de crise économique**

Pays exportateur de matières premières agricoles, la Tanzanie endura avec les autres pays à dominante agraire, une crise grave de son économie, l'obligeant à mener dans les années 1980 une politique d'ajustement structurel négocié avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Cette crise économique entraîna un affaiblissement des revenus de l'Etat qui, en association avec les mesures prises pour y répondre, en particulier les coupes budgétaires, ne sera pas sans conséquence sur les investissements en milieu urbain.

#### ***A. La crise économique***

La crise économique tanzanienne est liée autant à des facteurs externes, crise pétrolière mondiale de 1973-74, qu'à des causes internes, effets négatifs de la politique d'*ujamaa*, ou encore la guerre contre l'Ouganda.

#### **1. Une crise mondiale, dans un contexte de fragilité économique interne**

Dans les années 1970 et aujourd'hui encore, la Tanzanie était un pays ayant une économie essentiellement basée sur l'agriculture. Les cultures de rente traditionnelle de la Tanzanie étaient le café, le coton, le sisal, le thé, le tabac, les noix de cajou et les clous de girofle. Les exportations du pays étaient par conséquent dominées par les produits agricoles alors que les importations étaient constituées de produits manufacturiers nécessaires à l'industrialisation et au développement du pays. Le secteur agricole était partagé entre de petits paysans et les coopératives agricoles d'Etat développées lors de la villagisation. La crise économique tanzanienne commença en 1974 quand le pays expérimenta son premier déficit de la balance des paiements avec la chute du prix des matières premières que la Tanzanie exportait.

L'échec de la villagisation fut un des facteurs responsables de cette grave crise économique que subit le pays. L'objectif premier de cette politique en faveur des campagnes était de rétablir l'équilibre vivrier, de rendre la Tanzanie autonome au niveau des produits agricoles. La politique interventionniste menée pour développer les campagnes n'a pas atteint ses objectifs : la production vivrière demeura largement insuffisante. Le pays était donc dans l'obligation d'importer des céréales de base, comme le maïs, le riz, ou encore le blé. La production n'était pas suffisante pour faire face au moindre facteur aggravant telle une sécheresse ou une augmentation du prix du pétrole.

---

<sup>203</sup> Ibid., p.87.

Ainsi, les facteurs externes aux choix politiques du pays aggravèrent l'échec de la villagisation. Les importations furent plus importantes lors de la grave sécheresse de 1973 et 1974, qui toucha l'ensemble des pays de la zone sahélo-soudanienne<sup>204</sup>. Le gouvernement tanzanien fut forcé d'acheter des céréales sur le marché mondial et dépensa 50 % de ses recettes d'exportation<sup>205</sup>. Au même moment, les prix du pétrole flambaient. L'ensemble des produits de consommation augmenta comme les engrais ou les produits industriels, la balance entre exportation et importation était alors fortement déséquilibrée à la défaveur de la Tanzanie. Cette augmentation des dépenses de l'Etat assécha rapidement les caisses. Ainsi, le gouvernement tanzanien n'a pu faire face à la crise de 1973-1975 que grâce à une importante assistance étrangère, ce qui ne l'empêcha pas durant cette période d'augmenter de 40 % le salaire minimum<sup>206</sup> et d'effectuer des augmentations plus légères pour les salaires les plus élevés et de lancer la campagne de villagisation, en déplaçant des milliers de personnes..

Ajoutons à ces facteurs explicatifs de la crise économique la guerre contre l'Ouganda qui aura coûté à la Tanzanie la somme d'environ 500 millions de dollars US <sup>207</sup>, et la disparition de la Communauté d'Afrique de l'est. La famine toucha à nouveau la Tanzanie au printemps 1980, après une saison des pluies qui fit défaut à l'hiver 1979-80. La production agricole eut alors du mal à suivre le rythme de croissance de la population<sup>208</sup>. Le secteur agricole n'était pas en mesure de financer l'ensemble des importations nécessaires pour le pays (Tableau I.25). De ce fait, la balance des paiements était largement déficitaire. La base économique du pays était donc très fragile et largement alimentée par les donateurs internationaux.

**Tableau I.25. Une économie déficitaire, exemple de l'année budgétaire 1981-82**

	Shillings tanzaniens en millions
A. Secteur agricole	
Total des recettes des exportations	+3610
Importations nécessaires au secteur agricole	-1740
Importations de céréales	- 830
Recettes du secteur agricole	+1030
B. Reste de l'économie	
Autres exportations de biens et services	+1000
Autres importations	-6430
Déficit pour le reste de l'économie	-5430
Ecart ( A- B)	-4 400

Source : SHARPLEY J. (1985) External versus internal factors in Tanzania's macroeconomic crisis : 1973-1983. in *Eastern African Economic Review* 1. Cité par BIERMANN W., WAGAO J. (1987) The IMF and Economic policy in Tanzania : 1980-1984. In *Journal of African Studies*, vol. 14 , n°3. University of California, p. 118.

<sup>204</sup> COQUERY-VIDROVITCH C. (1992), op. cit., p.192.

<sup>205</sup> BIERMANN W., CAMPBELL J. (1989) The Chronology of Crisis in Tanzania, 1974-1986, In *The IMF, The World Bank and the african debt, the economic impact*. London, Bade Onimode, p.71.

<sup>206</sup> SAMOFF J. (1981), op. cit., p.294.

<sup>207</sup> BAGACHWA M . (1999) La libération économique. Crises et ajustements structurels. In BAROIN C., CONSTANTIN F., op. cit., p.217.

<sup>208</sup> DUMONT R., MOTTIN M.F. (1980), op. cit., p.180.



Cette crise économique se manifestait par « un PIB déclinant, de sérieuses pénuries dans les magasins, un manque de matières premières tel que le secteur industriel ne tournait plus à plein rendement, des insuffisances de transport et de commercialisation, se combinant à une faiblesse des investissements qui entraînait une stagnation des rendements agricoles<sup>209</sup> ».

## 2. Les plans d'ajustement structurel

La Tanzanie avait longtemps refusé, et ceci de manière déterminée, de se soumettre aux politiques des bailleurs internationaux. Le Président Nyerere avait ouvertement critiqué le FMI et la Banque mondiale dont les projets économiques lui apparaissaient dirigés contre les travailleurs et les paysans de son pays. Le Fonds monétaire international n'acceptait plus pour sa part d'octroyer des aides à la Tanzanie tant que cette dernière se refusait à appliquer les réformes économiques demandées. Entre 1980 et 1986, plusieurs négociations entre le FMI et le gouvernement tanzanien ont été tentées<sup>210</sup>. Le gouvernement tanzanien développa deux plans d'ajustement structurel locaux : *The National Economic Survival Programme* (1981-82) et le *Structural Adjustment Programme* (1982-86), sans le soutien du FMI et de la Banque mondiale car les réformes présentées dans ces plans étaient jugées encore trop modestes par les bailleurs de fonds<sup>211</sup>. La stratégie du FMI était en effet en opposition totale avec les choix politiques de la Tanzanie puisqu'il demandait la réduction du rôle de l'Etat dans l'économie du pays. Il n'est pas surprenant dans ces conditions que les Tanzaniens aient considéré les propositions du FMI comme un acte d'interférence dans la politique d'un pays où l'Etat était le pilier central du pouvoir<sup>212</sup>. Cependant, le deuxième plan d'ajustement structurel reprenait certaines recommandations du FMI. Le shilling tanzanien fut ainsi dévalué de 12 % en mars 1982 puis de 20 % en juillet 1983. Mais, ces dévaluations furent trop faibles pour stimuler les exportations. Une autre dévaluation fut alors effectuée en juin 1984 de 26 %. Le gouvernement souhaitait de plus stimuler la production agricole en révisant la politique de fixation des prix des produits agricoles.

Mais face à la crise économique, à la pression populaire et celle de ses propres partenaires, Nyerere démissionna, en 1985, de ses fonctions de chef d'Etat pour permettre au pays de bénéficier des aides du FMI. Cet abandon volontaire du pouvoir par un dirigeant populaire, à la tête d'une nation durant plus de 30 années est un fait assez rare dans l'histoire africaine post-coloniale pour qu'on le souligne. Son successeur, le Président Ali Hasan Mwinyi, pratiqua une politique libérale et adopta en 1986 les différents programmes du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, après près de six ans de conflit entre ces institutions internationales et l'ancien Président. Un premier plan d'ajustement fut adopté par

<sup>209</sup> BAGACHWA M (1999), op. cit., p.213.

<sup>210</sup> Pour plus de détails voir BIERMANN W., CAMPBELL J. (1989) op. cit., p69-83. BIERMANN W., WAGAO J. (1987) op.cit., pp.118-125.

<sup>211</sup> KAISER P. (1996) Structural adjustment and the fragile nation: the demise of social unity in Tanzania. In *The journal of Modern African Studies*, 34,2, Cambridge University Press, p. 231.

<sup>212</sup> BIERMANN W., WAGAO J. (1987), op. cit., p. 122.



le gouvernement tanzanien en juillet 1986, *Economic Recovery Programme*, ERP 1, et sera suivi en 1989 par ERP 2.

Les programmes d'ajustement structurel pratiqués en Tanzanie reprenaient les recettes utilisées ailleurs dans le monde : dévaluation de la monnaie nationale, ouverture du marché avec libéralisation des importations, libéralisation du marché intérieur etc. Le but était de réduire l'influence de l'Etat dans le secteur économique en encourageant le développement du secteur privé. Ainsi, dans le domaine agricole, les coopératives étaient restructurées et le secteur privé pouvait enfin exister. Le domaine parapublic fut lui aussi restructuré ; un vaste programme de privatisation des sociétés nationales est en cours depuis 1992.

À la suite des réformes apportées par les plans d'ajustement structurel, l'économie nationale se ressaisit avec le développement du commerce. Les objectifs économiques de ces plans semblaient donc atteints avec une croissance de l'économie qui passait de 0,3 % en 1984 à 4,2 % en 1990. Le prix des denrées traditionnelles à l'exportation comme le coton restait cependant faible, et ce furent des exportations non traditionnelles comme les produits de la mer qui participèrent largement à la croissance des exportations du pays.

Mais dans le même temps, le cadre social du pays se dégrada, tout particulièrement dans le secteur de l'éducation, de la santé et de l'approvisionnement en eau<sup>213</sup>. Les dépenses publiques durant la période de mise en œuvre des réformes furent largement réduites. « *Le budget de la santé est ainsi passé de 7 % du budget du gouvernement au milieu des années 1970 à moins de 5 % vers la fin des années 1980 ; celui de l'éducation de 12,5 % pendant les années 1970 à 6 % pour la période 1985-92*<sup>214</sup> ». De plus, dans le même temps, les budgets globaux diminuaient. Ces coupes budgétaires dans les secteurs sociaux ont largement contribué à la dégradation des conditions de vie de la population la plus pauvre. L'accès à ces services impliqua alors de la part des citoyens tanzaniens une participation financière. Les principes de l'*ujamaa* furent mis à mal. L'accès à l'école, aux soins ou encore à l'eau ne pouvait plus dans ces conditions répondre aux principes d'égalité et d'équité.

### ***B. De véritables projets urbains, une maintenance bricolée***

Durant les années 1980 la priorité en matière d'infrastructures fut donnée à la provision d'électricité et d'eau pour satisfaire les besoins immédiats des citoyens de Dar Es-Salaam. Les autres services urbains comme la gestion des déchets ou les eaux usées ne furent quasiment pas considérés par le gouvernement central ou les municipalités successives. Le service de distribution de l'eau à Dar Es-Salaam, dans cette conjoncture néfaste, réussit à se développer avec l'aide de fonds internationaux. Cependant la maintenance du système et son extension ont largement subi les conséquences des choix politiques antérieurs et des conditions économiques.

---

<sup>213</sup> KIRONDE L. (1994), op. cit., p.409.

<sup>214</sup> BAGACHWA M. (1999), op. cit., p.224.

## 1. Le système de la Lower Ruvu : le dernier aménagement pour l'approvisionnement en eau

La décision de construire le système de la *Lower Ruvu* apparaît dans le second plan quinquennal tanzanien<sup>215</sup>. Il fut donc programmé au début de la décennie 1970. Ce projet englobait la construction de l'usine de pompage, les réservoirs et le réseau principal. Cette installation devait répondre aux besoins de la ville pour l'année 1979. Le coût de cette nouvelle infrastructure était estimé à 98 millions de Tsh. Le gouvernement avait dans son plan quinquennal budgétisé 32 millions de Tsh. Le complément fut apporté par le gouvernement canadien qui par l'intermédiaire de son agence bilatérale, *Canadian International Development Agency* (CIDA), accorda un prêt de 197 866 \$ canadiens pour la réalisation la *Low Lift Pomper*. Ce prêt permis donc de débiter les travaux de captage sur la rivière Ruvu. Les travaux furent effectués en 1976.

Ce nouveau système permis d'augmenter de manière considérable le volume d'eau disponible pour l'agglomération de Dar Ès-Salaam. En effet, les capacités de production pour la *Lower Ruvu* s'élevaient à 182 millions de litres par jour, alors que la production des systèmes de Mtoni et la *Upper Ruvu* n'était que de 9 et 82 millions de litres par jour respectivement. La capacité de production a donc quasiment triplé avec cette nouvelle construction passant de 91 millions de litres par jour à 273 millions de litres.

Le système de distribution fut également développé. Une nouvelle canalisation principale longe la route de Bagamoyo et rejoint le réservoir de l'Université. Ce système desservait donc principalement les quartiers au nord du centre ville. Les nouvelles extensions urbaines, comme le campus universitaire, et les quartiers *Sites and Services* de Kijitonyama, Mikocheni et Sinza. Le réseau de distribution fut étendu jusqu'au centre ville, au quartier administratif.

Ainsi, au début des années 1980, malgré des choix antagonistes en matière d'investissement dans le secteur de l'eau en milieu urbain, la situation à Dar Es-Salaam n'est pas encore alarmante. Les industries et les institutions sont desservies par le réseau de distribution, et les quartiers de faible et de moyenne densité sont en grande partie équipés<sup>216</sup>. Le réseau primaire composé de canalisations en fer ou en béton d'environ 20 centimètres de diamètre en moyenne est présent le long des artères principales de la ville. Le réseau de distribution secondaire est cependant largement défectueux au sein des quartiers. Il est composé majoritairement de canalisations en PVC ou en ciment amianté de 10 à 20 centimètre de diamètre. Enfin, le réseau local composé de petites canalisations de diamètre inférieur à 2 centimètres est quasi-inexistant en particulier dans les quartiers à forte densité<sup>217</sup>.

---

<sup>215</sup> THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA (1969) *Tanzania Second Five Year Plan for economic and social development, 1<sup>st</sup> July 1969-30<sup>th</sup> June 1974*. Vol. 1, General Analysis, Dar Es-Salaam, Government Printers, p. 92.

<sup>216</sup> HAYUMA A.M. (1983), op. cit., p. 325.

<sup>217</sup> Ibid., p.325.

Cependant, cette installation était adaptée à la population et à la configuration de la ville de Dar Es-Salaam des années 1970. Déjà dans le plan de 1978, les planificateurs soulignaient la nécessité d'augmenter les sources en eau pour les années futures.

En 1978, lors de l'élaboration du Master Plan, les auteurs discernaient différents niveaux de services :

- zones résidentielles planifiées, industrielles, institutions et établissements commerciaux équipés de connexions individuelles à l'intérieur des bâtiments ou des établissements.
- les zones de *sites and services* pourvues de kiosques communautaires.
- à l'échelle de la région de Dar Es-Salaam, la zone rurale où la population cherche l'eau des rivières ou des puits.

Ce Master plan estimait la demande de la population entre 450 et 800 millions de litres par jour si l'ensemble des habitants possédait leur propre connexion. Cela est était bien plus que la capacité des trois systèmes composant le réseau de distribution de l'eau. Les recommandations de ce schéma directeur étaient d'augmenter la capacité de stockage des réservoirs et la création d'une troisième zone de captage entre la Lower et la Upper Ruvu. Dans un contexte économique défavorable, une part importante des propositions faites dans cette étude n'ont pas été réalisées.

## **2. La fin des investissements induit la dégradation du système**

L'affaiblissement du budget de l'Etat a également eu pour conséquence un arrêt des investissements en milieu urbain. Depuis la construction en 1976 de l'usine de traitement de la Lower Ruvu, aucun autre grand investissement ne fut apporté à la ville en matière d'approvisionnement en eau. Certains donateurs internationaux ont financé des réhabilitations de réseau, comme les Italiens ou les Japonais. Le réseau de distribution a également bénéficié de prêts de la Banque africaine de développement. Dans le même temps, les bailleurs de fonds arrêtaient le financement des grands investissements.

Les programmes urbains financés par la Banque mondiale dans un contexte de conflits entre le gouvernement et les institutions internationales s'arrêtèrent. La Banque mondiale se retira en effet du programme de logements au profit des populations pauvres mené par le NHC en 1984, et le gouvernement tanzanien n'était pas en position de reprendre seul ce projet. La seconde phase du projet *Sites and Services* ne sera jamais achevée. Les quartiers qui bénéficiaient de ce programme n'ont donc pas été viabilisés. Au début des années 80, seules quelques parcelles avaient été distribuées. Les routes étaient tracées, et quelques robinets publics étaient installés dans les zones construites, parfois un embryon de réseau desservait les maisons les plus proches du réseau primaire. Les extensions de ces zones de *Sites and*

*Services* se sont donc faites sans aides financières et donc sans installation d'infrastructures urbaines : absence de voiries, de robinets publics, de réseau d'assainissement.

De plus, l'approche macro économique des Plans d'ajustement structurel n'accordait pas d'intérêt au secteur urbain<sup>218</sup>. Les réformes menées sous ces programmes concernaient les secteurs économiques, elles n'avaient pas de dimensions spatiales. Ainsi ce qui relevait du local ou de l'urbain ne retira que peu d'attention dans ces réformes des années 1980. La maintenance du réseau de distribution, qui au début des années 1980 montré déjà des défaillances, en pâtit. Les canalisations se détérièrent, les pannes et problèmes dans le système de production se multiplièrent<sup>219</sup>. L'ensemble du réseau se dégrada rapidement. L'exemple des kiosques publics et des robinets publics installés par le gouvernement, dans les quartiers non desservis par le réseau, au cours des années 1970, illustre bien cet état de fait. Pendant une dizaine d'années, la population avait pu s'alimenter gratuitement à ces points d'eau. Par manque de maintenance, ils ont été progressivement abandonnés par la population. Non entretenus et non réparés, ils ne sont plus, pour la plupart, en état de fonctionner.

Les capacités de production du système restent donc inchangées depuis plus de 20 années, et l'extension du réseau est très limitée. Les canalisations sont dans leur majorité anciennes. À peine 10 % des canalisations ont été installées après 1980, alors que la ville s'étale le long des artères sur des kilomètres. De plus, ces nouvelles canalisations en PVC sont de qualité souvent médiocre. Le réseau de distribution de l'eau n'a donc pas accompagné la croissance urbaine, tant dans le domaine de la production, que de l'extension spatiale du réseau.

**Tableau I.26. L'âge des canalisations à Dar Es-Salaam en 1994**

Année d'installation	Avant 1960	1961-65	1966-70	1970-75	1975-80	1980-85	1985-90	1991-1994
Longueur des canalisations (km)	236	62	232	239	92	34	26	30
%	28 %	7 %	16 %	28 %	11%	4 %	3 %	3 %

Source : NUWA ( 1994) *Preparation for strategic urban development plan water master plan for Dar Es-Salaam*. Document interne, Dar Es-Salaam, 17 p.

À la fin des années 1980, des quartiers qui jusqu'ici étaient alimentés de manière satisfaisante se sont retrouvés sans eau du fait du décalage entre la capacité de production et la demande. D'autres quartiers subissent le rationnement instauré par la société de distribution de l'eau. Les problèmes de pression sont de plus en plus fréquents. On aboutit ainsi à une situation d'approvisionnement en eau encore aggravée.

<sup>218</sup> STREN R., HALFANI M., MALOMBE J. (1995) op.cit., p.197.

<sup>219</sup> Voir Partie I, chapitre 1.

**Tableau I.27. Evolution de la consommation en eau à Dar Es-Salaam entre 1948 et 1994.**

	Nbr d'abonnés	Nbr de Kiosques	Population	Consommation totale en litres par jour	Moyenne l/j/p	Consommation domestique en litres par jour	Moyenne l/j/p
1948							
1956	6762	77	122 800	8 680 000	71		
1962	10 303	78	187 800	12 500 000	66		
1967	14 465	102	272 515	23 000 000	84	19 800 000	72, 57
1978							
1991	59 020		1 335 028	144 429 000	108	128 180 000	96
1999	80 000		3 000 000	122 000 000	40,6		

Auteur : Valérie Messer (mars 2002)

Sources : UNITED RESEARCH COMPANY (1969) op.cit, p.32-35. JICA (1991) op. cit. DAWASA (1999)

On observe dans ce tableau l'évolution des capacités du système de production et de distribution à répondre aux besoins domestiques au cours du XX<sup>e</sup> siècle. La consommation moyenne en eau par personne a dramatiquement chuté dans la décennie 90. On est donc au début du troisième millénaire en termes d'eau dans une situation proche de celle de la moitié du XX<sup>e</sup> siècle, où les équipements de pompages, de distribution étaient relativement restreints, où les capacités technologiques étaient moins développées qu'aujourd'hui.

Nombreux sont les observateurs et les chercheurs qui s'accordent à dire que la réorientation des propriétés gouvernementales couplée aux mesures d'ajustement durant le plan économique ont aggravé les conditions de vie des plus vulnérables.

Les trois plans urbains successifs inadaptés à la réalité daroise expliquent pour Armstrong<sup>220</sup> la crise urbaine actuelle, et la forte pression sur les infrastructures. Ces choix politiques et le sous-investissement en matière d'équipements des deux dernières décennies poussent certains chercheurs à conclure que l'idéologie de l'époque de l'*ujamaa* a bien été « *anti-capitaliste, anti-développement urbain et anti-Dar Es-Salaam*<sup>221</sup> ». La politique urbaine menée au lendemain de l'accession à l'indépendance traduit donc une évolution dans les choix politiques et un besoin pour le gouvernement de se positionner sur une idéologie forte à savoir l'égalité et le développement des campagnes. Ainsi le désintérêt et le sous-investissement en milieu urbain et plus particulièrement à Dar Es-Salaam étaient bien une volonté délibérée de réduire l'influence de cette métropole, en limitant d'une part la croissance urbaine mais également les investissements avec la politique des pôles de croissances qui devait favoriser les autres centres urbains du pays. Le statut de capitale fut également retiré à Dar Es-Salaam qui malgré ces décisions resta le centre économique du pays de par sa situation portuaire et l'ensemble des services et infrastructures déjà présents. Ainsi, il s'agissait bien pour le

<sup>220</sup> AMSTRONG A. (1986) Urban planning in developing countries: an assessment of masters plans of Dar Es-Salaam, Tanzania. In *Singapore Journal of Tropical Geography*, vol. 7, n°1, p. 24.

<sup>221</sup> HAALA F. (1997) *Institutional arrangements for Urban Management, The Sustainable Dar Es-Salaam Project*, Ph. D Thesis in Urban Planning and Policy, Development, The State University of New Jersey, United State of America, p. 23.



nouveau gouvernement de la Tanzanie de « déshériter » la plus grande ville du pays au profit des autres centres urbains et des campagnes en sous-estimant sa croissance et en diminuant les investissements.

Dar Es-Salaam continua après la déclaration d'indépendance à se développer sur la base de bribes de projets (comme le programme *Sites and Services* ou le programme *up-grading*) qui ne prirent jamais en compte l'ensemble de la ville ; dans le même temps, le gouvernement continuait de tolérer et de légaliser le phénomène de *squatting*. De ce fait, la mise en place des réseaux techniques de desserte de l'eau n'a pas anticipé la croissance urbaine. Dépassé par la construction rapide des périphéries et la densification des quartiers péri-centraux, le réseau de distribution de l'eau fut implanté par à coups pour répondre à la demande croissante et limiter les crises sanitaires de la ville. Ce type de développement renforce les disparités urbaines. Les équipements sont installés postérieurement à la création des nouvelles zones d'habitat.

Les politiques menées par les gouvernements expliquent donc les inégalités de niveau d'équipements en fonction des quartiers. Cette situation fut renforcée par la grave crise économique que connut la Tanzanie, et qui toucha l'ensemble de la population de Dar Es-Salaam. Le réseau n'est plus en mesure de desservir l'ensemble de la métropole, et ceci sans considération de niveau de vie ou de couches sociales.

## **Conclusion de la première partie : Un sous-équipement hérité, amplifié par une forte croissance démographique**

Marquées par une politique ségrégative basée sur des considérations hygiénistes, les politiques urbaines coloniales ont instauré des inégalités au sein de la ville : une inégale répartition des équipements et des niveaux de services différenciés en fonction des zones raciales. Ces inégalités sont encore perceptibles aujourd'hui. Les anciens quartiers résidentiels européens, asiatiques et le centre administratif sont pourvus d'un réseau de distribution de l'eau relativement dense. Les anciens quartiers planifiés africains sont également en partie équipés d'un réseau secondaire. Mais dans le Dar Es-Salaam contemporain, équipement ne rime pas toujours avec desserte !

La période de l'*ujamaa* fut caractérisée par un équipement et une planification urbaine de « bout de ficelles ». En effet, seuls les quartiers planifiés bénéficiant des aides des bailleurs de fonds ainsi que les zones industrielles ont été équipés, souvent partiellement, par un réseau de distribution adéquat. Les interventions étaient fortement localisées mais également ponctuelles. L'hydraulique urbaine à Dar Es-Salaam bénéficia de deux interventions : la construction du système la *Upper Ruvu* programmée avant la proclamation d'indépendance, et le système de la *Lower Ruvu* réalisé dans les années 1970. Toutes deux ont bénéficié de capitaux étrangers. Mais ces réalisations ne furent pas accompagnées d'une vision ambitieuse pour la ville. Le gouvernement limitait ses investissements pour Dar Es-Salaam au profit des campagnes, des autres pôles urbains et de Dodoma, la nouvelle capitale nationale. Parallèlement, la croissance urbaine de la ville en approchant les 10 % par an propulsa Dar Es-Salaam au rang des villes millionnaires dans un laps de temps très court. Sans planification de quartiers résidentiels en nombre pouvant accueillir ces nouveaux migrants, les quartiers informels prolifèrent en périphérie urbaine.

Le système de distribution de l'eau se révéla très rapidement sous-dimensionné et montra de nombreuses limites en l'absence d'extension du réseau et de maintenance adéquat du système. De plus, depuis la fin de la décennie 70, la crise économique participe à la dégradation du réseau urbain en place, ainsi qu'à l'arrêt des investissements déjà réduits sous la période de l'*ujamaa*.

Des trois systèmes urbains, Mtoni, *Upper Ruvu* et *Lower Ruvu*, seul le plus récent, *Lower Ruvu*, est relativement performant, et dessert une partie septentrionale de la ville et le centre ville. Les deux autres sont largement sous-dimensionnés tant en termes de capacité de production, qu'en termes de réseau. Il en résulte une situation de crise urbaine qui est marquée d'une part par un réseau peu développé, inégalement réparti dans la ville mais également par une desserte aléatoire des quartiers. Les fuites, la faiblesse de la pression dans

le réseau ont contraint la société de distribution de l'eau à établir une desserte alternée de certains quartiers de la ville. Il y a donc une dégradation de niveau de service pour certains quartiers équipés. Dans ces conditions de sous-équipement, la présence de l'eau n'est plus un critère d'urbanisation de la ville, les valeurs foncières les plus élevées correspondant à certains des quartiers dépourvus d'un système de distribution secondaire. Ainsi, la dualité de la ville africaine est ici mise à mal.

De plus au regard d'autres villes africaines, Dar Es-Salaam présente une situation relativement critique. Un rapport de la Banque mondiale<sup>222</sup> portant sur 10 villes d'Afrique (Cotonou, Ouagadougou, Abidjan, Conakry, Nairobi, Bamako, Nouakchott, Kampala, Dakar et Dar Es-Salaam) conclut que 69 % des habitants de Dar Es-Salaam ne sont pas desservis par le réseau urbain, en l'absence d'un réseau de bornes-fontaines opérationnelles. De la sorte, Dar Es-Salaam se situe au dernier rang du classement avec Cotonou (Bénin). De plus, elle présente le triste record de l'eau « perdue » dans le réseau par fuites ou connexions illégales.

Cette détérioration des équipements résulte d'un déficit des réponses appropriées de la part des acteurs institutionnels. Face à cette situation, le gouvernement tente de réformer ses sociétés nationales pourvoyeuses de service urbain mais également les collectivités locales. Parallèlement les organisations citoyennes se multiplient. Le rôle et les pouvoirs des divers acteurs sont présentés dans la seconde partie.

---

<sup>222</sup> COLLIGNON B., VEZINA M. (2000) *Independent Water and Sanitation Providers in African Cities. Full report of a ten-Country study*. Water and Sanitation Program, Hydroconseil, IRC, World Bank, Washington, 64p.

**PARTIE II**

**ORGANISATIONS CITADINES ET**

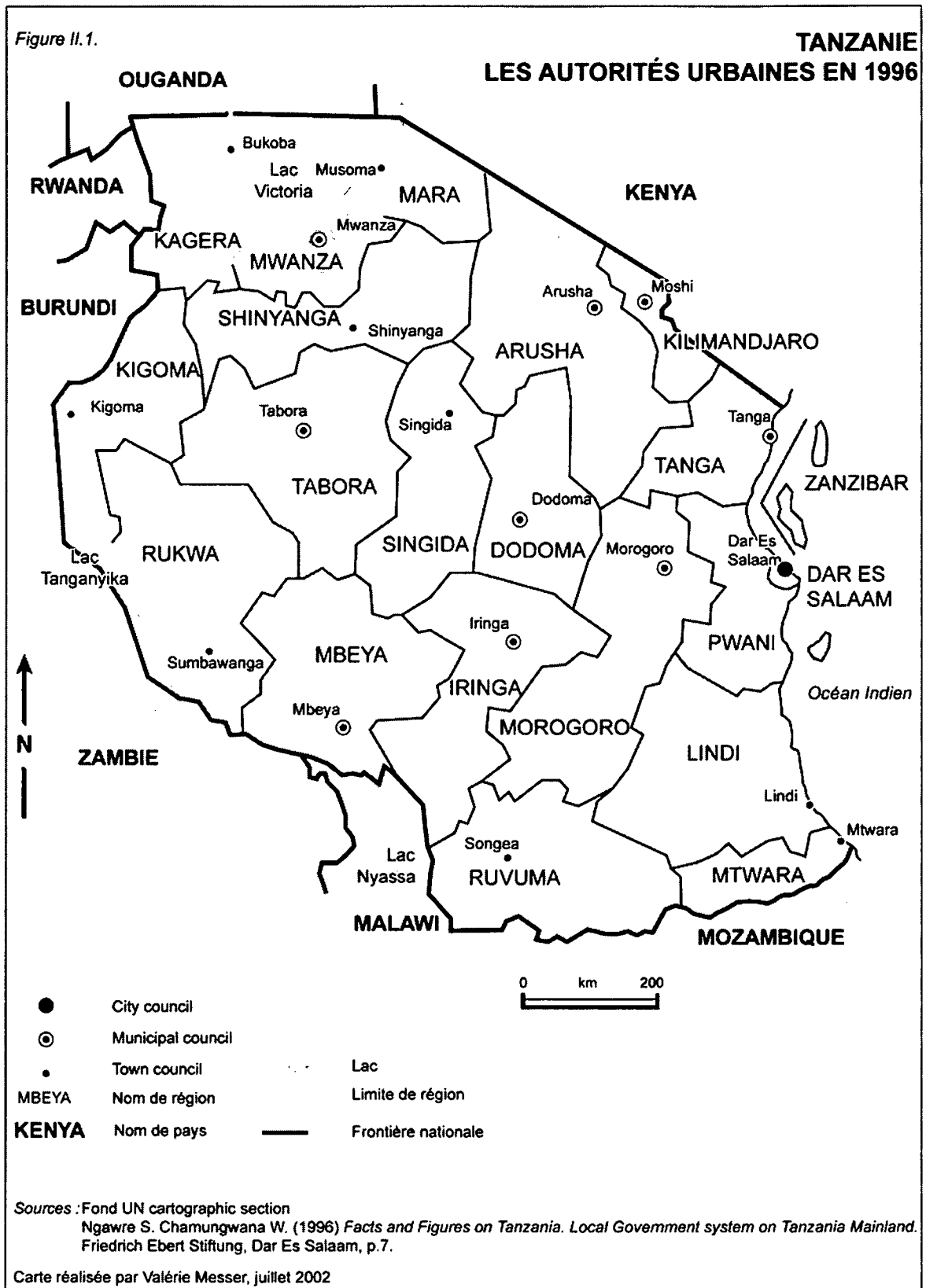
**TENTATIVES DE REFORMES**

**INSTITUTIONNELLES**

L'état défaillant du réseau de distribution de l'eau découle de l'incapacité des pouvoirs publics : Etat, société nationale de la distribution de l'eau et municipalité à équiper l'espace urbain et à répondre aux attentes de la population. L'acteur central, l'État au travers du ministère de l'Eau et du ministère des Affaires locales, ne joue pas son rôle ou du moins le joue-t-il de manière peu satisfaisante au vu des résultats de sa politique et de son désengagement progressif. L'État n'assume plus son rôle de service public et démissionne face à sa tâche, laissant à d'autre, le soin de tenter de colmater les vides laissés par le service public dans le tissu urbain. De plus, dans un contexte international de réformes préconisées par les bailleurs de fonds (Banque mondiale et FMI), les institutions tanzaniennes subissent des transformations. Deux types de réformes concernant la gestion urbaine et la gestion des services sont actuellement mis en oeuvre à Dar Es-Salaam : la privatisation du service de distribution de l'eau et la décentralisation des autorités locales. Ces réformes sont une manière pour l'État central de se désengager de la gestion urbaine, laissant au secteur privé le soin de vendre l'eau, aux collectivités locales de contrôler et de planifier la croissance urbaine, et aux ONG et regroupements citoyens la gestion d'installations collectives.

Dans cette période de modification du cadre institutionnel et de multiplication des acteurs, les articulations entre les protagonistes de la gestion de l'eau évoluent, se modifient, se diversifient. Ces modifications révèlent les changements de la société mais également les réponses différenciées, du gouvernement, des collectivités locales et de la population à la carence en équipements. Après avoir décrit le processus de dégradation du système d'encadrement antérieur, les réformes en cours, le contexte de leur genèse et les interrogations qu'elles suscitent seront abordés. Enfin, les organisations de citoyens de plus en plus nombreuses et engagées dans la gestion urbaine feront l'objet du dernier chapitre.





## Chapitre 1

### La dégradation d'un système d'encadrement antérieur

Les acteurs institutionnels de la gestion de la ville et des services urbains ont connu depuis la proclamation de l'indépendance de nombreuses vicissitudes. En l'espace d'un siècle, les équipements urbains, et le secteur de l'eau en particulier, ont vu se succéder les autorités de tutelle : locales, centrales, déconcentrées du gouvernement central. Nous étudierons dans ce premier chapitre les acteurs institutionnels de la gestion de l'eau qui « *représentent la partie visible d'un ensemble plus vaste et plus ramifié d'acteurs contribuant à la reproduction et la mise en œuvre des modes de gestion de la cité*<sup>223</sup> ».

L'État tanzanien s'est attribué au lendemain de l'accession à l'indépendance l'essentiel des compétences dans les secteurs stratégiques comme la production et la distribution de l'eau sur le territoire national. Cette appropriation de compétences répond au souci de contrôler les secteurs-clefs de l'économie et ceci aux dépens des autorités locales. L'État tanzanien était omniprésent dans la gestion urbaine et la gestion de l'eau, ne laissant que peu d'initiative aux autres niveaux administratifs et agences nationales. Le gouvernement concentrait les pouvoirs et surtout les moyens financiers. Il se voulait, en plus, (extrêmement) paternaliste en plaçant au centre de son discours l'accès aux services de base pour tous. Or, face à une situation financière de plus en plus problématique, à une succession de textes et d'institutions régissant la gestion de la ville et la distribution de l'eau à Dar Es-Salaam, aux chevauchements de compétences, le système institutionnel se dégrada progressivement bloquant ainsi les potentialités des institutions en place.

#### I. Une municipalité mal menée (1982-2000)

La municipalité de Dar Es-Salaam a particulièrement souffert des choix politiques au lendemain de la déclaration d'Arusha. Le programme dit de « décentralisation administrative » a abouti à la disparition de la municipalité en 1974 au profit des Districts et de la Région de Dar Es-Salaam. La philosophie de la réforme<sup>224</sup> était en effet basée sur le développement des campagnes ; les centres urbains devaient réduire leurs poids économique et démographique. Le gouvernement souhaitait un développement prioritaire des zones rurales, et les villes étaient alors sous l'autorité de régions qui regroupaient les centres urbains et les zones rurales périphériques. Dans ce contexte, le *Prime Ministers Office* (PMO) fut créé

---

<sup>223</sup> JAGLIN S. (1991) *Pouvoirs urbains et gestion partagée à Ouagadougou. Équipements et services de proximité dans les périphéries*. Thèse de doctorat en Urbanisme et Aménagement. Université de Paris VIII, p.116-117.

<sup>224</sup> Sur la politique de l'*ujamaa* et les villes voir partie I, chapitre 2.

comme nouveau ministère en charge de la coordination et de la supervision du développement rural, secondé par les *Regional Commissioners* à l'échelon inférieur. La région était dirigée par un *Regional Commissioner* et un *Regional development director*, nommés par le bureau du Premier ministre. Des départements techniques de l'ensemble de ministères étaient présents dans chaque région. Les régions devaient pouvoir coordonner l'ensemble de ces départements pour apporter une réponse appropriée au niveau local. Concrètement le PMO et les divers ministères (y compris le ministère des Finances) maintinrent un pouvoir considérable sur les régions. Ces ministères décidaient en effet des sommes à allouer pour chaque région ainsi que les orientations de développement à mener. De plus, les ministères déléguaient leur pouvoir à des agents locaux. Force est de constater que cette notion de décentralisation utilisée par le gouvernement Tanzanien renvoie à un processus de déconcentration C'est pourquoi dans la suite du texte, le terme de décentralisation, sera mis entre guillemets quand il fera référence à cette politique de l'*ujamaa*.

Le territoire de la région de Dar Es-Salaam, d'une superficie de 1 350 kilomètres carrés, englobait l'ancienne municipalité ainsi qu'une vaste zone rurale comprenant quelques villages. Les autorités régionales devaient donc dans le même temps répondre aux besoins des populations urbaine et rurale. En périphérie de Dar Es-Salaam, des villages de développement ont été établis. Rétablie dès 1978, la municipalité n'a malheureusement pas pu, du fait d'un manque de moyens tant financiers, institutionnels qu'humains, gérer la croissance de la ville.

### ***A. Une nouvelle structure municipale en 1982***

En 1978, devant l'échec de la politique de « décentralisation », en particulier la détérioration des services urbains, l'*Interim Act n°11* de 1978 demandait le rétablissement des conseils municipaux. En 1978, les autorités urbaines furent rétablies pour les quinze villes qui possédaient avant la réforme de 1972 un conseil municipal<sup>225</sup>.

Dar Es-Salaam « urbain » regagna donc son statut de municipalité, administrée par un conseil municipal, alors que les zones rurales étaient gérées par l'autorité régionale de Dar Es-Salaam. Les nouvelles autorités urbaines, sous cet amendement provisoire, n'étaient pas en mesure de collecter des taxes, et par conséquent étaient financièrement dépendantes du gouvernement central. Durant cette période intermédiaire, les faibles subventions gouvernementales ne permettaient pas le moindre projet urbain.

Le décret sur les collectivités locales de 1982 devint le cadre légal de l'organisation des autorités urbaines locales. La loi concernant la réhabilitation des gouvernements locaux distinguait deux catégories d'autorités : les districts et les autorités urbaines. Les autorités urbaines sont hiérarchisées en 3 niveaux : *Town Councils*, *Municipal Councils* et *City Councils*. En 1998, les autorités locales en Tanzanie se chiffraient à 111 : 92 *District Councils*, 9 *Town Councils*, 9 *Municipal Councils* et 1 seul *City Council* pour la ville de

---

<sup>225</sup> WARIOBA M. (1999) op.cit., p.54.

Dar Es-Salaam<sup>226</sup>. Une ville ne pouvait accéder au statut de *City* que si elle possédait une population de plus de 612 000 habitants<sup>227</sup>(ce nombre correspondait à la population de Dar Es-Salaam à la date de la rédaction du décret) et par nomination du Président de la République tanzanienne.

À partir de 1984, date de la mise en place du nouveau décret, la nouvelle municipalité de Dar Es-Salaam voit son autorité s'étendre à l'ensemble des territoires urbain et rural de la Région de Dar Es-Salaam. Dar Es-Salaam présentait donc la particularité d'être à la fois le territoire d'une municipalité et d'une Région divisée en trois Districts : Ilala, Temeke et Kinondoni. L'administration du gouvernement central était représentée à la région par le *Regional Commissioner*, nommé par le Président et par le *District Commissioner* au District. Ainsi la ville de Dar Es-Salaam avait à sa tête un commissaire régional, assisté du directeur régional de l'administration, responsable de tous les fonctionnaires<sup>228</sup>. Cette superposition des autorités locales participa à la confusion des rôles et des compétences entre municipalité et ministères.

Le territoire géré par la municipalité de Dar Es-Salaam était divisé en 3 zones et 52 arrondissements, les *Kata*. Chaque arrondissement était également subdivisé en quartier : le *Mtaa*<sup>229</sup>. Certains de ces *Mtaa* sont des villages qui ont été rattrapés par l'extension urbaine, d'autres sont plus récents et sont le fait de migrants. Certains éléments du paysage tiennent parfois fonctions de limites. Ainsi le fonds de vallée, la rivière, la ligne de crête ou encore les barrières anthropiques à l'instar des routes ou des voies de chemins de fer délimitent les *Mtaa*.

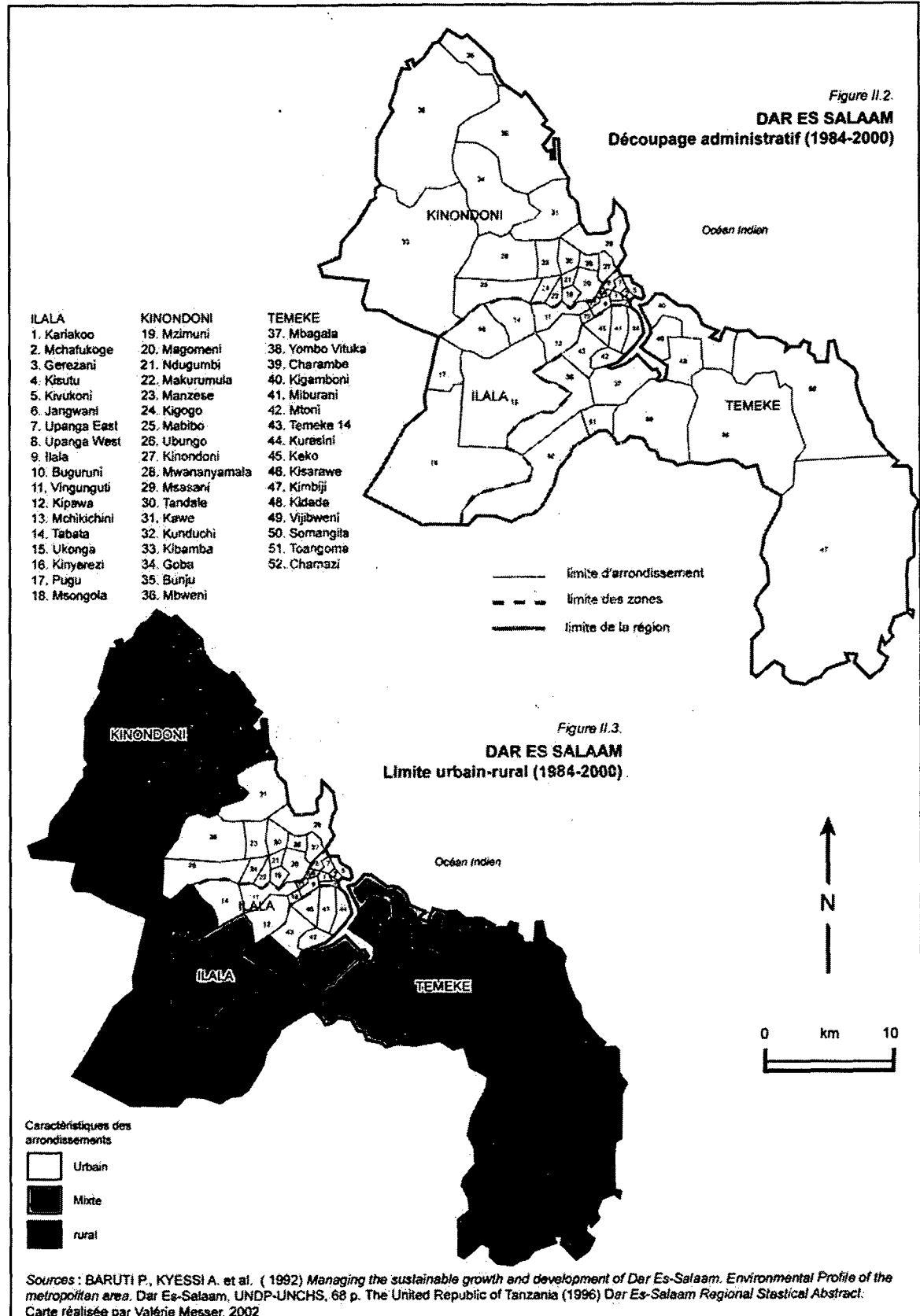
---

<sup>226</sup> FJELDSTAD O. (2001) La décentralisation fiscale en Tanzanie : pour le meilleur ou pour le pire. In *Afrique contemporaine. La décentralisation* Numéro Spécial 3<sup>e</sup> trimestre 2001, p.129

<sup>227</sup> WARIOBA M. (1999), op. cit., p.71.

<sup>228</sup> KULABA S. (1993) op.cit., p.241.

<sup>229</sup> *Mtaa* signifie « rue » en swahili





Les arrondissements étaient classés selon leur caractéristique urbaine ou rurale, les quartiers périphériques étaient définis comme « mixtes ». Cette sectorisation joue un rôle non négligeable pour la distribution de l'eau puisqu'elle renvoie à des autorités différentes. Les quartiers dits urbains dépendaient de la société de distribution de l'eau, les quartiers dits ruraux étaient pour leur part liés au département technique régional en charge de l'eau -le *Maji Vijini*- hérité de la déconcentration du ministère de l'Eau.

Enfin, les *Mtaa* sont divisés en zones de 10 maisons, ayant chacune un représentant, le *Ten Cell Leader*, encore appelé le *Jumbe*. Cette structure du gouvernement local était héritée de l'époque socialiste et en particulier de la période dite de décentralisation quand Nyerere et son gouvernement voulaient encourager la participation de la population au développement national. Un système pyramidal d'encadrement de la population avait alors été mis en place par le jeune gouvernement tanzanien au lendemain de la proclamation de l'indépendance.

Depuis le décret de 1982, chaque collectivité locale était gouvernée par un conseil municipal composé d'élus au suffrage universel direct pour chaque arrondissement, de membres du Parlement des circonscriptions de la ville, et de membres nommés par le ministre responsable des collectivités locales.

Ainsi, la ville de Dar Es-Salaam était représentée par un maire à la tête du Dar Es-Salaam *City Council*. Le maire était élu au sein du Conseil municipal. Le conseil municipal de Dar Es-Salaam était composé de 52 élus d'arrondissement, de 7 membres du Parlement (1 par circonscription), et 13 sièges étaient réservés aux femmes, soit un total de 72 personnes. Les conseillers d'arrondissement avaient le devoir de répondre aux attentes et aux problèmes présents dans leur arrondissement, et jouaient ainsi un rôle primordial de lien entre le terrain et la municipalité. Le maire représentait l'autorité urbaine, déterminait et arbitrait les engagements politiques et les décisions<sup>230</sup>.

---

<sup>230</sup> WARIOBA M. (1999), op. cit., p.154.

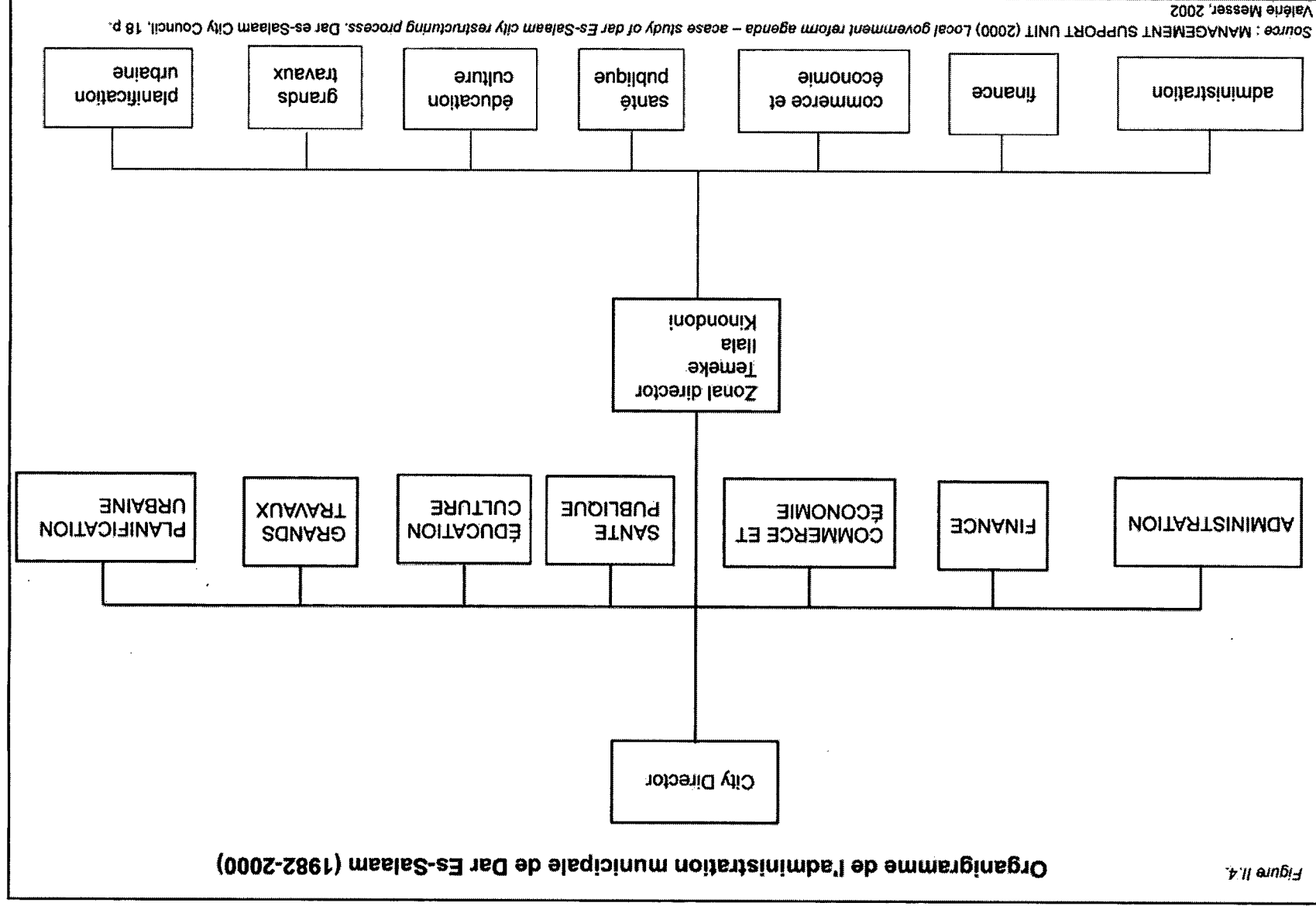


Figure II.4.

Les membres du conseil municipal se répartissaient au sein de 6 commissions : Santé publique, Grands travaux, Education et culture, Planification urbaine, Commerce et économie, Finance et administration. Les fonctions de ces commissions étaient régies par la loi de 1982. Elles pouvaient se voir fournir un grand nombre de pouvoirs et de compétences de la part de l'autorité urbaine, sauf l'établissement des arrêtés municipaux, la fixation des taxes, des charges et des redevances et le vote du budget. Représentant le pouvoir législatif de la municipalité, elles devaient s'assurer de l'exécution des directives votées en son sein par les départements de la municipalité. Elles étaient par conséquent le lien entre le politique et l'administration au sein de la municipalité.

Le pouvoir exécutif était du ressort du *City Director* et des départements techniques. Le *City Director* était à la tête de l'administration municipale. Le directeur était nommé par le président de la République tanzanienne, il était le chef de l'exécutif et par conséquent un des organes les plus puissants au sein de la municipalité, et le fait qu'il n'ait pas droit au vote lors des décisions ne réduisait en rien son influence. Il cumulait en effet trois responsabilités de taille : chef de l'exécutif, secrétaire du conseil municipal, et comptable puisqu'il contrôlait les entrées et les dépenses de la municipalité<sup>231</sup>. Chef de l'exécutif, il était responsable de l'exécution des politiques votées par le conseil municipal. Il fournissait les instructions aux responsables des départements et s'assurait de leurs applications. Secrétaire du conseil municipal, il menait les réunions du conseil et en établissait les compte-rendus. Il soumettait également des propositions au conseil municipal, il tenait informé les membres du conseil des affaires courantes de la municipalité. Il était, de plus, le représentant de la municipalité auprès des autres institutions, en particulier auprès du ministère chargé des affaires locales et garant de la conformité des décisions municipales aux orientations nationales. Ces attributions lui délivraient donc un pouvoir considérable au sein de la municipalité. Le *City Director* n'était pas un élu mais un fonctionnaire placé par le gouvernement central, ce qui limitait la représentativité et la démocratie au niveau local.

L'exécution des décisions se faisait au niveau des départements. Ces départements étaient dirigés par des fonctionnaires qui travaillaient sous l'autorité du conseil municipal et du directeur pour répondre quotidiennement aux besoins de la population de la métropole. Le responsable de chaque département était en même temps secrétaire de la commission affiliée.

L'administration municipale était représentée au niveau de l'arrondissement par le *Ward Executive Officer* qui était placé par la municipalité. Pour chaque arrondissement, un conseiller municipal était élu par la population de l'arrondissement lors des élections municipales. L'arrondissement possédait un comité de développement (*Development Committee*). Ces comités devaient permettre à la population de se mobiliser pour améliorer les conditions de vie dans le quartier et de mener des projets communautaires. Ainsi, le cadre juridique offrait une certaine autonomie d'action et d'initiative pour ces comités. Le rôle du *Ward Executive Officer* consistait également à faire respecter les directives émanant de la

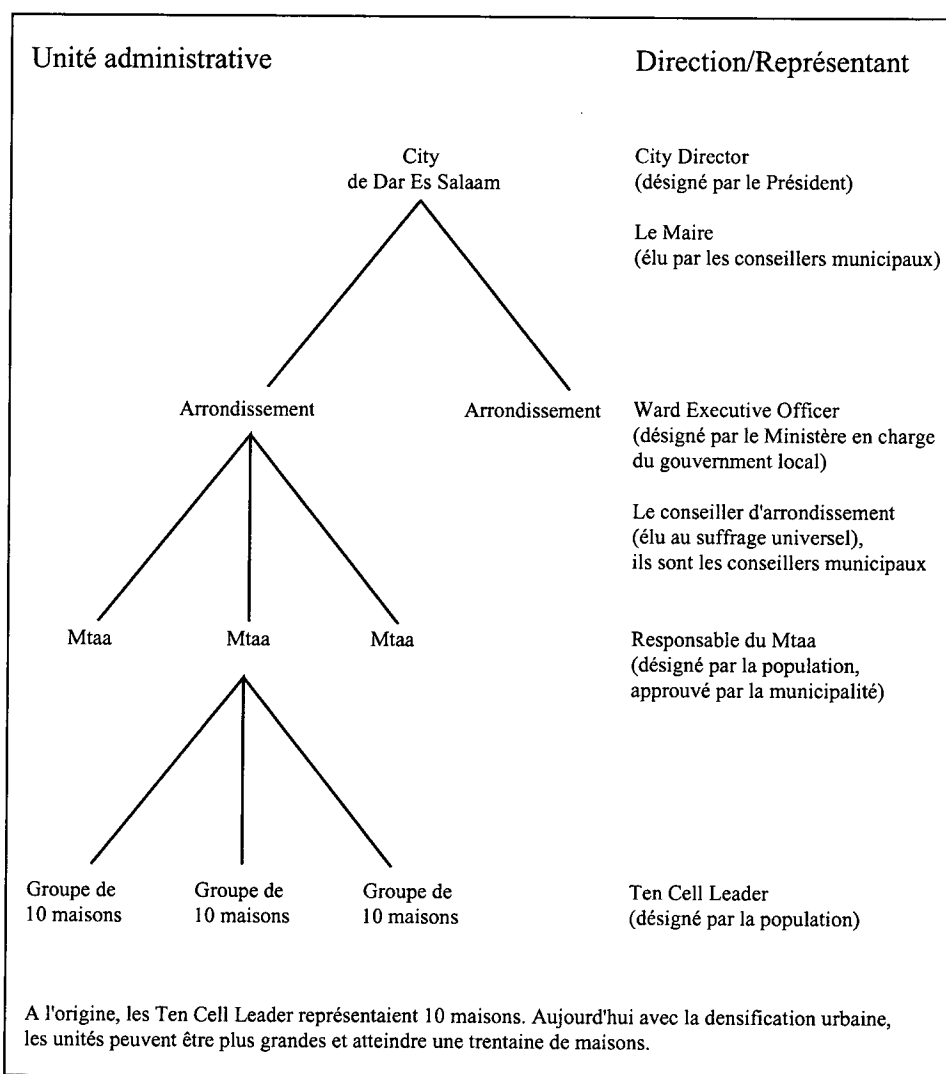
---

<sup>231</sup> MATEO P. (1993) *Urban planning in Tanzania, State of the Art and proposals for improvement*. Master (Arch.), University of Karlsruhe, p.19.

municipalité mais également de faire remonter les informations et les demandes. Ils étaient le lien entre le pouvoir municipal et les citoyens.

Au niveau du quartier, les membres du bureau du *Mtaa* relayaient également les directives municipales et devaient permettre à la population de se mobiliser pour répondre à ses besoins. Chaque bureau d'un *Mtaa* était composé d'un président, choisi par la population adulte puis validé par la municipalité ; d'un secrétaire et de cinq conseillers soit un total de sept représentants. Le président du *Mtaa* était membre du conseil d'arrondissement. Au niveau des *Mtaa* des comités existaient, ils étaient généralement au nombre de cinq : santé, finance, éducation, développement local, sécurité.

Figure II.5. Les échelons du gouvernement local à Dar Es-Salaam (1982-2000)



Source : KOMBE W., KREIBICH V. (2000) Informal land management in Tanzania. *Spring Research series* n° 29, Dortmund, SPRING Centre, University of Dortmund, p.45.

Les représentants du *Mtaa*, qu'il s'agisse du président ou du secrétaire, étaient des résidents du quartier et avaient une grande connaissance des habitants. Ils constituaient comme les *housing assistants* d'Harare « *une excellente courroie de transmission entre citoyens et administration de par leur présence physique quotidienne sur le terrain, leur connaissance du quartier et leur milieu social proche de celui des administrés*<sup>232</sup> ». Les représentants du gouvernement local intervenaient également dans le cas de transaction foncière. Leur intervention dans la négociation était sollicitée par les deux parties, l'acheteur et le vendeur, qui avaient besoin d'une tierce personne pour entériner l'accord. Cependant peu de citoyens faisaient directement appel au *Ward Executive Officer*, qui étant un représentant de la municipalité se devait de taxer les transactions foncières à hauteur de 10 %<sup>233</sup>.

Les responsables des quartiers, représentants du gouvernement local, étaient les interlocuteurs de la municipalité. Cette dernière les réunissait lors d'assemblées publiques. Ils interpellaient également les autorités en cas de problème ou de crise au sein de leur quartier. Ils étaient donc le lien politique et administratif de la population avec la municipalité et le gouvernement. Mais concrètement peu de projets sont remontés de ces comités de développement au niveau des arrondissements. L'interférence du gouvernement central et du parti unique, le CCM, ont entravé la mobilisation à tous les échelons de l'administration municipale. Le gouvernement à l'aide des *Ten Cell leader* se voulait à l'écoute des citoyens. Les *Ten Cell leader* avaient à leur charge la gestion des conflits quotidiens et participaient aux affaires de leur zone. Leur présence au cœur des quartiers devait également permettre de faire remonter les requêtes de la population à l'échelon supérieur, mais aussi d'informer et de répandre l'idéologie du pouvoir. Cette structure d'encadrement de la population n'a pas favorisé, contrairement aux objectifs initiaux, les initiatives émanant de la population.

### ***B. Une municipalité tiraillée entre gouvernement central et parti unique***

Malgré le rétablissement officiel des autorités urbaines et le vote du décret de 1982 régissant les rôles et pouvoirs de ces autorités, les autorités urbaines n'ont pu pleinement et de manière autonome exercer leur pouvoir sur leur territoire. Elles étaient en effet à la fois sous la coupe du gouvernement central et du parti unique et ce jusqu'à la proclamation du multipartisme en 1992. La politique d'*ujamaa* a en effet accentué la pression de l'État et du parti sur la société tanzanienne<sup>234</sup>.

---

<sup>232</sup> GERVAIS-LAMBONY P. (1994) *De Lomé à Harare : Le fait citoyen. Images et pratiques des villes africaines*. Paris, Karthala – IFRA, coll. Hommes et Sociétés, p.398.

<sup>233</sup> Entretien avec M. D. Werema, *Ward Executive Officer* de l'arrondissement de Mbagala. 12 juillet 1998.

<sup>234</sup> BAYART J.F. (1989) *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*. Paris, Fayard, coll. L'espace du politique, p.94.

## 1. Le gouvernement central resta maître du jeu

Le gouvernement intervenait dans la gestion urbaine, principalement par le biais des ministères et organismes d'État suivants : le *Ministry of Local Government*, le *Ministry of Finance*, le bureau du Premier ministre, la *Local Government Service Commission* et le *Ministry for Lands, Natural resources and Tourism*.

Selon les textes en vigueur de 1982, les autorités urbaines devaient agir de manière autonome au sein de leur territoire. Mais le contrôle du gouvernement central resta bien réel. Un rapport destiné à établir un bilan des compétences des autorités locales en Tanzanie mit en exergue ce contrôle important pratiqué par le gouvernement central sur les autorités locales : « *les autorités locales du gouvernement sont supposées être autonomes. Autonome dans le sens d'être libre et dans une large mesure indépendant du gouvernement central...* Les observations faites à partir des textes de lois régissant les autorités locales soulignent clairement le fait que les autorités locales ne sont pas autonomes...<sup>235</sup> ». Le contrôle du gouvernement central sur les autorités locales s'exerçait par divers biais : contrôle des instruments législatifs, exigence de l'accord du gouvernement central, contrôle des finances et du personnel, entre autres. Ainsi, le personnel technique de ces administrations locales était placé par la *Local Government Service Commission*. En outre, toutes les décisions, tant les textes de lois que le budget des autorités locales, devaient être validées par le ministère du Gouvernement local<sup>236</sup>.

Le *Ministry for Local Government* jouait un rôle décisif dans la gestion et les capacités de gestion des autorités locales. Les autorités locales étaient toutes sous la coupe de cet organe du gouvernement central. Il était l'organe qui pouvait établir une autorité locale, pouvait en modifier les limites aussi bien externes qu'internes (découpages en arrondissements). Il pouvait également dissoudre tout conseil qui ne lui paraissait pas capable de mener à bien la gestion de la ville. Cette compétence fut d'ailleurs utilisée dans le cas de la municipalité de Dar Es-Salaam en 1996 par le premier Ministre. Les collectivités locales subissaient donc à travers ce ministère un fort contrôle aussi bien au niveau administratif, politique, financier et technique, ce qui réduisait leur autonomie.

Les autorités locales urbaines n'avaient donc que très peu de pouvoirs. Les fonctions des autorités urbaines étaient principalement le maintien de l'ordre public, la fourniture des services urbains à la population et le contrôle des activités d'intérêt public comme le commerce. Mais le gouvernement central s'était réservé le droit de contrôler, de superviser et de coordonner ces différents services<sup>237</sup>. De plus, les secteurs sensibles et stratégiques restaient sous l'autorité du gouvernement central comme la défense nationale, l'industrie,

---

<sup>235</sup> NGWARERS., CHAMUNGWANA W. (1996) *Facts and Figures on Tanzania. Local government system on Tanzania Mainland*. Friedrich Ebert Stiftung, University of Dar Es-Salaam, p.12. Les parties de texte soulignées l'ont été par les auteurs.

<sup>236</sup> KIRONDE L. (2001) *Urban poverty in Tanzania. The role of Urban Authorities*. Dar Es-Salaam, University College of Lands and Architectural Studies, p.38.

<sup>237</sup> HAYUMA A.M. (1986), op. cit., p.19.



l'information<sup>238</sup>. Ces secteurs sous la responsabilité du gouvernement central étaient clairement définis, ce qui n'était pas le cas des limites de compétences entre la municipalité et certains ministères.

## **2. Des compétences mal définies engendrant des conflits de pouvoir**

Les responsabilités des nouvelles autorités urbaines étaient définies par le texte de loi de 1982. Cependant, le report de compétences fut bien souvent partiel, laissant aux divers ministères la possibilité d'intervenir sur le territoire des autorités urbaines. Par conséquent, les ministères responsables respectivement du foncier, de l'eau, de l'éducation, de la santé ou encore du commerce, ainsi que les organisations nationales continuaient d'intervenir au sein des territoires dévolus aux nouvelles autorités urbaines, et ce sans les consulter. La réhabilitation des autorités locales au début des années 1980 engendra donc de nombreuses confusions ; pour les habitants d'une part mais également pour les institutions elles-mêmes. Les chevauchements de compétences étaient nombreux entre la nouvelle municipalité, les ministères ou d'autres organisations nationales. Ceci engendra de nombreux conflits tout particulièrement entre le *Ministry for Lands, Natural Resources and Tourism* et la nouvelle municipalité. Selon le *Town and Country Planning Ordinance Cap. 378*, le *Ministry of Lands* était responsable de la planification urbaine avec le support technique de la *Town Planning Division*<sup>239</sup>. Le ministère était représenté au niveau régional par le *Regional Town Planners*. La planification était clairement du ressort de ce ministère. Mais dans le même temps, le texte de loi de 1982 concernant les autorités urbaines imposait l'existence d'une commission en charge des questions de planification dans chaque conseil urbain. Les objectifs de cette commission restaient flous ainsi que les relations avec les autres organes en charge de la planification ; elle devait cependant consulter le ministère pour les questions techniques<sup>240</sup>. Cette contradiction juridique eut sur le terrain de lourdes répercussions. Lusugga Kironde décrit dans sa thèse<sup>241</sup> les conflits qui opposèrent la municipalité et le gouvernement central en matière de gestion foncière après la période d'abolition des autorités urbaines : « *Une fois que les pouvoirs relatifs à l'administration foncière furent concentrés au niveau ministériel lors de la période de décentralisation (et cela inclut la création d'une direction des parcelles assainies au sein du Ministry of Lands), les autorités du gouvernement central trouvaient difficile de déléguer à nouveau ces pouvoirs* <sup>242</sup> ». Parallèlement, la municipalité revendiquait cette responsabilité, qu'elle détenait avant le processus de décentralisation de 1972. Le ministère, après le retour des autorités urbaines en 1982, se gardait encore le droit de révoquer des décisions prises par la municipalité<sup>243</sup>. L'allocation des parcelles fut le thème principal de

---

<sup>238</sup> WARIOBA M. (1999), op. cit., p.86.

<sup>239</sup> LUGALLA J. (1989) Conflicts and politics in urban planning in Tanzania. In *African Study Monographs*, 9 (4), p.185.

<sup>240</sup> Ibid., p.186.

<sup>241</sup> KIRONDE L. (1994) op.cit., 533 p.

<sup>242</sup> KIRONDE L. (1994), op. cit., p.417. Traduction personnelle.

<sup>243</sup> GASTO F. (1997) *Contradictions in local government decision making in Tanzania. A case study of land allocation in Dar Es-Salaam City Council*, M.A. Public administration, University of Dar Es-Salaam, p.100.

discorde entre la municipalité de Dar Es-Salaam et le ministère. Chacun outrepassant ses limites d'action, ce qui aboutissait à des allocations doubles de terrain. En 1988, le *Ministry of Lands, Housing and Urban Development* (MLHUD) publia une directive qui réduisait les pouvoirs des conseils municipaux en matière de gestion foncière. Il argumenta ce choix en accusant les autorités urbaines d'outrepasser leur pouvoir et par conséquent d'être responsable des nombreux conflits fonciers, en particulier à Dar Es-Salaam<sup>244</sup>. Les allocations des parcelles accueillant de grandes constructions comme les industries, les hôtels, les parcelles assainies, les zones de faibles et moyennes densités, les plages et les zones réservées au gouvernement devenaient alors du ressort du ministère. La municipalité en était réduite à allouer les parcelles dans les zones de fortes densités en dehors des programmes de parcelles assainies. De nombreux chercheurs ont révélé l'importance de la lourdeur bureaucratique et les abus perpétrés par les fonctionnaires et officiels des diverses institutions. Ainsi des espaces publics, des réserves foncières ont été convertis en zones résidentielles par la municipalité. La croissance urbaine s'est donc développée en dehors des schémas officiels en ne tenant que peu compte des directives du plan urbain de 1979 (le dernier en date pour Dar Es-Salaam). Ainsi, comme le montre l'exemple d'un grand nombre de villes africaines, cette concurrence entre les institutions participe à la confusion.

### **3. Un parti unique qui bâillonne le débat public**

La nouvelle municipalité manque de légitimité aux yeux des habitants. La première élection municipale de 1983 montra les difficultés à mobiliser la population. Le taux d'inscription sur les listes électorales pour les élections municipales s'élevait à 14 % et indiquait ainsi le désintérêt des darois<sup>245</sup>. De plus, sur l'ensemble des inscrits seuls 52 % se sont déplacés aux urnes. Le système de parti unique, effectif jusqu'en 1992, limita la participation de la population au débat public. Les futurs candidats aux postes de conseillers d'arrondissements étaient pré-sélectionnés par le bureau du CCM, et le choix des candidats était ainsi réduit à deux candidats du même parti par arrondissement. Le parti était présent à tous les niveaux du pouvoir municipal, de la base avec les *Jumbe* à la direction de la municipalité. L'ancien parti unique au pouvoir le CCM (anciennement TANU) était présent dans les quartiers par l'intermédiaire de la cellule du parti. Les relations entre administration municipale et parti politique étaient très fortes puisque celui-ci partageait souvent les mêmes locaux. Les membres de l'administration étaient même très souvent des responsables du parti. Le parti avait donc un pouvoir sur la municipalité puisqu'il désignait les candidats officiels aux élections municipales. De plus, le parti intervenait dans les nominations de l'administration municipale. Le multipartisme ne fut autorisé qu'en 1992. Dix ans plus tard le CCM reste le parti majoritaire en Tanzanie et garde une forte présence sur le terrain.

---

<sup>244</sup> KOMBE J. (1994), op. cit., p.42.

<sup>245</sup> MBAGO (1985) *Local government and development in Tanzania. A case Study of Dar Es-Salaam City Council*, M.A. Politic Sciences, University of Dar Es Salaam, p.104.

Les malversations perpétrées par la suite par les conseillers municipaux ont accentué la méfiance de la population vis-à-vis du monde politique. À ceci, s'ajoute pour la municipalité un bilan plus que mitigé au cours des années 1980 et 1990 dans l'apport des services de base à la population. La ville n'a cessé de croître dans un sous-équipement global<sup>246</sup>, engendrant un manque de crédibilité et de légitimité de la municipalité de Dar Es-Salaam.

### ***C. Une municipalité souffrant d'une insuffisance financière***

Les capacités financières des nouvelles autorités étaient elles aussi fortement dépendantes du gouvernement central. Le retour du *City Council* ne s'était pas accompagné d'une redistribution des finances pour lui donner les moyens et toute l'autonomie nécessaire à la gestion urbaine. Le gouvernement central continuait de prélever une partie des taxes et la municipalité de Dar Es-Salaam n'avait alors que de faibles revenus. Le *Local Government Finance Act* (1982) autorisait les nouvelles autorités urbaines à prélever des taxes et des impôts. Elles pouvaient fournir des services urbains contre paiement en fixant le montant des taxes et des redevances. La municipalité de Dar Es-Salaam ne s'était pas privée d'établir un système de taxation ; près de cinquante sources de revenus différents composaient son budget<sup>247</sup>. Ces différentes taxes prélevées correspondaient aux diverses patentes, licences, taxes, droits et impôts, elles étaient, de plus, indexées sur des bases d'imposition différentes ne facilitant pas la collecte.

L'impôt sur le développement, payé par les adultes de 18 à 65 ans, était l'une des sources principales de revenus pour la municipalité. La faible capacité de l'autorité urbaine à répondre aux besoins des citoyens rendait cette taxe fortement impopulaire. En 1994, cet impôt représentait 14,4 % du revenu levé par la municipalité. L'impôt foncier était le second prélèvement municipal qui touchait les particuliers. L'importance des quartiers spontanés pénalisait la levée de cet impôt puisque 70 % des constructions étaient du ressort du secteur informel.

Les licences commerciales et industrielles participaient également au revenu de la municipalité et étaient plus faciles à collecter, au moins auprès des structures déclarées et officielles. En ce qui concerne les colporteurs, les petits vendeurs de rue, ou les petits artisans (réparateur de vélos, cordonniers...) pratiquant leur activité sur les espaces publics et faisant partie du secteur informel, des agents de la municipalité, dans chaque arrondissement, arpentaient leur zone pour prélever les taxes. En effet, au niveau des arrondissements, la collecte des impôts locaux était du ressort du *Ward Executive Officer* (WEO) qui supervisait les agents percepteurs. Ces agents possédaient des carnets à souche fournis par la municipalité. Un coupon leur était fourni en échange de la somme, et la souche restait dans le

---

<sup>246</sup> Voir Partie I, chapitre 1.

<sup>247</sup> MAJANI B. (2000) *Institutionalising environmental Planning and management. The institutional economics solid waste management in Tanzania. Spring Research series n°28*, Dortmund, SPRING Centre, University of Dortmund, p.123.

carnet. Ils étaient rémunérés à la commission puisque 10 % des taxes prélevées leur revenaient. Les petits commerçants présents dans le quartier devaient payer une patente de 100 Tsh. par jour. À l'origine, ces taxes étaient prélevées par le président du conseil du *Mtaa*, pour chaque quartier. Ne voulant pas créer de conflits avec la population et ne voulant pas passer pour impopulaires auprès de leur électorat - ils sont désignés par la population - les représentants du *Mtaa* se désolidarisaient de la mise en place de nouveaux impôts ou de leur augmentation. Comme l'analyse Odd-Helge Fjeldstad pour la région d'Arusha, « *la pression politique est considérée comme l'obstacle principal à la perception des impôts*<sup>248</sup> ». C'était pour éviter ces conflits et la pression des politiques sur le système de perception des impôts que la Commission en charge de la municipalité de Dar Es-Salaam à partir de 1996 avait engagé des percepteurs. Mais il paraissait difficile pour la municipalité de récolter l'ensemble des taxes et ainsi récupérer la totalité des recettes exigibles.

De plus, les administrations n'avaient ni les capacités humaines ni les moyens techniques d'organiser de manière adéquate la levée des impôts. Le personnel était insuffisant et souvent peu ou pas formé face à la complexité du système. Ainsi, les taxes et en particulier la taxe de développement payable par chaque adulte de l'arrondissement n'étaient pas toujours collectées. « *On n'a pas de moyens suffisants, on n'a pas de moyens de pression pour que la population paye la taxe de développement, par contre il est plus facile de faire pression sur les petits revendeurs de rue*<sup>249</sup> ». Ces derniers exercent en effet leur activité au vu de tous et des collecteurs en particulier.

De plus, de nombreuses taxes locales étaient encore prélevées par le gouvernement central. « *Il y a peu de coordination pour l'imposition entre le ministère responsable du gouvernement local et le ministère des finances (...). Le système fiscal local s'est donc développé sans beaucoup d'interférences de la part du pouvoir central. Bien plus le manque de coordination a conduit à une duplication des taxes et à des incompatibilités*<sup>250</sup> ». Et ces taxes prélevées par le gouvernement central n'étaient pas, du moins intégralement, reversées aux autorités urbaines.

Enfin, l'incapacité de la municipalité à fournir des infrastructures et des services de qualité à la population expliquait l'opposition à l'impôt qui peut être analysée comme une forme de désobéissance civile, parfois encouragée par les partis d'opposition. La détérioration et l'absence de création de services accroissaient le ressentiment de la population vis-à-vis des gouvernements locaux, largement amplifié par le phénomène de corruption répandu dans l'ensemble de l'administration. Les facteurs limitant la perception des taxes des gouvernements locaux étaient donc nombreux. Par conséquent, les écarts entre les prévisions et la perception des recettes étaient considérables.

---

<sup>248</sup> FJELDSTAD O. (2001) op.cit., p.135.

<sup>249</sup> Entretien avec M D. Werema, *Ward Executive Officer* de l'arrondissement de Mbagala. 12 juillet 1998.

<sup>250</sup> FJELDSTAD O. (2001), op. cit., p. 132.

Les revenus propres de la municipalité de Dar Es-Salaam ne représentaient en 1995 que 16,6 % de l'ensemble des recettes de la municipalité (Tableau II.1). Les autres sources de financement des municipalités étaient les subventions accordées par le gouvernement central. Cette somme restait très insuffisante face aux problèmes à résoudre en milieu urbain. De plus, dans un contexte de crise économique, depuis le début des années 80, à la suite de la guerre ougandaise, de l'augmentation du prix du pétrole, de la baisse du prix de vente des produits agricoles exportés, le gouvernement connaissait lui-même une baisse de ses ressources.

**Tableau II.1. Les sources de revenus de la municipalité de Dar Es-Salaam en 1995**

	Sources de revenu	Part dans le revenu total
Revenus prélevés par la municipalité	Impôt sur le développement	14,4 %
	Taxe hôtelière	8,2 %
	Autres taxes	1,9 %
	Ramassage des ordures	0,8 %
	Vidange des fosses septiques	0,5 %
	Autres charges	0,5 %
	Frais de scolarité	1,6%
	Contribution parentale	1,2%
	Autres redevances	0 %
	Licence industrielle	19,6 %
	Licence commerciale	14,1 %
	Licence pour les marchés	2,7 %
	Licence sur les alcools	1,6 %
	Autres licences	2,3%
	Taxe sur le pétrole	10,2 %
	Taxe sur la publicité	2,8 %
	Taxe sur les taxis	2,8 %
	Autres charges et licences...	6,3 %
Impôt foncier	6,2 %	
Autres impôts	2,3 %	
Budget	<b>Total des revenus prélevés par la municipalité</b>	<b>16,6 %</b>
	Subventions du Gouvernement central	83,4 %
	<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>

Source : MAJANI B. (2000) op.cit., p.123.

Les revenus propres de la municipalité et les subventions du gouvernement central étaient essentiellement destinés à couvrir les frais de fonctionnement de l'administration municipale, en particulier les salaires des employés communaux<sup>251</sup>. Les frais d'investissement étaient pour leur part de plus en plus pris en charge par des bailleurs de fonds, ce qui rendait les autorités locales dépendantes des conditions imposées par ces derniers. Ainsi, à Dar Es-Salaam, les investissements étaient largement du ressort des Nations unies qui financèrent depuis 1992 un programme de développement urbain. En complément à cette crise économique, la forte rotation des *City Directors* à la tête de la municipalité de Dar Es-Salaam (la durée moyenne était de moins de deux ans entre 1983 et 1992) participa à la crise de gestion de la municipalité. Par conséquent, la municipalité, dotée de faibles moyens financiers, ne fut pas

<sup>251</sup> Ibid., p.129.

en mesure de répondre aux attentes d'une population de plus en plus nombreuse et pour la majorité pauvre

Parallèlement à cette crise de la municipalité, la gestion de la distribution de l'eau connut depuis la proclamation de l'indépendance une succession de structures administratives et ne montra pas plus de réussite dans la desserte de l'eau aux darois.

## **II. Une succession d'institutions dans le secteur de l'eau...**

L'évolution des autorités en charge de la distribution de l'eau à Dar Es-Salaam suivit le contexte national et international en matière de gestion des services publics. La gestion de l'eau dans la ville de Dar Es-Salaam était dans un premier temps sous la responsabilité d'une structure déconcentrée du ministère de l'Eau mise en place lors de la politique de décentralisation en 1972. En 1981, fut créée la première société parapublique de distribution de l'eau à Dar Es-Salaam, la *National Urban Water Authority* (NUWA), qui fut transformée en 1997 en *Dar Es-Salaam Water and Sanitation Authority* (DAWASA). Les acteurs de la gestion de l'eau se sont donc succédé et parfois chevauchés.

### ***A. Une politique centraliste de la gestion de l'eau***

Les choix socialistes de l'indépendance avaient renforcé les pouvoirs et compétences d'un gouvernement fortement centraliste. La gestion de l'eau était ainsi gérée de manière sectorielle sous l'autorité du ministère de l'Eau. Le service de l'eau à Dar Es-Salaam était en 1972 à la charge d'une entreprise publique, organe autonome du ministère de l'Eau dans les textes, mais qui dans les faits restait fortement liée au gouvernement central. Depuis le milieu des années 1970, on observa dans le service de l'eau en particulier, un lent processus de dégradation : processus qui affecta autant les infrastructures de la distribution de l'eau que le fonctionnement des institutions concernées.

#### **1. Une tutelle ministérielle évolutive**

La gestion de l'eau en Tanzanie fut le domaine du gouvernement central. Elle débuta dans les années 1930 sous la responsabilité de *Public Works Department* et ce jusqu'en 1945 quand le département de développement de l'eau et d'irrigation fut créé. À cette époque, la priorité était donnée aux centres urbains, aux centres de commerces, aux missions religieuses et aux grandes propriétés agricoles coloniales.

Dans les années 1960, au lendemain de la proclamation de l'indépendance, le gouvernement mit l'accent sur l'approvisionnement des services sociaux (distribution de l'eau, santé et éducation) et sur le développement des zones rurales de l'ensemble du pays. En 1965, le gouvernement prit la responsabilité du financement de l'approvisionnement en eau des zones



rurales, ceci comprenant la construction et la maintenance des infrastructures<sup>252</sup>. En 1972, avec la politique de décentralisation, qui ne fut - on l'a vu - qu'une déconcentration des compétences vers un niveau inférieur du gouvernement central, le ministère resta maître de la production et de la distribution de l'eau sur l'ensemble du territoire par l'intermédiaire des départements créés au sein des Districts et des Régions. La création d'une société parapublique en 1982 n'enfreignit pas le pouvoir du ministère en matière de distribution de l'eau.

Le secteur de l'eau fut d'abord du ressort du grand ministère des Travaux publics, *The Ministry of Communication, Labour, and Works*, chargé des constructions de routes, des réseaux d'eau et d'assainissement. Les autorités locales en charge de la distribution de l'eau pour une zone donnée étaient désignées par ce ministère. Parallèlement, *le Ministry of Land, Settlement and Water development* gérât les ressources en eau<sup>253</sup>. De 1970 à 1977, un nouveau ministère fut créé, *le Ministry of Water and Power*, encore dénommé *Maji*<sup>254</sup>. En 1977, il devint *le Ministry of Water and Energy*. Le ministère en charge de l'eau avait la pleine responsabilité de la distribution de l'eau pour l'ensemble du territoire. Au niveau des régions, il était représenté par ses *Regional Water Engineers*. L'intervention majeure du ministère dans la distribution de l'eau à Dar Es-Salaam consistait à approuver les dépenses effectuées par l'autorité en charge de ce service de base dans la métropole tanzanienne. Le ministère restait le maître d'œuvre et d'ouvrage des grands travaux, et le responsable des installations en amont de la distribution, c'est-à-dire des trois usines de traitement et des canalisations principales en dehors du tissu urbain<sup>255</sup>.

En 1987, un ministère spécifique chargé à la fois de la prospection des ressources et de la distribution de l'eau fut créé : *le Ministry of Water, Energy and Minerals*. Il avait pour objectif de développer et d'entretenir les secteurs de la distribution de l'eau et de l'assainissement dans l'ensemble du pays<sup>256</sup>. Les responsabilités du ministère de l'Eau, de l'Énergie et des Minéraux sont énumérées dans les clauses 70 (1988) et 71 (1991) du document officiel<sup>257</sup>. Ses responsabilités principales sont de :

- Veiller à la mise en place des politiques nationales.
- Fournir des conseils et des supports techniques.
- Coordonner la gestion de l'eau, l'assainissement et le drainage.
- Mettre en place et réaliser de grands projets hydrauliques.
- Former des ingénieurs et des techniciens.
- Procurer et distribuer du matériel et des pièces de rechange.

---

<sup>252</sup>MINISTRY OF WATER, ENERGY AND MINERALS (1995) *Water and sanitation sector review, Final Report*. Dar Es-Salaam, Ministry of Water, Energy and Minerals, United Republic of Tanzania, p.23.

<sup>253</sup>UNITED RESEARCH COMPANY (1969) op.cit., p.17.

<sup>254</sup>*Maji* signifie « eau » en swahili.

<sup>255</sup>HAYUMA A.M. (1983) op.cit., p.324.

<sup>256</sup>MINISTRY OF WATER, ENERGY AND MINERALS (1994) *Workshop on roles, responsibilities and coordination of water and sanitation sector agencies*. Dar Es-Salaam, Ministry of Water, Energy and Minerals, United Republic of Tanzania, p. 24.

<sup>257</sup>HUMPHREY H. (1995) op.cit., p. 46.

- Approuver les budgets et les tarifs de l'eau.
- Enregistrer et rendre public les droits concernant l'eau.

Le ministère était composé de deux sections ; l'une responsable du milieu rural et l'autre du milieu urbain. Il restait le maître d'œuvre. C'était au niveau du ministère que le choix du développement des ressources en eau se faisait. Il était responsable des grands travaux hydrauliques nécessaires pour la distribution de l'eau dans le pays en fonction des besoins des divers secteurs de consommation : agriculture, industriel et urbain. C'était sous son autorité qu'étaient établies les diverses études.

Le ministère en charge de l'eau en Tanzanie intervenait essentiellement en tant que coordinateur. En 1997, il lança un appel à tous les bailleurs de fonds. Le manque d'eau avait plongé Dar Es-Salaam dans une situation sanitaire alarmiste. Sous l'autorité du ministère, une cellule d'urgence, la *Task Force*, fut créée. Cette cellule regroupait les équipes du ministère, de la société de distribution de l'eau, la municipalité et les bailleurs de fonds. Elle géra la construction des forages dans la ville de Dar Es-Salaam.

Le ministère de l'Eau ne laissa qu'une faible liberté de manœuvre à la société de distribution de l'eau. Ainsi, le ministère s'est opposé, en matière de tarification, aux décisions de la société de distribution.

## **2. Les structures déconcentrées du ministère de l'Eau**

Au niveau local, le ministère de l'Eau transféra ses compétences à des organes déconcentrés. Ainsi, la gestion de l'eau était dès la colonisation du ressort de la *Water Authority*, organe nommé par le ministère de l'Eau. La *Water Authority* était responsable de la distribution de l'eau pour une zone donnée. Pour Dar Es-Salaam, la zone d'intervention de cette institution correspondait aux limites communales. Du fait des choix politiques effectués par le nouveau gouvernement tanzanien, les autorités locales ont été abolies entre 1972 et 1976. La gestion des services urbains était alors simplement déconcentrée du ministère vers les structures territoriales locales : la Région et le District.

En Tanzanie, toutes les Régions avaient leur bureau responsable de l'eau sous l'autorité du ministère de l'Eau. Le *Regional Water Engineers* était responsable de l'alimentation en eau dans la région. Sous la responsabilité administrative du *Regional Development Director*, qui représentait le gouvernement central au niveau de la Région<sup>258</sup>, il recevait un support technique du ministère de l'Eau. À Dar Es-Salaam, la structure responsable de la distribution de l'eau s'appelait la *Maji Vijini*<sup>259</sup>. Elle gérait l'eau à l'échelle de la région de Dar Es-Salaam en milieu urbain et rural. Elle avait donc en responsabilité le réseau réticulé de la ville mais également les systèmes villageois des environs. Les mêmes responsables techniques géraient par conséquent des systèmes répondant à des besoins et des connaissances techniques

---

<sup>258</sup>MINISTRY OF WATER, ENERGY AND MINERALS (1994), op. cit., p.2.

<sup>259</sup> « L'eau pour les villages »

différentes : les systèmes villageois nécessitant le forage de puits plus ou moins profonds, l'étude de sous-sols, le réseau urbain répondant à une logique de réseau, de pression, de calibrage des canalisations.

Au niveau des Districts, les départements techniques de l'eau n'étaient pas les seuls à être impliqués dans la gestion de l'eau. Les *Primary Health Care Commissions* (PHC) jouaient en effet un rôle indéniable dans la gestion de l'eau. Ces commissions étaient également issues de la déconcentration des années 1970 et avaient leur pendant dans chaque arrondissement. Elles étaient présentes au niveau des Districts pour étendre et développer le service de santé au niveau local. Dans les quartiers majoritairement alimentés par les puits et les pompes manuelles, ce comité avait pour mission le suivi et le contrôle de la qualité de l'eau<sup>260</sup>. Lors des crises de choléra, les responsables de ces comités avaient en charge le traitement de l'eau des puits. Ils avaient également un rôle d'information car ils faisaient remonter les problèmes et les besoins des quartiers au niveau des districts.

Après l'abandon de la politique de déconcentration pour les zones urbaines, les départements techniques établis n'ont pas été abolis. Les Régions et les Districts sont restés en place. La municipalité s'est donc superposée sur ces autorités territoriales. Leurs départements techniques ont continué à fonctionner, tout en glissant progressivement sous l'autorité de la municipalité.

## ***B. L'évolution de la société parapublique***

En 1977, à la fin de la période de déconcentration et parallèlement à la réhabilitation des autorités locales, la distribution de l'eau dans la zone urbaine de Dar Es-Salaam fut concédée à une société nationale. D'une étude financée par la Banque mondiale résulta l'établissement de la première société nationale sous l'autorité du ministère de l'Eau.

### **1. De la Dar Es-Salaam Water Corporation Sole (1977-1982) à la NUWA (1982-1997)**

En 1977, un changement majeur intervint dans le domaine de la distribution de l'eau puisque la première société nationale pour la gestion du service de distribution en Tanzanie fut créée. Le but de cette société, la *Dar Es-Salaam Water Corporation Sole*, était de gérer le système de distribution de l'eau à Dar Es-Salaam, la ville la plus importante en population et en superficie et où la demande en matière de distribution de l'eau était la plus forte. Toujours sous l'autorité du ministère en charge de l'eau, la société devait grâce à la facturation pouvoir financer de manière autonome la maintenance du réseau. Le ministère gardait à sa charge les installations situées à l'extérieur de la ville. Dans un contexte politique favorable aux branchements individuels, cette société avait la lourde tâche de devoir équiper l'ensemble de la ville et des ménages. Or, financièrement autonome, la société se trouvait en compétition

---

<sup>260</sup> Entretien avec le *Ward Officer* de Charambe le 21 février 1999.

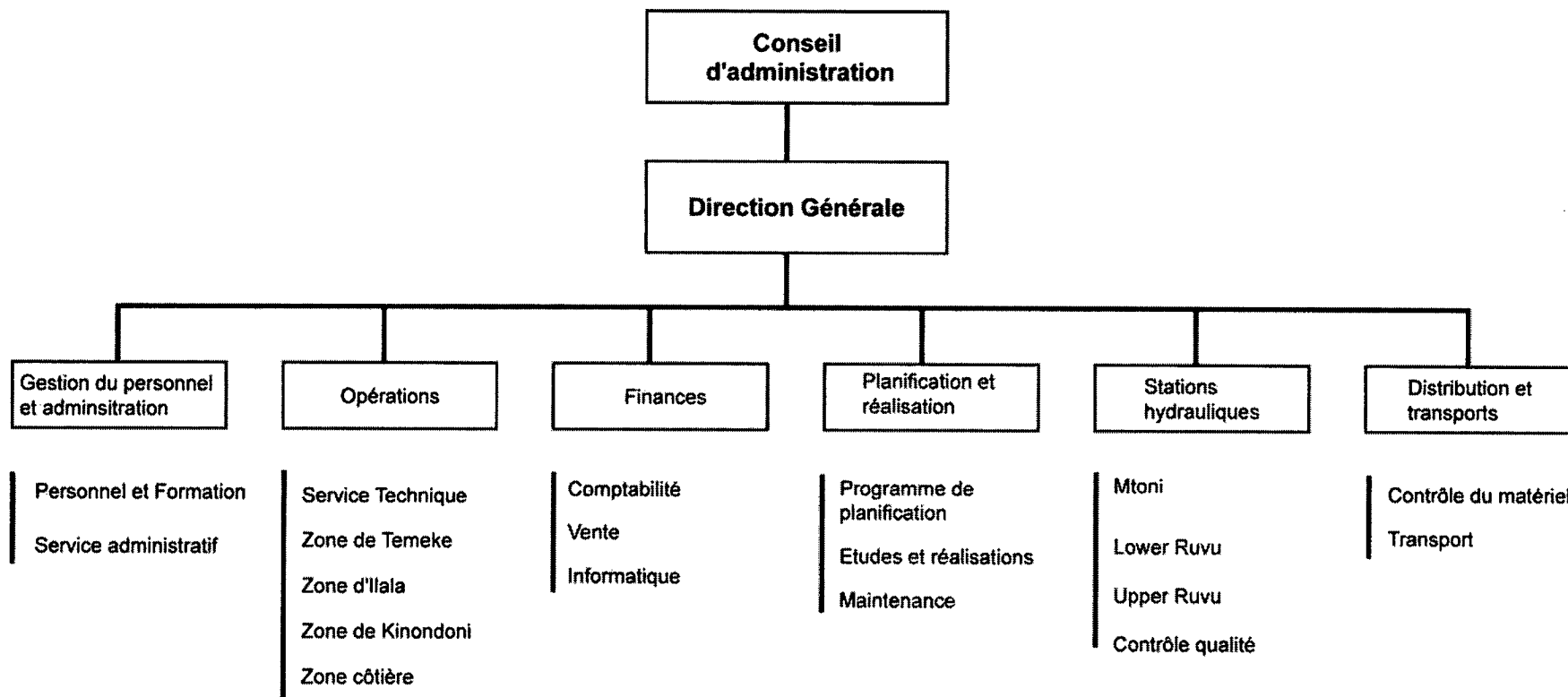
avec le ministère de l'Eau pour obtenir des subventions nécessaires au développement du réseau. L'objectif de la politique nationale de l'eau était de fournir de l'eau en quantité et en qualité à l'ensemble des citoyens tanzaniens pour 1991. Dans cette optique, le gouvernement créa une société nationale chargée de la distribution de l'eau pour tous les centres urbains du pays : la *National Urban Water Authority* (NUWA). Cette dernière fut créée sous l'Act n°7 *The Urban Water Act 1981*, concernant la distribution de l'eau en milieu urbain. Elle remplaça la *Dar Es-Salaam Water Corporation Sole*, à long terme son intervention devait s'étendre à l'ensemble des centres urbains du pays. L'objectif principal de la NUWA était de gérer et de superviser les travaux et la distribution de l'eau dans les centres urbains qui avaient été délaissés lors de la politique de l'*ujamaa*. Il s'agissait de la seule société nationale sous l'autorité du ministère de l'Eau, de l'Energie et des Minéraux. Elle ne sera opérationnelle qu'à partir de 1984, et dans un premier temps uniquement pour la ville de Dar Es-Salaam. L'ensemble des fonctions de la NUWA était détaillé dans la section 5 du texte de loi de 1981 :

- Assurer la distribution continue de l'eau dans les villes.
- Développer et maintenir les réseaux urbains ou les installations connectées au réseau de la ville.
- Promouvoir la conservation et le bon usage des ressources en eau dans les villes.
- Conseiller les Gouvernements locaux en formulant des politiques concernant le développement et la conservation de l'eau et de l'eau potable en ville.
- Planifier et exécuter de nouveaux projets de distribution de l'eau en milieu urbain.
- Éduquer et fournir l'information aux personnes résidant en ville concernant les aspects de la santé publique de la distribution de l'eau, de la conservation de l'eau.
- Faire le lien avec les autorités urbaines sur les questions liées à l'eau disponible et à la préparation et à l'exécution de plans relatifs à l'expansion de la distribution de l'eau.
- Collecter les revenus de la distribution de l'eau auprès des consommateurs.
- Fournir des commodités ou des facilités que l'autorité considère comme nécessaires aux personnes faisant usage des services.
- Tout faire, selon l'opinion du conseil d'administration, pour faciliter le bon exercice des fonctions de l'autorité sous ce texte de loi.

La fonction première de la société nationale était par conséquent de distribuer de l'eau potable à l'ensemble des résidents de son aire de desserte, sans pouvoir rejeter aucune demande émanant d'un résident.

Figure II.6.

### Organigramme de la National Urban Water Authority (1982-1997)



Source : HUMPHREYS H. (1995) *Rehabilitation study of Dar Es-Salaam water supply system, faisability report, draft.* Dar Es-Salaam, NUWA, The United Republic of Tanzania, p.217  
 Valérie Messer, 2002

Le paragraphe 8 de cette loi restreint cependant les interventions et l'autonomie de la société de distribution de l'eau en laissant au ministère de l'Eau les deux directives suivantes :

- Le ministère doit fournir les principales directions au conseil d'administration.
- Il approuve les changements de tarifs de l'eau et autres charges liées aux services fournis par la société.

La section 13 de la loi définissait quant à elle les relations entre la société et la municipalité : le responsable au sein de la municipalité de Dar Es-Salaam de la qualité des ressources et de la santé est membre de fait du bureau administratif de la NUWA.

Cette société se devait d'être financièrement autonome mais sans dégager de bénéfices. Elle se trouvait donc devant une situation problématique qui l'obligeait d'une part à assainir ses dépenses en collectant des revenus suffisants auprès de ses abonnés tout en évitant de faire du profit, ce qui ne l'empêchait pas de dégager des excédents de gestion. Rapidement elle n'a pu répondre aux premiers engagements, elle devint tributaire des subventions du gouvernement central et eut de plus en plus de difficulté à équilibrer son budget.

Cette société nationale pâtissait d'une structure lourde, de chevauchements de compétences entre les divers départements et d'un trop grand nombre d'employés. Dans ces conditions, elle montra rapidement ses limites dans sa capacité à distribuer de l'eau à Dar Es-Salaam. Par conséquent, face à ses résultats décevants, seules les villes côtières voisines Bagamoyo et Kibaha, ainsi qu'un corridor de deux kilomètres de large de part et d'autre des canalisations provenant des deux usines de pompes situées sur la Ruvu River, furent mises sous l'autorité de la NUWA en 1992. Le projet d'étendre les compétences de la NUWA aux autres centres urbains fut suspendu. La distribution de l'eau dans les autres villes de Tanzanie restait sous l'autorité du département de l'eau du District ou de la Région dont ils dépendaient. L'ambition nationale était abandonnée, redonnant à la société nationale une dimension plus locale, limitée à la métropole tanzanienne et sa grande région.

Pour améliorer les capacités de gestion de cette société, deux études de consultants ont été menées, la première en 1991 par la *Japan International Cooperation Agency (JICA)*<sup>261</sup> et la seconde en 1995 par le bureau de consultant Humphrey Howards<sup>262</sup>. Ces deux études aboutissaient à des rapports importants détaillant le système de distribution sous son aspect technique d'une part, et sous celui des modes de gestion d'autre part. Ces deux études recommandaient la fusion des deux entités chargées de la gestion de l'eau dans la métropole : la société nationale de distribution de l'eau et le département technique de l'assainissement de la municipalité : *Dar Es-Salaam Sewerage and Sanitation Department (DSSD)* pour une meilleure gestion de l'eau dans la ville de Dar Es-Salaam. Ce département en charge de

---

<sup>261</sup> JICA (1991) *The Study of Rehabilitation of Dar Es-Salaam Water supply in the United Republic of Tanzania*, Final Report, 150 p.

<sup>262</sup> HUMPHREY H. (1995) op.cit., 284 p.



l'assainissement gérait le réseau du tout-à-l'égout présent uniquement au centre ville et desservant moins de 10 % de la population.

Le but étant de préparer la société de distribution de l'eau, la NUWA, à la privatisation. La fusion de deux services, distribution et assainissement des eaux usées, permettrait de collecter l'argent pour l'assainissement et de mener une gestion coordonnée des réseaux de distribution et de récupération des eaux usées. C'est ainsi qu'en 1997, la NUWA fut transformée en DAWASA (*Dar Es-Salaam Water and Sewerage Authority*).

## **2. La DAWASA (1997-2002)**

L'Act n°8 de 1997 transforma l'ancienne NUWA en DAWASA<sup>263</sup>. Le changement le plus significatif concernait le secteur de l'assainissement qui n'était plus du ressort de la municipalité de Dar Es-Salaam mais intégra la société de distribution de l'eau. La DAWASA était donc le produit de la fusion de la NUWA et du département en charge de l'assainissement de la municipalité de Dar Es-Salaam.

Les urbanistes et gestionnaires de la ville avaient jusque-là porté peu d'attention au secteur de l'assainissement à Dar Es-Salaam. Le réseau d'assainissement de la ville était très peu développé, durant de longues années les financements ainsi que la formation de personnel spécialisés avaient été négligés<sup>264</sup>. Le secteur de l'assainissement était sous l'autorité du *Ministry of Land, Housing and Urban Development* pour les installations au niveau régional et sous la responsabilité de la municipalité pour les installations au sein de la ville. La municipalité devait planifier, construire et financer le réseau du tout-à-l'égout. Le département responsable de la santé au sein de la municipalité gérait la vidange des fosses septiques à l'aide de camions-citernes. Dans les quartiers densément peuplés où le réseau de tout-à-l'égout était absent et où la population n'avait pas aménagé d'installation privée, les problèmes d'écoulement des eaux usées engendraient des risques sanitaires graves, dont le choléra fut un des révélateurs.

En fusionnant les deux branches amont et aval du circuit de l'eau au sein de la ville, les autorités considéraient les deux aspects de l'eau : la distribution et l'évacuation, les deux étant liés et complémentaires. En effet, un réseau d'assainissement ne peut fonctionner que si la distribution est efficace. De plus, cette fusion facilitait la taxation et le financement du réseau de tout-à-l'égout. Les particuliers bénéficiant de ce service payaient une somme forfaitaire ; en 1998, elle s'élevait à 1332 Tsh.<sup>265</sup> en complément de leur consommation d'eau.

---

<sup>263</sup> THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA (1997) *Water Utilization Act n°8 of 1997, Water Laws (Miscellaneous Amendments)*, Dar Es-Salaam, 9 p.

<sup>264</sup> HAYUMA A.M. (1983), op.cit., p.327.

<sup>265</sup> Entretien auprès des responsables de Zone de la DAWASA, juillet-août 1998.

Les objectifs, les choix politiques et le fonctionnement de la nouvelle société nationale restaient inchangés dans le cadre du nouveau texte de loi. Cependant, les sections 10 à 15<sup>266</sup> de 1982 concernant la gestion de la distribution de l'eau dans de nouvelles villes ont été annulées. La DAWASA était donc restreinte à la distribution de l'eau uniquement dans la grande région de Dar Es-Salaam. La restriction d'intervention amorcée en 1992, sous l'autorité de l'ex-NUWA, fut par conséquent validée et entérinée par cet amendement<sup>267</sup>. La distribution de l'eau et l'assainissement dans les autres centres urbains de la Tanzanie sont gérés par des autorités de l'eau chapeautées par le ministère de l'Eau. Basées sur les anciens départements de l'eau, ces autorités de l'eau, les *Urban Water and Sewerage Authorities* (UWSA), au nombre de 18, ont été établies au 1<sup>er</sup> janvier 1998<sup>268</sup>.

Des modifications de l'organisation de la société accompagnaient ce changement de dénomination. La structure de la NUWA était en effet souvent critiquée pour ses chevauchements de compétences entre les différents départements, son nombre important de directeurs et de managers, et le flou de certaines fonctions. Ainsi, la direction des *Supplies and Transport* disparut de la nouvelle structure, la gestion des véhicules et des fournitures a été placée sous la responsabilité de la direction administrative de la nouvelle société.

Ces nouveaux statuts de la société nationale devaient également préparer la privatisation et rendaient ainsi la société plus intéressante aux yeux de futurs repreneurs. En effet, le premier appel d'offres pour la privatisation de la société suivit de peu le passage de la NUWA à la DAWASA.

La succession des autorités en charge de la distribution de l'eau à Dar Es-Salaam et la gestion fortement centralisée de l'ensemble des secteurs économiques et stratégiques du pays avaient abouti à une situation floue. Les compétences de chacun n'étaient pas toujours bien définies. De plus, des textes à la pratique, il existait bien souvent un décalage. Les conflits entre certains responsables de l'eau au niveau de la métropole daroise découlaient directement de l'historique chaotique des choix gestionnaires en Tanzanie.

---

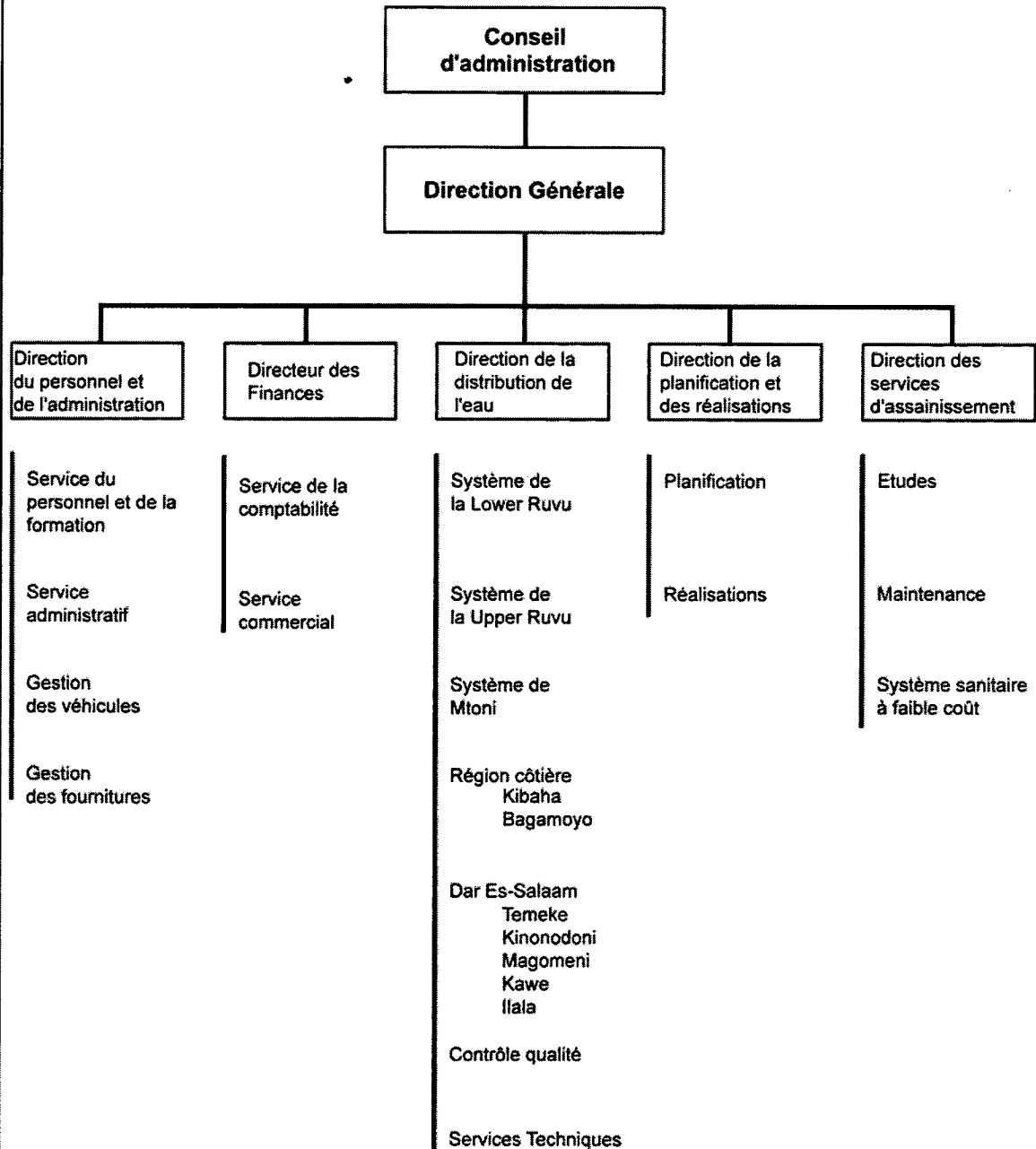
266 THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA (1981) *The urban water supply Act n°7 of 1981*, Dar Es-Salaam, 28 p.

267 THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA (1997) *op.cit.*, 9 p.

268 URBAN WATER SUPPLY AND SEWERAGE DIVISION (1999) *Annual Report for Urban water supply and sewerage Departments/Authorities (July 1997-June 1998)*, Ministry of Water, The United Republic of Tanzania, p.1.

Figure II.7

**Organigramme de la Dar Es-Salaam Water and Sewerage Authority (1997-2002)**



Source : DAWASA (1999) Document interne.DAWASA. Dar Es-Salaam.  
Valérie Messer 2002

### **III. ...qui engendra des flous de compétences**

La succession des différentes autorités en charge de la distribution de l'eau ne s'étant pas toujours accompagnée d'un transfert de pouvoir et de compétences, la détérioration rapide de la société de distribution de l'eau à Dar Es-Salaam n'a pu être enrayerée. La société nationale responsable de la distribution de l'eau accusait un déficit budgétaire qui perdura. Dans le même temps, la DAWASA devait gérer des conflits avec les autres responsables de la distribution de l'eau à Dar Es-Salaam : le ministère de l'Eau, l'autorité régionale et la municipalité.

#### ***A. La DAWASA, une société peu autonome et en crise***

La société de distribution n'était, en réalité, pas capable de gérer seule la distribution de l'eau. Ses résultats décevants en furent la preuve. Les fuites d'eau, les coupures, les baisses de pression étaient des faits quotidiens à Dar Es-Salaam. Seules certaines parties de la ville étaient connectées au réseau. Les quartiers spontanés regroupant une population pauvre étaient quant à eux oubliés du réseau.

La société n'arrivait pas à recouvrer l'ensemble des factures, ses ressources s'en trouvaient donc amoindries. Elle n'était plus en mesure de financer de nouveaux équipements dans la ville. Quand la population effectuait une demande d'équipement, individuelle ou collective, auprès de la DAWASA, cette dernière effectuait une étude et un devis ; aux habitants de trouver les moyens financiers, c'est-à-dire concrètement de trouver un bailleur de fonds prêt à financer leur projet. Financièrement, la société de distribution de l'eau à Dar Es-Salaam était dépendante des bailleurs de fonds pour les travaux et les extensions du réseau. Politiquement elle dépendait du ministère en particulier sur la question sensible de la tarification.

#### **1. La tarification : enjeu politique et cause de conflits entre ministère et société de distribution**

L'eau est un besoin humain de base. Vitale au quotidien pour la survie, l'eau est une ressource indispensable à tout citoyen. Partant de ce constat, le gouvernement tanzanien avait pratiqué une politique sociale en matière de distribution de l'eau, considérant l'eau comme un droit pour l'ensemble des Tanzaniens. L'eau était ainsi distribuée de manière gratuite dans les zones rurales, alors qu'en milieu urbain le tarif restait bas. La facturation de l'eau était en contradiction avec les idéaux socialistes qui ont animé les dirigeants dans les années 1970. Mais, la distribution de l'eau a un coût. L'État n'étant plus en mesure de subventionner ce service, il fallait récupérer les sommes nécessaires à l'extension et à la maintenance du réseau auprès de la population. L'obligation faite à la société nationale à partir de 1982 d'être autonome, et de recouvrer à ce titre ses coûts de fonctionnement, avait également marqué un changement dans la tarification de l'eau. Cependant, au début des opérations, la NUWA avait

tenté de pratiquer des tarifs faibles en chargeant au minimum le service de distribution de l'eau, mais les tarifs pratiqués ne correspondaient pas au coût réel de l'exploitation.

La NUWA liée au ministère pour la tarification, par la section 8 et la section 33 du texte de loi relatif à sa création en 1981, ne pouvait pas pratiquer librement un réajustement de ses tarifs ou établir la tarification de certains de ses services. Toute augmentation était en effet soumise à l'approbation du gouvernement. Le ministère contrôlait donc les augmentations de tarifs pratiqués par la société de distribution, et mettait son veto en cas de désaccord. Ses interventions étaient plus liées à des préoccupations politiques qu'à une volonté de faire de la société une entreprise autonome. L'épisode concernant la tarification de l'eau aux points d'eau collectifs de la ville (forages et robinets publics) est à ce propos explicite. La société de distribution par l'intermédiaire de son directeur financier avait exprimé sa volonté de rendre payant le service de distribution de l'eau aux installations collectives. L'eau à ces forages était en effet gratuite et ce, malgré la demande légitime de la société de distribution de récupérer une partie des coûts, en particulier les coûts de l'électricité nécessaire au pompage. Le directeur des finances de la DAWASA<sup>269</sup>, lors d'un entretien, nous faisait part des propositions de la société de distribution pour ces équipements collectifs. La société proposa deux types de gestion. La première était de fournir ces équipements en fermage à des particuliers qui vendraient l'eau, s'occuperaient de la maintenance et seraient rémunérés au pourcentage de ventes. La seconde solution plus lourde et plus coûteuse était de faire effectuer la vente par ses propres salariés. Après discussion avec les responsables de la Région et les diverses autorités locales présentes à Dar Es-Salaam, il a été suggéré de fournir la gestion des installations collectives à des organisations locales qui s'acquitteraient mensuellement de leur facture. Ainsi, la construction de la centaine de points d'eau au lendemain de la grave crise de l'eau qui toucha Dar Es-Salaam en 1997 ne s'est pas accompagnée d'un cadre gestionnaire.

De plus, devant un risque d'épidémie du choléra, le ministère responsable de l'eau mais également le bureau du Premier Ministre ont pressé la société de distribution d'attendre avant de mettre en application cette tarification au robinet public. Ne voulant pas paraître impopulaire, le gouvernement central préféra attendre la privatisation pour statuer sur la question des équipements collectifs. La DAWASA était donc confrontée à une contradiction, vécue par de nombreuses sociétés publiques, entre une obligation de service public, à savoir équité et égalité, et un statut de société qui se doit de s'autofinancer. Les obligations du service public étaient ici contrôlées par le ministère qui en matière de politique tarifaire pratiquait une politique qu'il qualifie de sociale<sup>270</sup> et que d'autres qualifieraient de démagogique.

Ne pouvant recouvrer ses coûts d'exploitation par une facturation adaptée aux dépenses et au coût réel de l'eau, la société de distribution était déficitaire et dépendante des subventions gouvernementales et des bailleurs de fonds.

---

<sup>269</sup> Entretien avec M. Mwilawi, Directeur des finances de la DAWASA, août 1998.

<sup>270</sup> Entretien avec M. Jnau, Directeur du département urbain du ministère de l'eau, 1<sup>er</sup> juin 1998.

## 2. Une société déficitaire

Souffrant d'une incapacité à augmenter ses recettes, la société de distribution de l'eau, pour maintenir en état son réseau et pour l'étendre, devait trouver d'autres sources de financement. La société souffrait d'un grand manque à gagner. L'eau perdue dans le réseau, les connexions illégales, l'absence de compteurs et le non-paiement des factures concouraient à la situation budgétaire catastrophique. Elle était alors tributaire des subventions du gouvernement et de l'apport des bailleurs de fonds. Depuis le début de l'exploitation de la distribution de l'eau à Dar Es-Salaam, la société de distribution était en déficit ; seuls les bilans des années budgétaires 1988/89 et 1993/94 présentaient un surplus financier (Tableau II.2.). Mais pour ces deux exercices, la société a bénéficié d'un fort soutien de la part du gouvernement.

La principale source de revenu était, théoriquement, le recouvrement des factures des abonnés. Le taux de recouvrement était faible ; seuls 20 000 abonnés auraient payé régulièrement leur facture, soit moins d'un quart des clients. Un rapport des Nations unies<sup>271</sup> estimait les factures impayées à 15 %, et les revenus de la DAWASA représentaient 70 % des revenus espérés. Les responsables financiers de la société étaient moins optimistes puisqu'ils estimaient à 45 % les factures non réglées<sup>272</sup>. La difficulté à récolter l'ensemble des factures était liée à diverses raisons : premièrement, l'eau en milieu rural était un bien gratuit, il fallait donc habituer la population en milieu urbain à payer ; deuxièmement, la menace de coupure ne traumatisait pas la population qui pouvait soit s'alimenter chez le voisin soit se connecter illégalement au réseau. Ainsi, les campagnes de déconnexion menées par la société de distribution n'avaient eu que peu d'effets sur les revenus de la société<sup>273</sup>. Le taux de paiement variait également selon le taux de satisfaction de la population. Ainsi, pour les quartiers les mieux desservis, le taux de recouvrement était de plus de 75 %, de 60 % pour les zones planifiées<sup>274</sup>, et d'à peine 30 % pour les quartiers informels. En effet, la population de ces quartiers refusait de régler les factures, estimant qu'ils n'avaient pas à payer un service défectueux qui ne desservait le quartier qu'une à deux fois par semaine. En 1996, seuls 4 % des clients étaient équipés en compteurs, le reste de la population avait donc une facturation basée sur une estimation de leur consommation, ce qui expliquait bien des mécontentements et refus de payer.

---

<sup>271</sup> UNITED NATIONS CENTRE FOR HUMAN SETTLEMENTS (HABITAT) (1992) *Managing the sustainable growth and development of Dar Es-Salaam*. Dar Es-Salaam, p.16.

<sup>272</sup> Entretien avec Mrs. Mmeso, responsable clientèle - Juillet 1998.

<sup>273</sup> MWILANI D.R. (1996) *The problem of cost recovery of public water utilities in Tanzania: The case of National Urban Water Authority*, Master of Business Administration, University of Dar Es-Salaam, p.47.

<sup>274</sup> Il est plus facile pour les inspecteurs de la DAWASA de repérer les non-payeurs et donc d'effectuer des déconnexions dans les quartiers planifiés.



**Tableau II.2. Le budget de la DAWASA entre 1984 et 1997**  
*en shillings tanzaniens (en millions)*

Année	Revenus d'exploitation	Subvention du gouvernement	Total des Entrées	Total des dépenses	Surplus/ (déficit)	Total des abonnés
1984/85	61	0	61	135	(74)	32056
1985/86	98	0	98	164	(66)	36277
1986/87	143	0	143	286	(153)	43712
1987/88	199	0	199	409	(210)	48861
1988/89	933	0	933	742	191	51682
1989/90	765	0	765	5434	(4669)	53281
1990/91	937	0	937	2810	(1873)	59249
1991/92	1395	0	1395	3721	(2326)	60833
1992/93	2673	0	2673	5402	(2729)	66920
1993/94	2784	5223	8007	7980	27	71407
1994/95	3965	0	3965	6703	(2738)	79666
1995/96	2878	1502	4380	10639	(6258)	86159
1996/97	4 475	Non connue	4475	9 413	(4937)	90200

Source : DAWASA (1997) Budget DAWASA 1997/98, Dar Es-Salaam, p.6

**Tableau II.3. Le bilan financier de la DAWASA, exercice 96/97 (shillings tanzaniens)<sup>275</sup>**

	Budget prévisionnel	Budget réel
<b>ENTREES</b>		
Revenus d'exploitation	9 560 716 000	4 224 372 096
Autre	313 350 000	231 503 527
Gouvernement		
<b>TOTAL</b>	<b>9 874 066 000</b>	<b>4 455 875 623</b>
<b>DEPENSES</b>		
Usines de pompage et traitement	1 491 311 000	1 430 450 508
Électricité	4 187 757 000	4 442 191 308
Stockage et distribution	417 721 000	417 723 099
Service clientèle et facturation	304 616 000	209 458 958
Administration	1 893 381 000	1 905 427 964
Amortissement	1 008 000 000	1 008 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>9 302 786 000</b>	<b>9 413 251 837</b>
<b>Excédent/ (Déficit)</b>	<b>571 280 000</b>	<b>(4 937 376 214)</b>

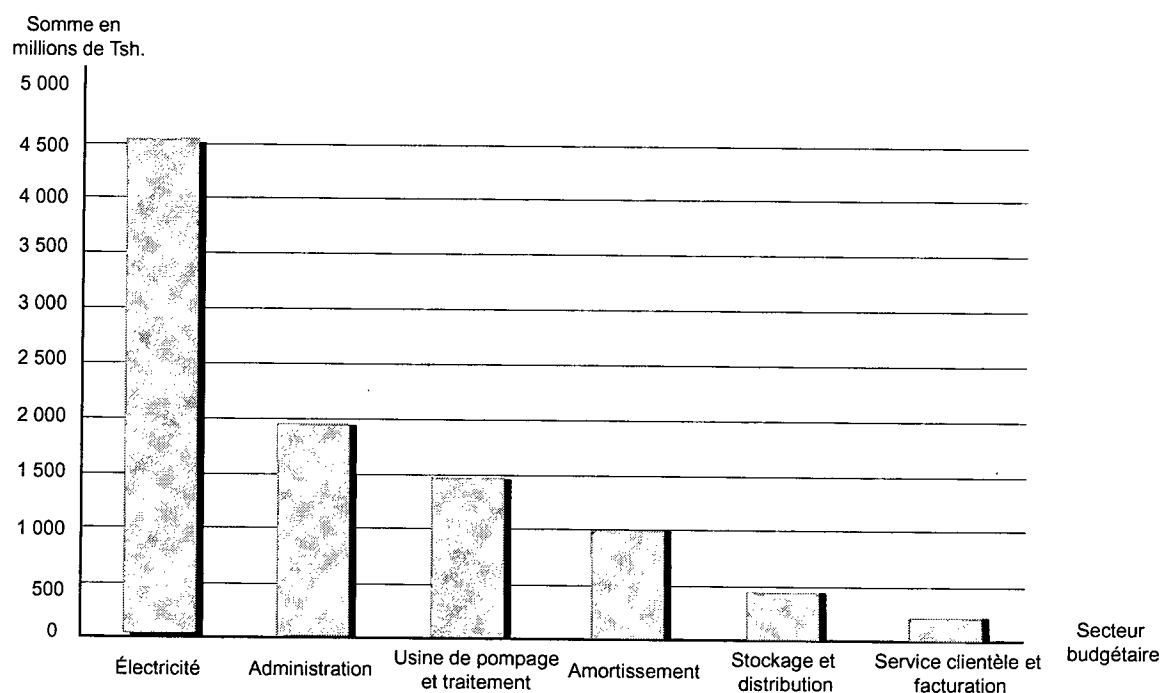
Source : DAWASA, budget 1997/98

<sup>275</sup> En janvier 1997 1\$ = 460Tsh.

Les institutions apparaissaient également comme de mauvais payeurs. Les subventions gouvernementales étaient rares et très inégales. Pour l'exercice 1996/1997, la société de distribution avait cependant bénéficié du soutien de donateurs internationaux à hauteur d'un million de shillings tanzaniens pour la construction des forages à la suite de l'épidémie de choléra qui toucha la ville.

Les dépenses de la société de distribution étaient essentiellement liées aux factures d'électricité et aux coûts des produits chimiques pour le traitement de l'eau (Figure II.8.) Ensemble, ces deux volets budgétaires avec les coûts d'amortissements, représentaient près de 70 % des dépenses de la société pour l'exercice 1996/1997<sup>276</sup>. Les frais administratifs englobant les salaires du personnel, les frais de fonctionnement (électricité, véhicules, téléphone, l'entretien des bâtiments), absorbaient 20 % des dépenses de la société. Les secteurs de dépenses liés directement à la maintenance du réseau et au service étaient faiblement dotés. Ainsi, le service de facturation de la société n'amputait le budget global que de 2 % et la gestion des usines de pompage et de traitement de l'eau ne se retrouvait qu'en troisième position dans le budget.

Figure II.8. Les secteurs de dépenses de la DAWASA. Année budgétaire 1997/98



Source : DAWASA (1998) Budget DAWASA 1997/98.

Pour tenter de juguler ce déficit permanent, des différenciations entre catégories de consommateurs et de fortes augmentations ont été appliquées dès 1985. De 1985 à 1988, l'augmentation du tarif domestique était de plus de 300 % ; entre 1992 et 1995 elle était de

<sup>276</sup> HUMPHREY H. (1995) op.cit., p.280.

61 % et entre 1996 et 1998 de 52 %. Les réformes tarifaires rejoignaient les changements politiques profonds qui touchaient la Tanzanie au milieu des années 1980. Elles subissaient en effet les réformes du plan d'ajustement structurel, qui limitaient le subventionnement des services de base. En 1988, la société de distribution intégra une différenciation des consommateurs, cinq catégories apparaissaient dans la nouvelle grille tarifaire. La première augmentation entre 1985 et 1988 marqua le changement de philosophie du gouvernement : l'eau n'était plus un bien social accessible pour tous mais un bien économique avec un prix. Cependant le gouvernement continua à interférer dans la fixation des prix de l'eau par la société de distribution en fonction de considérations politiques. Le coût de l'eau était réévalué, dans le même temps, la société devait se soumettre au principe d'équilibre financier où le paiement direct de l'utilisateur devait se substituer aux subventions publiques.

**Tableau II.4. Évolution du tarif de l'eau de 1985 à 1998**  
(en shillings tanzaniens pour 1000 gallons)<sup>277</sup>

Catégories de consommateurs	juillet 1985	juillet 1988	Sept. 1992	Sept. 1993	Mars 1994	Jan 1995	Jan 1996	Jan. 1997	Jan. 1998
Domestique	13.50	57.20	100.00	120.00	140.00	161.00	700.00	700.00	1065
Institution	13.50	90.00	160.00	200.00	230.00	265.00	926.00	1066	1620
Commerciale	13.50	192.00	330.00	400.00	460.00	530.00	1127	1296	1971
Industrielle	13.50	248.00	420.00	500.00	575.00	661.00	1329	1528	2324
Agriculture					575.00	661.00	1329	4025	4628
Expatriés	USD 2.25	USD 5.7	USD 5.7	USD 6.5	USD 7.6	USD 7.6	USD 7.6	USD 7.6	USD 8.6
Fabricants de briques				25000	29000	33350		15280	
Eau par citernes				8000	10000	11500		26456 9000 1	39675 9000 1
Taux de change \$ en Tsh.	16,44	97,28	325	474	494,4	590		460	580

\* Tarifs minimum par mois.

Sources : CEEST, p.5, et document interne de la NUWA pour 1996, 1997, 1998.

En 1993, des catégories de consommateurs supplémentaires ont été créées : les vendeurs d'eau par camions-citernes et les fabricants de briques. L'année suivante, en 1994, le secteur agricole fut également surtaxé. Globalement, les grands consommateurs d'eau étaient les plus taxés. Cette politique tarifaire tentait de limiter la forte consommation d'eau par des secteurs d'activité pouvant utiliser de l'eau provenant d'autres sources que le réseau urbain. L'agriculture en périphérie<sup>278</sup> et à l'intérieur de la ville est un fait remarquable à Dar Es-Salaam. Les citoyens qui la pratiquent y voient une source de revenus complémentaires. Ainsi

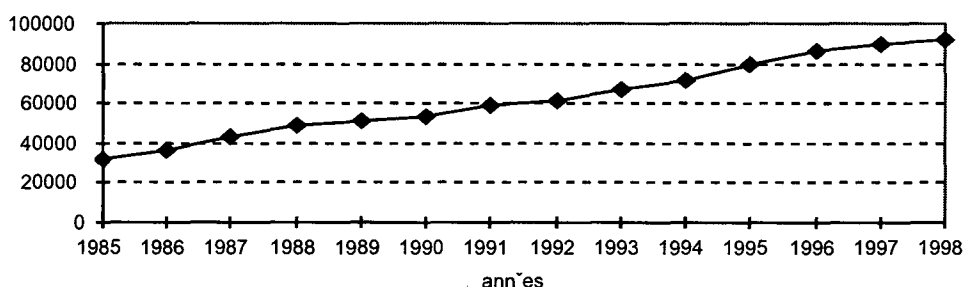
<sup>277</sup> 1000 gallons = 4593,3 litres

<sup>278</sup> Voir à ce propos les recherches de MWAMFUPE D. (1994) *Changes in agricultural Land use in the periphery zone of Dar Es-Salaam*, Ph.D dissertation, University of Glasgow.

est-il commun de traverser des champs de *sukuma weeki*, sorte d'épinard, ou de passer à proximité des étables en proche périphérie urbaine. Ce secteur prélève l'eau nécessaire à l'irrigation sur les canalisations principales provenant des usines de traitement tout particulièrement au nord de l'agglomération le long de la transmission du système de la *Lower Ruvu*.

Contrairement à d'autres métropoles africaines, le tarif domestique est unique. Il n'existe pas de tarif social au profit des petits consommateurs. Les grands consommateurs comme les petits payent selon la même base. La société ne favorise pas les branchements dits sociaux comme cela se fait par exemple à Abidjan<sup>279</sup> ou Ouagadougou. Ceci est sans doute plus dû aux contraintes techniques qu'à une volonté politique. Comme nous l'avons précédemment souligné, les abonnés munis d'un compteur sont très peu nombreux et les factures sont basées sur une approximation de la consommation par quartier. Il n'est dans ces conditions pas possible d'identifier les petits consommateurs des plus gros. La facturation actuelle prend en compte le nombre de jours de desserte par semaine et le fait que la parcelle soit reliée ou non au système du tout-à-l'égout. Dans ces circonstances, il n'est pas aisé de mener une politique de « branchements sociaux » pour stimuler l'abonnement des populations à faibles revenus pratiquant une économie de l'eau au quotidien. Ainsi l'augmentation des abonnés se fait progressivement mais à un rythme plus lent que la croissance urbaine.

**Figure II.9. Évolution du nombre d'abonnés entre 1985 et 1998 à Dar Es-Salaam**



Source : DAWASA (1998) Budget de la DAWASA 1997/98. Document interne, p.6. et document interne de la DAWASA pour 1998.

Le déficit chronique de la société ne fut pas enrayeré par l'augmentation des tarifs. Bien que le prix de l'eau ait augmenté de façon notable, il ne correspond pas encore au coût réel de production. En 1995, la société de distribution estimait à 433Tsh. le coût de production de 1000 gallons tandis que la somme demandée à un abonné était à peine de 120Tsh<sup>280</sup>. De nombreuses opérations de débranchements ont eu lieu pour lutter contre les mauvais payeurs et les connexions illégales, mais sans grand effet sur les revenus de la société de distribution

<sup>279</sup> MESSER V. (1994) op. cit., p.25.

<sup>280</sup> MWILAWI D. (1996) op.cit., p.26.

de l'eau puisque plus de la moitié de la population a recours au robinet public, à l'eau du voisin ou aux connexions illégales.

Pour répondre à cette crise de la société de distribution et à son énorme déficit, le gouvernement tanzanien comme bon nombre d'autres avant lui s'engage sur la voie de la privatisation de son secteur de distribution de l'eau. L'objectif est d'améliorer les capacités de recouvrement de la société et cela passe, d'après les études qui ont été faites, par des réformes institutionnelles en faisant appel à des opérateurs privés étrangers. Cette mutation sous-tend également une modification importante pour la population : le passage d'un bien quasi gratuit à un bien économique. Chaque mètre cube produit et distribué par la société de distribution de l'eau a un prix que le consommateur se doit désormais d'acquitter.

### ***B. Les conflits d'acteurs autour de la gestion de l'eau***

Du fait des modifications des acteurs en charge de la gestion de l'eau au sein de la métropole daroise, de nombreuses confusions bloquent la situation et les interventions de la société de distribution de l'eau. Nous évoquerons ici deux situations de chevauchement de compétences observées lors de nos enquêtes. La première découle de la distinction entre zone rurale et zone urbaine à Dar Es-Salaam et la seconde touche la gestion des bornes-fontaines publiques.

#### **1. Un partage ambigu entre zone rurale et zone urbaine ou le double jeu en périphérie**

La juxtaposition des institutions responsables du service de l'eau à Dar Es-Salaam a abouti à une situation de cohabitation de deux institutions bien différentes sur le même territoire. La première, la société publique la DAWASA fait le commerce de l'eau, la seconde, structure déconcentrée du ministère, la *Maji Vijini*, apporte un service à la population selon les responsables du *Regional Water Engineers*. Le département technique de l'administration centrale apporte une assistance technique à l'aide d'experts si une demande émane de la population. Les interventions du *Maji Vijini* peuvent être de plusieurs ordres : construction de canalisations ou de puits plus ou moins profonds en milieu rural. Pour la construction d'un forage, le *Maji Vijini* conduit l'étude, le *Drilling and Dam Agency*, département placé jusqu'en 1998 sous l'autorité du ministère de l'Eau, construit les équipements. Le *Maji Vijini* intervient dans les 52 villages présents sur le territoire communal de Dar Es-Salaam. Ces équipements (forages ou robinets) sont gérés par un comité de l'eau constitué par des villageois. Ce comité fixe le prix de vente de l'eau, s'occupe de la maintenance quotidienne de l'équipement et gère un fonds de l'eau.

La frontière entre zone urbaine et zone rurale en périphérie urbaine est floue et mouvante. La ville, en effet, s'étend rapidement avec une croissance urbaine de 7 % par an. La distinction entre arrondissements à caractère urbain ou rural a été faite au début des années 1980. Depuis, la ville s'est étendue, des quartiers de la périphérie urbaine se sont densifiés, des villages ont été rattrapés par l'extension urbaine et ne possèdent plus véritablement de caractéristiques

rurales, particulièrement en matière de densité. En effet, ces anciens villages en dehors du tissu urbain sont aujourd'hui agglomérés à l'aire urbaine. Ces zones d'habitat ont aujourd'hui de nouveaux besoins. La capacité des puits ne suffit plus pour répondre à la consommation journalière d'une population plus nombreuse. De plus, une part de la population revendique également le droit à des équipements urbains : le robinet en est un. La société de distribution de l'eau intervient dans la zone dense de Dar Es-Salaam, elle étend donc son service en fonction de ses capacités vers les périphéries urbaines. L'intervention de la société de distribution de l'eau se limite à l'extension des canalisations principales le long des grandes artères. Les populations à proximité de ces canalisations principales peuvent donc bénéficier des deux services. Ainsi, Charambe ou Yombo Vítuka quartiers périurbains au sud de la ville ont bénéficié de l'intervention des deux institutions, *Maji Vijini* et DAWASA. Les canalisations présentes le long des artères principales traversent ces quartiers. Les puits alimentent l'intérieur des quartiers. Ces quartiers peuvent donc bénéficier des interventions des deux autorités, n'étant pas encore fortement densifiés l'utilisation des eaux souterraines est possible contrairement aux quartiers urbains plus denses. Pour les quartiers périphériques, l'intervention de la *Maji Vijini* revêt un avantage d'ordre financier. En effet, les équipements sont pris en charge par le gouvernement, alors que le branchement individuel au réseau doit être financé par les particuliers. Pour les populations des quartiers périphériques, cette situation permet la présence d'équipement complémentaire, les puits pouvant pallier les insuffisances du réseau de distribution.

D'un point de vue budgétaire, ces deux institutions sont directement en concurrence puisqu'elles bénéficient toutes deux des subventions du ministère de l'Eau. L'allocation de fonds pour l'une ou l'autre institution fut longtemps tributaire des orientations politiques du gouvernement. Ainsi, la période de l'*ujamaa* avantagea le développement des projets hydrauliques en milieu rural. Le sud de l'agglomération, les arrondissements de Mbagala et de Charambe ont bénéficié en tant que zones rurales des interventions de la *Maji Vijini* qui a installé des pompes manuelles. Dans le même temps, la société de distribution étendait son réseau en direction de ces quartiers. Ainsi la priorité donnée au milieu rural par la politique nationale a bénéficié à ces quartiers.

Mais au milieu des années 1990, la zone urbaine fut privilégiée : « *pendant plus de quatre ans, le département Maji Vijini n'a pas fonctionné car la mairie n'était pas intéressée par ses réalisations, durant cette période, il n'y a pas eu de fonds alloués pour la construction de puits. L'argent destiné au milieu rural a été pris pour d'autres activités concernant la partie urbaine de Dar Es-Salaam, la priorité était la ville au détriment de la partie rurale*<sup>281</sup> ».

Avec la crise de l'eau de 1997 le gouvernement s'est à nouveau tourné vers la distribution de l'eau à l'aide de puits. Cette orientation reste d'actualité pour les quartiers péri-urbains et

---

<sup>281</sup> Entretien avec M. R. Ganza, Coordinateur de l'eau pour le programme SDP des Nations unies et ingénieur de la *Maji Vijini*.



semble comme nous le verrons plus loin l'une des directions du gouvernement pour répondre aux besoins des populations éloignées des canalisations.

## **2. Les bornes-fontaines : le renvoi de compétences entre municipalité et la société de distribution**

La gestion des bornes-fontaines dans la ville de Dar Es-Salaam a pâti elle-aussi de la succession des institutions dans le domaine de la gestion urbaine. Les bornes-fontaines installées dans les quartiers lotis des années 1970 étaient gérées par la municipalité. Celle-ci se devait d'acquitter des factures à la société de distribution et de maintenir en état les installations. La municipalité et la société de distribution ne cessaient de se renvoyer la responsabilité dans ce domaine. Comme à Pikine (Sénégal)<sup>282</sup>, le conflit opposant la municipalité à la DAWASA a abouti à la fermeture de nombreuses bornes-fontaines. La mairie, et plus particulièrement les candidats aux élections municipales lors des campagnes électorales, installaient des bornes-fontaines dans les quartiers dans un dessein politiquement clientéliste. Par la suite, les arriérés de paiements s'accumulaient, et les bornes-fontaines par manque de maintenance se détérioraient.

En 1986, la municipalité, ne pouvant plus payer les factures d'eau décida de fermer l'ensemble des bornes-fontaines ; mais sous la pression politique du gouvernement central, elle dut les laisser en fonctionnement. Elle se déchargea du paiement des factures, laissant cette tâche aux représentants de la municipalité à l'échelle du quartier<sup>283</sup>, c'est-à-dire les *Mtaa*. Les responsables des *Mtaa* devaient donc collecter l'argent aux robinets. Cet argent devait être reversé à la société de distribution de l'eau. Cependant, dans les faits, les responsables de quartier n'ont pas suivi ces directives et ont laissé l'accès gratuit à ces robinets pour la population. Ce conflit de compétences entre les deux institutions n'a pas été résolu. Aujourd'hui seule une dizaine de bornes-fontaines, gérées par les *Mtaa*, fonctionnent encore dans la ville.

Ainsi les diverses réformes tant de l'administration locale, que la distribution en eau dans la ville n'ont pas fourni un cadre satisfaisant aux institutions pour leur permettre de répondre aux besoins d'une agglomération grandissante.

Bien au contraire, le système institutionnel en place en Tanzanie pour la gestion des affaires urbaines ou la distribution de l'eau semble s'être considérablement affaibli de manière continue depuis 1970. La délégation d'un secteur relevant précédemment des tâches ministérielles à une société nationale s'est accompagnée d'une « dichotomie

---

<sup>282</sup> DORIER-APPRILL E. (2000) Problèmes et défis de la gestion urbaine dans les très grandes villes du Sud. In DORIER-APPRILL E. (Coord.) *Les très grandes villes dans le monde*. Paris, Questions de Géographie. Éditions du temps, p.97.

<sup>283</sup> Entretien avec Mr. Mwilawi, directeur des Finances DAWASA, août 1998.

administrative<sup>284</sup> » entre la nouvelle société et le ministère. S'y sont greffés les problèmes de cohérence et de collaboration entre les diverses autorités en charge du développement urbain. Ces problèmes révèlent les difficultés à changer de système. En effet, les changements de structures administratives à l'aide de textes de lois n'ont pas modifié les pratiques des fonctionnaires et des habitants. Cette situation aboutit à un affaiblissement des structures officielles et à la détérioration graduelle du système. Il y a donc eu dégradation du système.

Cette dégradation du système engendra une situation de dénuement face à des besoins croissants et une désorganisation des systèmes d'encadrements officiels. Ces deux facteurs caractérisent la « crise urbaine » que traverse Dar Es-Salaam. On est bien en présence d'une crise urbaine telle que la décrit P. Hugon : « *la crise urbaine signifie celle de l'État dans l'incapacité de remplir ses fonctions essentielles notamment dans le domaine des infrastructures, des dépenses sociales et du contrôle du territoire*<sup>285</sup> ».

Cet affaiblissement des capacités de l'État, cette dégradation du système institutionnel en charge de la gestion urbaine et de la distribution de l'eau est la conséquence d'un sous-investissement tant financiers qu'humains. Les capacités budgétaires déléguées tant à la municipalité qu'à la société de distribution de l'eau se révélèrent rapidement insuffisantes pour répondre à la croissance urbaine et aux besoins de la population.

Les réformes n'ont pas été accompagnées des investissements et de l'énergie nécessaire à leur application. Ils en découlent de nouvelles réformes visant à renforcer les institutions. Parallèlement, au niveau local, les populations ont dans certains quartiers réussi à répondre à leurs besoins en équipements.

---

<sup>284</sup> LE GONIDEC P.F. (1985) *L'Etat Africain : évolution, fédéralisme, centralisation et décentralisation*. Paris, LGDJ, p.230.

<sup>285</sup> HUGON P. (1993) op.cit., p.244.

## Chapitre 2

### Les incertitudes d'un temps de réforme

En matière de lutte contre la pauvreté et de fourniture des services sociaux, les États africains, victimes d'une baisse des ressources et d'une gestion controversée, renvoyant à la corruption et au gaspillage des ressources financières, ne se sont pas révélés efficaces. Dans le même temps, les bailleurs de fonds se faisaient plus exigeants sur les conditions d'octroi de leur soutien et s'immisciaient ainsi dans les réformes institutionnelles des pays auxquels ils accordaient leur soutien financier.

Sous la pression des groupes internationaux (Banque mondiale et FMI) émergeaient alors de nouvelles formes de gestion urbaine et de gestion des services urbains de base, centrées sur la notion fortement controversée de « bonne gouvernance » que l'on peut résumer, avec Elisabeth Dorier-Apprill<sup>286</sup>, par la trilogie : décentralisation - démocratie locale - concertation entre acteurs publics et privés. En effet, ces trois composantes « du paquet technologique », pour reprendre l'expression de Sylvie Jaglin et Alain Dubresson, sont présentées par les bailleurs comme une condition de la modernisation des États et du développement sous ajustement<sup>287</sup>. Ces nouveaux programmes urbains sont apparus dès les années 1980 dans l'ensemble des pays du sud bénéficiant des aides financières de ces grands groupes.

Face au bilan désastreux d'une gestion jusqu'alors fortement centralisatrice, la gestion urbaine et le service de distribution de l'eau de la métropole daroise n'ont pas échappé à ces pressions extérieures. La ville de Dar Es-Salaam lors de la dernière décennie s'est ainsi bel et bien retrouvée dos au mur, obligée à réformer à tout va. La Tanzanie s'est engagée sur la voie de la privatisation de ses sociétés nationales non rentables et en crise. L'accent est mis sur la libéralisation afin d'inciter la participation des opérateurs privés aux activités du secteur économique jusque-là monopolisées par l'État. Les services de base, comme le ramassage des ordures, ont été confiés à de petits opérateurs privés et des groupes de citoyens. La reprise du secteur de la distribution de l'eau a nécessité six années de négociations. Dans le même temps, le gouvernement tanzanien, réforme son administration locale. Ainsi, la municipalité de Dar Es-Salaam a bénéficié de la décentralisation. La décentralisation est en effet vue comme une des voies de sortie pour les États africains en matière de lutte contre la pauvreté.

Ces réformes étaient en pleine négociation et application lors de mes investigations de terrain. Le flou entourant cette période, l'incompréhension, parfois l'ignorance des changements par les employés (fonctionnaires municipaux ou techniciens du service de la distribution de l'eau)

---

<sup>286</sup> DORIER-APPRILL E. (2000) op.cit., p. 85.

<sup>287</sup> JAGLIN S., DUBRESSON A. (1999) *Décentralisations et gouvernance urbaine en Afrique subsaharienne. La fragmentation est-elle inéluctable ?* Communication à la 9<sup>ème</sup> conférence générale de l'EADI 22-25 septembre 1999, p. 2.

m'obligea à des retours, à des questionnaires supplémentaires auprès de mes interlocuteurs. Dans le même temps, cette situation particulière révéla sans aucun doute les dysfonctionnements de la gestion urbaine, ses enjeux et ses conflits. Cette période d'incertitude devrait s'achever avec l'application des nouvelles réformes et une phase d'apprentissage.

## **I. Vers quel montage institutionnel pour la distribution de l'eau à Dar Es-Salaam ?**

La fin de la société nationale de la distribution de l'eau est, depuis 1997, bel et bien annoncée. Les réformes successives, les amendements, redistribuent les compétences et rôles entre État, opérateurs privés, municipalité et ONG locales. Le contexte de mise en place des réformes, en particulier les diverses annulations des appels d'offres à participation, a souligné les enjeux de la privatisation et la participation de bailleurs de fonds et les inquiétudes des citoyens.

### ***A. Les prémisses de la privatisation***

À la suite des politiques d'ajustement structurel, depuis deux décennies, la généralisation des opérateurs privés dans la fourniture des services urbains est devenue un fait commun dans les villes africaines. Les quelques grands groupes internationaux, majoritairement français, se disputent ce nouveau marché international. En Tanzanie, le processus de privatisation s'inscrit dans une politique nationale amorcée au début de la décennie 1990. La privatisation de la distribution de l'eau à Dar Es-Salaam, officialisée en 1997 avec le lancement du premier appel d'offre, fut différée par plus d'un rebondissement et annulation de procédures. Cette réforme fut en effet marquée par des conflits entre les divers acteurs nationaux et étrangers.

#### **1. Le contexte national de privatisation**

Les modifications économiques entreprises depuis le milieu des années 1980 et accélérées au début des années 1990 touchent l'ensemble des secteurs d'activités de l'économie tanzanienne qui passe d'une économie socialiste, fortement contrôlée et encadrée par le gouvernement central, à une économie plus libérale ouvrant ses activités et son économie à des investisseurs étrangers et privés.

Avec la déclaration d'Arusha, la Tanzanie avait fait le choix d'un État fort, responsable et acteur de son économie. La volonté était de faire du secteur public le secteur dominant de l'économie. Les services marchands et les industries furent nationalisés ; en 1979 on comptait 380<sup>288</sup> sociétés nationales tout secteur confondu. Aujourd'hui, ces entreprises présentent dans leur grande majorité des bilans déficitaires. Ainsi, face à la crise économique et sous la

---

<sup>288</sup> [www.psrctz.com/Main\\_Index.htm](http://www.psrctz.com/Main_Index.htm)

pression des acteurs étrangers tels le FMI ou la Banque mondiale, la Tanzanie s'engage sur la voie de la privatisation sous la tutelle du *Presidential Parastatal Sector Reform Commission* (PPSRC), organisme d'État responsable de la privatisation des entreprises publiques. La privatisation des sociétés nationales est annoncée en 1992 par le gouvernement. Cette vague de privatisation qui a pour objectif de dynamiser le secteur privé en Tanzanie ne touche pas uniquement les secteurs industriel et agricole mais également les services et équipements comme l'électricité, les télécommunications, les transports terrestres et aériens<sup>289</sup>. La diminution du nombre d'entreprises non performantes et l'arrêt des subventions étatiques sont à la base de cette réforme. Le ministère de l'Eau s'est déjà dessaisi, en 1998, de son département technique de construction des barrages et des forages. Cet ancien département technique est aujourd'hui une agence commerciale qui continue de travailler prioritairement pour le gouvernement mais offre aussi ses services à des entreprises privées. « *La politique actuelle du gouvernement est de rendre le maximum de départements techniques autonomes pour pouvoir se concentrer sur son rôle principal de régulateur, de coordinateur du secteur de l'eau en Tanzanie* <sup>290</sup>», nous confia M. Lape, un des dirigeants de la nouvelle *Drilling and Dam Agency*. L'objectif de la privatisation de la distribution de l'eau est donc l'amélioration du service, et l'allègement des fonctions du ministère.

La privatisation de la DAWASA est engagée dès l'année 1997. Depuis lors, le processus connut plusieurs entraves, ralentissements, abandons, désaccords entre les différentes parties en présence, à savoir le ministère de l'Eau, la DAWASA, la Banque mondiale et les sociétés étrangères candidates à la reprise. Six années (de 1997 à 2003) ont été nécessaires à sa mise en place soulignant ainsi l'enjeu de la privatisation du secteur de la distribution de l'eau à Dar Es-Salaam.

## **2. Conflits et contextes du processus de privatisation**

Le processus de privatisation de la société de distribution de l'eau à Dar Es-Salaam débute en juillet 1997 quand la PPSRC publie un avis de pré-qualification dans la presse locale. Sept groupes internationaux se portent alors candidats à la reprise du secteur de la distribution de l'eau pour Dar Es-Salaam et sa grande région. Quatre groupes sont retenus par la Commission : Biwater International Ltd (fabricants d'équipements en adduction d'eau, mais aucune expérience en matière de gestion), le Groupe Générale des Eaux, Northumbrian Water (Groupe Lyonnaise) et SAUR International. Par courrier du 29 janvier 1998, la PPSRC informe les deux sociétés retenues : Biwater International Ltd et SAUR International. Biwater proposait une phase de *Joint Venture* (délégation de gestion partielle) durant une période de cinq années avant la privatisation effective du service. La SAUR proposait pour sa part une reprise directe du service en concession partielle par une nouvelle société tanzanienne privée, s'appuyant sur des financements privés pour la phase de lancement et dépendant du financement public pour les investissements d'extension. La SAUR reprend ici la modèle de

---

<sup>289</sup> [www.psrctz.com/Main\\_Index.htm](http://www.psrctz.com/Main_Index.htm)

<sup>290</sup> Entretien avec M. Lape, Drilling and Dam Agency, 11 juin 1998.

privatisation abidjanaise qui fait la réputation de la compagnie dans la reprise des services de distribution de l'eau des villes des pays en voie de développement.

Incapable de déterminer la meilleure offre de reprise, selon la version avancée par le PPSRC<sup>291</sup>, la désignation de l'opérateur privé fut reculée, en attendant de définir le type de contrat, reliant l'Etat et la société de distribution, le mieux adapté. D'autres bruits accusaient plus directement la Banque mondiale comme responsable de ce retard. La presse locale relatait en effet les conflits entre la Banque mondiale et le PPSRC mais aussi entre le PPSRC et le ministère de l'Eau. Le désaccord entre le ministère de l'Eau et l'organe responsable de la privatisation reposait sur le choix de la société. Le ministère avait en effet retenu Biwater, choix qui fut rejeté par le PPSRC, au profit de SAUR International. La Banque mondiale de son côté rejetait la proposition émanant du PPSRC, recommandant la gestion de la DAWASA par *Joint Venture*. Elle affirmait, de plus, de manière ferme son refus de dégager des fonds pour la privatisation de la DAWASA<sup>292</sup>, refus qu'elle argumentait par son désaccord concernant les termes de la privatisation. Cet événement peut être vu comme une conséquence de sa relative mise à l'écart par les autorités tanzaniennes lors du lancement du processus de privatisation, qui souhaitaient alors aboutir rapidement à une solution.

Ces étapes de la sélection révèlent également les tensions entre les sociétés étrangères soumissionnaires, en particulier la société britannique Biwater et la Saur International. Il est vrai que la situation de la société nationale - infrastructures caduques et insuffisantes, bilans fortement déficitaires - ne la prédisposait pas à être un tel objet de convoitise de la part des entreprises étrangères. Cependant, la conquête du marché de la distribution de l'eau dans la ville de Dar Es-Salaam représente pour une entreprise étrangère un tremplin pour de futures privatisations de services urbains dans l'ensemble des pays de l'Afrique orientale. Ainsi, les responsables de la SAUR concèdent que la distribution de l'eau à Dar Es-Salaam ne sera pas rentable avant de longues années, mais d'un point de vue stratégique à l'échelle régionale, elle apportera sa référence lors de la négociation de futurs contrats<sup>293</sup>.

Ce premier accrochage dans le processus de privatisation découle de la précipitation, du manque de coordination entre les différentes instances du gouvernement tanzanien et la Banque mondiale, principal partenaire dans la restructuration du secteur de l'eau.

Pour éviter de nouvelles mésententes entre les divers acteurs de la privatisation et pour éclaircir les termes de la privatisation, le PPSRC fait appel à un consultant indépendant, *Severn Trent Water International* (STWI), qui dès le mois de juin 1998 participe à l'élaboration d'un supplément d'information destiné aux soumissionnaires. Cette société était une des dix agences de l'eau qui officiaient en Angleterre et au pays de Galles. Elle fut privatisée en 1989, et a largement diversifié ces secteurs d'interventions. À côté de ses activités de gestion et d'exploitation de la distribution de l'eau et de l'assainissement, elle a

---

<sup>291</sup> [www.psrctz.com/Main\\_Index.htm](http://www.psrctz.com/Main_Index.htm)

<sup>292</sup> BUSINESS TIMES 19 juin 1998 *PSRC blamed on DAWASA delays*. Dar Es-Salaam.

<sup>293</sup> Entretien avec le responsable de La SAUR pour l'Afrique de l'Est, juillet 1998.



développé son secteur de consultance en particulier pour les pays en développement. C'est donc en collaboration avec cette société britannique que le gouvernement pose les cadres légaux de reprise de la distribution de l'eau et de l'assainissement pour la ville de Dar Es-Salaam. En novembre 1998, le gouvernement s'accorde sur la stratégie à mener : l'opérateur privé sera lié au gouvernement par un contrat de dix années. Puis, en 1999 un texte de loi (*Water laws Miscellaneous Amendments, Act 1999 n°1*) cadre les nouvelles structures de la distribution de l'eau. Cet amendement introduit en effet les nouvelles instances en charge de la distribution de l'eau à savoir la société nationale et l'opérateur privé.

Un nouvel appel pour les pré-qualifications est donc lancé en mai 1999. Seules la SAUR et VIVENDI sont en compétition, la société anglaise Biwater International Ltd. s'étant retirée. Ces deux sociétés déposent le 31 janvier 2000 une proposition de reprise comprenant des offres techniques et financières. Les deux offres techniques sont acceptées par le PPSRC. Le blocage est cette fois-ci lié aux capitaux à injecter et à la part des investissements du gouvernement tanzanien, plus précisément des prêts concédés pour la réhabilitation et l'extension du réseau. Les propositions financières des deux compagnies sont rejetées par le gouvernement le 25 février 2000. SAUR International aurait ainsi demandé un prêt de trois ans au gouvernement pour un montant de 10 millions de dollars afin de financer des travaux de réhabilitation. Selon la DAWASA, la Banque mondiale a décrété que les réponses n'étaient pas conformes aux conditions stipulées dans le cahier des charges pour la gestion privée de la DAWASA et a conseillé de réouvrir un appel d'offre. La privatisation est une fois de plus retardée.

Cette fois-ci, c'est en étroite collaboration avec les responsables de la Banque mondiale<sup>294</sup>, que le gouvernement décide en avril 2000 de lancer un nouveau « round » de qualification pour la reprise de la DAWASA, avec l'espoir de sélectionner l'entreprise repreneuse à la fin du mois de septembre 2002. La Banque mondiale a en effet révisé l'ensemble des documents de l'appel d'offre émis par le PPSRC. Ce rapprochement notable entre le gouvernement et la Banque mondiale dans le dossier de la privatisation du secteur de l'eau répond aux exigences posées par le Fonds monétaire international. Le gouvernement tanzanien se trouve en effet à cette période en pléines négociations pour bénéficier de fonds dans le cadre du nouveau programme du FMI, *Poverty Reduction and Growth Facility* (PRGF). Pour profiter de ce soutien financier, le gouvernement doit répondre aux exigences du FMI, à savoir augmenter sa croissance économique en instaurant des réformes économiques et politiques sectorielles. La privatisation fait partie de ce « package » exigé par le FMI. La privatisation de la DAWASA apparaît ainsi dans un rapport intermédiaire du gouvernement tanzanien adressé au FMI comme une des conditions pour l'effacement de la dette des *Heavily Indebted Poor Countries* (HIPC), c'est-à-dire les plus endettés. Fin mars 2000, un prêt de 169 millions de dollars échelonné sur trois ans est signé entre le FMI et le gouvernement tanzanien<sup>295</sup>.

---

<sup>294</sup> THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA (2001) *Poverty Reduction Strategy Paper. Progress report 2000/01*. Dar Es-Salaam, p.13.

<sup>295</sup> THE EAST AFRICAN (2002) *Tanzania Government gets 25\$ Million to fight Poverty*, 22 avril 2002.

Les entreprises pré-qualifiées sont deux compagnies françaises, Saur International et la Générale des Eaux, ainsi que Biwater International Ltd., compagnie anglaise, en collaboration avec H.P. Gauff compagnie allemande. Les deux sociétés françaises n'ont pas donné suite à cette pré-qualification, et ont préféré se retirer. C'est ainsi, que Biwater et Gauff, seul candidat en lice, a été officiellement déclaré opérateur privé en charge de la distribution de l'eau à Dar Es-Salaam, en décembre 2002.

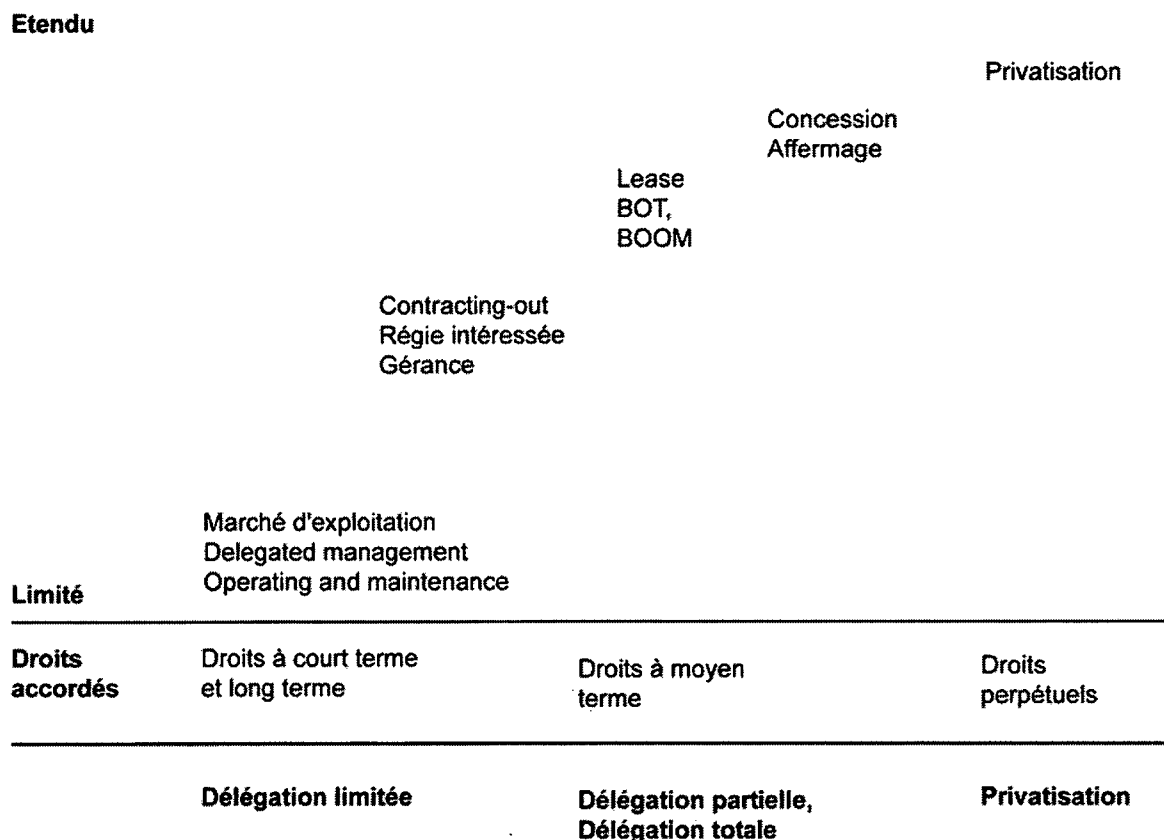
Alors que le gouvernement espérait une conclusion rapide à ce dossier, le délai escompté de 15 mois à partir du premier appel d'offre a amplement été dépassé.

### ***B. Le contrat d'affermage : un partenariat public/privé***

Le partage des responsabilités entre la puissance publique et la future entreprise privée est la question centrale lors de la concession d'un service urbain<sup>296</sup>. Le montage institutionnel détermine la structure de la reprise de la distribution de l'eau, structure dans laquelle les engagements des partenaires ne sont pas identiques. Le gouvernement tanzanien a choisi l'option de l'affermage, concédant ainsi la gestion de l'eau à un partenariat public-privé. L'Etat conserve sa responsabilité en matière de planification nationale, de gestion de la ressource et de réglementation du secteur de l'eau. Le secteur privé se charge de l'exploitation et de la gestion des installations de production, de traitement et de distribution des eaux. Le choix de l'affermage est aujourd'hui le procédé le plus répandu dans les pays en voie de développement, laissant ainsi aux autorités publiques un droit de regard sur la gestion des services urbains de base et sur une ressource telle que l'eau puisqu'il reste responsable des investissements, à la différence de la concession ou de la privatisation complète. Lors d'une concession, l'opérateur privé est responsable du développement, de la réhabilitation, de l'installation ; dans le cas d'une privatisation complète, les installations sont vendues à l'opérateur qui les possède et les gère.

---

<sup>296</sup> LORRAIN D. (Dir.) (1995) *Gestions urbaines de l'eau*. Paris, Economica, p.17.

**Figure II.10. Les formes graduelles de recours à l'entreprise privée**

Source : LORRAIN D. (1995) Gestions urbaines de l'eau. Paris, Economica, p.18.

### 1. Le public : la DAWASA, Société Nationale de la Distribution de l'eau et de l'assainissement

L'Acte de 1981 reste le texte de loi principal régissant la distribution de l'eau et les services d'assainissement dans la ville de Dar Es-Salaam. Dans l'intention de fournir un cadre légal à la privatisation de la DAWASA, les amendements de 1999<sup>297</sup> et de 2001<sup>298</sup> fournissent les nouvelles directives de la future société de distribution privée.

En vertu de ces amendements, la DAWASA, qui possède les infrastructures de base pour la distribution de l'eau et l'assainissement, se transforme en une société publique de patrimoine : *The Public Granting Authority*. Cette nouvelle autorité a la fonction de désigner le futur exploitant en charge des opérations de distribution de l'eau et d'assainissement. Cette société

<sup>297</sup> THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA (1999) Bill Supplement, The water Laws (Miscellaneous amendments), Act 1999, Arrangement of sections. In *Gazette of The United Republic of Tanzania*, n°3, vol.80, 49 p.

<sup>298</sup> THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA (2001) Bill Supplement n°2, The Dar Es-Salaam water and Sewerage Authority Act, 2001. In *Gazette of The United Republic of Tanzania*, n°9, vol 82, 2<sup>nd</sup> March 2001, 8p.

reste propriétaire des actifs qui lui seront rétrocédés à la fin du contrat de dix ans. En effet, les termes du contrat entre la DAWASA et l'opérateur imposent à ce dernier la restitution, à la fin de l'engagement, de l'ensemble des biens de la société publique de patrimoine. Le réseau est donc donné en affermage à l'entreprise privée. L'opérateur privé a le devoir de fournir un service à l'utilisateur, l'approvisionnement en eau et l'assainissement contre facturation. Ce montage institutionnel est typique des situations françaises, et est largement utilisé dans les pays en voie de développement par les sociétés privées de distribution. L'avantage de ce type de contrat permet au gouvernement tanzanien de conserver une maîtrise du service de distribution de l'eau. Le désengagement de l'Etat n'est donc pas total et le ministère de l'Eau reste ainsi fortement impliqué dans le secteur de l'eau à Dar Es-Salaam : « *le gouvernement garde son rôle de régulateur, il garde un droit de regard sur le secteur de l'eau, le rôle du gouvernement étant de distribuer de l'eau en quantité et en qualité à l'ensemble de la population.*<sup>299</sup> »

La Tanzanie suit donc le modèle de la Guinée, du Sénégal et du Niger en matière de montage institutionnel. Cet accord, laissant au gouvernement la propriété du réseau et de l'ensemble des infrastructures, semble ainsi séduisant pour le gouvernement qui ne voulait pas brader son secteur. « *La distribution de l'eau doit rester du ressort de l'État, l'eau n'est pas un bien économique comme un autre* », nous rappelait dans ces termes le directeur de la distribution de l'eau dans les zones urbaines au ministère de l'Eau<sup>300</sup>. Mais les pratiques antérieures dans le reste du continent ne se sont pas toutes traduites par une amélioration notoire du service de distribution de l'eau et de l'assainissement. Le cas de la Guinée illustre ainsi les avatars de la privatisation. Au terme du contrat de cession-bail entre la société nationale des eaux de Guinée (SONEG) et une société privée appartenant à 51 % à la SAUR, la Société d'exploitation des eaux de Guinée (SEEG), la situation de la distribution de l'eau n'est pas celle escomptée. Certes, l'eau est de meilleure qualité, la quantité d'eau distribuée a augmenté, le taux d'implantation des compteurs est passé de 5 % à 98 % des consommateurs. Cependant les tarifs se sont envolés et les relations entre les deux parties se sont dégradées. Alors que les bénéfices de la SEEG atteignaient les 3,2 millions de dollars en 1996, la SONEG croulait dans le même temps sous une dette de 4,1 millions de dollars<sup>301</sup>. Cette situation résulte de l'inefficacité de la réglementation liant les deux parties, de l'absence d'un régulateur autonome.

---

<sup>299</sup> Entretien avec M. Jnau, directeur du secteur urbain au ministère de l'Eau, 1 juin 1998.

<sup>300</sup> Entretien avec M. Jnau, directeur du secteur urbain au ministère de l'Eau, 20 février 1997.

<sup>301</sup> SECK C. (2002) Eau : les Français sur la sellette. In *Economia*, Jeune Afrique, n°16, février 2002, Paris p.40.

**Tableau II. 5. Les principales privatisations de l'eau en Afrique en 2000**

Pays	Date	Compagnie	Secteur	Type de contrat	Investisseur
Côte d'Ivoire	1960	SODECI	Eau	Concession de 15 ans renouvelable	SAUR
Afrique du Sud	1992	WSSA	Eau	Concession de 25 ans (Queenstown)	Suez-Lyonnaise
Guinée	1989	SEEG	Eau	Contrat d'affermage de 10 ans Non reconduit départ de la SAUR	SAUR
République Centrafricaine	1993	SODECA	Eau	Contrat d'affermage de 15 ans	
Mali	1994	EDM	Eau et électricité	Contrat de gestion de 4 années	SAUR EDF
Sénégal	2000			Contrat de concession de 20 ans	SAUR-IPS
	1995	SDE	Eau	Contrat d'affermage pour l'ensemble des villes du pays	SAUR
Guinée-Bissau	1995	EAGB	Eau et électricité	Contrat de gestion	Suez-Lyonnaise, EDF
Gabon	1997	SEEG	Eau et électricité	Concession de 20 ans	Vivendi, ESBI
Afrique du sud	1999	SIZA WATER Cie	Eau et électricité	Concession de 30 ans pour la ville de Dolphin coast	SAUR
Afrique du sud	1999		Eau	30 ans de contrat de service à Biwater, Nuon Nelspruit	
Mozambique	1999	Aguas de Mocamco	Eau	Contrat d'affermage, 15 ans pour la ville de Moputo. Assistance technique pour 4 autres villes	SAUR + IPE
Kenya (en attente)	1999	Nairobi	Eau	Contrat de gestion du département commercial de 10 ans	Vivendi
Tchad	2000	STEE	Eau et électricité	Contrat de concession 30 ans, en deux phases (premier contrat de gestion)	Vivendi
Cameroun	2000	SNEC	Eau	20 ans de concession et 51% de participations	Suez-Lyonnaise
Burkina Faso	2001		Eau	Contrat de 5 ans assistance et service	Vivendi
Niger	2001	Création d'une société d'exploitation	Eau	10 ans d'affermage renouvelable, provision du service de l'eau à l'ensemble de territoire national	Vivendi
Afrique du Sud	2001	Johannesburg Water	Eau	Contrat de 5 ans pour la ville de Johannesburg	Suez-Lyonnaise
Tanzanie	2002	City water Services ltd.	Eau	10 ans d'affermage pour Dar Es-Salaam	Biwater+Gauff

Sources : Katy Baylis : la privatisation de l'eau en Afrique : les leçons de l'étude de trois cas, PSIRU, Londres, document disponible sur le site [atta.org](http://atta.org), réactualisé avec les communiqués de presses des sociétés disponibles sur [www.waternunc.com/](http://www.waternunc.com/).

C'est pourquoi, la future société privée ne possèdera pas toutes les libertés en particulier en matière de facturation. Le gouvernement tanzanien a en effet instauré un régulateur. Ce régulateur est d'abord apparu dans le premier amendement de 1999 sous le nom de *Water regulator*<sup>302</sup>. Lors du second amendement en 2001, le *Water regulator* est abandonné et est remplacé par le *Public Utilities Regulatory Authority*, opérationnel depuis 2001. Cette instance ayant pouvoir de réglementer les services d'utilité publique, c'est-à-dire la distribution de l'énergie et de l'eau est donc le nouveau régulateur entre l'institution gouvernementale et la société privée. Le fonctionnement de cette autorité sera financé par une taxe annuelle sur les tarifs, taxe qui n'excédera pas les 2,5 % des revenus collectés par l'opérateur. Les fonctions de ce régulateur seront de fournir une grille de tarifs à l'opérateur, d'examiner et d'approuver les tarifs, de protéger les intérêts des consommateurs, de contrôler la qualité de l'eau, de vérifier les réalisations de l'opérateur, de mettre un terme au contrat s'il estime que l'opérateur ne répond pas aux clauses du contrat.

Le partage de responsabilité et de compétence entre la DAWASA et la future société chargée de la distribution de l'eau et de l'assainissement sera stipulé dans le contrat qui les liera. Les employés de l'ancienne DAWASA seront répartis entre la nouvelle société nationale et l'opérateur.

La DAWASA restera cependant responsable de la distribution de l'eau dans les zones où l'opérateur sera absent, en particulier les zones périurbaines et rurales du Grand Dar Es-Salaam. En effet, l'amendement de 1999 autorise les résidants, regroupés sous un comité de l'eau, à exploiter les forages. Ce décret institutionnalise en fait la gestion des forages par des comités en autorisant l'exploitation des ressources souterraines ou des rivières, ce qui était précédemment interdit par les *Water Laws* de 1964.

Le changement de statut de la société nationale s'est accompagné d'une modification de la composition de son bureau d'administration. Le nouveau conseil d'administration de la DAWASA se veut moins centralisateur, en accueillant en son sein des délégués du secteur commercial et de la population, c'est-à-dire les utilisateurs de l'eau, et en laissant une moindre part aux représentants des ministères.

---

<sup>302</sup> Section 5B Act 1999, op. cit., p. 9.



**Tableau II.6. Une nouvelle composition du Conseil d'Administration de la DAWASA**

Ancien Conseil d'administration (loi de 1981)	Nouveau Conseil d'administration (amendement de 2001)
Un Président nommé par le Président de la République	Un Président nommé par le Président de la République
Un Directeur Général	Un P.D.G. ( <i>Managing director</i> )
2 membres du service public nommé par le Ministre	Un membre nommé par le ministre représentant le Ministère en charge de l'eau
6 membres nommés par le Ministre, sur recommandations des ministères suivants :	7 membres nommés par le Ministre, représentant de :
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le ministère des Finances</li> <li>• Le ministère de la santé</li> <li>• Le ministère de l'Industrie</li> <li>• Le ministère de l'habitat et du développement urbain</li> <li>• Le Bureau du Premier Ministre</li> <li>• La compagnie tanzanienne d'électricité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'administration régionale (région de Dar Es-Salaam ou Région côtière)</li> <li>• Le bureau du Directeur de la ville de Dar Es-Salaam.</li> <li>• Le secteur commercial local grand consommateur d'eau</li> <li>• Les petits consommateurs d'eau</li> <li>• Les organisations de femmes</li> <li>• Les conseils municipaux pour la région de Dar Es-Salaam et la région côtière.</li> </ul>
4 autres membres nommés par le Ministre	2 autres membres nommés par le Ministre.

*Sources* : THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA (1981) *The Urban Water supply Act, 1981, N°7*, Government Printer, Dar Es-Salaam ; p.54. THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA (2001) Bill Supplement n°2, *The Dar Es-Salaam Water and Sewerage Authority Act, 2001*. In *Gazette of The United Republic of Tanzania*, n°9, vol 82, 2<sup>nd</sup> March 2001, Government Printer, Dar Es-Salaam p.5.

Les investissements nécessaires à la réhabilitation et à l'extension du réseau sont répartis entre l'opérateur privé et les bailleurs de fonds. L'entreprise privée apporte un montant de 2,5 millions de dollars sur les 6,5 millions nécessaires au financement des compteurs et des robinets. La *Public Grant Authority*, à l'aide de fonds étrangers, doit fournir le capital nécessaire à l'investissement.

Le 17 décembre 2001, la Banque Africaine de Développement (BAD) accorda à la future société nationale un prêt d'un montant de 46,76 millions de dollars sur une durée de cinq ans et une subvention de 1,65 millions de dollars<sup>303</sup> du Fonds d'assistance technique et ce à partir de septembre 2002. Cet accord fut officialisé le 29 mai 2002 par la signature de ce prêt entre le ministère des Finances tanzanien et la BAD. *L'International Development Association* (IDA, organe de la Banque mondiale) et l'Union Européenne participent également, financièrement, à la réhabilitation de la distribution de l'eau à Dar Es-Salaam.

<sup>303</sup> <http://www.afdb.org>

**Tableau II.7. Participation financière pour la réhabilitation du réseau de distribution de l'eau**

Créditeurs	Montants (en dollars)
Banque Africaine de Développement	47 millions
IDA	45 millions
Banque européenne d'investissement	30 millions
TOTAL	135 millions

Source : Ambassade de France en Tanzanie (1999). Note interne

Ce prêt doit permettre de financer la réhabilitation et l'extension du réseau de distribution de l'eau et d'assainissement de la ville de Dar Es-Salaam, l'implantation d'un programme d'approvisionnement et d'assainissement des quartiers périphériques non desservis par le réseau, ainsi que le renforcement des institutions responsables de l'eau et de l'assainissement à Dar Es-Salaam.

## 2. Le privé : le *City Water Services Limited*

La distribution de l'eau et l'extension du service de l'assainissement sont du ressort de la future société commerciale, qui se devra d'améliorer la qualité et l'efficacité de ces deux services. Avec le contrat d'affermage, le fermier se voit confier la seule exploitation du service. Il se rémunère auprès des usagers et il reverse une redevance au gouvernement. Cette société privée est issue du partenariat entre une entreprise allemande, la GAUFF, implantée à Dar Es-Salaam depuis plusieurs années, et qui a déjà effectué des travaux sur le réseau de distribution de l'eau au début des années 1970, et la société britannique *Biwater International*. La société privée en charge de la distribution de l'eau et de l'assainissement s'appelle la *City Water Services Limited*. Cette compagnie doit, selon les textes de lois, avoir un partenariat local à hauteur de 20 % minimum. Cette société privée a signé trois contrats avec le gouvernement tanzanien, le principal étant le contrat d'affermage d'une durée de dix ans qui désigne la société délégataire comme responsable de la gestion et de l'exploitation du réseau de distribution de l'eau et de l'assainissement dans la zone d'intervention de la DAWASA. En complément, deux autres contrats ont été signés. Le premier, *The Supply and installation of plant and equipment* (SIPE), d'une durée de dix-huit mois, engage l'opérateur à effectuer les travaux d'urgence de réhabilitation sur le réseau de production et de distribution. Le second contrat, le *Procurement of goods (POG) water meters contract*, désigne l'opérateur comme responsable de l'installation des compteurs à tous les consommateurs particuliers mais également institutionnels.

La fonction principale de l'opérateur étant de se rémunérer en contre-partie du service fourni : approvisionnement en eau et assainissement. Les nouveaux amendements renforcent les possibilités de répression au bénéfice du futur opérateur, lui permettant ainsi de mener une

politique commerciale et d'optimiser le recouvrement des factures. La société se voit donc reconnaître le droit de déconnecter tout abonné ne s'étant pas acquitté de sa facture, 30 jours après envoi d'une notification claire et détaillée. Les amendements apportés à la loi de 1981 renforcent également les pénalités encourues par les « mauvais utilisateurs ». Les contraventions pour mauvais usage, gaspillage, connexions illégales, pollution, destruction ou endommagement au réseau sont aussi revues à la hausse.

Pour la future société commerciale, la question cruciale est celle des tarifs et plus particulièrement de leur augmentation. Les études de JICA ou de Humphrey préconisaient une réévaluation des tarifs. Mais comment dans ces conditions augmenter le nombre d'abonnés dans une ville où la majorité de la population n'est pas ou peu solvable ? La privatisation à Dar Es-Salaam risque fort, si on n'y prête pas attention et si aucune politique en faveur des ménages à faibles revenus n'est envisagée, d'accentuer les inégalités déjà fortes en milieu urbain entre les quartiers équipés et ceux qui ne le sont pas. En effet, la future société marchande répondra dans un premier temps aux demandes émanant de la population solvable. Ce sont donc les quartiers équipés qui bénéficieront d'une amélioration du service, à savoir une distribution continue et la pose de compteurs individuels. Le deuxième défi du nouvel opérateur sera de lutter contre les pertes en eau, ce qui passe par une réhabilitation du réseau actuel mais également par un renforcement de la lutte contre les connexions illégales suivie par une lutte contre les revendeurs dans les quartiers desservis.

Avec les contre-sommets de Porto Allegre, la critique des privatisations de la distribution de l'eau est au centre des débats politiques opposant les participants du libéralisme aux altermondialistes. Mais la question de la privatisation interroge également les chercheurs et la population, première concernée par ces changements. Les journaux tanzaniens se font l'écho des espoirs de certains habitants « *les problèmes d'eau que rencontrent la ville de Dar Es-Salaam sont le résultat du manque de financement et d'un mauvais management, la privatisation peut être la meilleure solution* » et des inquiétudes « *La privatisation de la société de l'eau peut avoir de sérieuses implications sociales comme l'augmentation des tarifs qu'un nombre encore plus important de citoyens ne pourront pas payer*<sup>304</sup> ». Ces deux arguments récoltés auprès de citoyens de Dar Es-Salaam résument bien l'ambivalence de la privatisation : le secteur de l'eau est en crise et plonge la ville et ses habitants dans des conditions sanitaires critiques ; il nécessite donc une réforme afin d'améliorer son efficacité. Cependant, la privatisation du secteur ne semble pas répondre aux attentes d'équité de la population.

Parallèlement à ce processus de privatisation, la municipalité de Dar Es-Salaam a subi une réforme dans le but de la rendre plus opérationnelle et autonome. La municipalité est impliquée dans la gestion de l'eau, son *City Director* ayant un siège dans le nouveau bureau d'administration de la société. De plus, les 3 municipalités participeront à la gestion de l'eau

---

<sup>304</sup> KAMBOTA M. (2001) Solution to water shortage in Dar lies in privatisation. In *THE GUARDIAN* February 21, 2001. Traduction personnelle.

pour les zones non desservies par l'opérateur privé, c'est-à-dire dans les zones rurales et péri-urbaines.

## **II. Le renforcement du gouvernement local**

Depuis le début des années 1990, la ville de Dar Es-Salaam est en pleine réforme visant à améliorer les conditions de vie des citoyens, l'environnement urbain ainsi que les capacités gestionnaires des autorités locales. Ces dernières sont en effet considérées par les bailleurs de fonds et le gouvernement comme les nouveaux acteurs pouvant lutter contre la pauvreté et répondre le plus efficacement aux besoins de la population. Les réformes actuelles de l'administration locale de Dar Es-Salaam s'inscrivent dans un programme plus large, à l'échelle nationale, de renforcement des autorités locales comme outil d'amélioration des services et infrastructures. Ces réformes appliquées dans bon nombre de pays en voie de développement ne vont pas sans un questionnement concernant les nouveaux partages des compétences et les enjeux auxquels sont confrontées ces nouvelles autorités urbaines.

### ***A. Une mairie centrale et trois municipalités : le nouveau visage institutionnel de Dar Es-Salaam***

Le terme de décentralisation a souvent été utilisé à tort par les gouvernements, et par la Tanzanie en particulier. Ainsi la grande réforme appelée « décentralisation » qui toucha l'ensemble du pays au début de la décennie 1970 était comme nous l'avons démontré précédemment une simple déconcentration du pouvoir central. Il semble que l'actuelle réforme des autorités locales s'inscrit bien dans un processus de décentralisation, entendu comme un transfert de pouvoir à des autorités locales autonomes du gouvernement central, car telle est bien la volonté des textes officiels tanzaniens concernant la réforme des gouvernements locaux initiée au cours de la dernière décennie.

Les nouvelles autorités locales, élues au suffrage universel, devront être autonomes et efficaces pour répondre au défi qui les attend, à savoir gérer une collectivité locale en répondant aux besoins de base de leur population. Les ministères devront pour cela transférer certaines fonctions et pouvoirs du gouvernement central à de véritables gouvernements locaux<sup>305</sup>.

---

<sup>305</sup> THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA (2000) *Local Governments Laws, Revised, 2000*. The United Republic of Tanzania, Government Printer, Dar Es-Salaam, p.127.

## **1. Le processus de décentralisation à Dar Es-Salaam : entre politique nationale et particularités locales**

Dès 1993, le gouvernement tanzanien prend la décision de réformer le système de gouvernement local de la ville de Dar Es-Salaam, après plus d'une décennie de gestion chaotique de la ville. Par ailleurs, la Tanzanie, comme nombre de pays africains, s'est engagée dans des réformes visant à décentraliser l'administration. Dès le début de la décennie 1990, le gouvernement constitua diverses commissions chargées d'étudier le fonctionnement du gouvernement local en Tanzanie<sup>306</sup>. L'ensemble des rapports émanant de ces commissions met l'accent sur le manque de démocratie, d'autonomie, de capacité budgétaire, des gouvernements locaux et établissent des recommandations.

Le 28 juin 1996, le Premier Ministre annonça à l'Assemblée Nationale le programme de restructuration de l'administration régionale. L'objectif était de créer plus d'une centaine de conseils locaux à la place des 25 régions héritées de la « décentralisation » de 1972. Cette nouvelle réforme vise à renforcer l'autonomie des gouvernements locaux, afin de les rendre capables de fournir des services de qualité à la population<sup>307</sup>. La stratégie employée pour atteindre ce but est la décentralisation. Cette réforme est principalement centrée sur quatre points : la décentralisation politique, la décentralisation financière, la décentralisation administrative et la redéfinition des relations entre le gouvernement central et les gouvernements locaux<sup>308</sup>.

Suite à ces diverses mesures, les autorités locales devraient jouir d'une plus grande autonomie. Les conseils urbains et les conseils de districts seront à même d'employer directement leur personnel et de les former. Elles devraient également bénéficier d'une autonomie financière provenant de leurs ressources propres, mais une partie des ressources restera liée au subventionnement de l'Etat. La participation démocratique, la transparence, le contrôle par la population font également partie des objectifs énoncés dans les textes officiels concernant la réforme des gouvernements locaux<sup>309</sup>. Ces gains d'autonomie passent par des modifications du cadre institutionnel. L'ensemble des modifications apportées aux textes de lois concernant les autorités locales est regroupé dans un texte publié en 2000<sup>310</sup>. Ainsi les amendements de 1999 imposent au ministre en charge des gouvernements locaux de s'assurer « *que les autorités locales sont des institutions solides et efficaces ayant de plus en plus*

---

<sup>306</sup> NGWARERS., CHAMUNGWANA W. (1996) op.cit., p.23-26. Les auteurs citent en particulier : The Mtei Presidential Commission of Enquiry Into Public Revenues Taxations and Expenditures (1991), The Mulokozi report on the city of Dar Es-Salaam (1992), The John Max committee report for the consolidation of Local Government (1991), The Mramba's Presidential Commission (1994) et la Nyalali Commission (1992).

<sup>307</sup> THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA – PRIME MINISTER'S OFFICE ( 1996) *The Local Government reform agenda 1996-2000*, Local Government Reform component, Civil Service reform programme, Dar Es-Salaam, p.1.

<sup>308</sup> THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA – MINISTRY OF REGIONAL ADMINISTRATION AND LOCAL GOVERNMENT (1998) *Policy paper on local government reform*, Local government reform programme, Government Printer, Dar Es-Salaam, p.4-5.

<sup>309</sup> THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA – MINISTRY OF REGIONAL ADMINISTRATION AND LOCAL GOVERNMENT (1998), op. cit., p.13.

<sup>310</sup> THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA (2000) op.cit., 412p.

*d'autonomie pour la gestion de leurs affaires et qu'elles opèrent de manière transparente et démocratique*<sup>311</sup>».

Cette réforme passe par trois phases successives. La première consiste à restructurer l'administration régionale qui se voit de fait dépouillée d'une partie de son personnel et de ses fonds au profit des gouvernements locaux. La deuxième phase, du ressort du bureau du Premier ministre, doit permettre de mettre en place l'ossature des réformes institutionnelles nécessaires à la refonte des autorités locales. Pour finir, la réforme touche directement les gouvernements locaux qui vont progressivement s'établir sur le territoire national.

La réforme concernant Dar Es-Salaam prend un tournant particulier en 1996. En effet, le nouveau Premier ministre, Frederick Sumaye, lors de sa prise de pouvoir, laisse six mois à la municipalité pour redonner à la ville un aspect « propre ». À cette époque, le centre ville est considéré comme un «*slum*». Il est décrit par le Bureau du Tourisme tanzanien comme une honte nationale. En plus de cette incapacité de gestion des services urbains, la municipalité est en plein scandale financier. Les Conseillers d'arrondissements sont accusés de corruption, en particulier dans le domaine de l'allocation de la terre.

Le gouvernement dissout le conseil municipal. Il désigne une Commission comme organe provisoire pour administrer au quotidien la ville, en remplacement de l'ancien conseil municipal. Les employés municipaux restent en poste au sein de cette nouvelle autorité, dirigée par Charles Keenja, un ancien administrateur régional. Cette commission est également chargée de préparer la réforme administrative de la municipalité. Avec l'aide de l'Irish Aid<sup>312</sup>, elle crée *The Management Support Unit* en 1997. L'objectif de la Commission était en effet «*d'établir, avant les élections d'octobre 2000, une structure en dehors du politique, une autorité urbaine forte aux fondements solides*<sup>313</sup> ». La commission a donc une double tâche, réformer la structure administrative de Dar Es-Salaam et répondre aux besoins de la population.

Pour cette seconde tâche, la commission a bénéficié des réalisations et travaux engagés dans le cadre du *Sustainable Dar Es-Salaam Project* (SDP) : privatisation partielle du ramassage des ordures, construction et réhabilitation du système d'assainissement dans les quartiers centraux, réaménagement de la circulation et du stationnement pour décongestionner le centre ville, entre autres<sup>314</sup>. Ce programme initié en 1992, à Dar Es-Salaam par les Nations unies, a en effet pour objectif de fournir des équipements de base à la population, d'améliorer les conditions de vie de la population et de planifier la croissance de la ville. Ce programme, né dans un contexte de diffusion de la notion de « développement durable » dans le milieu des

---

<sup>311</sup> Act n°6 of 1999 section 4. Ibid., p.127. Traduction personnelle

<sup>312</sup> Agence bilatérale irlandaise.

<sup>313</sup> Entretien avec M. Mpelumbe, responsable de la réforme de la municipalité de Dar Es-Salaam, Prime Minister Office, 29 juin 1998.

<sup>314</sup> Pour l'ensemble des réalisations faites à Dar Es-Salaam, sous le Programme SDP, voir : Strategic Urban Development Planning Framework (1999) *Draft for the City of Dar Es-Salaam, Stakeholders' Edition*, Dar Es-Salaam, 99 p.



donateurs internationaux, a pour ambition d'allier au sein de la métropole daroise un développement économique et l'amélioration de l'environnement de vie pour le bien des habitants. L'accent a donc été mis sur les infrastructures urbaines et en particulier sur les transports et le ramassage des ordures. Les principales interventions sont encore, pour l'instant, fortement localisées. Elles ne touchent que le centre ville et quelques zones pilotes.

Dans le même temps, la commission a réussi à augmenter ses recettes par le prélèvement de taxes. Ainsi entre juin et décembre 1996, elle a levé plus de taxes que l'ancienne municipalité en une année entière. Durant l'année 2000, les trois municipalités et la *City* ont obtenu plus de 10 milliards de shillings tanzaniens de taxes diverses.

## **2. La nouvelle structure administrative de la ville de Dar Es-Salaam**

L'administration de la ville de Dar Es-Salaam est aujourd'hui partagée entre la Mairie centrale et les trois municipalités : d'Ilala, Temeke et Kinondoni, anciennement « Zones ». Cette nouvelle structure est officiellement opérationnelle depuis le 1er février 2000.

*The City of Dar Es-Salaam* devient l'organe coordinateur de ces trois municipalités. Les membres du conseil municipal sont principalement les conseillers des arrondissements et les Membres du Parlement pour les circonscriptions des trois municipalités de Dar Es-Salaam élus au suffrage universel. Un tiers des sièges du conseil municipal est réservé aux femmes. Les partis politiques proposent proportionnellement à leurs sièges gagnés lors des élections un nombre de femmes pour ces sièges spéciaux. Le Maire du *City Council* est nommé par l'ensemble des Conseillers municipaux des trois mairies pour une période de cinq années. Le premier maire de cette nouvelle structure, Kleist Abdul Sykes, candidat du CCM, fut largement élu (par 90 voix sur 106) devant le candidat du *Civic United Front*, Khalid Mabruki<sup>315</sup> lors des dernières élections d'octobre 2000. Le maire adjoint est également élu, pour une période d'un an, par l'ensemble des représentants des trois conseils municipaux ; il ne peut cependant être un conseiller issu de la même municipalité que le maire, pour éviter toute sur-représentation d'une municipalité par rapport à une autre au sein du *City Council*. Les Membres du parlement des sept circonscriptions que compte Dar Es-Salaam font également partie du *City Council*.

---

<sup>315</sup> Sur les élections d'octobre 2000 en Tanzanie, MESSER V. (2001) Dar Es-Salaam : élections municipales et gouvernement local In MAUPEU H. (dir.) *L'Afrique Orientale, Annuaire 2001*. IFRA-CREPAO. Paris, L'Harmattan, pp. 115-149.

**Tableau II.8. Composition des 3 conseils municipaux de Dar Es-Salaam en octobre 2000**

Municipalités	KINONDONI	ILALA	TEMEKE
Maire	Salum Londa CCM	Abuu Jumaa CCM	Mustapha Yakoub CCM
Conseillers d'arrondissement	26 CCM 0 opposition	21 CCM 0 opposition	18 CCM 1 TLP <sup>316</sup> , 5 CUF
Membres du Parlement	3 CCM 0 opposition	2 CCM 0 opposition	2 CCM 1 CUF
Sièges spéciaux pour les femmes	10 CCM 0 opposition	8 CCM 0 opposition	7 CCM 0 opposition
<b>TOTAL</b>	40	32	34

Sources : NEC (2000) *Local Government special Seat Allocation*, et The African, 20/12/00 *Dar Councillors elect Sykes*. Dar Es-Salaam.

Les conseils municipaux ainsi que le conseil de la grande ville de Dar Es-Salaam possèdent comme l'ensemble des conseils locaux tanzaniens une structure basée sur des commissions et des départements. Les commissions sont présidées par un conseiller municipal élu par le conseil, les départements sont conduits par des professionnels nommés par le conseil.

La responsabilité principale du *City Council* est de coordonner les interventions des divers acteurs en matière de planification urbaine et de mise en place des infrastructures. Ainsi, seules trois commissions ont été établies sous l'autorité du *City Council* (1) finance et administration, (2) planification et coordination, (3) planification urbaine, environnement et services publics. Le nombre limité de commissions à l'échelle du *City Council* permet ainsi une répartition et une délégation des pouvoirs vers les municipalités, le *City Council* devant essentiellement s'assurer de la coordination et de la continuité des services entre les trois municipalités. L'amendement de 1999 liste huit fonctions essentielles<sup>317</sup> :

- Coordonner les pouvoirs et les fonctions des autorités urbaines concernant les infrastructures et l'utilisation du sol
- Préparer un cadre cohérent de la ville de Dar Es-Salaam pour un développement soutenable
- Promouvoir la coopération entre le *City Council* et les autres autorités urbaines présentes
- S'occuper de l'ensemble des secteurs en interdépendance entre les autorités urbaines
- Assurer la paix, la sécurité et les services d'urgences comme la prévention et le contrôle des incendies, les ambulances et les services de police.
- Accomplir toutes autres fonctions en accord entre le *City Council* et les autres autorités urbaines.
- S'acquitter des fonctions protocolaires.

<sup>316</sup> *Tanzania Labour Party* (TLP) : Parti d'opposition uniquement présent dans la municipalité de Temeke lors des dernières élections municipales qui furent menées en parallèle avec l'élection présidentielle et parlementaire.

<sup>317</sup> Act N°6 section 56, 1999 In THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA (2000), op. cit. p.167.

Pour mener à bien ces objectifs, des divisions de pouvoirs, de fonctions et de ressources ont été effectuées entre la *City* et les municipalités. Les services administratifs des municipalités sont dirigés par des *Municipal Directors*. Ces services sont décomposés en neuf départements et cinq unités. Les fonctions des trois nouvelles municipalités sont très élargies. L'annexe du texte de loi<sup>318</sup> concernant les autorités urbaines ne comporte pas moins de 104 fonctions listées. Certains de ces départements correspondent aux anciens départements de la municipalité de Dar Es-Salaam, d'autres ont été remaniés ou encore créés. Ainsi, les anciens départements de *Physical Planning* et de *Economic Planning* sont regroupés sous un grand département *Planning and Coordination* hérité du *Sustainable Cities Programme* des Nations unies. Ce département de la planification, intégrant l'expérience du *Sustainable Dar Es-Salaam Projec (SDP)*, est créé au sein de la *City* mais également des trois municipalités. Il devra continuer et consolider le travail de coordination et de planification initiées sous ce programme, ce qui s'est traduit par la création de postes de coordinateurs.

Un département de la gestion des déchets est également créé au niveau de la *City* et des municipalités. Cette création résulte des grandes lacunes en matière de gestion de déchets au sein de la ville. Ces dernières années de nombreux acteurs du secteur privé mais également des comités de quartier ont investi ce secteur. De plus, dans l'ancienne municipalité, les responsabilités de la gestion des déchets étaient réparties entre divers départements : département en charge de la santé, de l'urbanisme et des grands travaux. Il manquait donc un cadre institutionnel qui permettrait de valoriser toutes les initiatives et fournir une autonomie financière et administrative<sup>319</sup>. C'est dans cette optique qu'est initié ce nouveau département. Au niveau de la *City*, le département possède un rôle de coordination, de maintenance et de gestion des décharges. A l'échelle des municipalités, les départements ont en charge la gestion des déchets : gestion financière, administrative et technique. D'autres départements connaissent des modifications internes comme le département en charge de l'éducation. De plus, la particularité de la ville de Dar Es-Salaam de détenir une forte composante rurale nécessite de pouvoir répondre à des attentes et des situations très diversifiées. Ainsi pour chaque municipalité un département de développement rural est créé. Il a pour fonctions de développer l'agriculture et l'élevage et de gérer les ressources naturelles. Ces créations, ou le remaniement de certains anciens départements, au niveau de la *City* et des trois municipalités, vont de pair avec des transferts de compétences.

La restructuration du gouvernement local passe, en effet, par le transfert de responsabilités de la *City* vers les municipalités, dans un premier temps, mais également vers les arrondissements. Dans ce cadre, le nombre des arrondissements a augmenté, passant de 52 à 73. Les anciens arrondissements présentaient une forte hétérogénéité aussi bien en termes de population que de superficie. Par exemple, les populations de Mbweni et de Temeke étaient respectivement de 3 000 et 130 000 habitants. La commission a donc proposé de diviser

---

<sup>318</sup> THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA (2000) op.cit., pp.187-191.

<sup>319</sup> DAR ES SALAAM CITY COMMISSION (2000) *Justification for the proposed new departments*. Mangement support Unit, DCC, p.5.

certains arrondissements. Ces derniers sont de plus composés des *Mtaa*, structure de base du gouvernement local. Les représentants des *Mtaa* sont élus lors d'une réunion publique par les adultes du quartier, le ministre des affaires locales entérinant le vote. Les fonctions des représentants du *Mtaa* sont doubles : ils sont d'un côté les porte-parole des habitants et de l'autre ils sont le relais de l'administration municipale. En effet, ils sont autant les recenseurs du quartier (gestion des registres des habitants ; ils listent les problèmes et les revendications de la population) que les garants de l'exécution des politiques votées au conseil municipal. À partir d'eux, les informations remontent au niveau de l'arrondissement, à qui il revient de coordonner les actions entre les différents *Mtaa* de sa juridiction.

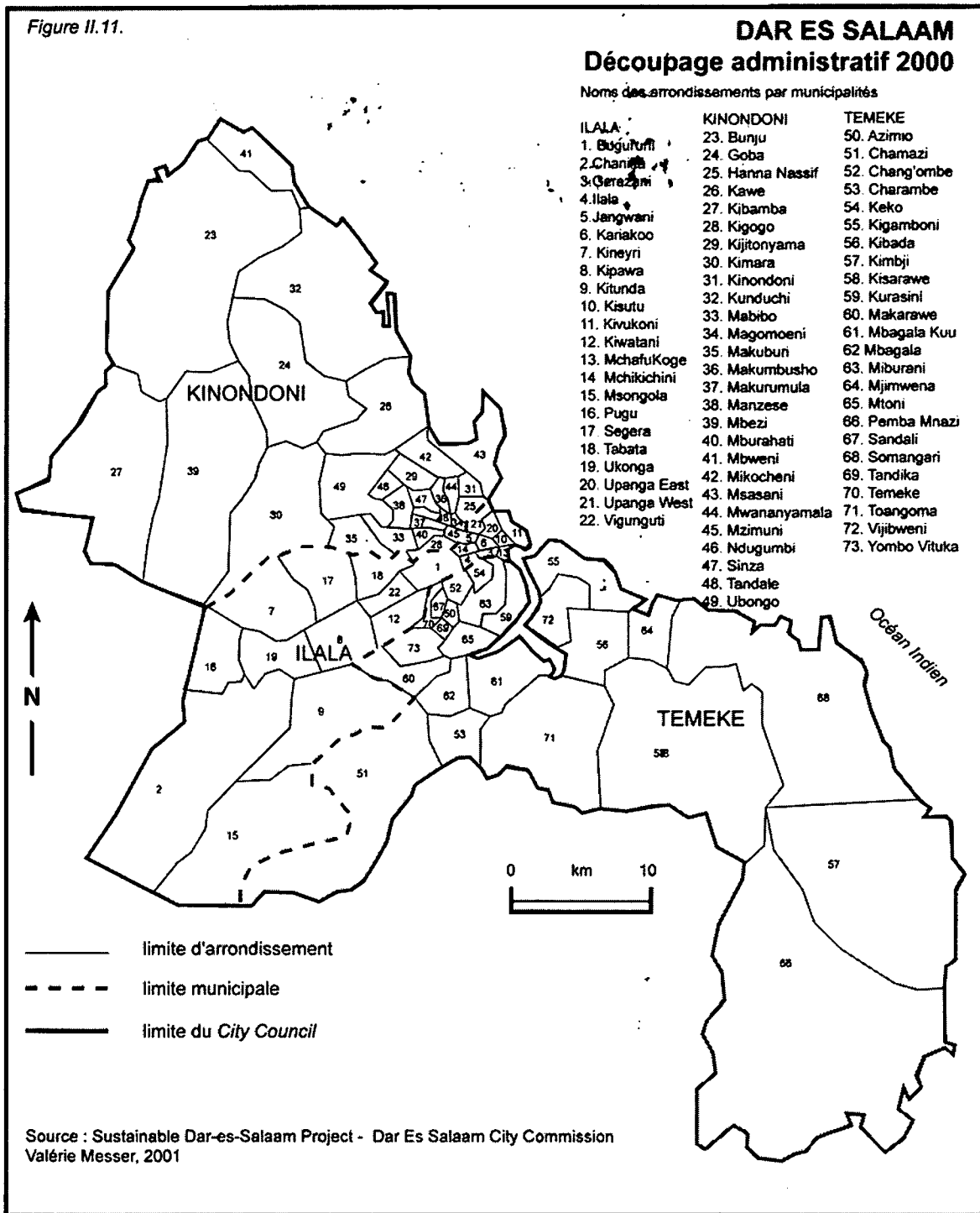
Les départements déconcentrés du ministère de l'Eau sont aujourd'hui sous la responsabilité des municipalités. Les Districts ont perdu l'ensemble de leurs responsabilités. Les Régions et les Districts sont limités à un rôle juridique ; ils gèrent l'état civil, les inscriptions des associations, et doivent également veiller à l'application de la loi au sein de leur juridiction. Ils s'apparentent aux préfetures françaises. On assiste donc à une «*évolution du paysage institutionnel marquée par l'affaiblissement des administrations techniques centrales ou déconcentrées*<sup>320</sup> ». La municipalité a donc à sa charge des départements techniques qui font appel à des domaines de compétences précis : la gestion des déchets, la planification, la santé, l'éducation...

Ainsi la gestion de l'eau dans les zones rurales du territoire municipal de Dar Es-Salaam est aujourd'hui sous la responsabilité des trois municipalités. Chacune possède au sein du département en charge des zones rurales un ingénieur hydraulicien. Ils reprennent les compétences dévolues à l'ancien département *Maji Vijini* : construction de forages dans les zones non desservies par le réseau urbain. Par extension, certains projets sont menés en zone urbaine dans les quartiers non planifiés qui ne bénéficient pas de la présence de canalisations. La municipalité de Kinondoni a également installé des robinets publics dans les quartiers denses. Ces équipements financés par les municipalités, le plus souvent à l'aide de fonds extérieurs (Banque mondiale, ONG), sont tous gérés par un comité de l'eau constitué de 8 membres habitants le quartier.

---

<sup>320</sup> LE BRIS E. (1999) La construction municipale en Afrique. La laborieuse gestation d'un nouvel espace public. In *Politique Africaine* n°74, p.12.

Figure II.11.



Cette nouvelle structure administrative fait intervenir les différents niveaux de pouvoir, chacun ayant les compétences pour agir sur un aspect de la gestion urbaine : mairie centrale, municipalités et arrondissements.

### ***B. Les partages de compétences : enjeux de la décentralisation***

La réforme du gouvernement local a pour objectif principal de fournir les services urbains à l'ensemble des habitants. Cette décentralisation s'accompagne de la création d'échelons administratifs ce qui provoque des transferts de pouvoirs et de compétences. L'expérience précédente, d'une municipalité et de trois zones, fut marquée par un net immobilisme dû à un partage flou de compétences. Les différenciations de pouvoirs et de compétences des deux niveaux administratifs se traduisent par la création de nouveaux départements administratifs, aussi bien au niveau de la « *City* » que des municipalités. Le *City Council* possède un rôle de coordinateur et de planificateur. En ce qui concerne la desserte des services urbains, il ne possède que peu de compétences : les services d'urgences (pompiers, ambulances), les routes principales et pour une période provisoire, la gestion des déchets urbains.

Les municipalités sont les prestataires des divers services urbains : le ramassage des déchets solides et l'évacuation des eaux usées, l'eau, l'électricité et les services sociaux pour les zones rurales, la maintenance du réseau routier et du drainage, l'éducation primaire, les services culturels et sportifs, les services sanitaires (hôpitaux, dispensaires, cliniques).

Des transferts de compétences ont également été faits en faveur des arrondissements qui deviennent les autorités locales de contrôle. En effet, dans leurs nouvelles missions, les arrondissements doivent réglementer l'usage du sol, arrêter toute utilisation illégale de celle-ci, contrôler la collecte des déchets. Une unité de police municipale est également créée dans chaque arrondissement. Les arrondissements sont de plus le centre collecteur des taxes. La réforme des autorités urbaines a mis en place une structure qui se veut plus proche des citoyens pour répondre à leurs besoins mais qui est surtout plus appropriée pour la collecte des taxes. Chaque arrondissement reste subdivisé en quartiers, échelon le plus proche des citoyens. Les lois du gouvernement local, réactualisées en 2000<sup>321</sup> pour valider les réformes, stipulent que le représentant du *Mtaa*, le quartier, doit être désigné lors d'une réunion publique. Ce dernier devra mener tous les deux mois une réunion publique au sein de son quartier et transmettre son compte-rendu au niveau de l'arrondissement. Les villages implantés au sein des limites du grand Dar Es-Salaam sont quant à eux gérés par un conseil villageois. Les *Mtaa* garde donc leur rôle de relais entre la population et les arrondissements.

L'application de l'ensemble de ces réformes dépend en grande partie des modes de financements de ces nouvelles autorités urbaines. Les ressources des municipalités sont composées des taxes locales, des subventions du gouvernement central et des dons des acteurs internationaux. Le *Local Government Reform Agenda 1996–2000* propose, en

---

<sup>321</sup> THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA (2000) op.cit., p.135.



accompagnement de la restructuration des autorités locales, une réforme du système fiscal visant à fournir des revenus en simplifiant le système de taxes locales et clarifiant la répartition des taxes entre le gouvernement central et les gouvernements locaux. Ceci peut entraîner une inégalité de recettes entre les trois municipalités et donc une inégalité de moyens et d'investissements entre elles. Le développement risque de ne pas être uniforme en l'absence d'un système de péréquation. De plus, les tâches affectées aux arrondissements sont importantes et demandent un budget propre ; or, les capacités des arrondissements sont encore aujourd'hui limitées.

L'inégalité des capacités entre municipalités s'est manifestée très rapidement après l'officialisation de la réforme en 2000. Lors de mon dernier séjour à Dar Es-Salaam en août 2001, soit dix mois après les élections locales et la mise en place des trois municipalités et de la grande mairie de Dar Es-Salaam j'ai été témoin de cet état de fait. J'ai sollicité les services de planification urbaine des trois municipalités pour tenter d'obtenir des données récentes concernant la population et un état des lieux de la situation de la desserte en eau. À Kinondoni, deux fascicules<sup>322</sup> étaient déjà publiés, le premier faisait le bilan des services urbains au sein de la commune tandis que le second se focalisait sur les aspects environnementaux. À Temeke, une enquête auprès de la population avait été faite, et à Ilala personne ne fut en mesure de me répondre. Certes ceci reste anecdotique, mais révèle cependant les caractéristiques des trois municipalités. Kinondoni regroupe la majorité des quartiers de haut-standing puisqu'elle couvre toute la côte nord de la ville où les prix fonciers sont les plus élevés, elle se révèle être pour le moment la plus dynamique des trois.

La nouvelle structure administrative de Dar Es-Salaam a semble-t-il intégré la nécessité de coordination entre les différents acteurs de la gestion urbaine, la volonté théorique de cette nouvelle organisation municipale étant de pouvoir appréhender les problèmes dans leur globalité et d'éviter le « compartimentage » et l'enfermement des départements techniques<sup>323</sup>. Ces réformes tendent en effet à répondre aux exigences des donneurs internationaux qui exigent sous le terme de « bonne gouvernance » la décentralisation et la participation des populations à la gestion urbaine.

### **III. L'ingérence des donneurs internationaux**

La description préalable du processus de privatisation de la DAWASA et de la réforme de la municipalité de Dar Es-Salaam témoigne de la dépendance du gouvernement vis-à-vis des bailleurs de fonds qui apparaissent comme les partenaires indispensables des pays en voie de

---

<sup>322</sup> KINONDONI MUNICIPAL COUNCIL (2001) *Local government reform programme. Report on the current situation of the council on service delivery levels*, Kinondoni municipal council, Dar Es-Salaam, 55 pages + annexes, KINONDONI MUNICIPAL COUNCIL (2001) *Promoting environmentally sustainable urban development to implement local agenda 2001. Environmental profile report*, Kinondoni municipal council, Dar Es-Salaam, 55 p.

<sup>323</sup> PIERMAY J.L., SOHN C. (1999) Les municipalités namibiennes. Top models ou dinosaures ? In *Politique Africaine* n°74, p. 31.

développement. Dans les deux cas, l'on ne peut que constater l'importance des bailleurs internationaux dans le processus de ces réformes, au niveau des financements mais également au niveau institutionnel, que se soit la Banque mondiale dans le cas de la privatisation ou les Nations unies dans le cas de la gestion urbaine.

### ***A. Les interventions sectorielles des bailleurs de fonds***

Malgré l'affirmation de la notion de self-reliance par la déclaration d'Arusha, qui postulait la résistance aux interventions étrangères, les bailleurs de fonds ont joué un rôle important dans divers secteurs économiques de la Tanzanie dès la décennie 1970, puisque leurs aides représentaient près de 50 % des budgets des deux plans quinquennaux<sup>324</sup>. Ces premières aides internationales, d'inspiration tiers-mondiste, ont été faites selon une philosophie anti-impérialiste et « désintéressée », en opposition aux interventions de l'ancien colonisateur et des grandes puissances. Ainsi durant les années 1970 et 1980, la Tanzanie a obtenu des aides multilatérales et bilatérales, principalement pour financer les projets de développement ruraux, et dans le secteur du développement urbain<sup>325</sup>. Cette assistance provenait principalement des pays scandinaves, du Canada, de l'Allemagne de l'Ouest mais aussi de la Banque mondiale et des Nations unies. L'assistance offerte par ces bailleurs était aussi bien d'ordre financier que technique et dans des domaines aussi variés que le transport, la distribution de l'eau, de l'électricité, le logement, la planification...

La Tanzanie a donc vu se multiplier les assistances techniques : plans urbains, plans de zones, plans de bassin hydraulique, financés ou du moins menés par des experts étrangers engagés par les bailleurs de fonds<sup>326</sup>. Les plans régionaux en matière d'approvisionnement en eau ont connu un véritable succès, et les agences bilatérales ont ainsi expérimenté des techniques nouvelles. Autre exemple d'intervention étrangère, les deux plans urbains de Dar Es-Salaam sont financés et réalisés par des sociétés canadiennes ; la distribution de l'eau à Dar Es-Salaam est principalement financée par le Canada et l'ex-Allemagne de l'Ouest.

Au cours des années 1970, la Banque mondiale a mené deux grands programmes urbains en Tanzanie : *sites and services*, et *Squatter upgrading schemes*. Ces deux programmes étaient menés dans nombre de pays en voie de développement où intervenait la Banque mondiale. De 1972 à 1981, la Banque mondiale a financé 62 programmes urbains dans les pays en voie de développement, dont 15 étaient situés en Afrique. Le programme *sites and services* devait fournir aux occupants des parcelles et des prestations leur permettant de construire eux-mêmes leur logement. Le programme *Squatter upgrading schèmes* visait à la rénovation de zones habitées mais non planifiées, non équipées en infrastructures et en services collectifs<sup>327</sup>.

---

<sup>324</sup> CLARK W. (1978), op. cit., p.178.

<sup>325</sup> HAYUMA A.M. (1979) A review and assessment of the contribution of international and bilateral aid to urban development policies in Tanzania. In *Ekistics* 279 Nov/Dec, p. 355.

<sup>326</sup> ARMSTRONG A (1984) Foreign experts in planning : recent experiences of aid assisted regional planning in Tanzania. In *African review*, vol. 11, n°2, p.64.

<sup>327</sup> STREN R. (1985), op. cit., p.80.

Ces deux programmes devaient donc fournir des logements peu coûteux aux populations urbaines financièrement les moins favorisées et permettre d'améliorer les conditions de vie dans les quartiers spontanés sans mener une politique violente de déguerpissements. Ces deux programmes ont, en définitive, été des échecs cinglants de la politique de logements<sup>328</sup>. Les nouvelles constructions étaient largement insuffisantes face à l'afflux de nouveaux migrants. De plus, une part de ces programmes n'ont pas atteint les groupes les plus démunis initialement ciblés. La Banque mondiale et le gouvernement tanzanien n'ont donc pas réussi à répondre à la population pauvre bénéficiaire *a priori* de ces programmes et les programmes ont été détournés de leurs objectifs premiers.

Les interventions des bailleurs de fonds consistaient en une aide financière accompagnée d'une équipe d'experts. Elles ont cependant manqué de coordination, entraînant une perte de temps et d'argent. Les expatriés ont souvent été les seuls maîtres des opérations et une fois rapatriés il manquait le relais au niveau national. De plus, certains auteurs tanzaniens accusent ces mêmes experts de ne pas avoir suffisamment maîtrisé les spécificités de la culture locale, voire de les avoir négligés et de ne pas avoir su fournir des réponses adaptées à la réalité et aux attentes de la population. A. Armstrong<sup>329</sup> concluait que les interventions de développement en Tanzanie, et dans le reste des pays en voie de développement, se limitaient aux plans techniques, au lieu de tirer profit des expériences et réalités locales. L'ensemble des interventions relevait pour lui d'une approche « top down », fortement centralisée.

L'intervention des bailleurs de fonds dans le secteur de la distribution de l'eau s'inscrit dans la décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement lancée en 1981 à la suite de la conférence de Mar del Plata (Argentine) de 1978. L'objectif était de fournir un accès à l'eau au plus grand nombre et tout particulièrement aux plus démunis. Des efforts ont été consentis de la part des bailleurs et des gouvernements qui ont tenté de mettre en place une politique de l'eau au niveau national. Le bilan de cette décennie fut relativement mitigé. Bien qu'une sensible amélioration fut observée, un tiers de la population des pays en voie de développement n'a toujours pas accès à l'eau en 1990. De plus, les interventions en zones péri-urbaines, dans les quartiers spontanés, ont été quasi inexistantes. En Tanzanie, après la déclaration d'Arusha, la communauté internationale a en effet centré son attention sur l'accès à l'eau en zones rurales, suivant ainsi les choix politiques de l'*ujamaa* de développement des campagnes. Les donateurs et en particuliers les pays nordiques ont principalement investi dans les projets liés au développement du monde rural. Lors du second plan quinquennal (1969-74) du gouvernement tanzanien l'aide internationale a fourni 144 millions de Tsh. sur les 192 millions dépensés, soit plus de 75 % des dépenses<sup>330</sup>. Ce n'est qu'en 1972 qu'une première aide fut fournie au secteur urbain.

---

<sup>328</sup> Voir Partie I, chapitre 2.

<sup>329</sup> ARMSTRONG A. (1984), op. cit. p.81.

<sup>330</sup> CLARK W. (1978), op. cit., p.87.

**Tableau II.9. Partage de l'aide internationale dans le secteur de l'eau entre milieu urbain et milieu rural entre 1965 et 1974 (en millions de shillings tanzaniens)**

	1965-6	1966-7	1967-8	1968-9	1969-70	1970-1	1971-2	1972-3	1973-4
rural	2	1	3	20	16	22	26	30	47
urbain	11	2	13	0	0	0	0	5	76

Source : CLARK W. (1978), op. cit., p.192.

Face à l'échec de ses interventions, la Banque mondiale a progressivement cessé de financer des programmes sectoriels d'équipements urbains<sup>331</sup>. Dans les années 1980, « *la maîtrise du développement urbain par la maîtrise institutionnelle du fonctionnement des villes va devenir l'enjeu majeur* <sup>332</sup>» pour la Banque mondiale. Cette politique découle du rapprochement des deux institutions internationales, le FMI et la Banque mondiale, qui ensemble mettent en place les Prêts d'Ajustement Structurel. La ville est alors abordée comme facteur du développement national par les institutions de Bretton Woods et les « *bailleurs polarisent désormais leur attention sur les conditions institutionnelles de l'efficacité desdites recettes, la fameuse « bonne gouvernance* <sup>333</sup>».

## **B. Les interventions dans les modes de gestion**

Ainsi depuis les années 1980, les bailleurs exigent une véritable refonte des institutions des pays receveurs<sup>334</sup>. L'objectif annoncé par les grands groupes internationaux est alors moins d'État, plus de local à travers la décentralisation, moins de public et plus de privé à travers les privatisations<sup>335</sup>. Nous avons vu comment la Banque mondiale et les Nations unies ont mis en pratique ces doctrines dans le cadre des réformes en Tanzanie<sup>336</sup>.

Durant les décennies 1980 et 1990, le thème de l'eau a monopolisé les diverses institutions internationales et les gouvernements. Conférences et forums sur ce thème se sont en effet succédés, dans une optique de sauvegarde de « l'or bleu », mais également pour un accès au plus grand nombre et en particulier aux plus pauvres. Des tables rondes faisaient partager les expériences et proposaient de nouvelles approches.

Avec la conférence de Dublin et le sommet de la Terre de Rio, en 1992, l'eau est considérée non plus seulement comme un bien économique et social mais aussi comme un bien naturel, culturel, et collectif qu'il faut préserver. S'en est suivie l'assemblée internationale des Nations

<sup>331</sup> OSMONT A. (1995) *La Banque mondiale et les villes. Du développement à l'ajustement*. Paris, Karthala, p.144.

<sup>332</sup> Ibid., p.144.

<sup>333</sup> LEBRIS E. (1999), op. cit., p.7.

<sup>334</sup> OSMONT A. (1995), op. cit., p.245.

<sup>335</sup> Ibid., p.247.

<sup>336</sup> Voir partie II, chapitre 2.I et II.

unies de 1997 qui fit de l'eau un enjeu majeur au niveau mondial. La conférence internationale de 1998 à Paris et celle de La Haye en 2000 ont, toutes deux, prôné la gestion durable de l'eau. Ainsi, de nouvelles actions sont menées en faveur de la distribution de l'eau dans les villes. L'accent est mis tout particulièrement sur l'importance de la participation de la population à la mise en place et à la gestion du projet dans la mesure où il faut fournir un service adapté à la population en tenant compte de ses pratiques culturelles et sociales. Il ne s'agit plus de fournir un service universel à tous, à travers le robinet, mais d'apporter des services différenciés en fonction de la demande et des possibilités de la population. Cette nouvelle approche modifie donc les interventions en matière d'accès à l'eau, autant techniquement qu'institutionnellement.

Techniquement, il s'agit de développer des systèmes de distribution de l'eau adaptés à la population des quartiers spontanés et défavorisés. De nouvelles techniques sont ainsi préconisées par les divers symposiums : utilisation de l'eau de pluie, réutilisation des eaux usées mais également amélioration des services en place en réduisant la quantité d'eau non facturée<sup>337</sup>.

Institutionnellement, les bailleurs encouragent la création de comités de quartier et d'ONG locales pour la gestion des équipements. Depuis les années 1990, les bailleurs de fonds prônent « *le recours à la collaboration d'ONG et de comités de citoyens pour des interventions dites « auto-ciblées » comme les travaux d'intérêts collectifs à faible taux de rémunération*<sup>338</sup> ». Ainsi se propagent les idées de développement communautaire ou de participation populaire dans toutes les bouches et sous toutes les plumes des intervenants, chercheurs, financiers, dans les pays en voie de développement.

À Dar Es-Salaam, les Nations unies ont mené une action respectant ces nouvelles directives. Pour enrayer la crise urbaine que traverse Dar Es-Salaam, les Nations unies, dans le cadre de leur Programme *Sustainable Cities*, ont mis en place en 1992 le *Sustainable Dar Es-Salaam Project*. Ce programme est basé sur le concept d'*Environmental Planning and Management* qui favorise la participation de l'ensemble des acteurs de la gestion urbaine pour une gestion « durable de la ville ». Il s'appuie également sur le principe de « bonne gouvernance » cher aux organismes internationaux. Cette bonne gouvernance encourage et renforce les interventions de la société civile et des partenaires privés dans la gestion urbaine<sup>339</sup>. Elle a ainsi participé à l'émergence de nombre de *Community Base Organisations* (CBO) et d'ONG travaillant dans les quartiers de Dar Es-Salaam. En effet, l'amélioration des infrastructures à l'échelle des quartiers par les habitants est l'un des axes de ce programme des Nations unies. Dans cette optique, le *Community Infrastructure Programme* est testé dans deux quartiers pilotes de Dar Es-Salaam : Tabata et Kijitonyama. Le projet des Nations unies dans ces deux quartiers est d'impliquer les habitants en mettant en place une structure de contribution et de

---

<sup>337</sup> Par exemple, International Symposium on Efficient Water Use In Urban areas (1999) Proceedings of the International Symposium on Efficient Water Use In Urban areas – Innovative ways of Finding Water for Cities, UNEP, IETC Report Series Issue 9, 530p.

<sup>338</sup> OSMONT A. (1995), op. cit., p.243.

<sup>339</sup> Site internet : unchs.org/scp/

participation de la population aux différents stades de la planification et de la réalisation du projet. La population a participé à la mise en place du réseau d'eau en creusant les tranchées. En ce qui concerne le projet de construction de routes et du système d'assainissement, elle a participé financièrement par le versement d'une cotisation. La population doit théoriquement financer le projet à hauteur de 5 %. On retrouve ici la notion de participation de la population, participation qui se situe davantage au niveau de la contribution à la réalisation d'un projet local que de la prise de décision par les citoyens. Les contributions sont ici aussi bien d'ordre humain que monétaire.

L'institutionnalisation des ONG locales est prônée par les bailleurs de fonds trouvant ainsi de nouveaux interlocuteurs. Mais, comme le souligne A. Osmont dans son ouvrage consacré à la Banque mondiale, les exemples deviennent des modèles que l'on veut appliquer à toutes les villes. Ainsi l'expérience de la ville de Porto Allegre au Brésil, citée comme modèle de référence par les bailleurs de fonds, ne peut s'appliquer à toutes les villes sans auparavant étudier les situations propres à chaque ville, le contexte économique social et culturel propre à chaque lieu. Mais les experts de Nations unies continuent de fournir des modèles de réforme comme des malles « magiques ». Ainsi, lors du dernier forum sur la pauvreté urbaine à Marrakech en octobre 2001 l'apologie de la bonne gouvernance et la gestion communautaire étaient au centre des interventions des experts, alors que ces derniers n'ont laissé que peu de place à la tribune à des comités de quartiers ou à des organisations de citoyens, pour s'exprimer dans un forum qui leur était consacré.

De son côté, la population profite de ce nouveau contexte en mettant en avant sa capacité de participation pour solliciter des fonds. En effet, pour obtenir le soutien d'un bailleur financier, les responsables des comités de quartier vont développer dans leur projet l'aspect communautaire, la gestion participative ; même si dans les faits le projet a été initié par quelques citoyens, ou s'il ne correspond pas aux attentes de l'ensemble des habitants du quartier.

Dans le même temps, la conditionnalité démocratique est demandée aux pays bénéficiaires de l'aide de la part des bailleurs de fonds, pour rompre avec la logique clientéliste. On assiste ainsi à une « forte implication des institutions internationales et des bailleurs de fonds du Nord dans les politiques publiques, qui leur permet d'imposer des conditionnalités en matière de politique publique mais aussi de « développement institutionnel ». Cette ingérence du système international dans les formes nationales d'organisation sociale et politique et dans les enjeux politiques nationaux se traduit par l'injection de consignes, imposées sous contraintes financières, qui ajoute une strate supplémentaire de normes, de règles et d'institutions à la pluralité des normes préexistantes, sans les faire disparaître<sup>340</sup> ». Ce chantage au prêt contre des « bonnes » réformes est largement utilisé par la Banque mondiale et le FMI ; le processus de privatisation de la DAWASA en est une illustration.

---

<sup>340</sup> CHAUVEAU J.P., LE PAPE M., OLIVIER DE SARDAN J.P. (2001), op. cit., p.149.

Les réformes menées à Dar Es-Salaam ont donc révélé les blocages et les interventions fortes des institutions internationales. La lenteur de la privatisation de la DAWASA peut ainsi être analysée comme une marque de résistance du gouvernement tanzanien aux pressions de la Banque mondiale et du FMI. Mais cette lenteur est également le fruit de l'incertitude de ces temps de réformes. En effet, les choses ne sont pas fixées, le résultat reste incertain, et chaque partenaire tente de négocier au mieux ces réformes pour sécuriser de leur point de vue l'avenir, c'est-à-dire le lendemain des réformes. Les acteurs lors de la privatisation ont tenté de se positionner dans ce processus, tant la Banque mondiale qui n'a pas voulu être évincée que le gouvernement tanzanien qui voulait rester un acteur clef dans les négociations. Mais ce laps temps long a également découragé certains des candidats à la privatisation, ainsi les sociétés françaises n'ont pas donné suite à la dernière pré-qualification.

La population, en se groupant, en s'associant n'a pas attendu les réformes pour prendre part à la gestion de l'eau. Cet investissement de la part des habitants de Dar Es-Salaam dans le secteur de l'approvisionnement en eau était indispensable face à la pénurie en eau et le sous-équipement de la ville. Dans le même temps, ces nouveaux acteurs répondent aux exigences de participation communautaire des bailleurs internationaux, ils ont donc dans cette phase de réformes pu bénéficier du soutien d'ONG ou des Nations unies.



## Chapitre 3

### Les groupements de citoyens : moteur et partenaire de la gestion urbaine

À côté des institutions en charge de la distribution de l'eau – la société de distribution de l'eau, le ministère en charge de l'eau et la municipalité – les habitants des quartiers non équipés se sont mobilisés. Ces groupements de citoyens prennent des formes très diverses : comités de l'eau, organisations communautaires de base, collectifs d'usagers.

Ces réponses sont liées aux exigences diverses d'une population hétérogène du point de vue des revenus, des capacités financières et des caractéristiques sociales. Palliative à la crise, cette multiplication de pratiques participe à la redistribution des compétences dans la gestion urbaine.

À en croire les rapports actuels des grands bailleurs de fonds et la forte production d'ouvrages, d'articles ou de rapports à ce sujet, au cours de ces dernières années, la société civile urbaine africaine viendrait de se réveiller. Or, les initiatives collectives ont toujours existé en milieu urbain. Au début du vingtième siècle, les premières associations ethniques, sportives, les clubs de danse offraient à la population africaine des structures de rencontre et de solidarité. Aujourd'hui, à Dar Es-Salaam, comme dans de nombreuses autres villes des pays en voie de développement, les associations, et plus particulièrement les comités de quartiers, investissent les champs de compétences des autorités municipales et gouvernementales pour atténuer les défaillances du système<sup>341</sup>.

Nous identifierons ici les initiatives collectives avec leurs dynamiques et leurs contextes en matière de gestion et de distribution de l'eau au sein des quartiers. L'étude des groupements de citoyens mobilisés par les questions d'approvisionnement en eau de leur zone d'habitation a dégagé des modes d'intervention variés au sein du tissu urbain. La question de l'eau, vitale pour la population, fédère dans certains quartiers les habitants. Cet engouement citoyen peut se faire soit par l'intermédiaire des structures existantes, héritées de l'*ujamaa*, soit par l'émergence de nouveaux modes d'associations. D'un côté des comités liés au pouvoir municipal et, encore souvent au politique par l'intermédiaire des branches de l'ancien parti unique au pouvoir, de l'autre des groupements de citoyens « en dehors » de la sphère politique s'organisent, interfèrent, luttent pour l'accès et l'équipement en eau dans leur quartier.

---

<sup>341</sup> De nombreuses études récentes se sont particulièrement intéressées à l'émergence des comités de quartiers dans le secteur de l'assainissement et du ramassage des ordures. Entre autres : YAPI DIAHOU A. (2001) Politique urbaine : les normes en question. In WINTER G. (Coord.) *Pluralité des normes et jeux d'acteurs*, Paris, Karthala-IRD pp. 225-241. DOBINGAR A. (2000) *Gestion spatiale et construction urbaine : l'assainissement, un révélateur de gestion urbaine à N'Djamena au Tchad*. Thèse de Doctorat, Faculté de Géographie et d'aménagement, Université Louis Pasteur, 455 p. MAJANI B. (2000) Institutionalising Environmental Planning and Management. The Institutional Economics of Solid Waste Management in Tanzania. *Spring research Series* n°28, Dortmund, 268 p.

## **I. Des associations traditionnelles au Community Base Organisation**

L'organisation de la population sous diverses formes est intrinsèquement liée aux évolutions politiques du pays, en particulier aux marges de liberté et aux politiques de contrôle instaurées par les gouvernements. Ainsi peut-on distinguer trois grandes phases dans l'existence mais surtout dans la mobilisation de la société tanzanienne. La première période date de l'époque de la colonisation où les travailleurs et tout particulièrement les dockers du port de Dar Es-Salaam créaient les premiers syndicats, parallèlement une partie de la population se mobilisait contre un Etat colonisateur. À cette phase de mobilisation, de confrontation au pouvoir, a succédé une longue période d'étouffement des voies d'opposition. Depuis la fin des années 1980 enfin, la population se fait plus présente et pressante auprès des institutions nationales et internationales. La population s'organise en comités de quartier, et apparaît alors la notion de *Community Base Organisation*. Les habitants d'un quartier s'organisent en association, et décident ensemble de mener à bien un projet visant à améliorer les conditions de vie de la population : ramassage des ordures, construction d'un forage, programme de micro-crédits... Ces projets sont (parfois) initiés mais également gérés par la population.

### ***A. Les associations phagocytées par le parti unique***

Dès la fin des années 1930, des organisations urbaines palliaient le manquement des autorités en place. « Manquant de représentativité, d'administration, de services sociaux, d'habitat adéquat ou d'emplois stables, les habitants de Dar Es-Salaam étaient forcés de créer leur propre société. Le monde que les citoyens ont créé était un monde d'organisations. Ayant quitté la communauté villageoise, les citoyens en ont créé de nouvelles sous formes de clubs, unions, ou autres associations volontaires<sup>342</sup> ». Ces organisations apportaient un confort sécuritaire à ses membres : sécurité face à la maladie et le chômage, un réseau d'amis et de relations pour les nouveaux arrivés en ville. Les associations les plus communes étaient les regroupements ethniques. Ces associations reliaient les citoyens et le monde rural. Le migrant qui venait pour la première fois en ville trouvait un homme de la même tribu, souvent un parent, qui l'initiait à la vie urbaine. Il s'agissait aussi d'établir des structures d'entraide entre les membres d'une même ethnie, et ce en particulier face à la maladie et lors des funérailles. Ces regroupements ethniques maintenaient ainsi un lien social avec le groupe d'origine.

Le milieu urbain engendrait également des regroupements spécifiques liés aux fonctions de la ville : loisirs, travail et politique. De plus, la ville fut rapidement un lieu fortement hétérogène, et les citoyens recherchaient un nouveau type de lien social. Les clubs de football et les sociétés de danse devenaient fortement populaires et connaissaient leur heure de gloire à cette époque. Les groupements de travailleurs marquaient également le paysage associatif

---

<sup>342</sup> KIMAMBO I., TEMU A.(Ed.) *A history of Tanzania*. Nairobi, East African Publishing House, p.145. Traduction personnelle.

darois dès la fin des années 1930. En 1937, des dockers formaient le *African Labour Union*<sup>343</sup>. Ces organisations de travailleurs revendiquaient des hausses de salaires, militaient pour de meilleures conditions de travail et appelaient à la grève. Cette époque coloniale, en particulier entre les deux guerres mondiales, vit aussi l'émergence des nouvelles forces politiques africaines luttant pour l'unité et l'indépendance ; l'une d'entre elles, le *African Association* donnera naissance dans les années 50 au *Tanganyika African National Union*, dirigé par Julius Nyerere<sup>344</sup> qui œuvrera alors pour l'indépendance sans violence du Tanganyika. L'époque coloniale fut donc une époque favorable et dynamique pour l'établissement d'associations. La population était alors unie par un besoin de solidarité face au désintérêt du gouvernement colonial vis-à-vis de leurs conditions de vie. Dans le même temps, émergeait un sentiment de lutte pour l'indépendance, en particulier dans les classes moyennes.

Mais la suite de l'histoire tanzanienne fut marquée par l'installation d'un pouvoir hégémonique pratiquant un fort centralisme et ancrant une bureaucratie écrasante. L'Etat coopta, absorba et élimina les organisations indépendantes<sup>345</sup>. Les organisations de travailleurs puissantes et largement présentes dans la lutte pour l'indépendance furent les premières victimes de cette politique. Le *Trade Union Ordinance* de 1964 déclara toute grève illégale, fit interdire les syndicats indépendants et créa l'Union Nationale des travailleurs du Tanganyika (NUTA), placée sous le contrôle du gouvernement<sup>346</sup>. Le même sort fut réservé aux coopératives agricoles. Les libertés individuelles furent réduites, l'opposition fut menacée par la Loi sur la détention préventive, offrant plein pouvoir de détention au Président de la République tanzanienne.

Très vite après l'accession à l'indépendance, le parti unique fut proclamé. Petit à petit ce dernier s'immisça puis se confondit avec les collectivités territoriales. Avec l'établissement des *Ten Cell leaders*, un représentant pour 10 maisons, le parti s'enracina solidement au sein de la population. En plus de cette forte présence à la base, le parti au pouvoir par l'intermédiaire de ses organisations internes comme la ligue de la jeunesse, l'Association des femmes, l'association des travailleurs, cantonnait la population dans des associations sous son contrôle. La promulgation du système de parti unique maillant finement la société a alors éteint « *l'enthousiasme populaire et érodé l'espace disponible au développement et à la croissance d'une société civile en Tanzanie*<sup>347</sup> ». La main mise de la bureaucratie sur la société civile a atteint son paroxysme lors de la déconcentration de 1972. Au dire du Président Julius Nyerere, ce nouveau système dit « décentralisé » devait intensifier la démocratie dans

<sup>343</sup> ILIFFE J. (1969), op.cit., p.148.

<sup>344</sup> TEMU A. (1969) The rise and triumph of nationalism. In KIMAMBO I., TEMU A.(Ed) *A history of Tanzania*. Nairobi, East African Publishing House, p.195.

<sup>345</sup> TRIPP A. (1994) Rethinking Civil Society : Gender Implications in Contemporary Tanzania. In CHAZAN N., ROTCHILD D., HARBESON S. W. *Civil Society and the State in Africa*. London, Lynne Rienner Publishers, p.163.

<sup>346</sup> MHINA A. (1999) Le pluralisme politique. Une « transition démocratique » contrôlée. In BAROIN C., CONSTANTIN F. *La Tanzanie contemporaine*. Paris, Karthala-IFRA, p. 231.

<sup>347</sup> NGWARE S. (1997) Civil Society and Forms of Political Participation in Tanzania. In HOFMEISTER W., SCHOLZ I. (Ed.) *Traditional and contemporary forms of local participation and self Government in Africa*. International conference. Nairobi, Kenya 9-13 October 1996, Konrad Adenauer Stiftung, South Africa, p.241.

la société tanzanienne, car il rapprochait les institutions du peuple. La participation de la population, thème cher au socialisme tanzanien, allait donc se développer avec l'abolition des gouvernements locaux élus. En fait « *cette démocratie locale s'accompagnait de l'abolition de tous les conseils d'administrations locaux dans la Tanzanie urbaine et rurale et de leur remplacement par des corps régionaux et des districts dominés par les fonctionnaires du gouvernement central*<sup>348</sup> ».

Le parti unique acquiert un pouvoir incontestable validé par la constitution tanzanienne de 1977 qui en fait l'autorité absolue<sup>349</sup>. Il est directement financé par le gouvernement et emploie au milieu des années 1980 plus de 100 personnes. « *Mais ce renforcement apparent du CCM allait de pair avec sa baisse de légitimité, car le peuple commença à voir dans les dirigeants du CCM un groupe de privilégiés et de parasites, une sorte de nomenklatura à l'image de celle d'Europe de l'Est. L'effondrement du socialisme dans cette partie du monde allait donc alimenter des comparaisons défavorables au CCM. Ce fut l'un des facteurs qui contribua à l'instauration du multipartisme en Tanzanie*<sup>350</sup> ».

## ***B. Multipartisme et engagement citoyen***

La grave crise économique subie par le pays, couplée à l'échec de la décentralisation, engendra rapidement une forte crise des services urbains<sup>351</sup>. La population urbaine, fortement ébranlée par la crise économique et les plans d'ajustements structurels qui suivirent, désengagée de la vie politique, se reconstruisit alors en de nouvelles organisations. Les années 80 qui suivirent la crise économique du pays furent alors témoins d'une forte mobilisation citoyenne dans divers secteurs : économie, éducation, santé, sécurité...

Les femmes tanzaniennes ont très tôt développé de nouveaux liens d'entraide. En 1988, plus de la moitié des femmes exerçant une petite activité indépendante faisaient partie d'une association d'épargne : les *upato*. La dégradation des conditions de vie, aussi bien économique que sociale, obligea nombre de femmes à trouver des ressources financières supplémentaires. Pour financer de petites entreprises comme des salons de coiffure ou des débits de boissons, ces femmes s'engagent de plus en plus nombreuses dans ce type d'association<sup>352</sup>.

Dans la région du Kilimandjaro, un nombre important d'écoles secondaires sont financées grâce aux ressources locales pour accueillir le flot d'élèves sortant des classes primaires développées par le gouvernement national. La construction de ces établissements est bien souvent le fait d'un individu qui parvient à mobiliser la population locale et crée alors un

---

348 STREN R., WHITE R. (Dir.) (1993) op.cit., p.35.

349 MIHNA A. (1999), op.cit., p.232.

350 MIHNA A. (1999), op.cit., p.232-233.

351 Partie I, chapitre 2.

352 TRIPP A. (1994) op.cit., p.163.

comité formel<sup>353</sup>. En 1984, la région du Kilimandjaro compte 42 % des écoles secondaires privées du pays. Cette région est favorisée par un contexte économique favorable basé sur le tourisme et la culture du café. Les habitants des pentes du Kilimandjaro ont les moyens de financer de construire des écoles, mais également de payer des enseignants. La mobilisation dans cette région pallie les insuffisances du gouvernement central, qui n'a pas développé et construit de nouveaux établissements scolaires ; laissant les nombreux enfants sortant du premier cycle sans possibilité de poursuivre leurs études. Les *Chagga* ont ainsi montré leur capacité à s'adapter à la crise en finançant la scolarisation de leurs enfants. Ceci leur a permis de se distinguer des autres ethnies, et de fournir une part importante de la population qualifiée du pays.

Certaines organisations citadines sont encouragées et parfois même initiées par le gouvernement. Pour éradiquer la vague de violence dans les centres urbains de la Tanzanie, le ministre de l'intérieur de l'époque introduit en 1989 le système des *sungu sungu* basé sur le rassemblement volontaire de voisins pour effectuer des patrouilles dans le quartier et ainsi assister la police. Ces associations sont très appréciées dans les quartiers populaires où elles sont parvenues à réduire le niveau de criminalité<sup>354</sup>.

Le contexte de démocratisation et de multipartisme des années 1980 et plus particulièrement 1990 avec l'abolition du parti unique en 1992 encouragea la création de regroupements de population. Cependant le gouvernement tenta encore de canaliser les nouvelles organisations avec l'établissement de restrictions légales. *« Depuis que la Tanzanie s'est embarquée sur le chemin du multipartisme, le gouvernement a systématiquement cherché à créer un organisme de tutelle aux structures indépendantes d'ONG, de femmes, de commerçants, d'ouvriers et de médias dans le but de surveiller et de contrôler ces groupes, mais également d'anticiper les possibles défis qui peuvent émaner de ces secteurs. À chaque occasion, le gouvernement a rencontré une résistance des différents groupes intéressés<sup>355</sup> »*. Le gouvernement tanzanien continue, et ce malgré un contexte de multipartisme, à menacer l'autonomie des associations en limitant leur rayon d'action.

Le véritable changement dans le paysage de la société civile tanzanienne repose sur les changements de compétences des regroupements de population. Les citoyens ne se regroupent plus uniquement par appartenance ethnique pour bénéficier d'entraide et de réseau d'intégration dans le monde urbain. Il s'agit désormais de réunions de citoyens confirmés qui se réunissent ayant un but commun lié à l'amélioration de leur cadre de vie. Il ne s'agit plus de se réunir contre un pouvoir colonial mais de se réunir pour améliorer les conditions de vie, lutter pour rester dans sa maison. Les premières mobilisations médiatisées des citoyens de Dar Es-Salaam étaient liées à un projet municipal de décharge d'ordures. Au début des années

---

353 SAMOFF J. (1989) Popular initiatives and local Government in Tanzania. In *The Journal of Developing Areas* n°24, October 1989, p. 8.

354 STREN R., HALFANI M., MALOMBE J. (1995) op.cit., p. 195.

355 TRIPP A. (2000) *Women and Politics in Uganda*. Kampala, Fountain Publisher, p.10. Traduction personnelle.

1990, la création d'une décharge supplémentaire dans la ville a suscité des réactions parfois violentes des citoyens. Dans trois quartiers : Mbagala, Tabata et Kunduchi, la population s'opposa vigoureusement au projet de construction de décharge dans leur zone résidentielle. À Tabata, la population a obtenu par une action légale la fermeture d'un site. En prouvant la pollution des rivières et le danger que la décharge représentait pour la santé des habitants du quartier, la population obtint gain de cause devant la Haute Cour de justice. Les habitants de Kunduchi adoptèrent la même stratégie avec succès. Enfin, à Mbagala, c'est après plusieurs confrontations entre la population et les employés municipaux escortés de l'armée que la mairie abandonna le projet. Ces trois exemples de protestations relatés par A. Armstrong<sup>356</sup>, à fin des années 1980 et au début des années 1990, sont marqués par une opposition active aux autorités et représentent une victoire pour les populations.

Les habitants ont pris conscience de leur pouvoir au sein de la société. Ainsi une version revisitée des anciennes associations ethniques des années 40-50 forme aujourd'hui le lien entre les citoyens darois. Certains résidents forment des associations de développement pour promouvoir le développement de leur zone d'habitation<sup>357</sup>. Il ne s'agit plus de regroupement sur base communautaire mais sur une base sociale de libre adhésion<sup>358</sup>. Comme l'analyse F. Leimdorfer à Abidjan, l'appartenance des citoyens à ces nouvelles associations se fait « *à partir des pratiques et des problèmes auxquels sont confrontés les sujets sociaux*<sup>359</sup> ». Composées d'un bureau et parfois de comités, ces associations prennent alors une structure formelle qui facilite leur reconnaissance par les autorités.

Pour l'approvisionnement en eau, les regroupements de population observés sont de plusieurs ordres : du simple comité d'usager d'une borne-fontaine à une ONG locale distribuant l'eau à l'ensemble d'un quartier. Les modes de fonctionnement sont alors spécifiques à la taille et aux objectifs à atteindre.

## **II. Les nouveaux partenaires de la gestion et de la construction des équipements**

Deux types de mobilisation citoyenne sont présents autour des équipements en eau. On distingue tout d'abord les comités de gestion de points de distribution d'eau, robinet ou pompe manuelle. Ces comités gèrent des équipements publics installés par le ministère de l'Eau, des membres du Parlement ou le gouvernement local. Ces comités sont par conséquent liés aux gouvernements locaux qui désignent les responsables et gardent un droit de regard sur la gestion de l'équipement. Par ailleurs, dans les quartiers non équipés ou équipés de manière

---

<sup>356</sup> AMSTRONG A. (1992) Dar residents refuse refuse. In *Town and Country Planning*, October 1992, pp.282-284.

<sup>357</sup> STREN R., HALFANI M., MALOMBE J. (1995) op.cit., p. 198.

<sup>358</sup> LEIMDORFER F. (1999) Enjeux et imaginaires de l'espace public à Abidjan. Discours d'acteurs. In *Politique Africaine* n° 74, Dossier Espaces publics municipaux, pp.51-75.

<sup>359</sup> Ibid., p.55.

insuffisante, des citoyens contribuent collectivement au financement d'une canalisation, d'un forage ou encore d'un réservoir. Cette organisation se fait alors en dehors des structures d'Etat existantes et est dépendante de la motivation de chaque citoyen.

### **A. Des comités à l'initiative des représentants locaux : les comités eau du gouvernement local**

Les représentants du gouvernement local au niveau du quartier sont les intermédiaires entre la population et la municipalité. À ce niveau des comités sont créés, en particulier les comités de santé et de développement, quelquefois des comités « Eau ».

Face à la pénurie en eau, certains responsables de quartier ont créé un comité « Eau ». Ces comités ont en charge la gestion d'une source, un robinet public ou un puits manuel, et interviennent également dans les négociations avec les institutions. Ils sont alors des intermédiaires entre la population et les responsables de la distribution de l'eau.

Dans le *Mtaa* de Makuka de l'arrondissement de Mbagala, un comité « Eau » est chargé des relations avec les institutions. Ce comité est composé de six personnes. Elles ont été choisies lors d'une réunion publique réunissant 43 personnes, pour la plupart des *Ten Cell Leaders*. En fait, ces six personnes se sont présentées pour faire partie de ce comité, la réunion a officialisé leur désignation. Avec le responsable du *Mtaa*, les membres du comité se déplacent pour rencontrer les différentes institutions. En 1997, le comité envoya une lettre à la branche de la DAWASA à Temeke pour demander une solution afin de résoudre le problème d'eau persistant au sein du quartier, ainsi que l'annulation des factures des abonnés qui n'avaient pas été desservis<sup>360</sup>. Après ma visite, ils devaient rencontrer les responsables de la Région.

Dans l'arrondissement de Charambe, la création du comité « Eau » à l'échelle des quartiers date du 8 mai 1998. Les membres du comité ont été désignés lors d'une réunion publique rassemblant 117 personnes, les représentants des huit quartiers de Charambe et le *Ward Officer*<sup>361</sup>. Le comité gère les relations avec la DAWASA, et plus particulièrement négocie les travaux d'une nouvelle canalisation venant enfin desservir le quartier. Les travaux, estimés à 2 788 600 Tsh. consistent en une canalisation de 3 kilomètres de long reliant le nouveau forage de Nzaza à Kilwa Road, l'axe principal jouxtant le quartier. Cette canalisation permettra dans un premier temps à la population de s'y connecter individuellement mais aussi d'ouvrir des robinets publics gérés par le comité.

Ces comités « Eau », au sein du gouvernement local, bénéficient des structures municipales et des relations avec les responsables locaux. Les gouvernements locaux mettent quelquefois en place ces comités pour gérer les points d'eau collectifs au sein des quartiers. Les gouvernements locaux avaient officiellement en gérance les équipements étatiques, puits du

---

<sup>360</sup> Entretien avec M. DIBANGA, Président *Tawi Makuka, Kata Mbagala*, le 9 juillet 1998.

<sup>361</sup> Entretien avec le *Ward Officer* de l'arrondissement de Charambe, 21 février 1999.



ministère de l'Eau ou robinets publics. Aujourd'hui la majorité de ces points de distribution de l'eau sont fermés car peu ou pas entretenus. Les gouvernements locaux gèrent donc le plus souvent des équipements financés par des particuliers (notables, candidats aux élections locales) ou des associations religieuses par exemple. Ces équipements installés gratuitement par des personnes extérieures au quartier n'appartiennent à personne ; bien souvent, aucune structure de gestion n'est établie, il s'agit de dons que certains gouvernements locaux prennent en gestion pour éviter leur dégradation et limiter les conflits d'usage.

Au cours de mes enquêtes à Buguruni, j'ai pu rencontrer un des comités de gestion de robinet public. Le robinet en question a été financé par un candidat aux élections parlementaires de 1995. Le robinet avait été installé à la demande du gouvernement local par la société de distribution de l'eau de l'époque, la NUWA. Le président du *Mtaa* a choisi l'emplacement du robinet : à l'arrière de sa maison. Il a également formé un comité composé de deux femmes résidant à proximité du robinet. Héritage de l'époque socialiste, où le gouvernement devait fournir l'ensemble des services et des infrastructures au citoyen, l'eau est pour l'instant encore distribuée gratuitement à ce robinet. Des collectes sont effectuées quand l'installation demande des réparations. Le rôle principal de ce comité d'usagers est limité à la surveillance du robinet. Les revendeurs d'eau ne sont pas admis à ce robinet ; aux membres du comité de faire respecter cette interdiction. Des conflits entre femmes lors de l'attente peuvent également éclater, les membres du comité jouent alors le rôle de médiateurs entre consommatrices.

À Mchikichini, le comité « Eau » gère une pompe manuelle financée par le ministère de l'eau située dans la cour de l'école. La pompe a été installée en 1995 par la *Maji Vijini (Water for Rural Area Villages)* dans le cadre du programme d'équipement des villages. Le quartier a bénéficié, du fait de son caractère rural de l'intervention du département technique de la Région de Dar Es-Salaam. Cette pompe est gérée par un comité de quatre personnes désignées lors d'une réunion de quartier par le responsable du gouvernement local, le président du *Mtaa*, et la population. Le comité est composé de trois femmes et un homme habitant à proximité de la pompe. Ils sont chargés de surveiller l'installation et de récolter l'argent. Le comité se réunit toutes les trois semaines. L'argent est gardé par le trésorier pour pouvoir financer la maintenance de la pompe et faire face à une éventuelle panne. En 1996, la pompe fut cassée et les utilisateurs réguliers soit 32 personnes du quartier se cotisèrent à hauteur de 500Tsh. chacune pour payer les réparations. La pompe devait à l'origine se situer près des habitations, mais les parents d'élèves ont demandé qu'elle soit placée près de l'école pour permettre aux enfants d'en bénéficier. La pompe est munie d'un cadenas pour éviter une utilisation abusive et permettre au puits de se remplir surtout en saison sèche. La pompe est ouverte en général de 6 heures du matin à 10 heures le soir. L'eau y est vendue 10 Tsh. le seau de 20 litres.

*Photo II.1. Le robinet de Buguruni géré par le gouvernement local*



*Photo II.2. La pompe manuelle de Mchikichini.*





Ces comités « Eau » gèrent une source d'approvisionnement en eau qui touche une dizaine de ménages. Ils sont constitués d'utilisateurs habitant à proximité de l'installation, et sont par conséquent directement intéressés dans le bon fonctionnement du robinet ou de la pompe manuelle.

Les comités « Eau » ne sont présents que dans certains quartiers et leur existence est bien souvent tributaire de la personnalité et du bon vouloir des représentants du gouvernement local, en particulier de son président. Jusqu'en 1992, les représentants locaux étaient également présidents locaux de la branche de l'ancien parti unique, le CCM. Les présidents des gouvernements locaux bénéficient d'appuis et de réseaux au niveau de la ville avec les autres collectivités locales : les districts et la région. Dans bien des cas, ils sont restés en poste après le passage au multipartisme, par manque de concurrence d'une part mais aussi du fait de leur légitimité au sein du quartier (premiers habitants, notables, fonctionnaires, retraités...). Cependant, cette structure traditionnelle est surtout présente dans les quartiers anciens de la ville, où le *Jumbe* est encore considéré comme une personne respectée et incontournable. Dans d'autres, le *Jumbe* est synonyme de politique socialiste, d'échec, de clientélisme.

Les quartiers sont de plus des viviers électoraux où s'investissent les candidats. En effet, les équipements ponctuels, robinets ou pompes manuelles, peuvent être des dons de candidats aux élections parlementaires ou municipales. De l'eau pour des voix, voilà donc une des recettes des hommes politiques.

Ces comités « Eau » initiés par les représentants de la mairie au sein des quartiers sont donc très hétérogènes. Certains se sont créés au niveau de l'arrondissement d'autres à l'échelle du quartier. Leurs fonctions sont également disparates : intervention auprès des institutions, gestion des points de distribution. Enfin, les modes de gestion varient également entre gratuité et paiement et sélection des clients (refus de desservir les revendeurs par exemple). Parallèlement des organisations citadines émergent en dehors du cadre des structures municipales (arrondissements ou *Mtaa*).

### ***B. Trust Fund et Organisation Communautaire de base : les associations légales***

Aujourd'hui, l'organisation pour l'accès à l'eau est également indépendante du parti politique et des structures administratives existantes. Des associations de développement, encore appelées Organisations Communautaires de Base (CBO), tentent d'améliorer les conditions de vie dans leur quartier. Ce type de mobilisation est surtout présent dans les quartiers récemment lotis comme Kijitonyama ou Tabata datant des années 1970 mais qui n'ont connu une véritable densification qu'à la fin des années 1980, ou encore Kimanga, quartier jeune de l'ouest de la ville. Ces quartiers sont marqués par des particularités sociales. Ils sont



composés de nouveaux propriétaires qui aspirent à des services urbains comme la desserte en eau et qui possèdent des capacités de mobilisation.

Le besoin en eau est souvent à l'origine des groupements en eau. Toutefois, comme nous l'avons montré précédemment, à Tabata c'est le refus d'une décharge publique qui est à l'origine d'un des plus médiatiques et des plus puissants regroupements de citoyens. Dans d'autres cas, la construction d'un pont reliant le quartier au centre ville ou le besoin en assainissement sont les détonateurs de la structuration locale. Mais dans bien des cas, que l'eau soit à l'origine ou non de la création de ces organisations communautaires de base, elle apparaît tôt ou tard dans leurs préoccupations.

### **1. La lourdeur des équipements : facteur restrictif et moteur de nouveaux partenariats**

L'équipement en eau d'un quartier nécessite des ressources importantes, aussi bien financières que techniques. L'équipement d'un quartier en canalisations ou en forage ne peut se faire simplement avec le bon vouloir de la population. Il ne s'agit pas comme pour les associations de ramassage des ordures d'Abidjan (Côte d'Ivoire) de groupes composés de jeunes hommes sans emploi qui en agissant dans la ville accèdent à une échelle de valorisation statutaire et identitaire d'intégration sociale<sup>362</sup>. Ainsi à Dar Es-Salaam, les associations désireuses d'obtenir un équipement au sein de leur quartier sont le plus souvent le fait de citoyens ayant une activité professionnelle rémunératrice, la plus souvent salariale, ayant un solide réseau social leur permettant de mener les négociations avec les partenaires. Comme nous le confiait le responsable de l'ONG *Water Aid* de Dar Es-Salaam, Timouth Ndezi, l'approvisionnement en eau est quelque chose de coûteux et de techniquement lourd pour les citoyens<sup>363</sup>. En effet, l'installation nécessite du personnel qualifié et les matériaux sont chers.

On distingue deux types d'organisations de la population dans le domaine de l'accès aux équipements : les *Trust Fund* et les associations de quartier. Les premiers sont des regroupements d'au moins 5 personnes qui veulent ouvrir un compte bancaire destiné à financer un projet défini. Ces groupements s'inscrivent auprès de la Région de Dar Es-Salaam. Les associations doivent, quant à elles, être enregistrées au ministère de l'Intérieur : *Home Affairs*. Le statut d'association de quartier est difficile à obtenir. Il faut, en effet, que ces organisations répondent à des critères précis. Pour se faire enregistrer en tant qu'association auprès des autorités, il faut d'une part présenter un programme d'action comportant plusieurs projets et d'autre part obtenir une représentativité en organisant les élections du bureau<sup>364</sup>.

---

<sup>362</sup> YAPI DIAHOU A. (2001), op. cit., p.239.

<sup>363</sup> Entretien avec Ndezi T., responsable du programme *Water Aid* à Dar Es-Salaam, le 16 juillet 1998.

<sup>364</sup> Entretien avec M. Shermax, président du CBO KIJICO le 17 juin 1998.



La population s'organise le plus souvent en *Trust Fund* pour récolter de l'argent. Suivant les capacités financières des participants, cette phase peut être plus ou moins longue ; à Kimanga, il a fallu plus d'une année aux 45 ménages, dont les chefs sont pour 44 d'entre eux des salariés, pour récolter les 6 millions de shillings tanzaniens nécessaires à la construction d'une canalisation de deux kilomètres au sein du quartier, soit 135 200 Tsh.<sup>365</sup> par ménage. Une fois l'argent récolté, se pose alors le problème de la négociation avec la société de distribution et ses employés. À Kijitonyama, la première mobilisation regroupa des habitants du sous-quartier 3A. Éloignés de la route principale, ils voulaient construire une route et une canalisation de 600 mètres de long pour approvisionner correctement leur habitation et remplacer les innombrables tuyaux « spaghettis ». En 1992, cinquante propriétaires ont versé chacun 10 000 Tsh. pour le financement de ces travaux, soit un tiers du salaire minimum de l'époque. Les sommes collectées par ménage sont donc importantes dans un pays où près de la moitié de la population du pays vit sous le seuil de pauvreté selon les critères des instances internationales. Les populations qui sont en position de pouvoir financer leur équipement sont donc bien minoritaires à Dar Es-Salaam. Les collectifs qui financent leur équipement en eau, qu'il s'agisse d'une connexion au réseau ou de la construction d'un réseau parallèle, sont donc composés de propriétaires, possédant des réserves financières et désireux d'améliorer leur cadre de vie.

Consciente du coût et de la difficulté à équiper le quartier, la population tente de profiter de la venue d'associations internationales pour mettre à l'ordre du jour le problème de l'eau. Cette sollicitation des acteurs internationaux dans la gestion de l'eau au sein des quartiers est d'ailleurs encouragée par les politiques actuelles de la société de distribution de l'eau et des Nations unies ou de la Banque mondiale. Les ONG sont intégrées aux politiques urbaines, aussi bien dans celles de la société de distribution de l'eau que dans celles du ministère, ou encore de la municipalité. L'équipement pour l'approvisionnement en eau émane donc de personnes qui solvables et/ou en mesure de solliciter l'aide d'ONG.

Les pratiques de la DAWASA et des autres acteurs officiels de la ville face à la demande d'équipement de la part des habitants illustrent bien ce changement. En effet, les demandes d'équipements émanant de groupes font l'objet de la part de la DAWASA d'une simple étude de faisabilité et d'un devis ; aux populations de trouver le financement. Le plus souvent, les populations concernées ne peuvent fournir cette somme, et doivent alors se tourner vers des bailleurs de fonds externes au quartier. C'est ainsi que *Plan International* a financé à Buguruni une canalisation et *Concern* un forage à Barafu. Ces deux ONG ne sont pas spécialisées dans les problèmes d'eau, la première s'occupe des enfants (scolarité, santé...) et la seconde lutte contre la pauvreté de manière plus générale. Ces organisations internationales vont alors dans un premier temps aider la population à obtenir un cadre légal c'est-à-dire l'élaboration d'une association dûment enregistrée, et cela passe par la constitution d'un comité élu de l'association représentatif de la population.

---

<sup>365</sup> Ce qui représentait en 1998 233 \$ par ménage, répartis sur une année (1\$=580 Tsh. en 1998).



## 2. La représentativité relative des associations de quartiers

Les bureaux des associations sont composés d'un président, un vice-président, un trésorier, un vice trésorier, un secrétaire et un vice-secrétaire. Ces associations créent de plus des comités techniques regroupant si possible des spécialistes sur les thèmes suivants : sécurité, enseignement, développement économique, travaux publics, finance. À Kijitonyama, huit commissions ont été ainsi créées : technique, finance, sécurité et défense, environnement, éducation, mobilisation, commerce et économie. Ces commissions sont composées de deux à quatre personnes habitant le quartier, sélectionnées en fonction de leurs compétences ; on retrouve ainsi un ingénieur hydrologue dans la commission environnement, d'anciens policiers dans la commission sécurité. Kijitonyama bénéficie d'une population formée, éduquée, prête à s'impliquer dans les commissions du comité de quartier.

Ces nouvelles associations de quartier se calquent sur la structure d'encadrement existante en Tanzanie. Quand la zone gérée par ces organisations est importante, le quartier est divisé en sous-quartiers, possédant chacun un représentant qui fait office d'intermédiaire entre le bureau central et la population. L'arrondissement de Kijitonyama a ainsi été divisé en 5 quartiers, eux-mêmes divisés en zones de 10 à 15 maisons avec à chaque fois un représentant<sup>366</sup>, ce qui se rapproche fortement des *Ten cell leader*. Ces représentants ont été volontaires, ou ont été sollicités par les membres du bureau. À Kijitonyama, la plupart ont été cooptés par le comité déjà en place.

Tableau II.10. Choix des représentants des sous-quartiers de l'Organisation communautaire de base du quartier de Kijitonyama : KIJICO<sup>367</sup>

	Comment êtes-vous devenu représentant ?
Sous-quartier 1	Collègue de travail du président du comité
Sous-quartier 2	Volontaire
Sous-quartier 3A	Membre fondateur de KIJICO
Sous-quartier 3B	Sélectionné par le bureau de KIJICO
Sous-quartier 4	Sollicité par un conseiller municipal
Sous-quartier 5	Fondateur du KMCDTF (Trust Fund)

Source : Enquêtes de terrain 1998-1999.

<sup>366</sup> Entretien avec Margareth, employée de la municipalité dans le cadre du projet Community Infrastructure programme, 15 juin 1998.

<sup>367</sup> KIJICO Kijitonyama community organisation.

**Tableau II.11. Profil des représentants des sous-quartiers de l'Organisation communautaire de base du quartier de Kijitonyama : KIJICO<sup>368</sup>**

	Formation-Profession	Engagement associatif et responsabilité dans le quartier
Sous-quartier 1	Enseignant dans le secondaire privé	
Sous-quartier 2	Fonctionnaire à la retraite Propriétaire d'une épicerie	Président du bureau de l'école primaire Responsable de la Mosquée Responsable du parti CCM Ten cell leader
Sous-quartier 3A	Maîtrise en Science (MBA) Administrateur à l'Université	Membre du Bureau de l'école primaire Membre fondateur de KIJICO
Sous-quartier 3B		Secrétaire du <i>Mtaa</i>
Sous-quartier 4	B.A. en droit Agent municipal à la retraite	Membre du comité technique de KIJICO
Sous-quartier 5	Policier à la retraite Propriétaire d'une horlogerie	Membre du bureau de l'école Membre du bureau de l'Hôpital de Kijitonyama Membre actif du parti NCCR Secrétaire et Fondateur du KMCDTF

Source : enquêtes de terrain entre 1997 et 1999.

Le choix de ces représentants est donc fonction de leur statut et de leur réussite sociale. « *J'ai été choisi par la population car je suis éduqué, j'ai un diplôme universitaire, je suis donc capable de m'exprimer, de lire et d'écrire. J'ai réussi dans la vie, je suis propriétaire d'une grande maison et d'un magasin, je suis donc capable d'économiser et donc de participer à un projet à long terme, de plus ma participation à la gestion de l'école du quartier a montré aux habitants que j'ai les capacités pour mener à bien des projets<sup>369</sup>* ». Pour M. Mrisho représentant du sous-quartier 3A, la population élit une personne motivée, capable de se mobiliser et de coopérer avec la population.

Cependant les difficultés rencontrées pour interviewer l'ensemble des représentants des sous-quartiers posent certaines questions quant à la légitimité et à l'utilité de certains représentant. Chaque sous-quartier possède deux représentants ; face aux divers obstacles, je me suis contentée d'interviewer un représentant sur les deux. Certains étaient en effet absents, en voyage -on safari - pour des périodes indéfinies ; d'autres, salariés au centre-ville, étaient présents uniquement les dimanches. Ainsi certains représentants censés représenter les habitants des sous-quartiers, donc des voisins, sont très peu connus voire pas du tout. Une anecdote illustre fort bien cela : après plusieurs tentatives de rendez-vous avec le représentant du sous-quartier n°1 de Kijitonyama, je réussis à le joindre par téléphone. Il me fixe un rendez-vous le soir chez lui, en m'indiquant quelques orientations pour trouver sa maison. Je

<sup>368</sup> Enquêtes réalisées entre 1997 et 2000. Rencontrer ces représentants ne fut pas aisé ; montrant ainsi leur « absence physique » dans le quartier bien qu'ils aient des responsabilités.

<sup>369</sup> Entretien avec M.Mrsho, représentant du sous-quartier 3A de Kijitonyama, 19 février 1998.



me rends donc le soir venu à Kijitonyama avant la tombée de la nuit. Je m'introduis dans le quartier, je suis les quelques indications, mais ne trouve pas la maison. Je demande alors aux riverains de m'indiquer la maison de ce représentant. Il était complètement inconnu, que ce soit en faisant mention de son identité ou de sa fonction de représentant de l'association KIJICO, et ce même par les commerçants et tenanciers de débits de boisson !

La légitimité de ces représentants de comité se mesure également par leur capacité à mobiliser la population. Mais là aussi la participation de la population et son engouement dépendent de la personnalité du représentant de quartier et de sa capacité à mobiliser les habitants. À Kijitonyama, la population doit participer à hauteur de 5 % des frais pour la construction des routes au sein du quartier, le reste des dépenses étant pris en charge par la Banque mondiale. Les représentants des comités à l'échelle des sous-quartiers collectent cette somme. Tâche délicate, souvent ingrate, la collecte des contributions n'est pas chose aisée. La population, surtout celle peu mobilisée au sein du projet, est réticente à donner de l'argent. La méfiance concernant l'intégrité des responsables de comité freine également l'engouement des citoyens. Combien de responsables a-t-on vu partir avec la caisse une fois la collecte terminée pour le financement d'un projet ? La corruption du monde politique, des membres du gouvernement, de la municipalité ne contribue pas à la création d'un état de confiance. De plus, la lenteur des réalisations une fois l'argent collecté érode la confiance des habitants. Au sous-quartier n°5, la population avant de rejoindre l'association KIJICO était déjà organisée en *Trust Fund*, le *Kijitonyama Mpakani Community Development Trust Fund*, pour le financement du réseau d'assainissement et des routes. 400 000 Tsh<sup>370</sup>. étaient collectés et versés sur un compte en 1992. Six ans plus tard, aucun début de chantier n'était visible ; il a fallu attendre l'année 2000 pour la construction des routes et le début de mise en fonctionnement des réseaux d'assainissement. Par conséquent les responsables ont beaucoup de mal à collecter cette participation auprès des résidents du quartier qui ont boycotté en 1999 les contributions en attendant les travaux promis.

La population mobilisée se limite bien souvent au proche voisinage de la maison du représentant. M. Limbo, représentant du sous-quartier n°2 à Kijitonyama, a pour l'instant collecté les contributions uniquement dans sa rue auprès de 41 ménages sur les 315 qui composent ce quartier. M Seynioni, représentant du sous-quartier n°4 est bien plus mal loti puisque seulement 2 ménages sur les 500 de la zone ont versé leurs cotisations de 24 000 Tsh. ; son quartier est le plus mauvais payeur du projet. La capacité à récolter les contributions des habitants dans cette partie de Dar Es-Salaam est donc fortement différente selon les quartiers. Mais il ne faudrait pas accabler uniquement les représentants. Le montage du projet, la récupération du projet par les Nations unies, l'échelle d'intervention, sont autant de facteurs à mettre en cause. On reviendra sur ces méthodes et sur la pertinence des projets dans la troisième partie. La population n'est pas uniformément intéressée et motivée par le projet ; pour certains, les routes ne sont pas une priorité, pour d'autres l'existence du comité et du projet est inconnue et ce malgré les efforts de communications menés par les deux

---

<sup>370</sup> Entretien avec M. Mshanga, représentant du sous-quartier n°5, président du KMCDTF, le 15.mars 1999

employés des Nations unies présents durant quatre années dans le quartier. Lors d'une de mes journées d'enquêtes dans le quartier avec les représentantes de la municipalité dans le quartier, Margareth et Agnes, nous nous sommes fait surprendre par la pluie tropicale en revenant d'un des deux forages construits dans le cadre du projet. Amicalement accueillies dans une habitation nous avons pu ainsi discuter et présenter le projet aux résidents de la maison qui malgré leur présence depuis de longues années dans le quartier n'avaient pas eu connaissance de ce projet, et par conséquent ne pouvaient y participer aussi bien financièrement qu'humainement. Enfin, il faut prendre en compte la volonté et la capacité de payer de la population. Pour certains, l'équipement est du ressort de la municipalité ou du gouvernement central et non de celle des habitants. Ce sentiment est d'autant plus fort en Tanzanie que le gouvernement s'est montré très paternaliste en instaurant une politique socialiste basée sur l'accès au service de base. Rappelons encore une fois qu'en milieu rural, l'accès à l'eau fut longtemps gratuit. Malgré ces difficultés, les comités de quartier gèrent cependant des équipements collectifs, participent à l'équipement et à l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers.

Les solutions apportées par la population à la défaillance des équipements et des possibilités d'approvisionnement en eau fournis par les acteurs officiels du secteur de l'eau sont donc très hétérogènes. Les populations ont dû s'organiser pour obtenir l'eau au quotidien. En résultent des organisations au sein des quartiers comme les comités « Eau » au sein des *Mtaa*, ou la création d'associations de quartiers. La création des comités « Eau » au sein des *Mtaa* dépend du dynamisme des représentants. L'émergence de comité de quartier est liée à la volonté et aux capacités d'engagement des habitants. Ces comités sont de plus tributaires de soutien financier et technique pour la construction d'un équipement. Ces organisations ne sont donc pas présentes dans l'ensemble des quartiers de la ville.

Ces divers modes d'intervention des citoyens dans la gestion de l'eau à l'échelle de leur quartier révèlent donc les inégalités au sein de la ville : inégalités face à la ressource, inégalités face aux capacités financières et gestionnaires. De plus ces comités ne fonctionnent pas selon les mêmes modes. Ils sont bien souvent des réponses ponctuelles à un problème. Ainsi les comités se constituent souvent pour la gestion d'un point de distribution de l'eau quand ce dernier nécessite une réparation (pompe manuelle à Mchikichini). Ces comités n'ont pas tous d'existence officielle, leur autorité peut en être fragilisée. Cependant le contexte actuel de réformes favorise l'émergence de ces acteurs en intégrant les concepts de gouvernance et de participation communautaire. Certains ont donc réussi à créer un partenariat CBO-NGO, d'autres restent sous la coupe des représentants de la municipalité. Les réformes du secteur de l'eau institutionnalisent ces comités de l'eau, mais il reste encore des interrogations quant à leur marge de manœuvre, et à la pérennité de ces comités.

## **Conclusion de la deuxième partie : L'atomisation gestionnaire**

Face à l'échec de la gestion urbaine et de la distribution de l'eau en Tanzanie, les réformes tentent de définir de nouveaux cadres dans l'objectif d'améliorer la distribution de l'eau à la population. En rupture avec le système antérieur fortement centralisé les réformes mettent l'accent sur la décentralisation et la participation du secteur privé. Ces réformes visent à réduire la participation de l'Etat dans le secteur de la gestion urbaine, à augmenter les performances des municipalités, et à améliorer le service de distribution de l'eau. Le gouvernement tanzanien a fait le choix d'un partenariat public/privé, où l'opérateur privé se doit prioritairement de réhabiliter le réseau présent. Les quartiers périphériques seront desservis par des forages communautaires construits par la société nationale ou la municipalité avec le concours financier d'ONG internationales. Toujours dans un souci de réduire les engagements des pouvoirs institutionnels, la gestion de l'eau est laissée aux ONG et collectifs associatifs.

Mais ces organisations au niveau local présentent de fortes disparités. De simples comités d'usagers informels au *Trust Fund* et à la forme la plus achevée les CBO enregistrés en tant qu'association, les modes d'interventions divergent ainsi que les partenariats. Elles travaillent avec les ONG internationales, les responsables de l'arrondissement ou du *Mtaa* ou directement avec les départements techniques de la municipalité. Parfois les montages sont plus complexes regroupant ONG, municipalité et CBO autour d'un projet. Cette multitude de pratiques crée de la complexité.

Ainsi les nouveaux dispositifs émanant des réformes fortement inspirées des recommandations des bailleurs internationaux mettent en jeu un nombre croissant d'acteurs. Force est de constater que la privatisation et la décentralisation créent de l'atomisation gestionnaire, et par conséquent multiplient les espaces de gestions.

## **PARTIE III**

# **DE LA SEGMENTATION URBAINE AUX VELLEITES DE REMISE EN COHERENCE DE LA VILLE**

En tant que besoin vital pour la population, la recherche de l'eau au quotidien révèle autant les pratiques spatiales de la population, par leurs modes d'accès à l'eau que les rapports sociaux qui traversent la société. Preuve en est que l'accès à l'eau se positionne à la tête des revendications des citoyens des villes des pays en voie de développement, à Dar Es-Salaam comme dans les villes d'Afrique centrale<sup>371</sup>. Les parties précédentes ont dégagé le contexte de sous-équipement urbain et d'atomisation gestionnaire dans la ville, cette dernière partie propose donc, à partir de l'analyse des pratiques des habitants, de leur inscription spatiale et de leurs articulations avec les nouvelles orientations des politiques publiques d'aborder plus largement la question de la gestion urbaine.

Les pratiques d'accès à l'eau pour les populations de Dar Es-Salaam seront abordées dans un premier temps. Individuelles ou collectives, elles témoignent des capacités financières ou organisationnelles de la population, de leur autonomie ou de leur dépendance, mais également des stratégies souvent antagonistes entre les acteurs.

Dans un deuxième temps, les espaces de gestion seront décrits. Les interventions des acteurs (société de distribution, comités de quartier, bailleurs de fonds ou ONG) sont fortement spatialisées. Quels sont les espaces privilégiés de la société de distribution de l'eau ? Quels sont les quartiers bénéficiant d'une gestion communautaire ? Quels sont les facteurs discriminants de la desserte, de la gestion ? Le second chapitre s'attèle donc à transcrire les inégalités et les discontinuités au sein de la ville.

Enfin, les articulations entre les pratiques citadines, les revendeurs et les nouvelles autorités seront abordées dans le troisième chapitre. L'enjeu pour la nouvelle municipalité est de gérer une ville où les disparités tendent à se cristalliser autour de projets locaux de plus en plus nombreux au sein de l'agglomération daroise. C'est autour de partenariats et de conflits plus ou moins déclarés entre les divers acteurs que se construit aujourd'hui la gouvernance.

---

<sup>371</sup> PIERMAY J.L. (1993) *Citadins et quête du sol dans les villes d'Afrique Centrale*. Paris, L'Harmattan, coll. Villes et entreprises, p.410.

## Chapitre 1

### **Les processus d'accès à l'eau : individuation, autonomisation, intégration et dépendance**

Les modes d'accès à l'eau, dans une métropole telle que Dar Es-Salaam caractérisée par un fort sous-équipement et une forte hétérogénéité sociale, sont très hétéroclites. La population selon ses moyens et ses caractéristiques se tourne en effet vers divers modes d'accès à l'eau.

Avant de décrire les stratégies d'accès à l'eau de la population, il est à noter que les ménages citadins africains utilisent le plus souvent des sources complémentaires en fonction de l'usage qui est réservé à l'eau : boisson, cuisine, toilette, lessive. L'eau provenant des canalisations ou des puits profonds est privilégiée pour la consommation (boisson et cuisine) car elle est considérée comme plus « sûre » par la population. Les activités comme la lessive, la toilette ou les tâches ménagères ne nécessitent pas une eau de qualité, ainsi l'eau de pluie est utilisée, uniquement pour les tâches ménagères, par les 67 % des personnes qui la récupèrent<sup>372</sup>. Ces modes d'accès sont également pratiqués par les propriétaires d'équipements quand ce dernier fait défaut, il s'agit alors de modes d'accès à l'eau compensatoires. Le mode d'accès à l'eau est donc souvent multiple et varie dans le temps en fonction de la disponibilité des ressources.

L'accès à l'eau de qualité pour la population est soit direct quand cette dernière est en mesure de posséder un équipement, un robinet ou un puits, soit indirect par l'intermédiaire des revendeurs ou du voisinage. Cet accès à l'équipement peut se faire soit individuellement soit de manière collective. Il offre alors aux populations une certaine indépendance pour l'accès à l'eau. Quand la population n'a pas la possibilité d'obtenir cet équipement, elle est dépendante des intermédiaires : voisins, fontainiers ou revendeurs ou elle recherche une eau gratuite aux rivières ou lacs de la ville.

#### **I. L'accès à l'équipement individuel facteur d'individuation**

Le branchement individuel au réseau de distribution de l'eau et la construction d'un puits sur la parcelle du propriétaire sont les deux équipements d'accès à l'eau que peuvent installer les habitants de Dar Es-Salaam dans leur parcelle. La complexité de l'équipement et le niveau de service sont dépendants des capacités financières des ménages. L'équipement est par conséquent un indicateur socio-économique, révélateur des capacités budgétaires de ses propriétaires. Dans les villes africaines, seule une petite catégorie d'habitants possède un équipement individuel. Le propriétaire d'un robinet ou d'un puits va, en général, permettre

---

<sup>372</sup> CEEST (1996), op. cit., p.34.



l'accès à son équipement à son proche voisinage. L'équipement peut alors être pour son propriétaire un moyen de s'affirmer et d'affermir sa place dans la société, et d'obtenir un surplus de revenus.

### ***A. Le branchement individuel***

La connexion individuelle au réseau n'est pas aujourd'hui le mode d'accès à l'eau le plus répandu dans la métropole daroise, bien qu'il soit convoité par l'ensemble de la population. Le mauvais état du réseau, la distribution aléatoire de l'eau courante et les coûts de connexion dissuasifs ne rendent pas pour l'instant le service de distribution de l'eau attrayant. Rappelons en effet que le réseau de distribution de l'eau n'est pas assez développé, que les particuliers situés au-delà de 40 mètres des canalisations doivent financer leur branchement au réseau. De plus, les procédures auprès de la DAWASA pour obtenir le branchement individuel peuvent s'avérer longues et décourageantes. Ainsi, moins d'un tiers de la population possèdent un branchement privé<sup>373</sup>. Ce dernier est donc encore le privilège d'une certaine population. Aux clients de la société de distribution de l'eau, il convient d'adjoindre les connexions illégales dans la ville en particulier dans les quartiers équipés de canalisations en PVC. Les populations peuvent en effet aisément se connecter au réseau de distribution. Le branchement individuel peut donc être légal ou illégal.

Le niveau d'installation du robinet est fonction des capacités financières des ménages. Seules les habitations haut de gamme possèdent des robinets multiples à l'intérieur de leur habitation : salle d'eau, cuisine, et à l'extérieur. Les populations aisées possèdent à 90 % au moins un robinet à l'intérieur et un autre à l'extérieur de l'habitation ; pour les populations à revenus moyens, le pourcentage chute à 30 % .

Pour le reste des abonnés, le branchement au réseau se matérialise par un robinet unique dans la parcelle. La moitié des branchements individuels se situe en effet en dehors de l'habitation<sup>374</sup>. Le robinet est alors parfois mis sous clef pour contrôler son utilisation quand l'installation est accompagnée d'un compteur. C'est à l'extérieur de la maison que s'effectuent les tâches nécessitant l'usage de l'eau comme la lessive ou la cuisine. Les latrines et les douches sont également situées à l'extérieur de la maison principale. La situation du robinet dans la cour, à l'extérieur de la maison, est donc appropriée aux constructions de Dar Es-Salaam et en particulier aux maisons dites *swahili*, caractérisées par une cour à l'arrière de l'habitation comprenant les sanitaires et lieu de tâches ménagères pour les femmes. De plus, l'installation du robinet à l'intérieur de l'habitation engendrerait des coûts supplémentaires : canalisations complémentaires, plomberie. Enfin, les habitations rudimentaires, majoritaires à Dar Es-Salaam, ne possèdent pas de système d'évacuation des eaux usées, les eaux sont jetées à l'extérieur de la maison. Toutes ces raisons d'ordre technique, financier et culturel expliquent la prédominance d'un robinet extérieur dans les quartiers de Dar Es-Salaam.

---

<sup>373</sup> Sur la non-connaissance du nombre exact de connexions voir Partie I chapitre 1.

<sup>374</sup> CEEST (1996), op.cit., p.26.

La possession d'un branchement individuel améliore incontestablement les conditions de vie de la population. La première conséquence est d'ordre médical. De nombreuses études ont en effet démontré l'impact positif de l'amélioration des services de distribution d'eau et d'assainissement sur la santé. La morbidité, c'est-à-dire le rapport entre le nombre de malades et la population, tend à diminuer en particulier pour les maladies comme les diarrhées ou le choléra. De plus, le branchement individuel sur la parcelle équivaut à faire disparaître la corvée d'eau pour les femmes et les jeunes filles. La corvée d'eau, selon la distance à parcourir et la taille du ménage, peut absorber 15 à 25 % du temps des femmes<sup>375</sup>. Enfin, le prix unitaire de l'eau au branchement individuel coûte pour le ménage moins cher que l'eau achetée auprès des revendeurs.

Quand un ménage possède un branchement individuel, il utilise l'eau provenant du robinet pour l'ensemble des usages : cuisine, boisson et lavage. Bien entendu des sources complémentaires sont utilisées lors des longues coupures d'eau fréquentes à Dar Es-Salaam. Les ménages font alors appel aux revendeurs lors des périodes de rationnements, ou se tournent vers d'autres sources comme l'eau provenant des puits.

Le branchement individuel ne bénéficie pas exclusivement à son propriétaire. Les robinets approvisionnent souvent plusieurs ménages : le propriétaire et ses locataires dans une maison locative, ou le propriétaire du robinet et ses proches voisins. Par conséquent, près de 60 % de la population de la métropole parviennent à obtenir de l'eau provenant du réseau.

### ***B. Extraction de l'eau souterraine : profondeur des puits et inégalités sociales***

Dans les quartiers éloignés des canalisations principales, les puits remplacent le robinet. Les puits sont utilisés par un tiers<sup>376</sup> de la population, principalement dans les zones à faible revenu où la nappe phréatique est facilement exploitable sans investissement important. L'utilisation de l'eau souterraine, le choix du type d'équipement pour accéder à la nappe phréatique sont donc dépendants de la localisation de la parcelle mais également des capacités financières du ménage. On observe ainsi un lien entre le type de puits et les caractéristiques sociales de la population, le coût de l'installation étant un facteur limitant.

Les puits privés construits par des particuliers sur leur parcelle pour leurs besoins domestiques sont un mode d'approvisionnement relativement courant, bien qu'ils offrent le plus souvent une eau de mauvaise qualité. On rejoint ici, mais dans une moindre mesure, la situation de Kinshasa (Zaïre) où le système d'alimentation en eau le plus répandu est celui du puits individuel<sup>377</sup>. Cependant à Dar Es-Salaam, contrairement à Kinshasa, la population aisée, mais principalement les couches moyennes, sont contraintes d'utiliser ce mode

---

<sup>375</sup> UNICEF (1992) *L'avenir de l'Afrique : ses enfants*. UNICEF, 125 p.

<sup>376</sup> CEEST (1996), op. cit., p.25

<sup>377</sup> PAIN M. (1984) *Kinshasa : la ville et la cité*. Paris, ORSTOM, p.179.

d'approvisionnement dans les quartiers mal desservis. L'exemple du quartier de Kigamboni est, de ce point de vue, remarquable. Ancien village de pêcheurs, il a été planifié en 1979. On y retrouve d'une part de grandes maisons occupées par une population aisée, et d'autre part de l'habitat illégal le long de la côte. Une unique conduite dessert le quartier, et la pression y est souvent faible. Par conséquent, pour obtenir de l'eau, la population doit trouver d'autres modes d'approvisionnement. L'eau est extraite du sous-sol à l'aide de puits peu profonds équipés de pompe électrique, l'eau est ensuite conservée dans des citernes. Ce système est relativement coûteux et seules les familles aisées peuvent le financer. Ces dernières ne connaissent pas de pénurie, le quartier n'étant pas encore fortement densifié. D'après la population, l'eau de puits est de qualité relativement bonne, quoiqu'un peu salée. La population moins aisée va soit faire appel au revendeur soit construire des puits plus rudimentaires, sans système de pompe, moins profonds. Le puits se réduit alors à un simple trou sans aménagement supplémentaire.

La construction d'un puits est également motivée par le mécontentement des citoyens face à la raréfaction de la distribution de l'eau par le réseau urbain. À Mbagala, au sud de la ville, une canalisation fonctionnait correctement jusqu'au début des années 1990. La dégradation de la distribution est liée à deux facteurs : la densification de ce quartier périurbain et un réseau peu maintenu qui dépérit. Ainsi, un habitant du *Mtaa Mbagala Mission* installé depuis 1972 a modifié son mode d'accès à l'eau. Il est passé de la connexion au réseau urbain à la construction d'une citerne pour stocker l'eau, puis à la construction d'un puits pour pallier les défaillances du réseau :

*« Je me suis installé ici en 1972, j'étais tout seul sur ce versant. En 1974, je me suis connecté à un petit tuyau qui est devenu trop petit pour tous les robinets. Je me suis connecté à la nouvelle canalisation construite en 1985, mais là encore il y a eu des coupures. J'ai alors construit une grande citerne que je remplis quand il y a de l'eau. Plus bas j'ai également construit un petit puits où je cherche l'eau. En ce moment je reçois l'eau une ou deux fois dans le mois, et la société continue de m'envoyer des factures<sup>378</sup> ».*

Un autre exemple, toujours à Mbagala, est celui de ce commerçant installé le long de l'axe principal, la route de Kilwa. Alors qu'il est connecté au réseau, il a installé une pompe manuelle devant sa maison en 1997 lors de la crise de l'eau. Cette pompe manuelle lui permet depuis cette date d'obtenir de l'eau en permanence.

Les types de pompes fonctionnant à Dar Es-Salaam sont très nombreux et variés : puits profond équipé de pompe électrique, puits doté d'une pompe manuelle, ou une simple cavité. Ces divers équipements font appel à des techniques plus ou moins élaborées et permettent de pomper plus ou moins profondément. Ainsi, le puits équipé de pompe électrique est peu utilisé par la population. Cet équipement est limité aux institutions, aux programmes d'équipements à l'échelle des sous-quartiers et quelques fois à une population aisée. Son

---

<sup>378</sup> Enquêtes terrain, juillet 1998.

installation est en effet très coûteuse (3 000\$<sup>379</sup>), elle nécessite de plus un investissement continu puisque son fonctionnement requiert de l'énergie. Il faut donc pouvoir s'acquitter des factures mensuelles d'électricité. Ce type de forage est relativement profond et permet d'obtenir de l'eau de bonne qualité.

Les pompes manuelles et les puits équipés, en tant qu'équipements individuels, sont beaucoup plus courants à Dar Es-Salaam. On observe divers modèles de pompes manuelles et de puits. Les puits nécessitent un savoir-faire technique pour d'une part atteindre la nappe phréatique soit en creusant manuellement soit à l'aide de foreuse, mais également pour consolider les parois du puits pour éviter qu'il ne s'effondre et se referme. Plus le puits est profond, plus les techniques nécessaires sont élaborées. Les coûts initiaux et les coûts de maintenance varient également en fonction de la complexité de l'installation.

Les puits équipés d'une pompe manuelle sont nombreux dans la ville. Ils sont soit construits par des particuliers, soit fournis par l'Etat ou des organisations non gouvernementales. L'installation de notre commerçant de Mbagala coûta 800 000 Tsh. pour la construction de la cavité, l'achat et l'installation de la pompe manuelle. Le forage est profond de 30 mètres et il fallut également acheter la pompe. Aujourd'hui, pour rentabiliser son investissement, il vend de l'eau à 20 Tsh. le seau. Pour un autre particulier, toujours dans le quartier de Mbagala, le coût de l'installation de la pompe manuelle s'éleva à 700 000 Tsh. répartis comme suit : 400 000 pour la pompe, 100 000 pour les tuyaux et 200 000 pour la main-d'œuvre. Les abords des pompes manuelles sont bien souvent aménagés d'une plaque de béton et de rigoles pour l'évacuation des eaux.

Les puits à manivelle manuelle sont un autre type d'équipement utilisant la nappe phréatique. La construction est plus sommaire et son utilisation plus fastidieuse que la précédente. Comme pour les pompes manuelles, un tuyau est installé dans le sol et peut atteindre 10 à 15 mètres de profondeur. À la place de l'onéreuse pompe manuelle, une petite poulie permet l'extraction de l'eau. Un petit récipient d'une contenance d'à peine cinq litres permet de remonter l'eau, pour remplir un seau il faut donc quatre à cinq manipulations.

Les puits sans équipement supplémentaire sont les plus usuels à Dar Es-Salaam. Certains puits sont façonnés en pierres ou en briques. Les puits plus modernes sont cuvelés en béton armé sur toute la hauteur, de la surface du sol au captage<sup>380</sup>. Cependant les installations observées au cours des enquêtes sont beaucoup plus modestes et relèvent plus du bricolage que de la construction académique d'un puits. À Mbagala, le cuvelage d'un puits était constitué de canalisations « récupérées », et à Buguruni, la population utilise les pneus usagés provenant d'un garage situé à proximité du quartier. Les systèmes d'exhaure sont également très rudimentaires voire inexistantes ; pas de poulies, pas de treuils. Le puisage au seau se fait à

---

<sup>379</sup> INSTITUTE OF WATER AND SANITATION (1998) *Sourcebook of alternative technologies for freshwater augmentation in Africa*. IETC, UNEP, Centre Regional pour l'Eau potable et l'assainissement à faible coût, Technical Publication Series n°8a, p.88.

<sup>380</sup> DROUART E., VOUILLAMOZ J-M. (1999), op. cit., p.227.

la force des bras des enfants ou des femmes qui viennent chercher l'eau. L'eau est rarement protégée par une trappe, elle a donc de forts risques d'être rapidement souillée en plus du risque de contamination par infiltration des eaux usées provenant en particulier des latrines.

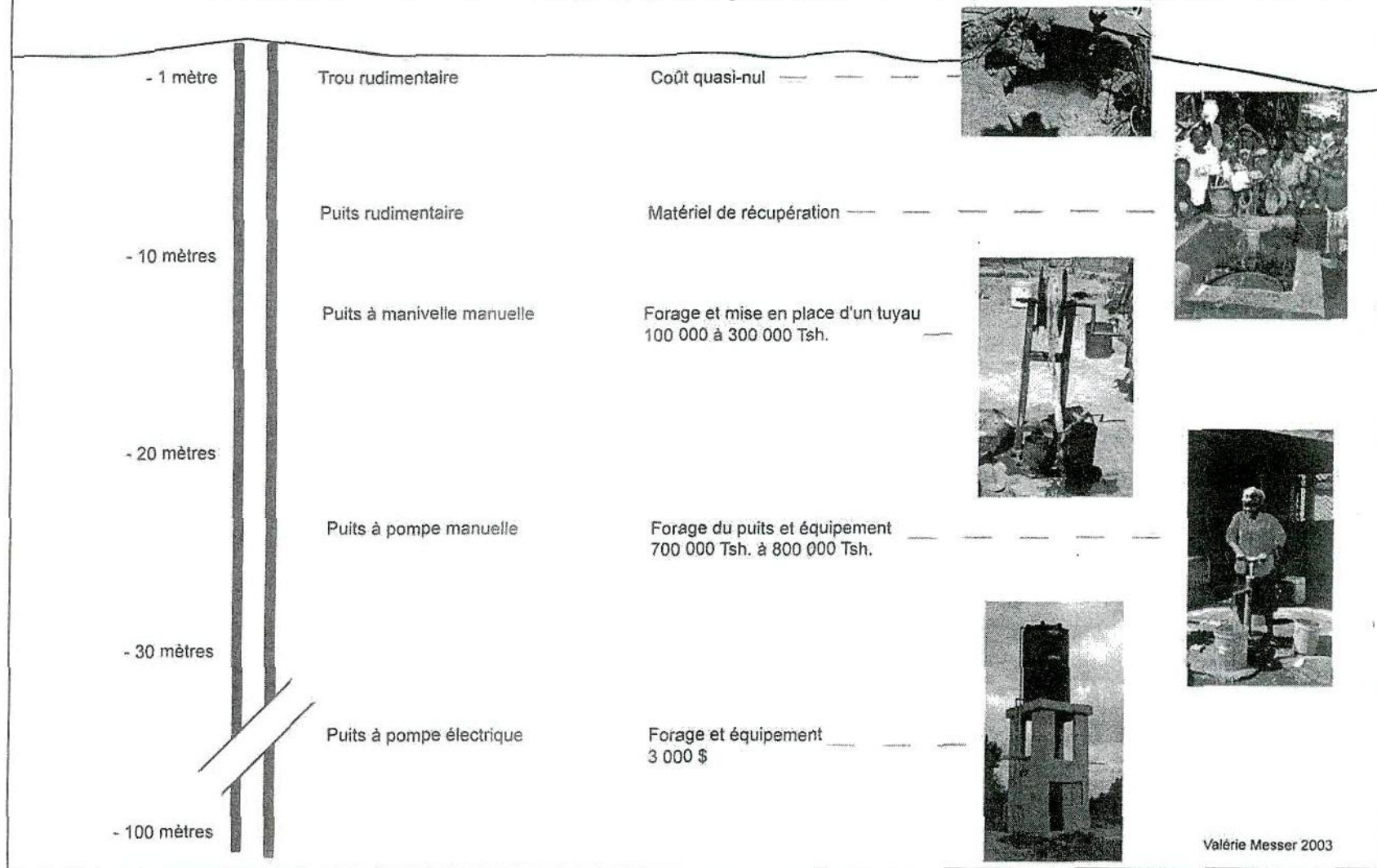
Sur les versants des quartiers sud de la ville, les petits puits ou plutôt les trous d'à peine un ou deux mètres de profondeur creusés par les habitants sont abondants. Ils bénéficient des caractéristiques géologiques, la nappe phréatique affleurant presque à certains endroits. Les enfants et les femmes viennent y puiser l'eau à l'aide de petits récipients (les emballages de la margarine *blue band* sont particulièrement appréciés), attendent que la nappe remonte puis remplissent leurs seaux doucement à coup de quart ou demi-litre. Pour faciliter ce travail laborieux, certains attachent ces petits récipients au bout d'une tige de 30 à 50 centimètres de long. Cette technique permet de puiser l'eau sans se baisser dans le trou quand la nappe est descendue et qu'elle est hors de portée de bras. Des pierres sont installées pour consolider les parois ainsi qu'aux abords pour permettre aux usagers de s'agenouiller et poser le poids d'un récipient rempli sans que le sol ne s'effondre.

Le type de puits, la qualité de son installation, sa profondeur et par conséquent la qualité de l'eau sont liés aux diverses catégories sociales. Nous venons en effet de décrire les différents types d'équipements du plus sophistiqué au plus rudimentaire. Ils nécessitent des capacités financières et techniques de plus en plus en réduites. Il existe donc en quelque sorte une ségrégation verticale autour des équipements de puisage de l'eau souterraine. La possession d'une pompe équipée, électrique ou manuelle est donc un élément de richesse à Dar Es-Salaam, un élément de reconnaissance sociale. Cet équipement est en effet spécifique aux catégories sociales aisées au vue de l'investissement nécessaire.

Figure III.1

# DAR ES SALAAM

## L'extraction de l'eau souterraine : profondeur des puits et inégalités sociales



Valérie Messer 2003



Avec l'installation d'un équipement individuel, le branchement individuel ou le puits, les habitants disposent d'une potentialité à s'individualiser. Ils ne sont plus tributaires des revendeurs, des voisins, des longues corvées d'eau. Cependant, la possession d'une source en eau ne les individualise pas du reste des habitants du quartier, en particulier de leurs proches voisins. En effet, l'accession à la propriété d'un branchement individuel, d'une pompe manuelle ou d'un puits peut renforcer leur place dans la société. L'acquisition d'une telle source en eau s'accompagne bien souvent d'un service de redistribution de l'eau aux locataires, aux voisins ; soit par un service payant pour rentabiliser au plus vite l'investissement, soit par un service gratuit pour promouvoir leur position dans le quartier. On est donc en présence d'un processus d'individuation, définie par Alain Marie comme : « *la reconnaissance quotidienne de l'individualité des individus (de leur unité et de leur unicité) sous condition, quand il s'agit de gens ordinaires, qu'ils sachent rester à la place qui leur est assignée par le système social, mais c'est aussi ce procès plus sélectif de la production des individualités plus fortement marquées et de leur promotion aux places éminentes qu'elles savent conquérir et pour lesquelles on leur reconnaît des dispositions qui légitiment leur prétention*<sup>381</sup> ».

L'accès individuel à l'eau relève bien de ce processus dans la mesure où la possession des équipements renforce la place de leurs propriétaires au sein de leur environnement, et où les autres habitants sont tributaires de ces sources. Les capacités financières semblent être dans le cas d'un équipement individuel le facteur déterminant, elles permettent à l'individu d'obtenir sa propre source en eau. En devenant des revendeurs de l'eau, ils pratiquent de l'intermédiation qui leur procure une rente. Il est en effet rarissime qu'un ménage possédant une source en eau telle qu'un robinet ou un puits ne la redistribue pas à ses voisins, à sa famille ou à ses locataires.

Toujours selon Alain Marie, « *l'individualisation reste impensable, si l'on définit ce processus comme celui de la prise de distance, objective et subjective, de la personne vis-à-vis de ses inscriptions et déterminations sociales ce qui implique que l'on conçoive la possibilité matérielle de s'affranchir de l'appartenance communautaire et par suite la possibilité intellectuelle (et affective) de se mettre à distance réflexive et critique des fondations éthiques qui sous-tendent le ressort de sa solidarité*<sup>382</sup> ».

Bien que la ville soit un élément favorable à l'individualisme, surtout pour les classes aisées, les liens à la communauté restent vivaces. Même si le système redistributif est payant, pour le cas de la distribution de l'eau, les propriétaires d'équipement font bénéficier l'ensemble du voisinage de leur installation. L'équipement individuel n'est donc pas un élément d'individualisation (même si on peut l'observer dans certains cas) mais bien un élément d'individuation, car il perpétue les situations de dépendance par le système de redistribution.

---

<sup>381</sup> MARIE A. (éd.) 1997 *L'Afrique des individus. Itinéraires citadins dans l'Afrique contemporaine* (Abidjan, Bamako, Dakar, Niamey). Paris, Karthala, p.73.

<sup>382</sup> Ibid, p.80.



Quand les coûts d'équipement deviennent exorbitants, du fait de l'éloignement au réseau par exemple, certains citoyens choisissent l'action collective pour obtenir un équipement au sein du quartier.

## **II. Les équipements collectifs : intégration ou autonomisation des quartiers**

Les réponses collectives peuvent se situer soit au niveau de la gestion (création de comités eau au sein des quartiers), soit au niveau de la distribution, par l'intermédiaire de points de vente gérés par la population. Il s'agit en effet soit d'améliorer les capacités d'un équipement existant mais défaillant soit d'installer une source en eau dans le quartier. Ainsi des citoyens peuvent financer des citernes de stockage, des systèmes de pompage pour augmenter la pression dans le réseau ou encore financer la réparation des équipements en place. On se limitera ici à l'étude des réponses collectives en matière de gestion d'équipement du quartier où la population, une fois organisée, a choisi entre une source alternative ou l'intégration au réseau. Ces initiatives peuvent émaner des autorités compétentes, des citoyens ou des organisations internationales.

### *A. Le choix de l'intégration au réseau à Kimanga*

Pour accéder aux branchements individuels, certains habitants se regroupent pour financer un réseau secondaire au sein de leur quartier. Une fois la canalisation secondaire installée, ils pourront s'y connecter individuellement. Ces collectifs d'usagers se localisent en général à l'intérieur de quartier, à plus d'un kilomètre de la canalisation principale.

C'est dans cet objectif que des habitants de Kimanga, quartier récent de l'ouest de la ville, développé au début des années 1990, se sont réunis en comité. Ils ont financé une canalisation de deux kilomètres de long et d'un diamètre de 2 pouces. Le choix de son tracé fut élaboré en fonction de l'emplacement de l'ensemble des participants au projet. Le nombre de participants est de 45. Il correspond au nombre maximum de branchements individuels, sur une telle canalisation, préconisé par les techniciens de la DAWASA pour un approvisionnement satisfaisant. Un nombre trop important de branchements individuel sur ce type de canalisation réduit considérablement la pression et entrave de ce fait la qualité du service.

Ce projet a vu le jour grâce à l'acharnement de quelques résidents, en particulier Robert Mihayo et Daniel Ngila, respectivement président et secrétaire du bureau du comité. Quand Robert Mihayo s'installa dans sa nouvelle maison en 1995, il s'enquit auprès des bureaux de la DAWASA des possibilités d'obtention d'un branchement individuel. Mais sa parcelle était trop éloignée du réseau primaire de distribution. Des résidents installés dans une partie plus ancienne de Kimanga étaient équipés en branchements individuels ; il alla donc s'enquérir auprès d'eux. Ces derniers avaient cotisé pour obtenir la construction d'une canalisation. Robert Mihayo décida en conséquence de mobiliser ses voisins pour à leur tour financer une



canalisation ; pour cela il créa un comité dont il devint le président. La phase de mobilisation et d'information fut longue, les habitants étant relativement récalcitrants à l'idée de cotiser une somme importante pendant un an.

Les 45 ménages ont cotisé durant une année à hauteur de 132 500 Tsh. par membre. À l'aide de ces cotisations, le comité a pris en charge le financement de la canalisation ; aux ménages de financer la connexion de la parcelle à la canalisation. En 2000, sur les 45 membres, seuls neuf ménages ne sont pas encore connectés à cette canalisation car ils n'ont pas encore payé leur branchement individuel de leur parcelle à la nouvelle canalisation. Ces ménages peuvent chercher de manière prioritaire et gratuitement l'eau chez les membres possédant un robinet. Ceci est rendu possible par le fait qu'il n'existe pas de compteur à Dar Es-Salaam et que les particuliers payent une somme forfaitaire quelle que soit leur consommation. Les ménages qui se sont connectés au réseau pratiquent la vente de l'eau aux autres habitants du quartier qui n'ont pas les moyens de participer au comité. La connexion au réseau est donc un bienfait pour les ménages concernés, et représente de plus une amélioration des conditions de vie pour l'ensemble de la population de Kimanga qui peut se procurer de l'eau à proximité de leur habitation pour une somme de 10 Tsh. le seau.

Les habitants de Kimanga ne voulaient pas d'un forage comme source en eau, ils désiraient des robinets. Le robinet est un équipement urbain qui apporte une amélioration des conditions de vie. « *On voulait un robinet dans nos maisons pour soulager nos femmes des corvées d'eau* » ; le forage n'aurait pas résolu ce problème, les femmes auraient encore dû passer du temps à chercher l'eau. Même si pour l'instant le quartier n'est desservi que trois jours dans la semaine du fait du rationnement pratiqué par la société de distribution de l'eau de Dar Es-Salaam, les membres du comité sont satisfaits de leur équipement ; ils n'ont plus à se déplacer pour chercher l'eau. Du fait de ces améliorations, de la disponibilité de l'eau, du gain de temps, de l'allègement de la corvée d'eau pour les femmes, le robinet représente pour les habitants l'accès à la modernité alors que le puits et le forage sont synonymes, pour eux, de ruralité.

Au-delà de ces dimensions matérielles, l'accès au robinet porte également une charge symbolique. Pour les habitants de Kimanga, être connecté au réseau urbain s'est synonyme « *d'appartenance à la ville*<sup>383</sup> ». La connexion au réseau a ici une portée sociale : faire partie du réseau équivaut à faire partie de la ville ; en devenant usagère d'un service public urbain, la population accède un peu plus à un univers, celui de la ville<sup>384</sup>. Ainsi, selon P.Sansot<sup>385</sup>, le dispositif technique peut correspondre pour les abonnés à un nouvel espace topologique : celui des « *sociétaires* » du réseau. Avec cet exemple de Kimanga, on rejoint la situation décrite par X. Lacoste à Rabat au Maroc où « *la matérialité de l'accès à l'eau - le réseau - ne*

---

<sup>383</sup> Entretien avec M. Mihayo, président du comité de Kimanga, 27 février 1999.

<sup>384</sup> MESSER V. (1995) *La gestion de l'eau dans la ville africaine : acteurs et enjeux*. Mémoire de D.E.A. Strasbourg, UFR de Géographie, Université Louis Pasteur, p.48.

<sup>385</sup> SANSOT P. (1984) L'eau. In Urbanisme n°201 Cité dans DUPUY G. (1991) *Réseaux territoriaux, Transports et communication* Paradigme, CAEN, p.48.

*fonctionne pas seulement comme un lien physique joignant entre eux les raccordés mais aussi comme lien symbolique d'appartenance à une même communauté, à un même territoire organisé : la ville du service, ville officielle, ville légale<sup>386</sup>».*

Ici, l'arrivée de l'équipement est donc bien une manière de revendiquer son appartenance à la ville et à sa modernité. Mais des facteurs économiques, naturels ou techniques peuvent entraver le raccordement au réseau. L'accès au réseau n'est donc pas, même si il est souhaité, la solution adoptée par l'ensemble des collectifs. Kimanga n'est situé qu'à deux kilomètres de la canalisation principale. Aucun obstacle n'entravait la mise en place de la canalisation, comme un fossé, une rivière ou une route bitumée à traverser. La population a pu financer cette canalisation car elle en avait pécuniairement les moyens. Dans un contexte de sous-équipement de la ville, de défaillance du réseau, de déficit budgétaire de la société de distribution, les populations sont amenées à développer d'autres accès à l'eau.

### ***B. Le choix d'une source autonome : vers le retranchement***

Ainsi, certains quartiers choisissent de construire un forage dans le quartier pour obtenir de l'eau. Cette attitude de retranchement par rapport au réseau de distribution, censé être un lien entre les citoyens, témoigne des limites du réseau et de l'échec des autorités en place. La distribution de l'eau à l'échelle des quartiers par les forages communautaires se développe actuellement à Dar Es-Salaam comme palliatif aux carences du système réticulaire urbain.

#### **1. L'autonomisation, une nécessité pour les habitants de Barafu**

À Mburuhati Barafu, la population souhaitait étendre le réseau de distribution au sein de son quartier mais elle dut se contenter de la construction d'un forage.

Le quartier de Mburuhati Barafu se situe dans la municipalité de Kinondoni à cinq kilomètres à l'ouest du centre ville. Limité par une zone marécageuse au nord et une rivière au sud, Barafu est fortement enclavé et coupé du reste du tissu urbain. Quartier mixte comportant de l'habitat formel et de l'habitat spontané, Barafu comprend approximativement une population de 10 000 personnes. La partie centrale du quartier concentre les quelques activités commerciales limitées à des petits kiosques, faiblement achalandés en viande de chèvres, fruits et légumes, cigarettes et produits de première nécessité. La zone non planifiée est densément bâtie dans les zones les plus impropres à la construction sur les versants situés au nord, au sud et à l'est de la route principale. Enfin le quartier n'est pas équipé en infrastructures de base. Le gouvernement est absent de ce quartier, son investissement se limite à une école primaire. Les routes desservant le quartier ne sont que de simples pistes impraticables par les véhicules durant la saison des pluies. Les habitants possédant une

---

<sup>386</sup> LACOSTE X. La ville du service, thèse de doctorat, Université de Paris XII Cité par DUPUY G. (1991), op.cit., p.49.

voiture sont très rares et la majorité de la population utilise les sentiers pour atteindre les routes principales proches du quartier. Ces sentiers du fait de l'absence de système de drainage font souvent office de rigoles d'écoulement des eaux. La distribution de l'eau est quasi inexistante, quelques ménages dans la partie ouest du quartier ont réussi à se connecter au réseau de la ville. La population s'oriente donc vers les puits ou l'eau des rivières dont la qualité est plus que douteuse dans un quartier ne possédant pas de système d'assainissement.

En 1999, l'association de solidarité internationale *Concern* sélectionna le quartier de Barafu pour y mener un programme de développement échelonné sur quatre années. La première intervention consista à édifier un organe représentatif de la population capable de gérer et de pérenniser les divers projets initiés lors de ce programme. Ainsi, c'est en collaboration avec le *Mburuhati Barafu Development Community (MBADECO)* que *Concern* mit en place le projet-eau dans le quartier après avoir identifié les besoins des résidents. Ce comité existait de manière informelle avant la venue de l'ONG. Il fut créé à l'initiative de quelques habitants pour la construction d'un pont en bois au-dessus de la rivière au sud-est du quartier qui les séparait du centre ville.

Après avoir identifié « l'approvisionnement en eau du quartier » comme la préoccupation principale des habitants de Barafu, le comité de quartier et l'ONG partenaire demandèrent une estimation des travaux à la DAWASA, société de distribution de l'eau. Cette dernière établit un devis des travaux qui consistaient à tirer une canalisation à partir du réseau primaire. Le coût de raccordement du quartier au réseau primaire de la ville s'élevait à plus de 100 millions de shillings tanzaniens. En situation de crise, la DAWASA ne pouvait financer ces travaux, il fallait alors à la population trouver la somme nécessaire. Il y avait donc, de l'aveu des autorités compétentes, impossibilité d'étendre le réseau urbain au quartier. Les autorités délaissent donc une partie de leur territoire, n'étant pas en mesure de fournir les services – dans le cas présent le réseau urbain de distribution de l'eau - et laisse à la population le soin d'équiper le quartier.

N'étant pas en mesure de fournir la somme nécessaire pour amener le réseau urbain dans le quartier, *Concern* et la population du quartier se tournèrent vers une alternative moins onéreuse : le forage. Ceci induit donc un « *retranchement incontestablement subi* » pour reprendre l'expression de Roger Brunet<sup>387</sup> par la population de ce quartier.

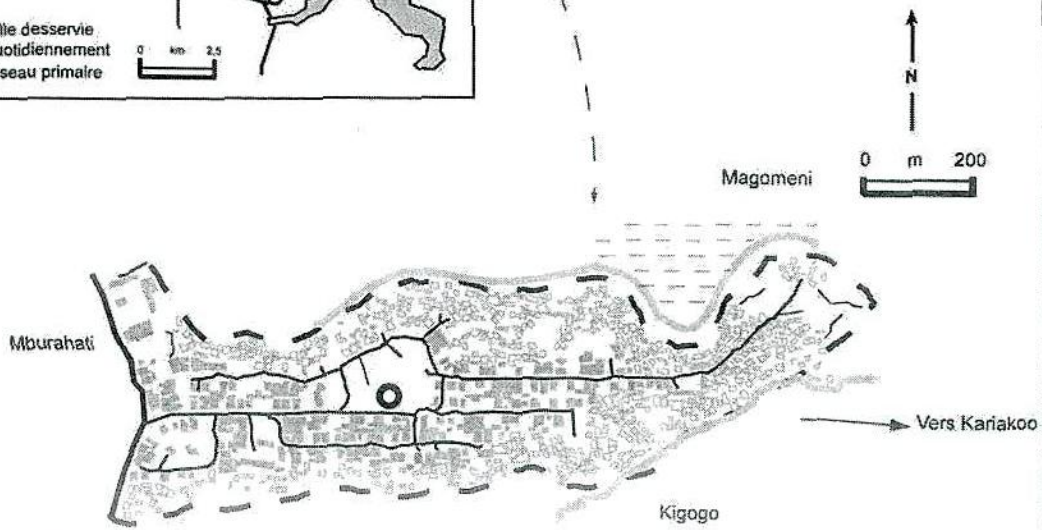
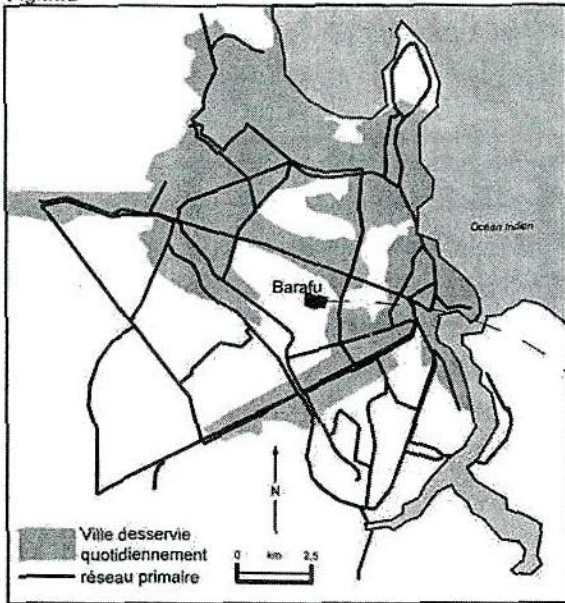
---

<sup>387</sup> BRUNET R. (1997) *Champs et contrechamps, Raisons de géographe*. Paris, Mappemonde, Belin, p.268.






Fig.III.2






## DAR ES SALAAM Un forage communautaire pour Barafu.




### Un quartier enclavé

-  rivière
-  zone marécageuse
-  limite du quartier de Barafu
- Kigogo** nom des quartiers limitrophes

### Une croissance du quartier non maîtrisée

-  unique route et canalisation à l'extérieur du quartier
-  pistes
-  sentiers
-  habitat planifié
-  habitat non planifié

### Le recours au forage communautaire

-  installation du Projet "Concern", forage et robinet

Source : Carte 1/2500. Dar Es-Salaam Map Surveys and Mapping Division (1994)  
Concern (2000) Annual Report 1999.  
Valérie Messer 2002.



Cofinancé par la population et par *Concern*, le forage fonctionne depuis l'été 1999. Avec le soutien technique des ingénieurs hydrauliques de la région, de la DAWASA et de la société de distribution d'électricité (TANESCO), le comité de quartier et l'organisation non gouvernementale installèrent les divers équipements : un forage muni d'une pompe électrique, un réservoir surélevé d'une contenance de 5 000 litres et six robinets où la population vient s'alimenter. L'ensemble de cette installation est entouré d'un grillage et est surveillé la nuit. Le comité de quartier est responsable de la gestion et de la maintenance de l'équipement. Dans ce dessein, trois salariés sont employés par le comité : deux pour la vente de l'eau, et un pour surveiller le forage durant la nuit. Le comité a fixé le prix de vente à 20 Tsh. le seau de 20 litres. Un compte en banque a également été ouvert pour y déposer les bénéfices de la vente. En août 2000, le compte « eau » s'élevait à 997 890 Tsh.

Lors des mois de février et de mars 2000, la population bénéficiant de ce projet était estimée à 4 000 personnes. On note depuis le mois de mai 2000 une baisse importante de la vente de l'eau qui n'est pas uniquement liée à la saison des pluies. En effet, les mois de juillet et d'août ont enregistré une entrée d'argent de moins de 200 000 Tsh., soit à peine 10 000 seaux vendus dans le mois, ce qui correspond à une moyenne de 330 seaux par jour. En faisant une estimation de consommation de deux seaux par personne et par jour (ce qui est très peu) la population qui eut recours à ce forage courant du mois de juillet s'élève à environ 150 personnes, on est loin des 4 000 personnes bénéficiaires, chiffre avancé par l'ONG lors du lancement du projet. Le forage est en fait concurrencé depuis peu par de nouvelles connexions au réseau dans la partie ouest du quartier, mais surtout par des camions-citernes qui pratiquent la vente de l'eau dans le quartier<sup>388</sup> et viennent à la rencontre des clients qui n'ont plus à se rendre au forage et à attendre leur tour pour remplir leurs récipients. Cette situation peut mettre en péril la pérennité de l'installation. En effet, les recettes escomptées sont moins importantes que prévu puisque la population ne vient pas aussi nombreuse s'approvisionner au forage. Il faut cependant payer la consommation en électricité ainsi que les personnels en charge de la vente et de la surveillance du réseau.

Avec le recours au forage, le quartier devient autonome en matière de distribution de l'eau. En l'absence d'un réseau de distribution d'eau à proximité du quartier, la construction du forage découle plus d'une obligation que d'un choix. Le retranchement de ce quartier est alors subi. Mais le recours au retranchement n'est pas l'apanage des quartiers non desservis par le réseau de distribution de l'eau. Ainsi, des forages collectifs ont également été construits dans des quartiers partiellement équipés par le réseau de distribution.

---

<sup>388</sup> CONCERN (2000) *Community Development programme, Mtaa wa Mburuhati Barafu, Kinondoni District, Dar Es-Salaam, six month report April - September 2000*, p. 7.



## 2. Les forages à Kijitonyama : L'autonomisation pour se mettre à l'abri

Le retranchement de certains quartiers peut également être volontaire ; c'est le cas des quartiers de Tabata et de Kijitonyama qui, délibérément, ont construit un système d'approvisionnement en eau qui les rend indépendants du réseau de distribution d'eau et donc non vulnérables en cas de non-distribution de l'eau, alors qu'un embryon de réseau de distribution de l'eau existe au sein du quartier.

Kijitonyama fait partie des premiers quartiers qui bénéficièrent du programme *Sites and Services* financé par la Banque mondiale dans les années 1970. Son nom lui vient de la rivière Kijitonyama qui le traverse. Son développement en tant que zone résidentielle fait suite au Plan urbain de 1968. Au début de la décennie 1970, la *National Housing Corporation* commence la construction de quelques habitations. Le programme de planification s'étala entre 1972 et 1975. Le quartier fut divisé en 1 672 parcelles, avec des espaces réservés pour les écoles, le marché, un centre de soin, des institutions religieuses et des espaces publics<sup>389</sup>. Cette planification s'accompagnait de la mise en place d'infrastructures urbaines de base : routes, réseaux d'eau et d'électricité.

Mais le développement du quartier fut très lent, même si les premières constructions datent de 1972. En 1988, seize ans après le lotissement du quartier, L. Kironde relevait 523 parcelles non construites, soit 23,8 % des parcelles initiales<sup>390</sup>. Cependant dans le même temps, des espaces réservés à d'autres utilisations, en particulier les espaces publics, sont investis par la population pour y construire des habitations. Certaines zones non constructibles jouxtant la zone planifiée ont également été occupées. L'espace le long de *Shekilango road* s'est transformé en zone commerciale, et de l'habitat spontané s'est développé au-delà de la zone marécageuse. À l'instar des autres quartiers issus du programme *Sites and Services*, la partie planifiée de Kijitonyama au lieu d'accueillir une population à bas revenus, est composée essentiellement d'une population à revenus moyens.

En outre, comme bon nombre de quartiers de la métropole daroise, Kijitonyama souffre de sous-équipement. « *La majorité des routes sont en mauvais état et deviennent impraticables lors de la saison des pluies, car elles sont soit inondées soit érodées par l'eau de surface qui n'est pas drainée* <sup>391</sup> ». En effet, les infrastructures qui accompagnaient le programme de planification n'étaient pas suffisantes mais surtout elles ne furent pas depuis leur installation suffisamment et correctement entretenues. Les robinets d'eau publics ne fonctionnent plus depuis plus d'une décennie, et certains emplacements de ces kiosques ont été convertis en parcelles pour usage privé.

---

<sup>389</sup> KIRONDE L. (1994), op. cit., p.467.

<sup>390</sup> Ibid., p. 467.

<sup>391</sup> Ibid., p.468



La population totale de Kijitonyama était estimée à 22 000 personnes en 1993<sup>392</sup>. Face à ces problèmes d'équipement, deux groupes de citoyens s'étaient mobilisés dès le début des années 1990, l'un pour financer une canalisation et une route qui traversent le quartier, et le second pour résoudre les problèmes d'assainissement. Dans le cadre du programme des Nations unies mené à Dar Es-Salaam, Kijitonyama fut sélectionné comme quartier pilote pour l'implantation d'un programme d'infrastructure communautaire en 1995. Dans ce cadre, la municipalité a proposé de soutenir les mobilisations citoyennes du quartier à condition qu'elles se réunissent sous un seul comité. L'ensemble du quartier de Kijitonyama est alors intégré à ce programme de développement. Le quartier s'organise en cinq sous-quartiers, ces derniers sont divisés en zone de dix à quinze maisons représentées chacune par un responsable. Cette organisation pyramidale rejoint la structure pré-existante constituée des *ten cell leaders* et des *Mtaa*. La division en sous-quartiers s'est faite selon les limites naturelles existantes mais également en fonction des caractéristiques des quartiers, ainsi le quartier n°1 est principalement composé d'industries et d'une population aisée, le quartier n°2 regroupe une population plus modeste. Chaque sous-quartier possède deux représentants, et l'ensemble du quartier élit le bureau de KIJICO (*Kijitonyama Development Community Organisation*). Lors d'une enquête menée auprès de la population par les bailleurs de fonds, les habitants avaient énuméré les priorités suivantes en matière d'équipement du quartier : la construction d'une route principale avec un système d'écoulement des eaux de pluies, des ponts pour traverser les rivières Kijitonyama et Tandale et un réseau d'assainissement pour une partie du quartier. Les travaux envisagés dans le quartier par les bailleurs du programme et la population se concentre alors sur la construction des routes bitumées et la mise en place d'un système de drainage. La population est sollicitée financièrement, elle doit participer à hauteur de 5 % des montants des travaux pour les routes et le drainage.

La distribution de l'eau n'était pas un sujet de préoccupation à cette date pour les habitants du quartier. Les robinets étaient en effet nombreux et le quartier était régulièrement desservi. Dès 1979, les habitants de Kijitonyama avaient eu la possibilité de se connecter au réseau d'eau de la ville. Le quartier est adjacent à la principale canalisation provenant de la *Lower Ruvu* alimentant la ville de Dar Es-Salaam qui passe le long de *Bagamoyo Road*. Le quartier bénéficie donc d'une distribution régulière et satisfaisante ; le système de la *Lower Ruvu* étant le plus récent, il possède en outre la capacité de production la plus importante des trois usines de la ville. Le réseau secondaire est principalement développé à l'intérieur du quartier dans les parties proches de *Bagamoyo Road*<sup>393</sup>. Ce quartier est fortement dépendant du réseau de distribution de l'eau puisque 96,9 % de la population utilisent l'eau provenant du réseau de distribution : 68,3 % des maisons enquêtées lors de la mise en place du programme des Nations unies sont desservies directement par le réseau de distribution, et 28,6 % des citoyens achètent l'eau chez leurs voisins. Les modes d'accès parallèles sont peu nombreux : seuls 3,1 % des habitants s'approvisionnent à un puits (Tableau III.1). Il est à mentionner cependant que cette étude n'est menée que dans la partie planifiée du quartier, la partie ouest non

---

<sup>392</sup> UNITED NATIONS (1996) *Community infrastructure Programme for Dar Es-Salaam*, Appendix 2, Community profiles of the selected settlements.

<sup>393</sup> UNITED NATIONS (1997) *Community Infrastructure Programme water Project*, Project document, p.1.

planifiée ne rentre pas dans le programme du fait de son caractère illégal. Or cette zone est caractérisée par l'absence de tuyaux. Cette population s'approvisionne soit à partir des rivières soit chez les habitants possédant un robinet. De plus l'étude ne couvre que 87 % de la population de la zone sélectionnée pour le programme.

**Tableau III.1: L'approvisionnement en eau à Kijitonyama en 1992**

Sous quartiers	Nombre de maisons	Eau provenant du réseau		Puits privés		Eau provenant des voisins	
1	143	139	93.2	0	0.00	4	2.80
2	149	101	67.7	0	0.00	48	32.30
3	664	365	54.9	35	5.35	264	39.75
4	462	247	53.5	7	1.50	208	45.00
5	561	499	88.9	20	3.60	42	7.50
Total	1979	1351	68.3	62	3.10	566	28.60

Source : UNITED NATIONS (1996) *Community Profile. Synopsis of data available of the programme.* Prepared by the Project Support Unit of the Community Infrastructure Programme, p.21.

L'équipement du quartier en branchements individuels semble donc relativement satisfaisant, cependant la distribution se révèle être irrégulière. Le quartier, comme le reste de la ville, subit les coupures et les accidents en amont sur le réseau de distribution. La précarité du réseau tertiaire, l'importance des tuyaux spaghettis et des canalisations « bricolées » perturbent également la distribution au sein du quartier.

Ainsi, pour la population, la mauvaise distribution de l'eau est liée principalement à l'état vétuste des installations et aux nombreuses fuites présentes le long du réseau. Dans le sous-quartier n°1, les branchements illégaux sont également cités comme étant un facteur explicatif des problèmes de distribution que subit le quartier. Étant proche de la canalisation principale, l'ensemble des « tuyaux spaghettis » privés traverse cette partie du quartier. On peut ainsi observer des tranchées où s'entrelacent des dizaines de tuyaux plus ou moins en état. Le détournement d'un tuyau, ou le doublement d'un tuyau sont donc des pratiques illégales mais aisées sur un réseau à ciel ouvert. Le quartier souffre donc de l'absence d'un réseau secondaire adéquat qui permettrait aux habitants d'obtenir des branchements individuels à moindre coût et limiterait les installations artisanales et les fuites. Les habitations les plus éloignées du réseau principal en souffrent le plus. Le coût de la connexion est pour eux considérable et les personnes possédant des branchements individuels expérimentent les imperfections du service (coupures, pression très faible). La satisfaction par rapport à la distribution de l'eau ainsi que les attentes sont par conséquent très diverses à Kijitonyama. L'enquête auprès de la population de Kijitonyama menée en 1996 montrait un souhait de réhabilitation du réseau en place de la part des habitants.

Lors de la longue crise de l'eau subie en 1997, le quartier n'était desservi qu'une seule fois par semaine. Cette situation engendra des conséquences catastrophiques pour les habitants de ce quartier qui s'alimentaient principalement au réseau de la ville et qui ne possédaient pas de réservoir pour stocker l'eau. Parallèlement à cette pénurie de l'eau, les prix pratiqués par les

revendeurs se sont envolés pour atteindre les 500 Tsh. le seau de 25 litres (rappelons qu'en temps normal, de non-rareté de la ressource, un revendeur qui se déplace à domicile demande entre 100 et 200 Tsh.). La population utilisait donc l'eau disponible à proximité, ce qui sous-entend les eaux stagnantes et les rivières qui traversent le quartier. Ainsi l'eau employée pour les besoins quotidiens était de qualité médiocre ce qui engendra une augmentation des maladies hydriques. C'est dans ce contexte qu'un *Programme water project*<sup>394</sup> fut initié dans ce quartier.

Le programme de distribution de l'eau devait répondre à un besoin pressant et contrairement aux autres infrastructures du projet, sa réalisation se devait d'être rapide, voire immédiate. Une rencontre entre les membres du comité de quartier KIJICO, la DAWASA et les bailleurs de projet, *Irish Aid*, en mai 1997 statua sur le type d'équipement à installer le plus adapté pour répondre aux problèmes de distribution d'eau au sein du quartier. La DAWASA ne pouvait s'engager à augmenter la quantité d'eau disponible pour les habitants du quartier. Par conséquent, la réhabilitation du réseau n'apportait pas de garantie de desserte pour les habitants. Les bailleurs de fonds et les membres du comité KIJICO décidèrent alors de se tourner vers une source autonome : l'extraction de l'eau souterraine. Le choix se porta sur la construction d'un forage profond au détriment des puits plus rudimentaires et surtout moins profonds qui captaient une eau de mauvaise qualité. L'eau des forages pompée profondément est utilisable pour la consommation par les hommes, et demande peu de traitement. La nappe phréatique étant proche de la surface du sol, l'eau puisée à l'aide de puits moins profonds n'est pas propre à la consommation, tout particulièrement dans les zones densément construites où les latrines polluent.

Cet équipement permet donc de pallier les défaillances du réseau de distribution partiellement présent dans le quartier. Le choix d'un réseau parallèle est également guidé par un souci financier, il revient en effet largement moins cher de construire un forage avec quelques canalisations que de devoir réhabiliter le réseau de distribution de l'eau de la ville<sup>395</sup>. Face à l'urgence de la situation en 1997, l'agence bilatérale de développement irlandaise, *Irish Aid*, partenaire du projet, prend en charge l'ensemble des frais inhérents au projet eau : construction des deux forages, pompes électriques, réservoir, canalisations et robinets. Ainsi, la population ne participe pas financièrement à l'installation des équipements du réseau autonome. Elle est cependant sollicitée humainement pour creuser et refermer les tranchées où seront installées les canalisations<sup>396</sup>. La société de distribution de l'eau, la DAWASA, apporte son soutien technique à la réalisation des travaux, la municipalité par l'intermédiaire de deux employées présentes dans le quartier encadre la mise en place de la gestion des forages.

L'objectif du projet était de distribuer une eau en quantité et de qualité à la population, lors des défaillances du réseau de distribution de l'eau. La vente de l'eau au robinet public devait

---

<sup>394</sup> UNITED NATIONS (1997) op.cit.,p.9.

<sup>395</sup> MTORO R.J. (1999) *Community management of water supply in WEDC Integrated Development for water Supply and Sanitation*, 25<sup>th</sup> WEDC Conference, Addis Adebba, Ethiopia, pp. 102-103.

<sup>396</sup> Ibid., p.6.

réduire le temps passé à la recherche de l'eau par les femmes et également réduire le prix de vente. L'installation de ce nouvel équipement était de plus accompagné d'un projet de gestion collective. L'eau est en effet vendue au robinet par le comité de gestion KIJICO. Les comptes sont contrôlés par la commission des finances du comité de quartier. L'argent collecté est destiné aux paiements des factures d'électricité consommée pour le pompage, aux salaires des fontainiers, et à couvrir les frais d'installation en réseau.

Deux systèmes indépendants ont été construits dans le cadre du programme eau à Kijitonyama. Le premier est constitué du forage situé sur le terrain de l'école primaire de Makumbusho, il est relié au réservoir d'une capacité de 5 000 litres placé sur le terrain de l'école de Kijitonyama auquel sont reliés neuf robinets répartis dans les sous-quartiers n°1, 2, 4 et 5. Le second réseau ne dessert que les six robinets des sous-quartiers 3A et 3B. L'eau provient du forage situé sur le terrain de l'école primaire de Kijitonyama Kisiwani muni d'un réservoir. Les robinets sont tous équipés de compteurs ce qui permet de connaître la quantité exacte d'eau vendue. Des compteurs sont également installés à la sortie des réservoirs. Ce double contrôle permet de détecter rapidement les éventuelles fuites dans le réseau. Le choix de l'emplacement du robinet est du ressort des représentants des sous-quartiers, ainsi que le choix des gérants des robinets. Pour pouvoir être gérants des robinets publics, il fallait répondre à certains critères : habiter le quartier et de préférence à proximité des robinets, savoir lire et compter pour faire les comptes, ne pas avoir de travail et être motivé. Les emplacements sélectionnés sont des espaces publics. Dans le quartier n°5 par exemple, les cinq robinets se situent respectivement sur le terrain d'une école, d'une église, d'une mosquée, de la *Tanzania Housing Bank* et devant la maison du représentant<sup>397</sup>. Les personnes sélectionnées pour la gestion des robinets dans ce sous-quartier sont toutes des jeunes filles âgées de 17 à 18 ans ayant achevé leur *Form 4*. Les règles de fonctionnement des robinets ont également été statuées par le bureau du comité de quartier. Les robinets sont ouverts de 8 à 12h30 le matin et de 2 heures à 6 heures l'après midi.

L'installation des robinets ne se fit pas sans complications. Le nombre de robinets escomptés par les représentants était bien supérieur au nombre construit comme dans le sous-quartier 3B: « *nous pensions obtenir seize robinets, seuls six ont été installés, pour les quartiers 3A et 3B*<sup>398</sup> ». Des problèmes de sécurité apparurent : un robinet fut volé dans le quartier n°4 quelque temps après son installation. Pour éviter le vol de l'eau, les robinets sont équipés de compteurs, enfermés dans une boîte. Le comité du CBO statua sur le montant de vente de l'eau, il fut fixé à 20 Tsh. le seau. Cette décision ne fut pas bien acceptée par l'ensemble de la population qui estime payer l'eau trop cher. Il fallut alors pour les représentants des sous-quartiers faire preuve de diplomatie et se montrer convaincants dans leurs explications. Ainsi, dans le quartier n°3B, Monsieur Liundi dut remplir son rôle de représentant du comité en argumentant les choix faits par le comité. « *La construction du forage et des robinets est bien accueillie par la population mais pas le fait de devoir payer 20 Tsh. le seau. La population*

---

<sup>397</sup> Enquêtes de terrain juillet 1998.

<sup>398</sup> Entretien avec M.Liundi, représentant du sous-quartier n°3B de Kijitonyama, 9 mars 1999.



*trouve cette somme trop importante, car les gens sont habitués à acheter l'eau 10 Tsh. J'ai dû expliquer aux personnes pourquoi ils doivent payer alors que le robinet public est une donation, en plus on leur a demandé de participer à l'installation des canalisations. Je leur explique qu'il faut payer les vendeurs, la réparation et la maintenance, la pompe... Mais la population ne me croit pas. Ils ne comprennent pas pourquoi ils doivent payer<sup>399</sup>».*

Selon les zones de Kijitonyama, le fonctionnement de ces robinets est très dissemblable. En effet, la fréquentation des robinets publics lors de mon deuxième passage dans le quartier en 1999 était très inégale ; dans le quartier n°4, selon les représentants, peu de gens étaient venus s'approvisionner aux robinets. Dans les autres sous-quartiers, le constat était le même : en dehors des jours sans eau, la fréquentation du robinet est nulle. La population utilise ces robinets publics lorsque le réseau de distribution de l'eau de la DAWASA est défaillant. Quand le réseau urbain fonctionne, les habitants préfèrent acheter l'eau chez leur voisin ou auprès d'un revendeur. Le prix de vente est en effet de moitié chez les particuliers qui pratiquent de la revente au voisinage. De plus, la distance est également moindre pour les zones où plus de la moitié des habitations sont équipées d'un branchement individuel. Par conséquent, en 1999, les seuls robinets actifs se situaient dans les sous-quartiers 3A et 3B, la partie de Kijitonyama la moins bien reliée au réseau de distribution d'eau et ayant une population à faible revenu. A l'un des robinets du sous-quartier 3B, une petite clientèle fidèle venait s'approvisionner : « *En temps normal, en dehors de pénurie d'eau, seuls 10 seaux sont vendus par jour. Quand il n'y a pas d'eau dans le réseau, à la fin de la journée, j'ai environ 50 000 Tsh. (2 500 seaux vendus dans la journée). Ce sont toujours les mêmes personnes qui viennent s'approvisionner ici<sup>400</sup>».* Pour l'ensemble du sous-quartier 3B, le comité estime que le programme touche quotidiennement 70 familles. Face à la demande dans cette partie de Kijitonyama, le comité envisage de rajouter un robinet. Ce robinet qui sera installé à proximité d'une zone d'habitat spontané dépourvue d'équipement permettra également à la population de cette zone de venir s'approvisionner. Le comité ne veut pas installer de robinet dans une zone non planifiée où toute personne peut en l'absence de cadastre revendiquer la terre. C'est pour cela que l'ensemble des robinets est construit uniquement dans la zone planifiée du quartier.

---

<sup>399</sup> Entretien avec M.Liundi, représentant du sous-quartier n°3B de Kijitonyama, 9 mars 1999

<sup>400</sup> Entretien avec la gérante d'un robinet au sous-quartier n°3B de Kijitonyama, 9 mars 1999.

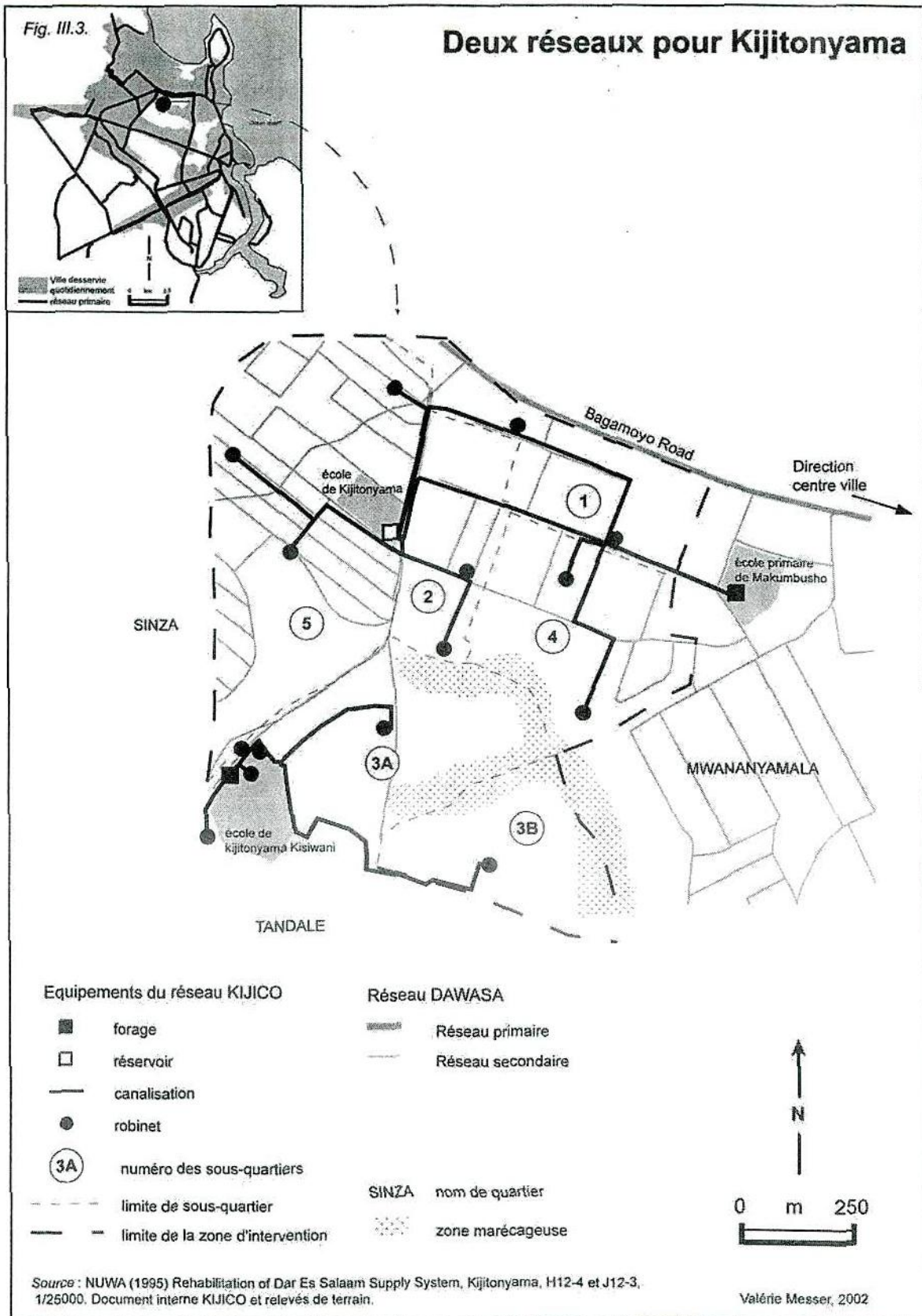
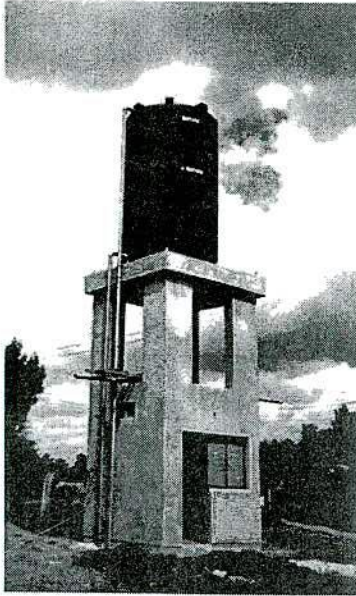


Photo III.1-4

**KIJITONYAMA**  
**Les installations du projet Eau**



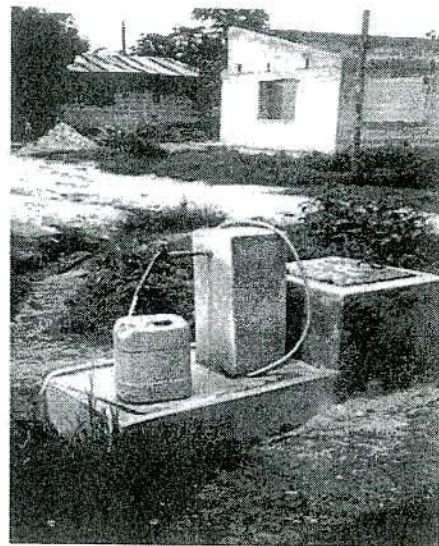
1. Forage de Kijitonyama Kisiwani



2. Le réservoir



3-4. Les robinets





Cette sous-utilisation de ce nouveau mini-réseau de distribution dénote l'inadéquation de cet équipement aux pratiques des habitants, le forage ne semble pas être la solution adaptée aux besoins quotidiens de la population du quartier. La fréquentation des robinets de ce mini-réseau de desserte est moins importante que prévue. La population continue de chercher l'eau chez les revendeurs, ou récupère gratuitement les eaux des rivières. Le forage ne s'est pas substitué aux robinets, qui font office de point de vente, ou à l'eau de surface. Le mini-réseau s'inscrit pour la population dans un ensemble de possibilités : robinets, achats au voisin ou aux revendeurs, lacs, rivières, auxquelles les populations ont plus ou moins recours selon leur proximité, la présence ou l'absence de l'eau dans le réseau. Le prix de vente de l'eau semble dans le cas de Kijitonyama être un des facteurs explicatifs de la non-utilisation du mini-réseau. Le nouveau réseau n'est donc pas compétitif par rapport à l'ancien. Les coûts du mini-réseau sont en effet plus lourds pour le comité puisqu'il doit financer les factures d'électricité et reverser une partie de la somme récoltée au fontainier. Les particuliers qui pratiquent la revente à leur domicile n'ont pas de frais particulier en l'absence de salariés. De plus en l'absence de compteur individuel, la vente de l'eau n'est pas sanctionnée par une augmentation de la facture d'eau.

Ce réseau autonome n'est donc pas un équipement utilisé de manière quotidienne par l'ensemble des habitants du quartier. Il permet en premier lieu d'obtenir un accès à l'eau complémentaire, palliant les périodes de défaillances du réseau, liées soit à des problèmes techniques soit à la sécheresse. Il devient alors un réseau d'appoint pour les habitants de Kijitonyama. Ce quartier n'est donc plus sujet aux aléas techniques ou naturels qui impliquent un arrêt de la desserte en eau. Quand le réseau urbain fait défaut, les habitants du quartier n'ont plus à subir les hausses de prix des revendeurs ou les heures d'attentes dans les quartiers voisins pour chercher l'eau ou encore l'utilisation des eaux stagnantes, comme ce fut le cas en 1997. Avec le réseau autonome, les habitants du quartier se sont mis à l'abri des coupures d'eau.

Avec la construction du réseau autonome, la population du quartier a fait le choix de se retrancher. Le Dictionnaire Petit Robert définit en effet le retranchement comme « *un moyen dont on use pour se protéger* ». À travers ces deux exemples d'équipement de quartier par des mini réseaux autonomes on dégage donc deux formes de retranchement : l'une subie par la population du fait de la non-intervention des autorités, et l'autre plus ou moins volontaire pour ne pas pâtir des pénuries. Cependant, ce retranchement n'est pas définitif, les populations se tournent comme le montre l'exemple de Barafu et de Kijitonyama vers le branchement individuel quand le réseau le permet. On en conclut que les habitants, au-delà du retranchement, ont fait le choix du « jeu » entre le forage collectif et le branchement individuel en fonction des circonstances. Le retranchement n'est pas une fin en soi, il s'agit d'une étape vers l'intégration.

### ***C. Du retranchement à l'intégration : des choix par paliers***

Les populations de ces deux quartiers passent donc d'un équipement à un autre, du forage communautaire au branchement individuel. Ces passages sont d'une part liés à des facteurs conjoncturels. Ils relèvent également de stratégies antagonistes entre les divers acteurs en présence au sein des quartiers.

Quand la population, organisée en collectif, souhaite un accès à l'eau dans son quartier, elle a le choix entre installer un équipement communautaire ou développer les branchements individuels. La demande du type d'équipement est fonction de la situation de desserte du quartier ; ainsi dans un quartier sans équipement, la population demande un point d'eau collectif (robinet ou forage), puis une fois la présence du point d'eau, les citoyens souhaitent un branchement individuel. Mais, dans certains cas, la stratégie des habitants est autre comme nous le montre le cas de Kijitonyama : l'investissement pour un forage fut préféré aux branchements individuels malgré la présence d'un réseau de distribution de l'eau dans le quartier. La première intervention du groupement de citoyens de Kijitonyama fut de payer une canalisation principale, pour remplacer les nombreux tuyaux spaghetti qui traversaient le quartier. Les personnes possédant un branchement ont cotisé à hauteur de 10 000 shillings tanzaniens pour financer cette canalisation. Le choix de l'équipement collectif est soumis à des contraintes nombreuses : incapacité de la société à fournir un réseau de qualité, pression des bailleurs de fonds, capacité financière restreinte... Ainsi entre une réhabilitation du réseau et une nouvelle source indépendante, le second choix fut préféré. Pour le président du comité de quartier KIJICO, « *la population pensait que la solution au problème d'eau était communautaire et qu'elle était meilleure que les solutions individuelles*<sup>401</sup> ».

Le processus d'autonomisation des quartiers par la construction d'un forage qui fournit ainsi une source en eau propre au quartier apparaît cependant comme une solution provisoire. À Kijitonyama comme à Barafu, les connexions au réseau continuent, détournant ainsi une partie de la clientèle des forages communautaires, qui nécessitent une entrée d'argent régulière pour fonctionner. Ainsi, comme les fontainiers sont payés au pourcentage des seaux vendus, leur salaire diminue quand le nombre de clients diminue, la pérennité du fonctionnement du forage est mise en danger car ces derniers doivent se trouver une activité rémunératrice complémentaire, et l'ouverture des robinets peut en pâtir. On observe aujourd'hui dans les quartiers comme Kijitonyama et Tabata une nouvelle phase : certains citoyens qui n'étaient pas encore connectés au réseau sollicitent un branchement individuel. Fin de l'année 1998, le comité de quartier KIJICO a fait une demande de réhabilitation du réseau auprès de la DAWASA. Le projet est de regrouper les petites canalisations « spaghetti » installées par les particuliers en une seule. Ceci réduirait les fuites dans le réseau, et par conséquent augmenterait la quantité d'eau et la pression dans le réseau. « *La qualité du service ne serait que meilleure*<sup>402</sup> ». De plus, cette canalisation au sein du quartier

---

<sup>401</sup> Entretien avec M. S. Ngahemera, président du comité KIJICO, 17 juin 1998.

<sup>402</sup> Entretien avec M. Mrisho, représentant du sous-quartier 3A à Kijitonyama, 19 février 1998.

permet à la population n'ayant pas encore de branchement individuel de s'équiper à moindres frais, puisque la distance de la parcelle à la canalisation serait réduite.

Il y a donc une évolution dans les solutions adoptées par la population. On se tourne vers l'un ou l'autre en fonction des conditions conjoncturelles : quand le réseau de distribution est déficient, le forage est préféré ; une fois la distribution rétablie, la population développe les branchements individuels. Ce passage de l'un à l'autre, de l'autonomisation à l'intégration ou inversement, révèle la capacité de la population de jouer sur les deux tableaux à la fois selon les circonstances. Mais ceci n'est pas à la portée de tous. Il faut en effet du capital financier (pour construire les réseaux) mais également social.

Ce passage de choix entre l'équipement collectif et le branchement individuel témoigne également des différences entre la stratégie du groupe et les stratégies individuelles de la part de la population mais également de la part des membres du comité. Le groupe demande un équipement collectif alors que chaque individu aspire à terme à un équipement personnel individuel dans sa parcelle, à sa portée, et pour son usage propre. Le comité de quartier gagne également en légitimité lorsqu'il parvient à faire construire un équipement, élément visible au sein du quartier. L'équipement, que cela soit un forage ou une canalisation, est alors la preuve de sa capacité à mener des projets.

Ainsi au-delà du projet de desserte de l'eau, ces projets d'approvisionnement peuvent conforter la situation des représentants des comités et les valoriser. En effet, la réussite de la gestion de l'eau peut devenir un tremplin pour la gestion d'autres services urbains ou sociaux. L'argent collecté par la vente de l'eau est réinjecté dans d'autres programmes de développement au sein du quartier. Cette activité commerciale gérée par les comités est un fonds de fonctionnement pour des programmes non rémunérateurs. À Tabata, l'organisation du quartier s'enorgueillit d'avoir en banque 1,7 million de shillings tanzaniens après une année de vente de l'eau aux deux forages. Une partie de cette somme est utilisée pour financer la construction de la maison de quartier de Tabata. Cet établissement regroupera : les bureaux du comité de quartier, une bibliothèque, une salle de rencontres<sup>403</sup>.

Pour le président du comité, cette réussite peut être un tremplin pour d'autres projets ou encore pour une future carrière politique. De plus, dans les deux quartiers de notre échantillon, les équipements collectifs, c'est-à-dire le forage, le réservoir et les robinets, ont été financés par des bailleurs extérieurs au quartier. Les habitants du quartier n'ont pas investi dans ce projet, ceci explique peut-être le fait qu'ils ne se sentent pas concernés par le fonctionnement de ces équipements.

La population adopte donc une stratégie double dans le sens qu'Yves Barel emploie : *« la stratégie double poursuit bien un but et un seul, loin de neutraliser l'une des stratégies par l'autre ; mais elle le poursuit de manière tout à fait particulière, en assortissant la réalisation*

---

<sup>403</sup> Entretien avec Mme Zainab, coordinatrice du CIP programme à Tabata, 19 février 1999.



*du but de la réalisation d'autres buts qui peuvent être en conflit ou en contradiction avec le premier*<sup>404</sup>». L'accès à l'eau par des branchements individuels est bel et bien le but recherché par la population, pour cela elle passe par un autre type d'équipement. Le choix ici n'est pas unilatéral, il est double ; conduit par les contraintes extérieures précitées mais également par la volonté de la population.

Cette alternance de solutions est également une stratégie de reconnaissance du groupe et d'équipement du quartier par paliers : on obtient un équipement pour en demander un autre. Les comités de quartier assistés des bailleurs de fonds ont réussi à mener à bien un projet, à financer un équipement, à le gérer. Ils montrent ainsi auprès de la société de distribution de l'eau mais également de la mairie, qu'ils sont des citoyens solvables, capables de se mobiliser et de financer des équipements. Ils se distinguent donc des autres quartiers de la ville. Les négociations avec les autorités partent alors sur de nouvelles bases, comme en convient M. Mrisho à Kijitonyama : « *pour un quartier, le fait de montrer qu'on est capables de s'organiser en communauté facilite la demande d'aide et les relations avec les donneurs et les autorités*<sup>405</sup>».

### **III. Les situations de dépendance et les modes compensatoires d'approvisionnement en eau**

L'accès à l'équipement n'est pas à la portée de tous les citoyens de Dar Es-Salaam, ainsi une part importante de la population doit trouver d'autres solutions pour accéder à l'eau. L'appel aux revendeurs, la récupération des eaux de pluies, l'eau des rivières sont autant de modes d'approvisionnement individuel pratiqués par les citoyens. La population a recours à ces initiatives individuelles pour s'alimenter en eau soit parce qu'elle ne dispose pas de d'équipement individuel, soit pour pallier les défaillances du système de distribution de l'eau (coupures, pression trop faible, pannes...).

#### ***A. L'appel aux revendeurs***

Du fait de la faiblesse du nombre de branchements individuels, l'appel aux revendeurs est un mode d'accès indispensable à un grand nombre des citoyens de la métropole daroise. Le type de revente (achat au voisin, appel aux revendeurs ambulants, camions-citernes...) diffère selon le niveau d'équipement et la qualité de desserte des quartiers.

Comme la majorité des entrepreneurs en Afrique, les revendeurs font partie du secteur informel. La seule exception concerne les sociétés de revente par camions qui doivent faire enregistrer leur véhicule. Cette activité commerciale se fait principalement le matin et le soir,

---

<sup>404</sup> BAREL Y. (1989) *Le paradoxe et le système. Essai sur le fantastique social*. Presses universitaires de Grenoble, p.228.

<sup>405</sup> Entretien avec M. Mrisho, représentant du sous-quartier 3A à Kijitonyama, 19 février 1998.

aux heures où les familles ont besoin d'eau pour leur activité : lessive, toilette... Les premières heures de la matinée sont sans aucun doute les plus propices à l'observation du va-et-vient incessant des charretiers et des femmes autour des points de vente. À midi, les réservoirs sont vides, les tuyaux rangés et les charrettes alignées le long de la route. La population et les petits revendeurs peuvent venir s'alimenter à différents types de points d'eau : les branchements individuels, quelques rares robinets publics, mais également des pompes manuelles ou des forages dans la partie de la ville non desservie par le réseau de distribution de l'eau de la ville. La diversité des revendeurs reflète l'hétérogénéité de la demande en eau non satisfaite, elle reflète les différences de besoins et de standards selon les capacités financières et les équipements des ménages, elles révèle également la diversité de la demande dans le temps entre pénurie de l'eau et approvisionnement « normal » par le réseau.

### **1. Un secteur reconnu par la société de distribution**

Les revendeurs représentent un maillon indispensable pour la desserte locale. Sans les services rendus par les revendeurs de l'eau, une part considérable de la population serait encore plus marginalisée, car exclue du circuit de la distribution de l'eau. Ceci explique la tolérance de l'Etat et de la société de distribution face à ce marché. Les revendeurs font l'objet d'un arrangement institutionnel avec la DAWASA. En effet, l'activité de revente de l'eau à Dar Es-Salaam est une activité reconnue par la société de distribution de l'eau puisque celle-ci a installé des points de vente destinés spécifiquement aux revendeurs et qu'elle a établi des tarifs propres à l'activité de revente.

La société de distribution applique, en effet, un tarif spécifique aux revendeurs qui font commerce de l'eau à leur branchement individuel. Ce tarif forfaitaire s'élève entre 17 000 et 18 000 Tsh. par mois<sup>406</sup>. Ce tarif est beaucoup plus élevé que le tarif domestique, qui est compris entre 3 253 et 12 000 Tsh. par mois selon les zones de consommation. L'activité de revente de l'eau est considérée comme une activité commerciale générant des profits par la société de distribution de l'eau qui y voit de la concurrence et par conséquent la surtaxe. L'installation du revendeur peut être équipée d'un compteur ; dans ce cas, il paye en fonction de l'eau réellement consommée. Ces commerçants de l'eau se signalent directement auprès de la succursale de la DAWASA dont ils dépendent. Mais en général, c'est lors de leurs tournées que les agents de la DAWASA détectent les revendeurs non déclarés. Dans ce cas, le revendeur est censé payer une pénalité équivalente à une année de facturation, somme qu'ils sont rarement en mesure d'acquitter. En pratique, ces revendeurs officieux sont simplement enregistrés comme revendeurs et doivent, à partir de ce moment payer le tarif appliqué aux revendeurs.

Pour les revendeurs nomades, c'est-à-dire les livreurs d'eau à domicile à l'aide de camions, de charrettes, de bicyclette ou simplement à la force des bras, la société de distribution de

---

<sup>406</sup> Entretien avec Mrs. Msemo, Directrice des finances DAWASA, juillet 1998 et enquêtes de terrain auprès des revendeurs.

l'eau a spécialement aménagé des points de vente de l'eau pour faciliter l'alimentation des camions-citernes et des jerricanes dans les charrettes.

Trois forages sont spécifiquement destinés à l'alimentation des camions-citernes : Saint Peter sur la route de Bagamoyo, le bureau de la DAWASA à Temeke et enfin le dernier à Kundunchi. Le forage de St Peter le long de Bagamoyo Road au nord du centre ville est continuellement encombré par les camions-citernes. Ces camions-citernes ont une capacité de 9 000 litres. Ces véhicules appartiennent le plus souvent à des particuliers qui sont salariés, souvent fonctionnaires, qui ont les moyens d'être en possession d'un camion-citerne. Cette activité de revente leur permet d'obtenir un revenu supplémentaire. Mais la vente de l'eau par camion-citerne est également le fait de sociétés, qui ont diversifié leur activité et ont pénétré ce secteur rentable. Certaines compagnies possèdent en effet plusieurs camions, en général bleu avec l'inscription en blanc du nom et le numéro de téléphone portable de la société. On n'est plus ici dans une logique d'économie informelle - les sociétés sont officielles - ou de revenu supplémentaire mais dans une logique d'activité commerciale. Le remplissage des camions-citernes se fait à l'un de ces trois forages, spécialement équipés d'un long tuyau de large diamètre permettant de remplir rapidement les citernes.

Un agent de la société de distribution de l'eau gère ce forage et remplit les citernes des camions contre un reçu. Le paiement ne se fait pas directement au forage mais dans un des bureaux de la société de distribution, soit au siège principal à Gerezani, soit dans l'une des cinq succursales. Les revendeurs avec camions-citernes payent la quantité d'eau qu'ils désirent ; 9 000 litres coûtaient 35 000 Tsh. en 1998. Avec le reçu, les revendeurs vont remplir leur citerne au forage. Une fois le réservoir rempli, ils opèrent selon deux tactiques : soit ils ont une commande et ils vont directement chez leur client, soit ils attendent le client à proximité du forage. Ce deuxième cas est pratiqué lors des pénuries d'eau, où l'ensemble de la ville est touché et où des clients occasionnels ont besoin de leur service.

La DAWASA dispose également de points de vente principalement destinés aux petits revendeurs. Certains ont même été spécialement aménagés dans ce dessein. Les robinets sont placés à hauteur des charrettes dans lesquelles sont disposés les jerricanes, permettant ainsi aux revendeurs de les remplir sans les sortir des charrettes. Ceci a l'avantage de faire gagner du temps aux charretiers et donc de limiter l'attente à ces points d'eau. Un tel point de vente est présent en face du bureau central de la DAWASA à Gerezani. Les revendeurs font donc partie du paysage de la distribution de l'eau à Dar Es-Salaam.

Les revendeurs sont par conséquent tolérés dans la ville, mais la rareté des points d'alimentation spécifiques aux revendeurs limite leur activité. Dans des villes comme Nouakchott ou Ouagadougou, une part importante de la population est alimentée par ce biais. Les compagnies de distribution de l'eau dans ces deux villes ont fait le choix de multiplier les points de vente, dans les zones non desservies par le réseau réticulaire. La gérance et la revente de l'eau à ces points sont de plus mieux contrôlées par les autorités comme nous le décrit Sylvie Jaglin pour le cas de Ouagadougou :

« L'originalité du système mis en place à Ouagadougou résulte principalement de trois données de base : un parc de points d'eau publics relativement dense et opérationnel ; des modalités de gestion adaptées qui permettent le fonctionnement d'un service public minimal pour tous ; un réseau de revendeurs qui assure, pour ses clients, un service complémentaire en acheminant l'eau des installations publiques jusqu'aux concessions. La prestation ainsi offerte comprend essentiellement le transport par fût de 200 litres, mais ses modalités en sont variées. Cette activité marchande, qui s'est développée avec la tolérance des autorités, porte sur un service dont les mécanismes de formation des prix semblent indiquer qu'il est d'un usage fort apprécié de la population<sup>407</sup>».

À Dar Es-Salaam, bien que l'activité de revente soit tolérée par les autorités, elle n'est pas intégrée à une stratégie commune de desserte de la population, mettant en collaboration les revendeurs et les autorités du secteur public. Les points d'eau publics sont rares et les revendeurs s'alimentent pour l'essentiel aux branchements individuels des particuliers. Ce service de revente, majoritairement informel, n'est donc pas contrôlé par le gouvernement. Aujourd'hui, ces petits fournisseurs de l'eau sont légitimés par différentes études qui proposent de les inclure dans la desserte de l'eau. Ils font l'objet d'une attention particulière du ministère de l'Eau tanzanien dans une période de privatisation du secteur<sup>408</sup>. En effet, les études menées par la Banque mondiale ont montré l'importance de la distribution dans les villes africaines par les vendeurs d'eau qui alimentent plus de la moitié de la population et du fait de leur diversité répondent aux attentes diverses de la population. Les conclusions de ces études proposent d'intégrer cette activité de revente dans le secteur formel de l'économie, en reconnaissant l'existence et le travail de ces revendeurs par des licences, la création d'associations de revendeurs, ou encore par la contractualisation de leur activité<sup>409</sup>. Ces études ne sont encore que des recommandations pour Dar Es-Salaam, mais elles posent pour la future société la nécessité de mener une politique de concertation avec ces nombreux acteurs de la revente.

## **2. Des services diversifiés répondant à une population hétérogène.**

Les opérateurs privés se situent en aval de la distribution institutionnelle. Il s'agit du maillon final de la distribution de l'eau au sein de la ville. La DAWASA est en effet incapable d'assurer seule l'approvisionnement de la ville. Dans une ville où seuls 30 % de la population s'alimentent directement par le biais du réseau, le marché de la revente est important. La société parapublique laisse un espace commercial aussi bien dans les quartiers aisés que dans

---

<sup>407</sup> JAGLIN S. (1991), op. cit., p.673.

<sup>408</sup> Voir en particulier sur les petits revendeurs d'eau à Dar Es-Salaam : COLLIGNON B., VEZINA M. (2000) *Independent Water and Sanitation Providers in African Cities. Full report of a ten-Country study*. Washington, Water and Sanitation Program, Hydroconseil, IRC, World Bank, 64p. SYKES A. (1999) *Small scale independent providers of water and sanitation to the urban poor. A case of Dar Es-Salaam, Tanzania*. Nairobi, Water and Sanitation Program, IRC, 26p.

<sup>409</sup> COLLIGNON B., VEZINA M. (2000), op. cit., p.54.

les quartiers spontanés. Les revendeurs s'installent alors dans les zones où le secteur officiel est déficient et par conséquent suppléent aux carences publiques<sup>410</sup>. Les opérateurs privés interviennent principalement au niveau de la distribution de l'eau : points de vente, charretiers ou camions-citernes. Ils se substituent au système de distribution absent au sein du quartier. Du vendeur possédant un camion-citerne aux petits revendeurs de jerricanes, l'activité économique de revente de l'eau propose une large gamme de services répondant aux besoins des différentes couches sociales de la population de Dar Es-Salaam.

### ***L'achat de proximité***

La vente d'eau aux voisins est une pratique très fréquente dans les villes africaines. Le propriétaire d'un robinet, ou d'un puits, va pratiquer la vente de l'eau, d'abord à ses locataires s'il en a, puis à ses proches voisins

La moitié de la population<sup>411</sup> de la métropole daroise achète l'eau chez le voisin. La revente de voisinage, pour reprendre l'expression d'Alain Morel à L'Huissier, est pratiquée prioritairement dans les quartiers où les branchements individuels sont présents. Pour Alain Morel à L'Huissier, la revente de voisinage est surtout une pratique de vieux quartiers populaires, tandis que la revente par livraison caractérise plutôt les extensions malaisément desservies. Ainsi à Dar Es-Salaam, les vendeurs ambulants sont absents du quartier planifié de Sinza, où les robinets sont nombreux, contrairement aux quartiers péri-urbains peu équipés.

Ces vendeurs de proximité n'ont pas effectué d'aménagement particulier de leur robinet, à l'exception d'un système de fermeture : cadenas, caisse en bois ou grillage empêchant l'utilisation du robinet qui se trouve le plus souvent à l'extérieur de la maison sur la parcelle du propriétaire. Cette pratique de la vente procure au propriétaire de l'équipement un apport financier qui lui permet en particulier de s'acquitter de la facture d'eau, quand elle est payée, ou de rentabiliser l'investissement de base, souvent lourd, pour l'installation du robinet. *« Je vends l'eau 10 Tsh. le seau à mes voisins. L'argent est économisé pour pouvoir payer la facture (environ 6 000 Tsh.) et pour les travaux de maintenance de mon robinet et des tuyaux. Comme je suis situé en fond de vallée avec peu de voisins, les clients ne sont pas nombreux, la vente de l'eau ne me procure pas un revenu supplémentaire<sup>412</sup> ».*

La revente de voisinage est un service de proximité ; les personnes déclarant acheter l'eau chez leur voisin ne passent pas plus de 10 minutes<sup>413</sup> pour se rendre au robinet. La clientèle est fidèle, le seau est payé dès qu'il est rempli ; bien qu'inhabituels, des systèmes d'arrangement peuvent exister selon le degré de connaissance et de confiance qui lie le

---

<sup>410</sup> POURCET G. (1992) La ville, l'informel et l'environnement. In *Afrique Contemporaine* n°161, p. 178-187.

<sup>411</sup> CEEST (1996) op .cit., p. 25

<sup>412</sup> Enquête de terrain, entretien avec un habitant du quartier de Mbagala, mars 1998.

<sup>413</sup> CEEST (1996), op. cit., p.36.

vendeur et l'acheteur. Ainsi, un père possédant un branchement individuel autorise ses enfants installés dans des maisons construites sur la même parcelle, ou sur une parcelle voisine, à venir chercher l'eau gracieusement. Des voisins peuvent également partager une même source d'eau dans une relation d'échange de bons procédés. Mais le plus souvent les clients effectuent un paiement à chaque seau.

Certains de ces vendeurs développent leur activité de revente en construisant des réservoirs d'une capacité de plusieurs milliers de litres. La construction du réservoir se fait en général ultérieurement à la connexion, les frais engendrés s'ajoutent à ceux de la connexion. Ainsi, les propriétaires qui décident de s'adonner à cette activité sont majoritairement des salariés ou des commerçants qui ont les capacités financières pour faire l'investissement de départ. Ils sont tous propriétaires de leur logement et citadins de longue date.

Situés le plus souvent à l'entrée des quartiers, ils vendent l'eau aux particuliers mais également aux livreurs. Ces revendeurs sont répertoriés auprès de la DAWASA comme revendeurs d'eau. Les réservoirs peuvent avoir plusieurs formes, ils peuvent se trouver dans la maison ou à l'extérieur. Une chambre de l'habitation peut être transformée en réservoir, les murs sont consolidés et rendus étanches, une arrivée d'eau est installée ainsi qu'un robinet pour la sortie. Mais le plus souvent, les grandes cuves se trouvent à l'extérieur de l'habitation principale. Les caractéristiques des cuves sont très variables : de forme circulaire ou rectangulaire, pouvant contenir 2 000 à 10 000 litres, équipés d'un ou plusieurs robinets. Quelques fois, des aménagements particuliers permettent à plusieurs livreurs de s'alimenter en même temps. À Buguruni, un revendeur a équipé son réservoir à l'attention des charretiers. À une vingtaine de centimètres du sol, il a installé plusieurs robinets qui sortent de son réservoir. Plusieurs charretiers peuvent ainsi y remplir leurs jerricanes eux-mêmes et en même temps. De plus, des tuyaux en caoutchouc, de quelques dizaines de centimètres de long, sont placés sur les robinets ce qui permet aux charretiers de remplir les six jerricanes sans bouger leurs charrettes. Ces aménagements apportent donc un gain de temps pour les revendeurs ambulants, et pour le revendeur qui peut servir plusieurs personnes en même temps et dans de bonnes conditions. Le réservoir est nettoyé deux fois par semaine pour éliminer les dépôts de sable. La qualité du réservoir, la présence de robinets facilitant le travail de remplissage pour les charretiers et limitant le temps d'attente, le nettoyage régulier du réservoir, sont autant de facteurs attractifs pour les charretiers et d'arguments commerciaux pour le propriétaire de réservoir.

Ces réservoirs sont nécessaires dans la majorité des quartiers car la distribution est rationnée. Les quartiers ne sont desservis par la société de distribution que tous les deux ou trois jours. Ces réservoirs représentent donc des stocks d'eau à l'entrée des quartiers auxquels viennent s'approvisionner les charretiers et la population. Les propriétaires qui s'équipent de tels équipements sont installés à proximité des canalisations principales : la connexion est moins onéreuse et les fuites limitées car la distance de connexion est faible.

Cette activité commerciale est très rémunératrice car la main d'œuvre est quasi gratuite, en effet elle génère le plus souvent un travail familial. La femme, l'un des enfants ou un autre



membre de la famille s'occupe de la vente de l'eau et de la surveillance de l'installation. Elle permet ainsi au propriétaire de cumuler les petites activités commerciales et ainsi d'augmenter ses revenus. En effet, les enquêtes menées à Buguruni en juillet 1998 auprès de cette catégorie de revendeurs ont montré qu'ils vendaient entre 50 et 200 seaux par jour, à 10 Tsh. le seau. Les recettes journalières s'élèvent donc entre 500 et 2 000 Tsh. par jour. Le bénéfice mensuel peut par conséquent approcher les 40 000 Tsh., ce qui équivaut au salaire d'un ouvrier dans une entreprise. Ces revendeurs sont le premier maillon de la revente, l'eau est par la suite acheminée de ces réservoirs aux particuliers par des vendeurs ambulants.

### *L'appel aux distributeurs de l'eau<sup>414</sup>*

Les vendeurs d'eau qui remplissent les jerricanes ou leurs camions aux points d'eau privés ou à ceux de la société de distribution redistribuent l'eau dans les quartiers. Dans ses travaux sur les vendeurs d'eau à Dar Es-Salaam, Marianne Kjellen les nomme les « re-distributeurs de l'eau<sup>415</sup> », car ils effectuent à l'aval du réseau de distribution de l'eau une nouvelle distribution de l'eau auprès des ménages. C'est dans les quartiers peu équipés, ou dans les quartiers subissant le rationnement, que l'activité de revente à domicile est la plus importante. Cependant les quartiers présentant une activité importante de revente sont situés à proximité des canalisations principales, les revendeurs ambulants distribuent l'eau à partir de ces artères vers l'intérieur des quartiers.

Les plus nombreux dans la ville sont les petits livreurs, à pied ou à bicyclette, qui apportent au domicile des ménages les jerricanes d'une contenance de 20 à 30 litres. Une étude menée pour le *Water and Sanitation Programm* évalue à plus de 800 les vendeurs en charrettes opérant dans la ville. Ce nombre varie bien évidemment en fonction de la rareté de l'eau dans le réseau de distribution. En pleine crise de l'eau, les vendeurs sont plus nombreux. Cette activité est également saisonnière pour certains d'entre eux qui lors de la saison des pluies abandonnent la re-distribution de l'eau au profit d'une autre activité plus rémunératrice. Ces re-distributeurs de l'eau au sein des quartiers possèdent dans leur majorité une charrette pouvant contenir 6 jerricanes. Les charrettes sont équipées de roues de bicyclette, plus rarement de pneus de voitures. Ces revendeurs sont le plus souvent de jeunes hommes célibataires âgés de 18 à 30 ans indépendants ou travaillant en famille. Les femmes sont quasiment absentes de cette activité. Cependant, Marianne Kjellen rencontra deux femmes lors de ses enquêtes menées auprès de 50 vendeurs d'eau à Dar Es-Salaam<sup>416</sup>. De ses enquêtes, elle conclut de plus que cette activité est pratiquée principalement par des hommes, de toutes ethnies, qui ont arrêté leur scolarité à la fin du cycle primaire.

---

<sup>414</sup> L'ensemble des données chiffrées et des exemples évoqués dans cette partie provient de mes enquêtes de terrain effectuées à Dar Es-Salaam en juin-septembre 1998 et janvier-mars 1999.

<sup>415</sup> KJELLEN M. (2000) Complementary Water Systems in Dar Es-Salaam, Tanzania : The Case of Water Vending. In *Water Ressources Development*, Vol.16, n°1, p.147

<sup>416</sup> Ibid., p.147.

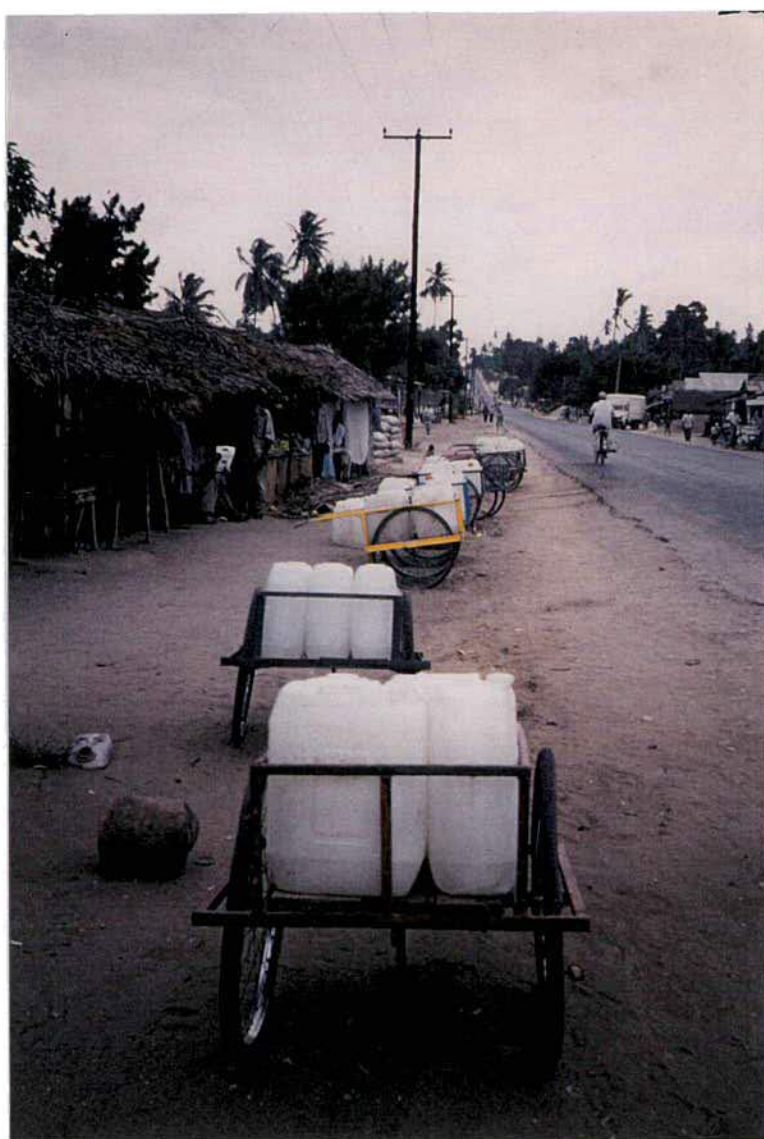
*Photo III.5. Un revendeur à Mbagala*



*Photo III.6. Un revendeur à Buguruni*



*Photo III.7 : Les charretiers le long de Kilwa road*





Les charretiers vont acheter l'eau aux points de vente situés à l'entrée des quartiers principalement des robinets, plus rarement des pompes manuelles dans les quartiers périphériques. Le montant du jerricane au robinet varie entre 10 et 20 Tsh. Les charretiers traversent alors les quartiers avec leur cargaison, sur des pistes souvent défoncées, parfois ensablées, ce qui rend leur activité pénible.

Le montant de la vente du jerricane est approximativement de 100 Tsh<sup>417</sup>. Le prix est fonction de la distance séparant le point d'eau de la parcelle du ménage. Le prix est également fonction de la rareté ; ainsi lors des crises importantes, le jerricane d'eau peut être vendu entre 400 et 500 Tsh. Les clients sont souvent des connaissances du revendeur : « *mes clients sont mes voisins, je vends quotidiennement entre 2 et 5 charrettes à 4 clients. Je ramène les jerricanes à la maison, ma femme les vend aux voisins ; pendant ce temps, je reviens chercher l'eau*<sup>418</sup> ». De nombreux jeunes se sont lancés dans cette activité en 1996 lors de la crise de l'eau. Ils ont été pour certains sollicités par leurs voisins à cette période et depuis ils continuent d'exercer cette activité.

L'investissement de base est relativement faible, une charrette et quelques jerricanes suffisent pour se lancer dans l'activité de revendeurs. Le coût de ce matériel, au dire des vendeurs enquêtés, s'élève entre 15 et 25 000 Tsh. pour la charrette et les 6 jerricanes. L'achat peut se faire à crédit. Les plus jeunes louent leur matériel à la journée autour de 500 Tsh. soit l'équivalent de la vente d'une charrette ; les plus âgés sont propriétaires de leur charrette.

Les tactiques des charretiers sont très différentes les unes des autres : certains ont un nombre de clients fixe par jour, d'autres vendent à la demande, soit en restant au bord de la route soit en proposant l'eau à la criée en traversant les quartiers. On observe une grande constance dans le choix du point d'approvisionnement pour le revendeur ; il est le plus proche des clients et le mieux desservi par le réseau.

L'appel aux revendeurs ambulants est pratiqué quand l'accès au robinet pour les ménages est trop fastidieux, car trop éloigné. Mais il n'est pas possible dans toutes les zones éloignées du réseau. Ainsi, les versants abrupts ne permettent pas ce service. Les charretiers ne peuvent, sans risque de perdre leur cargaison, dévaler les pentes trop raides démunies d'aménagements. De plus, l'appel aux revendeurs ambulants est très onéreux puisque le prix du jerricane est pratiquement multiplié par 10 entre le robinet et la maison. Le jerricane d'eau est vendu à la source entre 10 et 20 Tsh., alors que les charretiers demandent couramment 100 Tsh. Ainsi certaines habitations très isolées, mais surtout fortement éloignées d'un point d'eau, ne sont pas visitées par les revendeurs ambulants. Le coût du jerricane étant fonction de la distance à parcourir pour le revendeur, il serait exorbitant pour les populations qui se tournent alors vers d'autres sources. Si l'achat aux revendeurs est un mode journalier d'approvisionnement en eau, le ménage a un revendeur attiré qui, chaque jour, livre le nombre de jerricanes

<sup>417</sup> Enquêtes personnelles auprès des vendeurs de Buguruni-Mnyamani juillet 1998.

<sup>418</sup> Enquêtes personnelles auprès des vendeurs de Buguruni-Mnyamani juillet 1998.



nécessaires au ménage. Dans ce cas, le prix de l'eau peut être négocié, voir divisé par deux, des systèmes de paiements hebdomadaires, plus rarement mensuels, peuvent également exister. Si l'appel aux revendeurs est exceptionnel, le citoyen attend le passage d'un charretier qui vend à la criée, ou il se déplace directement vers le charretier pour lui passer commande. Les charretiers une fois leurs livraisons terminées s'installent en effet dans des endroits stratégiques où la population peut les contacter, le long des routes principales ou sur les places à l'ombre des manguiers.

Les quartiers non équipés ou non desservis éloignés des robinets sont parfois alimentés par des camions-citernes. Il peut s'agir d'un service à domicile comme à Msasani Peninsular, ou d'un système de vente ambulante. Le camion s'installe dans un endroit précis du quartier et vend aux particuliers qui se déplacent pour acheter l'eau au seau. Ce type de vente induit l'existence de routes ou de pistes praticables par un camion, ce qui exclut certaines parties de la ville. Lors des longues coupures qui peuvent assécher plus de la moitié de l'agglomération, c'est alors l'ensemble des quartiers qui doivent faire appel aux revendeurs provenant des quartiers desservis.

Ainsi, les revendeurs sont également présents dans des quartiers connectés mais non ou mal alimentés comme Msasani Peninsular. Sur les 1 035 habitations de la péninsule, 554<sup>419</sup> (connectées ou non) font appel aux camions-citernes qui viennent livrer 9 m<sup>3</sup> en moyenne pour un montant d'environ 40 000 shillings tanzaniens. Il s'agit des habitations les plus éloignées de la canalisation principale qui ne sont pas desservies par l'eau du réseau réticulé. On dénombre aujourd'hui 16 sociétés de camions-citernes enregistrées dans la ville. Certaines possèdent plusieurs camions, mais le plus souvent il s'agit d'une activité complémentaire. Cette activité nécessite un capital de base important, même pour l'achat d'un camion d'occasion. L'achat d'un camion d'occasion, les réparations et les révisions coûtent près de 10 millions de shillings tanzaniens, soit environ 150 000US\$ en 1999. Cependant l'activité étant fortement rémunératrice, une année d'activité permet de rentabiliser l'investissement<sup>420</sup>. Les compagnies de camions-citernes ne sont pas encore très nombreuses à Dar Es-Salaam, et leur clientèle est relativement limitée car elles ne peuvent opérer que dans des quartiers équipés d'un réseau routier adéquat, ce qui élimine de fait les quartiers spontanés. Il faut de plus que la consommation d'eau soit relativement importante. Ces compagnies vendent donc prioritairement dans les quartiers légaux. Cependant certains camions-citernes acheminent également l'eau dans des quartiers plus modestes où les points d'eau sont très rares. L'eau est alors vendue au seau sur les places ou à l'abord des grandes routes. Le bénéfice y est moindre, l'eau étant vendu au seau, la citerne se vide doucement et les rotations avec les camions sont moins nombreuses. Les camions-citernes apportent un nouveau service aux populations de ces quartiers non équipés ou non desservis.

---

<sup>419</sup> SOGEA - DAWASA, (1998) Rapport d'enquête sur les branchements de la presqu'île de Msasani Peninsule, Dar Es-Salaam, Document interne, 14p.

<sup>420</sup> Cette estimation est établie pour les villes de Nairobi, Kampala et Nouakchott, on peut l'extrapoler au cas de Dar Es-Salaam car la demande y est très forte également. COLLIGNON B., VEZINA M. (2000), op.cit., p. 33.

**Tableau III.2: Les revendeurs à Dar Es-Salaam en 2000**

	Les charretiers	Les camions-citernes
Volume distribué (milliers l/jour)	4 800	200
Nombre d'opérateurs	> 800	16
% de consommateurs dans les 80 quartiers pauvres	80	0

Source : WSP-ESA (2000) *Water and Sanitation services to the Urban Poor. Small Service Providers Make a big difference in East Africa*. Banque Mondiale – Nairobi, p.8

La présence des camions-citernes dans la distribution de l'eau aux villas et aux bâtiments institutionnels révèle la pauvreté des infrastructures en place. Ces camions exercent en effet principalement auprès de la population solvable. Cette dernière, si le réseau de distribution de l'eau était efficace, serait en effet desservie par un branchement individuel. L'absence ou le mauvais fonctionnement du réseau favorise donc le développement de la revente par camions-citernes auprès des populations aisées. Les camions-citernes permettent l'acheminement d'une grande quantité d'eau, et offrent un service de livraison à domicile.

L'importance du secteur informel dans l'approvisionnement des citoyens de Dar Es-Salaam est proportionnelle à la défaillance du secteur public. 80 % de la population des quartiers populaires fait appel à ce secteur de la distribution. Les 20% restants ne pouvant financièrement se permettre ce service, s'approvisionnent à des sources gratuites comme les eaux souterraines ou les rivières. On peut donc avec Alain Morel à L'Huissier<sup>421</sup> comparer le système de revente de l'eau à un réseau composite, comportant une partie canalisée et une partie terminale constituée du réseau des itinéraires de portage de l'eau par charrette ou par camions-citernes.

Cependant il ne semble pas que le secteur informel de l'eau ait investi tous les segments de la « filière eau potable » comme à Port-au-Prince (Haïti) « où la dégradation progressive du service public métropolitain a suscité la création de producteurs d'eau privés, de transporteurs d'eau privés et enfin de revendeurs d'eau privés<sup>422</sup> ». L'eau vendue à Dar Es-Salaam provient du réseau de la ville. Seules les périphéries urbaines sont desservies par des revendeurs s'approvisionnant à des puits ou des forages, propriété de la DAWASA ou du ministère de l'Eau mais également de particuliers. Certains vendeurs possèdent de grandes installations complexes composées d'un puits profond, d'une pompe électrique et d'un réservoir.

<sup>421</sup> Alain MOREL à L'HUISSIER a développé cette notion de réseau composite dans sa thèse *Economie de la distribution d'eau aux populations urbaines à faible revenu dans les pays en développement*, thèse de doctorat en Sciences et Techniques de l'Environnement, Ecole nationale des ponts et chaussées (1990)

<sup>422</sup> COLLIGNON B. (1998) Le service public de l'eau pour les populations défavorisées. In *Villes en développement*, n°42 décembre 1998, Paris, ISTED, p.7.



Cette activité commerciale indispensable à une part importante de la population est pour l'instant entre les mains de particuliers, de privés qui exercent une activité purement commerciale.

L'achat de l'eau aux revendeurs, qu'il s'agisse des voisins ou des professionnels de la revente, présente un certain nombre d'avantages pour la population pauvre citadine majoritairement dépendante du secteur informel. Le paiement de l'eau est en effet fractionné puisque la population paye au seau. Il s'agit d'un service à domicile, ce qui libère les femmes et les enfants de la corvée d'eau et leur offre un gain de temps non négligeable. Le revendeur représente donc un « *système transitoire entre les branchements individuels et les modes traditionnels*<sup>423</sup> ». De plus comme l'a montré Alain Morel à L'Huissier dans sa thèse, quand le ou les « *réseaux canalisés fonctionnent de façon irrégulière (coupures, baisses de pression accidentelles ou chroniques en heure de pointe ou en période de sécheresse), le réseau composite (réseau canalisé agrémenté d'un réseau de portage de l'eau) permet sur une durée suffisamment longue d'assurer une meilleure disponibilité dans le temps et dans l'espace*<sup>424</sup> ».

### ***B. La récupération des eaux de surface et de l'eau de pluie***

Pour la population la plus exclue, socialement et spatialement, du réseau de distribution de l'eau à Dar Es-Salaam, l'unique solution est d'obtenir de l'eau gratuitement. Cette population s'alimente dans les eaux de surface, rivières et lacs de la ville. Du fait de la densité urbaine dans certains quartiers (près de 500 habitants/ha), de la pollution de plus en plus importante (déchets à même le sol, eaux usées non évacuées, pollution d'origine fécale du sous-sol), ces eaux sont pour la plupart de mauvaise qualité. Les nombreux cas de maladies hydriques témoignent de ce problème d'environnement, en particulier le choléra qui chaque année fait son lot de victimes. 20 %<sup>425</sup> de la population de Dar Es-Salaam se tournent vers cette source en eau, soit en mode principal d'approvisionnement, soit en mode complémentaire.

Dans les fonds de vallées, les ruisseaux se transforment en lavoir. Les femmes et les enfants s'y rejoignent pour y faire la lessive mais également discuter, jouer. L'eau de ces rivières est polluée. À d'autres endroits de la rivière, à l'intersection avec une route ou une piste, des panneaux « Car Wash » annoncent l'existence du service de lavage des voitures, un seau et une éponge complètent l'outillage des jeunes gens qui proposent ce service. Les pluies y drainent tous les déchets et en particulier les eaux usées des latrines situées sur les versants.

Lors de la saison des pluies, pour récupérer l'eau des précipitations, des récipients sont installés à l'extérieur des habitations. Il s'agit en général de grands fûts d'une contenance de 200 litres qui sont placés sous les toits. Pour optimiser la récupération de l'eau, des

---

<sup>423</sup> BLASSEL F. (1987) L'eau en ville pour qui ? In *Afrique Industrie*, n°369.

<sup>424</sup> DUPUY G. (1991) *L'urbanisme des réseaux. Théories et méthodes*. Paris, Armand Colin, coll. U Géographie, p.151.

<sup>425</sup> CEEST (1996), op. cit., p.25

aménagements comme les gouttières doivent être installés le long des toits. L'installation d'un *impluvium*, à l'échelle familiale, constitué d'un toit de tôle ondulée et d'une gouttière, permet en effet de récupérer 70 à 90 % de la pluie tombée<sup>426</sup>. La présence ou l'absence de ces installations dépend également des capacités financières des ménages, car même si l'équipement est rudimentaire, encore faut-il pouvoir l'acquérir.

Lors de mes enquêtes de terrain à Dar Es-Salaam, j'ai rarement pu observer ces types d'équipements à l'inverse de mes enquêtes menées à Abidjan<sup>427</sup> en 1994, où 90 % des enquêtés pratiquaient la récupération des eaux de pluie. Le fait que l'ensemble des branchements individuels soit équipé d'un compteur encourage la population à économiser l'eau du réseau et à mobiliser les autres sources, ce qui n'est pas encore le cas à Dar Es-Salaam. À Dar Es-Salaam, seules 55 % de la population récupèrent des eaux de pluie, principalement les populations les plus pauvres. Mais cette pratique n'est que rarement optimisée par des équipements spécifiques comme des citernes permettant un stockage plus important. Les ménages remplissent les quelques récipients qu'ils possèdent au sein de leur logement, alors qu'ils pourraient lors des grandes pluies effectuer des réserves plus importantes. Le stockage des eaux de pluies est une technique d'appoint qui présente cependant des inconvénients en termes de qualité de l'eau. L'eau est récupérée du toit une fois que les premières pluies ont nettoyé la tôle poussiéreuse, l'eau est ensuite stockée dans des fûts. Par la technique de remplissage et la durée de stockage, l'eau est souvent polluée. Des projets utilisant la technologie du ferrociment consistant à la construction de collecteurs sur les toits des maisons et également au niveau du sol sont depuis peu initiés à la périphérie de Dar Es-Salaam par le gouvernement canadien.

### ***C. Le stockage de l'eau***

L'ensemble des citoyens pratique le stockage de l'eau, quel que soit leur mode d'accès à l'eau. L'équipement utilisé pour stocker les réserves en eau varie selon les capacités financières du ménage. L'utilisation et la nécessité de cette réserve diffèrent selon les ménages. Pour les citoyens les plus pauvres, qui ne possèdent pas de robinet, le fût est rempli le matin ou le soir. Les femmes vont en effet faire leur corvée d'eau en une fois, accomplissant plusieurs voyages pour chercher l'eau nécessaire au ménage. L'eau est alors stockée dans un simple fût recouvert d'un couvercle pour éviter qu'elle ne soit souillée par les poussières et les animaux. Elle est alors utilisée avec parcimonie selon les besoins du ménage.

Les ménages connectés au réseau de distribution de l'eau présentent un équipement plus sophistiqué pour stocker les réserves d'eau. Il s'agit le plus souvent d'un réservoir en plastique placé à l'extérieur de la maison et raccordé à la tuyauterie. Ces réservoirs sont remplis quand le réseau de distribution fonctionne et quand la pression sur le réseau n'est pas

---

<sup>426</sup> DROUART E., VOUILLAMOZ J-M. (1999), op. cit., p.33.

<sup>427</sup> MESSER V. (1994) *La gestion de l'eau à l'échelle d'un quartier : l'exemple d'Abobo Sagbé, Abidjan*, Mémoire de maîtrise, Université Louis Pasteur Strasbourg, p. 60.

trop importante, c'est-à-dire le plus souvent durant la nuit, encore faut-il qu'il n'y ait pas de coupures d'électricité pour actionner la pompe électrique. Cette pratique de la réserve en eau est alors une stratégie compensatoire permettant de pallier les défaillances du réseau en particulier les coupures et les baisses de pressions. Cependant, cette stratégie présente des limites liées aux capacités de stockage du ménage.

Force est de constater que la présence ou l'absence de l'équipement individuel sur la parcelle de propriétaire ainsi que son niveau de service constitue un révélateur économique et social. L'équipement permet à son propriétaire ou au collectif gestionnaire de s'affirmer au sein de la ville. L'accès à l'équipement n'est pas un fait commun à Dar Es-Salaam où les modes d'accès à l'eau sont multiples en fonction des besoins et des ressources des habitants. De plus, les choix des modes d'accès à l'eau ne sont pas définitifs, ils évoluent en fonction de la disponibilité de l'eau dans le réseau de distribution, des capacités financières ou techniques de la population. Ce choix évolue dans le temps encore en fonction des acteurs en présence, mais également des contraintes.

Le mode d'accès à l'eau du ménage ne correspond pas forcément à l'optimum recherché par le ménage. En effet, bien qu'il désire par exemple un branchement individuel, il va chercher l'eau chez son voisin, ou puiser l'eau au puits car il n'est pas en mesure d'obtenir cet équipement. De plus, l'idéologie qui anime les acteurs de l'équipement détermine le type d'équipement : les collectifs d'habitants préfèrent le branchement individuel, les comités de quartiers les équipements communautaires, les échelles d'interventions ne sont pas les mêmes. Les retombées pour le plus grand nombre sont souvent des arguments avancés par les collectifs et bailleurs bien « pensants » en faveur du forage communautaire. Mais le branchement individuel comme nous l'avons déjà décrit est rarement utilisé à l'usage exclusif des propriétaires. Cependant, il bénéficie en premier lieu au propriétaire de la connexion qui va pratiquer la revente de l'eau à ses locataires, et au-delà à ses proches voisins. Le branchement au réseau, c'est – sur un équipement collectif urbain – un branchement individuel qui favorise le propriétaire et lui permet, via le commerce de l'eau, de valoriser financièrement son statut. L'accès à l'équipement permet donc à la population de s'autonomiser pour son accès à l'eau et parallèlement à se renforcer, laissant les habitants sans équipement dans une situation de dépendance précaire vis-à-vis des revendeurs et vis-à-vis des points de vente.

Individualisation, automatisation et intégration sont par conséquent des processus usités par la population, permettant au groupe ou à l'individu de se positionner dans la société par rapport aux autres individus, les dépendants, et par rapport aux autres acteurs de la gestion urbaine.

Cette diversité des modes d'approvisionnement en eau renvoie également à des modes de gestion qui ont une inscription spatiale. Certains quartiers sont desservis par le réseau de distribution, d'autres ont opté pour le forage communautaire, d'autres encore sont dépendants des multiples points d'eau de surface ou des revendeurs dans les quartiers périphériques ou informels de la ville. Quelles sont les inscriptions spatiales de ces inégalités de mode d'approvisionnement à Dar Es-Salaam, c'est le sujet du chapitre suivant.

*Photo III.8. Les femmes et les enfants se retrouvent à la rivière pour la lessive*



*Photo III.9. L'eau est conservée dans un simple fût*



## Chapitre 2

### Une gestion kaléidoscopique

La diversité des modes d'approvisionnement renvoie aux pratiques gestionnaires : de la société de distribution qui ne dessert de manière satisfaisante qu'une petite partie de la ville, mais également de la population qui s'organise à l'échelle du voisinage et qui dans certains quartiers arrive à initier un projet communautaire.

Comprendre les divers modes de gestion et d'organisation autour des équipements urbains nécessite une approche à différents niveaux d'analyse<sup>428</sup> pour appréhender toute la complexité de la ville de Dar Es-Salaam. Ainsi une première analyse à l'échelle de la ville s'impose distinguant les quartiers desservis de la ville, des quartiers alimentés en eau par des forages et des quartiers sans équipements. La présence de modes de gestion révèle les priorités gestionnaires des divers acteurs et leurs priorités : société de distribution, ministère et ONG. L'objectif de cette description à l'échelle de la ville est d'établir les grandes tendances dans les modes d'approvisionnement selon les quartiers.

Mais au sein même des quartiers, il apparaît des stratégies et des différences importantes répondant à des logiques locales voire individuelles. Ainsi l'analyse d'un quartier permet de montrer les inégalités des modes d'approvisionnement entre les divers ménages pourtant spatialement proches.

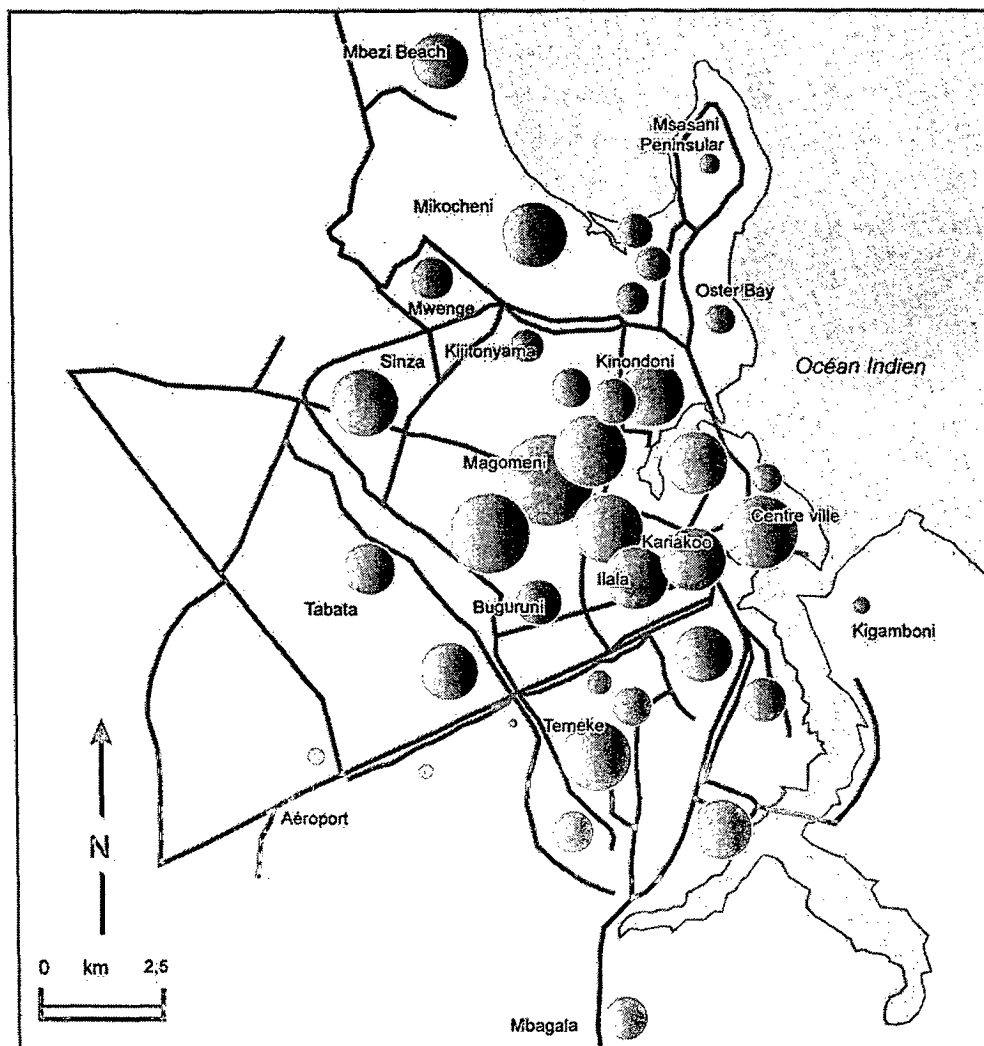
Il apparaît des inégalités au sein de la ville, entre la ville qui bénéficie de l'équipement et de la desserte et la ville qui est exclue de réseau de distribution. Quelles sont les inscriptions spatiales de ces inégalités ? Quelles sont les modes de gestion sur ces espaces de desserte ? comment qualifier une telle ville marquée par les inégalités ? Enfin quels sont les facteurs explicatifs de l'équipement et de la desserte en eau d'un espace.

---

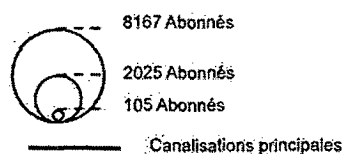
<sup>428</sup> Voir LACOSTE Y. (1980) Les différents niveaux d'analyse du raisonnement géographique et stratégique. In *Hérodote* n°18, pp 3-15.

Figure III.4

## DAR ES SALAAM Les abonnés au réseau de distribution de l'eau en 1998



Nombre d'abonnés par zone



Sources  
Fond : Dar-es-Salaam water distribution system  
Données : Dawasa Branch ( enquêtes réalisées par  
Valérie Messer en juillet 1998).

Carte réalisée par Valérie Messer



## **I. Les pleins et les trous à l'échelle de la ville**

L'intervention des gestionnaires de l'approvisionnement en eau de la population est fortement spatialisée. Le réseau urbain dessert une petite partie de la ville de Dar Es-Salaam. Certains quartiers sont desservis par un projet de forage communautaire. À l'échelle de la ville apparaissent alors des espaces de gestion ; des isolats de spécificité se créent et certains espaces ne bénéficient d'aucune gestion, rejetés du jeu urbain.

### **A. La ville des branchés**

La distribution de l'eau est assurée par la DAWASA, qui équipe la population de branchements individuels. La géographie des canalisations détermine les zones d'intervention de cette société. On peut ainsi distinguer la ville équipée de la ville non équipée. Cependant à Dar Es-Salaam, il faut de plus différencier la ville desservie et la ville équipée non desservie. En effet, face à l'arrêt des grands investissements dans le secteur de la production de l'eau, depuis plus de 20 ans, pourtant nécessaires pour augmenter la quantité d'eau disponible en ville, la quantité d'eau insufflée dans le système est devenue insuffisante pour répondre à la demande de l'ensemble des abonnés. La desserte est de ce fait rationnée, et certains quartiers ne sont plus desservis depuis des années.

#### **1. La ville équipée**

La cartographie des abonnés au réseau permet de visualiser les quartiers de Dar Es-Salaam bénéficiaires de l'équipement de base en matière de distribution d'eau à savoir le robinet. Cette cartographie est effectuée à partir des données fournies par les cinq branches locales de la DAWASA à Dar Es-Salaam. Ces données sont présentées sous formes de listes, distinguant le nom du quartier, le numéro de la zone et le nombre d'abonnés. Cependant, ces listes ne furent pas accompagnées d'un fond de carte permettant de spatialiser les zones. Les données ont alors été regroupées par quartiers.

Il aurait été plus pertinent de rapporter le nombre d'abonnés à la population pour obtenir ainsi un taux d'équipement en branchements individuels, par arrondissement par exemple. En effet, cette cartographie de données brutes ne rend pas compte des différentiels entre les quartiers en terme de taux d'équipement. Ainsi, il semble que Magomeni est mieux équipé en robinets que le quartier d'Oster Bay par exemple, en réalité la population d'Oster Bay est majoritairement connectée ce qui n'est pas le cas de Magomeni, qui est un quartier fortement densifié. Les découpages territoriaux étant dissemblables entre la société de distribution et le recensement, le rapport entre les abonnés au service de distribution de l'eau et la population ne peut pas être réalisé. De plus, le dernier recensement de la population date de 1988, la connaissance du nombre d'habitants une décennie plus tard est donc bien aléatoire, comme en témoigne

l'organisation des dernières élections<sup>429</sup>. Par conséquent, face à l'absence de données fiables et comparables, rapporter le nombre d'abonnés à la population ou au nombre de ménages par quartier ou par arrondissement ne fut pas réalisable. On se contentera alors des listes fournies par les différents responsables des zones de la DAWASA, et ce malgré l'approximation de ces données. En cartographiant ainsi les abonnés, une première image de la ville se fait. Le centre ville, les quartiers populaires de la première génération (Magomeni, Ilala, Kariakoo et Kinondoni) regroupent plus de la moitié des abonnés. De fortes concentrations apparaissent également dans les quartiers planifiés des années 1970 : Sinza, Mikocheni ou encore Ubongo. Le faible nombre d'abonnés à Msasani Peninsular et Oster Bay est à mettre en corrélation avec les caractéristiques de densité du bâti de ces quartiers : un habitat lâche constitué de grandes villas (Figure III.4.).

Le sud de la ville, le quartier de Kigamboni, et l'extrémité occidentale sont pour leur part peu équipés. Le réseau est soit absent, soit sous-dimensionné, ne permettant pas aux populations d'obtenir des branchements individuels. On retrouve l'opposition nord-sud de l'agglomération daroise, opposition entre quartiers riches et quartiers pauvres. C'est bien au nord que se développent le long de la côte océane les nouveaux quartiers aisés de la ville, que se sont développés les quartiers bénéficiant des programmes de réhabilitation et d'équipement financés de la Banque mondiale dans les années 1970. C'est également le nord de l'agglomération qui bénéficie d'une distribution de l'eau à partir du système le plus performant et le plus récent du réseau urbain. Cette partie de la ville est en effet desservie par les canalisations provenant du réseau de la Lower Ruvu, présentant les capacités de production les plus importantes<sup>430</sup>.

La carte de la répartition des abonnés dans la ville renvoie aussi à une distribution centre - périphérie, où le centre ville urbain et la première couronne urbaine sont fortement équipés en branchements. Cependant, ce qui compte ce n'est pas tant la répartition des branchements que la carte de la disponibilité en eau.

## **2. La ville desservie**

Le réseau de distribution de la ville de Dar Es-Salaam, dont la capacité de production a été augmentée à la fin de la décennie 1970, ne peut plus aujourd'hui subvenir aux besoins de la population. Les capacités de production sont de 270 millions de litres par jour pour une population estimée à 3 millions. Cette capacité théorique est à revoir à la baisse du fait de la vétusté du réseau et des nombreuses fuites qui réduisent considérablement la quantité d'eau réellement disponible pour la population ; seuls 135 millions de litres desservent quotidiennement l'agglomération daroise. Les normes recommandées par les organisations

---

<sup>429</sup> Voir partie I, chapitre 1

<sup>430</sup> Voir Partie I, chapitre 1

internationales sont de 30 à 60 litres<sup>431</sup> par jour et par habitant. En se basant sur une moyenne de 45 litres par jour et par habitant, le réseau pourrait fournir une telle quantité à 3 millions de personnes, soit la population de l'agglomération, mais sans prendre en compte les besoins industriels et commerciaux de la ville, et ceci dans le meilleur des cas. Pour pallier cette insuffisance du réseau, les autorités ont instauré un système de rationnement de la distribution de l'eau dans la ville<sup>432</sup>. De fait, le réseau de distribution de l'eau crée de la différenciation, voire de la ségrégation au sein de la ville. Certains quartiers sont desservis quotidiennement tandis que d'autres ne bénéficient que d'un ou deux jours de desserte par semaine. À l'extrême, certaines zones équipées ne sont plus desservies soit à la suite de la dégradation du réseau en place, soit du fait de l'insuffisance de pression dans le réseau, souvent du fait du cumul des deux phénomènes.

Les quartiers possédant une desserte en eau satisfaisante, c'est-à-dire journalière, sont relativement restreints. On dénombre une partie du centre ville, avec *State House*, et le quartier d'Upanga. Le nord de l'agglomération, alimenté par le plus récent des systèmes de la ville à l'aval de la rivière, est également bien desservi : Mikocheni, Kawe, Ubongo. Le reste de la ville n'est pas desservi de manière adéquate, c'est-à-dire de manière régulière. Les quartiers situés sur les petites collines pâtissent tout particulièrement du manque de pression : Msasani Peninsular, Makongo Juu, Ubongo Kibango, ainsi que l'intérieur des quartiers éloignés du réseau : Tandale, Kigogo ou Barafu Mburahati. Les quartiers spontanés sont également mal desservis par le réseau, Manzese ou Vingunguti par exemple. Le sud de l'agglomération est particulièrement pénalisé, est ceci touche tant les citoyens que les industriels de la zone de Puggu ou du port industriel. On retrouve ici l'opposition entre le Sud et le Nord de l'agglomération. Les zones les mieux intégrées au réseau se situent le long des artères principales et ce qui explique en partie la croissance en doigts de gant de la ville.

Nonobstant des considérations techniques, la société de distribution lors de la mise en place de la politique de rationnement de l'agglomération a délibérément privilégié certains quartiers. N'oublions pas en effet que les quartiers de la périphérie nord découlent des programmes *Sites and Services* : Mikocheni, Kijitonyama, Sinza. Ils sont en partie occupés par l'administration et des fonctionnaires. Les quartiers plus anciens de la première extension comme Kinondoni ou Temeke sont peu intégrés au réseau de distribution de l'eau, ils subissent les rationnements et les longues coupures.

Mais on ne peut simplifier ainsi le niveau de services dans la métropole tanzanienne. En effet comment expliquer que des quartiers regroupant des populations aisées sont également touchés par la défaillance du réseau ? Que les nouvelles extensions urbaines, comme Mbezi Beach au nord de l'agglomération, ou celles qui sont situées dans le sud-ouest de la ville se font sans la présence d'un service de qualité ? Que des quartiers résidentiels de haut standing comme *Msasani Peninsular*, quartier de prédilection des expatriés, éprouvent

---

<sup>431</sup> DROUART E., VOUILLAMOZ J-M. (1999) *Alimentation en eau des populations menacées*. Action Contre la Faim. Paris, Hermann éditeurs des sciences et des arts, p.12.

<sup>432</sup> Voir partie I, chapitre 1.

quotidiennement une desserte très déficiente voire inexistante. Les habitations les plus éloignées de la canalisation principale n'y sont plus desservies depuis des années. Un système parallèle de distribution de l'eau par des camions-citernes s'y est alors développé suppléant au réseau de distribution de l'eau.

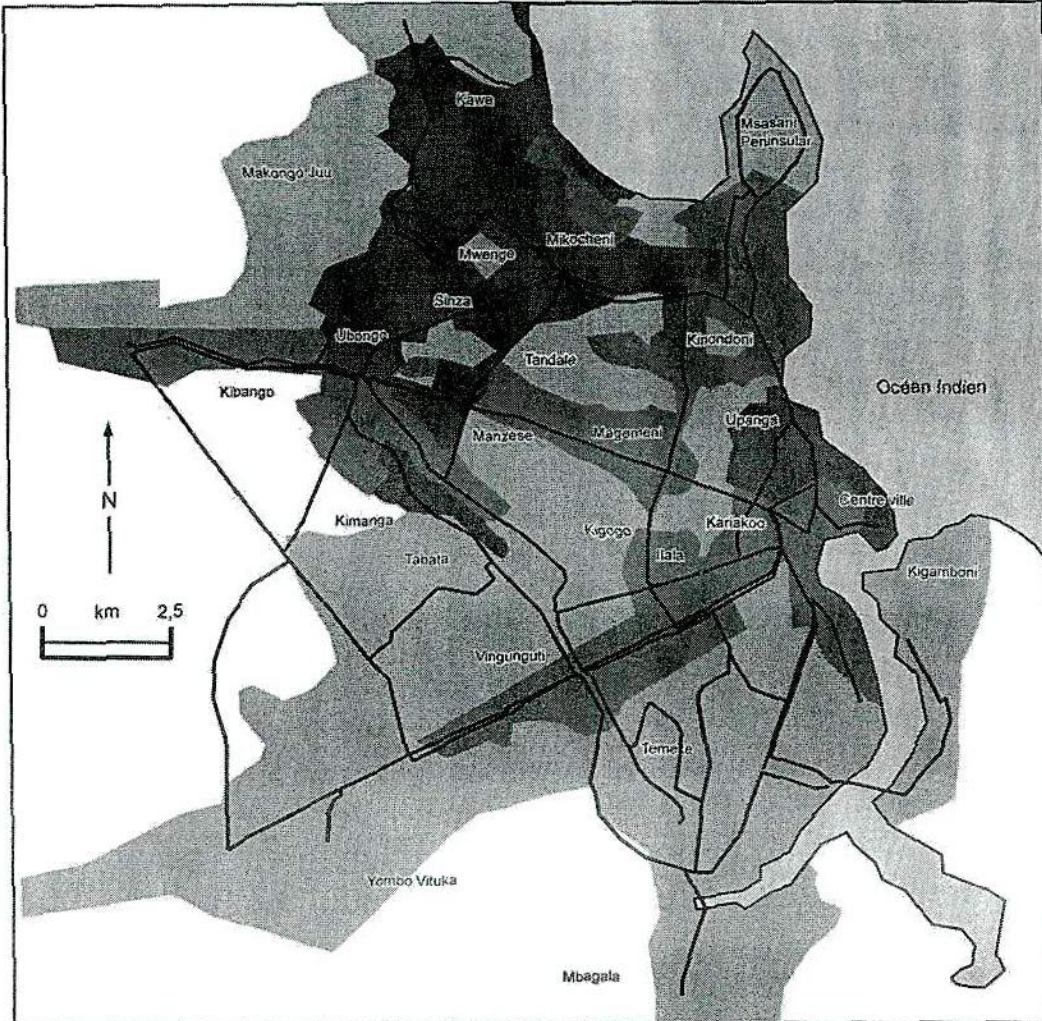
Pour traduire la complexité de la ville africaine, il faut dépasser cette description réductrice de la ville duale qui distingue la ville desservie de la ville non desservie par le réseau de distribution urbain. D'autres modes de gestion des services urbains et des espaces apparaissent et s'ajoutant à cette dichotomie urbaine, transcrivent l'hétérogénéité de la population daroise. Ainsi, bien que certains auteurs se focalisent sur cette dualité et « *font de la globalisation le paradigme explicatif d'un processus majeur de dualisation de la structure sociale et spatiale des grandes villes, renouvelant une vision binaire entre riches et pauvres, bénéficiaires et victimes de l'explosion du tertiaire financier et des services avancés aux entreprises* », d'autres, sans nier l'importance économique de la globalisation, « *soulignent que les structures économiques des grandes villes restent plus diversifiées, ne peuvent être caractérisées d'abord par la dualisation mais surtout par la croissance des catégories supérieures et moyennes et la décroissance des catégories populaires considérées dans leur ensemble (...). Ils confirment enfin que le mélange des catégories reste le cas majoritaire même si certaines tendances partielles au renforcement de la bipolarisation spatiale peuvent être relevées et si les écarts entre les extrêmes, c'est-à-dire entre les structures sociales des quartiers les plus riches et les plus pauvres, tendent à s'accroître tant dans la grande métropole que sur l'ensemble du territoire*<sup>433</sup> ». C'est cette hétérogénéité au-delà de la dualité de la ville africaine que l'on va tenter maintenant de décrire et de définir. La ville du branchement individuel est une minorité à Dar Es-Salaam avec moins de 30 % des ménages raccordés au réseau. Des quartiers se distinguent en effet par des choix de modes d'approvisionnement et de gestion particuliers autour des forages communautaires.

---

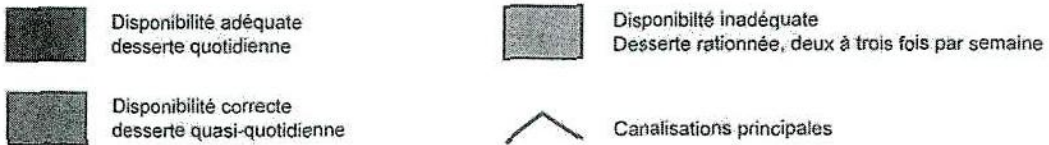
<sup>433</sup> PRETECEILLE E. (1998) De la ville divisée à la ville éclatée : questions et catégories de la recherche. In MAY N., VELTZ P., LANDRIEU J., SPECTOR T. *La ville éclatée*. Paris, Edition de l'Aube, p.40-41.

Figure III.5

## DAR ES SALAAM Une desserte inégale



Fréquence de la desserte en eau par le réseau de distribution urbain.



Source : Sustainable Dar es-Salaam Programme 1998.  
Valérie Messer, 2002.



## ***B. Les isolats gérés par les ONG à l'échelle locale***

Parallèlement au réseau réticulaire de distribution de l'eau dans la ville, de nombreuses sources ponctuelles ont été développées. Les anciens forages ont été réhabilités, d'autres ont été créés. Ce vaste programme coordonné depuis la fin des années 1990 par le ministère de l'Eau a fait appel tant aux acteurs de la gestion urbaine à Dar Es-Salaam qu'aux acteurs internationaux.

Aujourd'hui on compte plus de 200 puits dans la ville. Une partie d'entre eux fut réhabilitée, il s'agissait d'anciens puits forés par le ministère de l'Eau qui n'étaient plus en activité soit par manque de maintenance soit par abandon de la population qui s'était tournée vers d'autres modes d'accès à l'eau. Cependant, la majorité de ces 200 puits ont été nouvellement forés. Certains, du fait de la pollution ou de la trop grande salinité sont déjà fermés. Après la phase de construction de ces puits, dans une situation d'urgence, la question de la gestion de ces points d'eau s'est posée. En 1999, la *Task Force*, cellule de crise sous la responsabilité du ministère en charge de l'eau en partenariat avec la DAWASA et la municipalité, a dénombré 55 forages existants pouvant être cédés en gestion à un comité de quartier<sup>434</sup>. Ainsi, bien que construits par des acteurs institutionnels à l'aide de financement des bailleurs internationaux, ces puits ne seront pas gérés par les autorités centrales ou locales mais par des collectifs d'habitants. Les autorités tanzaniennes cèdent la gestion de ces points d'eau collectifs concédant par cette décision leur échec passé. En effet, la municipalité ainsi que le ministère de l'Eau n'ont pas réussi à maintenir en état les robinets publics et les puits, respectivement. Cette délégation de la gestion des forages est également une preuve du désengagement des autorités, aussi bien centrales que locales, dans le domaine des services urbains.

Ces forages bénéficiant d'une gestion collective sont situés dans des zones isolées, éloignées du réseau et qui ne peuvent, par conséquent, pas être connectées au réseau de distribution de l'eau de la ville. Il s'agit des périphéries urbaines mais également de zones intra-urbaines, non planifiées qui ne bénéficient pas de la desserte en eau par le réseau réticulaire. Cependant ce critère d'isolement n'est pas suffisant. Pour que ces forages soient laissés en gestion à la population, il faut qu'émane de la part de cette dernière une réelle demande. Les critères proposés par Simon Bibby, consultant à la DFID (*Department For International Development*), agence bilatérale de développement britannique partenaire du projet, sont les suivants :

- *La communauté a formé un comité représentatif et démocratiquement élu.*
- *La communauté a ouvert un fonds destiné au projet eau - le Mfuko wa maji - et à collecter des contributions de la part de plus de la moitié des futurs bénéficiaires de l'équipement.*

---

<sup>434</sup> Task Force (1999) *Completion works Task Force at 28 th February*, document interne. Dar Es-Salaam Ministry of Water-DAWASA, 3p.



- La communauté a ouvert un compte en banque et y a déposé 10 % de la valeur totale de l'équipement.
- La communauté a rédigé une lettre demandant la gestion et/ou la propriété de l'équipement<sup>435</sup>.

Dans les faits, les comités ne répondent pas à l'ensemble de ces critères. Si l'existence du compte en banque ou l'organisation d'un bureau est généralisée, les élections démocratiques et les contributions au financement<sup>436</sup> de l'équipement sont peu pratiquées.

Lors des enquêtes effectuées à Dar Es-Salaam entre 1998 et 2000, seuls douze forages faisaient déjà l'objet d'une gestion organisée, comme à Kijitonyama ou à Barafu. La prise en gestion de ces forages est le fait d'une coopération entre des organisations non gouvernementales et les groupements de quartiers. Cet appui des ONG se traduit par exemple par l'organisation d'élections de représentants du quartier, l'aide à la création du bureau du comité et des diverses commissions. Il peut également s'agir du financement de l'équipement ou de sa réhabilitation.

Ces interventions en matière de distribution de l'eau se font à des échelles différentes selon les organismes. Les Nations unies, dans le cadre du programme CIP (*Community Infrastructure Programme*), ont choisi l'arrondissement. Elles ont ainsi repris les découpages administratifs préexistants. L'arrondissement correspond à la plus petite unité ayant un représentant élu au suffrage universel au sein du conseil municipal. Pour les ONG internationales comme *Water Aid* ou *Concern*, l'échelle d'intervention est le *Mtaa*, subdivision de l'arrondissement, qui leur paraît être une échelle d'intervention plus homogène et plus simple à gérer que l'arrondissement. Par le choix de l'échelle d'intervention, les bailleurs de fonds délimitent des zones d'actions que l'on pourrait qualifier de zones d'assistanat. Ainsi, en 2000, on décomptait 2 arrondissements et 8 *Mtaa* ayant finalisé un projet d'alimentation en eau par les forages communautaires.

L'ensemble de ces quartiers desservis par un forage communautaire présente quelques similitudes. Premièrement, ces quartiers ne sont pas desservis de manière adéquate par le réseau de distribution de l'eau. Kijitonyama fait cependant exception de ce point de vue. Une partie de l'arrondissement est en effet équipée et est desservie par le réseau urbain. Ensuite, ces quartiers se situent dans un rayon de 6 à 10 kilomètres autour du centre ville, à l'exception du quartier de Kigamboni dont la proximité spatiale est pénalisée par l'existence d'une barrière naturelle, l'entrée du port. Enfin, ces quartiers sont des quartiers à développement récent, encore peu densifiés, l'exploitation de la nappe phréatique n'est donc pas entravée par des risques de pollution.

---

<sup>435</sup> BIBBY S. (1998) *The case for community Management of selected Boreholes and Tube-Wells developed during the water supply emergency in Dar Es-Salaam*, Task n°76. London, WELL-DFID, p.19.

<sup>436</sup> Concernant la difficulté des comités à collecter des fonds, voir Partie II, chapitre 3.



La présence d'équipements collectifs pour l'approvisionnement de la population d'une zone déterminée n'est pas un fait nouveau à Dar Es-Salaam. Les anciennes bornes-fontaines municipales et les puits du ministère existaient déjà au sein des quartiers. L'originalité de ces équipements tient plus à l'organisation sociale qu'ils suscitent. La population est impliquée dans la gestion du programme ; elle participe parfois financièrement par des contributions, plus souvent humainement en coopérant par exemple aux travaux d'installations des canalisations. De plus, l'équipement fait l'objet d'une gestion particulière ; des comités « eau » sont formés, un compte en banque destiné à déposer les bénéfices de la vente et à fournir une réserve financière pour les frais de maintenance est ouvert, parfois des salariés sont engagés par la population pour la vente ou la surveillance des installations.

Ces comités eau sont enregistrés en tant qu'ONG locales, ils ont donc une existence officielle et sont reconnus par les autorités. Ils jouissent d'une grande liberté puisqu'il leur appartient d'établir le prix de vente du seau, les horaires d'ouvertures des robinets, l'embauche des vendeurs et des gardiens. Les quartiers sont donc autonomes du point de vue de la ressource en eau par rapport au système réticulé urbain, mais ils présentent de plus une structure propre de gestion du service. Les quartiers qui font le choix, volontaire ou subi comme nous l'avons montré dans le chapitre précédent, de l'autonomisation en matière d'approvisionnement en eau, se différencient donc par des modes de gestion propres. Ils font séparation avec le reste de la ville tant par la source en eau que par les modes de gestion. Ils ne sont plus sous la coupe de l'administration municipale. Comme nous l'avons démontré précédemment, les quartiers organisés, ayant une structure représentative, ne sont plus, ou du moins sont beaucoup moins encadrés par les officiels de la municipalité au niveau de l'arrondissement ou du *Mtaa*. Le comité de quartier supplante le gouvernement local dans la gestion des équipements et des services, même si ce dernier est intégré au programme d'équipement en tant que partenaire du projet. Preuve en est que dans les quartiers ayant un fort comité de développement, je n'ai pas eu à montrer mon autorisation de recherche au président ou au secrétaire des *Mtaa*.

Par conséquent, les quartiers bénéficiant d'une desserte en eau par l'intermédiaire d'un forage communautaire montrent une forte disparité. Cette disparité est tout d'abord d'ordre technique. Les forages n'ont en effet pas la même capacité de production et les réservoirs n'ont pas la même taille d'un projet à un autre. Les équipements associés au forage sont également différents. Dans certains cas, un mini-réseau de distribution au sein du quartier est développé, dans d'autres les robinets sont uniquement installés à proximité du forage.

De plus, chaque organisation possède ses particularismes liés aux acteurs internationaux financeurs du programme. Ainsi, le prix de revente de l'eau aux forages ou aux robinets publics est voté par les comités de quartiers ; il n'y a pas homogénéisation pour l'ensemble des projets au sein de la ville. L'élection des membres du bureau du comité est également tributaire des choix des CBO et des organisations internationales. Les responsables sont soit élus par les membres soit désignés lors de réunions publiques. Pour être membre d'un comité de quartier, les critères diffèrent également : pour certains il faut s'acquitter d'une cotisation,



pour d'autres tout résidant du quartier est membre de droit. Enfin, l'équipement lui-même n'a pas le même statut selon les programmes. À Kijitonyama et Tabata, le forage reste la propriété du gouvernement tanzanien qui confie à un collectif le service de distribution : on est dans la délégation informelle<sup>437</sup>. Dans le cas de Barafu, le forage appartient au collectif, l'ONG *Concern* financeur de l'équipement a cédé l'équipement au comité du quartier. Les sept forages gérés par les comités de quartier soutenus par l'ONG *Water Aid* font l'objet d'une concession officielle demandée par *Water Aid*, avec l'objectif de fournir une plus grande autonomie de gestion au comité de quartier<sup>438</sup>.

En opposition, à Ouagadougou les forages construits en 1984 comme solution d'urgence à la sécheresse ont été accompagnés d'une décentralisation de la gestion. En effet, « *la gestion de ces postes d'eau autonomes (PEA) a été uniformément confiée aux CR et présente ainsi des caractéristiques relativement homogènes*<sup>439</sup> ». Les CR, les comités révolutionnaires, sont des organes de mobilisation populaire du gouvernement burkinabé. À Dar Es-Salaam, par contre, la construction des forages par le ministère en 1997 ne s'est pas accompagnée d'une réflexion sur les modes de gestion dans les quartiers. Le programme distingue trois types de forages en fonction des acteurs qui en sont responsables : les forages connectés au réseau de distribution et donc gérés par la DAWASA, les forages à l'usage spécifique de certaines institutions comme des dispensaires, écoles ou bureaux administratifs du gouvernement et enfin les forages faisant l'objet d'une gestion communautaire dans les quartiers non desservis. Le cadre de la gestion par les comités de quartier n'étant pas défini, chaque comité est libre de gérer comme il l'entend son équipement. Le ministère s'est limité à la construction, en urgence, des équipements. C'est pourquoi ces forages communautaires présentent une forte hétérogénéité dans leur mode de gestion.

On observe donc à Dar Es-Salaam, dans le cas de la distribution et de la gestion de l'eau, des isolats financés par des bailleurs de fonds et gérés en partenariat avec les comités de quartiers. On rejoint alors la situation de Lusaka en Zambie décrite par Sylvie Jaglin<sup>440</sup> où les bailleurs étrangers tentent d'équiper les périphéries en pompes manuelles. Il semble donc qu'à Dar Es-Salaam comme dans les villes d'Afrique australe : « *la desserte des pauvres solvables tend ainsi à s'autonomiser en fonction de trois principes : une spécification territoriale des enclaves de desserte, une autonomisation / diversification des filières de desserte, une mobilisation / participation des usagers*<sup>441</sup> ».

<sup>437</sup> JAGLIN S. (1998a) Services urbains et cohésion sociales en Afrique australe (Afrique du Sud, Namibie, Zambie) : une laborieuse ingénierie. In *Flux* n°31/32, p.73.

<sup>438</sup> Entretien avec T. Ndezi, responsable du programme *Water Aid* à Dar Es-Salaam, le 24 février 1999.

<sup>439</sup> JAGLIN S. (1991), op. cit., p.694.

<sup>440</sup> JAGLIN S. PIERMAY J.L. (1996) Lusaka, de la ségrégation à l'archipelisation ? In DALOZ J.P., CHILESHE J. (éds.) *La Zambie contemporaine*. Paris, IFRA-Karthala, coll. Hommes et Société, pp. 217-238.

<sup>441</sup> JAGLIN S. (1998b) *Ségrégation, fragmentation et discontinuités gestionnaires (Johannesburg, Lusaka, Windhoek)*. Colloque de Tours 4-6 juin 1998, p.16.



La délégation de la gestion d'un forage communautaire à un collectif d'habitants répond à des critères stricts qui de fait excluent une partie de la population qui n'a ni accès au réseau de distribution ni aux forages.

### ***C. Les espaces oubliés***

Les ONG et bailleurs internationaux sélectionnent leurs zones d'intervention et oublient une part importante de la population qui n'est pas en mesure de s'organiser. Il s'agit de la population que je qualifie de muette car elle n'a pas les possibilités de se faire entendre par la société de distribution d'une part et par les acteurs étrangers d'autre part. Il s'agit en effet des plus démunis qui luttent au quotidien pour leur survie. Ils n'ont pas les capacités financières, gestionnaires et organisationnelles, leur permettant de bénéficier d'un équipement. Comme le soulignent Eric Drouart et Jean-Michel Vouillamoz dans leur ouvrage consacré à la mise en place de programme eau et assainissement auprès des populations vulnérables : « *la pauvreté n'est pas un facteur de motivation, car toute l'énergie est mobilisée pour assurer le quotidien*<sup>442</sup> ». Cette population fait alors appel aux revendeurs, ou cherche l'eau gratuitement dans les rivières et eaux stagnantes de la ville. Elle se met de la sorte en danger, danger de mort lié à la qualité douteuse de l'eau consommée.

Ainsi se créent des zones d'exclusion en dehors du réseau urbain et des interventions des bailleurs de fonds. Ces espaces sont exclus des diverses interventions d'équipement. Les zones non desservies par le réseau de distribution correspondent aux zones périphériques trop éloignées du réseau de distribution, qui demandent des investissements importants de la part de la société de distribution de l'eau et où la clientèle potentielle n'est pas très nombreuse ou est peu solvable. De plus, cette population n'a pas la possibilité de solliciter les acteurs comme les bailleurs de fonds ou la municipalité pour faire entendre leur demande car elle ne côtoie pas les bons réseaux. Les résidents de ces espaces sont pauvres, et ils ne sont pas intégrés au sein d'un réseau social leur permettant un équipement. « *La vraie pauvreté est l'exclusion des groupes d'appartenance(...). Les groupes vulnérables sont les exclus des réseaux d'appartenance communautaire, des mécanismes redistributifs qui n'ont pas la demande solvable suffisante pour accéder au marché*<sup>443</sup> ».

Ces espaces de non-gestion peuvent être identifiés comme des « *lignes de faiblesse du contrôle des territoires par le pouvoir*<sup>444</sup> ». Cette absence de l'Etat dans ces zones d'oubli est le fruit de l'histoire de ces villes où la croissance démographique et la croissance spatiale dépassèrent les capacités de réponses des autorités. Ces espaces sont oubliés du réseau de distribution par incapacité de la société à y étendre ses infrastructures, mais également par rejet ou plus exactement par désintérêt économique. Ils sont exclus de plus des interventions

---

<sup>442</sup> DROUART E., VOUILLAMOZ J.-M. (1999) op.cit., p.5.

<sup>443</sup> HUGON P. (1993) La crise des systèmes urbains et l'ajustement structurel. In *Afrique Contemporaine* Numéro Spécial 4<sup>e</sup> trimestre 1993, p. 246.

<sup>444</sup> GAY J.C. (1995) *Les discontinuités spatiales*, Paris, Economica, coll. Géopoche, p.21.

des bailleurs et ONG internationales, ne répondant pas aux critères de sélection de ces dernières, ou n'ayant pas été pressentis, c'est-à-dire recommandés auprès de ces bailleurs par des intermédiaires. Il s'agit par conséquent d'espaces ségrégués, car rejetés de manière voulue et délibérée par les divers acteurs. Certains quartiers équipés ne sont plus desservis actuellement et comme l'indique Roger Brunet, ces « *portions de territoire aimeraient être mieux dans le jeu dont elles sont sorties sans l'avoir voulu*<sup>445</sup> ». Pour les autres zones « d'oubli », le défi pour la population est tout simplement d'intégrer la ville. Ces poches de non-gestion sont donc rejetées des réseaux urbains et par conséquent de l'accès à la ville. L'absence de gestion dans ces espaces induit un enclavement fort de la population.

On observe donc deux systèmes de distribution de l'eau à Dar Es-Salaam. Le premier, le réseau de distribution, dessert une petite partie de la ville de manière adéquate. Le second, composé des forages, est morcelé et il dessert des segments de ville. Ces deux systèmes de distribution laissent de côté une part importante de l'espace urbain et de la population qui y réside.

Mais cette approche à l'échelle de la ville visant à différencier les quartiers n'est pas satisfaisante pour une ville où l'hétérogénéité au sein même des quartiers est forte. Cette opposition très tranchée et très forte est à relativiser. Bernard Calas définit Dar Es-Salaam comme « une ville de diversité » marquée par « la douceur des gradients » en opposition « aux villes de contrastes » telles que Nairobi, Mombassa ou Arusha<sup>446</sup>.

*« L'intensité relative des logiques de spécialisation et surtout de ségrégation distingue des villes où la ségrégation, aménagée à l'échelle de la zone s'effectue grâce à des lignes de partage tirées au cordeau et des villes où la ségrégation joue au niveau de la parcelle, voire du bâtiment, et dont les principes de ségrégation sont donc plus sociaux que spatiaux<sup>447</sup> ».*

---

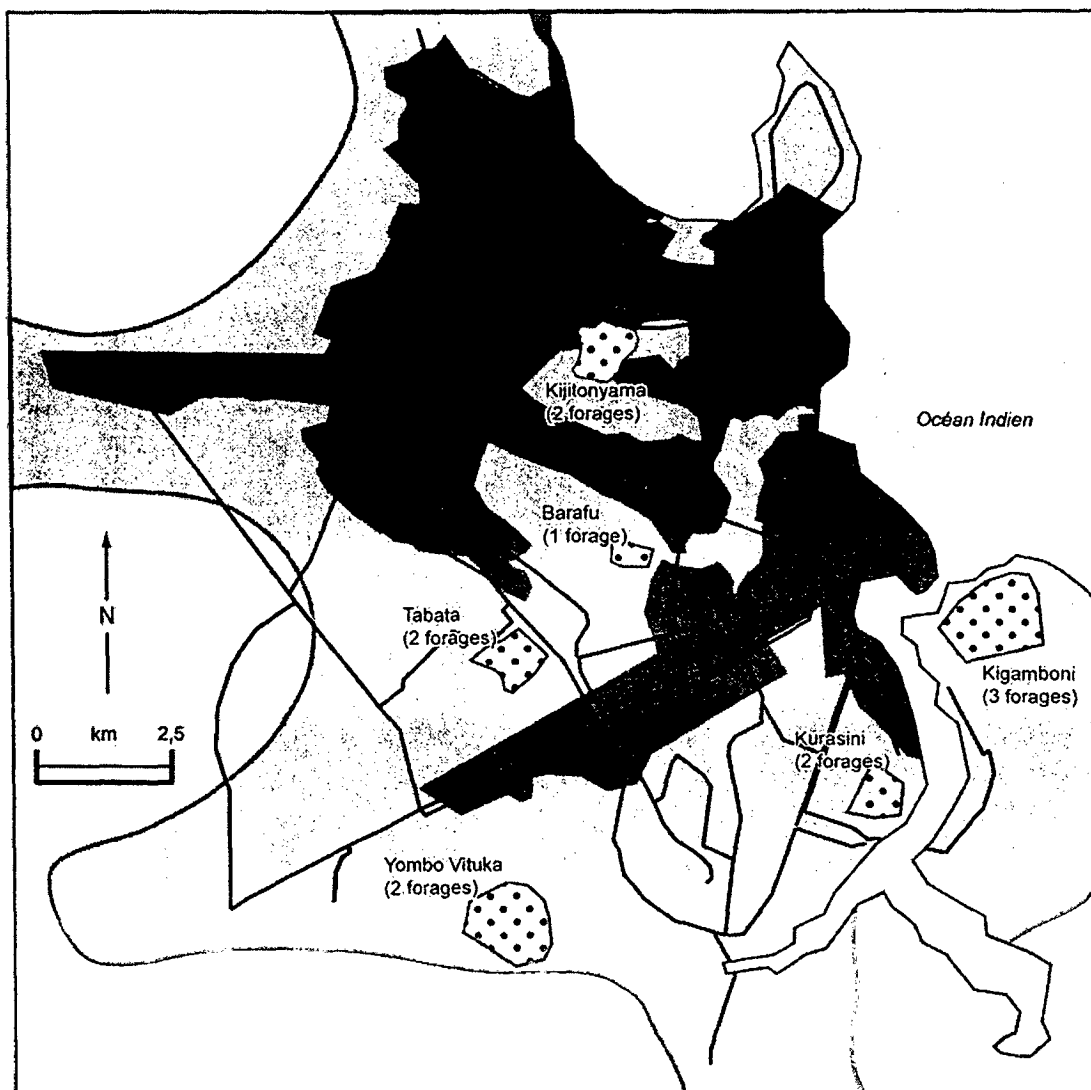
<sup>445</sup> BRUNET R. (1997) *Champs et contrechamps, raisons de géographes*, Paris, Mappemonde, Belin, p262.






<sup>446</sup> CALAS B. (2001) *"Elargir l'horizon !" Approches de l'Afrique orientale depuis ses villes*. Mémoire présenté en vue de l'obtention d'une Habilitation à Diriger des Recherches. Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3, p.149.

<sup>447</sup> Ibid., p.149.

Figure III.6

## DAR ES SALAAM Les pleins et les trous



- |            |  |  |
|------------|--|--|
| Les pleins | <br> | Ville desservie quotidiennement par le réseau de distribution de l'eau<br>(branchements individuels et vente de voisinage)<br><br>Isolats équipés de forages à gestion communautaire |
| Les trous  |   | Zone partiellement desservie, fortement dépendante des revendeurs,<br>des puits privés et des eaux de surface.   |
|            | <br> | Limite de la zone urbaine<br>Canalisations principales   |

Sources : Sustainable Dar es-Salaam Programme 1998, enquêtes de terrain 1998.  
Valérie Messer, 2002.



L'étude des modes d'accès à l'eau à l'échelle plus locale est donc nécessaire dans une ville où la différenciation est très marquée au niveau local, spécialement dans les quartiers qui ne bénéficient pas d'équipement complet, où la population doit s'organiser, se débrouiller, pour obtenir de l'eau. Ce changement de niveau d'analyse permet d'appréhender les gradients au sein des quartiers et les limites micro-locales.

## **II. Une multiplication des agencements à l'échelle locale : l'exemple du quartier de Mchikichini**

Dans la plus grande partie de la ville, la population s'organise comme elle le peut pour obtenir l'eau, elle va faire appel aux revendeurs, acheter l'eau à son voisin, construire un puits, récupérer l'eau gratuitement dans les rivières et eaux stagnantes. Ainsi, à Dar Es-Salaam, les situations sont très diverses au sein d'un même quartier. Les habitations proches des canalisations principales peuvent se connecter et la situation se dégrade à mesure que l'on s'éloigne du réseau. Des arrangements se superposent au sein d'un même quartier : connexion, puits qui dessert 4 ou 5 ménages, eau de surface. La différenciation dans la ville se fait ici sur de petites unités au sein d'un même quartier.

### ***A. Choix du quartier et méthodologie d'enquête***

Pour illustrer cette situation, un quartier périurbain de Dar Es-Salaam a été sélectionné : le *Mtaa* de Mchikichini dans l'arrondissement de Charombe. Ce quartier étant éloigné du centre ville et peu connecté au réseau, sa population est contrainte de trouver des modes d'approvisionnement de substitution.

Mchikichini, situé à 10 kilomètres au sud du centre ville de Dar Es-Salaam, est un quartier semi urbain non planifié. Il se situe à l'est de Kilwa Road, et est délimité à l'Est par un bas-fond abritant une rivière. Le quartier se situe donc sur un versant. Le dénivelé entre la route et la rivière est de 25 mètres. Le quartier de Mchikichini regroupe environ 630 maisons<sup>448</sup>. La population est estimée selon les responsables locaux à 14 000 personnes. La majorité des habitations est construite en matériaux durables. Ce quartier est situé sur les anciennes plantations de cocotiers qui entouraient le centre ville de Dar Es-Salaam. Cette plantation appartenait à un entrepreneur allemand, M. Schneider. Les premiers habitants de cette zone périphérique étaient par conséquent les salariés de la plantation qui vivaient sur place. Ils appartenaient à la population autochtone de la région côtière de Dar Es-Salaam : les *Zaramo* rejoints par les *Yao*, *Ngoni* et *Makonde*. Trois villages existaient dans la plantation : Mchikichini (anciennement Kudwa), Charombe et Kiburugwa. Les premiers travailleurs

---

<sup>448</sup> Le secrétaire du gouvernement local nous a indiqué qu'il y avait 63 *Ten cell leaders* dans son quartier, Un *ten cell leader* est responsable en règle générale de 10 maisons. On peut estimer que le nombre de maisons est plus important aujourd'hui avec la densification récente du quartier. Entretien, 30/6/98.

venant des autres régions du pays logeaient dans des maisons construites par le propriétaire. En 1958, l'exploitation de la plantation cessa et les autochtones retrouvèrent leurs terres. Après la proclamation de l'indépendance, le gouvernement redevient propriétaire de la terre avec le *Land Acquisition Act* de 1967. L'alternative des nouveaux arrivants pour obtenir la terre était alors soit d'acheter directement la parcelle aux autochtones soit de passer par la voie officielle en faisant une demande auprès du gouvernement.

Cette partie de la ville, très peu densifiée au lendemain de la proclamation d'indépendance, était considérée comme une zone rurale par le pouvoir en place. La population devait y établir des villages communautaires basés sur l'activité agricole. Conformément à la politique d'*ujamaa*, ce quartier a bénéficié des politiques d'équipements destinés aux villages. Ainsi, en 1974, le quartier, dans le cadre de la politique de « villagisation » qui consistait entre autres à fournir de l'eau à l'ensemble des villages tanzaniens, fut équipé d'une canalisation<sup>449</sup>. Le quartier s'est fortement développé au début des années 1990. Il offrait en effet des opportunités pour les habitants désirant accéder à la propriété. Il en a résulté une forte augmentation du prix foncier. Le prix de la parcelle dans cette partie de la ville est en effet passé de 75 000 Tsh. en moyenne en 1992 à 300 000 Tsh. en 1997<sup>450</sup>.

La zone d'enquête couvre un tiers du quartier, soit 230 maisons. Elle s'étend de la route principale à l'Ouest, équipée de l'unique canalisation, au bas-fond à l'Est abritant une petite rivière. Ce choix de coupe transversale du quartier est guidé par la volonté d'obtenir le plus de situations possibles de modes d'approvisionnement en eau. Le choix de ce transect est en effet fondé sur le fait que la distance à la canalisation principale, la distance à la voirie, la topographie, la distance à la rivière sont autant de facteurs qui interviennent dans le choix du mode d'approvisionnement d'un ménage.

Lors de l'enquête dans le quartier, il a fallu faire face à plusieurs difficultés. La première fut le repérage des maisons du quartier. Il existe en effet des dissemblances entre la carte de référence datant de 1994 issue des photos aériennes prises en 1992 qui était à notre disposition et la réalité du quartier enquêté en 1998. Nombre de maisons ont été construites dans l'intervalle, d'autres ont été agrandies, et les maisons en matériaux traditionnels ont été détruites. Il a donc fallu apporter des modifications à notre carte de repérage. La seconde difficulté était l'absence d'interlocuteurs dans certaines habitations. Certaines étaient en effet en cours de construction et n'étaient pas encore occupées par leurs propriétaires. Dans d'autres cas, les propriétaires étaient absents. Les équipements ont pu être identifiés car ils sont généralement localisés à l'extérieur de la maison. Mais les informations propres aux ménages n'ont pu être obtenues. Ainsi seules 178 maisons ont pu être enquêtées. De plus, les maisons abritaient parfois plus d'un ménage : les modes d'approvisionnement en eau n'étaient pas obligatoirement identiques entre ces ménages.

---

<sup>449</sup> Entretien avec les habitants de Mchikichini, juillet 1998.

<sup>450</sup> KOMBE W., KREIBIC V. (2000) *Informal land management in Tanzania*. Dortmund, SPRING Centre, University of Dortmund, spring Research series n° 29, p.61.

Figure III.7

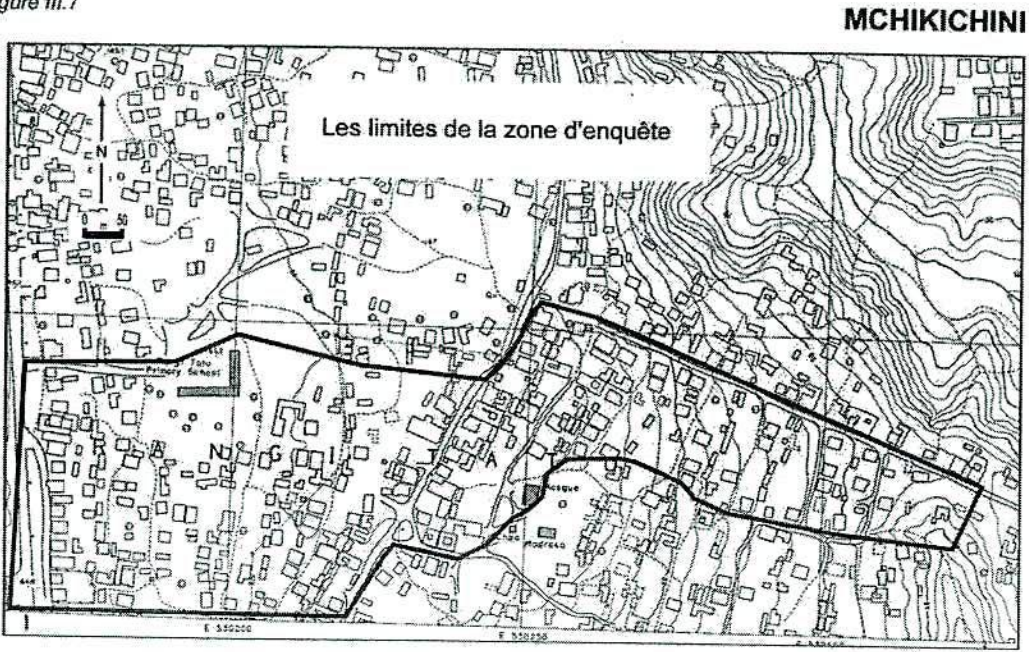
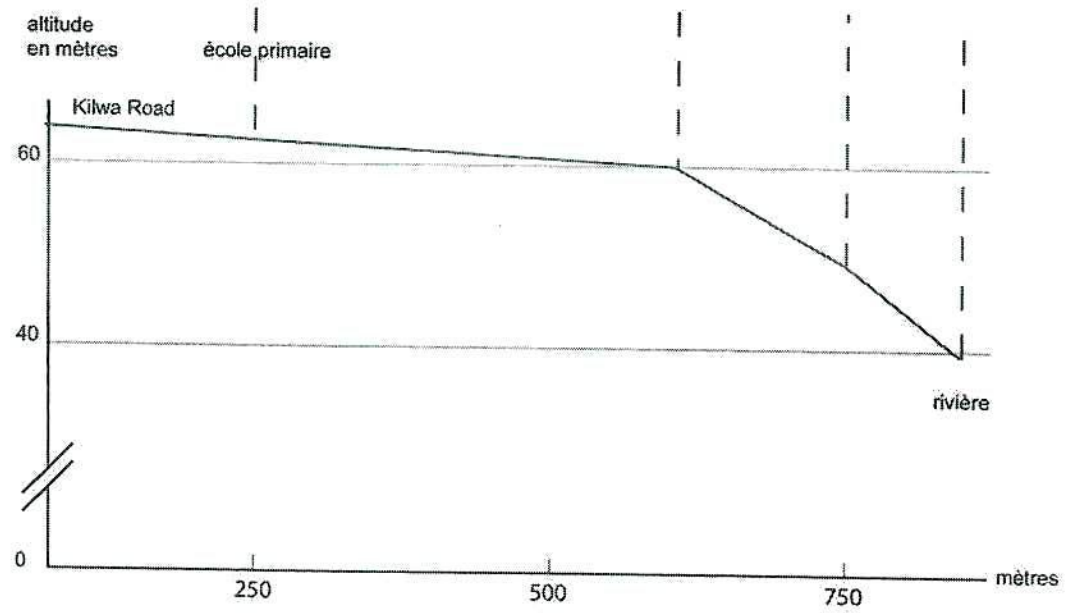


Figure III.8

Coupe topographique de la zone d'enquête



Source : Carte 1/2 500, Department of Survey and Mapping (1994)  
Valérie Messer, 2002.



Résoudre ce problème a été difficile. Dans une maison ne regroupant que des locataires d'un même niveau social, l'hypothèse retenue est que les modes d'accès à l'eau étaient identiques entre les ménages. Pour une maison occupée par un propriétaire et des locataires, les modes d'accès à l'eau ont tendance à différer. Même si certains propriétaires ont des revenus officiels plus faibles que leurs locataires, ils compensent par les loyers et par des revenus annexes comme la revente de l'eau. Dans ce cas, le choix fut fait de cartographier les modes d'approvisionnement des propriétaires.

La question posée à la population était : *Quelle eau utilisez-vous pour la boisson et la nourriture, en temps normal et en temps de crise, c'est-à-dire quand l'eau du réseau vient à manquer ?*

Le contexte dans lequel s'est déroulée l'enquête a eu son importance. La situation sanitaire à Dar Es-Salaam est relativement critique, les cas de choléra sont nombreux et l'enquête a été menée en juillet 1998 après la seconde crise de l'eau à Dar Es-Salaam. La population était de ce fait très sensibilisée au problème de la qualité de l'eau. De nombreuses campagnes de prévention et d'information sur la qualité de l'eau venaient de se tenir à Mchikichini quelque temps avant mon passage. Des affiches diffusées par le ministère de la Santé étaient encore placardées dans le bureau du gouvernement local. Ceci explique donc que la population tente d'utiliser une eau qu'elle considère comme « propre » pour sa consommation. L'eau destinée à la lessive et aux travaux domestiques est souvent de plus mauvaise qualité, elle provient d'une source gratuite, puits ou rivière. Par conséquent, l'eau pour la boisson et la nourriture est celle qui bénéficie de la part des citadins de la plus grande attention, elle demande également un investissement en temps et en argent important.

### *B. Un espace peu équipé*

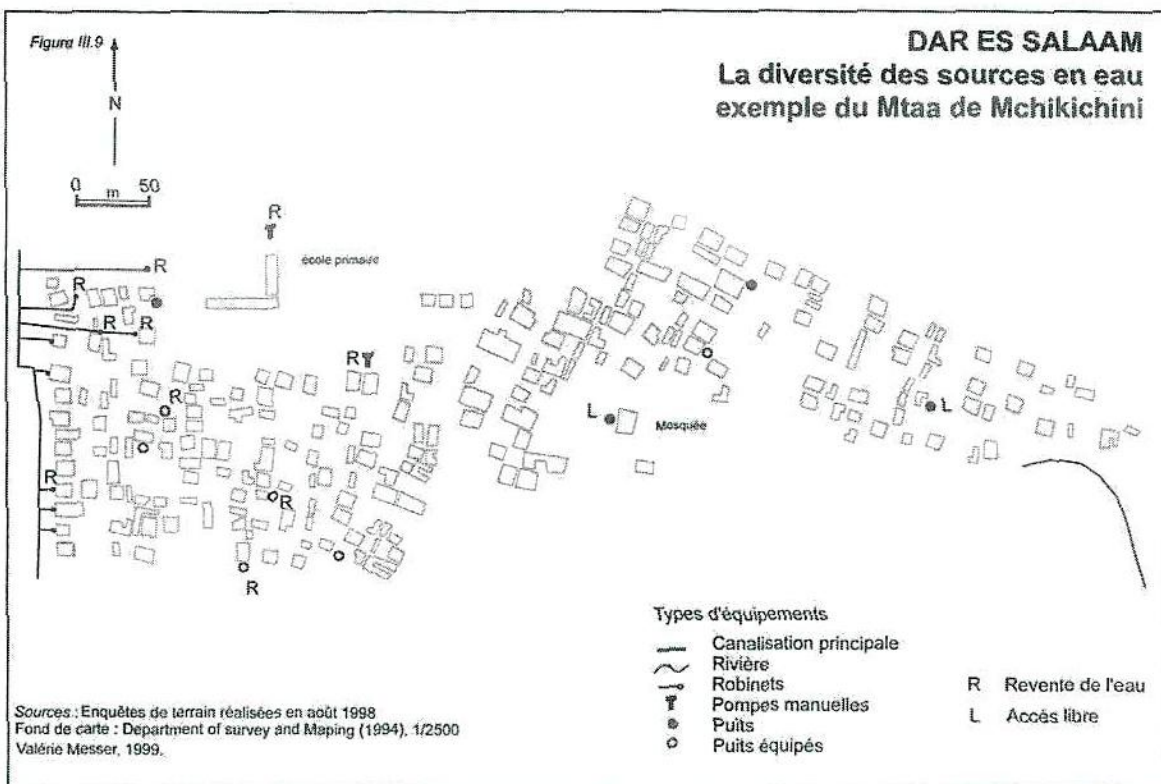
Le quartier de Mchikichini est très mal desservi par le réseau de la DAWASA. Une canalisation de 6 pouces de diamètre longe la route principale, à l'ouest du quartier. L'eau provient du forage de Mtoni, le plus ancien de la ville et le moins important en capacité. En 1996, les coupures et les problèmes d'alimentation se firent plus fréquents. La pression dans le réseau est devenue faible et les coupures courantes. Le quartier n'a pas été desservi durant plusieurs mois. En 1997, après la crise de l'eau que connut la ville, le quartier fut connecté au forage de Nzaza, construit dans le cadre du programme *Task Force*.

Les robinets sont donc présents uniquement dans la partie adjacente à la canalisation principale. On dénombre neuf branchements à moins de dix mètres de celle-ci. Parallèlement à l'usage domestique, cinq de ces robinets sont utilisés à des fins commerciales. La revente de l'eau est destinée aux voisins mais également aux revendeurs ambulants qui vont ensuite desservir l'intérieur du quartier. Parmi ces cinq robinets, trois sont équipés d'un réservoir permettant de stocker l'eau pour pallier les longues coupures.

Le quartier est également équipé de deux pompes manuelles, l'une publique et l'autre privée. La première pompe, située dans la cour de l'école primaire, fut financée par le gouvernement. La pompe fut installée en 1995 par la *Maji Vijini (Water for Rural Area Villages)* dans le cadre du programme d'équipement des villages. Le quartier bien que faisant partie de la ville de Dar Es-Salaam a bénéficié, du fait de son caractère semi urbain, d'un équipement réservé aux zones rurales. Il a donc l'avantage d'être à la fois équipé par le réseau de distribution d'eau de la ville avec la canalisation présente le long de Kilwa Road, et par le département technique en charge des zones rurales de Dar Es-Salaam. Cette pompe manuelle est gérée par un collectif<sup>451</sup> désigné par le bureau du *Mtaa*, l'eau est vendue 10 Tsh. le seau aux quelques clients. La seconde pompe manuelle fut installée en 1997 par un particulier qui vend l'eau 10 Tsh. le seau.

On dénombre, de plus, huit puits :

- Un puits avec une citerne et une pompe électrique à usage exclusif de la concession.
- Trois puits classiques à usage privé.
- Un puits public devant la mosquée, où l'eau est gratuite. L'usage du puits est surveillé par un responsable de la mosquée.
- Un puits privé au sein de la parcelle. Mais l'eau est salée et n'est donc pas utilisée pour la consommation.
- Un puits construit par un particulier, mais laissé en libre accès.



<sup>451</sup> Voir Partie II, chapitre 3



La rivière qui coule au fond de la vallée est également équipée de manière très rudimentaire ; la population y a creusé deux cavités faisant ainsi office de mini-barrage où elle peut y remplir les récipients.

Au moment de l'enquête, seuls 21 points d'eau, en dehors de la rivière, existent pour une population d'environ 5 000 personnes. Les équipements émanant des pouvoirs publics, société de distribution de l'eau ou ministère, sont quasi inexistants ; ils se résument à la canalisation le long de Kilwa Road et la pompe manuelle au milieu du quartier. La présence des équipements urbains de base est donc très limitée dans ce quartier de Dar Es-Salaam. L'ensemble des autres équipements émane d'initiative privée.

### ***C. Entre micro-ségrégation et atomisation***

Le commentaire des cartes met en lumière deux phénomènes frappants. On observe une dégradation progressive des modes d'approvisionnement en eau au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la canalisation principale, mais également un processus de regroupement des ménages autour des quelques points d'eau présents dans le quartier.

De l'axe principal qui borde le quartier, et qui est équipé par le réseau urbain, à l'extrême Est du quartier, la qualité de l'eau utilisée pour la consommation se dégrade. La zone la plus proche de la canalisation est surtout marquée par l'utilisation de l'eau du réseau : branchement individuel pour neuf maisons, achat au robinet pour plus de 60 % des enquêtés, mais également achat aux revendeurs ambulants. Au total, 73 % des enquêtés utilisent l'eau du réseau urbain pour la consommation en temps normal (Tableau III.3.).

Certains habitants parcourent plus de 300 mètres pour acheter l'eau au robinet. Les revendeurs ont leurs clients à partir d'une distance de 300 mètres du réseau, dans la partie centrale du quartier. Ils ne desservent que les habitations aisément accessibles à l'aide des chemins présents. Les habitations construites aux fonds des vallées, éloignées des chemins principaux, ne sont pas approvisionnées par les revendeurs car l'accessibilité est très mauvaise. Les obstacles sont en effet nombreux pour le passage d'une charrette : chemins étroits, trous, pentes raides, ravines. Les tarifs varient suivant la distance, la saison et la relation liant le client et le revendeur. Pour la boisson et l'alimentation, la population qui possède un puits peut acheter l'eau au robinet, l'eau du puits est alors utilisée pour les tâches ménagères. Le puits représente dans ce cas une source complémentaire ou encore un palliatif en temps de crise. Ceci est surtout vrai pour les ménages résidants à proximité des robinets.

Dans la partie Est du quartier, plus éloignée du réseau, le recours à l'eau des puits et de la rivière pour la consommation est bien plus fréquent : vingt maisons sont alimentées par l'eau de la rivière. Cette rivière en fond de vallée présente deux sources, l'une étant d'apparence plus claire que l'autre. L'usage des deux sources est différencié par la population en fonction de la couleur de l'eau : claire pour la consommation, troublée pour les tâches ménagères. Les



quelques maisons faisant appel aux revendeurs, dans cette zone, sont situées le long des chemins praticables aux charrettes des revendeurs.

Les puits ou pompes manuelles approvisionnent les quelques maisons contiguës à l'équipement. Certains puits sont à usage privé, pour une ou deux maisons. D'autres sont destinés à la revente et desservent plusieurs ménages. Le nombre de ménages venant s'y alimenter est lié à la distance, à la qualité de l'eau mais également à la capacité du puits.

Le choix du point d'eau est également lié aux capacités financières des ménages. L'appel aux revendeurs le révèle fortement, le prix étant fonction de la distance au réseau. Dans la zone proche des robinets, le prix du jerricane varie entre 50 et 80 Tsh. et peut atteindre 150 Tsh. en période de pénurie de l'eau. Une habitante du quartier dit payer tout au long de l'année la même somme, soit 50 Tsh. Faisant appel au même revendeur quotidiennement, elle bénéficie d'un tarif préférentiel. En revanche, pour les parcelles les plus excentrées le prix s'élève à 100 Tsh. et peut atteindre 200 à 300 Tsh. le jerricane. Le terrain accidenté limite également l'accès des revendeurs à certaines maisons. Ceci explique donc en partie que l'appel aux revendeurs est moins pratiqué dans la zone la plus éloignée du réseau.

**Tableau III.3 : Evolution du mode d'approvisionnement en eau entre temps normal et temps de crise**

	Normal		Crise		Évolution
		%		%	
Branchement individuel	9	5	0	0	-100 %
Achat au robinet	108	60,7	4	2,3	- 94 %
Appel aux revendeurs	13	7,3	33	18,5	+254 %
Puits	28	15,7	83	46,6	+296 %
Rivière	20	11,2	58	32,6	+290 %
Total	178	100	178	100	0

Source : Enquêtes personnelles, 1998.

En période de crise, l'appel aux revendeurs est quasiment triplé. La population se tourne vers les puits pour la partie ouest et vers la rivière pour la partie est. Les périodes de crise correspondent aux périodes où l'eau n'est plus présente dans les robinets, l'eau se fait plus rare, le prix augmente, la pression sur les puits se fait plus forte. Ces périodes de pénurie d'eau se situent le plus souvent en période sèche où les puits sont également à sec ou mettent plus de temps à se remplir. Ainsi, des ménages utilisant l'eau des puits peuvent être conduits à changer de mode d'approvisionnement quand le réseau n'est plus efficace car les puits plus sollicités ne peuvent plus répondre aux besoins de l'ensemble de la population durant une longue période.

L'enquête n'a pas révélé de correspondance entre le statut d'occupation, le travail du chef de famille et le mode d'approvisionnement des ménages. Le quartier est occupé à 65 % de propriétaires. Ces derniers peuvent louer une ou plusieurs chambres au sein de leur parcelle. Il



apparaît cependant que les habitations équipées d'un robinet ou d'un puits sont toutes occupées par des propriétaires. En ce qui concerne l'emploi, les informations ont été plus difficiles à obtenir. Les habitants ne comprennent pas toujours l'utilité d'une telle question lors d'une enquête concernant les modes d'accès à l'eau. De plus, les femmes ne sont pas toujours au courant de l'activité de leur mari, dont beaucoup exercent des activités dans le secteur informel. Ainsi les « businessmen » sont difficiles à classer puisque la taille de l'activité peut varier du simple vendeur de mangues en centre ville au gérant de plusieurs établissements. Le revenu à la fin de la journée n'est alors nullement comparable.

Le choix du mode d'approvisionnement en eau est donc lié principalement à la distance de l'habitation au point d'eau, des capacités financières des ménages, et au niveau d'information des risques sanitaires liés à l'eau. Ce dernier point n'a pas fait l'objet d'une enquête particulière, mais ce facteur était avancé de manière informelle lors de l'enquête par les habitants. Ainsi, certaines personnes préfèrent acheter l'eau au réseau bien que le point de vente soit plus éloigné ou plus cher que le puits le plus proche.

On observe donc au sein de ce quartier une multitude d'agencements différents dans l'accès à l'eau. Au sein d'un quartier, les pratiques des habitants sont dissemblables. L'accessibilité aux équipements et à une eau de qualité marque les ségrégations micro-locales. On est en effet dans une différenciation plus fine que celle précédemment décrite à l'échelle de la ville, puisque l'on parle de petites unités composées de quelques ménages et ces agencements sont de plus susceptibles de varier dans le temps.

L'urbanisation se construit à une échelle plus petite que le quartier : l'unité de voisinage, qui correspond à la zone desservie par un puits ou un robinet. Cette hétérogénéité au sein des quartiers n'est pas l'apanage de Dar Es-Salaam. Françoise Navez-Bouchanine dans son analyse critique du terme de fragmentation relève le terme de micro-fragmentation. « *Le terme de micro-fragmentation (au sens social) est alors utilisé pour désigner un phénomène plus proche de l'atomisation individuelle. On désigne par là la juxtaposition d'entités sociales très différenciées socialement et spatialement jointives, mais où les différenciations externes ne s'accompagnent pas de sentiment interne de cohésion ou d'identité. Le fractionnement est alors décelé au niveau des ménages*<sup>452</sup> ». Ainsi cette expression peut, toujours d'après Françoise Navez-Bouchanine, se justifier dans les quartiers de standing moyen ou élevé, où les implantations précaires sont proches, voire intégrées, comme dans les villes d'Amérique latine<sup>453</sup>. À Mchikichini, les modes d'approvisionnement en eau révèlent cette forte différenciation sociale, entre la présence d'un branchement individuel pour certains et le recours à l'eau de la rivière pour d'autres au sein d'un espace restreint.

---

<sup>452</sup> NAVEZ-BOUCHANINE F. (2001) Des villes entre fragmentation spatiale et fragmentation sociale : une approche critique de la notion de fragmentation. In DORIER-APPRILL (Dir.) *Vocabulaire de la ville. Notions et références*. Éditions du Temps, coll. Question de Géographie. p. 114.

<sup>453</sup> Ibid., p.115.



Figure III.10

La diversité des types d'approvisionnement en eau dans un quartier de Dar es Salaam : l'exemple de Mchikichini

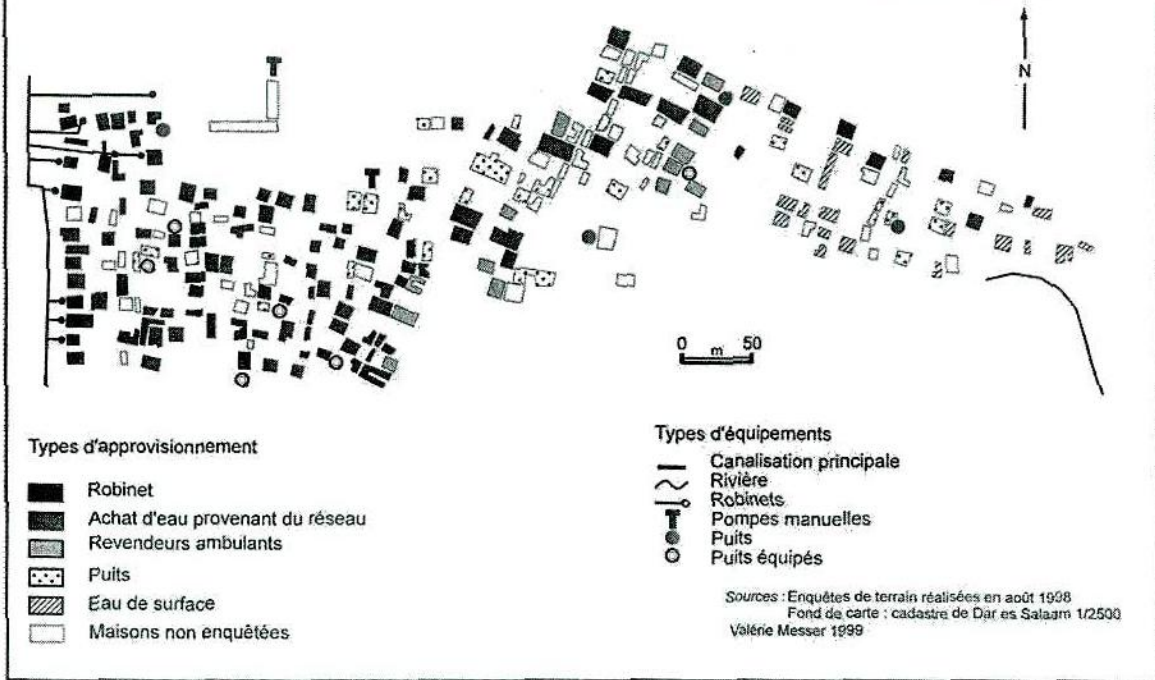
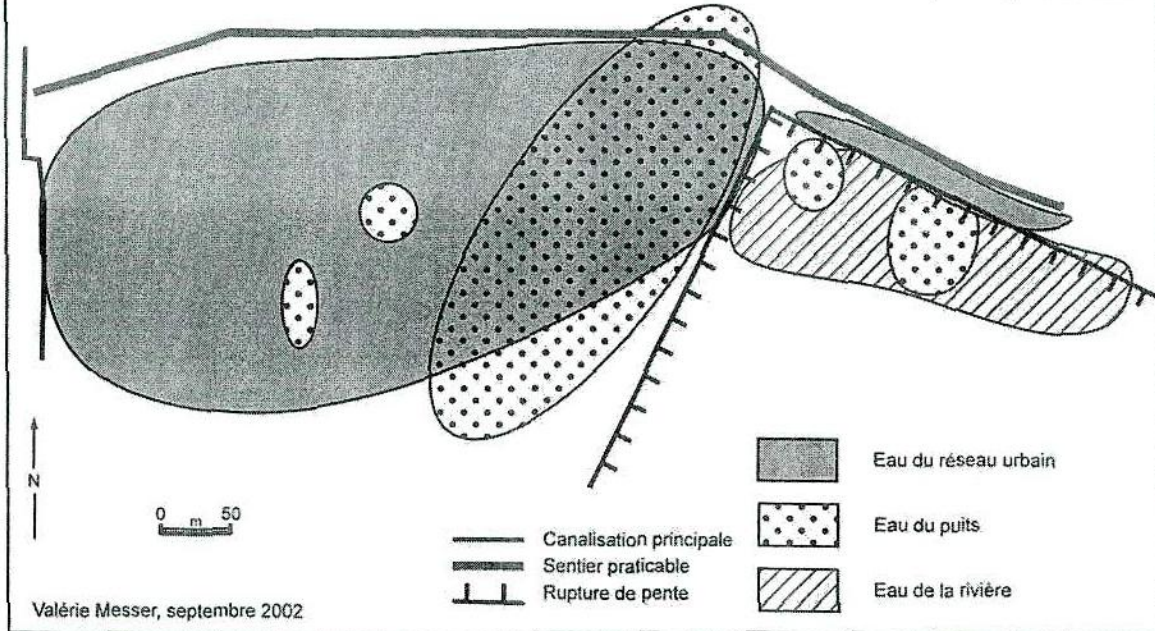
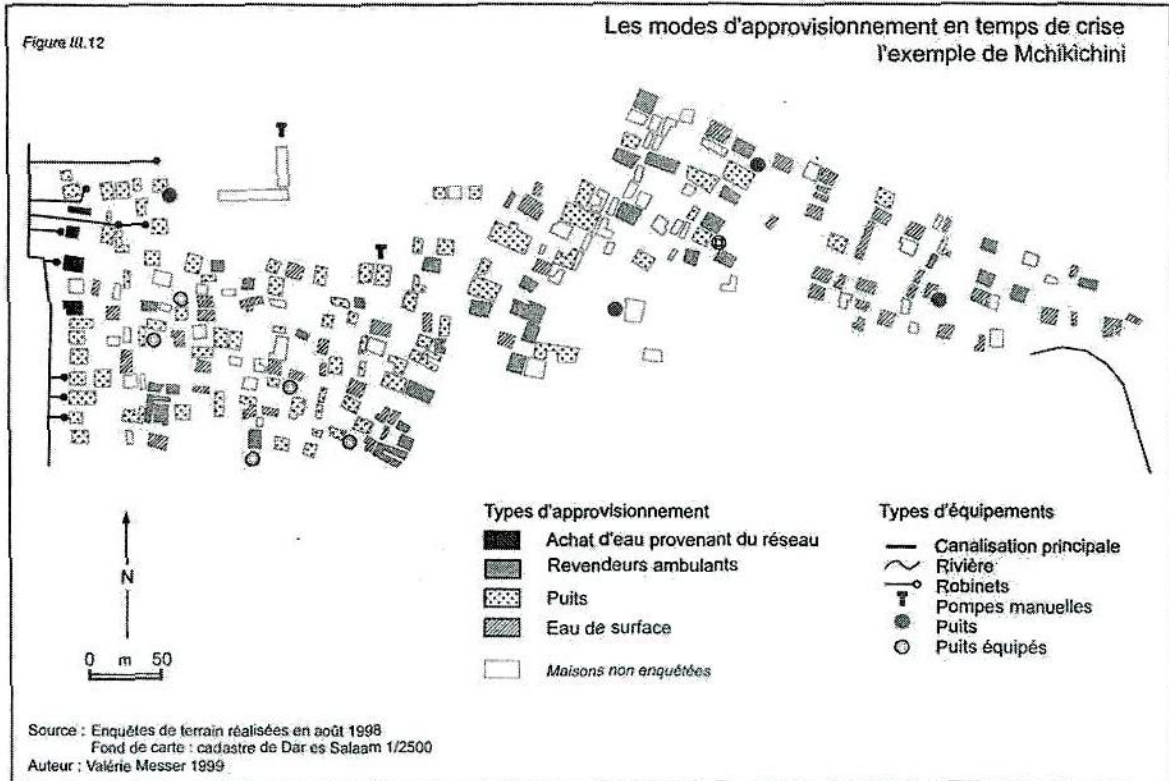


Figure III.11

Les modes d'accès à l'eau révélateur de la micro-ségrégation  
Exemple de Mchikichini





Véronique Dupont utilise le terme de micro-ségrégation pour la répartition des couches sociales dans la ville de Delhi<sup>454</sup> en Inde. Elle montre en effet que l'organisation socio-spatiale de Delhi pourrait se « caractériser par la combinaison d'une ségrégation résidentielle et sociale au niveau micro-local<sup>455</sup> ». Les grands secteurs de Delhi apparaissent en effet relativement hétérogènes au niveau de leur type d'habitat et de leur peuplement, le phénomène de ségrégation est alors marqué à une échelle beaucoup plus fine. C'est bien la situation que l'on retrouve dans notre exemple de Mchikichini, les modes d'approvisionnement diffèrent selon la distance au réseau.

L'évolution des modes d'accès à l'eau est liée à la population qui s'installe dans ces quartiers. Les fonds de vallées, éloignés des réseaux, sont les réceptacles de la pauvreté urbaine et présentent donc des modes d'accès rudimentaires comme l'utilisation des eaux de surface. La mixité sociale du quartier suit donc une logique spatiale ; les infrastructures étant des éléments structurants catalyseurs de la richesse, ainsi les plus pauvres sont les plus éloignés des équipements, puits ou réseau. Ceci est d'autant plus vrai quand les réseaux sont opérants : un service de transports collectif vers le centre ville, un réseau de distribution de l'eau

<sup>454</sup> DUPONT V. (2000) Delhi : dispersion globale et micro-ségrégation, In DUREAU F., DUPONT V., LELIEVRE E., LEVY J.P., LULLE T. (Coord.) *Métropoles en mouvement*. Paris, Anthropos-IRD, Coll. Villes, p.257.

<sup>455</sup> Ibid., p. 267.



efficace. La présence du réseau n'est pas suffisant, encore faut-il qu'il soit opérationnel pour être véritablement un élément structurant.

Mais le choix d'un mode d'approvisionnement est également inhérent aux équipements en place. Avec l'avènement de nouvelles techniques, en particulier les forages, avec l'extension du réseau, les sources en eau se sont différenciées au sein du quartier, la population a alors un choix à faire, même s'il est restreint par les facteurs internes et externes aux ménages. Elle peut parfois faire appel à deux modes d'approvisionnement complémentaires ou palliatifs : un puits pour les tâches ménagères, et l'achat de l'eau du réseau pour la consommation par exemple.

On observe des ensembles de desserte en fonction du mode d'approvisionnement : au puits, au robinet, à la rivière. Dans certains cas, on est proche de l'atomisation, quand il s'agit de 3 ou 4 ménages qui s'approvisionnent au même puits construit au milieu des habitations. On est à une échelle plus fine, où la différenciation se fait à l'échelle des ménages. L'atomisation est perceptible en tant de crise, l'eau manque dans le réseau, la pression se fait plus forte sur les puits présents et le prix de l'eau chez les charretiers augmente. En temps de crise, les solidarités s'estompent. Les modes d'approvisionnement en eau sont très hétérogènes d'un ménage à l'autre.

La ville est donc marquée par des différenciations fortes en termes d'approvisionnement en eau, des quartiers montrent des tendances alors que d'autres sont marqués par l'hétérogénéité, mais qu'est ce qui explique ces différences ? Quels sont les facteurs expliquant la présence ou l'absence d'un équipement et de sa gestion par une institution ou un groupe de citoyens ?

### **III. Comment accède-t-on à l'équipement en eau à Dar Es-Salaam ?**

L'équipement ou le non-équipement des quartiers est inhérent à un faisceau d'explications. Le mode d'accès ou l'équipement adopté par la population est en effet corrélé à une multitude de facteurs internes et externes à la population constituant le quartier. La potentialité d'obtenir l'arrivée d'une canalisation, l'installation d'une pompe manuelle ou d'un forage profond équipée d'une pompe électrique, tient ainsi tant des caractéristiques naturelles, des capacités financières de la population, de ses capacités techniques, que des desseins d'investissement des institutions. De plus, le mode d'accès à l'eau qu'il soit individuel ou collectif révèle également le niveau d'intégration de la population dans le tissu social de la ville. Enfin, la pérennité des équipements est fortement liée aux capacités gestionnaires de la population. On tentera dans cette section de sérier les facteurs explicatifs de la présence d'équipements dans les quartiers et de les spatialiser pour obtenir un croquis explicatif de la gestion de l'eau à Dar Es-Salaam.



## ***A. Les déterminants de l'équipement des quartiers***

La présence ou l'absence de l'équipement à l'échelle du quartier est liée aux caractéristiques propres de l'équipement. Un puits se localisera où la nappe phréatique est exploitable par exemple. Le réseau s'étendra dans des zones accessibles, ce qui exclut les quartiers informels denses ou les quartiers périphériques trop éloignés du réseau primaire. De plus, la présence de l'équipement dans le quartier est intrinsèquement liée aux logiques qui animent les acteurs qui les établissent. La société de distribution recherche des clients potentiels à moindres frais, elle privilégie de fait certains types de quartiers. Les organisations étrangères développent pour leur part des stratégies de sélection des zones d'interventions. Ainsi, les conditions naturelles, le statut et l'âge du quartier, la politique d'intervention des organismes d'aide apparaissent comme des facteurs déterminants dans l'équipement du quartier.

### **1. Des équipements dépendant des conditions naturelles**

Les ressources en eau pour la capitale de la Tanzanie sont liées aux eaux de pluie, aux eaux de surface et aux caractéristiques du sous-sol. Ces différents facteurs influencent la répartition des équipements dans la ville, en particulier les installations d'extraction d'eau souterraine. La population peut mobiliser l'eau de surface et l'eau souterraine pour ses besoins quotidiens.

Dar Es-Salaam se situant dans la zone équatoriale et en bord de mer essuie un climat chaud et humide tout au long de l'année, les températures avoisinent les 26°C, et le taux d'humidité dans l'air n'est jamais inférieur à 55 %. Les précipitations sont de 1100 mm en moyenne par an, mais peuvent subir de fortes variations d'une année à l'autre<sup>456</sup>. Le climat est caractérisé par la succession de deux saisons des pluies et de deux saisons sèches. La première saison des pluies s'étend d'octobre à décembre, et la seconde de mars à mai. Quelques pluies exceptionnelles peuvent également perturber les deux saisons sèches, mais, en trop faible quantité, elles ne peuvent pas être utilisées pour les activités humaines. La technique de récupération des eaux de pluie est donc utilisée lors des deux saisons des pluies.

Les eaux de surface sont constituées des rivières permanentes et temporaires et des lacs présents sur le site de Dar Es-Salaam. Ces eaux de surface présentent pour la population plusieurs avantages : elles sont rapidement et facilement mobilisables, de plus leur accès est gratuit. Cependant, en l'absence d'un système d'assainissement opérationnel, sa qualité est très médiocre.

Associées aux eaux de surface, les eaux souterraines assurent une disponibilité constante des ressources en eau durant toute l'année, si les périodes de sécheresse ne sont pas trop longues et si la pression sur la nappe phréatique n'est pas trop forte par rapport aux capacités de remplissage de cette dernière. La localisation des puits et le développement de leur utilisation

---

<sup>456</sup> BARGMAN D.J. (1970) The climate of Dar Es-Salaam. In SUTTON J. (1970), op.cit., p. 55.



par la population sont inhérents à la présence des nappes phréatiques, aux caractéristiques géologiques, et à la qualité de l'eau souterraine. En effet, bien que les eaux souterraines présentent un intérêt de choix, celui de fournir une eau de relativement bonne qualité, leur exploitation n'est pas toujours réalisable.

Préalablement à la mise en place d'un équipement, la connaissance des roches constituant les limites de l'aquifère est indispensable. Cette connaissance fine des ressources en eaux souterraines manque à Dar Es-Salaam. Des études géologiques ont été menées apportant des indications concernant les roches en présence. Le site de Dar Es-Salaam est essentiellement constitué de roches sédimentaires.

Ces roches sont composées de calcaires le long de la côte, d'argile dans la zone de Kinondoni, et de sable (Kipawa, Kiwalani...). Le forage des 200 puits n'a pas bénéficié d'une étude hydro-géologique. En l'absence de ces informations, la localisation de puits s'est faite en fonction des caractéristiques géologiques. Des sondages concernant la résistivité des roches ont été menés par le ministère de l'Eau<sup>457</sup>. L'ensemble de ces sondages a révélé l'existence de trois couches présentant chacune des résistivités différentes. La première, la couche supérieure, est composée de sable et d'une quantité d'argile variable selon les endroits. La couche intermédiaire est une formation contenant une aquifère comprenant du sable et du calcaire effrité, enfin les dernières couches sont composées de formation calcaire ou de formation présentant une forte salinité de l'eau. Ces couches se distinguent aisément par la différence de leur résistivité et offrent des potentialités diverses pour leur exploitation. Les formations sableuses disposent en général de bonnes capacités pour l'extraction de l'eau souterraine, elle permet en effet une extraction en quantité de l'eau. Par contre, les formations argileuses ne présentent pas de bonnes capacités de production, car l'eau ne s'extrait pas aisément de ces formations.

De plus, selon la profondeur de la nappe phréatique les équipements seront différents. Les techniques employées pour le forage prennent donc en compte les caractéristiques des formations et les profondeurs des équipements. Au nord du centre ville, le long de la côte, comme à Msasani Peninsular, on observe une barrière de corail calcaire, avec alternance de couches plus ou moins tendres sur une profondeur de 2 à 6 mètres selon les endroits. Dans le nord de l'agglomération, les forages sont relativement profonds pour atteindre la nappe. Par conséquent, les puits peu profonds des particuliers y sont également plus rares. La construction des puits peu profonds est beaucoup plus aisée et par conséquent plus pratiquée dans le sud de la ville, où le sol meuble permet facilement de creuser. De plus au sud de la ville, la nappe phréatique est par endroits presque affleurante.

En fonction de la profondeur et des formations en présence, les équipements vont varier. Les puits peu profonds sont utilisés pour capter l'eau entre 15 et 35 mètres de profondeur. Le diamètre du puits est également fonction du type de sol. Les puits de diamètres étroits, de 25 à

---

<sup>457</sup> KASONTA L., KASONTA A. (1999) Geophysics locates water in Dar Es-Salaam. In WEDC *Integrated development for water supply and sanitation*, 25<sup>th</sup> WEDC conference Addis Adebaba, pp. 185-187.



100 mm<sup>458</sup>, sont ainsi plus appropriés pour une formation sableuse, sur les lits des rivières non pérennes, d'où leur importance à Dar Es-Salaam dans les plaines côtières et alluviales. Les installations plus profondes, souvent motorisées, sont installées dans des zones où la nappe se localise à 30-35 mètres sous le niveau de la mer.

Préalablement au forage d'un puits, il faut également s'enquérir de l'état de pollution du sol par les infiltrations dans les zones densément peuplées, ainsi que la salinité dans les quartiers proches de l'Océan Indien. Les ressources en eaux mobilisables par la population ne sont donc pas inexistantes à Dar Es-Salaam, mais elle posent des problèmes de qualité et nécessitent des traitements pour sa consommation. Dans une situation d'urgence, vécue par la population daroise à la fin des années 1990, les puits et les forages ont été construits pour répondre aux besoins à court terme de la population. Les considérations d'ordre sanitaire sont mieux prises en considération aujourd'hui, certains puits sont déjà fermés depuis leur mise en fonctionnement, soit pour cause de pollution soit du fait de la salinité de l'eau.

La présence ou l'absence du réseau de distribution est également dépendante des caractéristiques naturelles du site. Les barrières naturelles matérialisées par les rivières, les fortes pentes, les zones marécageuses, nécessitent un important investissement tant financier que technique pour l'extension du réseau. La topographie du site influe de plus sur la desserte des quartiers. Dans une ville où la pression dans le réseau de distribution de l'eau est faible, les zones situées en hauteur par rapport aux canalisations sont donc lésées. Elles nécessiteraient des équipements supplémentaires, comme des pompes ou des valves augmentant la pression dans le réseau pour ces zones. Les quartiers les plus pénalisés se situent à l'ouest de la ville sur le plateau ainsi qu'au sud. Ces zones sont fortement disséquées par le réseau hydrographique qui s'écoule d'ouest en est et qui y creuse de petites vallées présentant des pentes souvent supérieures à 15°.

Ainsi, le milieu naturel joue un rôle incontestable dans les modes d'accès à l'eau. À l'aide des outils techniques, les acteurs de la distribution de l'eau et la population peuvent s'adapter aux contraintes naturelles. Les techniques de construction de puits permettent de mobiliser les ressources en eau souterraines. D'autres contraintes naturelles comme les pentes sont plus difficiles et surtout plus coûteuses à transgresser. Mais il n'y a pas un déterminisme des conditions naturelles dans les modes d'accès à l'eau, bien que ce facteur soit fortement explicatif. La capacité à mobiliser la ressource eau dépendra également des caractéristiques des quartiers, des choix d'investissement des autorités et bailleurs en présence et de la capacité d'encadrement<sup>459</sup> de la population.

---

<sup>458</sup> INSTITUTE OF WATER AND SANITATION (1998) *Sourcebook of alternative technologies for freshwater augmentation in Africa*. IETC, UNEP, Centre Regional pour l'Eau potable et l'assainissement à faible coût, Technical Publication Series n°8a, p.91.

<sup>459</sup> Voir sur le thème des encadrements GOUROU P. (1982) *Terres de bonnes espérance. Le monde tropical*. Paris, Plon, coll. Terre Humaine, 456 p.

## 2. La position urbaine du quartier

L'histoire urbaine de Dar Es-Salaam détermine la présence des équipements dans la ville. Comme nous l'avons démontré dans l'histoire de la mise en place des équipements à Dar Es-Salaam, la ville est marquée par des choix politiques et idéologiques influant le niveau d'équipements dans les quartiers de la métropole.

Les quartiers anciens regroupant les activités économiques et administratives de l'ancienne colonie britannique sont équipés. Les quartiers planifiés au lendemain de la proclamation d'indépendance bénéficient également d'un équipement partiel. Ils se situent à proximité d'une canalisation principale et sont desservis par un embryon de réseau secondaire. Les quartiers informels du fait de leur caractère illégal ne sont pas équipés. De même, les extensions urbaines récentes ne bénéficient pas du réseau de distribution de l'eau. La ville s'est en effet étendue plus rapidement que le réseau de distribution de l'eau. La société de distribution dans une situation de crise budgétaire n'a plus les moyens d'entreprendre des extensions du réseau dans les zones d'habitations récentes, en particulier quand ces dernières sont éloignées des canalisations principales qui alimentent le réseau.

La qualité de la desserte est de plus intrinsèquement dépendante de l'âge des canalisations et de leur qualité. Les installations anciennes sont déjà vétustes, souvent rouillées et parfois inopérables. Ainsi, des quartiers anciennement équipés ne possèdent plus de desserte adéquate, en qualité et en quantité. Les canalisations récentes, en PVC, plus fragiles, sont également sujettes à la dégradation. Le sud de la ville dépendant du système de Mtoni ainsi que la partie occidentale desservie par le réservoir de Kimara ne sont pas intégrés au réseau urbain performant. Ce dernier ne touche que la partie nord orientale de la ville dépendante du système de la Lower Ruvu.

Le réseau de distribution de l'eau est donc principalement présent dans les quartiers planifiés anciens, ainsi que dans les zones de développement plus récent, particulièrement dans la partie nord de Dar Es-Salaam.

L'extension du réseau ainsi que la mise en place de robinets publics ou de tout équipement public est également dépendant du statut du sol. Les robinets et les installations collectives installés par des ONG se font dans des quartiers planifiés où personne ne pourra réclamer la propriété de la terre. Dans la partie non planifiée de Kijitonyama, aucun robinet n'a été installé dans le cadre du programme des Nations unies car « *le problème de la sécurité foncière interdit au comité d'installer un robinet dans cette partie spontanée, il faut trouver un emplacement que personne ne revendiquera comme étant sa propriété*<sup>460</sup> ». Le choix de l'implantation des forages est également significatif, les bailleurs de fonds ou ONG qui installent des forages préfèrent les construire sur des terrains publics comme les cours d'école. C'est le cas par exemple à Kijitonyama où tous les grands équipements (les deux forages et le

---

<sup>460</sup> Entretien avec M. Liundi, représentant du sous-quartier n°3B à Kijitonyama, 9 mars 1999.

réservoir) ont été installés sur des terrains appartenant aux écoles primaires du quartier. Ce choix est cependant lié aux politiques des ONG, qui pour certaines d'entre elles interviennent de manière privilégiée dans les quartiers informels. Mais qu'il s'agisse d'un quartier en partie planifié ou d'un quartier à caractère illégal au regard des autorités, les ONG interviennent de manière sélective au sein de la ville. Leurs quartiers d'intervention doivent en effet répondre à des critères spécifiques.

### **3. L'intervention extérieure : la politique sélective des organismes d'aide**

Le choix des zones d'intervention des Organisations Non Gouvernementales investissant dans la gestion urbaine n'est plus le fait du hasard, mais répond à des critères spécifiques : les capacités de mobilisation et de participation de la population, aussi bien humaine que financière. Les échecs passés des projets des ONG dans les villes africaines sont à l'origine de ce changement d'approche de la part des acteurs internationaux. Avant toute intervention, des études du milieu sont donc conduites, analysant les aspects naturels du quartier, les capacités financières et humaines de la population ciblées par les projets d'équipement ainsi que les modes d'organisations de cette dernière <sup>461</sup>.

La consultation des documents de travail, des rapports intermédiaires des ONG travaillant à Dar Es-Salaam, révèle ce souci de la mobilisation et de la participation des populations. Dans les rapports des Nations unies préalables au *Community Infrastructure Programme*, les fiches descriptives<sup>462</sup> des quartiers comportaient un paragraphe présentant les associations présentes ou l'organisation de la population autour des équipements. L'effectif, la cohésion, les réalisations de ces comités font ainsi partie des éléments retenus pour la qualification des quartiers auprès des Nations unies. Des comités de quartiers ont été répertoriés dans les quartiers de Mbezi, Kinondoni, Buguruni ou encore de Kigogo<sup>463</sup>. Ils devront faire l'objet d'un soutien des Nations unies lors de la seconde phase du programme. Seuls Tabata et Kijitonyama ont été identifiés comme les quartiers ayant les comités les plus dynamiques pour la réussite du projet-pilote. À Tabata et à Kijitonyama, la population s'était déjà organisée en Comités de Développement. À Kijitonyama, les Nations unies ont réuni deux CBO présents dans le quartier. Le premier, KIJICO, situé à l'intérieur du quartier, a financé la construction d'une route et d'une canalisation, le second *Kijitonyama Mpakani Community Development Trust Fund* (KMCDTF), créé en 1992, avait collecté de l'argent (400 000 Tsh.) pour la construction de routes et d'un système d'assainissement. Les notes prises par les responsables de *Water Aid* dégageaient le même souci d'identification de partenaires dynamiques. Nouvelle venue à Dar Es-Salaam, l'organisation internationale britannique *Water Aid*, déjà présente en Tanzanie dans les villes de Dodoma et Tabora, a sélectionné sept

---

<sup>461</sup> GRONDIN P.M. (1994) *L'eau et la santé dans les quartiers urbains défavorisés*, Table ronde de Sophia Antipolis, février 1994. Paris, GRET Programme Solidarité eau, p.70.

<sup>462</sup> UNITED NATIONS (1994) *Community Infrastructure Programme for Dar Es-Salaam, appendix 2 Community profiles of the selected settlements*, Dar Es-Salaam, Habitat, 8p.

<sup>463</sup> Entretien avec Mme Kimei, Coordinatrice du programme CIP aux Nations unies, mars 1997.



forages construits par le ministère en 1997 lors du programme d'urgence, dans le cadre du programme de gestion communautaire des forages. Les critères de sélection de ces forages sont la participation et la mobilisation de la population autour de ces nouveaux forages, ainsi que le besoin en eau dans ces zones. Autour de ces sept forages, des organisations plus ou moins informelles avaient été initiées de la part de la population : vente de l'eau, création de comités de l'eau, demande collective d'équipement supplémentaire comme la mise en place d'une pompe électrique effectuée auprès des autorités compétentes (DAWASA ou Région).

Autre critère de sélection de la part des ONG, la situation d'urgence. C'est un critère notamment retenu par Médecins Sans Frontières (MSF), qui répond aux besoins en eau en intervenant dans des situations de crise de manière ponctuelle. Le projet mené à Kipawa, quartier fortement atteint par la crise du choléra, a duré moins d'un an pendant lequel l'organisation a construit un forage. MSF s'est intéressée à la question technique, laissant à d'autres l'aspect gestionnaire de l'équipement. Aujourd'hui, la gestion du forage est reprise par l'ONG *Water Aid*.

Les contextes d'intervention des bailleurs prennent donc en compte le degré de mobilisation de la population. Il faut qu'elle adhère au projet et qu'elle manifeste une aptitude à s'impliquer, aussi bien financièrement qu'humainement dans le projet. Ces groupes motivés correspondent « à un certain niveau de développement économique local<sup>464</sup> ». La population qui peut ainsi bénéficier de l'aide des donateurs présente donc des caractéristiques et elle n'est pas, loin de là, la population la plus exclue et donc la plus en danger. Cette population est en effet capable de se mobiliser et de solliciter des interventions externes au quartier. Elle fait donc preuve de dynamisme gestionnaire.

La présence d'un équipement est donc largement contrainte par une série de facteurs exogènes à la population. Ainsi les quartiers situés sur des collines ne sont plus desservis bien qu'équipés, le quartier de Kigamboni n'est toujours pas relié de manière adéquate au réseau urbain. Les quartiers anciens souffrent de plus d'un réseau caduc. De part leur caractère illégal, certaines zones résidentielles sont exclues de toutes interventions. Cependant, ces caractéristiques du quartier n'expliquent pas à elles seules la présence ou l'absence d'un équipement ou d'une organisation autour d'un point d'eau. La population selon son capital financier et social va pouvoir soit faire construire une installation, soit mobiliser l'ensemble du quartier autour d'un projet. La mobilisation et la participation de la population sont des critères de sélection pour les ONG et les bailleurs de fonds lors de la sélection des zones d'interventions. Mais pour que la mobilisation soit forte dans un quartier, il faut à la genèse du projet des habitants qui s'impliquent et qui arrivent à entraîner le reste de la population et des acteurs extérieurs (ONG, les institutions locales, la société de distribution de l'eau). Mais, ces dynamismes ne sont pas à la portée de tous les habitants de Dar Es-Salaam.

---

<sup>464</sup> DROUART E., VOUILLAMOZ J.-M. (1999) op.cit., p.5.

## **B. Les dynamiques gestionnaires**

Les inégalités spatiales caractérisées par les modes d'accès à l'eau révèlent également des inégalités sociales et politiques. En effet, la mise en place d'un équipement dans un quartier découle de la capacité de la population de s'organiser et de se faire entendre, qu'il s'agisse d'un raccordement au réseau ou d'un forage. La pérennité de fonctionnement de l'équipement dépendra également de la capacité gestionnaire de l'autorité qui émergera au sein du quartier. En effet, les équipements comme les bornes-fontaines municipales ou les pompes manuelles installées par les diverses autorités ont périclité par manque de gestion des institutions de tutelle. Ces équipements n'ont pas fait l'objet d'une maintenance régulière de la part des institutions, ni de surveillance de la part de la population. Cette dernière utilisait le point d'eau, mais elle n'était pas impliquée dans sa gestion. Aujourd'hui, forts de ces expériences passées, des petits comités de gestion des points d'eau installés par des institutions gouvernementales, des organismes étrangers, ou d'initiatives locales se forment pour garantir la pérennité du service.

### **1. Les embryons de comités**

Les programmes d'équipement des quartiers, qu'ils soient soutenus par des aides extérieures ou qu'ils soient internes au quartier, sont le fait de groupes de citoyens très restreints qui vont initier et porter le projet. Ces initiateurs de projets sont exclusivement des propriétaires, anciennement installés dans le quartier. À Kimanga, les deux promoteurs du projet de financement de la canalisation, Robert Mihayo et Daniel Ngila, faisaient partie des premiers propriétaires dans le quartier. Installés dans le quartier en 1995, ils ont une ancienneté toute relative, ils restent cependant les pionniers et ce sont eux qui ont initié le programme d'équipement. La mobilisation et le financement de projet au sein des quartiers est donc le fait de propriétaires. Les locataires en transit dans le quartier ne participent pas, du moins financièrement, aux projets d'équipement même s'ils en seront bénéficiaires. Il demandera le financement des travaux à son propriétaire. De plus, l'arrivée d'un équipement peut avoir un effet pervers pour les locataires, elle peut être un facteur d'augmentation de loyer.

Quand l'équipement est déjà en place, la structure collective de base gérant les points d'eau, qu'il s'agisse d'un robinet public ou d'un puits, est constituée de certaines personnes parmi les usagers. Ces comités d'usagers ont une fonction de surveillance et de maintenance du point d'eau. Ces organisations gèrent des sources en eau qui alimentent quelques ménages. Ces comités n'ont pas de statut formel reconnu par l'Etat. Ils sont issus de la volonté des habitants, et portés par des dirigeants locaux. Il peut s'agir parfois des représentants de la municipalité dans le quartier, avec les membres du bureau du *Mtaa* : robinet public à Buguruni ou pompe manuelle de Mchikichini. Ces associations sont nombreuses au sein des quartiers. Elles fonctionnent de manière isolées les unes par rapport aux autres.

Le degré de mobilisation pour les programmes communautaires varie selon la structure des quartiers. Ainsi, il semble que l'ancienneté des quartiers engendre des comportements spécifiques. La population des quartiers anciens est bien souvent difficile à mobiliser pour des programmes d'équipement communautaire. Les comités de base sont « *plus nombreux à la périphérie de la ville, dans les quartiers de nouveaux arrivants, il est difficile de mettre un comité de base dans un quartier où la population est présente depuis longtemps* »<sup>465</sup>. Ce constat émis par un ancien technicien municipal rejoint les conclusions établies pour d'autres villes. Pour Ouagadougou, Sylvie Jaglin constate « *qu'en périphérie les secteurs les plus anciennement urbanisés sont aussi ceux où les pratiques de gestion partagée se sont les moins bien propagées et que, d'une façon générale, elles sont rares dans le centre-ville* »<sup>466</sup>. Elle en présume « *que les formes de mobilisation des populations tendent à diminuer lorsque progresse la citadinisation et que se modifie la représentation du « rattrapage »* »<sup>467</sup>. À Dar Es-Salaam, la population des quartiers anciens de la ville a tendance à attendre l'intervention du gouvernement, habituée qu'elle est de l'époque socialiste et à l'assistanat en matière des services publics. « *À Buguruni, le projet-eau posa des problèmes. La population ne veut pas donner de son temps ou de l'argent volontairement. Ils attendent tout du gouvernement* »<sup>468</sup>.

Il semble que dans les quartiers anciens il n'existe plus de leaders charismatiques capables de mener des projets. Les anciens, c'est-à-dire les premiers occupants ont pour certains disparu et leurs descendants n'ont pas hérité de leur légitimité. De plus la population de ces quartiers est fortement hétérogène : propriétaires, locataires, hébergés, de plus ou moins longue date, ils n'ont pas par conséquent les mêmes aspirations. On peut également avancer l'hypothèse du découragement pour ces populations anciennement installées qui ont attendu les équipements, vu se succéder des projets qui ne se sont jamais concrétisés. À l'inverse, les populations plus récemment installées sont motivées. L'implication dans les projets collectifs diffère donc selon la date d'arrivée dans le quartier mais également selon les relations que les habitants ont su tisser au sein de la ville et leur volonté de s'impliquer dans la vie politique et sociale du quartier, voire de la ville.

Ceci nous renvoie à la distinction entre urbain, citadin et citoyen. Dans son ouvrage, *Le commun des lieux*, René de Maximy<sup>469</sup> fait ainsi un retour sur ces termes :

*« Le mot citadin introduit le concept de cité (...). On préférera ce terme à ceux d'habitant et d'urbain chaque fois qu'on voudra parler d'urbains pratiquant un espace politique sans que ne soit mise en avant leur dimension d'acteurs politiques. Lorsque les citadins seront considérés comme des personnes responsables de la voie de la cité, le terme de citoyen prévaudra. Plus que son*

<sup>465</sup> Entretien avec M. Kanza, fonctionnaire au *Ministry of Land*, département de la planification urbaine, le 24 février 1997.

<sup>466</sup> JAGLIN S. (1991), op.cit., p.1083.

<sup>467</sup> Ibid., p.1083.

<sup>468</sup> Entretien avec Carol, responsable du projet-eau à Buguruni, le 14 février 1997.

<sup>469</sup> De MAXIMY R. (2000) *Le commun des lieux*. IRD Paris, Architecture+Recherches/Mardaga, p.89-90.

*état d'habitant, ce sera sa personne civique, exerçant sa fonction politique, qui sera alors prise en compte ».*

Philippe Gervais-Lambony<sup>470</sup> à partir de son étude de Lomé et d'Harare tente une définition du citoyen, en voici quelques éléments qui semblent significatifs :

*« Le citoyen aime la ville (...). Le citoyen s'approprie l'espace et l'usage de l'espace (...). Le citoyen connaît bien l'espace urbain, ou a, au moins le désir de le connaître (...). Le citoyen est intégré dans des réseaux sociaux multiples, outre la seule famille (ou lignage). Le citoyen a des revendications, qu'il souhaite plus de liberté, plus de droits ou plus d'équipements pour son quartier ; c'est une forme de participation politique à la vie de la cité ».*

Philippe Gervais-Lambony distingue de plus le citoyen, qui est attaché à la ville au villageois urbain qui est attaché au village dans la ville. Le villageois urbain est né en ville mais comme ces ancêtres, il réside dans un ancien village.

Les projets de gestion de points de vente ou de financement d'équipements sont donc le fait de citoyens, le citoyen étant cet habitant qui s'engage dans la vie politique, qui revendique des équipements pour son quartier, qui revendique auprès de la société de distribution l'installation d'une canalisation de plus grand diamètre pour améliorer la desserte, qui sollicite la municipalité ou les ONG pour l'installation d'un forage. Cette sollicitation est facilitée par l'intégration du citoyen dans des réseaux sociaux multiples, outre la seule famille<sup>471</sup>. Mais pour qu'un quartier bénéficie d'un équipement, il ne suffit pas que qu'il soit constitué de quelques citoyens, il faut que ces derniers mobilisent leurs voisins.

## **2. Du point d'eau au quartier : la propagation du projet**

Une fois le projet amorcé, il reste à ses initiateurs à mobiliser et à associer progressivement le reste de la population du quartier. Pour réussir à stimuler une part de la population, il faut aux meneurs une certaine assise dans la société, une reconnaissance dans le quartier. Cette dernière est favorisée par leurs multiples responsabilités sociales au sein des bureaux d'administration des lieux collectifs (école, hôpitaux, églises). Ces diverses activités sociales leur permettent également de diffuser l'information contenant les projets du comité de quartier et donc de mobiliser une partie des habitants.

Cependant, pour qu'il y ait propagation du projet au reste de la population, il faut que cette dernière soit disposée à intégrer le projet. À Kimanga, les responsables du comité rencontrés dans le quartier (les membres du bureau à l'origine du projet) nient avoir favorisé une certaine

---

<sup>470</sup> GERVAIS-LAMBONY P. (1994) *De Lomé à Harare : Le fait citoyen. Images et pratiques des villes africaines*. Paris, Karthala – IFRA, coll. " Hommes et sociétés ", p.453-454.

<sup>471</sup> Ibid, p. 454.

catégorie de la population. Il apparaît cependant des points communs entre les différents adhérents : ce collectif est en effet constitué de salariés<sup>472</sup> (donc de membres ayant un revenu régulier) et la majorité disposent également d'un certain niveau d'études (le secondaire au minimum pour la majorité). La forte participation financière nécessaire pour intégrer ce projet explique cette « sélection » des membres du projet. Ainsi la forte hétérogénéité sociale des quartiers peut être un frein à la diffusion du projet à l'ensemble des citoyens du quartier, les revendications et les enjeux n'étant pas identiques pour l'ensemble des ménages.

Le soutien logistique et financier des ONG ou des associations de solidarité internationale permet de développer le projet à l'échelle du quartier. Dans le secteur de l'eau, ce soutien s'avère indispensable pour des questions d'ordre technique et financier. Les équipements en eau sont en effet complexes et nécessitent un certain savoir-faire. La construction d'un forage ou l'extension d'une canalisation ne peuvent s'effectuer sans la présence de techniciens. Ces derniers sont soit des employés des ONG soit des fonctionnaires de l'Etat, de la société de distribution ou du ministère de l'Eau, et payés sur les fonds du programme par les ONG. Ces dernières travaillent alors en partenariat avec les comités de quartiers.

Le soutien des ONG se situe également au niveau de l'organisation de la population. Elles favorisent la création d'un comité « officiel » élu. Il est assez rare en milieu urbain que ces comités soient élus au suffrage universel direct par l'ensemble de la population. Dans les quartiers où la population est très nombreuse est dont l'effectif est peu ou pas connu, on procède le plus souvent à des votes à main levée lors de réunions publiques. L'ONG épaulé ainsi les comités dans la création d'un bureau représentatif, en diffusant l'information ou encore en organisant des réunions publiques avec plus ou moins de succès. Cette intervention est également importante pour « cristalliser » le noyau de gestion. Les membres du bureau du comité sont ainsi soutenus par l'ONG, et leur élection leur apporte une certaine légitimité et reconnaissance au sein du quartier. L'officialisation du regroupement de population fournit de plus une reconnaissance du quartier auprès des autorités. Cette officialisation du regroupement de population s'accompagne d'outils, entre autres de l'ouverture d'un compte en banque ce qui permet au comité de solliciter d'autres aides financières. Une fois la mobilisation réussie il reste au comité la question de la durée.

### **3. La question de la pérennité**

Les divers forages faisant l'objet d'une gestion communautaire, en 2000, sont tous sous l'influence d'ONG ou de bailleurs internationaux. Ces organismes internationaux travaillent avec les populations depuis le début des années 1990, elles sont pour l'instant quasiment toutes présentes sur le terrain, mais l'on peut déjà se poser des questions sur la gestion dans le temps de ces actions. Ces initiatives qui ont voulu intégrer la population vont-elles durer une fois les ONG parties ? Comment va être gérée la maintenance des équipements, comment vont être financés les travaux de réparations ? La question de la gérance se pose déjà pour le

---

<sup>472</sup> Sur les 45 membres du comité, un seul est commerçant (Enquêtes et visite du quartier mars 1999).



forage construit par MSF ; actuellement, *Water Aid* tente de mobiliser la population autour de ce forage et de créer un collectif. Au bureau des Nations unies, on se veut confiant en ce qui concerne la continuation des comités en place dans les quartiers de Kijitonyama et Tabata. Par contre, parmi les membres du comité de Kijitonyama cette sérénité ne semble pas être partagée. « *Une fois le projet des Nations unies terminé, on se détachera de Kijico* » nous confia M. Mshanga, représentant du KMCDTF dans le sous-quartier n°1 de Kijitonyama.

Le cas de Kijitonyama illustre fort bien les dysfonctionnements d'un comité installé par une organisation internationale. Les Nations unies ont voulu intervenir dans l'ensemble de l'arrondissement de Kijitonyama. Les deux organisations existantes se sont associées pour pouvoir bénéficier du soutien financier du programme *Community Infrastructure Programme* menée par les Nations unies. Les autres quartiers de l'arrondissement ont été intégrés à ce projet, des représentants ont été plus ou moins choisis par la population<sup>473</sup>.

Or, lors des enquêtes de terrain, les représentants de sous-quartier et la population ont exprimé des points de vue divergents concernant les choix d'équipement en matière de distribution de l'eau dans le quartier. Ces désaccords sont le reflet de l'hétérogénéité dans les quartiers : hétérogénéité des niveaux d'équipements, mais également hétérogénéité sociale. Les préoccupations des habitants ne sont pas les mêmes en fonction de leur environnement ; pour certains, l'urgence est dans l'assainissement, pour d'autres dans la construction de routes.

Le désir de scission peut également être le fait de tensions ou d'inimitiés entre les personnes d'un même comité. À Kijitonyama, les responsables du sous-quartier n°1 avaient formé un groupement de population autour de la question de l'assainissement. Pour bénéficier du financement des Nations unies, ces derniers ont dû rejoindre le second comité présent dans le quartier à savoir KIJICO. Dans ce cadre le nom du comité, le KMCDTF, n'apparaît plus. Le président du KMCDTF n'est plus qu'un simple représentant de sous-quartier au même titre que les autres représentants de sous-quartiers de Kijitonyama. La volonté de scission du président du le KMCDTF est donc nourrie d'une part par des préoccupations spécifiques au sous-quartier, mais également par une volonté de reconnaissance de son association mais également de son pouvoir, de son statut en tant que président d'association.

L'illusion communautaire des ONG et des organismes bilatéraux est donc encore bien présente. Dans l'ouvrage de Georges Winter, consacré aux inégalités et aux politiques publiques en Afrique, certaines contributions décrivent comment cette illusion « *lorsqu'elle guide l'action, s'insère dans les rapports entre les acteurs locaux engagés dans les projets et comment ceux-ci utilisent cette illusion dans le sens des dynamiques préexistantes aux projets. Ils mettent ainsi en évidence la présence fréquente, dans des opérations de*

---

<sup>473</sup> Voir partie II, chapitre 3.

développement, d'un « système d'ignorance » excluant les informations qui contrediraient les présupposés des modèles<sup>474</sup> ».

Mais les mobilisations citadines ne vont pas de soi. Les regroupements citadins au sein d'une association de développement sont liés aux caractéristiques socio-économiques des habitants du quartier et de leur implication dans la ville. C'est donc bien le degré de mobilisation des collectifs résidentiels qui explique pour une bonne part la géographie des équipements et des aides extérieures.

### ***C. De la segmentation aux liens sociaux : vers une définition de la ville d'archipel***

Alors que la première section de ce chapitre montrait une ville aux ruptures brutales entre la ville desservie par le réseau de distribution de la ville et les isolats desservis par les forages communautaires, l'étude des facteurs d'équipements dévoile les liens, les articulations entre les parties de la ville.

Sylvy Jaglin reprend pour définir cette situation la métaphore de l'archipel entendue comme une forme physique qui désigne un ensemble d'îlots.

*« Transposée dans le champ de la gestion urbaine, l'archipellisation désignerait dans ce cas une figure composée d'îlots urbains desservis (quelles que soient la qualité et les modalités de cette desserte, en réseau ou non) et mettrait l'accent sur les discontinuités, les "discontiguïtés"<sup>475</sup> ».*

La discontinuité renvoie premièrement à la présence de l'équipement au sein de la ville : le réseau n'est pas présent dans l'ensemble des quartiers de la ville de Dar Es-Salaam et il est substitué par des infrastructures locales. Mais la discontinuité renvoie également aux disparités gestionnaires dans la ville. Les forages communautaires sont ainsi pilotés par des intervenants extérieurs, selon des modalités propres à chaque projet. Les comités eau définissent en effet des modes de gestion, établissent les tarifs. Ces modes de gestions sont isolés, des zones entières de la ville ne sont plus gérées, ne sont pas desservies par l'un ou par l'autre équipement urbain, ce qui nous renvoie à la discontiguïté dans la ville

Au-delà de l'image de l'archipel constitué d'îles séparées par la mer, il faut également prendre en compte les liens qui existent entre ces îlots. En effet, cette notion de l'archipel utilisée pour décrire la spécificité d'îlots à l'échelle des quartiers (retranchement des riches, projets à l'échelle du quartier pour les populations solvables)<sup>476</sup> ne rend pas compte des relations

---

<sup>474</sup> CHAUVEAU J.P., LE PAPE M., OLIVIER DE SARDAN J.P. (2001) La pluralité des normes et leurs dynamiques en Afrique. Implications pour les politiques publiques. In WINTER G. (Coord.) *Inégalités et politiques publiques en Afrique: pluralités des normes et jeux d'acteurs*, Karthala-IRD, Paris, p.155.

<sup>475</sup> JAGLIN S.(1998b) p.20.

<sup>476</sup> Ibid.

pouvant exister entre ces îlots. Pierre Veltz<sup>477</sup> décrit l'archipel comme un territoire en réseau, formé de pôles desservis reliés entre eux, ayant des relations. On choisit de reprendre cette définition de l'archipel, il s'agit alors de définir le type de relations pouvant exister entre les îlots ainsi que leur gradient de relations dans le cas de Dar Es-Salaam.

Les quartiers présentant un mode de desserte propre à l'échelle locale ne sont pas totalement isolés, déconnectés du reste de la ville. Le retranchement visible en matière de desserte en eau ne se couple pas d'un retranchement social. Bien au contraire, la réalisation de ces micro-projets soutenus par des organismes étrangers résulte de l'intégration sociale des meneurs du projet au sein du quartier mais surtout de leurs relations au sein du tissu social urbain. Les meneurs de projets, responsables de comités de quartier sont des notables comme nous l'avons démontré pour le cas de Kijitonyama<sup>478</sup>. Ils sont en effet des personnages actifs au sein des comités des écoles, des activités religieuses ou politiques. Ils exercent de plus une activité professionnelle, journaliste pour le Président du comité de Kimanga, professeur dans une école privée pour le président de KIJICO, ou encore fonctionnaire ou retraité de la fonction publique. Ces meneurs jouissent donc d'une certaine place sociale dans leur quartier. Exerçant une activité salariale ou simplement rémunératrice, ces meneurs sont également intégrés économiquement à la ville. Ces deux atouts les légitiment aux yeux des bailleurs de fonds ou de la société de distribution de l'eau qui y voient des interlocuteurs privilégiés.

Il apparaît ainsi qu'à Dar Es-Salaam, ce ne sont pas les plus pauvres qui bénéficient des projets de bailleurs de fonds contrairement à la situation en Afrique australe où les projets cloisonnent les populations pauvres dans des territoires de desserte<sup>479</sup>. Les premiers quartiers qui ont bénéficié de projets financés par des bailleurs de fonds étaient composés d'une population issue des couches moyennes, principalement des fonctionnaires comme à Tabata ou à Kijitonyama. Ceci est un peu moins vrai pour les projets retenus par *Water Aid* à Temeke ; cependant, Kigamboni est également un quartier regroupant un nombre important de fonctionnaires travaillant dans les administrations du centre ville.

---

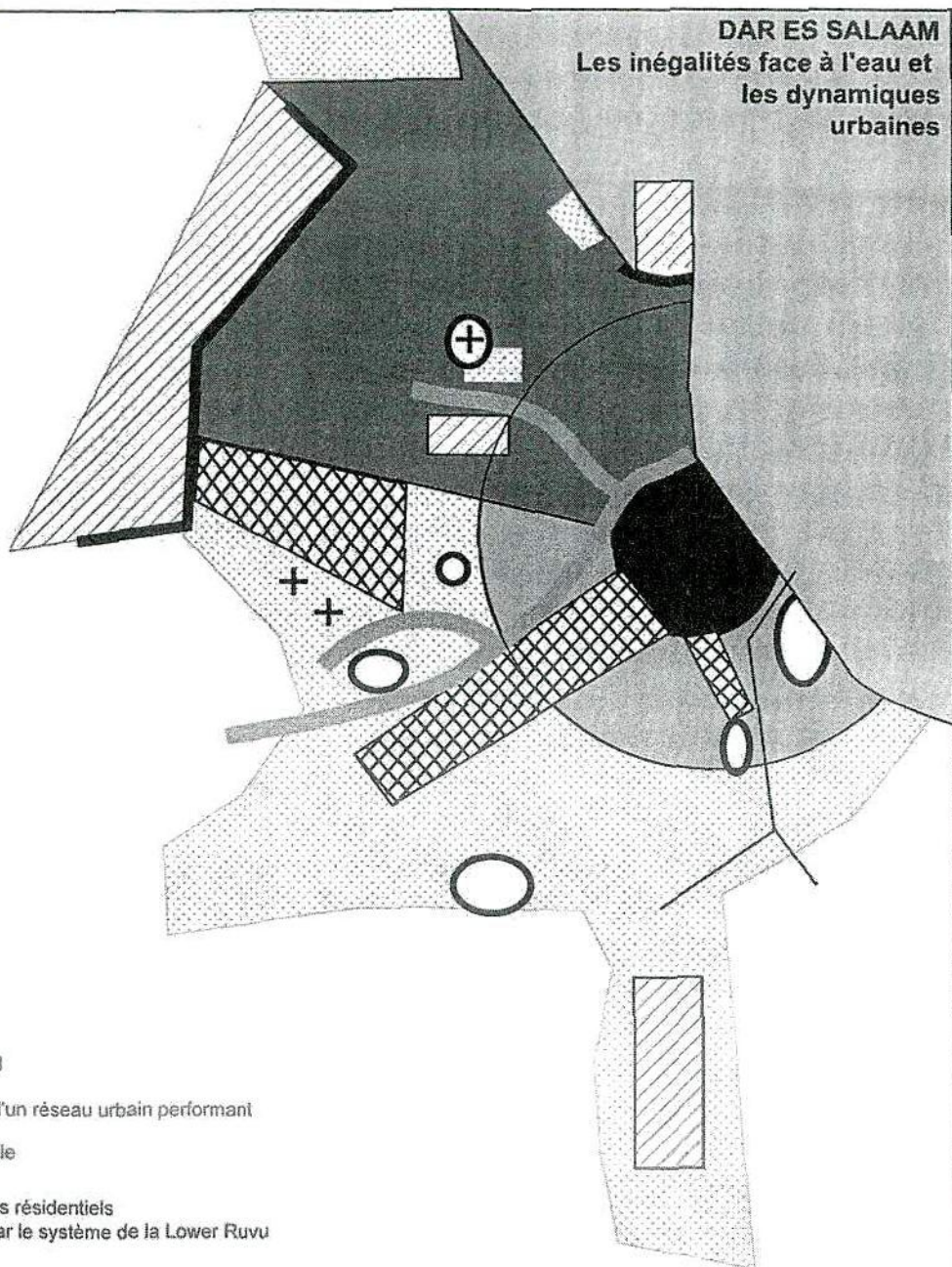
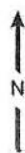
<sup>477</sup> VELTZ P. (1996) *Mondialisation, villes et territoire : l'économie d'archipel*. Paris, PUF, coll. Économie en liberté, p.61.

<sup>478</sup> Voir partie II, chapitre 3.

<sup>479</sup> JAGLIN S. (1998b), op.cit., p.16.




Figure III.13

**DAR ES SALAAM**  
**Les inégalités face à l'eau et**  
**les dynamiques urbaines**





**1. La ville de l'archipel**






Les zones bénéficiant d'un réseau urbain performant

-  Le centre ville
-  Les quartiers résidentiels desservis par le système de la Lower Ruvu
-  Zones industrielles, et quartiers résidentiels contigus

Les dynamiques citadines

-  Les isolats de gestion communautaire autour des forages
-  Les collectifs pour l'intégration au réseau

**2. Les zones d'exclusion**

- Un réseau présent mais défaillant
  -  Quartiers anciens
  -  Pression insuffisante
  -  Les limites orographiques
- Des zones non-équipées
  -  Quartiers non planifiés anciens et nouvelles extensions urbaines
  -  Fonds de vallées réceptacles de la pauvreté

Valérie Messer 2003



Mais, les capacités financières de la population n'expliquent pas à elles seules la présence ou non d'un équipement. Rappelons l'exemple de Msasani Peninsular où la population bien qu'aisée financièrement est réduite à acheter l'eau à quelques vendeurs, largement plus chère que si elle était desservie par le réseau. La population est largement composée d'expatriés qui ne restent pas longtemps dans la ville et qui ne sont pas impliqués dans les réseaux sociaux locaux. Les liens sociaux et économiques que les porteurs de projets tissent au sein de la ville avec de futurs partenaires, ONG et bailleurs, sont donc primordiaux pour être retenus comme population cible dans les interventions de ces organisations internationales. Les quartiers bénéficiant de la gestion de forages communautaires sont liés au reste de la ville, et c'est par ce lien qu'ils ont pu avoir accès aux financements des bailleurs pour finaliser la mise en place d'un équipement au sein de leur quartier.

Cependant, à Dar Es-Salaam, tous les segments de la ville ne sont pas reliés. Les espaces oubliés des interventions des bailleurs de fonds et de l'Etat sont rejetés du jeu urbain. Ces espaces de l'exclusion sont en effet marqués par l'absence de l'ensemble des réseaux urbains et par une forte exclusion sociale. On peut ainsi qualifier ces espaces d'isolats du fait de l'absence de liens et d'échange avec le reste de la ville. Pierre Veltz face à cette exclusion de certains espaces reprend la notion de ségrégation dissociée introduite par F. Damette, en opposition à la « ségrégation associée »<sup>480</sup>. Cette notion fait la différence entre « *un espace (ou un élément de la société) dominé et dépendant et un espace oublié, exclu* »<sup>481</sup>. L'existence de liens de dépendance d'un quartier ou d'un groupe social dans une ville par rapport à un autre relève de la ségrégation associée. Dans notre étude, il s'agit par exemple des espaces qui sont dépendants des quartiers voisins pour leur desserte en eau, ou des revendeurs qui ont le quasi-monopole de la distribution au sein d'un quartier. La disparition, ou l'absence de ces liens de dépendance, des relations fonctionnelles entre les territoires à l'intérieur d'une agglomération exclut, dissocie des quartiers de la ville. Il s'agit à Dar Es-Salaam des poches de pauvretés présentes en particulier dans les bas-fonds de la ville, zones inaccessibles pour le réseau et pour les revendeurs où la population est alors tributaire des eaux gratuites des rivières.

On observe donc une augmentation des inégalités au sein du tissu urbain. On passe d'un système ségrégué, voulu par le pouvoir colonial qui, de façon délibérée a exclu une partie de la ville des politiques d'investissements, à un système plus complexe où se superposent selon les niveaux d'analyses des différenciations fortes. La ville à « deux vitesses », opposant les pauvres des riches, la ville du formel de la ville du spontané, se complexifie. Les différenciations se multiplient. La massification de la pauvreté s'accompagne d'une différenciation au sein de cette catégorie de population regroupée sous le terme de « pauvres », au point que l'on n'est pas loin de distinguer les « bons pauvres » ceux qui sont prêts à participer au projet communautaire, des « mauvais » pauvres. L'intensification de la pauvreté a également fait apparaître le terme de « *poorest poor* » dans les analyses de la Banque mondiale.

---

<sup>480</sup> VELTZ P. (1996) op.cit., p.57.

<sup>481</sup> Ibid., p. 57.



La multiplication des projets à l'échelle des quartiers accroît également les risques d'inégalités territoriales<sup>482</sup>. Chaque quartier possède en effet des équipements mais surtout des modalités gestionnaires autonomes. Ainsi, la spatialisation des modes de desserte crée des limites de desserte mais également de gestion de la ressource. Les réformes entreprises à Dar Es-Salaam institutionnalisent ces réponses gestionnaires développées par des partenariats entre comités de quartiers et ONG internationales. Les forages construits en 1997 vont tous être laissés en gérance à des comités de quartiers. La nouvelle société de distribution fournira des branchements individuels dans les zones où le réseau est déjà présent mais défaillant. Mais « *promouvoir des services diversifiés comporte (...) le risque de mettre en place un système entérinant la différence d'accès au service, en fonction notamment des niveaux de revenus des usagers*<sup>483</sup> ». La segmentation urbaine que l'on vient d'observer est elle entérinée par les réformes ? Y a-t-il une volonté de mise en cohérence de la part des institutions gouvernementales en particulier des nouvelles municipalités ?

---

<sup>482</sup> COING H., CONTANT H., ETIENNE J., JAGLIN S., MOREL A L'HUISSER A., TAMIATTO M. (1998) *Pour une gestion durable des systèmes d'approvisionnement en eau dans les petits centres et villes d'Afrique*, document de travail, Conférence internationale « Eau et Développement durable », Paris 19-20-21-Mars 1998, 5p.

<sup>483</sup> Intervention de Henri Coing In ALLOU S. (1998) *La nouvelle donne des services publics marchands*. Débat à partir des projets du Gret en Mauritanie. Séminaire Développement Institutionnel, 14 mai 1998, GRET, document de travail n°2, p.10.

## Chapitre 3

### Quelle cohérence pour la ville ou les enjeux de la gouvernance urbaine ?

La question de la maîtrise de la ville, face à la multiplication des acteurs et à la différenciation entre et au sein même des quartiers, se pose dans bien des villes africaines. Philippe Gervais-Lambony à propos de Lomé et d'Harare introduit ainsi son questionnement sur les acteurs et les pouvoirs urbains : « *qui décide des orientations de la politique urbaine ? Le pouvoir municipal, le gouvernement, le chef de l'Etat lui-même dans le contexte d'un pouvoir dictatorial, les donateurs d'aide internationaux, les fonctionnaires municipaux et l'administration, les notables citoyens représentés dans les municipalités ?*<sup>484</sup> ». La liste est, bien entendu, loin d'être exhaustive. Dans le cas de la gestion de l'eau à Dar Es-Salaam, il convient de rajouter les vendeurs d'eau, la société de distribution de l'eau, les grandes sociétés internationales...

Le système de distribution de l'eau de Dar Es-Salaam, nous l'avons démontré tout au long de ce travail, est fortement inefficace. Les acteurs et les modes d'approvisionnement sont très hétéroclites, les habitants tentent de répondre à leur besoin quotidien en eau de toutes les manières possibles. Le nouveau projet urbain, concrétisé par les diverses réformes précédemment décrites, c'est-à-dire la privatisation de la distribution de l'eau et la réforme du *City Council*, tente de structurer les services de la distribution de l'eau en recadrant de manière législative la segmentation de l'offre. Ainsi, les divers acteurs en charge de la gestion de l'eau inter-agissent, collaborent, s'organisent ou se concurrencent. Il s'agit donc de s'interroger sur le processus de gouvernance urbaine, encore à l'état de projet à Dar Es-Salaam, une gouvernance urbaine telle que la définit Patrick Le Galès :

*« Dans le cadre d'une ville, la gouvernance urbaine renvoie à la capacité d'intégrer les organisations, les acteurs, les groupes sociaux, les différents intérêts. Dans certaines villes ou régions, il y a une capacité à intégrer la majeure partie des organisations publiques (locales et centrales), privées, associatives par exemple pour élaborer une stratégie commune ou élaborer des politiques. Certains groupes sociaux peuvent être soit inclus soit exclus de la gouvernance. Il n'y a pas de nécessité à l'intégration (...) À l'inverse, certaines villes sont marquées par des conflits structurels politiques ou sociaux qui bloquent toute forme d'action collective<sup>485</sup> ».*

<sup>484</sup> GERVAIS-LAMBONY P. (1994) *De Lomé à Harare : Le fait citoyen. Images et pratiques des villes africaines*. Karthala – IFRA, coll. Hommes et sociétés , p.393.

<sup>485</sup> LE GALES P. (1998) régulation, gouvernance et territoire, In *Droit et Société*, vol. 24, p. 228.



Aujourd'hui à Dar Es-Salaam les autorités institutionnelles en charge de la gestion urbaine et de la distribution de l'eau instaurent un modèle basé sur la segmentation de l'offre dans la ville de Dar Es-Salaam. La société de distribution renforce sa présence dans les quartiers équipés, tandis que le gouvernement et les collectivités locales appuient la gestion dite communautaire des forages dans les quartiers périphériques et non desservis par le réseau de distribution. Mais comment ce programme s'articule-t-il avec les autres modes d'approvisionnement développés antérieurement par les populations au sein des quartiers de la ville ? Comment s'articulent les logiques des acteurs, celle du gouvernement et celles des autres gestionnaires à savoir les revendeurs, les comités de quartiers ? Ces derniers sont-ils intégrés dans le nouveau projet urbain ? La municipalité est-elle le nouveau régulateur politique au sein de la ville ?

Il s'agit à travers ces articulations qui prennent des formes multiples (coopération, conflits) d'appréhender la construction de la gouvernance à Dar Es-Salaam. La gouvernance n'est pas en effet du ressort unique des institutions, mais elle est le résultat des interactions entre les divers acteurs en présence. Quels sont alors les acteurs qui prennent part à cette gouvernance, quels acteurs en sont exclus, quels sont les nouveaux arrangements qui se développent en milieu urbain ? Y a-t-il innovation dans les modes de gestion, invention de partenariat entre les divers acteurs ? Il s'agit donc dans ce dernier chapitre de s'interroger sur l'avenir de la ville.

## **I. Le paradoxe de la mise en cohérence dans l'affirmation de la segmentation**

Face à la diversité des situations d'accès à l'eau et plus particulièrement d'accès aux réseaux par les populations, les acteurs institutionnels en charge de la gestion des services urbains proposent une offre différenciée à la population de Dar Es-Salaam.

Cette notion de « services différenciés » selon les capacités financières ou les conditions d'accès est aujourd'hui largement répandue dans les programmes de fourniture de services urbains à la population. Cette notion de services adaptés aux capacités et pratiques des populations a émergé à la suite de l'échec de la décennie de l'eau qui prônait le service universel pour tous : c'est-à-dire le branchement individuel. Force est de constater que le branchement individuel ne s'est pas généralisé dans les villes africaines où le réseau est souvent embryonnaire et la desserte aléatoire. Dans cette situation, les populations font majoritairement appel aux revendeurs dans les quartiers équipés et aux eaux de surface ou souterraines dans les zones périphériques ou les poches intra-urbaines éloignées du réseau. À partir de ce constat, la société de distribution de l'eau, la Banque mondiale et la municipalité ont abandonné l'objectif de la généralisation du branchement individuel au profit d'un service différencié.

Dans les quartiers attenants au réseau, les branchements individuels seront privilégiés ainsi que la gestion de robinets publics par des comités. L'approvisionnement aux forages communautaires est encouragé dans les zones éloignées de l'actuel réseau urbain de distribution de l'eau. Les nouveaux cadres officiels proposent donc des modes d'approvisionnement qui répondent à des logiques antagonistes : la logique commerciale avec le développement des branchements individuels et la logique sociale autour des points d'eau communautaires.

### ***A. La logique commerciale : les branchements individuels***

Pour la société de distribution de l'eau et le ministère de l'Eau, l'objectif premier est la remise en état de l'ensemble du système de distribution de l'eau à Dar Es-Salaam. La réhabilitation du réseau limitera en effet la quantité d'eau non facturée et améliorera également la qualité de la desserte en eau au sein de la ville. Cette phase sera suivie de l'extension du réseau de distribution dans les zones non équipées. La nouvelle société en charge de la distribution de l'eau est en effet soumise à la nécessité d'équilibrer ses comptes et donc de générer des recettes.

#### **1. Réduire la quantité d'eau « perdue » pour augmenter les recettes**

Le réseau de distribution de l'eau et d'assainissement, pour être performant et donc rentable pour la *City Water Services Limited*, doit subir une série de travaux. La réhabilitation du réseau était posée comme condition préalable à la privatisation de la distribution de l'eau. Dans ce dessein, la Banque africaine de développement et d'autres bailleurs de fonds ont concédé un premier prêt à la DAWASA, société nationale de l'eau et de l'assainissement, en mai 2002. Ces fonds sont destinés à la réhabilitation du réseau de distribution de l'eau, aujourd'hui caduc, défaillant et mal-entretenu.

La première étape de cette entreprise de réhabilitation consiste, pour la *Public Granting Authority*, société nationale de l'eau et de l'assainissement, et pour l'opérateur privé, à limiter la quantité d'eau non facturée estimée à plus de 50 %, d'une part en réduisant les fuites dans le système et d'autre part en limitant le gaspillage au robinet grâce aux compteurs d'eau. La réduction des fuites sur le réseau par la réhabilitation des installations est de la responsabilité de la *Public Granting Authority*. L'installation des compteurs d'eau à l'ensemble des abonnés domestiques sera à la charge de l'opérateur privé.

Le programme de réhabilitation du système de distribution de la ville de Dar Es-Salaam concerne autant les grands équipements du système de production de l'eau potable que le système de distribution de l'eau. Les usines de pompage, les réservoirs et les canalisations principales nécessitent une remise en état, les pannes étant en effet nombreuses. Le programme de réhabilitation procède donc au remplacement des pièces défectueuses dans

le système de pompage, de traitement et de stockage de l'eau. L'objectif est d'obtenir une production effective de 279 000 mètres cubes par jour d'eau de bonne qualité pour les trois usines de Mtoni, Lower et Upper Ruvu<sup>486</sup> réunies.

La réduction des fuites nécessite de plus une réhabilitation du système de distribution de l'eau. Une partie des canalisations principales provenant de l'usine de pompage de la *Upper Ruvu* a déjà été remplacée. Le réseau secondaire nécessite également une rénovation. Certaines canalisations anciennes sont corrodées ou cassées de manière accidentelle ou volontaire. Il s'agit donc de repérer l'ensemble des fuites, de les colmater et de remplacer près de 100 kilomètres de canalisations trop vétustes.

Cette politique de réhabilitation du réseau et de lutte contre les fuites d'eau est accompagnée d'un programme de contrôle du réseau par la société de distribution de l'eau. Cette vigilance a deux objectifs : repérer rapidement les fuites sur le réseau pour les réparer au plus vite, mais également lutter contre les connexions illégales.

La réduction des fuites au sein du réseau augmente la quantité d'eau dans le réseau de distribution ce qui a un effet direct sur la pression. Il en résulte une amélioration du niveau de service auprès des abonnés. Cette amélioration de la qualité du service est également bénéfique pour la société de distribution qui escompte avec la mise en place d'un système de facturation et de contrôle adéquat augmenter ses recettes.

L'amélioration du système de facturation à Dar Es-Salaam passe par la mise en place de compteurs d'eau ; installation qui reste au soin de la future société privée. La présence de compteurs permet en effet de réduire la consommation domestique et le gaspillage. En l'absence de compteur, les robinets restent souvent ouverts et les fuites de l'installation individuelle au niveau du robinet ou de la canalisation individuelle ne sont pas réparées par la population. Or, on observe dans les villes où les branchements individuels sont équipés de compteurs une gestion parcimonieuse du robinet. Ce dernier, lorsqu'il se trouve à l'extérieur de l'habitation, est souvent mis sous clef. Durant la journée, il est sous surveillance d'un membre de la famille du propriétaire. Des règles strictes d'utilisation sont de plus établies au sein des ménages. À Abidjan, la gestion du robinet est laissée à la femme, les enfants souvent mis en cause dans le gaspillage n'ont pas le droit de toucher au robinet<sup>487</sup>. Enfin, l'état des canalisations comprises entre le compteur et le robinet est régulièrement contrôlé, pour réparer au plus vite les fuites. Ainsi, l'installation de compteurs limite le gaspillage de l'eau de la part de la population et la perte de l'eau dans le réseau. De plus, il permet à la société privée de distribution de l'eau, de facturer l'eau réellement consommée par les propriétaires de branchements individuels, ce qui évite bien des palabres. En définitive, l'équipement en compteurs de la population permet d'augmenter le taux de recouvrement de la société. Il faut en effet rappeler que les impayés sont nombreux à Dar Es-Salaam. Cet équipement se généralisera progressivement au sein

---

<sup>486</sup> DAWASA (1998) Document interne, 3p.

<sup>487</sup> MESSER V. (1994), op.cit., p.57.



de la ville, les premiers bénéficiaires seront les industries, les établissements commerciaux et les institutions.

Avec la réduction des fuites et la mise en place des compteurs, la société attend une augmentation significative de la quantité d'eau dans le réseau, et une amélioration de la qualité du service. Cependant, certains quartiers subissent dramatiquement les effets topographiques du site. Les travaux de rénovation des canalisations doivent alors s'accompagner de l'installation de valves pour augmenter la pression dans certaines zones, en particulier pour les zones surélevées par rapport au réseau. Toutefois, sans travaux d'extension du réseau de distribution, de nombreux quartiers trop éloignés ou difficiles d'accès resteront toujours sans équipement de desserte en eau.

## **2. L'extension du réseau : vers des clients solvables**

Il serait utopique d'espérer un équipement rapide de l'ensemble de la ville de Dar Es-Salaam par un réseau de distribution de l'eau. L'ensemble des citadins, indifféremment de leur position géographique par rapport au réseau, de leur capacité financière, de leur position sociale, fait partie du réseau virtuel défini par Gabriel Dupuy. Dans la pratique, la mise en place du réseau est soumise à des contraintes techniques, économiques et politiques. Le réseau existant est donc un compromis entre le réseau virtuel et les moyens à disposition pour son implantation<sup>488</sup>. De ce fait, lors de l'élaboration du réseau technique, certains acteurs, particuliers ou groupes, qui étaient présents dans le réseau virtuel n'apparaissent plus dans le réseau réel. L'opérateur est en effet soumis à une logique économique, qui l'oblige à privilégier des investissements rentables. Par conséquent, pour des raisons économiques, l'opérateur peut refuser de desservir un demandeur trop éloigné du réseau, car les investissements nécessaires à sa connexion seront supérieurs aux bénéfices qu'il pourrait en tirer ; en revanche, il peut étendre le réseau vers des usagers présumés gros consommateurs.

Le projet d'extension du réseau programmé en plusieurs phases, répond à cette logique économique. L'extension du réseau secondaire est en effet du ressort de l'entreprise concessionnaire pour 10 ans des installations. Dans un premier temps, les quartiers partiellement équipés vont bénéficier d'une densification du réseau secondaire pour remplacer les nombreux « tuyaux spaghettis ». Le réseau de distribution de l'eau secondaire au sein des quartiers, lien indispensable entre les canalisations principales et les branchements individuels, est en effet amplement déficient. Son développement améliore d'une part le service aux abonnés, d'autre part il permet le branchement de nouveaux abonnés.

---

<sup>488</sup> DUPUY G. (1991) *L'urbanisme des réseaux. Théories et Méthodes*, Paris, Armand Colin, coll. U Géographie, p.111.

La première phase d'extension concerne les quartiers nord de la ville, comme Mbezi Beach, et par là-même corrobore la ségrégation dans l'accès au réseau. Ce sont en effet les réseaux existants qui vont être étendus prioritairement au détriment de la population plus modeste et déjà exclue du jeu urbain. Lors de cette première phase d'extension, 85 kilomètres de canalisations de 80 et 150 millimètres<sup>489</sup> de diamètre seront installés. L'ambition du nouvel opérateur est de trouver lors des trois premières années de son exercice 35 000 nouveaux abonnés<sup>490</sup>. L'extension du réseau vers les zones les plus exclues, c'est-à-dire le sud de la ville, en particulier les quartiers de Mbagala et Yombo Vituka, est programmée dans un deuxième temps.

Ce choix d'extension en plusieurs phases répond à une logique commerciale dans une ville où une part de la population est majoritairement dépendante du secteur économique informel, où les revenus même formels ne sont pas stables, et où la majorité de la population présente des bas revenus. Le service du branchement individuel est réservé à une couche de la société solvable, résidant à proximité du réseau présentant des garanties pour la société de distribution.

Alors que la société de distribution vise à améliorer la qualité du service en faveur des populations solvables, les zones exclues par le réseau, les populations pauvres sont desservies par des points d'eau communautaires, robinets publics ou forage.

### ***B. Les points d'eau « communautaires » dans les zones non-desservies : logique sociale***

La logique sociale dans l'accès aux services et aux équipements était l'un des principes de base de la politique menée au lendemain de la proclamation d'indépendance par le président Julius Nyerere. La population devait obtenir l'eau gratuitement dans les quartiers à l'aide des bornes-fontaines. Le tarif du service de branchement individuel devait être abordable pour l'ensemble des usagers domestiques. Les bornes-fontaines ont quasiment disparu du paysage darois. Par manque de maintenance et de gestionnaires clairement définis, elles se sont fortement altérées<sup>491</sup>.

Avec les nouvelles réformes du secteur de la distribution de l'eau et des autorités locales, que reste-il de cette culture sociale dans le nouveau projet d'approvisionnement en eau de la ville de Dar Es-Salaam ? À l'inverse de nombreuses autres villes africaines, il ne semble pas y avoir dans les principes de la future société de distribution de l'eau une politique sociale de branchement au profit des populations les plus pauvres. Les branchements sociaux ne sont pas évoqués dans les textes officiels cadrant la future société de

---

<sup>489</sup> DAWASA (1998) Document interne, 3p.

<sup>490</sup> KENGE A. (2003) *No retranchement expected in « new » DAWASA*, Dar Es-Salaam, BUSINESS NEWS, Januray 6th 2003.

<sup>491</sup> Voir Partie II chapitre 1

distribution. De plus, la mise en place de compteurs ne s'accompagne pas d'une différenciation entre gros et petits consommateurs domestiques, c'est-à-dire de la mise en place de tarifs modulés.

### 1. L'institutionnalisation de la gestion communautaire

Ainsi, le seul élément d'une politique en faveur des populations exclues du réseau de distribution semble être l'institutionnalisation des points d'eau collectifs : bornes-fontaines ou forages. La société de distribution de l'eau, parallèlement à la recherche d'une nouvelle clientèle solvable, se doit par contrat d'installer des robinets publics dans les quartiers densément peuplés. Le contrat signé entre la *City Water Services* et la société nationale de l'eau et de l'assainissement stipule en effet la création de 500 robinets publics dans les quartiers de Dar Es-Salaam. Ces robinets seront gérés par des collectifs de citoyens semblablement aux forages communautaires.

Les projets-pilotes de gestion communautaire de forage sont généralisés à l'ensemble de la zone périphérique de Dar Es-Salaam, puisque 40 forages sont voués à ce mode de gestion. En 1999, le ministère de l'Eau avait dénombré 55 forages pouvant être gérés par la population dans la ville de Dar Es-Salaam, 12 font déjà l'objet d'une gestion communautaire, et d'autres ont été fermés pour cause de salinité ou de production insuffisante. Ce programme d'approvisionnement en eau par les forages, le *Community Water Supply and Sanitation Program*, est destiné prioritairement aux populations pauvres et éloignées du réseau d'eau qui, par conséquent, n'accèdent pas au service urbain de distribution de l'eau. Ce programme réservé aux « communautés » n'a pas comme visée uniquement la desserte en eau des populations, il s'inscrit en effet dans un programme de lutte contre la pauvreté et les maladies hydriques. L'avantage de ce dispositif réside dans le fait que cette forme d'alimentation en eau n'est pas tributaire des problèmes de pression et des coupures qui touchent régulièrement le réseau de distribution de l'eau de Dar Es-Salaam.

L'évolution juridique du secteur de l'eau institutionnalise cette gestion communautaire et met fin au monopole public des services d'eau. La gestion des équipements locaux par un collectif est ainsi autorisée. Les réformes du secteur de l'eau à Dar Es-Salaam légifèrent également l'exploitation des forages dans les zones périphériques par des collectifs d'habitants<sup>492</sup>. La gestion des installations par des collectifs est de plus un des points développés par la nouvelle politique nationale de l'eau, pour l'ensemble des zones urbaines du pays<sup>493</sup>.

---

<sup>492</sup> Voir Partie II, chapitre 2.

<sup>493</sup> MINISTRY OF WATER AND LIVESTOCK DEVELOPMENT (2002) *National Water Policy*, The United Republic of Tanzania, p.75.

L'ensemble des villes africaines développe la complémentarité des sources et modes d'approvisionnement au sein de leur territoire, mais les forages ne font pas toujours l'objet d'une gestion communautaire. À Ouagadougou, la gestion des forages est également partagée. Les Postes d'eau Autonomes en périphérie de la ville sont ici gérés par les Comités de défense de la Révolution. « *Un contrat de gérance est signé conjointement par le chef du centre de l'ONEA de Ouagadougou et le gérant, représenté par un responsable du CR du secteur d'implantation*<sup>494</sup> ». L'office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA) fixe le prix de vente du mètre cube d'eau ; une partie de cette somme lui revient, ce qui n'est pas le cas des forages de Dar Es-Salaam qui sont concédés aux comités de quartiers. Ces derniers ne rétribuent pas le ministère ou la société de distribution en échange, du moins pas pour l'instant. Le mode de gestion des forages rejoint davantage à Dar Es-Salaam le modèle de gestion développé dans les zones rurales, comme au Malawi par exemple<sup>495</sup> où le programme consistait à mobiliser la population dès la phase préalable à l'implantation du forage jusqu'à la gestion et la maintenance quotidienne de l'installation par un comité villageois auparavant formé pendant plusieurs jours. La population est ainsi impliquée à toutes les étapes de l'installation du forage. Cette implication commence avec l'étude des besoins en eau des villages, la quantité d'eau nécessaire pour la population mais également pour les activités agricoles. La population est également sollicitée pour établir l'emplacement du forage, en fonction des capacités techniques, de la présence de la nappe phréatique mais également en fonction des comportements des habitants, de la distance au village ou des activités qui nécessitent de l'eau. À Dar Es-Salaam, la population n'est mobilisée qu'une fois le forage construit. Ce dernier a été foré lors du programme d'urgence de 1997. La population de Dar Es-Salaam n'a pas été sollicitée lors de sa construction. L'urgence de la situation n'a pas permis aux autorités d'effectuer avec les comités de quartiers cette phase de préparation conjointe au projet. La population qui a en charge la gestion du forage est responsable de la vente de l'eau, de la fixation du prix de vente et de la maintenance de l'équipement. En cas de panne, elle peut cependant solliciter les départements techniques du ministère de l'Eau ou de la société de distribution de l'eau.

Ces expériences de gestion des forages de la fin des années 1990 sont avec les réformes institutionnelles du secteur de l'eau généralisées à l'ensemble de la ville. Ainsi, les normes de l'hydraulique villageoise, les forages équipés de pompes manuelles, ou les systèmes motorisés qui peuvent consister en quelques points d'eau au sein des quartiers sont adoptés en milieu urbain, dans les zones périphériques mais également dans les quartiers non desservis de la ville. Les forages construits par le ministère sont délégués à des comités de quartiers composés de 8 personnes. L'équipement reste toujours propriété de l'Etat. Il y a donc avec la généralisation de ce modèle de gestion d'équipement par des comités « innovation institutionnelle <sup>496</sup> ». Le nouveau modèle est une adaptation de modèles

---

<sup>494</sup> JAGLIN S. (1991), op. cit., p.695.

<sup>495</sup> DEGABRIELE J. (2002) *Improving Community Based Management of Boreholes : A case study from Malawi*. Basis Progress Publication, University of Wisconsin-Madison,

<sup>496</sup> JAGLIN S. (2002) *Diversifier pour intégrer ? La difficile régulation des modes d'approvisionnement en eau potable dans les villes d'Afrique subsaharienne*. Rencontre de l'innovation territoriale. p.1. Consulté sur le site [www.iga.ujf-grenoble.fr/teo/Innovation](http://www.iga.ujf-grenoble.fr/teo/Innovation)

ruraux. Les collectifs gèrent un équipement qui appartient à l'Etat, ils ont la charge de la maintenance à l'aide de la rétribution de la vente de l'eau, ils possèdent de plus dans leur mode de fonctionnement une certaine autonomie. Mais ces nouveaux arrangements ont déjà révélé certains dysfonctionnements tant à Dar Es-Salaam autour des projets pilotes, que dans d'autres villes d'Afrique subsaharienne.

## **2. Un modèle « communautaire » porteur de limites**

Les conditions nécessaires à remplir pour obtenir la gestion du forage sont très restrictives et difficiles à remplir. La mobilisation n'est pas aisée dans des zones fortement hétérogènes car la population a des aspirations différenciées<sup>497</sup>. De plus, l'utilisation de la nappe aquifère à Dar Es-Salaam résulte d'une situation d'urgence, il fallait rapidement enrayer la grave crise de l'eau en ville. Il s'agissait d'une solution provisoire. Avec l'officialisation des forages communautaires dans le programme de la Banque mondiale et dans les textes de la *Public Granting Authority*, le provisoire semble durer. Or, comme le soulignait Melvin Woodhouse dans son rapport sur les forages communautaires en 1998, il n'est pas possible actuellement d'estimer la production de l'aquifère, par conséquent on ne peut connaître l'impact à long terme de l'utilisation de l'eau souterraine par les forages sur la ressource<sup>498</sup>. Une extraction continue et forte de l'eau souterraine peut avoir des conséquences tant sur la quantité que sur la qualité de l'eau de la nappe phréatique. De plus, de nombreux puits creusés soit par des particuliers soit par des entreprises ne sont pas enregistrés par le gouvernement, bien qu'officiellement une demande d'extraction de l'eau doive être établie en cinq exemplaires auprès du Ministre de l'eau<sup>499</sup>. La quantité d'eau extraite quotidiennement est donc inconnue.

Le mode de gestion par des comités de quartier est également un facteur limitant. La gestion de ces points d'eau par des comités doit favoriser la participation de la population dans les projets urbains et théoriquement assurer la pérennité de ces équipements. Or les actuels projets de gestion communautaire des forages ont déjà révélé des limites. En effet, les capacités de financement des fontainiers et de la maintenance des points d'eau collectifs diminuent quand la clientèle se tourne vers d'autres modes d'approvisionnement, les revendeurs ou le branchement individuel<sup>500</sup>. La pérennité des comités de quartier est également contrecarrée par les aspirations personnelles de ses membres<sup>501</sup>.

Avec l'institutionnalisation de la gestion communautaire des forages à côté des branchements individuels, l'approvisionnement en eau de la métropole daroise suit donc la

---

<sup>497</sup> Partie III, chapitre 1

<sup>498</sup> WOODHOUSE M. (1998), op.cit., p.8. Traduction personnelle.

<sup>499</sup> Formulaire A, section 15 Application for Water right. The Water Utilization (Control and Regulation) Act, 1974.

<sup>500</sup> Voir Partie III, chapitre 1.

<sup>501</sup> Voir partie III, chapitre 2.



tendance internationale, c'est-à-dire la diversification des opérateurs et des services proposés en fonction de la clientèle et de la capacité à payer des ménages. L'entreprise de distribution de l'eau fait donc le choix de privilégier une certaine catégorie de la population au détriment d'un service commun pour tous. La gestion des forages par la population est également sélective puisque la propriété du forage n'est fournie que sous certaines conditions aux populations.

Cette différenciation de l'offre n'est pas nouvelle à Dar Es-Salaam. Depuis l'origine de la ville, les quartiers sont inégalement équipés : branchements individuels, bornes-fontaines ou puits construits par le ministère de l'Eau. Le nouveau projet urbain en matière de distribution de l'eau n'est pas très innovant, même s'il a pour objectif d'améliorer les conditions d'accès à l'eau en quantité et en qualité pour la population urbaine. Cependant, cette segmentation de l'offre fait appel à l'intervention de plusieurs acteurs : l'opérateur privé pour les branchements individuels, les comités de quartiers souvent assistés d'ONGs étrangères, et également la municipalité pour la gestion des forages communautaires ou des bornes-fontaines. Les comités de quartier sont donc officiellement reconnus comme des partenaires privilégiés de la gestion des équipements et des services au sein des quartiers.

Face à cette segmentation de l'offre, la nouvelle municipalité tente de s'imposer comme l'organe régulateur de la ville en intégrant dans sa nouvelle politique une partie de ces acteurs de la gestion de l'eau, en créant des partenariats.

## **II. Une ville prise en main par la municipalité ?**

La réforme municipale répond à la nécessité d'une meilleure gestion de la ville, d'une meilleure coordination des interventions émanant de l'ensemble des acteurs au sein de la ville. La nouvelle structure municipale intervient de plus en plus pour affirmer ses capacités de maîtrise de l'espace urbain. Cependant, certains domaines d'action lui échappent encore, et elle doit composer avec d'autres acteurs comme les bailleurs de fonds qui financent un certain nombre de projets urbains, les ONG locales qui se sont implantées dans les quartiers de la ville ou encore la population.

### ***A. La municipalité à la recherche d'une légitimité***

Depuis les élections d'octobre 2000, la nouvelle municipalité tente de se positionner en tant qu'acteur majeur de la gestion urbaine. Le nouvel organigramme administratif du *City Council* et des trois municipalités d'Ilala, Temeke et Kinondoni témoigne de la volonté de renforcer le pouvoir des collectivités locales et de les placer en tant que pivot de la gestion urbaine. Cette visée est corroborée par la création des nouveaux départements en charge de la coordination ainsi que par la mise en place de partenariat entre la municipalité et les acteurs de la gestion urbaine.

## **1. Les interventions de la municipalité : taxation, contrôle du foncier et ramassage des ordures**

Depuis les élections d'octobre 2000, le *City Council* et les trois municipalités affirment leur pouvoir et marquent leur retour par des opérations de régularisation foncière, par la collecte plus systématique des taxes locales et par la mise en place d'un système de ramassage des ordures au sein de la ville.

Les opérations de destruction de bâtiments illégaux sur les espaces publics sont de plus en plus fréquentes dans les rues de Dar Es-Salaam. Ainsi de nombreuses cabanes en bois de vendeurs installés sur les trottoirs le long des pénétrantes ont été détruites. Des constructions en matériaux durables ont également fait l'objet de destructions lors de la mise en œuvre de projets urbanistiques. Ces actions ont pour l'instant eu lieu lors d'élargissements de routes ou lors de la réhabilitation de certaines canalisations du réseau de distribution de l'eau. Ainsi, pour les plus chanceux, seul un mur d'enceinte qui empiétait sur l'espace public fut détruit, pour d'autres c'est un magasin ou une habitation qui fut démoli. Les bâtiments sont dans un premier temps marqués par les responsables de la mairie par une croix rouge, puis détruits par les services de la mairie.

Les municipalités ont depuis l'année 2000 amélioré leurs recettes, en pratiquant une collecte des taxes plus rigoureuse. Les budgets des municipalités n'ont cessé d'augmenter lors des trois dernières années. Cette levée des taxes touche particulièrement les activités commerciales légales, enregistrées auprès de la municipalité. Ainsi les enseignes des commerces, des stations de services, des activités libérales sont systématiquement imposées au prorata de leur taille par chaque municipalité. Ces opérations peuvent être interprétées comme une tentative d'affirmation de la municipalité. Celle-ci veut ainsi s'imposer en tant qu'acteur majeur de la maîtrise urbaine, avec qui il faut compter après une longue période de léthargie et d'inefficacité des municipalités antérieures.

L'autre cheval de bataille de la municipalité concerne la gestion des ordures. La gestion des déchets était, avant la réforme des autorités locales de Dar Es-Salaam, sous la responsabilité du Département en charge des questions de santé. Dans la nouvelle organisation administrative, un département spécifique pour la gestion des déchets a été créé au niveau du *City Council* mais également de chacune des trois municipalités. Dans un premier temps, le nouveau *City Council* a remis en état de marche les véhicules de collecte des déchets. La décharge de Vingunguti a été équipée ; l'accès routier a été amélioré, des installations de protection de la rivière Msimbazi coulant à proximité ont été installées avant la fermeture de la décharge en 2001. Le *City Council* a également concédé le ramassage des ordures ménagères à des sociétés privées ou à des comités de quartiers selon les cas. Les entreprises en charge du ramassage des ordures exercent sur des territoires définis par la municipalité. Depuis cette répartition des rôles, la quantité de déchets récoltés a augmenté de plus de 50 %, passant de 1 500 tonnes à la fin des années

1980 à 2 500 tonnes en 2002<sup>502</sup>. Cependant ces actions ne sont pas forcément acceptées par la population. Depuis la fermeture de la décharge de Vingunguti, le *City Council* peine à trouver un nouvel emplacement face aux vives réactions des populations qui n'hésitent pas à utiliser les recours en justice pour contrecarrer l'installation des décharges à proximité de leurs habitations. En attendant de trouver un futur site, une décharge provisoire a été ouverte dans le quartier de Mtoni, et ce malgré le mécontentement des riverains<sup>503</sup>. Dans certains quartiers, la population a refusé de payer la société de ramassage des ordures ménagères désignée par la municipalité. Ainsi à Barafu, les membres du comité de quartier MBADECO ont boycotté les services d'enlèvement des ordures en refusant de payer. Face à cette attitude, le *City Council* menaça par voie de presse de poursuites judiciaires les réfractaires au paiement du service<sup>504</sup>. Les membres de MBADECO suite à cette menace abdiquèrent et arrêtaient leur action. La municipalité par cet acte de menace s'affirma une nouvelle foi de manière relativement autoritaire comme le « responsable de la gestion urbaine ».

Les trois nouvelles municipalités ainsi que la mairie centrale se heurtent donc aux revendications des nombreux comités de quartier qui se sont multipliés dans le paysage darois courant des années 1990. Les municipalités doivent donc composer avec ces nouveaux acteurs et leurs réalisations souvent disparates.

## **2. La municipalité : le nouveau régulateur politique ?**

Parallèlement à ces interventions dans la gestion urbaine, la nouvelle structure municipale se heurte à la difficulté de coordonner des projets urbains qu'elle a ou non initiés. Il lui faut concevoir une politique unique intégrant des acteurs aussi divers que les comités de quartiers, les ONG étrangères ou les petits revendeurs, mais également l'ensemble de la population, aussi bien les riches que les plus pauvres. La multiplicité des acteurs et des projets pose donc le problème de l'unité urbaine, question récurrente à bien des villes autant des pays en voie de développement que des villes occidentales. Les interventions des bailleurs de fonds et des ONG étrangères multiplient les programmes d'accès à l'eau et les modes d'interventions, comme nous le montre le tableau ci-dessous. Ce tableau est issu des enquêtes de terrain menées à Dar Es-Salaam au cours de mes différents séjours. Il contient exclusivement les actions menées par des organismes internationaux en partenariat avec les populations au sein de la ville, et ceci uniquement dans le secteur de l'eau. D'autres initiatives émanent uniquement des populations, elles sont souvent de plus faible envergure, à l'échelle du voisinage en touchant une dizaine de ménages. Il s'agit ici de relever les initiatives à l'échelle des quartiers, destinées à des centaines voire à des milliers de personnes, et reconnues par les autorités locales.

---

<sup>502</sup> The Guardian (2002) *Court action delays new dump site plans*, The Guardian, Dar Es-Salaam, Thursday, October 24, 2002.

<sup>503</sup> Ibid.

<sup>504</sup> CONCERN (2000) *Community Development programme, Mtaa wa Mburuhati Barafu, Kinondonin District, Dar Es-Salaam, January – December 1999, Annual report*, p.6.

**Tableau III.4. Les différents projets des organismes internationaux et leur localisation à Dar Es-Salaam en 1998**

Nom de l'organisme	Zone d'intervention	Structure locale partenaire	Réalisations
Nations unies Programme SDP	TABATA KIJITONYAMA	Comité de quartier	Forages, réservoirs, robinets Vente de l'eau
Croix rouge	Périphérie de la ville	Comités locaux de gestion des équipements	Construction de puits et forage
Plan International	BUGURUNI VINGUNGUTI	Comité de quartier TDC	Puits et canalisation réalisés en 1994 <i>en rénovation</i>
Poverty Africa	UBONGO TANDIKA MTONI	MPANGOKATA (contribution pour être membre)	Préparation
MSF	KIPAWA	Pas de relais pour la gestion	Construction d'un forage
WATER AID	KIGAMBONI YUMBO KURASINI	Travail avec les organisations existantes autour des forages construits en 1996.	Création de comité de quartiers. Vente de l'eau aux forages
CONCERN	BARAFU	Comité de quartier	Construction d'un forage, Vente de l'eau
UNICEF	YOMBO VITUKA	Comité de femmes	Stade de concertation avec la population <i>En attente</i>

Source : Enquêtes personnelles 1997/1999.

L'ensemble de ces interventions témoigne de la disparité des interventions des ONG étrangères et bailleurs de fonds au sein de la ville de Dar Es-Salaam. Certaines interventions privilégient l'approvisionnement par le réseau de distribution de l'eau, d'autres favorisent l'accès à l'eau par un équipement collectif comme le forage. Dans certains programmes, la population est sollicitée financièrement ou humainement, dans d'autres non, la gestion et la maintenance des équipements est également modulable selon les politiques des bailleurs ; en découlent des réussites inégales.

Ainsi comme l'analyse Alain Morel à l'Huissier pour les villes maliennes :

*« Les modalités tant techniques (types de bornes-fontaines, tarifs de vente aux bornes-fontaines, niveau de service) qu'organisationnelles (choix du*

*gestionnaire des bornes-fontaines, responsabilités de la Commune, répartition des tâches d'entretien) résultent à la fois d'une logique de projet elle-même fonction du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre et du bailleur de fonds et d'une logique d'acteurs, par laquelle l'implication des différents intervenants (exploitant de réseau, collectivité locale, chefs de quartiers, gestionnaires délégués, usagers) influe sur le devenir du projet, l'ajuste ou le transforme. Sous le double effet de la logique de projet et des logiques d'acteurs coexistent aujourd'hui des systèmes très hétérogènes suivant les centres et même d'un quartier à l'autre, connaissant des fortunes elles-mêmes diverses<sup>505</sup> ».*

La multiplication des interventions au niveau des quartiers a donc plutôt tendance à marquer les différences au sein du tissu urbain. Les organisations non gouvernementales interviennent dans les quartiers en suivant leurs stratégies propres et leurs choix idéologiques. Ainsi, le choix des investissements, des modes d'organisation de la population (comité, association...), de l'intégration de la population au projet (participation financière ou non) dépend de chaque organisation. Pour l'instant, il n'y a pas de politique à l'échelle de la ville. Chaque ONG semble expérimenter à l'échelle du quartier ses propres modes de gestion.

Les conclusions du programme Solidarité Eau<sup>506</sup>, mené dans plusieurs villes africaines à la fin des années 1990, a également relevé cette absence de vision globale dans les actions conduites dans le secteur de l'eau et de l'assainissement dans une ville donnée. Les chercheurs de ce groupe proposent que la municipalité s'implique dans une démarche de cohérence et devienne ce lieu de mise en cohérence qui semble manquer<sup>507</sup>.

En d'autres termes, la municipalité doit devenir le régulateur de la gestion urbaine, entendu comme celui « *qui met au point, qui discipline, qui assure un fonctionnement régulier et ordonné*<sup>508</sup> ». Dans le cadre de la gestion urbaine et dans un contexte où l'Etat a perdu de sa centralité, Patrick Le Galès parle de régulation « *lorsqu'on peut, par exemple, mettre en évidence des relations stabilisées entre des acteurs, des groupes sociaux, qui permettent la répartition de ressources selon les normes et règles explicites ou implicites*<sup>509</sup> ».

Dans les textes et dans l'organisation des nouvelles municipalités, il apparaît que les collectivités locales ont la volonté de jouer le rôle de coordinateur au sein de la gestion urbaine. Un effort tout particulier a été fait lors de la création des nouveaux départements de la municipalité centrale et des trois municipalités de Dar Es-Salaam. Dans le dessein de

---

<sup>505</sup> MOREL A L'HUISSIER (1997) *La gestion des bornes-fontaines au Mali*. Communication à la réunion thématique dans le cadre du programme "eau potable et assainissement dans les quartiers périurbains et petits centre en Afrique". [www.enpc.fr/cergrene/HomePages/morel/](http://www.enpc.fr/cergrene/HomePages/morel/).

<sup>506</sup> TA T. (1999) *Synthèse axe n°4 : Vers un service local ou municipal de l'eau. Les mutations à conduire pour une maîtrise d'ouvrage locale en matière d'AEP des populations urbaines*. Pseau, 13p. consulté le 5 /09 /2002 sur le site : [www.pseau.org/epa/epaqppc/syntheses/synth4.htm](http://www.pseau.org/epa/epaqppc/syntheses/synth4.htm)

<sup>507</sup> Ibid.

<sup>508</sup> LONG M. (1998) L'évolution du service public, In *Flux* n°31/32, p. 7.

<sup>509</sup> LE GALES P. (1998) Régulation, Gouvernance et territoire, in *Droit et Société*, vol. 24, p. 207.



coordonner l'ensemble de ces interventions émanant de la société civile ou du secteur privé, de nouveaux départements ont été créés. Au niveau du *City Council*, le nouveau département Planning et Coordination planifie et coordonne les projets entre et avec les différents acteurs de la gestion urbaine : ministères, municipalités, secteur privé et population. Ce même département a été créé dans les trois municipalités. Il est lui-même composé de quatre sections : planification urbaine, planification économique, agriculture et élevage, ressources naturelles et environnement. Ce département intègre les réalisations menées sous le *Sustainable Dar Es-Salaam Program (SDP)* ; il programme et poursuit les travaux et actions initiés par le SDP. Il est l'organe de liaison entre les divers départements techniques de la ville favorisant la collaboration et les articulations entre les différents services municipaux mais également avec les autres acteurs de la gestion urbaine. Ainsi au niveau du *City Council*, les interactions se développent avec les acteurs institutionnels, en particulier les différents ministères. Les municipalités développent pour leur part les interactions avec les comités de quartiers, les commerçants locaux...<sup>510</sup>

En matière de gestion de l'eau un projet d'équipement des quartiers, le *Community Urban Infrastructure Programme*, est en cours à l'échelle du *City Council*. Ce programme généralise l'expérience des deux quartiers de Kijitonyama et de Tabata à l'ensemble des quartiers sous-équipés de la ville. La liste des quartiers réclamant une amélioration de leur desserte en eau sera transmise à la DAWASA pour la construction d'un forage ou l'extension du réseau en fonction des possibilités financières et techniques de la société et de la population. Pour les trois municipalités, la gestion de l'eau est dévolue à une équipe formée d'un ingénieur hydraulique et d'un ou deux assistants travaillant avec le *Rural Development Department*. Spécialisé pour les quartiers ruraux du territoire de Dar Es-Salaam, ce département intervient également dans les zones urbaines non desservies par le réseau de distribution de l'eau. Son action dans le secteur de l'eau est de mobiliser la population en comité autour des points d'eau collectifs. La municipalité offre un appui à ces comités en organisant des formations par exemple pour la tenue d'un livre de compte. Ce département se pose également comme intermédiaire et négociateur entre la population et la société de distribution. Par ces interventions, les municipalités tentent d'uniformiser la gestion communautaire. Les comités eau doivent être composés de 8 personnes, dont un tiers de femmes. Ces personnes ne doivent pas exercer de fonctions au sein du bureau du *mtaa*. Cependant le fonctionnement du comité reste libre. Il fixe le prix de vente du seau qui ne doit pas dépasser les 20 Tsh. Il fixe également les heures d'ouverture et de fermeture du robinet, sélectionne les fontainiers qu'il rémunère soit de manière forfaitaire, soit au prorata des ventes.

Mais ces premières interventions dans le secteur de l'eau émanant du *City Council* et des trois municipalités n'augurent pas de véritable changement. Le manque de coordination entre les autorités locales semble toujours de rigueur, aucune instance n'étant à ce jour

---

<sup>510</sup> SUDP (1999), op.cit, p. 95.

informée des projets des autres. Chaque municipalité tente à son niveau de résoudre le problème de la distribution de l'eau à ses administrés.

La nouvelle municipalité de Dar Es-Salaam pourrait devenir le régulateur de la gestion urbaine. Cependant, la jeunesse de cette structure ne permet pas encore de parler véritablement de gestion urbaine. Dans un contexte de réformes, les nouvelles institutions sont en phase d'apprentissage, de tâtonnement de leurs nouveaux pouvoirs et compétences. Cependant, dans cette logique de coordination des actions, les nouvelles autorités locales bénéficient de partenariats avec les bailleurs internationaux et les ONG étrangères présents à Dar Es-Salaam

## ***B. Les modes de partenariat***

Pour la mise en place de son projet urbain, la municipalité est épaulée par les bailleurs de fonds, mais elle doit dans le même temps coopérer avec les ONG qui revendiquent un travail de partenariat et de reconnaissance au niveau municipal. Les bailleurs de fonds comme la Banque mondiale et les Nations unies ont, depuis plus d'une décennie, modifié leurs interventions au sein de la ville africaine. D'un simple financement sectoriel des équipements, ils se sont immiscés dans les pratiques gestionnaires<sup>511</sup>.

### **1. Le programme « Managing water for Africa Cities » des Nations unies**

Le programme des Nations unies, le *Sustainable Dar Es-Salaam Program*, est achevé. Ce programme débuté en 1992 dans la ville de Dar Es-Salaam s'est achevé avec les élections municipales d'octobre 2000. Les Nations unies ont été sollicitées par le *Ministry of Lands and Human Settlements Development* (MLHSD) pour actualiser le plan urbain de 1979. La ville de Dar Es-Salaam expérimentait de graves problèmes de sous équipement. La majorité de la population de la métropole n'avait pas accès aux services et infrastructures urbaines. Sous l'égide de l'UNCHS (Habitat), une nouvelle approche de la ville est abordée basée sur les notions développées par les bailleurs de fonds : le développement durable et la bonne gouvernance. L'ensemble des acteurs de la gestion urbaine est sollicité, tant les acteurs institutionnels que les acteurs privés.

Le programme a été finalisé par la publication d'un document stratégique concernant le futur développement de la métropole<sup>512</sup>. Ce document ne propose pas un plan urbain figé. Il s'agit d'un document de travail présentant les potentialités des espaces périphériques pour le développement de la métropole ainsi que les stratégies de gestion des équipements et services urbains. Ce programme englobait l'ensemble des infrastructures et services urbains, les transports avec la modification de la circulation au centre ville et la

---

<sup>511</sup> Voir partie II, chapitre 2.

<sup>512</sup> SUDP (1999), op.cit., 100p.

construction de routes, le ramassage des ordures, l'accès à l'eau dans le cadre du CIP, l'assainissement.

La nouvelle intervention des Nations Unies en milieu urbain tanzanien est spécifique au secteur de l'eau : la distribution de l'eau mais également l'assainissement. Il s'agit du programme *Managing Water for African Cities* ou en français « Gestion de l'eau pour les villes africaines ».

Ce Programme émane de la Déclaration du Cap de 1997, adoptée par les ministres africains, pour s'attaquer au besoin pressant d'une meilleure gestion de l'eau dans les villes africaines. Il est issu d'une initiative commune du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (UN-HABITAT) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). La phase initiale du programme consistait à répondre aux besoins de sept villes africaines en matière d'accès à l'eau potable : Abidjan (Côte d'Ivoire), Accra (Ghana), Addis-Abeba (Ethiopie), Dakar (Sénégal), Johannesburg (Afrique du Sud), Lusaka (Zambie) et Nairobi (Kenya).

Le 16 août 2002, Dar Es-Salaam a été intégré à ce programme. Le but de ce programme, pour les représentants des Nations unies, est *« d'aider les autorités locales à améliorer leur capacité de gestion dans le secteur de la desserte en eau. Avec une meilleure efficacité, il est alors possible d'étendre le réseau et de répondre aux attentes des populations pauvres. En Afrique, ce projet a consisté en la formation du personnel municipal, en des améliorations technologiques et en des campagnes d'information auprès de la population pour réduire les gaspillages<sup>513</sup> »*.

L'objectif de ce programme est de s'attaquer aux pénuries d'eau en milieu urbain à l'aide d'une gestion efficace de la ressource eau. Ce programme est basé sur un partenariat entre les Nations unies, les autorités locales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la population. Il s'agit d'un soutien aux autorités locales, en formant des fonctionnaires à l'aide de séminaires et conférences, au cours desquels des échanges d'expériences menées dans les différentes villes du programme alimentent le débat.

Les Nations unies apportent un soutien financier et technique aux diverses municipalités sélectionnées par le programme. La Suède et la Norvège ont octroyé chacune 2,5 millions de dollars (2,3 millions d'euros) à ce Programme Hydraulique pour les villes africaines et les Etats-Unis ont promis d'investir 970 millions de dollars US (898 millions d'euros) dans les projets d'eau au cours des trois prochaines années<sup>514</sup>.

---

<sup>513</sup> Discours du Directeur exécutif de UN-HABITAT, Mme Anna Kajumulo Tibaijuka à l'occasion du dîner organisé par l'université de Dar Es-Salaam le 16 août 2002 à Dar Es-Salaam. [http://www.unhabitat.org/about/ed\\_dar\\_speech.asp](http://www.unhabitat.org/about/ed_dar_speech.asp)

<sup>514</sup> IRC (2003) Afrique : un programme hydraulique pour les villes du continent. Sources nouvelles. consulté sur le site [www.irc.nl/source/lgfr/item.php/1407](http://www.irc.nl/source/lgfr/item.php/1407), le 1 septembre 2003.

Mais derrière cette apparente volonté de partenariat planent « les valises conceptuelles » des grands groupes internationaux. On retrouve en effet dans ce programme, la notion de « bonne gouvernance », entendue comme le nécessaire partenariat entre public et privé, le renforcement des collectivités locales avec la formation du personnel municipal, et les échanges d'expériences. Ce programme s'appuie sur les bases théoriques développées par les bailleurs de fonds, ne faisant peu cas des particularités locales. Preuve en est que les expériences réussies dans une des villes seront répliquées à l'ensemble des villes du programme.

## **2. Water Aid : entre partenariat local et organe de veille**

Dans un contexte d'encouragement de la gestion participative des puits forés après la crise de l'eau de 1997, les acteurs associatifs se font de plus en plus nombreux au sein de la gestion urbaine. Les nouveaux forages sont en effet, comme nous l'avons décrit pour les quartiers de Kijitonyama, Tabata ou encore Barafu, gérés par les comités de quartier soutenus par des ONG internationales qui leur apportent un soutien financier et parfois technique. Ces ONG prennent une place centrale dans la négociation des modes de gestion des forages entre l'Etat, le ministère de l'Eau, la société de distribution de l'eau, la municipalité et la population. Les ONG organisent la population en comités de quartiers, interpellent les institutions pour la signature de contrats de gestion entre les comités de quartiers et le gouvernement, organisent des réunions avec l'ensemble des acteurs...

Les ONG impliquées dans des programmes de gestion urbaine à Dar Es-Salaam ont la volonté d'échanger leurs expériences lors de rencontres ou séminaires. Des visites de projets sont également organisées, comme ce fut le cas à Tabata. Au-delà de ces simples échanges de pratiques, les ONG et les CBO veulent mettre en place une instance d'échanges et de coordination de la gestion de l'eau au sein de la municipalité. Les propositions émanant des ONG et CBO sont de plusieurs ordres.

Dans certains projets financés par les ONG, les gouvernements locaux sont associés à sa gestion. *Water Aid*, par exemple, affirme que l'intégration du gouvernement local dans le projet est l'une des conditions de la réussite. Ainsi, l'élu du gouvernement local, c'est-à-dire le conseiller d'arrondissement, est toujours invité lors des réunions menées par les comités de quartier et les ONG. Parfois, un membre du gouvernement local fait partie de fait du comité de quartier, et bien souvent les représentants du comité de quartier exercent également des fonctions au sein du gouvernement local<sup>515</sup>. Certains bailleurs de fonds souhaitent intervenir de manière plus significative dans la gestion municipale. Le *Department For International Development (DFID)*, agence bilatérale britannique, proposait dans son rapport sur les forages communautaires la création d'une équipe de coordination des projets de gestion de l'eau sous l'autorité de la municipalité. L'ONG *Water Aid* lors de la mise en place de son programme de soutien à sept forages à Temeke a

---

<sup>515</sup> Voir les profils des membres du comité de quartier KIJICO à Kijitonyama, Partie II, chapitre 2.

travaillé dès le début de manière très étroite avec la municipalité. Il en a résulté la création d'une équipe mixte au sein de la municipalité de Temeke : la WAHECO (*Water Health Community*). Cette équipe est constituée de personnel provenant de quatre départements de cette municipalité : eau, santé, éducation et développement communautaire<sup>516</sup>. Les membres de WAHECO ont été préalablement formés par l'ONG *Water Aid*. Cette équipe assure le lien entre la municipalité de Temeke, les utilisateurs des forages et l'ONG *Water Aid*. Les compétences de cette cellule sont limitées à la gestion des points d'eau, à la formation des comités eau, à la coordination des acteurs autour d'un projet. Ce département est spécifique à la municipalité de Temeke, il est en effet absent des deux autres municipalités de Dar Es-Salaam.

Dans le même temps, la même organisation non gouvernementale soutient la création d'une association de consommateurs : PEVODE, *People Voice for Development*. Cet organisme a pour objectif principal de collaborer et d'échanger avec l'ensemble des acteurs de la gestion de l'eau : les institutions gouvernementales, les ONG, les compagnies privées et les individus. Cette association est également un organe de veille concernant les différents programmes menés par les ONG et les bailleurs de fonds dans la ville, afin d'éviter les interventions antagonistes au sein d'un même territoire (par exemple, deux forages, l'un géré par la population issue d'une gestion participative et un autre simplement construit par un bailleur sans négociation avec la population). Mais PEVODE affiche de plus la volonté « *de faire pression sur la conception et la mise en œuvre des politiques gouvernementales*<sup>517</sup> ». L'intérêt de cette association est donc de faire office de contre-pouvoir lors des négociations avec les autorités municipales ou gouvernementales, et ceci grâce à l'intégration de l'ensemble des initiatives de la population. Cet organe permet en effet de mettre en commun les diverses expériences menées au sein de Dar Es-Salaam. Il fournit également à la population la possibilité de s'exprimer auprès des autorités.

L'organisation non gouvernementale *Water Aid*, en instaurant ces deux organes, l'un au sein de la municipalité et l'autre au sein de la société civile, se pose en tant qu'acteur majeur de la gestion de l'eau, en particulier pour les populations les plus pauvres des quartiers périphériques. Elle peut ainsi imposer son modèle gestionnaire. Elle a donc par l'intermédiaire de ces institutions un certain pouvoir à Temeke, puisqu'elle est présente au sein de la municipalité. Elle devient l'interlocuteur privilégié de l'autorité locale. Les autres organisations ou groupements de citoyens sont donc conduites à prendre contact avec *Water Aid*, à intégrer son programme s'ils veulent être entendus et reconnus par les diverses autorités. On dépasse ici le simple partenariat entre une ONG internationale et le gouvernement local : l'ONG intervient dans les choix de gestion, et fait pression.

---

<sup>516</sup> MALTHUBE D. (2001) WATSAN –a case study from Dar-Es-Salaam. In WEDC (2001) *People and systems for water, sanitation and health*, 27th WEDC Conference, Lusaka, Zambie, 2001, pp.307-308.

<sup>517</sup> WATER AID (2001) *Proposal to Water for people. Safe and sustainable drinking water for Urban poor. Dar Es-Salaam*, Water Aid, document interne, p. 9.



Entre partenariat, coopération, concurrence ou conflit, les relations entre les citoyens, les institutions et les groupes se structurent de diverses façons<sup>518</sup>. Ainsi, parallèlement à ces partenariats entre le gouvernement central et local et les acteurs internationaux, des résistances apparaissent au niveau local entre les divers acteurs de la distribution de l'eau : entre des comités de quartier et les conseillers d'arrondissement, entre les revendeurs et la société de distribution. Les réformes institutionnelles ne suffisent pas à changer les modes de gestion à Dar Es-Salaam, les pratiques passées perdurent et se heurtent aux aspirations des acteurs nouvellement réformés.

### **III. La construction de la gouvernance dans la résistance**

La mise en place du nouveau projet urbain d'équipement en eau de la ville se frotte à l'existant développé antérieurement par des acteurs non institutionnels comme les comités de quartiers ou les revendeurs. Il en résulte des rapports de force plus ou moins conflictuels entre les divers acteurs. C'est de ces frottements entre le gouvernement et les autres acteurs de la gestion urbaine, en particulier les revendeurs et les associations, mais également la population, que se construit la gouvernance à Dar Es-Salaam.

#### ***A. Municipalité et comité de quartier***

La nouvelle municipalité élue en octobre 2000 doit composer avec les acteurs locaux qui ont une forte légitimité à l'échelle des quartiers. Il s'agit plus particulièrement des responsables des comités de développement de quartier qui ont mené des projets d'infrastructures, d'équipements, d'animation, ou encore des projets d'ordre économique.

Forts de leur réussite en matière de gestion ou d'équipement en eau, certains CBO, au-delà du programme « eau », poursuivent leur action au sein de leur quartier pour améliorer les conditions de vie des résidents. Leur action reste le plus souvent liée à la mise en place d'équipements urbains et à leur gestion : routes goudronnées, assainissement, ramassage des ordures. Quelquefois, les préoccupations peuvent également être plus sociales et économiques avec la création de maisons de quartier, ou l'intégration de groupes de jeunes à leur projet. Les comités de quartiers s'imposent comme des partenaires indispensables de la gestion urbaine.

Les dirigeants associatifs sont déjà, pour certains d'entre eux, partie prenante de la gestion urbaine au niveau de leur quartier. En effet, ils servent souvent d'intermédiaires entre l'administration municipale et la population lors de la réalisation de programmes de développement communautaire. Tel est le cas dans les projets menés par les Nations unies dans les deux quartiers pilotes de Dar Es-Salaam, Tabata et Kijitonyama. Les responsables

---

<sup>518</sup> GRAFMEYER Y. (1999) La coexistence en milieu urbain : échanges, conflits, transaction. In *Recherches sociologiques*, vol. XXX, n°1, pp.157-175.

du CBO sont les interlocuteurs des employés de la municipalité. Le projet pilote était initié par les Nations unies en partenariat avec la municipalité de Dar Es-Salaam. Le suivi du projet, la création des comités de quartier, l'élaboration des élections se sont faits avec le partenariat de la municipalité. Dans le cadre du Programme SDP, il y avait en effet un département dédié à la gestion communautaire des infrastructures au sein de la *City Commission*. Des employées de la *City Commission* étaient présentes dans le quartier le temps de la mise en place des diverses activités. Dans le cadre du programme eau, elles ont ainsi élaboré avec les gérants le système comptable de la vente de l'eau aux divers robinets installés dans les quartiers. Depuis 1999, le comité de quartier est seul responsable de la gestion de l'eau.

Ces dirigeants associatifs peuvent aujourd'hui s'enorgueillir de la réussite de leur projet, construction de forage pour certains, construction de routes pour d'autres, amélioration des équipements... De leur côté, les Conseillers d'arrondissements ont un lourd passé à faire oublier à la population mais également au gouvernement. Ils ont en effet été remerciés par le Premier Ministre en 1996 suite à des abus de pouvoir, tout particulièrement dans le domaine de l'allocation des parcelles.

L'émergence des comités de quartier à Dar Es-Salaam s'est faite lors d'une période de crise de la municipalité : crise financière, crise de légitimité, crise gestionnaire. C'est en réponse à l'incapacité de cette dernière que les populations ont pris en charge l'équipement de leur quartier<sup>519</sup>. De plus, les conseillers municipaux élus par la population étaient absents du terrain pendant quatre années à la suite de l'abolition du conseil municipal en 1996. Les responsables des comités de quartiers ont de fait été les seuls acteurs à intervenir sur le terrain. Les élections d'octobre 2000 au niveau local se sont de plus inscrites dans un contexte de crise des services urbains et en particulier de l'approvisionnement en eau, à la suite des deux crises de l'eau, qui se sont traduites par de fortes pénuries subies par la métropole en 1997 et 1998. Elles ont été marquées par des altercations entre hommes politiques et comités de quartier. Ainsi, des projets locaux d'équipement en eau se sont retrouvés au centre de la bataille politique et des revendications des candidats au poste de conseiller municipal<sup>520</sup>. Dans l'arrondissement de Barafu, le forage financé par *Concern* fut ainsi récupéré par les partis politiques en campagne. Lors de la campagne électorale, le candidat du CUF a repris à son compte la construction du forage. Les autres partis ont alors contesté ces affirmations. La revendication du forage et les conflits autour de ce projet entre les différents partis en campagne à Barafu, obligea les membres de *Concern* à publier un rectificatif dans les journaux locaux<sup>521</sup>. Les organisations de citoyens, les autres partis politiques et les ONG ont en effet réagi vivement à ces interventions politiques. À Kigamboni, la trésorière d'un des projets soutenus par *Water Aid* fut candidate au poste de Conseiller municipal. Là aussi, le projet fut utilisé comme argument politique. Il est à

---

<sup>519</sup> Voir chapitre 2.

<sup>520</sup> Rappelons qu'à Dar Es-Salaam, les conseillers municipaux sont les conseillers d'arrondissement.

<sup>521</sup> Entretien avec M. Tweve, responsable du projet *Barafu* pour *Concern*, 29 novembre 2000,

souligner que dans ces deux cas, les candidats qui ont tenté de récupérer les projets menés par des organisations internationales en partenariat avec la population n'ont pas été élus.

Cependant, la participation à un comité de quartier peut être un bon tremplin politique. Joseph Kessy, l'un des fondateurs et actuel président de *Tabata Development Front* (TDF), a été élu conseiller de l'arrondissement sous les couleurs du CCM. Le quartier de Tabata, avec le soutien financier des Nations unies, a bien changé en quelques années ; un mini-réseau de distribution de l'eau a été construit en 1997, postérieurement à la crise de l'eau, avec deux forages et une vingtaine de robinets répartis dans le quartier. Les routes desservant l'intérieur de Tabata ont été goudronnées en 1999, permettant une meilleure accessibilité du quartier, et réduisant le temps de transport pour les salariés travaillant au centre ville. Le réseau d'assainissement est quant à lui en cours de construction. Fort de ces réalisations, le président du comité a acquis une forte légitimité au sein du quartier et a remporté les élections locales avec 57.8 % des voix.

À l'échelle locale, l'enjeu est tant pour les élus au conseil municipal que pour les représentants des quartiers de trouver leur place. Ces derniers ne veulent pas se faire récupérer par les politiques, certains revendiquent leur position en dehors du « politique », tandis que d'autres profitent de leur reconnaissance en tant que responsables de comités de quartier pour se faire élire. Un des enjeux futurs dans la ville de Dar Es-Salaam réside bien dans l'articulation entre CBO et politique au niveau local.

### ***B. Pouvoirs publics et revendeurs***

« L'eau » est également un bien marchand. Des particuliers, des petits revendeurs ou des compagnies de revente à domicile par camions-citernes, en font le commerce tout particulièrement dans les quartiers non desservis par le réseau de distribution de Dar Es-Salaam. Cette ressource est perçue comme un bien économique. Elle est en effet pour ces commerçants une source de revenu. Pour certains, cette activité compose le revenu principal, pour d'autres il s'agit d'une activité rémunératrice complémentaire.

La réhabilitation du réseau de distribution de l'eau puis son extension marquent donc dans certains quartiers la fin de l'activité de revente. En effet, les revendeurs, en particulier les charretiers et les vendeurs par camions-citernes, vendent l'eau dix fois plus cher que son prix demandé par la société de distribution de l'eau.

Ces revendeurs de l'eau peuvent voir avec méfiance et parfois résistance l'arrivée d'une desserte de qualité dans un quartier. Il peut donc paraître difficile pour le nouvel opérateur privé d'étendre le réseau de distribution de l'eau dans des zones tenues par des revendeurs plus ou moins organisés. Et ceci d'autant plus dans les quartiers où l'activité de la revente est particulièrement rémunératrice à savoir les quartiers à forte consommation, et où la population est prête à payer le prix de l'eau comme le quartier de Msasani Peninsular. Le

projet de réhabilitation du système de distribution de l'eau par la SOGEA dans ce quartier se heurta à de nombreuses malversations. Preuve en est que les nouvelles canalisations étaient systématiquement endommagées ou détruites durant la nuit. De plus, des mesures d'intimidations ont été perpétrées à l'encontre des techniciens de la SOGEA. Par conséquent le projet de réhabilitation du réseau de la péninsule ne fut pas achevé.

Les pratiques « mafieuses » sont en effet légion dans le quartier de Msasani Peninsular où le commerce de l'eau est particulièrement fructueux. Lors de l'enquête de terrain préalable à la réhabilitation du réseau dans le quartier de Msasani Peninsular, les employés de la SOGEA ont dénombré 82 maisons alimentées par un grand hôtel de la ville et ce de manière complètement illégale. Ce chiffre semble pour les techniciens en dessous de la réalité. Une centaine d'habitations serait alimentée d'une façon permanente ou régulière par un réseau parallèle et privé en provenance de cet hôtel. Le tarif mensuel de ce service serait d'après le rapport de la SOGEA de 60 000 Tsh. en 1998<sup>522</sup>. Pour des appartements, le prix est moins excessif : 20 000 Tsh<sup>523</sup>. L'hôtel qui est alimenté en permanence par le réseau de la DAWASA redistribue donc avec son propre réseau l'eau aux résidents voisins qui ne sont plus alimentés par le réseau de la DAWASA depuis des années. L'hôtel pratique consciemment une activité illégale. Ses clients, qui aspirent simplement à une alimentation continue en eau, légitiment cette infraction. Ainsi, quand une personne s'installe à Msasani Peninsular, si son habitation n'est pas desservie par le réseau de la ville, elle peut solliciter les services de cet hôtel ou faire appel à des revendeurs.

Ces derniers développent également des stratégies « illégales » pour augmenter leur profit. Les camions sont souvent remplis au robinet domestique du propriétaire. Le revendeur remplit sa citerne à partir de son branchement individuel, où la consommation est facturée sur la base d'un tarif domestique moins élevé que le tarif demandé à un revendeur en camions-citerne<sup>524</sup>. Ces revendeurs, à l'aide de longs tuyaux, remplissent durant la nuit leur citerne. Le lendemain matin, ils vont vendre le contenu de la citerne au prix du marché c'est-à-dire entre 40 000 et 60 000 Tsh. selon la demande.

*« Nous remplissons un camion-citerne à notre domicile durant la nuit, et nous venons le vendre ici au même tarif que les autres camions. Comme nous sommes facturés tous les mois de la même manière et que cette eau provient du robinet de notre maison, la citerne nous coûte moins cher qu'à St Peter<sup>525</sup> ».*

Ces opérations sont très intéressantes pour les revendeurs, puisqu'elles dégagent d'importants bénéfices. Ces combines sont pratiquées par l'ensemble des grands revendeurs.

---

<sup>522</sup> SOGEA - DAWASA, (1998) *Rapport d'enquête sur les branchements de la presqu'île de Msasani*, Dar Es-Salaam, Document interne, p.14.

<sup>523</sup> Enquêtes personnelles, juillet-août 1998

<sup>524</sup> Voir partie II, chapitre 3

<sup>525</sup> Entretien avec le fils du propriétaire d'un camion-citerne à St Peter, juin 1998.

Les employés de la DAWASA sont également de connivence avec les revendeurs. Ce fait est corroboré par le relevé du registre des paiements concernant la vente d'eau aux entreprises de livraison à domicile de l'eau par camions-citerne à la succursale de la DAWASA dans la branche de Kinondoni. Ce registre répertorie la vente de l'eau hebdomadaire au point de vente de St Peter. Ce point de vente est exclusivement destiné aux revendeurs par camions-citernes.

**Tableau III.5. Activités officielles des revendeurs à Saint Peter entre avril et juillet 1998**

Semaine	16/24 avril	24/29 avril	1/6 mai	6/1 mai	13/20 mai	21/27 mai	27mai/3jun	4:10 juin	11/1 juin	18/24 juin	25/30juin	1/6 juillet	7/15 juillet	16/22juillet
recette en 000Tsh	94	2184	122	0	145	976	92	130	80	53	15	76	93	147
Equivalent en citerne*	3	62	3,5	0	4	28	2,6	3,7	2,3	1,5	0,5	2	2,6	4,2

Source : Cahier de compte de la succursale de la DAWASA de Kinondoni

\* En comptant 35000 Tsh. pour une citerne de 9000 litres.

Le premier constat lors de la lecture de ce bilan financier, c'est la non-concordance entre les recettes et le nombre de camions. En effet pour calculer le nombre de citernes, il suffit à partir du livre de compte de la DAWASA de diviser les recettes par 35 000 TSh., somme qui correspond, en 1998, au prix d'une citerne d'une capacité volumique de 9 000 litres. Ces résultats sont répertoriés dans la seconde ligne de notre tableau, les nombres entiers y sont rares. Pour le responsable financier de la succursale de la DAWASA dans la zone de Kinondoni, ceci s'explique par le fait que certains revendeurs achètent moins de 9 000 litres. De plus, ce tableau dénombre moins de cinq camions-citernes par semaine durant le mois de juillet 1998. Or, durant mon travail de terrain, on pouvait compter au moins cinq camions par jour qui attendaient à côté du forage. Pour répondre à mon étonnement quant au nombre réduit de camions venant payer à Kinondoni, les responsables m'ont avancé une autre explication tout aussi peu crédible : les revendeurs peuvent également payer leur reçu au bureau central de la DAWASA, à Gerezani, qui est bien plus éloigné du forage de St Peter. Il semble bien que ce système de vente de l'eau aux revendeurs en camions-citerne ne soit pas appliqué dans les faits. Il est largement contourné par les revendeurs, par les gérants des forages et par les employés de la DAWASA.

La corruption touche aussi bien le gérant de la pompe qui remplit les citernes sans reçu, que les responsables de la DAWASA qui ne voient pas ou ne veulent pas voir les trafics. Le directeur de la société *Mery Water*, spécialisé dans le raccordement des maisons individuelles, a abandonné ce service de vente de l'eau pour ses clients car il ne parvenait



pas à concurrencer les tarifs des autres revendeurs<sup>526</sup> qui bénéficiaient pour certains de largesses de la part d'employés ou du responsable de la société de distribution de l'eau.

L'on peut prévoir que ces premières tensions et marques de résistance risquent de se généraliser lors de la réhabilitation et de la future extension du réseau de distribution de l'eau. Il s'agit pour le nouvel opérateur et la municipalité de travailler en collaboration avec les revendeurs, ce que semblent supposer les dernières conclusions des rapports des bailleurs de fonds.

### **C. Gestionnaires et citoyens**

La mise en place d'un réseau de distribution de l'eau peut également faire émerger des tensions entre les gestionnaires et les citoyens : tensions inhérentes aux travaux de réhabilitation mais également aux pratiques illégales d'une part de la population.

En effet, les travaux de rénovation du réseau de distribution impliquent des travaux le long des canalisations et le remplacement des tuyaux abîmés. Or, de nombreuses habitations ont été construites sur le tracé de ces canalisations. La DAWASA estime à 500 le nombre de maisons à détruire en périphérie mais également dans les quartiers informels de Manzese, Buguruni, Tandika et Kimara. Dans les quartiers planifiés, des démolitions seront également nécessaires, comme à Sinza où des particuliers ignorant les plans d'urbanisme du quartier se sont installés sur la canalisation de 18 pouces qui alimente cette zone<sup>527</sup>.

Parallèlement, le programme destiné à réduire la quantité d'eau non facturée intègre une vaste campagne de déconnexion visant des particuliers qui se sont branchés illégalement sur le réseau mais également des abonnés qui ont arrêté de payer. Force est de constater que la pratique de la connexion illégale est courante à Dar Es-Salaam. Au regard du prix<sup>528</sup> demandé par la DAWASA pour une connexion au réseau et la lourdeur des démarches pour obtenir cette connexion, certains habitants recourent aux branchements illégaux.

Diverses études ont été menées au début des années quatre-vingt-dix pour dénombrer le nombre exact de maisons connectées. En 1989, une étude a dénombré 54 131 connexions alors que les registres de la DAWASA ne faisaient état que de 48 250 abonnés<sup>529</sup>. En 1991, une étude menée par la *Japan International Cooperation Agency*, agence bi-latérale de

---

<sup>526</sup> Entretien, janvier 1997.

<sup>527</sup> RWAMBALI F. (2001) *Dar gets ready for mass house demolitions*, Nairobi, The East African, June the 4th 2001.

<sup>528</sup> Rappelons que le prix minimum demandé pour une connexion est de 32000 shillings tanzaniens (6 000 Tsh. pour l'étude de faisabilité et 26 000 Tsh. pour une canalisation d'une longueur inférieure à 40 mètres). Ce prix varie suivant le diamètre de la canalisation sur laquelle va se faire la connexion et la distance de la parcelle à cette canalisation. Le prix peut ainsi facilement atteindre les 100 000 Tsh.

<sup>529</sup> MWILAWI D. (1996) *The problem of cost recovery of public water utilities in Tanzania: The case of National Urban Water Authority*, Master of Business Administration, University of Dar Es-Salaam, p.44.

coopération japonaise, estimait à 63 000 les connexions dans la ville. Cette estimation est basée sur des enquêtes auprès des ménages de trois quartiers de la ville : Magomeni, Kinondoni et Kariakoo. Le nombre de ménages par connexions était alors de 3,6 dans ces quartiers. Sur cette base de 3,6 ménages par connexions des estimations ont été faites pour l'ensemble des quartiers de la ville. En 1991, la DAWASA recensait 59 249 abonnés. Ces deux enquêtes estiment donc le nombre de connexions illégales au réseau entre 3 751 et 5 881, soit moins de 10 % du total des branchements individuels.

Cette pratique est facilitée par les défaillances de la société de distribution de l'eau. En effet, elle ne possède pas un fichier fiable et une cartographie de sa clientèle. De plus, les nouveaux matériaux utilisés pour les extensions des canalisations facilitent le raccordement clandestin. Depuis le milieu des années 1970, les canalisations sont en PVC ; les particuliers, aidés bien souvent par de petits artisans plombiers, parfois par des employés de la DAWASA, se raccordent facilement au réseau urbain. Dans le même temps, l'habitat non planifié, la longueur des tuyaux de la canalisation principale à la parcelle, ne facilitent pas la maîtrise du réseau local par la société de distribution. Il n'est pas aisé en effet de connaître la localisation des abonnés dans une ville sans adresse, encore plus dans un quartier non planifié. Dans ces conditions, les opérations de déconnexion<sup>530</sup> menées régulièrement par la DAWASA ne sont pas aisées. De plus, ces campagnes ont très mauvaise presse auprès de la population qui se retrouve bien souvent sans autre ressource en eau que les vendeurs ou l'eau de surface.

Mais les connexions illégales et le réseau de distribution de l'eau ne sont pas les uniques équipements touchés par les malversations. Ainsi, il n'est pas rare que des canalisations ou des robinets appartenant à la société de distributions soient volés sur les lieux d'un chantier, soit pour des besoins personnels soit pour alimenter un marché parallèle. Ces pratiques touchent également les installations des programmes communautaires. Ainsi, des pompes manuelles installées par la Croix-Rouge tanzanienne dans les quartiers périphériques de la ville furent dérobées. Pour réduire le nombre de vols, les dirigeants de la Croix-Rouge décidèrent de marquer la pompe du sigle de l'organisme, en vain. Aujourd'hui, ces pompes manuelles sont scellées dans une chape en béton, et un gardien effectue la surveillance durant la nuit.

La vigilance développée autour des équipements collectifs révèle bien l'existence de ce marché parallèle, où de petits voleurs vont sur commande dérober des équipements. Ainsi, le forage communautaire installé par l'Organisation non gouvernementale *Concern*, en partenariat avec le comité de quartier de Barafu, est entièrement grillagé, fermé à l'aide d'un cadenas durant la nuit et surveillé par un agent de gardiennage, salarié du comité de quartier. La rareté et le prix de ces installations expliquent ce marché noir. Ces équipements sont peu nombreux en Tanzanie, ils sont des produits d'importation provenant du Kenya ou de l'Afrique du Sud quand ils ne sont pas fournis par les pays européens financeurs des projets.

---

<sup>530</sup> Daily News (2002) *Dawasa summons illegal consumers*, August the 26th 2002, Dar Es-Salaam.

Enfin, la société de distribution doit combattre les réfractaires au paiement des factures. Les défaillances du réseau qui interrompent de manière chronique l'écoulement de l'eau chez le particulier mécontente l'abonné qui refuse alors de payer ses factures. Les amendements apportés en 2001 au texte de loi légiférant le nouvel opérateur privé l'autorise à déconnecter un abonné 30 jours après le délai de paiement.

La société de distribution est donc confrontée aux pratiques illégales de la population, des revendeurs mais également de ses employés. La corruption au sein de la société de distribution de l'eau est en effet un mal commun à bien des institutions gouvernementales..

Les nouvelles orientations politiques pérennisent les inégalités de services et d'accès à l'équipement. La société de distribution favorise les branchements individuels en améliorant la qualité de son service. Parallèlement, dans les zones non équipées la gestion des installations collectives est déléguée à des comités de quartiers. L'équipement reste la propriété de la DAWASA, la municipalité travaille avec les ONG présentes sur le terrain et les collectifs d'habitants. Mais ces réformes n'ont pas enrayé les problèmes de coordinations entre ces diverses initiatives. Ainsi les partages de rôle entre les nouveaux protagonistes, les municipalités, le *City Council* et la société de distribution de l'eau ne semblent pas encore réglés. La DAWASA, société nationale de la distribution de l'eau porte le programme *Community Water Supply and Sanitation Program*, le *City Council* développe un programme d'infrastructure des quartiers, et les municipalités supportent les initiatives communautaires dans les quartiers et parfois construisent de nouveaux forages. Enfin, la gestion des bornes-fontaines n'est pas encore clairement formulée par la société de distribution. Les réponses institutionnelles sont donc encore relativement médiocres face aux enjeux de la distribution de l'eau et aux questions d'inégalités de desserte et de gestion. Force est de constater que les vellétés de mise en cohérence sont encore faibles à Dar Es-Salaam : absences de solidarités tarifaires, une tentative d'homogénéisation partielle des comités eau, un apprentissage des nouvelles municipalités qui ne facilitent pas la coopération intra-urbaine.

De plus, ces réformes se heurtent aux divers dispositifs, parfois illégaux, développés par la population pour obtenir l'eau. C'est dans cette résistance des citoyens aux pouvoirs publics que la gouvernance urbaine va se créer à Dar Es-Salaam. C'est dans un processus de résistance que se stabilisent les relations entre les divers acteurs et s'invente la gestion urbaine. Pour que les choses fonctionnent, il faut une combinaison entre les directives émanant des autorités institutionnelles et les citoyens. En effet, comme le souligne Michel Marié « *les tensions et les conflits sont inhérents à tout phénomène de régulation, d'apprentissage de régulation et que les équilibres sont toujours à repenser*<sup>531</sup> ». De nouveaux partenariats s'établissent entre la municipalité de Temeke et l'ONG Water Aid par exemple. Mais à l'échelle des quartiers des conflits émergent entre les responsables de

---

<sup>531</sup> MARIÉ M. (1998) Faut-il réinventer la dialectique ? In *Revue de Géographie de Lyon*, vol .73/2, p.176.

comités de quartiers et les représentants de la municipalité. C'est de cette combinaison, qui se traduit souvent par de la résistance de l'une ou l'autre partie, que se construit la gouvernance. C'est ce processus qui est en marche actuellement à Dar Es-Salaam, où certains acteurs tentent de s'affirmer, de garder un rôle important dans la gestion urbaine, tandis que d'autres sont mis à mal

### **Conclusion de la troisième partie : un nouveau cadre institutionnel qui ne remet pas en cause la segmentation**

Du fait de la segmentation des équipements, la ville devient un véritable "patchwork", où quartiers connectés/non connectés, organisés en comité, non organisés, approvisionnés par des forages (...) se côtoient, se touchent, se délimitent. Dar Es-Salaam est aujourd'hui un ensemble de « pleins et de trous », témoin des priorités de la société de distribution de l'eau et des interventions des organisations internationales.

Cette segmentation des modes d'accès à l'eau est entérinée par les réformes. Les réformes posent en effet un cadre légal à l'intervention des acteurs multiples (comités de quartiers et ONG) en milieu urbain depuis les années 1990. Les quartiers se retranchent autour de l'équipement collectif pour obtenir l'eau. Ces quartiers s'autonomisent du point de vue de la desserte mais également des modes de gestion. Cette territorialisation de la gestion de l'eau est parfois suivi par d'autres services urbains. En effet, forts de leur réussite, les comités de quartiers développent parfois de nouveaux projets qui s'inscrivent dans le même découpage. Ceci accroît une archipelisation gestionnaire que les réformes semblent homologuer, malgré des tentatives encore timides de mise en cohérence.

De plus, la diversité des pratiques d'accès à l'eau, qu'elles soient individuelles ou collectives, ainsi que les stratégies qui les sous-tendent montrent la complexité de la ville de Dar Es-Salaam. Les dynamiques urbaines témoignent des volontés d'intégration au réseau, mettant en péril la pérennité des équipements communautaires. Entre pratique et cadre institutionnel, la ville se construit selon des stratégies antagonistes des acteurs, entre comité de quartier et individus, société de distribution de l'eau et revendeur... Ces stratégies évoluent également dans le temps entre temps long et temps court, entre mise à l'abri et intégration à la ville...

Les vellités de mise en cohérence de la ville s'accompagnent donc de nouvelles segmentations. Il apparaît que le nouveau cadre institutionnel, le nouveau modèle de gestion de l'eau ne permet pas d'irriguer l'ensemble de la ville.



## **CONCLUSION GÉNÉRALE**

**L'ambivalence de la construction de la ville dans  
la crise**

Dar Es-Salaam, ville particulièrement marquée par la pénurie de la distribution de l'eau et les défaillances du réseau, rend, de ce fait, les dynamiques urbaines plus visibles qu'ailleurs. Au-delà des phénomènes de discontinuités, de spécialisation des espaces, de différenciation, elle fait preuve d'inventivité dans les processus d'accès à l'équipement et témoigne d'une volonté et d'une capacité d'intégration.

La ville est en effet marquée par des inégalités fortes, inégalités héritées de son passé, mais aussi inhérentes à la situation de crise économique et de multiplication des « gestions communautaires » au sein de la ville. Dans le même temps, des processus d'intégration sont visibles, portés par la volonté d'accéder à un équipement urbain de base toujours convoité par les individus.

Géographe, c'est autour de ces discontinuités, de la description de leurs formes, mais également de leurs processus, que je me propose d'articuler cette conclusion en trois points.

- La lecture de la gestion de l'eau fait apparaître des discontinuités, qui tiennent tant du mode d'accès à l'eau que des modes de gestion. Pour rendre compte de ces évolutions des villes contemporaines, la recherche en géographie urbaine fait appel aux termes de fragmentation, d'archipellisation. Ces termes sont-ils applicables à Dar Es-Salaam ?
- Les réformes de la gestion urbaine effectuées sous couvert des bailleurs de fonds cristallisent et génèrent des inégalités en institutionnalisant à l'échelle de la ville des « services différenciés ». Ce nouveau modèle n'engendre-t-il pas le risque de pérenniser les inégalités au sein de la ville en l'absence de processus d'équité et de redistribution ?
- Enfin cette lecture de la ville ne doit pas occulter les dynamismes, embryonnaires mais bien présents, émanant de la population. En étant actrice du changement, la population est-elle instigatrice d'une invention de la ville ?

## **Discontinuités durables et nouvelles discontinuités**

À partir de ce constat des inégalités face à l'accès à l'équipement de desserte en eau ou à l'accès à l'eau, comment peut-on définir ce qui se passe dans la ville de Dar Es-Salaam ? Comment qualifier les discontinuités présentes à Dar Es-Salaam et rendre compte dans le même temps des dynamiques urbaines ?

### *Décrire les discontinuités spatiales : la tentation du recours à la notion de fragmentation*

Depuis le milieu des années 1990 de nombreux auteurs utilisent le terme de fragmentation pour décrire les villes tant européennes<sup>532</sup>, que latino-américaines<sup>533</sup> ou les villes africaines<sup>534</sup>, chacun mettant l'accent sur l'une ou l'autre composante de la notion de fragmentation : spatiale, sociale, économique ou politique.

C'est dans un contexte de globalisation économique et de remise en cause du modèle d'organisation centre-périphérie qu'apparaît le terme de fragmentation, notion à la fois descriptive et explicative<sup>535</sup>. Il fut alors tentant, pour moi, de m'approprier ce terme, en tant que notion descriptive, pour analyser les inégalités à Dar Es-Salaam, inégalités de desserte, d'accès à l'équipement, mais également de gestion.

En matière d'équipement, les discontinuités sont en effet nombreuses à Dar Es-Salaam : on distingue la ville équipée par le réseau, les quartiers desservis par des forages et les quartiers sans équipement. Il y a, à ce niveau de lecture une différenciation qui est faite entre absence / présence de l'équipement. Le terme de ségrégation rend compte en partie de ces inégalités. L'équipement est en effet lié aux politiques antérieures de la Tanzanie, et d'abord coloniales qui ont instauré une ségrégation raciale au sein de la ville. Cette politique de ségrégation raciale, bien que relativement plus souple que dans d'autres villes d'Afrique orientale ou australe, instaura un service de desserte en eau différencié selon les zones raciales : canalisations pour les quartiers européens, bornes-fontaines pour les quartiers résidentiels africains. Cette ségrégation perdura après la proclamation d'indépendance sur une base sociale et économique. Elle reste aujourd'hui perceptible, malgré la juxtaposition de nouvelles discontinuités.

---

<sup>532</sup> BEHAR D. (1995) Banlieues ghettos, quartiers populaires ou ville éclatée ? L'espace urbain à l'épreuve de la nouvelle question sociale. In *Les annales de la recherches urbaines. Politique de la ville. Recherches de terrain* n°68/69, pp.6-14.

<sup>533</sup> VIDAL L. (1994) Les mots de la ville au Brésil. Un exemple : la notion de fragmentation. In *Cahiers des Amériques Latines*, n°18, pp. 161-181.

<sup>534</sup> JAGLIN S., DUBRESSON A. (1999) *Décentralisations et gouvernance urbaine en Afrique subsaharienne. La fragmentation est-elle inéluctable ?* Communication à la 9e conférence générale de l'EADI 22-25 septembre 1999.18p.

<sup>535</sup> VIDAL L. (1994) op.cit.

Le déficit des équipements, de la planification au cours des années 1970, les effets du désintérêt vis-à-vis des affaires urbaines de la part du jeune gouvernement tanzanien, aggravés par la crise économique, générèrent de nouvelles différenciations au sein de la ville. Le rattrapage nécessaire pour desservir une population de plus en plus nombreuse ne fut jamais effectué. En conséquence, le réseau en place se dégrada progressivement pour aboutir à une situation de sous-équipement dans l'ensemble de la zone urbaine avec un déficit de la production en eau mais surtout une distribution de l'eau fortement défaillante. Le réseau en place est aujourd'hui caduc, les canalisations présentent de nombreuses fuites, le réseau secondaire au sein des quartiers est quasi-inexistant, des quartiers équipés ne sont plus desservis, le service de tarification est aléatoire et la société nationale en charge de la distribution de l'eau dans la métropole tanzanienne connaît une situation budgétaire largement déficitaire.

En réponse à cette situation de pénurie de l'eau et de crise gestionnaire - une société nationale incapable de répondre aux besoins de la population de la métropole tanzanienne - des nouveaux acteurs se sont installés dans le « jeu » de la gestion de l'eau. Certains jouent un rôle économique comme les revendeurs, nombreux et disparates au sein de l'aire urbaine de la métropole tanzanienne. Ils apportent à la population des services différenciés en fonction des capacités financières des habitants : la vente au seau à la borne-fontaine, la vente à domicile par jerricanes et, pour les plus aisés et grands consommateurs d'eau, la livraison par camions-citernes. D'autre part, les comités de quartiers se multiplient et prennent en charge la gestion des équipements en place dans leur quartier : robinet public ou forages. Parfois ils financent l'équipement ou font installer l'équipement absent par une ONG.

Il est donc incontestable que, à l'instar de ce qui se passe dans nombre de villes d'Afrique subsaharienne, on assiste à une multiplication des acteurs, à une atomisation gestionnaire. De cette atomisation gestionnaire du secteur de la distribution de l'eau, il en découle une gestion fortement spatialisée de la ressource en eau. Les ONG et les comités de quartiers créent autour des points d'eau collectifs des zones de desserte. Les revendeurs se partagent des espaces de marché de la vente de l'eau. De ce fait, aux différenciations entre quartiers équipés et non équipés par le réseau urbain de la ville, se juxtaposent de nouvelles discontinuités.

À l'échelle de la ville, les quartiers présentent des tendances : quartiers desservis par le réseau de distribution de l'eau, quartiers desservis par un réseau de revendeurs, quartiers desservis par l'extraction des eaux souterraines. Ainsi, le sud de l'agglomération est desservi à partir de la nappe phréatique ; le nord est desservi par le réseau urbain, soit directement par les branchements individuels, soit par les revendeurs. Ces différences sont les conséquences de facteurs exogènes à la population : caractéristiques géologiques du site, présence d'un réseau de distribution performant le long de Bagamoyo Road au nord, présence de vallées et de collines au nord-ouest

qui entravent la desserte et l'équipement. À l'inverse, les poches de gestion des équipements collectifs, répartis dans le tissu urbain, traduisent les capacités organisationnelles des populations.

À une échelle plus fine, celle du quartier, les discontinuités en matière d'approvisionnement en eau prennent principalement deux formes. La première, annulaire, centrée sur les puits ou des pompes manuelles, englobe des petites entités englobant quelques ménages. La seconde, linéaire, correspond à la topographie du site, rupture de pente, fond de vallée ou rivière et marque les limites de l'accès à l'eau par le réseau (branchement individuel ou revendeur). On constate de plus une zone de transition graduelle à l'échelle locale, qui marque le passage des zones proches des infrastructures (accès à l'équipement et à l'eau du réseau) aux zones plus éloignées, souvent les bas-fonds (accès à l'eau des rivières)<sup>536</sup>. Il y a de plus à l'échelle micro-locale des pratiques très différenciées, la proximité spatiale ne produit pas une homogénéisation dans les modes d'accès à l'eau, et ce, d'autant plus quand le réseau de distribution de l'eau est défaillant, comme nous l'a montré l'exemple de Mchikichini.

Cette approche des discontinuités à des échelles différentes permet de nuancer les premières conclusions inhérentes aux discontinuités visibles à l'échelle de la ville. Les discontinuités sont en effet très sensibles aux changements d'échelle. Les quartiers ne sont pas homogènes et sont marqués par des passages lents et progressifs d'un mode d'approvisionnement à un autre, mais aussi par de fortes différences sur un espace restreint. Force est de constater avec Alain Dubresson qu'à « *l'échelle des agglomérations, des dominantes apparaissent bien, mais les distributions sont rarement simples et elles ne renvoient pas à un modèle classique opposant un centre moderne peuplé de citoyens aisés et des périphéries démunies. (...) À l'échelle des quartiers, les images sont de plus en plus brouillées car les imbrications sont nombreuses, des poches de pauvreté jouxtant des îlots fortunés.*<sup>537</sup> ».

Dans un contexte où l'ordre urbain est mis à mal et où « *les villes semblent (...) rompre avec cet ordonnancement qui organisait et hiérarchisait densités, hommes et activités, de leurs centres vers leurs périphéries, dans une continuité qui, en dépit des stratifications, unifiait leurs territoires et liait quartiers riches et quartiers pauvres*<sup>538</sup> » apparaît le terme de fragmentation dans la lecture scientifique. En effet, le terme de fragmentation ne sous-entend plus l'idée d'intentionnalité de la mise à l'écart ou de l'agrégation spontanée, et permet de décrire la dilution des liens entre les morceaux de ville.

---

<sup>536</sup> Sur la notion de discontinuité, voir CARROUE L. (et al.) (2002) *Limites et discontinuités en géographie*. Paris, coll. Dossiers des Images économiques du monde, 159 p.

<sup>537</sup> DUBRESSON A. (1999) Les grandes villes africaines : trois questions sur le futur urbain du continent. In *L'information géographique*, n°2, 1999, p. 61.

<sup>538</sup> BEHAR D. (1995) op.cit., p. 10.



Toutefois, le terme de fragmentation est porteur de nombreuses critiques. Dans l'introduction de l'ouvrage collectif « la ville éclatée », ses auteurs mettent en effet en garde les lecteurs car « *éclatement et fragmentation sont des termes qui portent eux-mêmes leur propre condamnation*<sup>539</sup> ». En effet, le terme de fragmentation suppose une ville au préalable unie, alors que les villes d'Afrique subsaharienne ont été marquées par des discontinuités fortes lors des périodes coloniales. De plus, le terme de fragmentation est un terme porteur d'une connotation négative, renvoyant bien souvent à la ghettoïsation, à l'exclusion, pouvant occulter les tendances à l'intégration. Le terme postule aussi d'une rupture irrémédiable, alors que les échanges et les jeux de part et d'autre des discontinuités ne cessent pas.

C'est pourquoi, Claire Bénit qualifie la fragmentation spatiale de notion fallacieuse<sup>540</sup>. De sa démonstration, elle conclut que la lecture de ces divisions ne rend pas compte des liens et des processus d'intégration au sein de la ville. La fragmentation spatiale, au sens de discontinuités spatiales, n'est pas le signe d'une séparation sociale ou économique de ces quartiers. « *Le terme de « fragmentation spatiale » porte (...) à confusion, puisqu'il déduit d'une discontinuité territoriale une absence de liens sociaux entre les « fragments »*<sup>541</sup>.

#### *L'archipellisation pour rendre compte des liens*

Pour rendre compte des liens, certains auteurs font appel à l'image de l'archipel. Dans le cadre de la gestion de l'eau, Sylvie Jaglin<sup>542</sup> reprend cette métaphore pour décrire les discontinuités et les discontiguïtés entre les zones desservies, quel que soit le niveau de service. Les zones desservies ne sont pas contiguës, elles sont séparées par des zones de non-gestion, où la population recourt à l'eau gratuite ou est dépendante des revendeurs. Les zones de desserte présentent de plus une forte hétérogénéité : zones desservies par le réseau urbain, par des forages communautaires agrémentés ou non d'un mini-réseau...

La métaphore de l'archipel peut également rendre compte des liens qui existent entre ces « îles », si l'on considère que l'archipel est composé d'éléments qui entretiennent des relations, des échanges.

Nous avons montré que la ville est constituée d'îlots desservis par des forages gérés par des comités, mais ces îlots ont pu s'équiper car les populations porteuses de projets ne sont pas des exclues de la ville. Ils la vivent, y travaillent, y exercent des fonctions sociales, y possèdent des

<sup>539</sup> MAY N., VELTZ P., LANDRIEU J., SPECTOR T. (1998) *La ville éclatée*. Paris, Edition de l'Aube, 351 p.

<sup>540</sup> BENIT C. (2001) *La fragmentation urbaine à Johannesburg. Recomposition des pouvoirs locaux, mobilités de travail et dynamiques résidentielles dans la ville post-apartheid*. Thèse de doctorat en Géographie, Université de Poitiers, p.53.

<sup>541</sup> *ibid.*, p.54

<sup>542</sup> Voir les divers travaux de Sylvie Jaglin sur les villes d'Afrique australe.

relations, et tout cela bien souvent en dehors de leur quartier de résidence. Les zones de retranchement au regard de la gestion de l'eau ne sont donc pas le fait d'une population repliée dans son quartier. Ces quartiers font donc partie d'un système, ils sont ouverts sur l'extérieur ; en témoigne l'intervention de donateurs dans ces quartiers. On peut ainsi avec Pierre Veltz<sup>543</sup> parler d'un territoire en réseau, formé de pôles desservis, reliés entre eux. Force est de constater que les discontinuités en termes de desserte ou d'équipement d'un quartier ne se juxtaposent pas à une fragmentation sociale ou économique de sa population.

*A contrario*, les quartiers regroupant une population aisée peuvent pâtir d'une desserte plus que défectueuse et ne pas s'organiser pour y répondre. Par exemple, les résidents de Msasani Peninsular déboursent un service de livraison à domicile extrêmement onéreux, alors que des résidents des collines de Makongo, moins aisés économiquement, financent des citernes de stockage de l'eau ou des pompes électriques pour propulser l'eau jusqu'à leurs habitations. Rappelons également que la disponibilité de l'eau n'est pas à Dar Es-Salaam un critère fondamental dans la répartition des populations dans la ville, ainsi que dans les prix fonciers. Les quartiers bénéficiant des prix fonciers les plus élevés se situent au nord de l'agglomération et ne jouissent pas tous d'un réseau secondaire.

Il en résulte qu'à Dar Es-Salaam il existe une déconnexion entre le statut économique et la disponibilité de l'eau. On en conclut que ce qui fait lien, plus que les capacités financières de la population, ce sont les liens sociaux que la population tissent avec les autres acteurs de la gestion de l'eau : institutions, bailleurs de fonds, ONG. Le dynamisme des quartiers n'est donc pas lié uniquement aux capacités économiques de la population, mais bien à son ancrage dans la société et dans son quartier.

L'archipellisation permet la mise à distance entre les isolats qui pratiquent des liens entre eux et les oubliés de ces interventions. Avec le désengagement de l'Etat et les interventions très localisées des nouveaux acteurs ce processus d'archipellisation semble se prolonger.

---

<sup>543</sup> VELTZ P. (1996) op.cit., p.61.

## Un désengagement des pouvoirs publics au profit des acteurs privés et communautaires : une institutionnalisation des inégalités

### *Un modèle international : le service différencié*

Fortement guidés dans leurs réformes par les bailleurs de fonds, Banque mondiale et FMI, les pouvoirs publics se désengagent de la gestion de l'eau. La distribution de l'eau est laissée à une société privée, sous contrat d'affermage d'une période de dix années, à une société étrangère. Et la participation de la « population civile » est encouragée à l'échelle locale. Le modèle de la gestion « communautaire » des équipements devient alors la norme pour les quartiers non équipés. Ces deux principes sont communs à l'ensemble des villes des pays en voie de développement où interviennent les bailleurs de fonds, les politiques urbaines convergent vers les modèles internationaux. Les réformes institutionnalisent les inégalités déjà existantes sous le principe « à chacun un service en fonction de ses capacités ». Les populations sont impliquées dans la production des services urbains. Ce regain d'intérêt pour la participation citadine au développement de leur environnement s'appuie sur une abondante littérature d'inspiration néolibérale<sup>544</sup>. Cette participation prend à Dar Es-Salaam comme modalité les « comités eau » pour la gestion des équipements collectifs : forages ou bornes-fontaines. Autant cette gestion partagée des équipements permet de desservir des quartiers où la population n'avait d'autres choix que de se déplacer ou de payer fort cher l'eau à des revendeurs, autant elle est porteuse de limites. Preuve en est la volonté manifestée par la compagnie de la distribution de l'eau de Lusaka (Zambie) de reprendre en main la gestion des points d'eau collectifs localisés dans les périphéries, face aux nombreuses situations de blocages<sup>545</sup>.

Les réformes en place à Dar Es-Salaam ont en effet établi de nouveaux montages gestionnaires autour des forages. Ainsi, le *Water national Policy*<sup>546</sup> publié en 2002 encourage la généralisation de la gestion communautaire en milieu urbain. Ces recommandations sont appliquées à Dar Es-Salaam, et sont inscrites dans le *Community Water Supply and Sanitation Program* de la société nationale de la distribution de l'eau et de l'assainissement. Ces comités doivent gérer les points d'eau construits par les institutions ou par des ONG. Les comités sont composés de huit personnes choisies dans le quartier, à l'exception des représentants des collectivités locales. Cette institutionnalisation fut rendue possible par des réformes antérieures, en particulier la loi sur l'eau qui mit fin au monopole public des services d'eau en accordant aux communautés la possibilité de gérer des équipements pour leur propre usage.

<sup>544</sup> JAGLIN S. (2003) *Consumérisme, coproduction et territorialisation dans les services d'eau en Afrique subsaharienne vers une démocratie marchande du management local*. Rencontres Internationales, Démocratie et Management local, Québec 20-23 mai, p.9.

<sup>545</sup> Ibid., p. 12.

<sup>546</sup> MINISTRY OF LIVESTOCK DEVELOPMENT (2002) *National Water Policy*. The United republic of Tanzania, Ministry of water and livestock development. Dodoma, p.75.

*L'institutionnalisation des modes de gestions localisées entrave l'unité de la ville*

Cette différenciation des normes de services a une implication spatiale très forte : les branchements individuels pour les quartiers à population solvable, des équipements collectifs pour les quartiers non équipés, et des zones oubliées de toute intervention.

La nouvelle société en charge de la distribution de l'eau à Dar Es-Salaam, la *City Water Service*, opère officiellement depuis le 1er août 2003 pour la ville de Dar Es-Salaam. La priorité de cette société est la réhabilitation du système de production et de distribution de l'eau avec l'installation de compteurs individuels. Ces deux actions ont pour but premier de limiter le pourcentage d'eau non facturée dans le réseau urbain et d'améliorer le système de facturation. La nouvelle société est en effet une société commerciale acculée à récupérer par un système de facturation les coûts de production et de gestion du service de la distribution de l'eau et de l'assainissement. Le réseau de distribution est ainsi principalement destiné aux populations solvables ; preuve en est que le système de tarification de la société de distribution de l'eau ne prévoit pas un système de péréquation favorisant l'extension du réseau au profit d'une clientèle à rentabilité moindre. L'ensemble des abonnés paye en fonction de leur consommation une fois les compteurs individuels installés. L'absence de politique sociale du branchement marque la fin de la volonté de généralisation de ce service à l'ensemble de la population de la métropole.

Dans ces conditions les premières « victimes » seront les connectés illégaux au réseau et les non-payeurs, mais également les populations éloignées du réseau et les populations pauvres. La société de distribution développera prioritairement son réseau secondaire dans les quartiers aisés du littoral nord de la ville. Mais il faudra qu'elle compose avec les grands revendeurs de l'eau qui ne voient pas d'un bon œil l'arrivée de cette concurrence dans des territoires où ils avaient réussi à garder le monopole ces dernières années.

Le modèle de gestion communautaire présente les mêmes écueils. Le programme de gestion des forages par les comités de quartiers cible en effet une population qui peut s'organiser, qui veut s'investir. Ceci est renforcé par l'obligation des résidents à effectuer une demande explicite auprès des autorités, en l'occurrence la municipalité, d'autorisation de gestion du forage, si ce dernier est déjà présent dans le quartier, ou une demande de construction d'un équipement. De plus, cet approvisionnement en eau n'est envisageable que dans les zones où l'exploitation de la nappe est réalisable.

De plus, l'absence d'homogénéisation dans le fonctionnement de ces collectifs participe à la différenciation. Ces comités décident en effet du prix de vente de l'eau, des réglementations (heures d'ouvertures, des clients...). Les interventions de ces collectifs autonomisent les quartiers, chacun étant géré selon des arrangements propres. De la sorte, on assiste à une

territorialisation de ces espaces, dans la mesure où s'instaurent des modes d'encadrements spécifiques à l'échelle des quartiers, et où se renforcent, avec leur institutionnalisation, les pouvoirs locaux en charge de la gestion des installations. Il en résulte, comme pour les villes étudiées par Sylvie Jaglin, que « *cette spatialisation semble à son tour faciliter le déploiement, à différentes échelles, de processus de territorialisation*<sup>547</sup> ».

Dans les quartiers denses, des robinets publics devraient être installés et gérés sous le même mode « communautaire ». Ces quartiers ne sont pas ou sont peu investis par des gestionnaires extérieurs du quartier, société de distribution de l'eau ou ONG. Ces quartiers ne sont pas reliés au reste de la ville. Cette ville des intervalles « *est censée favoriser des sociabilités et une solidarité intenses au sein des groupes restreints, à forte composante « communautaire » ou « identitaire*<sup>548</sup> ». Or, il ne semble pas que ces quartiers, peu investis dans les pays en voie de développement, présentent une forte composante identitaire, l'hétérogénéité étant de plus en plus la règle, à l'exception des quartiers à caractère mono-ethnique ou les anciens villages autochtones. Il peut exister dans ces quartiers un fort sentiment communautaire, souvent accompagné par des organisations spécifiques parallèlement aux structures municipales, qui renvoient à l'endogestion<sup>549</sup>. Mais les nouvelles extensions urbaines, ou les interstices urbains réceptacles des exclus du marché foncier, semblent plus pâtir de leur hétérogénéité et de leur pauvreté, excluant les possibilités d'organisation interne, cantonnant ainsi les habitants au recours à des solutions de fortune. Les ruptures peuvent se cristalliser autour des zones oubliées des acteurs de la distribution de l'eau, autour des zones de pauvreté exclues du jeu urbain. « *Les catégories sociales les moins favorisées du point de vue de leur accès au capital social ne bénéficient pas nécessairement des services des organisations intermédiaires ou, au pire, peuvent en être exclues ou n'en tirer que des désavantages. L'innovation organisationnelle peut donc aussi recouvrir un processus d'exclusion*<sup>550</sup> ».

Ces quartiers oubliés peuvent espérer une intervention des municipalités qui, depuis la réforme de l'administration locale en 2000, se sont vues confier la gestion de l'eau dans les zones rurales, mais qui ont élargi leurs zones d'intervention à l'ensemble des quartiers non équipés de leur territoire, qu'ils soient centraux ou péri-urbains. Les trois nouvelles municipalités sont devenues de nouveaux intermédiaires et partenaires des bailleurs de fonds, mais également de la population. Lors des deux premières années d'exercice, elles ont construit de nouveaux forages en partenariat avec des ONG dans certains quartiers de la ville. Dans la municipalité de Kinondoni, des robinets publics ont également été installés.

<sup>547</sup> JAGLIN S. (2003) op.cit., p.15.

<sup>548</sup> DONZELOT J., JAILLET M.C. (1999) Fragmentation urbaine et zones défavorisées : le risque de désolidarisation. In *Hommes et migration*, n°1217, janvier-février, p. 12.

<sup>549</sup> BEHAR D. (1995) op.cit., p.9.

<sup>550</sup> CHEVEAU, LE PAPE, WINTER (2001), op.cit., p.160.



Néanmoins, alors que la gestion partagée à Ouagadougou bénéficia d'un effort de régulation, en homogénéisant les prix de vente et le cadre juridique, à Dar Es-Salaam la volonté de régulation est plus timide. La municipalité tente de coordonner les diverses interventions, d'effectuer une régulation interne des comités par des réunions d'information, de formation des membres du comité. Mais la faiblesse des institutions ne favorise pas une régulation politique à l'échelle de la ville. Les trois nouvelles municipalités revendiquent pour l'instant davantage leur autonomie qu'une volonté de travailler ensemble.

Cette multiplication des espaces de gestions entrave l'unité de la ville d'autant plus qu'elle n'est pas accompagnée d'une homogénéisation des modes gestionnaires de ces espaces, de relations clairement définies entre les acteurs, et que les plus pauvres sont toujours oubliés de ces nouvelles politiques publiques.

Il apparaît ainsi comme en France que « *l'action publique sur la ville(...) a perdu la légitimité unifiante de l'intervention publique planificatrice(...). Elle s'est dispersée entre la décentralisation, l'incitation au développement local, la privatisation et la promotion du partenariat public-privé<sup>551</sup>* ». De plus, « *les diverses formes de participation dite « populaire » (...) ne peuvent constituer à elles seules une solution alternative, car l'investissement privé des citoyens ne peut compenser les déficiences et le recul des investissements publics, d'autant plus que les inégalités entre quartiers et îlots ne sont pas régulées et qu'elles renforcent le processus de fragmentation, que certains auteurs qualifient « d'archipellisation » de la ville<sup>552</sup>* ». L'unité d'une ville passe en effet par un cadre de référence commun, qu'il soit technique - le réseau -, ou politique - avec un acteur légitime. Le risque de ces multiplications d'espaces de gestions, institutionnalisés par les réformes ou non, réside dans la multiplication des conflits dans ces espaces entre les divers acteurs, lorsqu'une extension du réseau urbain sera d'actualité. Les réactions violentes des revendeurs à Msasani Peninsular contre la réhabilitation du réseau en est un exemple pertinent.

Ce constat, d'une archipellisation de la ville, ne doit pas occulter les dynamismes présents à Dar Es-Salaam, qui témoignent de la représentation que les habitants ont de la ville, c'est-à-dire l'intégration à un réseau urbain.

---

<sup>551</sup> PRETECEILLE E. (1998) De la ville divisée à la ville éclatée : questions et catégories de la recherche. In MAY N., VELTZ P., LANDRIEU J., SPECTOR T. *La ville éclatée*. Paris, Edition de l'Aube, p. 42.

<sup>552</sup> DUBRESSON A. (1999) op.cit., p.61.

### Dépasser les discontinuités : l'invention de la ville dans la crise

Le recours à la notion d'invention permet de considérer la prise en charge du changement par les citoyens. À Dar Es-Salaam, ce sont les citoyens qui ont créé les collectifs d'habitants pour répondre aux déficits d'investissement des institutions dans leurs quartiers ; ces collectifs sont aujourd'hui réappropriés par les municipalités et la société de distribution de l'eau. Ces derniers se déchargent ainsi de la gestion des services urbains.

Ces dynamismes urbains sont portés par une population ayant les moyens financiers mais possédant également un capital social. Ces comités dynamiques ne sont présents que dans certaines parties de la ville, les quartiers à développement récent composés d'une population instruite, salariée, propriétaire, de citoyens qui revendiquent un accès à l'équipement. Ainsi, ces logiques limitent les possibilités d'équipement collectif au sein de la ville. Ces citoyens apparaissent alors comme dans les villes françaises « *les acteurs privilégiés de nouvelles formes particulièrement dynamiques de développement périphérique et comme de nouveaux acteurs politiques, liés à l'essor des mouvements associatifs et des mouvements sociaux urbains, aux nouvelles expériences municipales et à la redécouverte du local*<sup>553</sup> ». Ils jouent donc un rôle primordial dans l'invention de la ville, « *les pauvres par l'argent ou par les relations jouent un rôle plus effacé*<sup>554</sup> ».

À travers la création de collectifs de résidents, de création de comités de quartiers, la population a fait preuve de dynamisme et d'innovation, dépassant le modèle des groupements associatifs antérieurs. Réappropriés par les municipalités, ces groupements de citoyens ont été acteurs des nouveaux arrangements gestionnaires institutionnalisés par les réformes. Mais, ces regroupements collectifs ne s'inscrivent pas tous dans un processus de retranchement et d'autonomisation. En effet, la lecture de la ville basée sur la spatialisation des dessertes de l'eau, sur l'exclusion des plus pauvres et sur l'hétérogénéité des actions, exclut les mouvements d'intégration pourtant présents. Le collectif de 45 ménages de Kimanga témoigne de cette volonté d'intégration au réseau urbain, les ménages ont collecté l'argent pour financer une extension du réseau de distribution de l'eau au sein de leur quartier.

De plus, alors que la gestion communautaire des équipements collectifs devient la norme pour les quartiers non desservis par le réseau urbain, les populations bénéficiaires jouent avec les autres acteurs et usent du temps qui passe pour parvenir au branchement individuel. Cependant le forage reste, dans une ville où le réseau urbain est toujours défaillant, une alternative pour les populations de ces quartiers. Avec le forage, la population se protège des risques (naturels ou techniques) qui peuvent perturber la desserte en eau. Par cette réponse au risque, cette population

<sup>553</sup> PRETECEILLE E. (1998) op.cit., p.39.

<sup>554</sup> PIERMAY J.L. (2003) L'invention de la ville en Afrique sud-saharienne. In *Historiens et Géographes*, n°379, pp. 59-65.

est moins vulnérable. Une fois à l'abri, une partie de la population de Kijitonyama et de Barafu délaisse le forage communautaire et préfère recourir aux branchements individuels. L'équipement collectif n'est pas l'aboutissement, il correspond à une étape, vers l'accès à la ville et à la reconnaissance individuelle.

Il apparaît ainsi que les réappropriations tardives des initiatives citoyennes par les autorités sont toujours dépassées par « le bas » de la société, comme si les autorités n'étaient pas en mesure de proposer un cadre adapté à la réalité de la ville et aux attentes des citoyens. Ces allers et retours de réappropriation des initiatives renforcent la notion de territoire. De ce jeu, le local se renforce, mais le « haut » de la société se diversifie également, ce qui crée bien de la gestion kaléidoscopique.

Des phénomènes de ruptures et d'intégration sont donc perceptibles dans une même ville ; cette lecture de la ville témoigne de la complexité de la construction de la ville, marquée par l'ambivalence même des citoyens qui jouent entre autonomisation et intégration pour obtenir leur équipement de base. Entre pessimisme et optimisme sur l'avenir de la solidarité urbaine, je prônerai pour un entre-deux. L'autonomisation des quartiers et la gestion communautaire des points de distribution de l'eau n'est pas une fin en soi. Il s'agit d'un passage, d'un tremplin vers l'intégration du quartier et de ses habitants, en particulier les membres du comité. Mais cette intégration est le fait principalement des classes moyennes, dont l'existence est liée à la croissance économique du pays particulièrement favorable au cours des années 1990, bénéficiant des premiers effets de la politique libérale, en particulier l'investissement des acteurs économiques étrangers. Or, la persistance de cette classe moyenne demeure hypothétique dans un contexte de mondialisation et de dépendance de la Tanzanie aux économies occidentales et aux prêts des bailleurs de fonds.

De plus, intrinsèquement liée à cette gestion communautaire apparaît une désolidarisation des zones les plus défavorisées du milieu urbain. En effet, l'action publique exclut, marginalise des pans de la société qui ne peuvent s'organiser autour de points d'eau. Ainsi, des sections de la population sont restées sur le bas-côté et n'ont pas bénéficié de ces changements gestionnaires. L'écart se creuse entre quartiers dynamiques et les zones les plus délaissées. L'enjeu pour les politiques publiques est donc non pas de réduire les inégalités entre tous les quartiers mais de permettre une cohésion urbaine, en permettant la porosité entre les quartiers pour « faire tenir ensemble les morceaux de ville » pour reprendre l'image de Daniel Béhar<sup>555</sup>.

Dans ces conditions, l'archipellisation n'est qu'une étape dans les villes occidentales ou en développement. Il revient aux populations et aux autorités à restreindre les risques d'exclusion irréversibles en laissant possible la percolation et la transcendance des discontinuités.

---

<sup>555</sup> BÉHAR D. (1995) op.cit., p.13.

## LISTE DES SIGLES

<b>BAD :</b>	Banque Africaine de Développement
<b>CBO :</b>	<i>Community Base Organisation</i> (Oraganisation Communautaire de Base OCB)
<b>CCM :</b>	<i>Chama Cha Mapinduzi</i>
<b>CDC :</b>	<i>Commonwealth Development Corporation</i>
<b>CEEST :</b>	<i>Centre for Energy, Environment, Science and Technology</i>
<b>CIDA :</b>	<i>Canadian International Development Agency</i>
<b>CIP :</b>	<i>Community Infrastructure Programme</i>
<b>CUF :</b>	<i>Civic United Front</i>
<b>DAWASA :</b>	<i>Dar Es-Salaam Water and Sanitation Authority</i>
<b>DFID :</b>	<i>Department For International Development</i>
<b>DSSD :</b>	<i>Dar Es-Salaam Sewerage and Sanitation Department</i>
<b>ERP :</b>	<i>Economic Recovery Programme</i>
<b>FYP :</b>	<i>Five Year Plan</i> (Plan quinquennal)
<b>FMI :</b>	Fonds monétaire international
<b>GRET :</b>	Groupe d'Echange et de Recherche Technologiques
<b>HIPC :</b>	<i>Heavily Indebled Poor Countries</i> HIPC
<b>IDA :</b>	<i>International Development Association</i>
<b>IFRA :</b>	Institut français de recherche pour l'Afrique
<b>JICA :</b>	<i>Japan International Cooperation Agency</i>
<b>KIJICO :</b>	<i>Kjijonyama Community Organisation</i>
<b>KMCDTF :</b>	<i>Kijitonyama Mpakani Community Development Trust Fund</i>
<b>MBADECO :</b>	<i>Mburuhati Barafu Development Community</i>
<b>MLHUD :</b>	<i>Ministry of Lands, Housing and Urban Development</i>
<b>MSF :</b>	Médecins sans frontières
<b>NCCR :</b>	<i>National Conventional for Constitution and Reconstruction</i>
<b>NHC :</b>	<i>National Housing Corporation</i>
<b>NSSS :</b>	<i>National Sites and Services</i>
<b>NUWA :</b>	<i>National Urban Water Authority</i>
<b>PEVODE :</b>	<i>People Voice for Development</i>
<b>PHFCT :</b>	<i>Permanent Housing Finance Company of Tanzania</i>
<b>PMO :</b>	<i>Prime Ministers' Office</i>
<b>PNUE :</b>	Programme des Nations Unies pour l'environnement
<b>PPSRC :</b>	<i>Presidential Parastatal Sector Reform Commission</i>
<b>Pseau :</b>	Programme solidarité eau
<b>PRGF :</b>	<i>Poverty Reduction and Growth Facility</i>
<b>ONG :</b>	Organisation non gouvernementale
<b>SAUR :</b>	Société d'Aménagement Urbain et Rural
<b>SDP :</b>	<i>Sustainable Dar Es-Salaam Project</i>
<b>SOGEA :</b>	Société Générale de l'eau et de l'assainissement
<b>STWI :</b>	<i>Severn Trent Water International</i>
<b>TANU :</b>	<i>Tanganyika African National Union</i>
<b>TANESCO :</b>	<i>Tanzanian Electricity Supply Company</i>

**TDF :** *Tabata Development Front*  
**THB :** *Tanzania Housing Bank*  
**TLP :** *Tanzania Labour Party*  
**Tsh. :** *Shilling tanzanien.*  
**UCLAS :** *University College of Lands, Architecture and Survey*  
**UN :** *United Nations*  
**UNICEF :** *United Nations International Children's Emergency Fund*  
**UWSA :** *Urban Water and Sewerage Authorities*  
**WAHECO :** *Water Health Community*  
**WEO :** *Ward Executive Officer*



## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### Ouvrages et articles généraux.

- ALLOU S. (1999) *Associations et municipalités, acteurs ou figurants du développement urbain en Afrique ?* Autour de l'appui du GRET au programme Jeunes Ville Emploi du Bénin. Séminaire Développement institutionnel, 2 octobre 1998. Paris, GRET, Document de travail n°10, 13 p.
- ALLOU S. (1998) *La nouvelle donne des services publics marchands*. Débat à partir des projets du GRET en Mauritanie. Séminaire Développement Institutionnel, 14 mai 1998. Paris, GRET, Document de travail n°2, 14 p.
- ANDERSON D., RATHBONE R. (Ed.) (2000) *Africa's Urban Past*. Oxford, James Currey, 310 p.
- ANTOINE P. (1997) *L'urbanisation en Afrique et ses perspectives*. Revue « Aliments dans les villes », Programme FAO, Approvisionnement et distribution alimentaires des villes, 18 p.
- ANTOINE P., DUBRESSON A., MANOU-SAVINA A. (1987) *Abidjan « côté cours »*. Paris, Karthala/ORSTOM, 274 p.
- BAREL Y. (1989) *Le paradoxe et le système. Essai sur le fantastique social*. Presses universitaires de Grenoble, 329 p.
- BAIROCH P. (1985) *De Jéricho à Mexico. Villes et économie dans l'histoire*. Paris, Arcades, Gallimard, 707 p.
- BARKAN J. (1995) *Politics and public policy in Kenya and Tanzania*. Nairobi, Heinemann, 293 p.
- BAYART J.F. (1989) *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*. Paris, Fayart, coll. L'espace du politique, 330 p. + notes.
- BEHAR D. (1995) *Banlieues ghettos, quartiers populaires ou ville éclatée ? L'espace urbain à l'épreuve de la nouvelle question sociale*. In *Les annales de la recherches urbaines. Politique de la ville. Recherches de terrain n°68/69*, pp.6-14.

- BENIT C. (2001) La fragmentation urbaine a Johannesburg. Recomposition des pouvoirs locaux, mobilités de travail et dynamiques résidentielles dans la ville post-apartheid. Thèse de doctorat en Géographie, Université de Poitiers, 456 p.
- BLASSEL F. (1987) L'eau en ville pour qui ? In *Afrique Industrie*, n°369.
- BRUNET R. (1997) *Champs et contrechamps, raisons de géographes*. Paris, Mappemonde, Belin, 319 p.
- BRUNET R., FERRAS R., THERY H. (1993) *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*. Montpellier-Paris, Reclus, La documentation française, 520p.
- CALAS B. (2001) "*Elargir l'horizon !*" *Approches de l'Afrique orientale depuis ses villes*. Mémoire présenté en vue de l'obtention d'une Habilitation à Diriger des Recherches. Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3, 273p.
- CARROUE L. (et al.) (2002) *Limites et discontinuités en géographie*. Paris, coll. Dossiers des Images économiques du monde, 159 p.
- CHAUVEAU J.P., LE PAPE M., OLIVIER DE SARDAN J.P. (2001) La pluralité des normes et leurs dynamiques en Afrique. Implications pour les politiques publiques. In WINTER G. (Coord.) *Inégalités et politiques publiques en Afrique: pluralités des normes et jeux d'acteurs*. Paris, Karthala-IRD, pp.145-163.
- COQUERY-VODROVITCH C. (1993) *Histoire des villes d'Afrique noire. Des origines à la colonisation*. Paris, Albin Michel, coll. « L'évolution de l'Humanité », 412 p.
- COQUERY VIDROVITCH C., MONIAT H. (1992) *L'Afrique Noire de 1800 à nos jours*. Paris, Nouvelle Clio, l'histoire et ses problèmes, PUF, 499 p.
- COQUERY VIDROVITCH C. (1992) *Afrique Noire. Permanences et ruptures*. Paris, L'Harmattan, 450 p.
- COING H., CONTANT H., ETIENNE J., JAGLIN S., MOREL A L'HUISSER A., TAMIATTO M. (1998) *Pour une gestion durable des systèmes d'approvisionnement en eau dans les petits centres et villes d'Afrique*, document de travail, Conférence internationale " Eau et Développement durable ", Paris 19-20-21-Mars 1998, 5 p.
- COING H. (1980) Le transfert des techniques urbaines vers le tiers-Monde : éléments pour une problématique. In *Les annales de la recherche urbaine* n°7, pp.3-26.

- COLLIGNON B. (1998) Le service public de l'eau pour les populations défavorisées. In *Villes en développement*, n°42 décembre 1998, Paris, ISTED, pp.6-7.
- De MAXIMY R. (2000) *Le commun des lieux*. IRD Paris, Architecture+Recherches/Mardaga, 215 p.
- DIANZINGA F. (1984) *L'eau dans Brazzaville et le service public de l'eau. Réflexion sur l'adaptation d'une organisation technique à son environnement social, culturel et urbain*. Grenoble, Thèse de Doctorat, Institut d'Urbanisme, 285 p.+ annexes.
- DOBINGAR A. (2000) *Gestion spatiale et construction urbaine : l'assainissement, un révélateur de gestion urbaine à N'Djamena au Tchad*. Thèse de Doctorat, Faculté de Géographie et d'aménagement, Université Louis Pasteur, 455 p.
- DONZELOT J., JAILLET M.C. (1999) Fragmentation urbaine et zones défavorisées : le risque de désolidarisation. In *Hommes et migration*, n°1217, janvier-février, pp. 4-17.
- DORIER-APPRILL E. (2000) Problèmes et défis de la gestion urbaine dans les très grandes villes du Sud. In DORIER-APPRILL E. (Coord.) *Les très grandes villes dans le monde*. Paris, Questions de Géographie, Éditions du temps, pp. 83-103.
- DORIER-APPRILL E. (Coord.) (2000) *Les très grandes villes dans le monde*. Paris, Questions de Géographie, Éditions du temps, 382 p.
- DROUART E., VOUILLAMOZ J-M. (1999) *Alimentation en eau des populations menacées*. Action Contre la Faim. Paris, Hermann éditeurs des sciences et des arts, 466p.+ annexes.
- DUBRESSON A. (1999) Les grandes villes africaines : trois questions sur le future urbain du continent. In *L'information géographique*, n°2, 1999, pp.51-64.
- DUPONT V. (2000) Dehli : dispersion globale et micro-ségrégation, In DUREAU F., DUPONT V., LELIEVRE E., LEVY J.P., LULLE T. (Coord.) *Métropoles en mouvement*. Paris, Anthropos-IRD, Coll. Villes, pp.257-267.
- DUPUY G. (1991) *L'urbanisme des réseaux. Théories et méthodes*. Paris , Armand Colin, coll. U Géographie,198 p.
- DUPUY G. (1991) Réseaux territoriaux, Transports et communication, Paradigme, CAEN.
- GAY J.C. (1995) *Les discontinuités spatiales*. Paris, Economica, coll. Géopoche , 112 p.

- GERVAIS-LAMBONY P. (1994) *De Lomé à Harare : Le fait citoyen. Images et pratiques des villes africaines*. Paris, Karthala – IFRA, coll. Hommes et Sociétés, 472 p.
- GOUROU P. (1982) *Terres de bonnes espérance. Le monde tropical*. Paris, Plon, coll. Terre Humaine, 456 p.
- GOUROU P. (1970) *L'Afrique*. Paris, Hachette, 488 p.
- GRAFMEYER Y. (1999) La coexistence en milieu urbain : échanges, conflits, transaction. In *Recherches sociologiques*, vol. XXX, n°1, pp.157-175.
- GRONDIN P.M. (1994) *L'eau et la santé dans les quartiers urbains défavorisés*, Table ronde de Sophia Antipolis, février 1994. Paris, GRET Programme Solidarité eau, 175 p.
- HUGON P. (1993) La crise des systèmes urbains et l'ajustement structurel. In *Afrique contemporaine* Numéro spécial 4 trimestre 1993, pp.231-248.
- JAGLIN S. (2003) *Consumérisme, coproduction et territorialisation dans les services d'eau en Afrique subsaharienne vers une démocratie marchande du management local*. Rencontres Internationales, Démocratie et Management local, Québec 20–23 mai, 28 p.
- JAGLIN S. (2002) *Diversifier pour intégrer ? La difficile régulation des modes d'approvisionnement en eau potable dans les villes d'Afrique subsaharienne*. Rencontre de l'innovation territoriale.13 p. Consulté sur le site [www.iga.ujf-grenoble.fr/teo/Innovation](http://www.iga.ujf-grenoble.fr/teo/Innovation)
- JAGLIN S., DUBRESSON A. (1999) *Décentralisations et gouvernance urbaine en Afrique subsaharienne. La fragmentation est-elle inéluctable ?* Communication à la 9<sup>ème</sup> conférence générale de l'EADI 22-25 septembre 1999, 18 p.
- JAGLIN S. (1998a) Services urbains et cohésion sociales en Afrique australe (Afrique du Sud, Namibie, Zambie) : une laborieuse ingénierie. In *Flux* n°31/32
- JAGLIN S. (1998b) Ségrégation, fragmentation et discontinuités gestionnaires (Johannesburg, Lusaka, Windhoek). Colloque de Tours 4-6 juin 1998, 25 p.
- JAGLIN S. PIERMAY J.L. (1996) Lusaka, de la ségrégation à l'archipellisation ? In DALOZ J.P., CHILESHE J. (éds.) *La Zambie contemporaine*. Paris, IFRA-Karthala, coll. Hommes et société, pp. 217-238.

- JAGLIN S. (1995) *Gestion urbaine partagée à Ouagadougou. Pouvoirs et périphéries (1983-1991)*. Paris, Karthala/ORSTOM, coll. Hommes et Sociétés, 659 p.
- JAGLIN S. (1991) *Pouvoirs urbains et gestion partagée à Ouagadougou. Équipements et services de proximité dans les périphéries*. Thèse de doctorat en Urbanisme et Aménagement, Université de Paris VIII, 1169 p.
- LACOSTE Y. (1980) Les différents niveaux d'analyse du raisonnement géographique et stratégique. In *Hérodote* n°18, pp 3-15.
- LE BRIS E. (1999) La construction municipale en Afrique. La laborieuse gestation d'un nouvel espace public. In *Politique Africaine* n°74, pp.6-12.
- LE GALES P. (1998) Régulation, Gouvernance et territoire, in *Droit et Société*, vol. 24, pp.203-240.
- LE GONIDEC P.F. (1985) *L'Etat Africain : évolution, fédéralisme, centralisation et décentralisation*. Paris, LGDJ, 362 p.
- LEIMDORFER F. (1999) Enjeux et imaginaires de l'espace public à Abidjan. Discours d'acteurs. In *Politique Africaine* n° 74, Dossier Espaces publics municipaux, pp.51-75.
- LÉVI J.P., BRUN J. (2000) De l'extension au renouvellement métropolitain : mosaïque sociale et mobilité. In DUREAU F., DUPONT V., LELIEVRE E., LEVY J.P., LULLE T. (Coord.) *Métropoles en mouvement*. Paris, Anthropos-IRD, coll. Villes, pp. 229-246.
- LONG M. (1998) L'évolution du service public, In *Flux* n°31/32, pp.7-11.
- LORRAIN D. (Dir.) (1995) *Gestions urbaines de l'eau*. Paris, Economica, 263 p.
- MARIE A. (éd.) (1997) *L'Afrique des individus. Itinéraires citadins dans l'Afrique contemporaine (Abidjan, Bamako, Dakar, Niamey)*. Paris, Karthala, 438 p.
- MARIÉ M. (1998) Faut-il réinventer la dialectique ? In *Revue de Géographie de Lyon*, vol .73/2, pp. 173-176.
- MASSIAH G., TRIBILLON J.F. (1988) *Villes en développement. Essai sur les politiques urbaines dans le tiers monde*. Cahiers libres. Paris, Editions La Découverte, 320 p.



- MAY N., VELTZ P., LANDRIEU J., SPECTOR T. (1998) *La ville éclatée*. Paris, Edition de l'Aube, 351p.
- MESSER V. (1995) *La gestion de l'eau dans la ville africaine : acteurs et enjeux*. Mémoire de D.E.A. Strasbourg, UFR de Géographie, Université Louis Pasteur, 84 p.
- MESSER V. (1994) *La gestion de l'eau à l'échelle d'un quartier : l'exemple d'Abobo Sagbé, Abidjan*, Mémoire de maîtrise, Université Louis Pasteur Strasbourg, 88 p.
- METZGER P. (1994) Contribution à une problématique de l'environnement urbain. In *Cahiers des Sciences Humaines de l'ORSTOM*, n°4, pp.595-619.
- MOREL à L'HUISSIER A. (1990) *Economie de la distribution d'eau aux populations urbaines à faible revenu dans les pays en développement*. Thèse de doctorat en Sciences et Techniques de l'Environnement, Ecole nationale des ponts et chaussées, p ????
- NAVEZ-BOUCHANINE F. (2001) Des villes entre fragmentation spatiale et fragmentation sociale : une approche critique de la notion de fragmentation. In DORIER-APPRILL (Dir.) *Vocabulaire de la ville. Notions et références*. Paris, Editions du Temps, coll. Question de Géographie, p.109-118.
- NAVEZ-BOUCHANINE F. (1998) Fragmentations spatiales et stratégies résidentielles. In HAUMONT N., LEVY J.P. (Dir.) *La ville éclatée : quartiers et peuplement*. Paris, L'Harmattan, Coll. Habitat et Société, pp.69-88.
- OSMONT A. (1995) *La Banque mondiale et les villes. Du développement à l'ajustement*. Paris, Karthala, 309 p.
- O'DEYE M. (1995) *Les associations en villes africaines : Dakar, Brazzaville*. Paris, L'Harmattan, coll. Villes et entreprises, 125 p.
- PAIN M. (1984) *Kinshasa : la ville et la cité*. Paris, ORSTOM, p.179
- PIERMAY J.L. (2003) L'invention de la ville en Afrique sud-saharienne. In *Historiens et Géographes*, n°379, pp. 59-65.
- PIERMAY J.L., SOHN C. (1999) Les municipalités namibiennes. Top models ou dinosaures ? In *Politique Africaine* n°74, pp.24-41.
- PIERMAY J.L. (1993) *Citadins et quête du sol dans les villes d'Afrique Centrale*. Paris, L'Harmattan, coll. Villes et entreprises, 579 p.

- POINSOT J., SINOU A., STERNADEL J. (1989) *Les villes d'Afrique Noire entre 1650 et 1960. Politiques et opérations d'urbanisme et d'habitat*. Analyses et documents. ORSTOM-ACA. Paris, Ministère de la coopération, La documentation française, 346 p.
- POURCET G. (1992) La ville, l'informel et l'environnement. In *Afrique Contemporaine* n°161, pp. 178-187.
- POURTIER R. (2001) *Afriques noires*. Paris, Hachette, carré géographique, 255p.
- PRETECEILLE E. (1998) De la ville divisée à la ville éclatée : questions et catégories de la recherche. In MAY N., VELTZ P., LANDRIEU J., SPECTOR T. *La ville éclatée*. Paris, Edition de l'Aube, pp.33-47.
- SECK C. (2002) Eau : les Français sur la sellette. In *Economia*, Jeune Afrique, n°16, février 2002, Paris, pp.38-43.
- STREN R., POLESE M. (2000) Understanding the New Socio cultural Dynamics of Cities: Comparative Urban Policy in a Global Context. In STREN R., POLESE M. (Ed.) *The social Sustainability of Cities. Diversity And the Management of Change*. Canada, University of Toronto Press, pp 3-38.
- STREN R., POLESE M. (Ed.) (2000) *The social Sustainability of Cities. Diversity And the Management of Change*. Canada, University of Toronto Press, 334 p.
- STREN R. (1993) Les collectivités locales urbaines en Afrique. In STREN R. WHITE R. (Dir.) *Villes africaines en crise. Gérer la croissance urbaine au sud du Sahara*. Paris, L'Harmattan, coll. Villes et entreprises, pp.32-49.
- STREN R., WHITE R. (Dir.) (1993) *Villes Africaines en crise. Gérer la croissance urbaine au sud du Sahara*. Côte d'Ivoire, Kenya, Nigeria, Soudan, Sénégal, Tanzanie, Zaïre. Paris, L'Harmattan. Coll. Villes et entreprises, 341 p.
- TRIPP A. (2000) *Women and Politics in Uganda*. Kampala, Fountain Publisher, 320 p.
- UNICEF (1992) *L'avenir de l'Afrique : ses enfants*. UNICEF, 125 p.
- VIARD J. (1994) *La société d'archipel ou les territoires du village global*. Paris, Edition de l'Aube, 124p.
- VIDAL L. (1994) Les mots de la ville au Brésil. Un exemple : la notion de fragmentation. In *Cahiers des Amériques Latines*, n°18, pp. 161-181.

- VELTZ P. (1996) *Mondialisation, villes et territoire : l'économie d'archipel*. Paris, PUF, coll. Economie en liberté, 262p.
- VENARD J.L. (1995) VENARD J.L. (1995) *Urban planning and environment in Sub-Saharan Africa*. Post-UNCED series, Towards environmentally Sustainable Development in Sub-Saharan Africa, Building Blocks for Africa 2025, Paper n°5, AFTES-World-Bank, 44 p.
- YAPI DIAHOU A. (2001) Politique urbaine : les normes en question. In WINTER G. (Coord.) *Pluralité des normes et jeux d'acteurs*, Paris, Karthala-IRD, pp. 225-241
- YAPI-DAIHOU A. (1994) *Les politiques urbaines en Côte d'Ivoire et leurs impacts sur l'habitat non planifié précaire, l'exemple de l'agglomération d'Abidjan*. Thèse de Doctorat, université de Paris VIII.
- ZERAH M.-H. (1999) *L'accès à l'eau dans les villes indiennes*. Paris, Anthropos, coll. Villes, 167 p.

### **Tanzanie.**

- ALPERS E. (1969) The Coast and the development of the Caravan Trade In KIMAMBO I., TEMU A.(Ed.) *A history of Tanzania*. Nairobi, East African Publishing House, pp.35-56.
- ARMSTRONG A. (1984) Foreign experts in planning: recent experiences of aid assisted regional planning in Tanzania. In *African review*, vol. 11, n°2, pp.63-83.
- BAGACHWA M . (1999) La libération économique. Crises et ajustements structurels. In BAROIN C., CONSTANTIN F. (Dir.) *La Tanzanie contemporaine*. Paris, Karthala-IFRA, coll. Hommes et Société, pp. 211-228.
- BANYIKWA W. (1979) The foundations and structure of a humanized urbanism in Tanzania. In *Journal of the Geographical Association of Tanzania*. n°18, June 1979, pp.1-25.
- BARKAN J. (1995) (Ed.) *Beyond capitalism vs.s in Kenya and Tanzania*. Nairobi, East African educational publishers , 291 p..
- BARNUM H.N., SABOT R.H. (1976) *Migration, Instruction et Excédents de main d'oeuvre urbaine. Le cas de la Tanzanie*. Paris, Centre de développement de l'organisation de coopération et de développement économique, 134 p.

- BAROIN C. (1999) Les Tanzaniens. Histoire et diversité. In BAROIN C., CONSTANTIN F. (Dir.) *La Tanzanie contemporaine*. Paris, Karthala-IFRA, coll. Hommes et Société, pp.89-107.
- BAROIN C., CONSTANTIN F. (Dir.) *La Tanzanie contemporaine*. Paris, Karthala-IFRA, coll. Hommes et Société, 359 p.
- BEACHY R.W. (1996) *A history of East Africa 1592–1902*. London, Tauris Academic Studies, 464 p.
- BIENEFELD M., BINHAMMER H. (1972) Tanzania Housing Finance and Housing Policy. In HUTTON J. *Urban Challenge in East Africa*. Nairobi, East African Publishing House, pp.177-199.
- BIERMANN W., CAMPBELL J. (1989) The Chronology of Crisis in Tanzania, 1974–1986, In *The IMF, The World Bank and the african debt, the economic impact*. London, Bade Onimode, pp. 69-83.
- BIERMANN W., WAGAO J. (1987) The IMF and Economic policy in Tanzania: 1980–1984. In *Journal of African Studies*, vol. 14 , n°3. University of California, pp. 118-125.
- CAMPBELL H., STEIN H. (Ed.) (1991) *The IMF and Tanzania*. Harare, Southern Africa Political Economy Series (SAPES) Trust, Zimbabwe, 271 p.
- CAMPBELL J. (1990) The state, urban development and housing. In O'NEIL N., MUSTAPHA K. (Ed.) *Capitalism, Socialism and the development crisis in Tanzania*. England, Avebury, p.152-171.
- CLARK W.E. (1978) *Socialist Development and public investment in Tanzania, 1964–73*. University Toronto Press, 305 p.
- COULSON A. (1982) *Tanzania. A political Economy*. New-York, Oxford University Press, 394 p.
- DUMONT R., MOTTIN M.F. (1980) *L'Afrique étranglée. Zambie, Tanzanie, Sénégal, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Cap-Vert*. Paris, Seuil, Coll. Histoire immédiate, 262 p.
- ESSY B. M. (1993) *Uhuru, Ujamaa, Azimio, Mwongozo. Contribution à l'analyse de la pensée politique de Julius Kambarage Nyerere*. Thèse de doctorat en Sciences Politiques, Université de Rennes I, 395 p.

- FJELDSTAD O. (2001) La décentralisation fiscale en Tanzanie : pour le meilleur ou pour le pire. In *Afrique contemporaine. La décentralisation* Numéro Spécial 3<sup>e</sup> trimestre 2001, pp.128-141.
- HAYUMA A.M. (1979) A review and assessment of the contribution of international and bilateral aid to urban development policies in Tanzania. In *Ekistics* n° 279 Nov/Dec, pp. 349-360.
- HILL F. (1979) Administrative, Decentralization for Development, Participation, and Control in Tanzania. In *Journal of African Studies*, vol.6 n°4. Los Angeles, University of California, pp.182-191.
- HOLM M. (1992) Survival strategies of migrants to Makambako. An intermediate town in Tanzania. In BAKER J., PEDRSON P. (Ed.) *The rural-urban interface in Africa. Expansion and adaptation*. Seminar Proceeding n°27. The Scandinavian Institute of African Studies, pp.238-257
- HORTON M., MIDDLETON J. (2000) *The Swahili. The social landscape of a mercantile society*. Malden Massachusetts, Blackwell Publishers Inc., 282 p.
- HOYLE B.S. (1967) The seaport of East Africa. In *East African Studies* n°26. Nairobi, 137 p.
- HUTTON J. (1972) *Urban Challenge In East Africa*. Nairobi, East African Publishing House, 284 p.
- ILIFFE J. (1979) A modern History of Tanganyika. *African Studies Series 25*. Cambridge, Cambridge University Press, 616 p.
- ILIFFE J. (1969) The age of improvement and differentiation (1907-45). In KIMAMBO I., TEMU A.(Ed.) *A history of Tanzania*. Nairobi, East African Publishing House, pp.121-160.
- ISHUMI A. (1984) *The Urban Jobless in Eastern Africa. A Study of the Unemployed Population in the Growing Urban Centres, with Special Reference to Tanzania*. Uppsala ,Scandinavian Institute of African Studies,112 p.
- KAISER P. (1996) Structural adjustment and the fragile nation: the demise of social unity in Tanzania. In *The journal of Modern African Studies*, 34,2, Cambridge University Press, pp. 227-237.



- KIMAMBO I., TEMU A.(Ed.) (1969) *A history of Tanzania*. Nairobi, East African Publishing House, 276 p.
- KIRONDE L. (2001) *Urban poverty in Tanzania. The role of Urban Authorities*. Dar Es-Salaam, University College of Lands and Architectural Studies, 76 p.
- KIRONDE L. (2000) Rapid Urbanisation in Tanzania: The Government's Coping Strategies. In NGWARE S., KIRONDE L. (Ed.) *Urbanising Tanzania. Issues, Initiatives and Priorities*. Dar Es-Salaam, Dar Es-Salaam University Press, p. 22-58.
- KOMBE W., KREIBICH V. (2000) Informal land management in Tanzania. *Spring Research series n° 29*. Dortmund, SPRING Centre, University of Dortmund, 196 p.
- KULABA S. (1993) Les collectivités locales et la gestion des services urbains en Tanzanie in STREN R., WHITE R. (Dir.) *Villes africaines en Crise : Gérer la croissance urbaine au sud du Sahara. , Côte d'Ivoire, Kenya, Nigeria, Soudan, Sénégal, Tanzanie, Zaïre*. Paris, L'Harmattan. Coll. Villes et entreprises, pp. 213-256.
- LUGALLA J. (1989) Conflicts and politics in urban planning in Tanzania. In *African Study Monographs*, 9 (4), pp. 181-190.
- MATESO P. (1993) *Urban planning in Tanzania, State of the Art and proposals for improprement*. Master (Arch.), University of Karlsruhe, 180 p.
- MASCARENHAS A. (2000) Aspects of migration and Urbanization in Tanzania, in NGWARE S., KIRONDE L.(Ed.) *Urbanising Tanzania. Issues, Initiatives and Priorities*. Dar Es-Salaam, Dar Es-Salaam University Press, p.59-87.
- MHINA A. (1999) Le pluralisme politique. Une « transition démocratique » contrôlée. In BAROIN C., CONSTANTIN F. *La Tanzanie contemporaine*. Paris-Nairobi, Karthala-IFRA, coll. Hommes et Sociétés, pp229-250.
- MKONDYA C.B. (1970) Urban and Regional Planning in Tanzania. In SAFIER M. (Ed.) *The role of the urban and regional Planning in national development for East Africa*. Papers and Proceedings of a seminar organized by the Milton Obote Foundation. Kampala, Milton Obote Foundation, pp.68-82.
- MOSHA A. C. (1989) Planning and development of human settlement in Tanzania. In *Review of rural and urban planning in South and East Africa*, 1, 1989, pp. 15-42.

- NGWARE S., KIRONDE L.(Ed.) (2000) *Urbanising Tanzania. Issues, Initiatives and Priorities*. Dar Es-Salaam, Dar Es-Salaam University Press,156 p.
- NGWARE S. (1997) Civil Society and Forms of Political Participation in Tanzania. In HOFMEISTER W., SCHOLZ I. (Ed.) *Traditional and contemporary forms of local participation and self Government in Africa*. International Conference Nairobi, Kenya 9-13 October 1996. South Africa, Konrad Adenauer Stiftung, pp.237-248.
- NGWARERS., CHAMUNGWANA W. (1996) *Facts and Figures on Tanzania. Local government system on Tanzania Mainland*. Friedrich Ebert Stiftung, University of Dar Es-Salaam, 77 p.
- NYERERE J.K. (1967) The Arusha Declaration : Socialism and Self-Reliance In NYERERE J.K *Freedom and Socialism, a selection from writings and speeches, 1965-67*, Dar Es-Salaam, Oxford University Press, p230-23
- NYERERE J.K. (1967) *Freedom and Socialism. A selection from writings and speeches 1965-67*. Dar Es-Salaam, Oxford University Press, 414 p.
- PIORO Z. (1972) Growth poles and growth centre theory applied to settlement development in Tanzania. In KUKLINSKI (1972) *Growth poles and growth centre in regional Planning*. Geneva, United nations research, Institute for social Development, pp.169-194.
- SACHAK N. (1988) Ville et Campagne : L'Ujamaa à l'épreuve in CONSTANTIN F., MARTIN D.C (éds.) *Arusha (Tanzanie) Vingt ans après*. Travaux et documents du CREPAO, pp.55-60.
- SAFIER M. (Ed.) (1970) *The role of the urban and regional Planning in national development for East Africa*. Kampala, Papers and Proceedings of a seminar organized by the Milton Obote Foundation, published by the Milton Obote Foundation, 299p.
- SAMOFF J. (1989) Popular initiatives and local Government in Tanzania. In *The Journal of Developing Areas* n°24, October 1989, pp.1-18.
- SAMOFF J. (1981) Crises and socialism in Tanzania. In *The Journal of Modern African Studies*, 19,2, pp.279-306
- SANG W. (1976) Urban Water problems and policy in Tanzania : a critical assessment. In *Journal of the Geographical Association of Tanzania*, n°14, June 1976, pp.100-145.

- SHIVJI I. (1991) The politics of Liberalization in Tanzania: notes on the crisis of Ideological Hegemony. In CAMPBELL H., STEIN H. (Ed.) *The IMF and Tanzania*. Harare, Southern Africa Political Economy Series (SAPES) Trust, pp.67-85.
- SOJA E., WEAVER C. (1976) Urbanization and Underdevelopment in East Africa. In BERRY B. Urbanization and counter urbanization, *Urban Affairs annual reviews*. vol.11. London, pp.233-261.
- STREN R., HALFANI M., MALOMBE J. (1995) Coping with urbanization and Urban Policy, in BARKAN J. *Beyond capitalism vs.s in Kenya and Tanzania*. Nairobi, East African educational publishers, pp. 175-200.
- STREN R. (1985) L'Etat au risque de la ville. Pouvoir et société urbaine en Afrique de l'Est. In *Politique africaine* n°17, p.74-87.
- STREN R. (1982) Underdevelopment, Urban squatting and the State bureaucracy: A case study of Tanzania. In *Canadian Journal of African Studies*, vol. 16, n°1, pp. 67-91.
- STREN R. (1975) *Urban inequality and housing Policy in Tanzania*. Berkeley Institute of International Studies. University of California, 112 p.
- SUTTON J. (1990) *A thousand years of East African*. Nairobi, British Institute in Eastern Africa, 111 p.
- SUTTON J. (1970) Dar Es-Salaam: A sketch of a hundred years in SUTTON J.E. (Ed.) Dar Es-Salaam City, Port and Region. *Tanzania Notes and Records*, 71 (1970). Dar Es-Salaam, The Tanzanian Society, pp. 1-19.
- TEMU A. (1969) The rise and triumph of nationalism. In KIMAMBO I., TEMU A.(Ed.) *A history of Tanzania*, Nairobi, East African Publishing House, pp.189-213.
- THE EAST AFRICAN (2002) *Tanzania Government gets 25\$ Million to fight Poverty*. Nairobi, 22 avril 2002.
- TOMRIC NEW AGENCY (2000) *Over 80 % of Dar Households Lack Access to sewerage system*, February 25, 2000. Page consulté le 20 janvier 2002. Adresse URL : <http://allafrica.com/stories/200002250088.html>.

TRIPP A. (1994) Rethinking Civil Society: Gender Implications in Contemporary Tanzania. In CHAZAN N., ROTCHILD D., HARBESON S. W. *Civil Society and the State in Africa*. London, Lynne Rienner Publishers, pp.149-168.

WARIOBA M. (1999) *Management of local government in Tanzania : some historical insights and trends*. Mzumbe, Institute of Development Management, Research, Information and Publication Department, 276 p.

WERE S.G., WILSON D.A. (1972) *East Africa through a Thousand Years. A history of the Years A.D. 1000 to the Present day*. London, Evans Brothers Limited, 372 p.

YAHYA-OTHMAN S.(1999) KISWAHILI la consécration d'une langue nationale africaine. In BAROIN C., CONSTANTIN F. (Dir.) *La Tanzanie contemporaine*. Paris, Karthala-IFRA, coll. Hommes et Société, pp. 77-86.

### **Dar Es-Salaam**

ARMSTRONG A. (1992) Dar residents refuse refuse. In *Town and Country Planning*, October 1992, pp.282-284.

ARMSTRONG A. (1987) Masters Plans for Dar Es-Salaam, Tanzania. The shaping of an African City. In *Habitat International*, vol. 11, n° 2, pp. 133 - 145.

ARMSTRONG A. (1986) Urban planning in developing countries: an assessment of masters plans of Dar Es-Salaam, Tanzania. In *Singapore Journal of Tropical Geography*, vol. 7, n°1, pp.12-26.

BARGMAN D.J. (1970) The climate of Dar Es-Salaam. In SUTTON J. (Ed.) Dar Es-Salaam: City, Port and Region, *Tanzania Notes and Records*, 71 (1970). Dar Es-Salaam, The Tanzanian Society, pp. 55-64.

BURTON A. (2001) Urchins, loafers and the cult of the cowboy: urbanization and delinquency in Dar Es-Salaam, 1919-61. *Journal of African History*, 42, United Kingdom, Cambridge University Press, pp.199-216.

BURTON A. (1999) *Wahuni (The Undesirable) African urbanization, crime and colonial order in Dar Es-Salaam 1919-1961*. PhD thesis, SOAS, London,278 p.

BUSINESS TIMES 19 juin 1998 *PSRC blamed on DAWASA delays*. Dar Es-Salaam.

- CAMPBELL J. (1989) The World Bank urban shelter projects in Tanzania : a partnership in development and self-reliance ? In HODD M. *Tanzania after Nyerere*. London, Printer Publishers, pp. 143-154.
- CLOUTIER L. (2001) Social Transition and Health development in Dar Es-Salaam. In MAUPEU H. (dir.) *l'Afrique Orientale Annuaire 2001*. IFRA-CREAPAO. Paris, L'Harmattan, pp. 275-312.
- FIMBO M. (1978) Financing Workers' Housing in Tanzania : the Tanzanian Housing Bank. In KANYEIHAMBA G., Mc AUSLAN J. (Ed.) *Urban legal problems in Eastern Africa*. Uppsala, Scandinavian Institute of African Studies, pp. 184-195.
- GASTO F. (1997) Contradictions in local government decision making in Tanzania. A case study of land allocation in Dar Es-Salaam City Council. M.A. Public administration, University of Dar Es-Salaam, 135 p.
- GILLMAN G. (1945) Dar Es-Salaam 1860 to 1940: A Story of Growth and Change. In *Tanganyika Notes and Records*, n° 20, p. 1- 23.
- HAALA F. (1997) *Institutional Arrangements for Urban Management, The Sustainable Dar Es-Salaam Project*, Ph. D Thesis in Urban Planning and Policy, Development, The State University of New Jersey, United State of America, 172 p.
- HAYUMA A.M. (1983) The management an Implementation of Physical Infrastructure in Dar Es-Salaam City, Tanzania. In *Journal of Environmental Management* n°16. London, Academic Press Inc., pp. 321-334.
- KAITULU S. (1990) Low cost urban renewal in Tanzania, Community participation in Dar Es-Salaam. In *Cities*, vol 7 n°3, pp. 211-223.
- KAMBOTA M. (2001) Solution to water shortage in Dar lies In privatisation. In *THE GUARDIAN* February 21, 2001, Dar Es-Salaam.
- KASONTA L., KASONTA A. (1999) Geophysics locates water in Dar Es-Salaam. In WEDC *Integrated development for water supply and sanitation*, 25<sup>th</sup> WEDC conference Addis Adeba, pp. 185-187
- KIRONDE L. (1995) Access to land by the urban poor in Tanzania: some findings from Dar Es-Salaam in *Environment and Urbanization*, vol. 7, n°1, pp. 77– 95.



- KIRONDE L. (1994) *The evolution of the land use structure of Dar Es-Salaam. 1880 - 1990: A study in the effects of land policy*, Ph. D. Thesis, Department of land development, Faculty of Architecture, Design and development, University of Nairobi, 533 p.
- KJELLEN M. (2000) Complementary Water Systems in Dar Es-Salaam, Tanzania : The Case of Water Vending. In *Water Ressources Development*, Vol.16, n°1, pp.143–154.
- KOMBE J. (1994) The demise of public urban land management and the emergence of informal land markets in Tanzania. A case of Dar Es-Salaam City. In *Habitat International*, vol.18, n°1, pp.23-43.
- KYESSI A., SHEUYA S. (1993) *The role of the community based Organizations (CBO's) and non-government organizations (NGO's) in squatter upgrading*. Dar Es-Salaam, Ardhi Institute, 19 p.
- LESLIE J.A. (1963) *A survey of Dar Es-Salaam*. London, Oxford University Press. 305p.
- LOIRE G. (1993) *Gens de mer à Dar Es-Salaam*. Paris, Karthala, 230p.
- MAIGA F.Z.M. (1995) *Urban population growth and housing problems in Tanzania: A Case study of Dar Es-Salaam City*. M.A. Demography; University of Dar Es-Salaam, 133 p.
- MAJANI B. (2000) Institutionalising environmental Planning and management. The institutional economics solid waste management in Tanzania. *Spring Research series* n°28. Dortmund, SPRING Centre, University of Dortmund, 268 p.
- MASCARENHAS A. (1971) The port of Dar Es-Salaam. In Berry L., *Tanzania in Maps*. University of London, Press London, p. 138-139.
- MASCARENHAS A. (1970) The port of Dar Es-Salaam. In SUTTON J. (Ed.) Dar Es-Salaam: City, Port and Region, *Tanzania Notes and Records*, 71 (1970). Dar Es-Salaam, The Tanzanian Society, pp.85-118
- MASCARENHAS A. (1966) *Urban development in Dar Es-Salaam*. M.A. Geography. University of California, Los Angeles, 221 p.
- MBAGO (1985) *Local government and development in Tanzania. A case Study of Dar Es-Salaam City Council*. M.A. Politic Sciences, University of Dar Es-Salaam, 187 p.

- MESSER V. La gestion de l'eau à Dar Es-Salaam : défaillances institutionnelles et réponses citadines In CALAS B. *Les spatialités de Dar Es-Salaam : territoires, réseaux et horizons de la grande ville*. IFRA-DYMSET, à paraître.
- MESSER V. (2001) Dar Es-Salaam : élections municipales et gouvernement local. In MAUPEU H. (Dir.) (2001) *L'Afrique Orientale, Annuaire 2001*. IFRA-CREAPAO. Paris, L'Harmattan, pp. 115-149.
- MITI K. (1985) L'opération Nguvu Kazi à Dar Es-Salaam. Ardeur au travail et contrôle de l'espace urbain. In *Politique africaine*, n°17, pp. 88-104.
- MOSI J. (1996) *Urban Population growth and accessibility to domestic water supply in Tanzania: A Case Study of Dar Es-Salaam City*. M.A. Demography. University of Dar Es-Salaam . 92p.
- MTORO R.J. (1999) Community management of water supply in WEDC Integrated Development for water Supply and Sanitation, 25<sup>th</sup> WEDC Conference, Addis Adebba, Ethiopia, pp. 102-103.
- MWAMFUPE D. (1994) Changes in agricultural Land use in the periphery zone of Dar Es-Salaam, Ph.D dissertation, University of Glasgow.
- MWILANI D. (1996) The problem of cost recovery of public water utilities in Tanzania: The case of National Urban Water Authority. Master of Business Administration, University of Dar Es-Salaam, 52 p.
- RIMBAULT F. L'évolution de l'espace péri-urbain à Dar Es-Salaam durant la colonisation allemande (1890-1914). In CALAS B. (Coord.) *Les spatialités de Dar Es-Salaam : territoires, réseaux et horizons de la grande ville*. IFRA-DYMSET (à paraître)
- RUELLE A. (1997) *Les Processus d'urbanisation du littoral de Dar Es-Salaam : Les exemples de Kundunchi et Kigamboni*. Maîtrise de Géographie, Institut de géographie, Bordeaux III, 152 p.
- SEGAL E. (1988) Spontaneous and Planned Housing in Dar Es-Salaam, Tanzania. In OBUDHO R.A., MBLANGA C. (Ed.) *Slum and Squatter Settlements in Sub Saharan Africa. Toward and Planning strategy*. New-York, PRAEGER publisher, pp. 159-171.
- SUTTON J. (Ed.) (1970) Dar es Salaam: City, Port and Region, *Tanzania Notes and Records*, 71 (1970). Dar Es-Salaam, The Tanzanian Society, 213 p.

TEMPLE P. (1970) Aspects of the geomorphology of the Dar Es-Salaam Area. In SUTTON J. (Ed.) Dar Es-Salaam: City, Port and Region, *Tanzania Notes and Records*, 71 (1970). Dar Es-Salaam, The Tanzanian Society, pp. 21-54.

### **Rapports et documents officiels**

BIBBY S. (1998) The case for community Management of selected Boreholes and Tube-Wells developed during the water supply emergency in Dar Es-Salaam, In *Task*, n°76, London, WELL-DFID, 47 p.

BARUTI P., KYESSI A. et al. (1992) Managing the sustainable growth and development of Dar Es-Salaam. Environmental Profile of the metropolitan area. Dar Es-Salaam, UNDP-UNCHS, 68 p.

CEEST (1996) *Dar Es-Salaam household Water demand : an end use perspective*. Dar Es-Salaam, CEEST Research Report Series, 72p.

CHAGGU E. J. (1993) *Water Provision in Dar Es-Salaam City*. Workshop "Institutional building for increased public sector productivity: In search of strategies for strengthening the Financial and managerial bases of the land-servicing entities in Dar Es-Salaam City". Dar Es-Salaam, Ardhi Institute 22-24 septembre 1993, 8p.

COLLIGNON B., VEZINA M. (2000) *Independent Water and Sanitation Providers in African Cities. Full report of a ten-Country study*. Water and Sanitation Program, Hydroconseil, IRC, World Bank, Washington, 64 p.

COLLIGNON B., CREPIN X. (1999) *Synthèse de l'axe n°2 : Modes de gestions partagées pour le service de l'eau potable et participation des habitants*, Pseau, 15p. Document consulté sur le site [www.pseau.org](http://www.pseau.org) le 5 / 09/ 2002.

CONCERN (2000) Community Development programme, Mtaa wa Mburuhati Barafu, Kinondoni District, Dar Es-Salaam, six month report April - September 2000, 12 p.

DAR ES SALAAM CITY COMMISSION (2000) *Justification for the proposed new departments*. Mangement support Unit, DCC, 19 p.

GAUFF H. KG. Consulting Engineers (1976) *Dar Es-Salaam Water Supply Upper Ruvu, Sheme Stage V*. Ministry of Water Energy and Minerals. The United Republic of Tanzania, Dar Es-Salaam, 5 p.

- GOVERNMENT OF TANGANYIKA (1949) *Dar Es-Salaam Water Supply (included Distribution system), second Interim Report*, Sir Alexander Gibbs partners, 16 p.
- HUMPHREY H. (1995) *Rehabilitation study of Dar Es-Salaam Water Supply System*, feasibility report, draft. Dar Es-Salaam, NUWA, The United Republic of Tanzania, 285p.
- INSTITUTE OF WATER AND SANITATION (1998) *Sourcebook of alternative technologies for freshwater augmentation in Africa*. IETC, UNEP, Centre Regional pour l'Eau potable et l'assainissement à faible coût, Technical Publication Series n°8a, 173 p.
- INTERNATIONAL SYMPOSIUM ON EFFICIENT WATER USE IN URBAN AREAS (1999) *Proceedings of the International Symposium on Efficient Water Use In Urban areas – Innovative ways of Finding Water for Cities*, UNEP, IETC *Report Series Issue 9*, 530 p.
- JICA (1991) *The Study of Rehabilitation of Dar Es-Salaam Water supply in the United Republic of Tanzania*, Final Report, 150 p.
- KINONDONI MUNICIPAL COUNCIL (2001) *Local government reform programme. Report on the current situation of the council on service delivery levels*. Dar Es-Salaam, Kinondoni municipal council, 55 pages + annexes.
- KINONDONI MUNICIPAL COUNCIL (2001) *Promoting environmentally sustainable urban development to implement local agenda 2001. Environmental profile report*. Dar Es-Salaam, Kinondoni municipal council, 55 p.
- MANAGEMENT SUPPORT UNIT (2000) *Local government reform agenda – a case study of Dar Es-Salaam city restructuring process*. Dar Es-Salaam City Council, 18 p.
- MEDECINS SANS FRONTIERES (1998) *Distribution of cases by ward*. Dar Es-Salaam, City Commission, department of Health.
- MINISTRY OF WATER AND LIVESTOCK DEVELOPMENT (2002) *National Water Policy*, The United Republic of Tanzania, 88p.
- MINISTRY OF WATER, ENERGY AND MINERALS (1995) *Water and sanitation sector review, Final Report*. Dar Es-Salaam, Ministry of Water, Energy and Minerals, United Republic of Tanzania, 80 p.

- MINISTRY OF WATER, ENERGY AND MINERALS (1994) *Workshop on roles, responsibilities and coordination of water and sanitation sector agencies*. Dar Es-Salaam, Ministry of Water, Energy and Minerals, United Republic of Tanzania, p.
- NATIONAL BUREAU OF STATISTIC (2000) *Developing a poverty baseline in Tanzania*, Prepared by National Bureau of Statistics of Tanzania and Oxford Policy Management Ltd. Dar Es-Salaam, 87 p.
- NATIONAL ELECTORAL COMMISSION (2000) *Local Government special Seat Allocation*. Document interne.
- NUWA ( 1994) *Preparation for strategic urban development plan water master plan for Dar Es-Salaam*. document interne, Dar Es-Salaam,
- RAMADHANI A. (2000) *Final report on the election process, constituency: Kinondoni, Tanzania election monitoring committee*. Dar Es-Salaam, TEMCO II, 25 p.
- SOGEA - DAWASA, (1998) *Rapport d'enquête sur les branchements de la presqu'île de Msasani*. Dar Es-Salaam, Document interne, p.14.
- STRATEGIC URBAN DEVELOPMENT PLANNING FRAMEWORK (1999) *Draft for the City of Dar Es-Salaam, Stakeholders' Edition*, Dar Es-Salaam, SDUP, 99p.+annexes.
- SYKES A. (1999) *Small scale independent providers of water and sanitation to the urban poor. A case of Dar Es-Salaam, Tanzania*. Nairobi, Water and Sanitation Program, IRC, 26p.
- TA T. (1999) *Synthèse axe n°4 : Vers un service local ou municipal de l'eau. Les mutations à conduire pour une maîtrise d'ouvrage locale en matière d'AEP des populations urbaines*. Paris, Pseau,13p. Document consulté sur le site [www.pseau.org](http://www.pseau.org) le 5 / 09/ 2002.
- TASK FORCE (1999) *Completion works task force at 28 th February*, document interne. Dar Es-Salaam Ministry of Water-Dawasa, 3 p.
- THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA (2001) *Poverty Reduction Strategy Paper. Progress report 2000/01*. Dar Es-Salaam, 56 p.
- THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA (2001) Bill Supplement n°2, The Dar Es-Salaam water and Sewerage Authority Act, 2001. In *Gazette of The United Republic of Tanzania*, n°9, vol. 82, 2<sup>nd</sup> March 2001, Government Printer, Dar Es-Salaam, 8p.

- THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA (2000) *Local Governments Laws, Revised, 2000*, The United Republic of Tanzania, Government Printer, Dar Es-Salaam, 412 p.
- THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA (1999) Bill Supplement, The water Laws (Miscellaneous amendments), Act 1999, Arrangement of sections. In *Gazette of The United Republic of Tanzania*, n°3, vol. 80, 49 p.
- THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA – MINISTRY OF REGIONAL ADMINISTRATION AND LOCAL GOVERNMENT (1998) *Policy paper on local government reform*, Local government reform programme, Government Printer, Dar Es-Salaam, 39 p.
- THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA – PRIME MINISTER’S OFFICE (1996) *The Local Government reform agenda 1996-2000*, Local Government Reform component, Civil Service reform programme, Dar Es-Salaam, 45 p.
- THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA (1997) *Water Utilization Act n°8 of 1997, Water Laws (Miscellaneous Amendments)*, Dar Es-Salaam
- THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA (1996) *Dar Es-Salaam Regional Abstract*, President’s Office, Planning Commission; Bureau of Statistics, Dar Es-Salaam, 50 p.
- THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA (1995) *Water and sanitation sector Review, Final Report*, Ministry of Water Energy and Minerals.
- THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA (1981) *The Urban Water supply Act, 1981, N°7*, Government Printer, Dar Es-Salaam, 58 p.
- THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA (1969) *Tanzania Second Five Year Plan for economic and social development, 1<sup>st</sup> July 1969-30<sup>th</sup> June 1974*. Vol. 1, General Analysis, Dar Es-Salaam, Government Printers,
- THE UNITED REPUBLIC OF TANZANIA (1968) *National capital Master Plan*, Dar Es-Salaam, TS 5 Public Services and Utilities by Project Planning Associated Limited. Toronto, Canada.
- UNITED NATIONS (1997) *Community Infrastructure Programme water project, Project document*, document de travail, 9 pages + annexes.



- UNITED NATIONS (1996) *Community Profile, Synopsis of data available to the programme*, prepared by the project support Unit of the Community Infrastructure Programme, 50 p.
- UNITED NATIONS (1994) Community Infrastructure Programme for Dar Es-Salaam, appendix 2 Community profiles of the selected settlements, Dar Es-Salaam, Habitat, 8 p.
- UNITED NATIONS CENTRE FOR HUMAN SETTLEMENTS (HABITAT) (1992) *Managing the sustainable growth and development of Dar Es-Salaam. Environmental profile of the Metropolitan Area*. Dar Es-Salaam, p.68.
- UNITED RESEARCH COMPANY (1969) *Recommendations for the Dar Es-Salaam Water Supply system*. Prepared for the Ministry of Communication, Labor and Works, United Republic of Tanzania. Boston, USA, 127 p.
- URBAN WATER SUPPLY AND SEWERAGE DIVISION (1999) *Annual Report for Urban water supply and sewerage Departments/Authorities (July 1997-June 1998)*, Ministry of Water, The United Republic of Tanzania, 23 p.+ annexes.
- WATER AID ( 2001) Proposal to Water for people. Safe and sustainable drinking water for Urban poor. Dar Es-Salaam, Water Aid, document interne, 12p.
- WOODHOUSE M. (1998) Final report, Completion of Emergency boreholes Dar Es-Salaam June 1997-February 1998, Task Force, DFID, 10p+ annexes
- WSP-ESA (2000) Water and Sanitation services to the Urban Poor. Small Service Providers Make a big difference in East Africa. Nairobi, World Bank, 16 p.

## TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS .....	i
SOMMAIRE .....	1
INTRODUCTION GENERALE.....	3
<b>PARTIE I</b>	
<b>CROISSANCE URBAINE ET RETARD STRUCTUREL DES EQUIPEMENTS ....</b>	<b>17</b>
CHAPITRE 1 .....	21
CHRONIQUE D'UNE VILLE SOUS-EQUIPEE .....	21
<b>I. Les fondements de la croissance de la ville.....</b>	<b>21</b>
A. Un site qui a servi une volonté politique.....	22
1. Un site naturel favorable à l'établissement d'un port.....	22
2. Dar Es-Salaam : porte d'entrée et zone d'échanges pour le pouvoir colonial .....	25
B. Dar Es-Salaam : une attraction qui ne s'essouffle guère .....	31
1. Dar Es-Salaam principal bénéficiaire de l'urbanisation .....	34
2. Une forte croissance démographique issue principalement de l'exode rural .....	38
3. Dar Es-Salaam : une ville de rencontre .....	44
<b>II. Une croissance non maîtrisée .....</b>	<b>46</b>
A. Une croissance tentaculaire .....	46
1. Un site contraignant.....	46
2. Du port aux périphéries : l'étalement urbain.....	49
B. Une absence de maîtrise de la croissance urbaine : 70 % de l'habitat hors des cadres officiels.....	54
<b>III. Un sous-équipement qui touche la ville dans son ensemble.....</b>	<b>58</b>
A. Une forte carence générale des services et des infrastructures.....	59
1. Les réseaux et services urbains.....	59
2. Les équipements de superstructures .....	61
B. Des quartiers résidentiels sous-équipés .....	63
1. Les quartiers anciens : entre densification et infrastructures caduques .....	64
2. Les quartiers planifiés en attente d'équipement .....	71
3. Les quartiers développés en dehors des plans d'urbanisme .....	74
C. Un exemple de sous-équipement : le système de distribution de l'eau .....	75
1. Des capacités de production inférieures à la demande. ....	75
2. Un réseau de distribution sous dimensionné.....	84
3. Un sous-équipement en eau qui n'influe pas sur les valeurs foncières.....	95

CHAPITRE 2 .....	99
UNE PERMANENCE DU SOUS-EQUIPEMENT DANS L'HISTOIRE DE DAR ES-SALAAM .....	99

<b>I. Les inégalités d'équipements au sein du tissu urbain héritées du modèle colonial</b>	101
A. L'exploitation coloniale .....	101
1. La ségrégation raciale .....	102
2. La population africaine exclue des politiques urbaines .....	108
3. Inégalité d'équipement et faible investissement .....	109
B. Le plan urbain de 1949 : les premiers grands équipements .....	111
1. Un contexte favorable à une certaine prise en compte de la population africaine	111
2. La persistance de la ségrégation .....	112
<b>II. Une gestion deshéritante</b> .....	115
A. Une politique en faveur des campagnes .....	117
1. Les principes de l'ujamaa : la fin de la domination des villes .....	117
2. La politique de rééquilibrage national au détriment de Dar Es-Salaam .....	120
3. L'abolition des autorités urbaines (1974-1978) .....	123
B. La dégradation des services urbains .....	125
1. L'échec de la politique de la villagisation : Dar Es-Salaam continue de croître ..	125
2. Echec des programmes de logements .....	128
3. Sous estimation de la croissance urbaine par les autorités .....	133
<b>III. Un impossible rattrapage dans un contexte de crise économique</b> .....	139
A. La crise économique .....	139
1. Un crise mondiale, dans un contexte de fragilité économique interne .....	139
2. Les plans d'ajustement structurel .....	141
B. De véritables projets urbains, une maintenance bricolée .....	142
1. Le système de la Lower Ruvu : le dernier aménagement pour l'approvisionnement en eau .....	143
2. La fin des investissements induit la dégradation du système .....	144

<b>Conclusion de la première partie : Un sous-équipement hérité, amplifié par une forte croissance démographique</b> .....	148
--	-----

## **PARTIE II**

### **ORGANISATIONS CITADINES ET TENTATIVES DE REFORMES**

<b>INSTITUTIONNELLES</b> .....	151
--------------------------------	-----

CHAPITRE 1 .....	155
LA DEGRADATION D'UN SYSTEME D'ENCADREMENT ANTERIEUR .....	155

<b>I. Une municipalité mal menée (1982-2000)</b> .....	155
A. Une nouvelle structure municipale en 1982 .....	156
B. Une municipalité tiraillée entre gouvernement central et parti unique .....	163
1. Le gouvernement central resta maître du jeu .....	164
2. Des compétences mal définies qui engendraient des conflits de pouvoir .....	165
3. Un parti unique qui bâillonne le débat public .....	166
C. Une municipalité souffrant d'une insuffisance financière .....	167
<b>II. Une succession d'institutions dans le secteur de l'eau</b> .....	170
A. Une politique centraliste de la gestion de l'eau .....	170
1. Une tutelle ministérielle évolutive .....	170

2. Les structures déconcentrées du ministère de l'eau.....	172
B. L'évolution de la société parapublique.....	173
1. De la Dar Es-Salaam Water Corporation Sole (1977-1982) à la NUWA (1982-1997).....	173
2. La DAWASA (1997-2002).....	177
<b>III. ...qui engendra des flous de compétences</b> .....	179
A. La DAWASA, une société peu autonome et en crise.....	180
1. La tarification : enjeu politique et cause de conflits entre ministère et Société de distribution .....	180
2. Une société déficitaire .....	182
B. Les conflits d'acteurs autour de la gestion de l'eau.....	187
1. Un partage ambigu entre zone rurale et zone urbaine ou le double jeu en périphérie .....	187
2. Les bornes-fontaines : le renvoi de compétences entre municipalité et la société de distribution .....	189
 CHAPITRE 2 .....	191
LES INCERTITUDES D'UN TEMPS DE REFORME.....	191
<b>I. Vers quel montage institutionnel pour la distribution de l'eau à Dar Es-Salaam ?</b> .....	192
A. Les prémisses de la privatisation.....	192
1. Le contexte national de privatisation .....	192
2. Conflits et contextes du processus de privatisation .....	193
B. Le contrat d'affermage : un partenariat public/privé.....	196
1. Le public : la DAWASA, Société Nationale de la Distribution de l'eau et de l'assainissement.....	197
2. Le privé : le City Water Services Limited.....	202
<b>II. Le renforcement du gouvernement local</b> .....	204
A. Une mairie centrale et trois municipalités : le nouveau visage institutionnel de Dar Es- Salaam .....	204
1. Le processus de décentralisation à Dar Es-Salaam : entre politique nationale et particularités locales.....	205
2. La nouvelle structure administrative de la ville de Dar Es-Salaam.....	207
B. Les partages de compétences : enjeux de la décentralisation.....	212
<b>III. L'ingérence des donneurs internationaux</b> .....	213
A. Les interventions sectorielles des bailleurs de fonds.....	214
B. Les interventions dans les modes de gestion.....	216
 CHAPITRE 3 .....	
LES GROUPEMENTS DE CITADINS : MOTEUR ET PARTENAIRE DE LA GESTION URBAINE .....	221
<b>I. Des associations traditionnelles au Community Base Organisation</b> .....	222
A. Les associations phagocytées par le parti unique.....	222
B. Multipartisme et engagement citoyen .....	224
<b>II. Les nouveaux partenaires de la gestion et de la construction des équipements</b> .....	226
A. Des comités à l'initiative des représentants locaux : les comités eau du gouvernement local .....	227
B. Trust Fund et Organisation Communautaire de base : les associations légales .....	231
1. La lourdeur des équipements : facteur restrictif et moteur de nouveaux partenariats .....	232
2. La représentativité relative des associations de quartiers .....	234

<b>Conclusion de la deuxième partie : L'atomisation gestionnaire .....</b>	<b>238</b>
<b>PARTIE III</b>	
<b>DE LA SEGMENTATION URBAINE AUX VELLEITES DE REMISE EN COHERENCE DE LA VILLE.....</b>	<b>239</b>
CHAPITRE 1 .....	243
LES PROCESSUS D'ACCES A L'EAU : INDIVIDUATION, AUTONOMISATION, INTEGRATION ET DEPENDANCE .....	243
<b>I. L'accès à l'équipement individuel facteur d'individuation .....</b>	<b>243</b>
A. Le branchement individuel.....	244
B. Extraction de l'eau souterraine : profondeur des puits et inégalités sociales.....	245
<b>II. Les équipements collectifs : intégration ou autonomisation des quartiers .....</b>	<b>251</b>
A. Le choix de l'intégration au réseau à Kimanga.....	251
B. Le choix d'une source autonome : vers le retranchement.....	253
1. L'autonomisation, une nécessité pour les habitants de Barafu.....	253
2. Les forages à Kijitonyama : L'autonomisation pour se mettre à l'abri .....	257
C. Du retranchement à l'intégration : des choix par paliers.....	266
<b>III. Les situations de dépendance et les modes compensatoires d'approvisionnement en eau .....</b>	<b>268</b>
A. L'appel aux revendeurs .....	268
1. Un secteur reconnu par la société de distribution.....	269
2. Des services diversifiés répondant à une population hétérogène. ....	271
<i>L'achat de proximité</i> .....	272
<i>L'appel aux distributeurs de l'eau</i> .....	274
B. La récupération des eaux de surface et de l'eau de pluie .....	282
C. Le stockage de l'eau .....	283
CHAPITRE 2 .....	287
UNE GESTION KALEIDOSCOPIQUE .....	287
<b>I. Les pleins et les trous à l'échelle de la ville.....</b>	<b>289</b>
A. La ville des branchés .....	289
1. La ville équipée.....	289
2. La ville desservie .....	290
B. Les isolats gérés par les ONG à l'échelle locale .....	294
C. Les espaces oubliés.....	298
<b>II. Une multiplication des agencements à l'échelle locale : l'exemple du quartier de Mchikichini .....</b>	<b>301</b>
A. Choix du quartier et méthodologie d'enquête .....	301
B. Un espace peu équipé .....	304
C. Entre micro-ségrégation et atomisation.....	306
<b>III. Comment accède-t-on à l'équipement en eau à Dar Es-Salaam ? .....</b>	<b>311</b>
A. Les déterminants de l'équipement des quartiers .....	312
1. Des équipements dépendant des conditions naturelles .....	312
2. La position urbaine du quartier .....	315
3. L'intervention extérieure : la politique sélective des organismes d'aide .....	316
B. Les dynamiques gestionnaires .....	318
1. Les embryons de comités.....	318
2. Du point d'eau au quartier : la propagation du projet .....	320

3. La question de la pérennité .....	321
C. De la segmentation aux liens sociaux : vers une définition de la ville d'archipel.....	323

### CHAPITRE 3

#### QUELLE COHERENCE POUR LA VILLE OU LES ENJEUX DE LA GOUVERNANCE URBAINE ? .....

#### **I. Le paradoxe de la mise en cohérence dans l'affirmation de la segmentation .....**

##### A. La logique commerciale : les branchements individuels.....

1. Réduire la quantité d'eau « perdue » pour augmenter les recettes .....

2. L'extension du réseau : vers des clients solvables.....

##### B. Les points d'eau « communautaires » dans les zones non-desservies : logique sociale.....

1. L'institutionnalisation de la gestion communautaire.....

2. Un modèle « communautaire » porteur de limites.....

#### **II. Une ville prise en main par la municipalité ? .....**

##### A. La municipalité à la recherche d'une légitimité .....

1. Les interventions de la municipalité :

taxation, contrôle du foncier et ramassage des ordures.....

2. La municipalité : le nouveau régulateur politique ? .....

##### B. Les modes de partenariat .....

1. Le programme « Managing water for Africa Cities » des Nations unies .....

2. Water Aid : entre partenariat local et organe de veille .....

#### **III. La construction de la gouvernance dans la résistance .....**

##### A. Municipalité et comité de quartier.....

##### B. Pouvoirs publics et revendeurs .....

##### C. Gestionnaires et citoyens .....

#### **Conclusion de la troisième partie : un nouveau cadre institutionnel qui ne remet pas en cause la segmentation.....**

#### CONCLUSION GENERALE.....

#### LISTES DES SIGLES.....

#### REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....

#### TABLE DES MATIERES .....

#### TABLE DES ILLUSTRATIONS .....

#### ANNEXES

**Annexe A** : Questionnaire auprès des habitants

**Annexe B** : Questionnaire auprès des vendeurs

**Annexe C** : Grille d'entretien auprès des responsables de quartier (comité-*Mtaa*-association...)



## TABLES DES ILLUSTRATIONS

### LISTES DES FIGURES

Figure I.1. Quartiers de l'échantillon .....	15
Figure I.2. La côte est-africaine : réseau urbain au temps des caravanes .....	27
Figure I.3. La croissance de quelques villes d'Afrique du sud du Sahara. Projection 2010 .....	35
Figure I.4. Dar Es-Salaam : un paysage côtier .....	47
Figure I.5. Dar Es-Salaam : extensions urbaines entre 1947 et 1997 .....	51
Figure I.6. Dar Es-Salaam : typologie des quartiers .....	52
Figure I.7. Dar Es-Salaam : la maison swahilie .....	66
Figure I.8. Dar Es-Salaam : ville sous-équipée .....	73
Figure I.9. Dar Es-Salaam : système d'approvisionnement en eau .....	77
Figure I.10. Les incidents dans le système de distribution de l'eau à Dar Es-Salaam entre 1991 et 1998 .....	79
Figure I.11. Dar Es-Salaam : cas de choléra semaines 20 et 30 1997 .....	81
Figure I.12. Dar Es-Salaam : réseau de distribution de l'eau .....	87
Figure I.13. Dar Es-Salaam : forages et canalisations .....	88
Figure I.14. Dar Es-Salaam : les prix fonciers en zones périphériques (1992) .....	97
Figure I.15. Dar Es-Salaam en 1940 .....	107
Figure I.16. La distribution de l'eau à Dar Es-Salaam en 1968 .....	137
Figure II.1. Tanzanie. Les autorités urbaines en 1996 .....	154
Figure II.2. Dar Es-Salaam. Découpage administratif (1984-2000) .....	158
Figure II.3. Dar Es-Salaam. Limite urbain-rural (1984-2000) .....	158
Figure II.4. Organigramme de l'administration municipale de Dar Es-Salaam (1982-2000) .....	160
Figure II.5. Les échelons du gouvernement local à Dar Es-Salaam (1982-2000) .....	162
Figure II.6. Organigramme de la National Urban Water Authority (1982-1997) .....	175
Figure II.7. Organigramme de la Dar Es-Salaam Water and Sewerage Authority (1997-2002) .....	179
Figure II.8. Les secteurs de dépenses de la DAWASA. Année budgétaire 1997/98. ....	184
Figure II.9. Evolution du nombre d'abonnés entre 1985 et 1998 à Dar Es-Salaam .....	186
Figure II.10. Les formes graduelles de recours à l'entreprise privée .....	197
Figure II.11. Dar Es-Salaam : découpage administratif en 2000 .....	211
Figure III.1. L'extraction de l'eau souterraine : profondeur des puits et inégalités sociales .....	249
Figure III.2. Un forage communautaire pour Barafu .....	255
Figure III.3. Deux réseaux pour Kijitonyama .....	263
Figure III.4. Dar Es-Salaam : les abonnés au réseau de distribution de l'eau en 1998 .....	288
Figure III.5. Dar Es-Salaam : une desserte inégale .....	293
Figure III.6. Dar Es-Salaam : les pleins et les trous .....	300
Figure III.7. Mchikichini : limites de la zone d'enquête .....	303

Figure III.8. Mchikichini : coupe topographique de la zone d'enquête .....	303
Figure III.9. La diversité des sources en eau : exemple du Mtaa de Mchikichini.....	305
Figure III.10. La diversité des types d'approvisionnement en eau dans un quartier de Dar Es-Salaam : l'exemple de Mchikichini .....	309
Figure III.11 : Les modes d'accès à l'eau révélateur de la micro-ségrégation : exemple de Mchikichini .....	309
Figure III.12 Les modes d'approvisionnement en temps de crise : l'exemple de Mchikichini .....	310
Figure III.13 : Dar Es-Salaam : les inégalités face à l'eau et les dynamiques urbaines ....	325

## LISTES DES TABLEAUX

Tableau I.1 La population urbaine en Tanzanie.....	33
Tableau I.2. Taux de croissance de Dar Es-Salaam, 1948-2000.....	34
Tableau I.3. Part de la population daroise dans la population urbaine entre 1948 et 2000..	36
Tableau I.4. Évolution de la population de Dar Es-Salaam, 1887-2000.....	36
Tableau I.5. Les villes de Tanzanie en 2000 .....	38
Tableau I.6. Répartition de la population par secteur d'activité .....	41
Tableau I.7a et 7b. Structure de la population de Dar Es-Salaam en 1988 .....	42
Tableau I.8. Part de la population bénéficiant des services urbains.....	62
Tableau I.9. Les écoles à Dar Es-Salaam en 1992 .....	62
Tableau I.10. Les services de soin en milieu urbain en 1993.....	63
Tableau I.11. Capacité totale des usines .....	76
Tableau I.12. Nombre de jours consécutifs sans eau pour les abonnés de la DAWASA en 1996.....	78
Tableau I.13. Les forages connectés au réseau .....	82
Tableau I.14. Part de la population connectée par type de quartier .....	86
Tableau I.15. Coût de la connexion au réseau d'eau en Tsh. en 1998 .....	89
Tableau I.16. Tarifs minimums et catégories de consommateurs en 1999 .....	89
Tableau I.17. La répartition des points d'eau collectifs par zone en 1998.....	95
Tableau I.18. Les étapes de la construction du système d'approvisionnement en eau de Dar Es-Salaam.....	100
Tableau I.19. La consommation en eau à Dar Es-Salaam en 1947.....	114
Tableau I.20. Les dépenses du gouvernement par ministère pour les deux plans quinquennaux (1964-1974).....	116
Tableau I.21. Croissance des villages planifiés en Tanzanie entre 1968 et 1977 .....	126
Tableau I.22. Progression de la valorisation des parcelles dans les quartiers de Sinza A et Sinza B.....	133
Tableau I.23. Consommation de l'eau en 1967.....	135
Tableau I.24. Dépenses dans le secteur de l'eau entre 1964 et 1974 .....	138
Tableau I.25. Une économie déficitaire exemple de l'année budgétaire 1981-82.....	140
Tableau I.26. L'âge des canalisations à Dar Es-Salaam en 1994.....	145
Tableau I.27. Evolution de la consommation en eau à Dar Es-Salaam entre 1948 et 1994	146
Tableau II.1. Les sources de revenus de la municipalité de Dar Es-Salaam en 1995 .....	169

Tableau II.2. Le budget de la DAWASA entre 1984 et 1997 .....	183
Tableau II.3. Le bilan financier de la DAWASA, exercice 96/97 .....	183
Tableau II.4. Évolution du tarif de l'eau de 1985 à 1998.....	185
Tableau II. 5. Les principales privatisations de l'eau en Afrique en 2000.....	199
Tableau II.6. Une nouvelle composition du Conseil d'Administration de la DAWASA ..	201
Tableau II.7. Participation financière pour la réhabilitation du réseau de distribution de l'eau .....	202
Tableau II.8. Composition des 3 conseils municipaux de Dar Es-Salaam en octobre 2000 .....	208
Tableau II.9. Partage de l'aide internationale dans le secteur de l'eau entre milieu urbain et milieu rural entre 1965 et 1974 .....	216
Tableau II.10. Choix des représentants des sous-quartiers de l'Organisation communautaire de base du quartier de Kijitonyama : KIJICO .....	234
Tableau II.11. Profil des représentants des sous-quartiers de l'Organisation communautaire de base du quartier de Kijitonyama : KIJICO.....	235
Tableau III.1. L'approvisionnement en eau à Kijitonyama en 1992.....	259
Tableau III.2. Les revendeurs à Dar Es-Salaam en 2000. ....	281
Tableau III.3. Evolution du mode d'approvisionnement en eau entre temps normal et temps de crise .....	307
Tableau III.4. Les différents projets des organismes internationaux et leur localisation à Dar Es-Salaam en 1998 .....	341
Tableau III.5. Activités officielles des revendeurs à Saint Peter entre avril et juillet 1998 .....	352

## **LISTES DES PHOTOGRAPHIES**

Photo I.1. L'entrée du port de Dar Es-Salaam .....	23
Photo I.2. La ria de Kurasini .....	23
Photo I.3. Le quartier commercial asiatique de Dar Es-Salaam.....	69
Photo I.4. La verticalisation à Dar Es-Salaam .....	69
Photo I.5. Un robinet public abandonné dans le quartier de Temeke .....	91
Photo I.6. Des branchements individuels directement sur le réseau primaire.....	91
Photo I.7. Une route inondée dues aux fuites dans le réseau à Buguruni .....	93
Photo II.1. Le robinet de Buguruni géré par le gouvernement local.....	229
Photo II.2. La pompe manuelle de Mchikichini.....	229
Photo III.1 – 4. Kijitonyama : les installations du projet Eau .....	264
Photo III.5. Un revendeur à Mbagala.....	275
Photo III.6. Un revendeur à Bugurun.....	275
Photo III.7. Les charretiers le long de Kilwa road .....	277
Photo III.8. Les femmes et les enfants se retrouvent à la rivière pour la lessive. ....	285
Photo III.9. L'eau est conservée dans un simple fût.....	285

# Annexe A : Questionnaire auprès des habitants

QUESTIONNAIRE NEIGHBOURHOOD OF DAR ES SALAAM June - August 1998
---

N°

## I. IDENTIFICATION

### 1. Location

- Name of the neighbourhood
- Status
  - low income
  - middle income
  - high income
- Water equipment
  - connected
  - not connected
- Age

### 2. Housing unit

- Housetype
  - Permanent building
  - Traditional
- Number of rooms
- Distance to the water network (meters)

### 3. Household

- Number of persons
  - Wife
  - Children
  - Others
  - Total
- Date of arrival in the city
- Date of arrival in the neighbourhood

## II. Water supply

### 1. Water source

- Private connection
  - Inside
  - Outside
- Number of taps
- Location of the taps
  - Kitchen
  - Shower inside
  - Shower outside
  - Toilets inside
  - Toilets outside
  - Garden
  - Others

Tank	<input type="checkbox"/>
Capacity of the tank (liters)	I_I_I_I_I
Date of the connection	I_I_I_I_I

What were the different steps and the problems you have met before and during the connection?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Neighbour	<input type="checkbox"/>
Distance	I_I_I_I_I
- Public tap	<input type="checkbox"/>
Distance	I_I_I_I_I
- Private Shallow well	<input type="checkbox"/>
Depth (meters)	I_I_I_I_I
Description.	

- Public shallow wells	<input type="checkbox"/>
Distance	I_I_I_I_I
- Vendors	<input type="checkbox"/>
- Surface water	<input type="checkbox"/>
- Rain water	<input type="checkbox"/>

2. Water problem

- Quality of the water	
Dirty	<input type="checkbox"/>
Clean	<input type="checkbox"/>
- Private tap connection	
Problem of water flowing	YES <input type="checkbox"/>
	NO <input type="checkbox"/>
Number of hours in a day without water	I_I_I
Number of days passed without water	I_I_I

3. Price of the water

- How much do you pay per day (TSH)	I_I_I_I_I
- Price of the plastic containers of vending water	I_I_I_I_I
- Bill	I_I_I_I_I
- Do you think it is too expensive	YES <input type="checkbox"/>
	NO <input type="checkbox"/>

Explain, why.

4. Water consumption

Usage of water (liters or baquets)

Source	Usage	Quantity
Private connection	Drinking cooking Cleaning Drinking cooking/ Cleaning	
Neighbours	Drinking cooking Cleaning Drinking cooking/ Cleaning	
Public Tap	Drinking cooking Cleaning Drinking cooking/ Cleaning	
Shallow well	Drinking cooking Cleaning Drinking cooking/ Cleaning	
Surfacer water	Drinking cooking Cleaning Drinking cooking/ Cleaning	
Vendors	Drinking cooking Cleaning Drinking cooking/ Cleaning	
Rain water	Drinking cooking Cleaning Drinking cooking/ Cleaning	

Comment

.....  
 .....  
 .....  
 .....

5. Relationship with the vendors (neighbours, public taps, public shaloo wells)

.....  
 .....  
 .....

6. Are you satisfied by your source of water. Explain.

.....  
 .....



**Annexe B : Questionnaire auprès des vendeurs**

**QUESTIONNAIRE VENDORS  
NEIGHBORHOOD OF DAR ES SALAAM  
JUNE - AUGUST 1998**

- No.
1. Location:  
Name of the neighborhood: .....
  2. The Vendor
    - \* Age: .....
    - \* Situation: Employed   
                  Independant
    - \* When Did you begin this activities .....
    - \* It is you only activity                    Yes   
  If not which one?                        No  .....
  3. This Equipment
    - a) - Handcart
    - Bicycle
    - Car
    - Tank                             Capacity .....
    - \* Number of recipients: .....
    - How does it cost (all the equipment) .....
    - How do you pay it? .....
    - b) 1.) Where do you get the water?
    - 2.) How much do you pay it?
    - 3.) Quality of water: It is safe or not?
  4. His Clients
    - \* Number
    - \* Location (average distance) .....
    - \* How much do you sell the water? .....
    - \* Average you sell by clients .....
    - \* What is your profit per day? .....
    - \* How do you get your clients .....
  
    - \* What is the relationship between you and your clients?
  5. Relationship with the others vendors
    - Are you in conflict?
  
    - How do you divide the clients?

**Annexe C : Grille d'entretien responsable de quartier (comité-Mtaa-association...)**

Nom du quartier (*Mtaa-Kata*)

1. Le représentant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsabilité dans le quartier</li> <li>- Date d'arrivée dans le quartier (parcours migratoire, expérience urbaine)</li> <li>- Locataire –propriétaire</li> <li>- Activité (s) salariale (s)</li> <li>- Autres activités dans le quartier (membres d'association, bureau d'école...)</li> <li>- Représentativité (élu, proclamé, choisi ?)</li> </ul>
2. Le comité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Date de création, membres fondateurs</li> <li>- Contexte, projet initial (eau ou autres besoins ?)</li> <li>- Organisation actuelle, statut (comité d'usagers, CBO... ?)</li> <li>- Relation avec les habitants, participation ?</li> <li>- Qui est membre ? (cotisation ?)</li> </ul>
3. Le quartier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation historique, décrivez le quartier à votre arrivée (densité, équipements, ...)</li> <li>- Evolution</li> <li>- Quels sont les problèmes ?</li> </ul>
4. L'eau et le quartier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence d'équipement (réseau, forage...) ? date d'installation, par qui ?</li> <li>- Problèmes de distribution (si oui depuis quand ?)</li> <li>- Problèmes sanitaires ?</li> </ul>
5. Actions menées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelles sont vos actions par rapport aux problèmes d'eau ? (description de l'action, historique, contexte, partenariat et relation avec les autres acteurs Ong, Dawasa, municipalité...)</li> </ul>